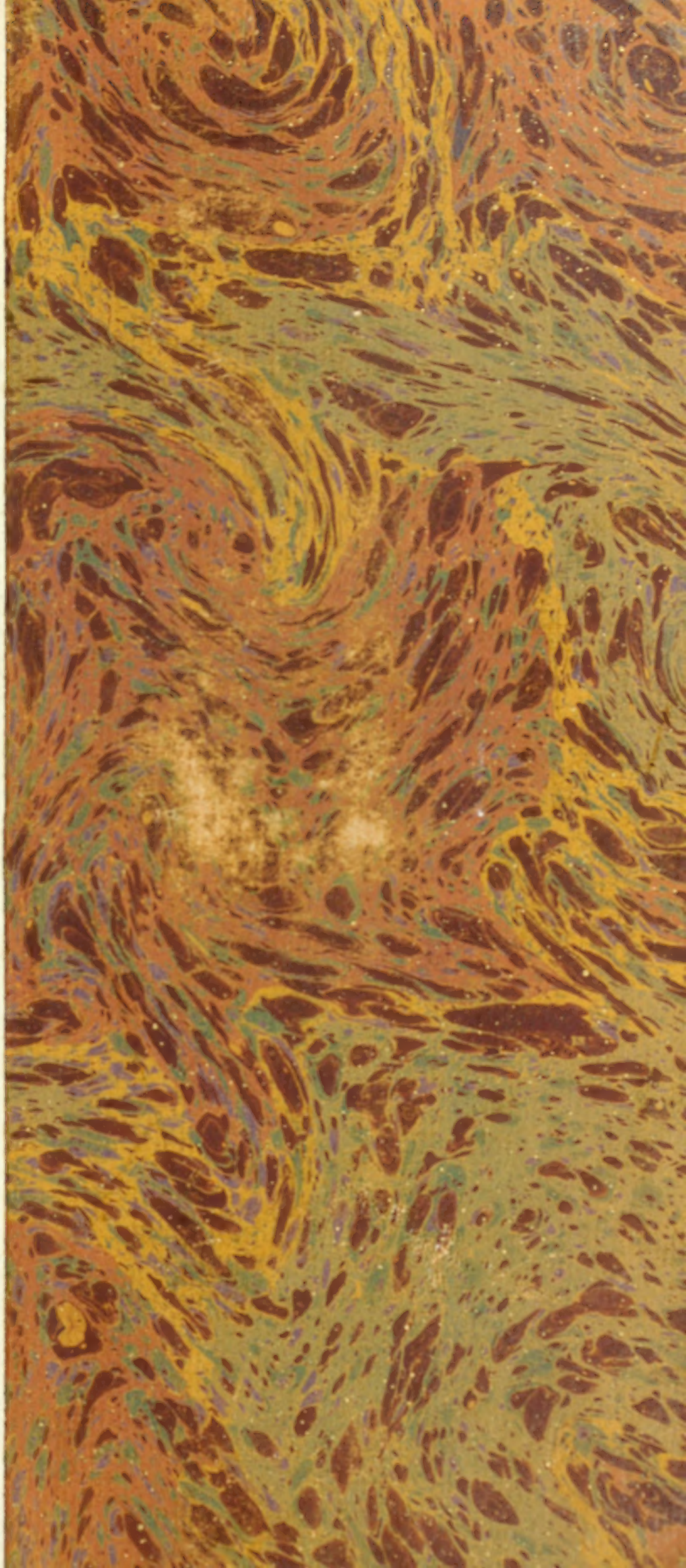

PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ART

RÉUNION

DES

SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

EN 1908

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS

Bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales

RÉUNION

DES

SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

SALLE DE L'HÉMICYCLE, A L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

Du 21 au 24 Avril 1908

TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Ouvrage orné de vingt-huit gravures

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

MDCCCCVIII

N
13
F7
Sess.
32-33

LIBRARY
JAN 31 1969
UNIVERSITY OF TORONTO

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS

N° 31 23 SEPTEMBRE 1908

BULLETIN

DU

COMITÉ DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS

SOMMAIRE

Actes administratifs. — Session de 1909. — Circulaire n° 1. — *Partie documentaire.* — Mémoires lus à la session de 1908. — Nominations de trois membres non résidents du Comité et de deux correspondants. — Nécrologie.

33e SESSION DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS 1909

ARRETÉ

fixant la date de la session des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1909.

Vu les avis émis par le Comité des Beaux-Arts des départements, les 19 et 26 novembre et le 20 décembre 1898 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1908 fixant la date du 47e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements pour 1909 ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts ;

ARRÊTE :

La 33e réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu à l'École nationale des Beaux-Arts du mardi 1er juin 1909 au vendredi 14 du même mois, inclusivement.

Paris, le 12 septembre 1908.

G. DOUMERGUE.

SESSION DE 1909

CIRCULAIRE N° 1 :

A Messieurs les Membres non résidants et Correspondants du Comité, à Messieurs les Présidents des Sociétés des Beaux-Arts des départements en relation avec le Comité.

Palais-Royal, le 23 septembre 1908.

MONSIEUR,

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 12 septembre 1908, la 33e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira, en 1909, à l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, n° 14, le mardi 1er juin 1909.

Les mémoires préparés en vue de cette session, devront m'être adressés, au Sous-Secrétariat d'État des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3 (bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales), avant le 1er mars 1909, *terme de rigueur*, pour être soumis à l'examen du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique.

Il est toujours accusé réception de ces mémoires dans la huitaine qui suit leur envoi. Les correspondants qui, passé ce délai, n'auraient pas reçu avis de cette réception, devront s'assurer que leur envoi est bien parvenu.

Il est accordé vingt minutes, au plus, pour lire ou résumer les travaux. *Les mémoires qui, à l'impression, exigeraient plus de vingt pages du format du Compte rendu devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées aux auteurs avant la mise sous presse.*

Les copies de pièces inédites jointes aux mémoires soumis à l'examen du Comité devront être, *s'il est possible*, authentiquées, soit par les directeurs des dépôts d'archives, soit par les notaires, soit par les propriétaires des papiers communiqués.

Je crois inutile de vous rappeler le caractère particulier des études que le Comité des Sociétés des Beaux-Arts apprécie et accueille de préférence. La mise au jour de documents inédits sur les artistes et les monuments de nos provinces, tel est le but que doivent se proposer les délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements désireux de prendre part aux sessions annuelles.

En vous faisant parvenir ultérieurement les lettres d'invitation destinées à MM. les Délégués, j'aurai l'honneur d'y joindre les instructions concernant les mesures adoptées d'un commun accord par les Compagnies de chemins de fer et mon Administration.

J'invite MM. les Présidents à me faire connaître, avant le 1er *mars* 1909, la liste de leurs délégués. Je les prie, toutefois, d'apporter la plus grande réserve dans le choix de ces délégués.

En dehors des personnes qui auront à faire des communications, chaque Société ne pourra désigner, pour la représenter, que trois de ses membres, qui devront, dès l'ouverture de la session, inscrire leur adresse à Paris sur un registre déposé à la porte de la salle où se tiendra la Section et remettre leurs lettres d'invitation au secrétaire de la session en l'informant du jour de leur

départ. Ces lettres, dûment visées pour le retour, leur seront remises en temps voulu.

Le titre de Correspondant ou de Membre non résidant du Comité ne donne pas droit à l'envoi d'*office* d'une carte d'invitation et d'une lettre de parcours. Ces pièces devront faire l'objet d'une demande spéciale de la part des intéressés dans le délai ci-dessus fixé.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,

DUJARDIN-BEAUMETZ.

N. B. — MM. les auteurs sont prévenus qu'ils peuvent traiter pour les tirages à part de leurs travaux avec l'éditeur du compte rendu, sans que le Sous-Secrétariat d'État des Beaux-Arts ait à intervenir en aucune manière dans ces négociations. Il ne sera donc pas répondu aux lettres des collaborateurs du Comité qui auraient trait à cette question. — Les tirages à part ne sont livrables aux auteurs qu'après l'achèvement et la distribution du compte rendu de la session.

MÉMOIRES LUS A LA SESSION DE 1908

Le clocher du lycée Gambetta, par M. B. Paumès, à Cahors. — *Répertoire des artistes lorrains (suite)*, par M. Albert Jacquot, à Nancy. — *Documents sur l'art musical en Touraine*, par M. Cœlier, à Tours. — *La vaisselle d'or et d'argent du cardinal Georges d'Amboise*, par M. l'abbé Bossebœuf, à Tours. — *Un buste du philosophe marquis d'Argens*, par M. le baron Guillibert, à Aix-en-Provence. — *Restes de peintures à fresques de la première moitié du seizième siècle dans l'église de Saint-Riquier (Somme)*, par M. Émile Delignières, à Abbeville. — *L. R. Ponson, peintre marseillais*, par M. Bouillon-Landais, à Marseille. — *Enseignement public des arts du dessin à Lyon (suite)*, par M. Léon Charvet, à Paris. — *Deux portraits par Martin Drolling*, par M. Émile Biais. — *Le musée du cloître au Puy*, par M. Léon Giron, au Puy. — *Les Lussigny, orfèvres*, par M. Maurice Henault, à Valenciennes. — *Un artiste villageois du dix-septième siècle*, par M. Veuclin, au Mesnil-sur-Estrées (Eure). — *Du sort des monuments et des œuvres d'art à Reims, pendant la Révolution* (1790-1800), par M. Jadart, à Reims. — *Quatre ivoires anciens des musées du Jura*, par M. l'abbé Brune, à Mont-sous-Vaudrey (Jura). — *Le musée de Dôle et les statues dijonnaises de Froidefontaine*, par le même. — *Correspondance inédite du peintre et graveur Hoüel*, par M. Lesort, à Rennes. — *Peintures murales de l'ancien couvent de la Baumette, près d'Angers*, par M. le chanoine Urseau, à Angers. — *Documents pour servir à l'histoire des arts à Bourges*, par M. Gandilhon, à Bourges.

PRÉSIDENTS DES SÉANCES

MM. C. EULARD, H. STEIN, E. POIRÉE, P. COLIN, membres du comité.

NOMINATIONS DE MEMBRES NON RÉSIDENTS DU COMITÉ

Par arrêté, en date du 30 mars 1908, MM. l'abbé Brune, correspondant du comité, à Mont-sous-Vaudrey; Maurice Hénault, correspondant à Valenciennes; le chanoine Urseau, correspondant à Angers, sont nommés membres non résidents du Comité.

NOMINATIONS DE CORRESPONDANTS DU COMITÉ

Par arrêté en date du 30 mars 1908, ont été nommés membres correspondants du Comité :

Indre-et-Loire

M. Charles Coelier, conservateur-adjoint de la Société archéologique de Touraine.

Oise

M. Gaston Varenne, à Beauvais.

NÉCROLOGIE

Le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements a eu cette année à déplorer la mort de M. Louvrier de Lajolais, directeur des Ecoles nationales des arts décoratifs de Paris et de Limoges, membre du Comité, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Limoges, le 13 janvier 1908 et celle de M. Albert Maignan, artiste peintre, membre du Comité, officier de la Légion d'honneur, décédé à Saint-Prix, le 29 septembre 1908.

DISCOURS

PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS

RÉUNION

DES

SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

DANS LA SALLE DE L'HÉMICYCLE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

EN 1908

TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Ouverture de la session et composition du bureau

Un arrêté rendu sur la proposition du sous-secrétaire d'État des beaux-arts, sous la date du 11 mars 1908, est ainsi conçu :

Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

Vu l'arrêté du 26 octobre 1907, fixant l'ouverture de la 32e réunion des sociétés des beaux-arts des départements au 21 avril 1908;

Sur la proposition du sous-secrétaire d'État des beaux-arts,

ARRÊTE :

ART. PREMIER. — Les séances de la session seront successivement présidées, savoir :

Le mardi 21 avril, par M. Enlart, directeur du musée de sculpture comparée, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements;

Le mercredi 22 avril, par M. Stein, sous-chef de section aux archives nationales, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements;

Le jeudi 23 avril, par M. Poirée, conservateur adjoint à la

bibliothèque Sainte-Geneviève, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

Le vendredi 24 avril, par M. Paul Colin, inspecteur général de l'enseignement du dessin, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

Art. 2. — Le vice-président de chaque séance sera choisi parmi les délégués des sociétés des beaux-arts.

Art. 3. — M. Augustin-Thierry, secrétaire adjoint du comité, remplira les fonctions de secrétaire des séances.

Gaston Doumergue.

Séance du mardi 21 avril.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE ENLART

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Camille Enlart, directeur du musée de sculpture comparée, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

M. le président invite M. *Albert Jacquot*, membre non résidant du comité à Nancy, à prendre place au fauteuil de la vice-présidence et prononce le discours suivant :

Messieurs,

Je suis sincèrement heureux de l'honneur qui m'est donné d'ouvrir aujourd'hui le 32e congrès des sociétés des beaux-arts des départements, et je dois à la justice de commencer par nous féliciter, vous et moi, mes chers confrères, de l'intérêt de notre programme et de la valeur des communications qu'il m'a été donné d'examiner au comité. Notre volume de cette année ne sera pas énorme, mais il sera digne de ses prédécesseurs et c'est une grande satisfaction en un temps où nos provinces perdent le souci de l'art et de l'histoire d'une façon vraiment effrayante.

Ne semble-t-il pas que les sentiments désintéressés et idéalistes disparaissent; ceux d'entre nous qui pensent, préfèrent à l'histoire du passé les études économiques; on renonce aux joies sereines de la contemplation des faits accomplis, qu'il nous est interdit de modifier, et sous prétexte d'améliorer un avenir qui s'arrangera

malgré nous selon des lois fatales, nous troublons le présent.

Mais le nombre de ceux qui s'évitent le souci de penser est en progrès : partout les sociétés de gymnastique et de bicyclette ont pris le pas sur celles qui cultivaient les exercices de l'esprit : les sociétés d'agriculture manquent de bras, les sociétés de lettres sont mortes; les sciences et les arts sont remplacés par arts et métiers, et il est à remarquer que le mot « arts » change totalement de valeur selon qu'il est marié à « sciences » ou acoquiné avec « métiers » ; le proverbe : « Dis-moi qui tu hantes... » est particulièrement vrai de lui.

En ces jours de crise de l'intellectualisme, où la jeunesse studieuse n'ambitionne plus que les prix de gymnastique, où le peuple joue aux courses, où les spéculateurs remplacent les spéculatifs et où les classes dirigeantes ne dirigent plus que des automobiles, qui remportent sur les plaisirs de l'esprit un triomphe écrasant, soyez donc bénis et félicités, vous qui, dans le sanctuaire momentanément déserté, entretenez la petite flamme sacrée.

Comme toujours depuis trente-deux ans, vous avez su vous rendre intéressants, de façon très variée, soit que vous étudiiez l'histoire générale de l'art d'une province, comme l'ont fait MM. Jacquot et Gandilhon, soit que vous l'étudiiez en détail dans des monographies. A l'histoire de l'art, M. Charvet ajoute celle de l'enseignement de l'art; M. Jadart celle des œuvres d'art; M. Léon Giron celle d'un musée qui les recueille.

En architecture M. Paumès nous apprendra l'histoire d'un monument qui perpétue au dix-septième siècle des traditions provinciales vieilles de cinq à six siècles.

La peinture est favorisée, car M. Delignières et le chanoine Urseau vont nous faire connaître de bien intéressantes décorations murales des seizième et dix-septième siècles, tandis que MM. Biais, Bouillon-Landais et Lesort apportent leur contribution à l'histoire des peintres modernes.

Dans le domaine de la sculpture, M. l'abbé Brune nous révélera une série complète de figures gothiques qui ont toute l'intensité de style de l'école flamande de Dijon, ce qui leur donne un charme et une beauté véritables, en dépit de quelques incorrections et d'une certaine rudesse, et, pour la période moderne, M. le

baron Guillibert nous fera connaître l'image d'un aimable homme qui intéresse bien des provinces, puisque le marquis d'Argens, quoique très parisien, promena sa philosophie épicurienne de Marseille à Douai. Les provinces offrent-elles encore les faciles agréments qu'il y trouvait ou bien la centralisation dont nous souffrons a-t-elle drainé à Paris tous les plaisirs? Ceux qui aujourd'hui encore vont de garnison en garnison nous le diraient, mais je me donne le plaisir de constater, messieurs, qu'il y a là, par exception, une étude qui échappe à votre compétence puisqu'en province vous travaillez et que vous ne venez ici que pour vous partager entre les bibliothèques et nos séances.

J'ai parlé de la centralisation, elle peut compter parmi les œuvres néfastes du dix-septième siècle, mais au dix-septième siècle même, M. Veuclin nous montrera qu'il restait des artistes de valeur jusque dans nos villages.

Je vous disais que notre programme est des plus complets; comme le concours du prix de Rome, il accueille la musique, dont nous entretiendra M. Coelier.

Mais nous sommes plus éclectiques que le concours de Rome, et nous faisons à bon droit large place à des arts qu'il n'admet pas, sous prétexte qu'ils sont mineurs. Pourquoi ce terme? Ils ne sont ni moindres ni surtout moins anciens que d'autres. Les ivoires étudiés par M. l'abbé Brune; les œuvres de la famille d'orfèvres, dont M. Hénault s'est fait l'historiographe, et la très noble vaisselle plate du cardinal légat Georges d'Amboise, dont M. l'abbé Bossebœuf a la bonne fortune de nous apporter l'inventaire inédit, n'appartiennent pas au petit art.

Je vous félicite, messieurs, d'avoir glané une moisson si abondante et si agréablement variée, et je vous félicite de vivre dans des champs où l'on peut longtemps encore moissonner de telles récoltes.

Combien nos provinces renferment d'œuvres d'art incomparables, je suis de ceux qui le savent, vivant ici parmi une sélection d'œuvres provinciales qui s'appelle le musée de sculpture comparée. De même que l'on fait venir Vichy chez soi quand on n'y peut aller, les Parisiens peuvent voir dans ce domaine des morceaux de cathédrales, des tombeaux, des fontaines ou des stalles empruntés aux quatre coins de la France, mais combien

peu de chose sont ces échantillons comparés aux ensembles où on les a prélevés, et combien peu de chose est le musée lui-même quand on le compare à ce qu'il devrait être pour représenter dignement les trésors d'art de nos provinces.

Ce que je dis des moulages d'œuvres d'art, je vous le dirais bien aussi des recueils d'histoire de l'art et notamment de cet autre musée si agréable et instructif à parcourir que forme le recueil de vos travaux. Je ne puis donc que vous répéter ce que je disais il y a plusieurs années.

Soyez heureux, vous qui ne redoutez pas le travail, il reste toujours beaucoup à faire. Vous ne ferez jamais connaître assez d'œuvres d'art, car les faire connaître n'est plus seulement un passe-temps agréable, c'est maintenant un devoir patriotique d'y intéresser les populations et les pouvoirs, afin d'empêcher que l'ignorance des uns et l'insouciance des autres permettent qu'on les vende à l'étranger.

Beaucoup déjà sont parties, et pour toujours, hélas! mais il y a un malheur plus grand : c'est l'anéantissement de tant d'œuvres d'art par le mauvais goût, par les révolutions ou même parfois par le temps quand les méfaits des hommes n'ont pas devancé son œuvre. Il y a encore des oublis aussi nombreux qu'injustes, puisque nous avons perdu la mémoire des noms de beaucoup d'artistes parmi les plus grands; à Bourges comme à Paris on ne sait qui donna les plans des cathédrales.

A ces injustices et à ces malheurs vous pouvez, messieurs, remédier dans une certaine mesure, et comment? Par la découverte et la mise en lumière de ces documents écrits qui rendent à notre reconnaissance les noms des maîtres et font revivre pour nous les œuvres disparues.

Vous êtes mieux placés que nous, Parisiens, mieux placés que quiconque pour explorer les archives publiques, notariales ou privées de vos résidences. Ceux qui en ont la propriété ou la garde sont vos amis; et vous avez le bonheur d'avoir parfois des loisirs. La recherche, le dépouillement, et même le déchiffrement, surtout quand il s'agit des minutes de notaires, peuvent être très longs, mais combien l'instant où l'on tombe sur une ligne précieuse à transcrire ne rachète-t-il pas les heures de travail ingrat?

Pensez à la bonne fortune qu'eut, il y a quatre ans, votre prési-

dent de demain, mon confrère et ami, Henri Stein, quand, dans un contrat de vente des matériaux, il trouva le nom de Pierre de Montereau et la date de 1231. Cette ligne de document jetait une lumière immense sur l'histoire de l'art. Pierre de Montereau était célèbre comme constructeur d'édifices presque anéantis à Saint-Germain-des-Prés, et comme architecte supposé, très probablement à tort, de la Sainte-Chapelle. On avait altéré jusqu'à son nom; on l'appelait Pierre de Montreuil, et nul ne savait qu'un monument célèbre, magnifique et encore entier, était son œuvre authentique. Montereau appartient à la Champagne, et l'on comprit dès lors pourquoi les bas-côtés de Saint-Denis ont cette ordonnance champenoise qui m'avait frappé sans que j'en eusse l'explication.

La chapelle de Saint-Germain-des-Prés avait des voûtes rexpartites, dispositions abandonnées alors dans l'Ile-de-France, mais à la mode en Champagne, et son portail, transporté au musée de Cluny, ressemble au portail sud de Saint-Denis; en comparant à l'un et à l'autre la porte du réfectoire de Saint-Martin des Champs que l'on attribuait avec hésitation à Pierre de Montereau, on trouve des similitudes qui rendent l'attribution très probable; enfin, j'ai cru pouvoir affirmer qu'il faut attribuer à Pierre de Montereau l'admirable chapelle de Saint-Germain-en-Laye, parce qu'il fut maître des œuvres du roi, et parce que cette chapelle est d'architecture champenoise, et enfin parce que son portail Sud a des particularités assez spéciales qui le rapprochent de celui de Saint-Denis.

Toutes ces conclusions, que j'abrège fort, sortent d'une ligne de contrat de vente.

Et quelles résurections merveilleuses ne nous fournissent pas les minutes de notaires : à Toulouse, notre confrère M. Pasquier y a trouvé quantité de points de hautelistiers et d'indication de tapisseries qui se faisaient au quatorzième siècle et dont les mites ont dévoré depuis des siècles jusqu'au dernier fil.

Que dire des inventaires après décès? A Amiens, M. Georges Durand s'occupe d'en recueillir, et va nous procurer la joie de connaître, au moins par description, les mobiliers somptueux et élégants des riches bourgeois des quinzième et seizième siècles.

Mais nous n'avons nul besoin d'aller jusqu'à Amiens, ni de

nous contenter du mobilier des bourgeois. Nous avons dans cette salle un confrère, M. l'abbé Bosseboeuf, qui nous a habitués à des communications intéressantes, mais qui nous gâte cette fois, car dans des archives privées et fermées, il a mis la main sur un document de premier ordre, l'inventaire après décès de la vaisselle plate du cardinal Georges d'Amboise en 1510. Que de détails curieux nous révèle ce texte!

Le cardinal était mort en voyage, à Lyon, et la réunion des inventaires dressés à Lyon et à Rouen nous montre qu'il portait en voyage beaucoup de mobilier, selon l'usage du moyen âge, que les Orientaux gardent encore.

L'amélioration des transports a donc pour conséquence que l'on transporte moins de choses aujourd'hui.

En voyage, le cardinal disait sa messe devant la croix d'or de sa chapelle accostée de statuettes d'or de la Vierge et de saint Jean; mais il avait laissé, à Rouen, les burettes d'or et leur navette.

Pour sa table, il n'emportait que quelques ustensiles d'or pour lui-même: écuelle à oreilles, tranchoir, cuiller et salière; pour ses invités de marque, deux tranchoirs de vermeil; dix d'argent blanc pour ceux du second rang, et pour le dressoir, il n'avait garde d'oublier deux coupes de parade, présents de Mme Marguerite et de la ville de Brescia; ainsi pouvait-on constater qu'il prenait en bon gré les présents distingués et savait leur faire honneur.

Recevait-il à Rouen, les convives de sa table avaient six tranchoirs d'or et autant de saucières, une petite saucière donc par convive, pour y tremper chaque morceau, ce qui est fort logique, les tranchoirs n'ayant point de rebord.

Les convives des basses tables se contentaient de vaisselle de vermeil et d'argent, et des drageoirs d'argent ornaient les tables. Deux salières étaient d'or, quatre de vermeil, quatre d'argent; les viandes étaient servies dans six grands et vingt-quatre moyens plats et vingt-quatre écuelles, le tout d'argent; on donnait à laver dans des bassins et aiguières d'or et d'argent; d'autres, à la chambre, servaient à la toilette; dans l'étude de Son Éminence, on trouvait l'encrier d'argent, et pour l'hiver, la chaufferette d'argent, et M. l'abbé Bosseboeuf va nous dire combien nombreux étaient les coupes, tasses, pots, cruches et flacons d'or et d'argent,

il y en avait pour les tables, pour les dressoirs et pour la chambre, mais, ce que les habitudes actuelles nous rendent plus étonnant, c'est qu'il n'y avait ni fourchette ni même manche de couteau en métal précieux, qu'une seule paire de flambeaux était d'argent, sans doute pour la chapelle, et qu'on ne trouve nulle mention de ces louches ou cuillers d'argent dont les nobles et bourgeois des quatorzième, quinzième, seizième siècles possédaient si souvent des douzaines.

Il ne faut pas croire, non plus, que le luxe magnifique du cardinal ait dû beaucoup étonner ses contemporains : en 1547, la ville de Valenciennes offrait un banquet populaire de 562 couverts où chacun avait devant soi deux vaisseaux d'argent, pour le vin et la bière.

Il ne faudrait pas davantage s'imaginer que la Renaissance ait ajouté sous ce rapport au luxe et à l'élégance de l'époque gothique. Le contraire serait plutôt vrai.

La recherche et la publication de ces documents sincères qui sont les inventaires, comptes et testaments nous donne mieux que toute autre étude des renseignements sûrs et trop ignorés sur la vie privée de nos pères, sur leur culture et leur goût, et nous avons encore besoin de beaucoup de ces publications pour faire justice d'idées fausses.

Mais je m'avise que je ne fais guère ici que vous démarquer et que le public nombreux qui garnit ces bancs doit préférer, en bonne critique, vos œuvres originales à mes médiocres commentaires. Je finis par où j'aurais dû commencer, en vous cédant la parole, mais je ne le ferai pas sans vous avoir remerciés au nom du comité, au nom de ceux qui vous écoutent et au nom de ceux qui vous liront, de nous avoir recueilli des documents aussi intéressants et de consacrer vos vacances à venir nous instruire.

En l'absence de *M. Paumès*, empêché d'assister à la réunion, M. Augustin-Thierry, secrétaire du comité, analyse son travail : le *Clocher du lycée Gambetta à Cahors*.

Auteur d'une intéressante notice sur le collège royal et les origines du lycée de Cahors de 1763 à 1815, M. Paumès complète aujourd'hui cette étude par la publication d'un document positif. C'est le contrat passé pour la construction du clocher en question

entre le recteur des Pères Jésuites et un architecte cadurcien, Antoine Chasaniard, le 30 avril 1676. Cette pièce fut trouvée dans les minutes de l'étude d'un notaire de Cahors. M. Paumès l'accompagne de pittoresques commentaires.

M. l'abbé Bossebœuf, correspondant du comité à Tours, donne ensuite lecture du mémoire de *M. Coelier*, également correspondant à Tours : *Documents sur l'art musical en Touraine.*

Le sujet de cette communication présente un intérêt non douteux en ce qu'elle apporte une contribution relativement importante à certaines périodes peu connues de notre histoire musicale.

L'auteur a divisé son mémoire en deux parties : la première se rapportant à des considérations d'ordre esthétique et historique sur la musique et les musiciens en Touraine ; la seconde exclusivement réservée aux instruments, lesquels se bornent en l'espèce à un seul, le grand orgue.

Conservant la parole, *M. l'abbé Bossebœuf* passe à son propre travail : *La vaisselle d'or et d'argent du cardinal Georges d'Amboise.*

C'est la publication d'un texte du plus haut intérêt. L'inventaire de la vaisselle précieuse du cardinal d'Amboise dressé à sa mort en 1510 était resté inconnu de nos érudits. M. l'abbé Bossebœuf a eu la bonne fortune de le retrouver au château de Meillant (Cher) dans les archives du propriétaire, M. le marquis de Rochechouart.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de *M. Albert Jacquot*, membre non résidant du comité à Nancy : *Essai de répertoire des artistes lorrains (suite) : Ferronniers et serruriers d'art.*

L'auteur donne, cette année, une nouvelle suite à ses belles recherches sur les artistes qui ont illustré la Lorraine et évoque le souvenir de ceux qui ont travaillé le fer ou le bronze avec tant d'habileté et de goût.

Il passe en revue les ferronniers, serruriers d'art, fondeurs, horlogers et mécaniciens et fixe le répertoire de leurs noms.

M. le baron Guillibert, correspondant du comité à Aix-en-Provence, n'ayant pu assister à la séance, M. Augustin-Thierry se charge de lire sa notice : *Un buste du philosophe marquis d'Argens.*

L'exécution de ce buste, commandé à ses frais par Frédéric II au sculpteur Bridan, complète ce que l'on savait des marques d'estime et de regrets que le roi de Prusse donna publiquement à l'un de ses confidents les plus aimés. Le travail de M. le baron Guillibert nous apporte à cet égard d'intéressantes et curieuses précisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures.

Séance du mercredi 22 avril.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI STEIN

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Henri Stein, sous-chef de section aux archives nationales, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

M. le Président invite M. Émile Biais, membre non résidant du Comité à Angoulême, à prendre place au fauteuil de la vice-présidence et prononce l'allocution suivante :

Mesdames, messieurs,

Tous les amis des beaux-arts se réjouissent de vous revoir chaque année, ici, fidèles au rendez-vous que nous vous donnons. Vous n'oubliez pas que nous attendons avec joie le plaisir annuel d'écouter l'exposé de vos découvertes, d'entendre le résultat de vos recherches sur la biographie et l'œuvre des artistes les plus ignorés. Quelques-unes de vos communications ont été sensationnelles; d'autres, pour n'être qu'un jalon qui guidera dans l'avenir un chercheur plus heureux, ont eu du moins le mérite de l'imprévu et de la nouveauté. Aujourd'hui, la collection des comptes rendus de nos séances, si imposante et si riche, est presque introuvable en librairie; mais la sage précaution qu'eut, dès l'origine, l'administration des beaux-arts d'envoyer gratuitement chaque volume paru à un grand nombre de bibliothèques publiques, a facilité les recherches de tous ceux qui y veulent recourir. C'est à Paris peut-être — il faut bien l'avouer — que l'ensemble de nos travaux, si utilement groupés cependant, est le moins apprécié. Les Parisiens savent pourtant que depuis longtemps il faut tenir compte des

travaux de la province, dans le domaine de l'art plus que dans tout autre. Mais, si Paris se montre quelque peu ingrat, enorgueillissez-vous, messieurs, d'apprendre qu'à l'étranger vous êtes infiniment mieux traités, et que vos apports annuels sont suivis avec tout l'intérêt qui convient. En voici la meilleure preuve : dans le *Dictionnaire universel des artistes depuis l'antiquité jusqu'à nos jours,* qu'entreprend en allemand la librairie Engelmann (de Leipzig), sous la haute direction de MM. Ulrich Thieme et Félix Becker, et dont le tome Ier, comprenant une partie de la lettre A, vient de paraître il y a quelques mois, tout ce qui pouvait être utilisé dans notre recueil annuel l'a été avec une rigoureuse précision, et l'on peut dire sans exagération que les comptes rendus de vos travaux ont fourni, avec les *Nouvelles archives de l'art français,* le plus précieux appoint dont ont bénéficié les collaborateurs de cette vaste entreprise.

Si les directeurs du *Dictionnaire universel des artistes* avaient appliqué une méthode aussi rigoureuse au dépouillement des autres ouvrages dont ils pouvaient s'entourer, ils auraient encore assez aisément pu grossir le nombre des individualités dignes de rentrer dans leur cadre. Je me permettrai de vous citer quelques exemples.

Jean d'Amoncourt, architecte de la cathédrale de Langres en 1549, manque à son rang alphabétique. Manquent également Jean Alipa, orfèvre d'origine napolitaine et gendre du peintre A. Gentile (1456), ainsi que Jean Alvergot, peintre à Marseille dans les années 1470-1476, et marié avec la veuve du peintre Jean de Clèves; malheureusement ces noms nous sont fournis par les seuls documents d'archives, tandis que rien ne paraît subsister de leurs œuvres. Je ne vois pas cité davantage un certain Alexis, collaborateur de Jean Perréal, qui, en 1494, fit à Lyon les « patrons des hystoires », à l'occasion de l'entrée de la reine Anne de Bretagne. Je constate l'absence d'un sculpteur originaire du Valromey, Georges Alaymaz, qui, d'après les dessins de François Cuenot, travailla en 1671 à la décoration de l'ancienne fontaine de la place de Lans, à Chambéry, dont nous possédons des reproductions et dont les vrais amateurs admiraient le bon goût. Je regrette encore que l'on n'ait pas accordé une place, même minime, à un orfèvre argentier de Perpignan, Michel Alerigues,

auteur des bustes reliquaires en argent de saint Abdon et de saint Sennen, en l'église d'Arles-sur-Tech; ici, nous possédons des œuvres authentiques et signées, une inscription a conservé le nom de l'artiste. Dans la même région, quelques autres argentiers et imagiers nous sont connus et le *Dictionnaire universel* les a ignorés : c'est Augustin de Agosti, qui fut chargé, en 1511, de fabriquer le pied d'argent de la grande croix de l'église Notre-Dame d'Ille-sur-Têt; c'est Nicolas Alamany, qui accepta en 1508 d'exécuter une statue de la Vierge pour l'église Saint-André de Cattlar; c'est Jean Amat, qui passa un marché en 1519 pour la confection d'un encensoir destiné à l'église Saint-Pierre de Thuir. Je vous citerai encore — puis je m'arrêterai pour ne pas prolonger plus longtemps une aride nomenclature — l'orfèvre Jean Alpot, dont un travail très intéressant d'émaillerie nous a été révélé par une communication faite en 1886 à la Société des Antiquaires de France, et le peintre François Allemand (ou Alment) dont le nom figure bien, dans notre récent dictionnaire allemand, d'après des indications fournies par les comptes rendus des congrès des sociétés des beaux-arts des départements, mais à propos de qui on a négligé de renvoyer à une intéressante communication complémentaire de M. Joseph Roman, faite en 1879 à la Société des Antiquaires de France.

Ce qui revient à dire, messieurs, que les artistes auxquels vous voulez bien vous intéresser sont certains de passer à la postérité. Les autres, malgré les meilleures intentions, malgré des recherches que l'on a toutes raisons de croire sérieuses, restent dans l'ombre et risquent fort d'y demeurer longtemps si nul ne songe à aller les déterrer dans l'article de revue ou dans l'inventaire d'archives qui a révélé leur existence. Cependant, j'estime qu'il ne faut négliger aucun nom, même celui qui se présente pour la première fois avec l'apparence la plus insignifiante : une découverte ultérieure, si on la rapproche utilement de la première, peut nous donner la clef inattendue d'une énigme. Le premier qui prononça le nom de Jean d'Orléans ou de Enguerrand Charonton (ici c'est notre érudit correspondant M. Requin) s'attendait-il à voir tant de bruit fait autour du nom de ces peintres? Et disons-nous bien qu'il reste encore plus d'un secret à dévoiler.

Eugène Müntz a cité quelque part, en passant et sans y attacher

d'importance, le nom de Jean Bonjean, d'après un texte des archives du Vatican : il s'agissait d'un peintre employé à décorer une chapelle à Avignon. Aujourd'hui je retrouve ce même artiste à Paris, vingt ans plus tôt, et j'apprends du même coup son origine. C'est là le commencement d'une biographie qui se dessine. — Et, parce que notre zélé correspondant de Valenciennes, M. Hénault, vient dans un travail approfondi de faire le procès très serré et très sévère de Simon Marmion, sur le compte de qui nos connaissances réelles se réduisent désormais à peu près à zéro, faut-il renoncer complètement à l'espoir de retrouver le véritable auteur des belles œuvres qui lui ont été, jusqu'ici, un peu inconsidérément attribuées ? La question ne se pose pas.

Souffrez donc bien, messieurs, que l'on vous encourage et ne négligez, nous vous en prions, aucune occasion d'enrichir notre patrimoine d'histoire artistique. Sur la route déjà longue que vous ont tracée vos aînés, des découvertes imprévues vous attendent : peut-être avez-vous fréquemment cotoyé des œuvres d'art inédites et curieuses sans y attacher une importance suffisante. Se peut-il que l'on ait attendu jusqu'à l'année 1907 pour dévoiler une peinture historique du plus haut intérêt et remontant aux premières années du quatorzième siècle, dans une ville tout à fait rapprochée de Paris? Deux ou trois personnes seulement l'avaient à peine remarquée; aucune ne l'avait comprise, aucune ne l'avait expliquée. Cette peinture non religieuse est unique en son genre et présente un intérêt capital pour l'histoire de l'art français. Soyez assez heureux pour en découvrir d'autres qui présenteront un égal attrait, et surtout, messieurs, n'attendez pas qu'une main maladroite ou inexpérimentée vienne détruire ces précieux témoins d'un art primitif à peine représenté aujourd'hui. La valeur que l'on attribue à ces vieux documents croît en proportion de leur rareté. A défaut des merveilles que nous offre l'Italie pour cette même époque, sachons conserver et respecter le peu qu'ont laissé subsister en France les générations antérieures, ignorantes ou mal avisées.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la communication de *M. Emile Deli-*

gnières, membre non résidant du comité à Abbeville : *Restes de peintures à fresques de la première moitié du seizième siècle dans l'église de Saint-Riquier (Somme)*.

Poursuivant le cours de ses fructueuses recherches en Picardie, M. Delignières nous fait connaître cette année de fort intéressantes fresques, malheureusement en mauvais état, qui garnissaient l'enfeu d'une chapelle de l'église de Saint-Riquier. M. Delignières les étudie dans sa substantielle notice qui apporte une contribution nouvelle à l'histoire de la peinture dans les provinces françaises.

On entend *M. Charvet*, membre non résidant du comité à Paris sur : l'*Enseignement des arts du dessin à Lyon (suite)*.

L'étude présentée par M. Charvet est la suite du travail considérable qu'il a entrepris et qui a commencé par les débuts de l'école de dessin de Lyon au milieu du dix-huitième siècle.

Elle comprend les années qui s'étendent de 1798 à 1802 et nous fait assister à la crise que traversa au début du Consulat l'enseignement public lyonnais.

En l'absence de *M. Bouillon-Landais*, correspondant du comité à Marseille, lecture est donnée par M. Augustin-Thierry, de son mémoire : *Luc-Raphaël Ponson, peintre marseillais*.

C'est la continuation des brèves notices consacrées par M. Bouillon-Landais aux peintres provençaux contemporains. Luc-Raphaël Ponson fut un élève du peintre marseillais Loubon. M. Bouillon-Landais donne à la fin de son travail un catalogue complet des œuvres de cet artiste.

M. Émile Biais, membre non résidant du comité à Angoulême, est ensuite entendu sur : *Deux portraits*, par Martin Drolling, intéressante et documentée monographie concernant deux portraits de femmes de la fin du dix-huitième siècle, œuvres du maître alsacien.

Ces toiles, de petites dimensions, sont datées de 1793. D'après M. Biais, elles représentent deux jeunes filles appartenant à une famille charentaise, les Saint-Gresse. D'un joli dessin, d'un aspect aimable qui rappelle un peu celui des miniatures, elles ne paraissent pas indignes du peintre dont elles portent la signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures un quart.

Séance du jeudi 23 avril

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE POIRÉE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Élie Poirée, conservateur adjoint de la bibliothèque Sainte-Geneviève, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

M. le président appelle *M. Jadart*, membre non résidant du comité à Reims, à prendre place au fauteuil de la vice-présidence et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier monsieur le sous-secrétaire d'État, c'est un grand honneur qu'il me fait en me demandant de présider une de vos séances, dans ce congrès qui nous apporte le tribut accoutumé de vos travaux, de vos savantes recherches. Cette année, comme les années précédentes, la récolte a été abondante et fructueuse et, assurément, lorsque le marquis de Chennevières prenait, en 1876, l'initiative de ces réunions, personne, y compris lui-même, n'aurait pu prévoir qu'après plus de trente ans de durée, l'activité du comité ne serait ni moins intense, ni moins féconde. C'est donc que le pays de France est inépuisable en richesses artistiques encore ignorées ou mal connues; c'est aussi, c'est surtout peut-être que l'esprit de curiosité s'est singulièrement développé, qu'il est devenu plus perspicace, plus affiné.

Il s'est transformé également. Il ne s'arrête plus aux objets mêmes, à leur aspect extérieur, ou à leur valeur vénale, il s'enquiert non seulement de leurs auteurs, mais du milieu, des ambiances, des personnes à qui les œuvres étaient destinées, ou qui les ont eues successivement en leur possession. Il poursuit avec une véritable passion une enquête dont le but principal n'est pas tant la satisfaction d'avoir fait une rare trouvaille, ou la perspective, pour le collectionneur, de quelque gain éventuel. Ce qui intéresse davantage et plus profondément, c'est le passé qui a mis là son empreinte, le passé qui va s'animer, revivre, reconstitué peu à peu, comme une mosaïque dont les fragments

épars et brisés sont rassemblés et patiemment remis en place ; c'est l'évocation d'une époque disparue dont naguère, à propos des vieux livres, M. Jules Lemaître traçait, dans une lecture à l'Académie, le tableau si délicatement nuancé :

« Rêver dans le passé pour rien, pour le plaisir, cela est charmant, et cela est aisé. Loin de se dérober, le passé s'offre à nous de lui-même, car il est notre but, et c'est de lui que nous sommes faits. Rêver dans le passé — surtout dans le passé de la France — c'est réveiller tous les hommes que nous portons en nous, c'est prolonger notre vie en arrière, par delà le berceau, c'est jouir de sentir à notre être des racines si profondes et d'avoir tant vécu déjà avant de voir la lumière. »

Cette rêverie, l'œuvre d'art, plus que toute autre — que ce soit une œuvre d'importance ou un simple bibelot — l'inspire, la provoque, car l'œuvre d'art est toujours vivante, un souffle de vie y persiste, un peu ou beaucoup de l'âme des ancêtres y est restée, exprimée sincèrement, naïvement. Et c'est pourquoi, messieurs, l'attrait que nous ressentons si vivement pour les choses anciennes, sentiment moderne ou que nos aînés ne possédaient pas au même degré que nous, ne nous conduit pas simplement à des fantaisies délicieuses, comme dit M. Jules Lemaître, poétiques, inconsistantes, en nous incitant à tant de diverses recherches, à des travaux de plus en plus précis, il tourne au profit de l'histoire, de la grande Histoire, et de cette grande Histoire il a contribué, en une large mesure, à modifier l'esprit et la méthode.

Jusqu'en des temps relativement récents, pour ne pas dire jusqu'à l'époque actuelle, l'historien s'occupait surtout d'enregistrer les faits politiques, les événements considérables, d'en tirer les commentaires, et sa tâche lui semblait accomplie. Clio, la plus curieuse des Piérides, s'isolait indifférente, sourde aux appels de ses sœurs, dédaigneuse de leurs jeux. Elle cataloguait, cataloguait, établissait sans relâche des listes funèbres de plus en plus longues, inventaires de la mort, obituaires sanglants des massacres. Si parfois elle faisait servir quelque antique héros de thème à une basse flatterie, à l'apologie d'un puissant du jour, elle était la muse de l'enseignement austère, des austères leçons. Et quelles leçons ! Promesses violées, foi parjurée, rivalités intestines, bouleversement d'empires, persécutions, abus du pouvoir, toutes les vilenies

des ambitions humaines étalées au grand jour, blâmées quelquefois, le plus souvent excusées, voilà ce qui remplit à peu près entièrement les gros in-folios de l'histoire, alors que son livre d'or serait bien petit et bien mince. Mais à côté de cette histoire factice, agitée, et qui, vue en raccourci comme nous pouvons la voir, prend un caractère encore plus tumultueux, il y a l'histoire de la nation même. Il y a la vie de chaque jour, simple, normale, sans faste et sans gloire; la vie qui s'est adaptée peu à peu au milieu, aux circonstances ; la vie que la nation traduit de toutes les façons, dans ses chansons, dans son art et dont chaque génération laisse après elle des témoignages durables, caractéristiques. N'est-il pas intéressant de connaître, par des documents authentiques, les conditions sociales ou individuelles des premiers habitants des rives du Nil, par exemple, tout autant, sinon beaucoup plus que de reconstituer assez arbitrairement la série interminable des dynasties qui y régnèrent ou de savoir par le menu des exploits, souvent imaginaires, de quelques chefs de bandes barbares transformés en héros? Pour connaître l'Italie et les Italiens, le moyen le plus sûr n'est-il pas de parcourir le pays, de visiter certaines de ses régions encore plus merveilleuses que les autres, où, dans le décor de l'Apennin qui profile à l'horizon sa ligne sinueuse et pittoresque, fleurit l'art admirable de la première Renaissance, jeune d'une jeunesse éternelle, véritable incarnation d'une race d'artistes? De toute cette grâce, de tout ce charme, l'histoire ne nous apprend à peu près rien. Et lorsqu'on jette un coup d'œil d'ensemble sur toutes ces nations, sur tous ces peuples répandus sur le globe, n'est-ce pas un spectacle grandiose et suggestif de voir comment l'homme a su conquérir sa place dans la nature, comment il l'a organisée, comment il sait la défendre, guidé par un merveilleux instinct qui lui fait trouver les moyens, comment il parvient à l'agrandir encore, matériellement, scientifiquement, moralement? Et ce même instinct, qui a à son service toutes les facultés intellectuelles et toutes les énergies, pousse l'homme toujours plus loin, plus avant vers le mieux, vers un progrès dont il ne soupçonne pas du premier coup la portée, dont il ne prévoit pas le terme final. On a répété souvent — depuis des siècles déjà — que l'humanité était très vieille, semblable au jour qui décline, au moment où dans le ciel empourpré les ombres de la nuit vont monter. Non, ces

lueurs ne sont pas celles du couchant, le dernier rayonnement d'une humanité qui tombe défaillante, c'est toujours l'aurore renouvelée de l'astre qui poursuit sa marche ascensionnelle. Et si quelque cataclysme doit survenir, l'humanité disparaîtra debout, dans la fière attitude du combat.

Les savants, les penseurs, les artistes sont les véritables créateurs de ce progrès incessant, les ouvriers de cette solidarité voulue implicitement par la nature en vue d'une action commune. Les événements disparaissent comme les pages effeuillées au jour le jour d'un éphéméride et sont en réalité peu de chose devant cette masse imposante d'efforts. Mais la prodigue nature est prévoyante aussi, c'est aux hommes de se servir utilement des forces qu'ils détiennent d'eux-mêmes, ou qu'elle leur offre, à ne pas les gaspiller, à les ménager, à les économiser, car le trésor de vie, s'il se reconstitue, n'est pas inépuisable. Il y a dans la suite des siècles des périodes plus ou moins favorisées à cet égard ; le mouvement en avant a pu être ralenti, entravé même, il a toujours eu lieu malgré tout. Voilà les belles et grandes leçons qu'enseigne le passé, dégagé des fautes et des crimes individuels ; voilà l'école vers laquelle tendent de plus en plus nos méthodes historiques. Il suffirait, pour s'en convaincre, de parcourir les manuels d'histoire qui se publient aujourd'hui et jusqu'aux livres de classe presque élémentaires.

Au même titre que ceux qui relatent les conquêtes successives de la science ou les divers systèmes de l'organisation juridique et sociale, vous, messieurs, qui enregistrez l'art du passé, vous collaborez à l'histoire et la collection de documents que vous mettez en valeur s'accroît chaque année. Votre rôle doit-il se borner là? Suffit-il que vous signaliez les œuvres, en les décrivant avec soin, en dressant leur état civil? Je pose ici une question délicate, difficile, peut-être impossible à résoudre. Je demande si une protection efficace pourrait être accordée à ces œuvres, les suivre pour ainsi dire dans les mutations, les pérégrinations que l'avenir leur réserve forcément. Il s'agit du cas où le propriétaire est, non pas l'État ou la municipalité, mais un particulier. Que deviendra plus tard l'œuvre en question dont l'importance documentaire ou artistique peut être considérable? Faute de soins, n'est-elle pas exposée à se détériorer, à être détruite ou perdue, ou si elle passait à l'étranger, comment en retrouver la trace?

Les monuments classés par la commission des monuments historiques sont protégés, l'État veille à leur entretien, contribue à leur restauration, empêche qu'on les mutile, même qu'on les vende au détail ; les autres œuvres d'art échappent à tout contrôle. Ne serait-il pas souhaitable qu'il en fût autrement et que pour celles-ci il y eût, lorsqu'elles en valent la peine, un statut analogue? Je pressens beaucoup d'objections. Si un régime d'exception est imposé, le collectionneur dissimulera avec soin le meilleur de sa collection et, quand il s'en débarrassera, il le fera en sous-main, en cachette. L'amateur connu comme détenteur d'une pièce rare sera en butte, dira-t-on, à des multiples tracasseries, à des demandes — encore plus nombreuses qu'aujourd'hui — de participation à telle ou telle exposition générale ou locale, et sur ce dernier point j'excuserai volontiers sa mauvaise humeur, car les promenades par les grands chemins sont funestes aux objets précieux et en principe elles ne devraient jamais être autorisées.

D'autre part, comment établir d'une façon effective le contrôle que je demande? Le meilleur moyen serait peut-être d'inscrire sur un registre l'œuvre signalée accompagnée des indications appropriées, nom du possesseur, lieu, cette inscription comportant l'obligation de faire transcrire tous les changements, vente, donation, qui pourraient survenir. Les registres déposés dans les préfectures deviendraient à l'occasion l'annexe en quelque sorte des inventaires de richesses d'art du département, qui ne concernent, comme vous le savez, que les édifices publics et dont la publication se poursuit — avouons-le — avec une bien sage lenteur. En d'autres termes il s'agirait de délivrer une sorte de certificat de notoriété, une carte d'identité, si vous voulez. Mais quoi qu'on fasse, toute réglementation dans cet ordre d'idées, si atténuée qu'on la réalise, apparaîtra, peu ou prou, restrictive de la propriété et de la liberté des échanges. Cet inconvénient doit-il faire rejeter le principe même d'un contrôle? D'abord le contrôle existe pour les monuments sous la servitude assez lourde et pourtant acceptée. Il ne saurait être un élément de dépréciation de la valeur des œuvres, bien au contraire. Il ne saurait pas, non plus, être regardé comme une sorte de main-mise par l'État, le prélude d'une confiscation. Évidemment l'État devrait devenir peu à peu possesseur de tous ces documents importants ; bien des œuvres, parmi celles qui ont

été signalées dans l'ensemble des congrès des sociétés des beaux-arts, ont certainement disparu et manqueraient à l'appel. Il y a donc un intérêt véritable à ce que l'État leur assure à l'avenir d'une façon ou d'une autre, mais sans léser les droits des particuliers, un abri sûr ou, sinon, une sauvegarde; et au fond, le rêve caressé secrètement par la plupart des collectionneurs et de voir leur collection consacrée officiellement, placée dans un édifice public; la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que ce même État qui suscite tant de méfiances, reçoit beaucoup de cadeaux et que les riches amateurs l'instituent volontiers leur légataire.

Mais, messieurs, je ne m'appesantirai pas davantage sur un projet dont je n'ai voulu ici vous présenter incidemment qu'une simple esquisse, ce n'est ni le moment ni le lieu d'en faire un examen approfondi. Il soulève d'ailleurs des questions de droit qui ne sont point de notre compétence. Retournons à nos travaux habituels. Vous allez maintenant entendre la lecture de mémoires fort intéressants et je n'ai plus, messieurs, qu'à m'excuser de vous avoir fait attendre cette lecture trop longtemps.

La lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la communication de *M. Léon Giron*, membre non résidant du comité au Puy : *Le musée du cloître au Puy*.

Ce mémoire concerne le musée du cloître Notre-Dame au Puy où l'auteur a recueilli une série d'œuvres d'art inspirées par le culte populaire de Notre-Dame du Puy.

L'une des salles du musée, la salle des *ex-voto*, renferme un certain nombre d'anciens actes de foi, tel le panneau, daté de 1584, où figure l'évêque de Senecterre en face de son frère François, personnage de la cour de Henri III, représenté avec sa jeune femme et un enfant.

M. Léon Giron nous fait également connaître de très intéressants travaux du sculpteur Vanneau, destinés au tombeau de Mgr de Béthune.

En l'absence de *M. Maurice Hénault*, membre non résident du comité à Valenciennes, M. Augustin Thierry donne lecture de son mémoire : *Les Lussigny, orfèvres*, intéressante contribution à

l'histoire de l'orfèvrerie flamande et concernant une dynastie d'artistes du dix-septième et du dix-huitième siècle.

On entend *M. Veuclin*, correspondant du comité à Mesnil-sur-l'Estrée (Eure), sur *Un artiste villageois de la deuxième moitié du dix-septième siècle*.

L'auteur étudie l'œuvre d'un menuisier sculpteur né vers 1641, à Saint-Germain-sur-Avre, et qui sculpta dans sa ville natale des décors d'armoires, des rétables pour les églises du voisinage et des ornements de voûte. M. Veuclin nous donne de curieux renseignements sur cet artiste local.

Le mémoire de *M. Henri Jadart*, membre non résident du comité à Reims : *Du sort des monuments et des œuvres d'art à Reims pendant la Révolution* (1790-1800), passe en revue les monuments et les objets d'art qui faisaient la richesse de la ville de Reims au moment de la Révolution et nous renseigne sur leur fortune très diverse. C'est une très intéressante statistique qu'il nous présente ainsi et parfaitement documentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures et demie.

Séance de clôture du 24 avril

PRÉSIDENCE DE M. PAUL COLIN

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Paul Colin, inspecteur général de l'enseignement du dessin, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

M. le président invite *M. de Vesly*, membre non résident du comité à Rouen, à prendre place au fauteuil de la vice-présidence et prononce l'allocution suivante :

Appelé par la confiance de M. le ministre à présider votre séance de clôture, permettez-moi, messieurs, de vous dire que ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ai accepté cet honneur, dont je sens tout le prix.

Artiste doublé d'un fonctionnaire, nullement écrivain et encore moins archéologue, j'ai grand besoin de votre extrême indulgence et je la sollicite avec empressement.

Vos travaux si nombreux et surtout si intéressants continuent depuis trente-deux ans à enrichir le domaine artistique de la France, de telle sorte que les trente et un volumes déjà parus forment à l'heure présente une anthologie presque complète de notre art national.

Comment, par quels procédés, toutes ces productions, créations ou œuvres de tradition ont-elles été enfantées?

Il y a là un problème des plus captivants pour ceux qui s'occupent et s'intéressent à l'enseignement des arts.

Nous constatons les résultats acquis depuis la plus haute antiquité.

Nous apprenons qu'un tel était l'élève de tel maître célèbre, mais comment ce dernier enseignait-il? Quels étaient ses moyens de démonstration?

Je crois pouvoir dire que nous ne sommes nullement renseignés. Pour commencer à nous éclairer sur ce sujet qui agite particulièrement les éducateurs modernes, il nous faut redescendre jusqu'à Léonard de Vinci, dont le surprenant génie, avec tant d'autres sciences, a embrassé toutes les questions concernant l'enseignement des arts du dessin.

Rien n'est plus précieux que les documents qu'il a laissés et qui fournissent un champ d'études si profitables.

Si la science, en effet, accorde à l'humanité des conquêtes inaliénables, définitives, et qui, de siècle en siècle, conduisent avec certitude à de nouvelles conquêtes, il n'en est pas de même pour les arts.

Les arts ne se laissent arracher que des victoires personnelles et passagères.

Dans l'industrie, ce qu'une génération invente devient le patrimoine de la génération suivante.

La mécanique se substituant de jour en jour à la force manuelle et remplaçant partout les bras, le meilleur moyen d'assurer l'existence de l'ouvrier est de développer son intelligence, d'exercer ses mains aux travaux délicats, de former son goût.

Si d'autre part le meilleur moyen de soutenir les industries consiste à leur former des ouvriers et des artisans capables, le dessin est le meilleur agent pour la lutte dans la situation présente.

Des hommes éminents ont abordé courageusement l'examen de

ces questions. M. le marquis de Laborde dans son remarquable rapport sur l'exposition de Londres en 1851. Plus tard M. Eugène Guillaume dans un rapport non moins remarquable, intitulé : idée générale d'un enseignement élémentaire des beaux-arts appliqués.

C'est encore à M. Eugène Guillaume que nous devons l'immense service d'avoir, en 1878, fait sortir de la catégorie des arts d'agrément l'enseignement du dessin en lui faisant assigner sa place dans les études et matières obligatoires de l'Université.

M. Jules Ferry en était alors le grand maître comme ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Ces hommes si dévoués à notre cause ont droit à notre bien vive reconnaissance.

Il ne faut pas s'y tromper, ils n'ont pas entendu, en mettant un crayon dans la main de chacun, lui donner un outil pratique pour faire simplement un métier : non, ils ont visé un but plus élevé, ils ont voulu aussi faire pénétrer dans l'esprit général le sentiment du goût, dont l'élégance française a toujours donné l'exemple et assuré la suprématie dans toutes ses industries.

La science moderne, par ses progrès incessants et par la similitude des procédés de fabrication, contribue à un cosmopolitisme des produits que nous retrouvons dans l'art lui-même, pour d'autres raisons, comme les facilités de communication par exemple et les écoles d'art tendent à ne plus se distinguer les unes des autres.

Pour arracher à la France le monopole de la fabrication artistique, nous voyons sur tous les points du globe surgir des centres d'études à la recherche de bonnes méthodes propres à vulgariser le goût du dessin.

Plus nous avançons dans l'histoire, plus nous marchons à grands pas vers une époque où la matière elle-même n'aura plus de nationalité. Tout comme le sucre a cessé d'être un aliment d'importation, les tissus d'Europe se confondent déjà presque avec ceux de l'Inde, de la Chine, du Japon et des autres parties du monde.

Partout les mêmes machines, les mêmes outils, les mêmes procédés. Si ce sont là les grands progrès de la civilisation, ne faudrait-il pas les déplorer ?

Heureusement nous ne nous contentons pas de la matière pour la matière elle-même, fût-elle de l'or, de l'argent, du marbre ou du bois précieux, des beaux fils de lin ou de soie : il nous faut la

parure de cette matière, il nous la faut ouvragée par le dessin de la forme et animée par la couleur.

Depuis des siècles, en effet, l'humanité, toujours luttant avec la nature, a dépensé la plus grande part de son énergie à l'asservir, mais sans oublier d'y ajouter, par ce besoin de parure et de beauté inné chez l'homme, une autre beauté que celle de la matière.

C'est ainsi que l'art intervient et interviendra heureusement et infailliblement toujours.

Avant de confier à la machine une reproduction, il faut créer le modèle dont la conception échappe à tous les procédés de fabrication.

Ne renonçons donc jamais à donner à l'art sa part légitime dans n'importe quel objet fabriqué.

Par une faveur exceptionnelle, un seul procédé sert de base à tous les arts. Que votre penchant, que votre nature, vos aptitudes vous portent vers l'architecture, la peinture, la sculpture ou vers les industries qui dépendent de ces arts, et elles en dépendent toutes, il importe peu, vous n'avez à vous occuper d'aucun choix, une seule étude, le dessin, est par excellence l'étude préparatoire indispensable.

Si l'on veut bien entendre par le mot « dessin » la représentation par le contour, par le trait de tout ce qui dans la nature, par le jeu de la lumière et de l'ombre, marque la limite apparente des volumes et des surfaces de n'importe quel objet, Léonard de Vinci a démontré et prouvé que ce contour est absolu, qu'il n'en existe pas deux interprétations différentes, et cela il l'a démontré par un procédé très simple qui est le dessin au travers d'une vitre.

Il ne faut pas craindre de dire ici et de répéter qu'il ne s'agit que du tracé des différentes limites des surfaces d'un objet, nature morte ou vivante, et non pas de sentiment d'interprétation des colorations, des valeurs de tons, de l'expression personnelle de l'artiste; non, il s'agit uniquement du contour des volumes et des surfaces extérieures et intérieures.

Ceci dit, l'appareil de Léonard de Vinci — il porte son nom — intercepte une vitre, entre le dessinateur et le modèle à représenter. Un œilleton fixé à une certaine distance de l'appareil per-

met au dessinateur de maintenir sa vision toujours à la même place.

Eh bien, dans ces conditions, placez devant cette vitre un enfant, un homme adulte, ou si vous voulez Raphael lui-même, et les traits tracés sur la vitre par l'un ou l'autre de ces personnages seront identiques.

Les lignes fuyantes obéiront à des lois auxquelles on ne saurait transgresser sans apporter des déformations qui feraient perdre à l'objet représenté le sentiment de son apparence.

Il existe donc une justification des lois de la perspective; il est donc utile de l'enseigner à la base des études de dessin comme contrôle et régulateur de l'œil du dessinateur.

Il est ainsi permis de dire que le dessin représentant la nature dans son apparence peut se démontrer tout comme le dessin géométrique qui la donne dans sa réalité en en représentant toutes les faces.

C'est à tel point qu'un dessin géométrique exécuté avec ses cotes pourra être reproduit en relief dans des centres différents par des gens étrangers les uns aux autres, et l'objet sera aussi semblable que s'il sortait d'un même moule.

Voilà un des côtés scientifiques du dessin ; on peut juger de son importance et de l'intérêt qu'il y a à l'enseigner.

C'est donc une question de mesure et d'opportunité dans l'ordre des études, mais cela nous paraît indispensable, car c'est la base absolument démontrable des lois physiques de l'optique, comme les lois physiques de l'acoustique sont à la base de la musique.

Et revenant à Léonard de Vinci, dans son aperçu historique sur la peinture, il s'exprime ainsi :

La perspective est le guide et la porte; sans elle on ne fait rien de bien dans les œuvres de peinture.

La peinture pose d'abord ses principes scientifiques et vrais. Qu'est-ce que le corps ombreux ? Qu'est-ce que l'ombre primitive, l'ombre dérivative (portée) et qu'est-ce que la lumière, couleur, corps, site, éloignement, proximité, mouvement, repos, toutes choses que l'esprit comprend; tout cela forme la science de la peinture. Les maîtres ne se fient pas au jugement de l'œil, car l'œil se trompe sans cesse. Cela se prouve si on veut diviser une ligne en deux parties égales, au simple coup d'œil, souvent on se

trompe. Donc sur ce sujet les bons juges ont toujours un gouvernail, ce que ne font point les ignorants.

« Avec la notice de la mesure de chaque longueur, épaisseur, largeur des membres, ils sont en sûreté, et ce faisant ils ne sortent pas du devoir.

« Puis il ajoute : « L'imitation des antiques est plus digne de louanges que celle des modernes. »

« Et si nous poursuivons, nous le voyons conseiller et pratiquer l'étude de l'anatomie en prêchant d'exemple par ses admirables dessins.

« Puis il ne cesse de préconiser l'observation constante de la nature dans toutes ses manifestations de mouvement et d'effets. »

Elle est, il est vrai, la source éternelle à laquelle les artistes doivent continuellement puiser. C'est à sa contemplation que tous les maîtres ont émancipé leur génie, mais ces maîtres incomparables qui sont là devant nous s'étaient armés pour le bon combat pour se prendre corps à corps avec elle et ils en sont sortis vainqueurs dans leurs éloquentes interprétations.

Et alors j'en appelle à tous ces admirables créateurs de tant de chefs-d'œuvre, si dignement représentés dans cette belle fresque de Paul Delaroche qui nous entoure.

J'en appelle de Michel-Ange à Rubens et à Rembrandt ainsi qu'à toute la belle pléiade qui a honoré l'art français, Jean Goujon, Le Poussin, Puget, Watteau, jusqu'à Prud'hon, Ingres, Delacroix, Rude et Barye, dont l'éducation première a été faite du respect des œuvres de leurs devanciers.

Et si je leur demande de nous éclairer de leurs conseils, de descendre jusqu'à nous pour nous livrer leur secret, il me semble les entendre répondre : Nous avons écouté Léonard et fidèlement suivi ses préceptes.

Messieurs, dans ce sanctuaire de l'art, je ne voudrais faire aucune polémique, mais dans l'état actuel de notre civilisation et sous un régime démocratique il est tout naturel de faire participer la généralité aux connaissances indispensables que tout homme a le droit d'acquérir et l'État le devoir de lui donner.

C'est à ce titre que le dessin est maintenant enseigné partout et obligatoirement depuis bientôt trente ans.

Des esprits, évidemment bien intentionnés, reprochent aujour-

d'hui à l'enseignement tel qu'il est pratiqué d'être resté dans la tradition que nous venons d'exposer devant vous; c'est-à-dire de s'appuyer sur des principes déterminés.

Je ne parle pas de la toute petite enfance, j'estime que pour elle la plus grande liberté doit être la règle.

Laisser l'enfant tracer n'importe quoi à sa fantaisie; le colorier même, c'est l'encourager dans la pratique du dessin, lui en faire prendre le goût tout en l'amusant, rien de mieux.

Mais il arrive un moment où son raisonnement doit être mis en éveil, sa vision doit être contrôlée, son observation réfléchie, cela exige un effort il est vrai, mais où il n'y a pas d'effort il n'y a ni progrès, ni résultats.

Faut-il donc, parce qu'on ne s'adresse pas à de futurs artistes employer une méthode différente?

Si vous admettez que celle suivie par les maîtres de l'art est bonne, pourquoi en changer?

Je parle, bien entendu, dans son application générale et non dans ses détails.

Certains maîtres ont-ils préconisé d'autres procédés d'enseignement?

Il serait fort intéresssant de le rechercher et en terminant, messieurs, c'est à vous que je m'adresse. Si par l'image et des documents écrits vous pouvez nous renseigner sur cette question, vous rendrez à la cause de l'enseignement des arts du dessin et à l'éducation générale le plus signalé service dont nous vous serons profondément reconnaissants.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

On entend *M. le chanoine Urseau*, membre non résidant du comité à Angers sur : *Les peintures murales de l'ancien couvent de la Baumette, près d'Angers.*

Après avoir rappelé les origines et les vicissitudes de ce couvent fondé en 1146 par René d'Anjou et vendu en 1791 comme bien national, M. le chanoine Urseau décrit les vestiges subsistant des peintures murales épargnées par les remaniements que depuis plus d'un siècle les propriétaires successifs de la Baumette lui ont fait subir.

Les personnages représentés sont saint Jean l'Évangéliste, saint Jean-Baptiste, saint Bonaventure, saint Bernardin de Sienne et saint Louis de Toulouse, fils de René d'Anjou, roi de Naples. M. Urseau insiste notamment sur l'importance et la conservation relative de l'image de saint Louis de Toulouse dont, selon lui, les traits doivent représenter ceux d'un prélat de la région et qui peut, dit-il, supporter la comparaison avec ce que la Renaissance a produit de plus parfait en Anjou.

L'ordre du jour appelle la communication de *M. l'abbé Brune*, membre non résidant du comité à Mont-sous-Vaudrey (Jura) : *Quatre ivoires anciens des musées du Jura*.

De ces quatre ivoires conservés dans les musées de Dole et de Lons-le-Saunier, le plus intéressant est un fragment de dyptique byzantin d'un style vigoureux, représentant le Christ avec au revers une longue croix pattée. M. l'abbé Brune le fait remonter à une période antérieure au dizième siècle.

Les trois autres ivoires appartiennent au musée de Dôle, deux d'entre eux portent les caractères de l'art allemand du onzième siècle, le troisième est une imitation du style arabe fait en Italie au seizième siècle.

M. l'abbé Brune conserve la parole pour lire son second mémoire : *Le musée de Dôle et les statues dijonnaises de Froidefontaine*, étude fortement nourrie de quatre statuettes en pierre qui présentent les caractères de force et de vigueur qui ont fait la juste réputation des maîtres sculpteurs de l'école de Dijon.

M. Lesort, archiviste d'Ille-et-Vilaine, envoie un travail sur le peintre normand Houel, mort en 1813 : *Correspondance inédite du peintre et graveur Houël*. Il se compose de documents empruntés aux archives dont il a la garde et qui font connaître l'artiste dans ses relations intimes avec un contemporain.

En l'absence de *M. Gandilhon*, archiviste du Cher, M. Augustin Thierry donne lecture de sa notice : *Documents pour servir à l'histoire des arts à Bourges*, suite d'extraits et de notes sur des artistes berrichons d'après le dépouillement d'un fonds des archives du Cher.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président prononce la clôture de la session de 1908.

La séance est levée à trois heures et demie.

LECTURES

ET

COMMUNICATIONS

I

DU SORT DES MONUMENTS ET DES ŒUVRES D'ART

A REIMS PENDANT LA RÉVOLUTION

(1790-1800)

La découverte aux Archives de Reims d'un nouvel inventaire des œuvres d'art mises en dépôt le 8 ventôse an III, dressé par Delaistre, nous a donné l'occasion de comparer cette pièce avec les autres inventaires dressés par Nicolas Bergeat, communiqués à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts en 1889 et publiés dans le volume de cette année [1]. Il importe de publier de même le nouveau document, qui range les objets par ordre de provenance et donne ainsi des renseignements plus clairs et plus précis sur les richesses d'art des établissements supprimés ou des familles d'émigrés [2].

Tout cet ensemble, recueilli au moment le plus troublé de la Révolution, subit ensuite des pertes causées par les transports, les détournements, les vols, et les restitutions successives. Il est fort intéressant, à tous égards, de noter les renseignements fournis par Delaistre, sur l'origine et l'état de tant d'œuvres diverses réunies à cette époque, surtout en ce qui concerne celles qui survivent et se retrouvent dans les collections du Musée, ou dans les églises et édifices publics de Reims. Il sera non moins intéressant de dresser un état sommaire des monuments eux-mêmes d'où

[1] *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 13e session. Paris, Plon, 1889, p. 749 à 792.

[2] Appendice I. L'auteur de cet inventaire est de la famille du libraire Delaistre-Godet, qui édita, en 1756, *l'Histoire civile et politique de la ville de Reims*, par Anquetil, 3 vol. in-12, et publia ensuite contre cet historien, en 1758, un mémoire imprimé chez Pierard, s. d. in-4°. *Bibliothèque de Reims*.

sortaient ces œuvres d'art et de présenter le tableau du sort qu'ils éprouvèrent de 1790 à 1800.

Il est même d'autant plus curieux et utile d'insister sur les péripéties éprouvées à cette date par les édifices et leur mobilier, que l'on se retrouve, à l'heure où nous sommes, en face de difficultés analogues pour la conservation de quelques-uns d'entre eux, remise en question par les conséquences de la Séparation de l'Église et de l'État (1905-1907) [1].

Nous allons donc passer en une revue sommaire tous les monuments religieux qui existaient à ce titre en 1790 et préciser leur sort, ainsi que celui des principales œuvres d'art qu'ils contenaient, jusqu'en 1800, et pour certains d'entre eux jusqu'à nos jours. L'époque actuelle sera d'autant mieux comprise que l'on jugera avec clarté des événements d'un passé peu reculé, mais cependant plus que séculaire et déjà, par conséquent, lointain et oublié par beaucoup de nos contemporains.

I. — ÉGLISE NOTRE-DAME ET SES DÉPENDANCES : PALAIS ARCHIÉPISCOPAL, CLOITRE, HÔTEL-DIEU.

La cathédrale de Reims est restée, on peut le dire, intacte dans son gros œuvre sous la Révolution, malgré l'interruption du culte (1793-95), malgré les transformations de ses annexes et le défaut d'entretien.

Elle perdit seulement quelques détails dans son ornementation : la crête fleurdelisée qui surmontait sa toiture et les semis de fleurs de lis qui décoraient les pignons du transept; le dais de la statue du trumeau central du grand portail et les scènes sculptées au linteau de la même porte, remplacées en 1794 par l'inscription de Reconnaissance de l'Etre Suprême, puis par la dédicace actuelle au Dieu très bon [2], et l'on mutila sans doute en même temps les jolies figurines de l'encadrement des portes, qui ont alors presque

[1] Outre les listes de Bergeat, signalées plus haut, consulter celles qu'a données M. Louis Paris, dans le *Livret du musée de Reims*, 1845 (notice finale à consulter avec réserves), et l'introduction du *Catalogue du musée de Reims*, 1881, où M. Ch. Loriquet a donné des renseignements précis.

[2] *Les Inscriptions de Notre-Dame de Reims*, dans le t. CXVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 192-93.

toutes perdu leurs têtes. Il y eut aussi quelques mutilations de détail au portail nord vers 1796[1].

Voilà pour l'extérieur ; au dedans, elle fut dépouillée des magnifiques grilles en fer forgé qui entouraient le chœur depuis la destruction du Jubé[2]. La statuaire du grand portail, les chapiteaux des piliers, les vitraux, les autels, les pavés furent entièrement respectés. Les tapisseries, les tableaux, les orgues, survécurent ; les objets précieux du trésor subirent des déplacements, des transports à Paris, des fontes, des vols aussi, dans le détail desquels nous ne pouvons entrer ici et que l'on a racontés en reproduisant l'image des choses disparues[3].

La cathédrale avait trois monuments secondaires à ses côtés, remplis aussi de richesses d'art, de trésors littéraires et d'archives. On a sauvé presque tous ces derniers dépôts dans nos collections publiques. Mais on a détruit, en 1797, le cloître des chanoines qui remontait au moyen âge et encadrait si bien tout le côté nord de l'abside de Notre-Dame. Avec lui périrent beaucoup d'inscriptions, de souvenirs divers[4]. L'Hôtel-Dieu, qui faisait suite au cloître, resta debout sous la Révolution, et ne fut démoli qu'en 1827, après la translation dans l'abbaye de Saint-Remi des services hospitaliers avec leur mobilier artistique : toiles peintes, toiles brodées, tableaux, cuivres, etc.

Le Palais archiépiscopal resta aussi debout à l'époque révolutionnaire et fut à peu près complètement préservé dans ses parties essentielles : la chapelle du treizième siècle, haute et basse, la grande salle du quinzième siècle et son sous-sol voûté, les appartements royaux et ceux de l'archevêque, grâce à la transformation

[1] Procès-verbal fut dressé par les officiers municipaux ; il est conservé aux Archives de Reims. (Procès-verbal du 15 fructidor an III.)

[2] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CX, *Journal de D. Chastellux*, p. 202, 241, 318.

[3] *Trésors des églises de Reims*, par Pr. Tarbé. Reims, 1843, petit in-folio, figures. — Sur les cloches, toutes enlevées, sauf le bourdon de 1570, voir les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII, p. 251.

[4] *Les monuments historiques de Reims*, par E. Leblan, 1882, in-folio. — Il ne subsiste du chapitre que des salles du dix-huitième siècle ornées de belles boiseries. Voir le *Journal de Rheims*, suite des *Affiches de Reims*, de Hayt, numéro du 4 janvier 1797, p. 115. — Cf. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVI, p. 29 à 33, sur le cloître et d'autres monuments démolis sous la Révolution, et *Journal de Rheims*, 24 juin 1796, p. 54.

de l'ensemble en Palais de Justice et en Bourse de Commerce, de 1795 à 1825[1].

Restauré à cette dernière date aux frais de l'État, le Palais redevient selon les circonstances et les nécessités d'alors le siège de l'Archevêché, en même temps que le Logis du roi. L'ancienne destination fut conservée à ce monument national jusqu'au 17 décembre 1906, jour où l'archevêque dut en sortir. Reconnu ensuite propriété départementale, mais classé comme monument historique (20 décembre 1907), il attend une affectation qui lui maintienne son ensemble comme palais, son intégrité architecturale et son emploi à un service accessible à tous et d'intérêt général.

Le mobilier qu'il contient, surtout les portraits et les collections diverses qui y sont exposées, méritent non moins d'attention et de sollicitude de la part des pouvoirs publics.

L'administration des Beaux-Arts doit empêcher la vente ou le déplacement de tout ce qui y intéresse l'histoire locale ou l'art sous une forme quelconque.

II. — ÉGLISE SAINT-REMI ET ANCIENNE ABBAYE.

L'église Saint-Remi, à travers des péripéties et des dangers bien plus graves qu'à Notre-Dame, est cependant restée, elle aussi, dans son ancien état, mais vouée à de lamentables dégradations jusqu'aux restaurations terminées seulement en 1847.

A l'intérieur, cette église perdit son Jubé et la décoration du chœur, la mosaïque qui le pavait, l'autel antique, la couronne de lumière et le candélabre (sauf un fragment conservé au Musée) qui l'éclairait, les monuments, tombeaux et dalles funéraires qui garnissaient l'édifice. Il est heureusement resté de cet ensemble d'admirables reliques : les dix tapisseries de la Vie de saint Remi,

[1] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXXI, où se trouve une étude sur ce monument au point de vue de l'histoire et de l'art, du treizième au vingtième siècle. Les bâtiments furent reconstruits en partie en 1690 par l'archevêque Maurice Le Tellier, sur les plans de Robert de Cotte, architecte du roi, d'après la correspondance du prélat conservée à la Bibliothèque nationale et citée par son biographe, *Ch.-M. Le Tellier*, par l'abbé Gillet, 1881, p. 196. — On en trouve des plans teintés et des vues fort bien exécutées dans le *Terrier de l'archevêché de Reims*, 1754, t. I, folio 363, aux Archives de Reims, G. 148.

les statues et le groupe de son tombeau, la clôture et les portiques du chœur en style Renaissance privés toutefois de leurs grilles de cuivre[1].

Quant à l'abbaye et à ses vastes dépendances, on en fit d'abord des lieux de dépôt pour les livres et les œuvres d'art, puis on y installa des services hospitaliers militaires qui ne furent évacués qu'après les dernières campagnes de l'Empire. Les bâtiments furent ainsi sauvés et s'ouvrirent pour ainsi dire d'eux-mêmes à leur transformation en Hôtel-Dieu (1827), lorsqu'on dut construire un Palais de Justice dans l'enceinte de cet antique établissement.

Les belles façades de l'abbaye de Saint-Remi, son cloître grandiose, ses vestiges gothiques, sa bibliothèque lambrissée, tout cet ensemble est resté presque intact et a été décrit bien des fois[2].

III. — ÉGLISE SAINT-NICAISE ET ANCIENNE ABBAYE.

Si tout à peu près survécut à la Révolution dans l'abbaye de Saint-Remi, tout au contraire disparut ou tomba en ruine dans celle de Saint-Nicaise en 1800. Elle devint, presque aussitôt sa suppression, l'objet de pourparlers pour sa conservation qui n'aboutirent pas, et, malgré les instances de la municipalité et de la population qui tenaient à ce monument, aucune affectation ne lui fut donnée ; les ventes successives en accrurent les risques pour l'édifice et le mobilier[3] ; la rapacité des acquéreurs et le défaut d'entretien firent le reste, et l'admirable église du treizième siècle, le cloître et le surplus des bâtiments devinrent bientôt une carrière qui ne fut épuisée que plus tard : *Et non relinquent in te lapidem super lapidem*.

[1] On trouvera, en appendice II, un fort curieux mémoire du sculpteur Drouart, artiste rémois, sur les travaux qu'il opéra en 1793 dans l'église Saint-Remi, pour y effacer tous les signes de la féodalité, blasons, etc. Ce grattage se fit avec un soin délicat et coûta 130 livres à la Fabrique.

[2] Bibliographie dressée au *Catalogue du cabinet de Reims*, t. IV, 1896, p. 90 à 100.

[3] La cathédrale en recueillit les belles cloches qui furent ensuite fondues, mais elle conserve encore l'autel et les pavés du sanctuaire, la pierre tombale de Libergier, et deux magnifiques tambours en menuiserie du dix-huitième siècle. Le tombeau de Jovin en provient aussi, il est au Musée.

Il est inutile d'insister sur la disparition totale de cet ensemble à jamais regrettable, car on en a restitué, par la plume et le dessin, tout ce qui peut en retracer le souvenir aux nouvelles générations[1].

IV. — ÉGLISE SAINT-DENIS ET ANCIENNE ABBAYE.

De cette abbaye, la moitié seulement subsiste. L'église, assez grand édifice du quatorzième siècle, et les bâtiments du moyen âge ont été anéantis[2], tandis qu'une portion notable, reconstruite au dix-huitième siècle dans un style plein d'élégance et de noblesse, a été épargnée jusqu'ici et employée à des services publics : siège du district sous la Révolution et depuis grand séminaire diocésain. Mais ce dernier emploi ayant cessé, comme pour l'Archevêché, au mois de décembre 1906, le beau monument si estimé des Rémois à toutes les époques, reconnu comme propriété départementale, court tous les risques d'un morcellement ou d'une aliénation totale, n'ayant pas été jusqu'ici classé parmi les monuments historiques[3].

Une attention particulière s'impose donc en ce moment à tous les amis de l'art en faveur de la sauvegarde de ces bâtiments inoccupés depuis plus d'une année et qu'aucune proposition ne vient garantir en vue d'une affectation à un service public[4]. Il est facile de se rendre compte de la beauté architecturale de la façade sur la rue Chanzy et de la cour intérieure avec galerie et balcon, en se reportant à la vue cavalière gravée en 1754, lors de l'achèvement des travaux de construction, et dont une reproduction est jointe à cette notice[5].

Nous savons d'ailleurs, par le registre capitulaire des Genovéfains

[1] *Catalogue du cabinet de Reims*, t. IV, p. 101 à 104; voir notamment les études de MM. A. Lebourq et Ch. Givelet, qui ont été publiées aux t. LXXII et XCVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*.

[2] Rue percée sur leur emplacement en face de la cathédrale, dite rue Libergier, nom du maître de l'œuvre de Saint-Nicaise.

[3] Vœu en ce sens émis par l'Académie de Reims, le 24 mai 1907, et transmis aux autorités compétentes. *Travaux de l'Académie*, t. CXX, où se trouve aussi la notice historique et descriptive de cette maison.

[4] Une visite du Conseil général de la Marne a eu lieu le 23 septembre 1907, mais il ne s'en est suivi d'autre proposition que celle de l'entretien indispensable.

[5] Voir ci-dessous, planche I.

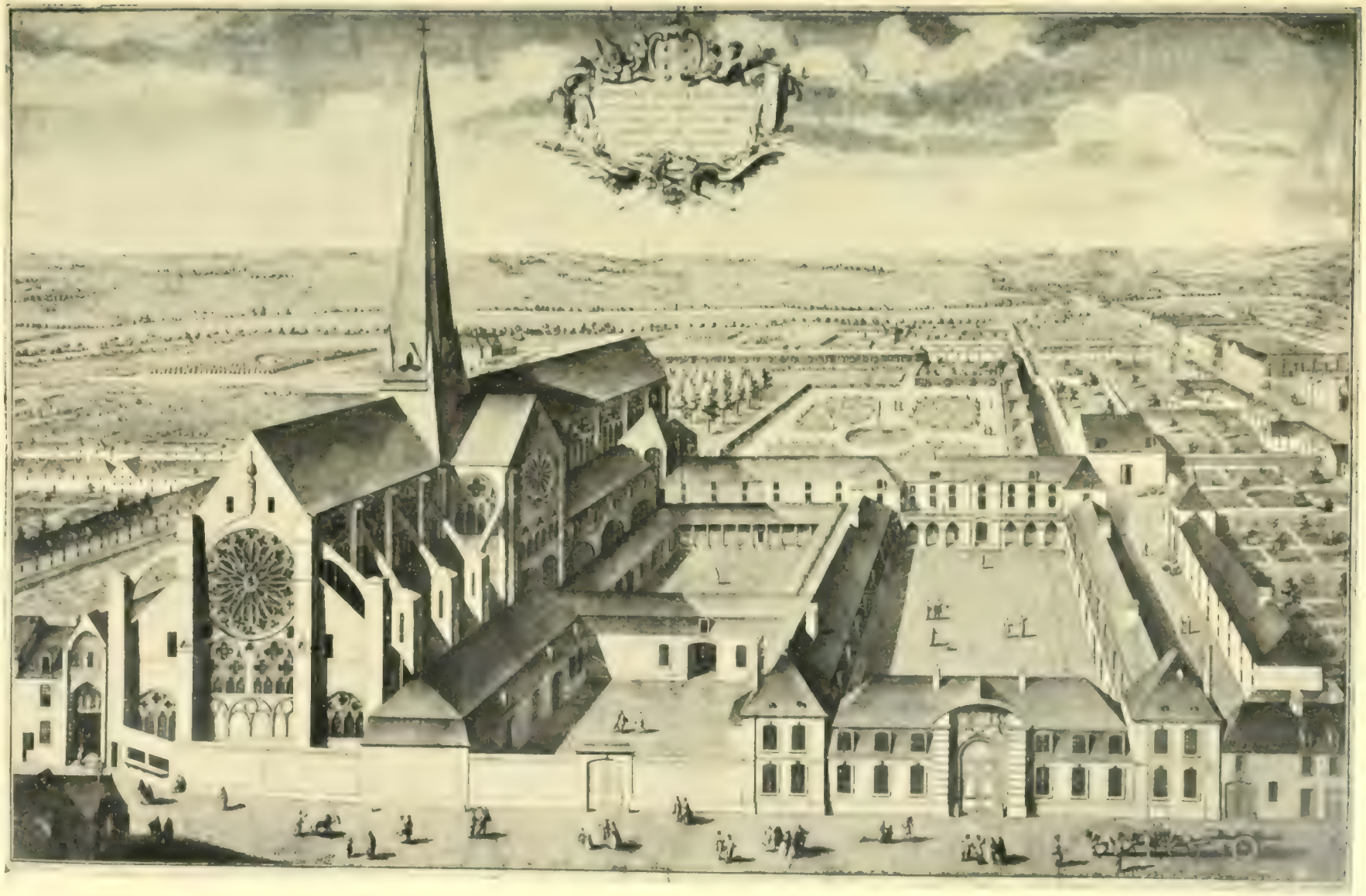

Planche I

ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-DENIS DE REIMS

D'APRÈS UNE VUE CAVALIÈRE GRAVÉE EN 1754

qui occupaient l'abbaye[1], que la reconstruction de la maison commença en 1743 par le bâtiment d'entrée sur la rue « conformément au devis, plan et élévation donné par M. Bonhomme, architeque....[2] », et nous apprenons par le même document, que « la démolition des anciens murs et bâtiments sur la rue a commencée le 1er avril 1743 », et que le 9 mars, on a mis la première pierre ». Voilà donc l'œuvre bien datée, avec le nom de son inspirateur qui la conçut dans le style de l'époque, c'est-à-dire dans une riche décoration Louis XV mais revêtue d'un caractère imposant et sobre comme il convenait pour un asile de la vie religieuse et savante au cœur de la vieille cité de Reims.

La porte cintrée est surmontée d'un fronton contenant un large cartouche rocaille, soutenu par deux anges; les fenêtres sont munies de clefs ornées de feuillages ; les pavillons latéraux dominent sans l'écraser cette façade si correcte. A l'intérieur, le portique d'entrée est décoré avec autant de grâce, les sculptures sont intactes comme la grille en fer forgé qui le clôt.

La cour se développe, plus profonde que large, et modifiée dans sa perspective par suite de l'élévation moderne des bâtiments à droite et à gauche, mais conservant le beau décor de celui du fond que précèdent sept arcades cintrées, supportant une terrasse, avec trophées en bas-relief entre les divisions de la balustrade[3].

Les appartements n'ont plus leurs tapisseries, ni leurs boiseries du temps, sauf dans une pièce à gauche de l'entrée et dans une portion de la bibliothèque. Tout l'intérêt de l'édifice se résume dans les façades et les fines et délicates sculptures qui en rehaussent toutes les ouvertures. La ville de Reims n'a point d'autre monument de cette époque et de ce style ; il faut le lui conserver dans son ampleur et son intégrité[4].

[1] Archives de Reims, fonds de l'abbaye de Saint-Denis, registre des conclusions du chapitre, à la date du 29 mars 1743. (Indications fournies par M. L. Demaison, archiviste de Reims.)

[2] Il s'agit de Nicolas Bonhomme, architecte bien connu, successeur d'autres architectes rémois du même nom, auquel on doit l'abbaye de Prémontré (Aisne), l'ancienne Porte neuve de Reims, et l'exécution de grands travaux de restauration à la cathédrale de la même ville, etc. Cf. Tarbé, *Reims*, 1844, p. 76. — Balchal, *Dictionnaire des architectes français*, 1887, p. 64, et les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCV, p. 288, notes 1 et 3.

[3] Attributs des lettres, des sciences, des arts, etc.

[4] Se reporter à la vue cavalière, signée *Brouard delineavit. Marrye sculp.*,

V. — ÉGLISE SAINT-PIERRE-LES-DAMES ET ANCIENNE ABBAYE.

L'église a été anéantie en totalité, malgré l'antiquité de ses nefs et la beauté de son portail Renaissance. Presque rien n'a été sauvé des richesses d'art du chœur et des chapelles, sauf les tableaux d'Hellart et d'autres artistes rémois, représentant la vie de saint Pierre, actuellement au Musée[1]. On retrouve dans le recueil des dessins de Georges Baussonnet, à la Bibliothèque de la ville, plusieurs perspectives des autels, des tombes et des reliquaires de cette célèbre abbatiale.

L'emplacement de l'abbaye a été coupé par une rue, dite de Saint-Pierre-les-Dames, sur les côtés de laquelle on aperçoit les pavillons et quelques bâtiments restés debout et gardant les traces de leur décoration intérieure et extérieure remontant à la Renaissance ou à l'époque de Louis XIII. De jolis portiques, des boiseries élégantes, une porte à deux vantaux, quelques écussons se remarquent encore çà et là dans les habitations particulières et les usines qui se sont partagé ce qui reste du logement des religieuses et de celui des abbesses[2].

VI. — AUTRES ABBAYES ET COUVENTS DÉTRUITS.

Toutes les autres maisons religieuses régulières d'hommes ou de femmes, existant à Reims en 1790, ont été adjugées et démolies presque aussitôt leur suppression.

L'abbaye de Saint-Étienne-les-Dames (ancien prieuré du Val des Écoliers), rue de l'Equerre, est occupée en partie par un couvent de Dames de la Visitation sans qu'il y soit rien conservé des anciennes décorations non plus que dans les maisons particulières contiguës[3]. Quelques épitaphes se retrouvent au Musée lapidaire.

datée de 1754. — Pr. Tarbé, *Reims*, 1844, p. 323. — H. Bazin, *Une Vieille cité de France*. Reims, 1900, p. 450.

[1] *Catalogue du Musée*, 1881, p. 99 à 104.

[2] H. Bazin, *Reims*, p. 351. — Vanteaux de porte au Lycée ; portrait de Renée de Lorraine au Musée.

[3] On a sauvé d'une de ces maisons, en 1900, des débris du portail de l'église, recueillis dans la collection Ch. Bosteaux, à Cernay-lès-Reims, et une belle che-

L'abbaye de Sainte-Claire (ordre des Clarisses), à l'angle des rues du Jard et Gambetta, n'a pas davantage laissé de traces dans la communauté du Bon-Pasteur qui s'est installée sur son emplacement, mais des fouilles, opérées en 1886, ont amené la découverte de quelques sculptures et d'inscriptions déposées au Musée lapidaire[1].

Le prieuré des Dames de Longueau (ordre de Fontevrault), au bas de la rue du Jard, eut un sort semblable ; une filature le remplace, et nous pouvons citer les magnifiques autels en marbre de Cormicy (Marne), comme provenant de la chapelle de cette maison dont ils attestent la splendeur. Un grand nombre de ses épitaphes ont été employées comme pavés à Troispuits (Marne)[2].

Les communautés de femmes de la Congrégation et de l'Enfant-Jésus ont vu disparaître aussi leurs résidences d'avant la Révolution, mais dans cette dernière maison, reconstruite au dix-neuvième siècle, on conserve la tombe de l'abbé Gaudru et quelques débris de sculpture dans les jardins[3].

Quant aux couvents d'hommes, ils disparurent tous presque entièrement aussi dès la suppression prononcée en 1790, tandis que le collège des Jésuites, supprimé en 1762 et transformé en hôpital général en 1766, conserve encore tous ses bâtiments et leur décoration intérieure.

Les Cordeliers, dans la rue des Trois-Raisinets, ont cependant laissé quelques vestiges dans les cours intérieures d'une maison de commerce : galeries gothiques du cloître, murailles latérales de l'église avec arcades en arc brisé, et des épitaphes curieuses transférées au musée lapidaire[4].

Du couvent des Carmes, rues de ce nom et du Barbâtre, il ne subsiste rien depuis la démolition opérée, vers 1850, des grandes salles gothiques qui avaient survécu à la Révolution.

Les Augustins avaient leur maison dans la rue de ce nom ; en

mince sculptée et peinte, du dix-septième siècle, a été transportée dans la maison n° 37 de la rue de Talleyrand, à Reims.

[1] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCV, p. 253 et 267. — Cf. *ibidem*, t. LXXXII, p. 85, sur un ancien tabernacle en provenant.

[2] *Ibidem*, t. LXXXV, p. 97.

[3] *Vie de Nicolas Roland*, par l'abbé Al. Hannesse. Reims, 1888, p. 160 et 393.

[4] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCV, p. 235 et 257.

1792 elle fut partiellement démolie, elle servit pendant la Révolution à tenir des classes et des réunions dans les bâtiments subsistants qui furent affectés en 1822 au Petit Séminaire. Cet établissement, totalement reconstruit en 1855 et récemment encore relevé après un incendie, n'offre plus que des vestiges mutilés d'un cloître du dix-septième siècle. Les bâtiments modernes sont actuellement vacants comme ceux du Grand Séminaire (1906).

Le couvent des Minimes, dans la rue Fery, a disparu presque totalement après la suppression des religieuses. Le portail de l'église survivait seul, il a été démoli en 1890. Des vitraux délicats, qui décoraient le cloître, il subsiste des débris dans l'église et dans la chapelle du château de Brimont. La garniture d'autel de l'église, de fabrication italienne, se retrouve dans l'église Saint-Remi.

Les Capucins n'avaient pour orner leur église en fait de richesses d'art que des tableaux, dont le plus beau : *Les Stigmates de saint François* par Hellart, est maintenant placé dans une chapelle de la cathédrale. Quant aux bâtiments réguliers, ils ont tous disparu et une filature en occupe l'emplacement dans la rue qui porte toujours leur nom.

Outre les couvents, il y avait à Reims deux commanderies, l'une appartenant aux Antonins dont la chapelle et les bâtiments, de beau style Louis XV, sont encore debout rue de l'Université, en face du Lycée. Ils avaient été reconstruits en 1740, mais cet ordre ayant été supprimé en 1777, la chapelle fut vendue en 1780 à l'abbesse de Saint-Pierre-les-Dames, désaffectée en 1781 et convertie en filature sous la Révolution[1].

L'autre commanderie, beaucoup plus importante, était celle du Temple, devenue l'apanage de l'Ordre de Malte et supprimée seulement en 1790.

Son église et tous ses bâtiments ont été anéantis successivement dans le cours de la Révolution, après la vente et la mise en location des locaux[2]. Un sépulcre du seizième siècle (1531) fut sauvé

[1] Devenue, en 1824, chapelle des dames de la Congrégation, elle sert au grand Séminaire depuis 1906. Cf. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CX, p. 159 et 203.

[2] Désignation des bâtiments dans les *Affiches de Rheims*, du 27 brumaire an VII, p. 131.

de la ruine et transféré dans l'église Saint-Remi[1]. Les caves de la maison Werlé occupent le vaste emplacement du Temple dans la rue de ce nom.

VII — ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-JACQUES DANS LA RUE DE CE NOM.

Cette intéressante église, bâtie du douzième au seizième siècle, est la seule église paroissiale, subsistant dans son intégrité, sur les treize que comptait la ville de Reims avant la Révolution[2]. On s'explique qu'un si grand nombre de monuments secondaires ait disparu dans un si court intervalle (1791-1793) et presque aussitôt la suppression des anciennes paroisses, en ce que deux immenses édifices, les églises Notre-Dame et Saint-Remi, devenaient sièges de paroisses qui suffisaient, en grande partie, aux besoins religieux d'une population de trente mille habitants. Les adjudications se succédèrent et les démolitions s'opérèrent avec un entrain, une rapidité inouïs[3]. Les monuments sculptés, les vitraux, les statues et les peintures de ces églises, si brusquement jetées bas, souffrirent évidemment tous les périls à la fois, et un grand nombre de ces œuvres d'art disparurent à jamais. Il en survécut cependant de précieux morceaux que Nicolas Bergeat installa au Musée de la ville et qui furent ensuite replacés dans les édifices sauvegardés.

Ainsi l'église Saint-Jacques, assez pauvre avant la Révolution, se trouva dépositaire de la grande toile venant de la chapelle de l'Archevêché, *La Sainte Trinité*, attribuée au Guide, du *Christ en croix*, sculpté par Pierre Jacques, des grands chandeliers et de la crédence de l'église Saint-Pierre-le-Vieil. Quelques-unes de ses

[1] Un calice, aux armes d'un commandeur du même siècle (1575), se retrouve dans l'église de Berru (Marne). Cf. *Répertoire archéologique du canton de Berne*, 1900, p. 63, avec vue du calice.

[2] L'ancienne église Saint-André, qui survécut aussi à la Révolution, fut démolie et reconstruite en 1865, celle de Saint-Maurice fut aussi, pour la majeure partie, reconstruite en 1867. Voir sur toutes les églises paroissiales de Reims le volume du *Répertoire archéologique*, compris au t. LXXXII des *Travaux de l'Académie de Reims*, avec vues et plans de ces édifices.

[3] Relation de ces ventes, d'après les *Affiches de Reims*, donnée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVI, p. 29 et 30.

tapisseries survécurent, dont une seule est intacte aujourd'hui. Quelques tableaux restèrent de l'ancienne décoration.

L'édifice, voûté dans toute son étendue, fut préservé comme oratoire d'abord pour la paroisse Notre-Dame, puis comme paroisse indépendante dès la reprise du culte en 1795. Ce fut une heureuse issue pour l'art et pour tant de souvenirs rémois[1].

Espérons voir bientôt cette église classée comme monument historique et garantie ainsi contre tout risque et toute altération.

VIII. — ÉGLISE SAINT-MAURICE, DANS LA RUE DE CE NOM.

L'église Saint-Maurice survécut, elle aussi, tout entière à la période de destruction, avec ses nefs des onzième et douzième siècles, sa chapelle flamboyante et son chevet rebâti par les Jésuites en 1627. On rebâtit aussi la nef entière en 1867, et l'édifice se montra désormais sous cet aspect moderne qui n'empêche qu'au dedans il ne contienne encore beaucoup de vestiges anciens, de tableaux et d'œuvres diverses sauvées à la Révolution[2].

IX. — ÉGLISE SAINT-ANDRÉ, AU FAUBOURG DE CE NOM.

Édifice du seizième siècle sans autre intérêt que ses vitraux de la Renaissance, ses tableaux et quelques statues, il n'échappa à la suppression en 1790 que pour subir une complète démolition en 1865. Le nouveau monument conserve deux anciens vitraux, une statue en pierre de saint André, attribuée à P. Jacques, et une autre statue reliquaire en cuivre du même saint, datant de 1434 et provenant de l'ancien trésor de la cathédrale. Ce sont autant d'œuvres d'art qu'il faut sauvegarder[3].

[1] *La paroisse Saint-Jacques de Reims pendant la Révolution*, par l'abbé Bouchez, étude publiée aussi dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXX, 1908.

[2] *L'église Saint-Maurice*, par Lacatte-Joltrois, publiée par l'abbé Cerf, 1882. — *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXII, p. 75.

[3] *Ibidem*, notice par Ch. Givelet, t. XL, p. 329 et autre description, t. LXXXII, p. 107.

X. — AUTRES ÉGLISES COLLÉGIALES ET PAROISSIALES DÉTRUITES.

Nous arrivons à cette hécatombe des dix églises paroissiales renversées de 1791 à 1794, comme nous le disions plus haut[1]. Certes, à elles dix, elle ne représentent pas une perte comparable à celle de la seule église abbatiale de Saint-Nicaise, qui était le joyau architectural de Reims, mais plusieurs offraient des portions romanes et gothiques d'un réel intérêt et presque toutes un mobilier artistique malheureusement anéanti dans sa plus grande partie.

L'aspect général de la ville a perdu en même temps cette perspective hérissée de clochers et de flèches, que les vues de Chastillon et de Merian nous représentent fidèlement encore dans leur pittoresque ensemble.

Comme décoration artistique à l'intérieur, c'était l'église Saint-Pierre-le-Vieil qui méritait le plus grand intérêt pour ses vitraux, ses sculptures de la Renaissance, en partie sauvées à Saint-Jacques et au Musée, sa chaire et ses fonts baptismaux transférés à Notre-Dame. L'église Saint-Hilaire possédait les tombes des familles patriciennes et beaucoup de souvenirs historiques qui n'ont pas laissé de traces. — L'église Saint-Symphorien, contemporaine de l'abside Saint-Remi, était probablement celle qui avait le plus de valeur comme architecture : on en a recueilli au Musée un beau retable du quinzième siècle[2], et un fragment de la mosaïque du chœur. — L'église Saint-Timothée, collégiale et paroissiale, nous a laissé les émaux précieux qui ornaient la châsse de ce saint martyr, et l'église Sainte-Balsamie, petite collégiale voisine, un Christ sur la croix couronné et vêtu, conservé comme les émaux dans l'église Saint-Remi.

Les églises de Saint-Etienne, de Saint-Julien et de Saint-Jean-Baptiste, ainsi que celle de la Madeleine, n'avaient pas les mêmes caractères d'art que les précédentes, mais il en était une dernière, Saint-Martin, dans la rue des Créneaux, qui possédait un monu-

[1] Nous ne comprenons pas dans ces dix édifices détruits l'église Saint-Michel, ancien réfectoire des chanoines de Notre-Dame, parce qu'elle subsiste comme gros œuvre avec sa porte Renaissance, servant de remise dans un angle de la cour du Chapitre.

[2] *Catalogue du Musée*, 1881, p. 315 et 316.

ment de l'époque chrétienne, unique à Reims, découvert en 1738 dans un caveau au-dessous du clocher. On y voyait une fresque antique représentant deux scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais la destruction de l'église entraîna la ruine du caveau qui fut comblé et irrémédiablement perdu en 1802 sans laisser aucun vestige aux érudits[1].

Voilà le tableau en raccourci que nous avions promis sur le sort des monuments et des œuvres d'art durant et depuis la Révolution. Il n'y a été question que des monuments religieux parce qu'ils étaient les seuls à décorer Reims, sauf l'Hôtel de Ville qui n'a pas été touché alors sensiblement, ni dans son gros œuvre, ni dans son mobilier décoratif, ni dans les collections, cependant dispersées, de l'École de Dessin. L'effigie de Louis XIII avait bien été abattue du sommet de la façade, en même temps que celle de Louis XV, par Pigalle, avait été renversée de son piédestal sur la Place Royale. Mais les pertes, réparées depuis, n'avaient en aucune façon l'étendue de celles qu'éprouvèrent les monuments religieux dans leur nombre et dans leur mobilier séculaire.

Ce sont bien là les désastres auxquels se reportait M. Grandjean, inspecteur général des monuments historiques, dans son allocution de l'an dernier à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts : « On se rappelait, disait-il, les pertes irréparables qu'avait infligées, il y a cent ans, à l'art national la brusque mobilisation des biens ecclésiastiques », et il demandait aux membres de ces Sociétés, pour éviter le retour de semblables pertes en ce moment, « de se faire contre l'ignorance, l'inertie ou les préjugés, les partisans convaincus de l'œuvre de préservation artistique[2]. »

Pour nos églises rurales, la tâche de préservation a été tracée dans l'inventaire de ce qu'elles contiennent d'intéressant au point de vue de l'art et de l'histoire[3]. A Reims, à cette heure, c'est le

[1] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXVI, p. 506, et t. LXXXIII, p. 185. — Recourir enfin pour tous les anciens monuments et leurs débris survivants aux recueils de Povillon-Piérard, conservés à la Bibliothèque de Reims, aux nos 1875 à 1886 du *Catalogue des Manuscrits*, 1903, t. II, 2e partie, p. 957 à 968

[2] *Réunion de la Société des Beaux-Arts en* 1907, 31e session, 2e volume du compte rendu, p. 13

[3] *Réunion de la Société des Beaux-Arts en* 1906, 30e session, volume du compte rendu, p. 83 à 106.

maintien de deux édifices à garantir dans leurs parties monumentales qu'il faut obtenir : le palais archiépiscopal élevé du treizième au dix-septième siècle, reste dans l'un des lieux les plus historiques de France, et l'ancienne abbaye de Saint-Denis, élégante construction du dix-huitième siècle, seul spécimen de cette époque dans notre ville et digne par conséquent de toute la sollicitude des administrateurs et des artistes.

H. JADART.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DOCUMENTS INÉDITS

I

Inventaire, dressé par Delaistre, libraire, des bibliothèques, tableaux, gravures, et œuvres d'art, se trouvant aux dépôts de la ville de Reims à la date du 8 ventôse an III

DOCUMENTS INÉDITS

I

8 ventôse an III.

Aux citoyens administrateurs composant le Directoire du district de Reims.

Citoyens,

Vous expose le citoyen Delaiste Delaiste, cy devant chargée des bibliothèques nationales de votre commune.

Que d'après lecture faitte d'une lettre du citoyen Bergeat, conservateur du musée, où il est dit que ma retraite est cause du retard du travaille des dittes bibliotèques, ce n'est pas moi qui m'est destituée, c'est bien l'administration par le conseil du commissaire sous le prétexte de deffaut de connoissances; cependant j'ose exposer à l'administration que les deffauts de connoissances ne m'ont pas empêchée de faire le catalogue de toutes les communautés supprimées, qui sont toute au nombre de 25, remis à l'administration dont cy joint le detaille.

Qu'il ne peut disconvenir que la manière dont il a été balotée, depuis la

[1] Ce paragraphe et les suivants ne contiennent que des récriminations personnelles et n'ont pas d'intérêt au point de vue des œuvres d'art. Néanmoins, nous les avons reproduits comme renseignement des mœurs du temps.

nomination des commissaires dont il a été arrêtée que l'on travailleroit de concert ensemble; au bout de huit à dix jours destituée par un delibérée du directoire, ensuite le onze brumaire renommée commissaire et par un arrêté du vingt quatre frimaire destituée et remi gardien faute de connoissance, tout cela étoit bien fait pour me décourager et demandée une retraite.

C'est à tort que les commissaires (m)'imputent le retard des opérations, ce n'est pas moi qui les a conseillée de mêler la masse des bibliotèques, au contraire j'ay toujours insistée pour que le travail des catalogues se fit séparément, bibliotèque par bibliotèque; les catalogues étant fait, il étoit aisé de les vériffier séparément, voilà ce qui a été le motif de la désunion; je prévoyais ce qui arrive en ce moment; j'oublie volontiers tout ce qui s'est passée à mon égard de la part des commissaires, je ne regarde que le bien généralle; je sacrifierais volontiers mon intérest personnelle pour la chose publique si ma présence l'exige; cependant j'obéis à l'invitation de l'administration : je leur donne état de toutes les bibliotèques, tant des communautés supprimées que des émigrés et condamnés, ainsi que des tableaux et gravures et autres objets d'art et sciences.

Le citoyen Bergeat citte aussi que j'aurois dite suivre l'article 1er de l'instruction, page 15e; il doit sçavoir que lorsque l'on a commencée à opérer cette loi n'étoit pas connüe, que la bezogne étoit finie, au surplus cela regardoit l'administration; j'ai suïvie ce que l'on m'a ordonnée, car si l'on avoit eüe cette instruction plutôt il ne m'auroit pas plus coûté de la suivre que faire ce qui est fait, et que l'on m'eusse procurée de l'emplacement, l'on en étoit bien éloignée dans ce temps d'orage puisqu'il étoit question de se servir de la bibliotèque de St Remy pour sale de malade, et l'on étoit dessidé à reléguer les livres dans des greniers ou à les brûler, ainsi que tous les tableaux et autres objets, ainsi que les manuscrits pour faire des gargouches; j'ai fait tout ce qu'il a dépendüe de moi pour conserver le plus qu'il m'a été possible; si je n'en est pas eüe davantage et s'il n'étoit pas mieux rangée, c'est qu'il n'a pas été en mon pouvoir de le faire; ce que j'avoüe est à la connoissance généralle, en conséquence je me dévoue à tout ce que l'administration voudra bien décider.

Reims ce huit ventose l'an 3e de la République française.

(*Signé*) : Delaistre D. L.

Reims, ce huit ventose l'an 3e de la République française,

8 ventôse an III.

État des Catalogues des bibliotèques des communautés supprimées :

1° La bibliothèque du chapitre n'a pas été déplacée.

2° De St Remy, dépôt généralle.

3° Des Minimes, D. P.[1] St Remy.
4° De St Vicaise, D. P. St Remy et menuiserie.
5° De St Denis, D. P. St Remy.
6° Des Capucins, D. P. St Remy.
7° Des Carmes, D. P. St Remy.
8° Des Jacobins, dépôt St Remy.
9° De la ville, n'a pas été déplacée.
10° Des cordeliers, dépôt St Remy.
11° St Basle, dépôt St Remy.
12° Igny, dépôt St Remy.
13° Les Longaux, dépôt St Remy.
14° De St Pierre les dammes, à la bibliotèque du Chapitre.

Catalogues des Émigrés et condamnés ou déportés.
Remis à l'administration.

1° La bibliothèque de Vidart, à Muire; au dépôt de St Remy.
2° Varlet de Semeuse, dépôt St Remy.
3° Lamotte, dit la Tournelle, dépôt St Remy.
4° De Taillerand de Périgord[2], dépôt St Remy.
5° L'abbé Mauroys, dépôt St Remy.
6° Courtin de Lagerie, dépôt St Remy.
7° De Rhémond, dépôt Augustins et les rayons.
8° Lévêque de Pouilly, chez lui.
9° De Taissy[3], dépôt St Remy.
10° L'abbé Pommier, dépôt St Remy.
11° L'abbé de la Tournelle, dépôt St Remy.

Tous les Catalogues réunis à l'administration, signés de moi :

Catalogues restant à faire :
1° De St Thierry, dépôt St Remy.
2° Dunant et Duhoüe, dépôt de St Remy.
3° Bonette, dépôt St Remy.
4° L'abbé le Comte, dépôt St Remy.
5° La comtesse Duhamelle, dépôt St Remy.
6° Coquebert de Crouy, dépôt St Remy.

[1] Veut dire *Dépôt*.
[2] Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims depuis 1777.
[3] Probablement Coquebert de Taizy.

7° Brulard de Genlisse, dépôt St Remy.
8° L'abbé Moisson, dépôt St-Remy.
9° Dambly de Prain [1], dépôt St Denis.
10° De Champeaux, dépôt Augustins.
11° Le Court, Bida et Savart, dépôt Augustins.
12° Du Séminaire, dépôt St Remy.

(*Suit l'état des tableaux, gravures, provenant de Taillerand de Périgord*) :

8 ventôse an III.

État des tableaux, gravures, provenant de Taillerant de Périgord.

1° *La Malédiction paternelle*, que l'on soupçonne original de Grusse [2], avec cadre dorée, au Muzée [3].

2° *Le Retour du fils à la mort du père*, faisant pendant, même touche, avec son cadre dorée, au Muzée [4].

3° Deux grands paysages peint par Jacques Aker [5], avec leurs cadres dorés, au Muzée.

4° Deux tableaux faisant pendant, représentant la Chine et l'Europe conversant ensemble, et différents oiseaux tués, avec leurs cadres dorés, au Muzée.

5° Un Tableau d'Audry, représentant un renard tenant un coq, avec son cadre doré, au Muzée [6].

6° Un tableau d'huît, représentant la Garde fidelle, avec son cadre doré, au Muzée.

7° Deux grands tableaux de Bergamme, représentant des pastoralles, avec leurs cadres dorés, au Muzée.

8° Deux tableaux de Lucas Venude, dont les figures sont peintes par Aubin, représentant un solitaire, et la Magdelaine dans son rocher, avec cadre dorés, au Muzée [7].

[1] Le marquis d'Ambly, ancien gouverneur de Reims, qui possédait le château de Prain, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

[2] *Greuze*. — Toile figurant au *Livret du musée en l'an VIII*, p. 4, n° 12. (Voir la *Notice des tableaux du Louvre*, par Fr. Villot, 3e partie, 1887, p. 162; et *le Musée du Louvre*, par G. Lafenestre, 1893, p. 301.)

[3] *Muzée* veut dire le Musée de la ville.

[4] Même *Livret*, p. 5, n° 21.

[5] *Hackert* (Jacques-Philippe), peintre de l'École allemande, dont les deux paysages sont encore au Musée; voir le *Catalogue*, 1881, p. 24, nos 17 et 18.

[6] *Oudry*. — *Livret de l'an VIII*, p. 10, n° 62. Beaucoup de noms d'artistes, *Audry* pour *Oudry*, sont ainsi défigurés, nous ne pouvons relever toutes ces erreurs.

[7] *Livret de l'an VIII*, œuvre de *Lucas Van Uden*, p. 7, n° 37.

9° Deux petits tableaux représentant des marines, par Jacques Aker, avec leurs cadres doré, au Muzée[1].

10° Deux grands tableaux dans le genre de Colignon, représentant des pastorales, leurs cadres en bois peint en blanc, au Muzée.

11° Deux grands tableaux représentant Bossuet et Fénelon, leurs cadres en bois peint en gris, au Muzée.

12° Deux ovales représentant la Naissance, peint sur vélin à la gouache, avec leurs cadres dorés et glace, au Muzée.

13° Un tableau en pastel représentant une Vierge, avec son cadre doré et glace, au Muzée.

14° Quatre gravures représentant différents personnages, avec leurs cadres dorés et glace, vendues.

15° Deux gravures représentant l'architecture et la musique, au bisque, avec leurs cadres et glaces, vendues.

16° *La Mort d'un général avant la lettre*, avec cadre doré et glaces, vendues.

17° ***Louis quatorze et Louis quinze,*** d'après Rigaux, gravés par Drevet, avec cadres dorés et glaces, au Muzée[2].

18° Quatre marines de Vernet, cadres dorés et glaces, vendues.

19° Quatre petits paysages de friche, cadre doré et glace, vendus.

20° Deux gravures de Vernet, représentant une marine et un incendie, cadres dorés et glaces, vendues.

21° Quatre gravures représentant les fêtes de l'inauguration à Reims, leurs cadres dorés et glaces; au Muzée[3].

22° Trois gravures de Taignier[4], gravées par Le Bas, cadres dorés et glaces, vendues.

23° Cinq gravures représentant la Cathédralle de Reims par Varain[5], cadres dorés et glaces, au Muzée.

24° Le plan de St Thierry, cadre doré et glace, au Muzée.

De Sugny, Emigré :

1° ***La demande acceptée,*** gravée par Bervic d'après Lepicié, cadre doré et glace, vendue.

2°-15° Quatorze autres gravures, cadres et glaces, vendues[6].

[1] *Unes de mer*, par HAGBERT, au *Livret de l'an VIII*, n°s 30 et 41. Ne sont plus au Musée de Reims.

[2] Ces belles estampes sont aujourd'hui encore exposées à la Bibliothèque de Reims.

[3] Ces quatre superbes estampes, dans leurs cadres du temps, sont encore exposées au Musée rémois.

[4] *Téniers*.

[5] *Varin*, graveur champenois.

[6] Ces gravures avec sujets divers, ayant été vendues, et n'offrant plus d'intérêt pour nos recherches, nous n'en reproduisons pas les titres.

De Moüy, Emigrée :

1° Vue des environs de Regio en Calabre, gravée par Dufour d'après Vernet, cadre doré et glace, vendues.

2°-7° Six autres gravures, cadres et glaces, vendues [1].

Olivier Jacquesson, Emigrée :

1° *Une femme alaitant son enfant,* gravée par Clément de Coughe, cadre doré et glace, au Muzée [2].

2°-24° Vingt-trois autres gravures, cadres et glaces, au Muzée (dont le n° 13, *Les Couseuses,* gravées par Beauvarlet d'après le Guidé, cadre doré et glace, au Muzée [3].

25° Deux bustes en cuivre dorée, représentant Voltaire et Rousseau au depôt de St Remy [4].

L'abbé de la Tournelle :

1° Douze gravures représentant différents morceaux de l'histoire sainte, leurs cadres dorés et glaces, sous le n° 24, au Muzée [5].

L'abbé Pommier :

1° Une croix faitte à la main par Jean-B^te Lombart, maître d'école de Tagnion [6], d'un seul trait de plume, cadre doré et glace, au Muzée

2° *La tendresse maternelle,* gravée par Moitte d'après Monnet, cadre doré et glace, au Muzée.

3° *L'éducation de l'homme,* commençant à sa naissance, six estampes gravée par de Launay d'après Cochain, cadre doré et glace, au Muzée.

4° *Le tombeau du comte de Luzaque,* lieutenant général, gravé par Cochain, cadre doré et glace, au Muzée.

5° Deux tableaux gravés représentant le paysan de Gandelu [7], cadre doré et glace, au Muzée.

6° Deux paysages au crayon, leur cadre dorée et glace, au Muzée.

7° Trois gravures dessinée au crayon, l'un avec son cadre doré et glace, les deux autres cadres en noir et glace, au Muzée.

8° Un abbé dessiné au crayon par Cochain, cadre doré et glace, au Muzée.

9° Une gravure dessinée au crayon par Cochain, représentant un citoyen, avec cadre doré et glace, au Muzée.

[1] Même observation.

[2] Ces gravures étaient alors au Musée, mais elles en ont toutes disparu depuis.

[3] Même observation, sauf pour le n° 13, qui est encore au Musée.

[4] Ces bustes sont conservés au Musée rétrospectif dans la vitrine haute.

[5] Pas d'autre détail n'est donné de ces gravures.

[6] *Tagnon,* canton de Juniville (Ardennes).

[7] *Gandelu,* arrondissement de Château-Thierry (Aisne).

10° *Le Jugement dernier,* peint à l'huille sur cuivre, cadre doré, au Muzée [1].

11° Quatre tableaux représentant l'enfance de Jésus, peints sur cuivre, avec leurs cadres dorés, au Muzée.

12° *Les Sept Sacrements du Poussin,* peints sur vélain, leurs cadres dorés et glaces, au Muzée.

13° *Une Assomption du Poussin,* peint sur vélain, cadre doré et glace, au Muzée.

14° Un tableau de famille, représentant un prêtre, peint à l'huille, avec son cadre doré, au Muzée.

15° Un tableau représentant un évesque, peint à l'huille, sans cadre, ni chassis, au Muzée.

16° Un tableau représentant un abbé, peint à l'huille, avec son cadre doré, au Muzée.

17° Un buste en marbre blanc, représentant un conseillier au parlement, avec son pied d'estal en bois marbré, au Muzée.

18° Un tableau de famille en pastel, représentant un prêtre, avec son cadre doré et glace, au Muzée.

Veuve de Semeuze :

1° Un *Ecce homo,* peint sur bois, avec son cadre doré et glace, au Muzée.

2° *Vüe d'un port de mer et rocher,* peint sur bois par Paul Brille, son cadre doré, au Muzée.

3° *Vüe d'un rocher et fort,* peint sur bois avec son cadre doré, au Muzée.

4° Un portrait peint sur bois, avec son cadre en noir, représentant Rabelet [2].

5° *Jésus dans le sépulchre,* peint sur marbre, son cadre doré, au Muzée.

6° *Un fumeur flamant,* avec son cadre doré; et un morceau de marbre petrifiée représentant des ruines, avec son cadre doré, au Muzée.

7° Un serpent sculpté en marbre noir, au Muzée [3].

8° *Apparition de Jésus à Magdelaine, et Jésus portant sa croix,* sculpté en marbre blanc, faisant pendant, avec leurs cadres, au Muzée.

Objets venant de la paroisse Saint-Pierre :

1° Six chandelliers, une croix et un canon d'hautel, composé de diffé-

[1] Probablement le tableau attribué à Allori, conservé au Musée, n° 9 des Écoles d'Italie, p. 6 du *Catalogue*, 1881.

[2] *Rabelais* Pas d'indication du local de dépôt de ce curieux portrait sur bois. M. V. Diancourt possède un portrait de Rabelais peint sur toile, dans un cadre noir et or.

[3] Objet encore conservé au Musée rétrospectif, voir le *Catalogue du Musée,* 1881, p. 326, n° 40.

rente glace peinte imitant l'agate et garni de cuivre, déposé à la bibliothèque du chapitre [1].

2° Trois tableaux de la chapelle de la confrairie.

3° Tous les tableaux de la nef et du fond.

4° Le Christe au dessus de la grille du cœur, au réserve de la cathédrale [2].

5° Le lustre du cœur, déposé dans le temple de la Raison.

6° L'autel à droite, à cotté de la chapelle de la Confrérie, sculpté en bois, représentant la Passion, au réserve de la cathédrale [3].

Paroisse Notre-Dame :

1° Le ciboire en or massif, provenant du sacre de Louis seize, au Muzée [4].

2° Une croix représentant une croix de Malthe, ornée de plusieurs pierres non précieuses et de pierres fines, dont il en manque ainsi que des pierres; cette croix provient du don de Guillaume de Champagne en 1202, au depôt de Saint Remy.

3° Un reliquaire formant un sépulchre d'une agathe d'un seul morceau, où il se trouve au milieu un Christ résurgent d'argent émaillée, du don d'Henry second en 1547, manque plusieurs pierres non précieuses, dépôt St Remy [5].

4° Un navire fait en cornaline, montée sur un pied dorée, émaillée ou se trouve onze figures représentant les onze mille vierges, du don d'Henry troisième en 1575, dépôt St Remy [6].

5° Un autre reliquaire en cuivre dorée, représentant quatre tours, des plus antique, dépôt St Remy [7].

6° Un crucifix en ivoire, d'un seul morceau, au Muzée [8].

7° Un manuscrit en velain arabe, sept autres manuscrits vélain, écrit par Perceval de Sacy, bibliothèque du Chapitre.

[1] Provient des Minimes. Actuellement, garniture d'autel dans l'église Saint-Remi, relégué depuis peu dans une armoire de la sacristie.

[2] Christ en croix, attribué à Pierre Jacques, maintenant installé sur une poutre à l'entrée du chœur de l'église Saint-Jacques, avec deux statues modernes. Inauguration du 15 août 1896.

[3] Probablement les fragments de ce rétable peints et dorés, conservés au Musée, voir le *Catalogue*, 1881, p. 318, nos 6 et 10.

[4] Volé au Musée avec la mitre du cardinal de Lorraine, le 6 mars 1804. *Catalogue du Musée*, 1881, p. XIII. Voir la *Chronique de Champagne*, 1838, t. IV, p. 15 à 28.

[5] Actuellement au trésor de la cathédrale de Reims.

[6] Même dépôt.

[7] Même dépôt.

[8] Probablement le crucifix conservé dans la chapelle du Lycée, du tombeau du cardinal de Lorraine, à la cathédrale de Reims.

8° Deux morceaux en ivoire, représentant l'un un tableau, et l'autre un dessin, au Muzée.

9° Dans la grande sacristie, six tableaux représentant des evêques, archevesques et papes, au Muzée.

10° Dans le choeur, un petit orgue portee sur quatre roulette, déposée au Muzee.

11° Dans la cour, les six chandelliers et la croix en cuivre dorée, qui etoit sur le maitre autel, à la biblioteque du Chapitre [1].

Ornements :

12° Une chasupe complette avec étole, manipule, bourse brodée en or et argent, et ornée de tableaux, provenant du don de M. le Tellier, le voile de laditte chasupe a été brodée par Anne d'Autriche, dépôt St Remy.

13° Une tunique provenant du sacre de Louis quatorze, brodée en or et d'argent, d'un travail sublime, dépôt St-Remy.

14° Un chasupe, son voile, étole, manipule, bourse et palle provenant du sacre de Louis seize, brodée or et argent, dépôt St Remy.

15° Une chasupe, tavayole, étole et manipule provenant du sacre de Louis quinze et de drap d'or, dépôt St Remy.

16° Un manteau de satin cramoisy, brodée en or, et semée de perle pour le célébrent, et un autre petit pour le diacre du même travail, premier habillement des cy devant chanoines, en dépôt à St Remy [2].

17° Un rideau brodée en or et argent par la reine Catherine de Médicis, dépôt St Remy.

18° Les tableaux démontés des quatre chappes, la chasupe et deux tuniques du sacre de Louis treize, formant ensemble quatorze pièces à conserver, tant pour le travail que pour l'antiquité, dépôt St Remy.

19° Un autre petit tableau brodée en soye, représentant le bon pasteur, dépôt St Remy.

20° Trois sujets brodés en or et soye, provenant du devant d'autel des fonds, dépôt St Remy ; de deux chappes données par le cardinal de Lorraine, formant dix-huit pièces, dépôt à St Remy.

21° Un *Ecce homo* sculpté en marbre, au Muzée [3].

22 La mitre du cardinal de Loraine, fond d'argent, garnie d'or emaillee, perles fines et diamants fin et sa boite. Il y manque plusieurs perles, depôt St Remy [4].

[1] Garniture de l'autel de l'arriere-choeur, dit du cardinal, à la cathedrale de Reims.

[2] La chasuble du moyen âge, ici décrite sous le nom de manteau, se trouve maintenant au tresor de la cathedrale.

[3] Probablement le Dieu de pitie en marbre rouge jaspe, conservé au Musee. *Catalogue*, 1881, p. 326, n° 39.

[4] Volee, le 6 mars 1807, au Musee, avec le ciboire donne par Louis XVI.

Paroisse de la Magdelaine [1] :

1° Tableau du martyre de St Simphorien, au Musée [2].

2° Une descente de croix peinte par la citoyenne Bona, sœur du cy devant curé de St Thimothé, au Muzée.

3° Tableau du maître autel, au Muzée.

4° Deux autres tableaux, dont l'un une naissance, et l'autre un Christe, au muzée.

5° Un saint Gerôme tenant une teste de mort, peint sur bois, un peu mutilée, au Muzée [3].

Paroisse St Jacques :

1° Un tableau peint sur bois antique, qui étoit en entrant par le petit portail gauche, au Muzée.

2° Deux tapisseries dans le cœur, deposée à la cathédrale, dont on s'est servie pour le clube [4].

3° Quatre tableaux dans le cœur, au Muzée.

4° Deux lustres, déposée au temple de l'Être suprême.

Paroisse St Remy :

1° Une chappe brodée en or et argent fond blanc, une chasupe de même travail, où il se trouve un tableau brodée dans le milieu du dore, deux tuniques, deux manipules et trois petite collete du même travail et même fond, au dépôt St Remy.

2° Une chasupe brodée en or, fond rouge et orné de tableaux brodés représentant divers sujets de l'histoire sainte, deux tuniques, trois manipules, deux étolles, trois voilles, deux bourses et une chappe ornée de quatre tableaux, dépôt St Remy.

3° Deux devant d'autel brodée, l'un fond blanc et l'autre fond rouge, au Muzée.

4° Quatre morceaux du Déz, brodée en relief en argent, qui a servi au sacre de Louis seize, dépôt St Remy [5].

5° Le ciel dudit déz brodée sur un fond d'argent, sa boitte, au Muzée.

6° Trois petits reliquaires d'un travail antique et en cuivre doré, dépôt St Remy.

7° Les quinze figures représentant les 6 paires laïques et les six paires

[1] Il y a là une erreur à rectifier pour la paroisse de Saint-Symphorien.

[2] Grand tableau, conservé au débarras du musée, privé de son châssis en 1894, non catalogué.

[3] Doit être le tableau attribué à Quentin Metsys, dans le *Catalogue du Musée*, 1881, p. 26, n° 1, *Saint Jérôme*, copie ancienne, peinture sur bois.

[4] Il existe encore une tapisserie de la vie de saint Jacques dans l'église Saint-Jacques. Elle est tendue sur châssis à la sacristie.

[5] Probablement le petit dais couvert de broderies d'argent, qui sert encore à la cathédrale.

ecclésiastiques, St Remy instruisant Clovis et son porte croix, sculptée en pierre, dépôt St Remy [1].

8° Les six tableaux qui sont aux six chapelles du Rond point de laditte église, au Muzée [2].

9° *La descente de croix* de la sacristie, morceau sublime, déposée au Muzée [3].

10° Plusieurs tableaux d'émaille qui étoit autour des chasses qui ont été brizée, au Muzée [4].

11° Deux morceaux du pied du candælabre pour son antiquité, au Musée [5].

Communauté de Ste Claire :

1° Deux tableaux représentant la naissance et l'autre l'adoration des mages, au Muzée.

De Brulard de Genlisse, du 5 frimaire l'an 2e, il a été envoyée par le citoyen Besançon Guillaume, commissaire, six panniers que j'avois remplie de livres, ainsi qu'une caisse contenant 547 volumes et le plan du château [6], dépôt St Remy.

2° Envoyée par ledit citoyen Besançon 300 volumes dans une petite voiture et deux petites caisses aussi de livres, au dépôt St Remy.

3° Une Vénus en marbre blanc, une albate, plusieurs cartes géographiques, le plan de Paris en grand, vue à vue d'oiseaux [7].

4° Cinquante deux tableaux, tant paysages que portraits, sept pièces de tapisseries des Gobelain, quatre colonnes en bois marbrée, deux lions en plâtre, au Muzée.

5° Trois pendules, huite girandolles en cuivre dorée, un feux en cuivre dorée, garnis de leurs étuis, une des pendules au muzée, les deux autres au dépôt de St Remy, ainsi que les girandolles.

[1] Ces superbes figures de l'ancien tombeau saint Remi ont été toutes rétablies autour du nouveau tombeau construit en 1847.

[2] L'un de ces tableaux, représentant *Un miracle opéré par saint Benoit*, est conservé dans son encadrement du temps, au banc d'œuvre, dans la nef de l'église Saint-Remi.

[3] Œuvre admirable de Van Mol. Cette peinture sur toile est exposée dans la grande salle du Musée ; voir le *Catalogue*, 1881, p. 34, n° 14, *Descente de croix*, figure de grandeur naturelle.

[4] Les émaux de Limoges (dix-septième siècle), qui décoraient les chasses de saint Timothée et de ses compagnons, se trouvent dans la sacristie de l'église Saint-Remi, œuvres de Laudin

[5] Encore au Musée, grande salle.

[6] Il s'agit du château de Sillery, demeure du marquis de Sillery, député en 1789, guillotiné en 1793.

[7] Sans indication de local à cette époque, on peut retrouver un plan semblable de Paris, plan de Turgot, à la Bibliothèque de la ville

6° Quatre grands vases en albâttre avec leurs couverts, excepté un qu'il n'y en avoit pas, dépôt St Remy.

7° Deux urnes en porfire et leur pied destalle en bois marbrée, formant armoire, dépôt St Remy.

8° Deux caisses en pourcelaine de la Chine, ornée de dorure, deux autres vases en pourcelaine de Sève bleüe et blanc, dépôt Saint Remy.

9° Une académie en bronze, une petite presse en bois, un tric trac en bois d'acajou, au Muzée.

10° Deux bans de jardin sculptés, en bois de chesne, dépôt de St Remy.

Deux fauteuilles et six chaises en bois d'acajou, garnie en crain noir, au Muzée.

11° Deux petites taitiares en terre cuitte d'Amérique, l'une brune et l'autre noire, dépôt de St Remy [1].

A l'Archevêché :

1° Le portrait de la Roche Aimond, supérieurement peint, au Muzée [2].

2° Le portrait en grand de Louis quatorze à cheval, peint par Aubin, dépôt St Remy [3].

3° Plusieurs dessus de porte représentant des fleurs et fruits, dépôt St Remy, au cartulaire.

4° Le buste en marbre blanc de Mr de Rohan et son pied destalle en marbre, au Muzée [4].

Paroisse St Maurice :

Tous les tableaux qui se trouvoit dans l'église, au Muzée [5].

Dans le couvent de St Remy :

Se trouve dans l'apoticairie un tableau marquée pour le muzée, il est instant de le faire enlever, se gâtant par la fumée; il se trouve dans différente places encore plusieurs morceaux de peinture.

Observée que tout ce qui a été enlevé dans les paroisses, il y a eue procès verballe de dressée remis aux administrateurs des dittes paroisses, signée d'Alphonse Petit et de Gonelle Turpin, Blondelle, menuisier, et Delaistre, libraire, commissaires, dont les deux premiers ont été nommés par la municipalité.

[1] Il est probable que tous les objets confisqués sur le marquis de Genlis ont été plus tard restitués à la famille qui continua à habiter à Sillery.

[2] Attribué à Roslin, cette superbe toile est encore dans l'un des salons de l'Archevêché (1907).

[3] Pourrait être le portrait attribué à Nicolas Dubois, dans le *Catalogue du Musée*, 1881, p. 124, n° 84.

[4] Ce buste magnifique se trouve encore sur son piédestal dans la Bibliothèque de l'Archevêché (1907).

[5] Il se trouve encore de nombreux tableaux dans l'église Saint-Maurice, qui ont été décrits dans le *Répertoire archéologique des paroisses de Reims*, 1887, et dans *l'Église Saint-Maurice*, par Lacatte-Joltrois et l'abbé Cerf, 1882.

J'observe aussi à l'administration que partie des tableaux cy dessus dezignee ont ete remis de cottée, ne les ayant pas trouvée digne d'être conservee, cette operation a été faitte par les citoyens Bergeat, Angrand, Dessain, Percevalle, Senard, et Alexandre.

En conséquence, lesdits citoyens doivent en avoir pris état. Il y a eu plusieurs gravures et tableaux, provenant de feu Champeaux[1] déposé au muzée, desquelles je n'est put prendre Etat, mais ils sont etictée derrière par son nom, ainsi que ceux provenant aussi de chez la veuve Recourt, dont le citoyen Bergeat a pris Etat, il est aisée de vériffier tous ces objets par les procès verbeaux de vente et inventaire fait par les commissaires nommée à ce sujet. Au surplus l'administration ne m'a donné aucun ordre pour faire un second inventaire de ces objets, d'autant qu'il n'avoit aucune connaissance dans le temps de l'arrêtée du comité d'Instruction public.

Reims, ce huit ventose l'an 3e de la République française,

Signée : DELAISIRE D. L.

(*Archives de Reims, cartons de la Révolution, papiers non classés. Musée, Bibliothèque*, pièce formant un cahier in-folio cousu, non paginé, de huit feuillets.)

II

Mémoire des travaux faits en août 1793 dans l'église Saint-Remy par le sculpteur Drouart pour y effacer les armoiries et autres emblèmes de la royauté.

Mémoire des ouvrages de sculpture contraire à la révolution actuelle que Jean Baptiste Drouart, sculpteur[2], a ôté ou changé dans l'église paroissiale de St Remie, par suitte des délibération des membres composant le bureau de la fabrique, a commencé le vingt six aoust 1793 jusque et compris la fin d'octobre de la même année.

1° En dedans de la principalle porte du portaille a ôté les armes de dessus deux écussons de 10 pous de haut et des deux couronne ducalle[3], fait deux couronne civique, ôté la croy de St Michel, la Ste empouille, les

[1] Le crucifix de Champeaux.

[2] Le sculpteur Jean-Baptiste Drouart, naquit à Liart (Ardennes) le 20 septembre 1739 et mourut le 30 décembre 1816, à Reims, où il avait fait son apprentissage et passé la plus grande partie de sa vie, après avoir travaillé à Paris et beaucoup voyagé pour s'exercer dans l'art de la sculpture. — « Il est l'auteur de la sculpture de la chaire se trouvant actuellement dans la nef de la cathédrale de Reims; il restaura le tombeau de Jovin après son transfert dans la même église, et fit quantité de trophées de sculpture décorative dans les maisons de Reims. » Voir la notice publiée, en 1895, dans la *Revue historique ardennaise*, t. II, p. 296.

[3] Il n'y a plus trace d'écusson à cet endroit.

cordons de cardinalle et du chapeau, fait de l'ornement, continué la rocaill et les canaux, le tout en bois, douze livres : 12 #.

2° A la chaire à prêcher[1], ôté les armes de quatre écussons de 6 à 7 pous, à l'un y ovoit une couronne royalle avec tous les cordons, à un autre une couronne ducalle, à une des figures ôté un cordon cardinalle, à un autre la tiare, aux deux colonnes qui sont sur le devant ôté six fleurs de lis et fait de feuilles de lierre à la place, 6 livres : 6 #

3° Au monument à côté de la chaire, ôté les armes de deux écussons en pier de 17 p. de haut : 1 #.

4° Au dessus de la porte de la sacristie, ôté les armes de dessus l'écuçon de 15 p. de haut, ôté la croix de St Louis, les cordon de cardinalle et du chapeau, fait de palmettes, continué les rocailles et les cannaux, dix livres : 10 #.

5° Au fronton de la porte qui communiquait du couvent à l'église, ôté les armes de l'écusson d'un pied de haut, le manteau ducalle avait 3 pieds 3 pouces de large et 2 pieds 6 pouces de haut, de laquelle j'ai fait une branche de laurrier de chaque côté du cautelle et converti le reste en ornements, ainsi que la couronne, le chapeau et le cordon de cardinalle, le tout en pierre, quinze livres : 15 #.

6° Oté à un écusson en pierre dure de 16 p., ôté les armes à un meuble, ôté 5 fleurs de lis : 1 #.

7° Aux deux portes d'entrée du chœur[2], en dedans et en dehors, ôté les armes de dessus quatre écusons en pierre de 14 pouse de haut, à l'un effacé une légende, à un autre de la couronne de prince fait une couronne d'olivier, continué les rubans et la masse, cinq livres : 5 #.

8° Dans le chœur, ôté quatre fleurs de lis de bois, puis dans la masse de huit pouse de haut et blanchi les fond : 2 #.

9° Dans le chœur, ôté les armes d'un écuson en pierre de 6 pousses et au dessus une fleur de lis en bois : 15 £.

10° Au baptême de Clovis, ôté les armes de dessus un écusson de six pouces, effacé une légende de 2 pieds 6 pouces dans la frize au dessus des colonnes, ôté quatre écusson, ôté deux couronnes de 5 pouces et poussé la mouleure à la place, ôté la couronne de Clotilde, la S^te ampouille et la tiare du pape qui batise Constantin[3], le tout en pierre dure, sept livres : 7 #.

11° Au grand autelle, ôté les armes de dessus deux écussons et la tiare Léon neuf en pierre dure : 2 #.

[1] La chaire à prêcher actuelle est celle de l'ancien réfectoire de l'abbaye. L'ancienne chaire se trouve dans l'église de Juvigny (Marne).

[2] Les écussons lisses se trouvent encore sur les portiques du chœur.

[3] Ce monument dit des Trois Baptêmes a été transporté dans une chapelle du bras sud du transept.

12° Au dessus du trézor [1], ôté les deux côtés d'une fleur de lis en pierre dure de 18 pouces de haut, chaque côté tenoit à cinq places, au dessus auté les armes d'un écuson de 13 p. : 1 # 10.

13° Derrière le tombeau, en dehors, ôté les armes à deux écusons en pierre de 7 p., à l'un ôté un cordon d'ordre et une S^e ampoulle : 1 £ 10.

14° Au dessus des deux portes d'entrée où est le tombeau de St Remi, ôté les armes des quatre écussons en pierre de 13 pouses de haut, à l'un arrondi une couronne royalle, à deux autres effacé deux légendes : 5 #.

15° Dans la frize au dessus des colonnes qui sont à côté des deux portes, et dedans et en dehors ôté seize fleurs de lis de sept pouces de haut, dont huit en pierre dure et blanchi le fond : 6 #.

16° A l'authelle de St Remie, derrière le tombeau [1], ôté les armes de dessus un écusson en pierre de huit pouse et de la couronne royalle fait une couronne de laurier : 2 #.

17° Aux deux côtés de l'autel, ôté les armes de dessus deux écussons de sept pouces, à l'un d'eux effacé une légende : 1 #.

18° Au tombeau de St Remie, à un évèque, ainsi qu'à deux drappeaux des perres laïeque [2], ôté dix huit fleurs de lis de six pouces de haut chaquene et celle de la croix de l'archevèque de Reims, ôté les fleurons du bâton royalle : 8 livres.

19° Aux six père laicque, ôté leur cordon de St Michel, leur couronne, ainsi que celle que tenoit dans ses mains le duc de Bourgogne, mastiqué une couronne et une main, la pierre et très dure : 15 #.

20° Au bas des douze pères de France, ôté les armes des douze écussons de 10 à 11 pouces de haut, à ceux des pères laïcques, ôté les couronnes, repausé et collé cinq des dit morceaux, fourni le plâtre, les susdit écusson sont en marbre : 15 #.

21° A un double écusson en pierre, ôté les armes de France et la couronne royalle, ôté les armes à deux autres écusson en marbre, à l'un il y avait des glands et un chapeau de cardinal, ces quatre écus ont ponté chaqun treize à quatorze p. de haut et doivent être posé sur le tombeau : 5 #.

22° Au 5 juillest [3], ainsi qu'au dessus et à côté de la porte du sacristain, ôté les armes de dessus trois écusons en pierre dure de 10 à 11 pouces.

23° Au tambour du côté du midi, ôté les armes d'un écusson de 17 pouces et une S^e ampouille : 1 #.

[1] Dans le sanctuaire, du côté de l'Évangile, armoire s'y trouvant encore dans la clôture.

[2] Autel qui a disparu ; il se trouvait contre le déambulatoire.

[3] Douze statues de pairs de France, laïques et ecclésiastiques. Ces belles statues ont été sauvées et ornent le nouveau tombeau construit en 1847.

24° Au dedans du tambour et en dehors de l'église, ôté les armes de dessus six écussons en pierre dure, il y en a de sept, huit et 13 p. de haut : 4 #.

25° A la porte d'entrée, ôté les armes de deux écussons en bois et 11 p. de haut chaqun : 1 #.

Total : 130 livres 5 sols.

Vu et arrêté par nous commissaires de la paroisse de St Remy soussignés le présent mémoire à la somme de cent trente cinq livres 5 sols, à Reims le 16e Brumaire, deuxième de la République française (6 novembre 1793).

Signé : Favereau, Hourelle l'aîné.

Je reconnais avoir reçu la somme ci-dessus du citoyen Marlette, receveur de la fabrique de St Remie à Reims, le 20 frimaire 2e de la République française.

(*Signé*) : Drouart.

(*Archives départementales de la Marne,* fabrique de Saint-Remi, envoi à Reims du 28 décembre 1907.)

II

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ARTS A BOURGES

DU XIVe AU XVIe SIÈCLE

II. — FONDS DU CHAPITRE DE LA SAINTE-CHAPELLE

Les documents que nous publions ci-dessous font suite à ceux que nous avons donnés l'année dernière [1].

S'ils ne contiennent pas de noms d'artistes aussi célèbres que ceux qui nous ont été fournis par les comptes et délibérations du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, ils rendront cependant, à notre avis, un double service. D'une part, en effet, ils permettront de compléter les renseignements qui nous ont révélé, ces temps

[1] *Documents pour servir à l'histoire des arts à Bourges du XIVe au XVIe siècle. I. Fonds du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier* (*Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements,* année 1907, p. 389).

derniers, la magnificence de Jean, duc de Berry [1] ; d'autre part, en nous faisant connaître quelques noms d'ouvriers pour cette période qui va de 1416 au début du seizième siècle, c'est-à-dire de la mort du duc Jean à la reconstruction de la tour nord de la cathédrale et de l'église Saint-Bonnet à Bourges, ils aideront peut-être à écrire un jour l'histoire de cet admirable hôtel Jacques Cœur, sur lequel nous sommes encore si mal informés.

Les textes que nous donnons et qui sont presque tous inédits ont été extraits des registres de délibérations et de comptes du chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges conservés aux archives du Cher [2].

[1] Voir notamment Hiver de Beauvoir, *Description du trésor de Jean, duc de Berry*, dans les *Mémoires de la Commission historique du Cher*, t. I, 1re partie, p. 1. Jules Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*. Paris, E. Leroux, 1894-1896, 2 vol. in-8 ; A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les Travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry, avec une étude biographique sur les artistes employés par ce prince*. Paris, Champion, 1894, in-4°. On trouvera dans ce travail de nombreux renseignements sur la Sainte-Chapelle de Bourges dont il sera si souvent fait mention dans nos extraits.

[2] Voici la liste des registres dépouillés avec leurs dates :

A	Délibérations	n° 1,	années	1408-1463
	—	n° 2,	—	1463-1467
	—	n° 3,	—	1487-1502
B	Comptes	n° 1,	années	1402-1405
	—	n° 2,	—	1406-1407
	—	n° 3,	—	1407-1408
	—	n° 4,	—	1408-1409
	—	n° 5,	—	1409-1411
	—	n° 6,	—	1411-1413
	—	n° 7,	—	1413-1414
	—	n° 8,	—	1413-1414
	—	n° 9,	—	1415-1416
	—	n° 10,	—	1418-1419
	—	n° 11,	—	1420-1421
	—	n° 12,	—	1439-1440
	—	n° 13,	—	1444-1445
	—	n° 14,	—	1445-1446
	—	n° 15,	—	1447-1448
	—	n° 16,	—	1449-1450
	—	n° 17,	—	1458-1459
	—	n° 18,	—	1462-1463
	—	n° 19,	—	1467-1468
	—	n° 20,	—	1468-1469
	—	n° 21,	—	1469-1470
	—	n° 22,	—	1470-1471
	—	n° 23,	—	1472-1473

Chaque compte ne s'applique qu'à une année, mais cette année commence à

En dépit des apparences, notre dépouillement est moins complet que celui de l'année dernière, car nous n'avons pas cru devoir relever les noms d'artistes qui figurent dans les comptes au chapitre des locations de maisons, nous ayant paru qu'il valait mieux réserver ce travail pour le jour où nous dépouillerions les *Lièves*, documents qui donnent des détails encore plus précis que les comptes sur les demeures des ouvriers de toutes catégories.

A. Gandilhon,
Archiviste du Cher.

Extraits et analyses.

Nota. — Les extraits sont en caractères romains, les analyses en italiques.

1. — 1408, 26 novembre (D. n° 1, f° 1)[1] .... ordinaverunt[2] quod capitulum solvat pro cantore de tempore preterito quo fuit absens etc. penam illius qui fecit tabulam ordinacionis servicii divini ipsius capitule (*sic*).

Item, ordinaverunt sigillari eorum sigillo capitulari certas certifficaciones quarum tenores inferius subsequntur :

« Saichent tuit que nous, trésorier et chapitre de la Saincte Chapelle du Palais à Bourges, confe[ssons] avoir eu et receu de très exellent et puissant prince, monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, co[mte] de Poictou, d'Estampes, de Bouloigne et d'Auvergne, nostre patron et fondeur, par la main de Robinet d'Estampes, garde de ses joyaulx, les choses qui s'ensuivent, lesquelles de sa grâce espécial il a donné à sa dicte chapelle, c'est assavoir : un tableau d'or ouquel est le crucefix et les deux larrons aux costez et au bas de la cro[ix], sur une terrace esmailhée de vert, Notre Dame, saint Jehan et pluseurs autres ymaiges eslevez et esm[aillées], et au dessus dudit crucefix est le souleil dedens lequel a une teste d'une pierre estrange sur[3] ..... jaune et la lune dedens laquelle a une teste faicte de camahieu et est garni ledit tableau de qu[atorze] balaisseaux, huit petis saphirs et sexante treize perles[4]. *Item*, un epistolier ouquel sont toutes les

Pâques pour finir à Pâques de l'année suivante. Toutefois, le registre n° 1 renferme un compte qui concerne plusieurs années. Les registres n°s 5 et 6 contiennent chacun deux comptes. Les années non données ici sont en déficit aux Archives du Cher.

[1] Les lettres D ou C indiquent qu'il s'agit d'un registre de délibérations ou de comptes.

[2] Sous-entendu : « Les membres du chapitre » comme sujet.

[3] Le feuillet du manuscrit étant rongé, il est impossible de lire.

[4] Guiffrey, t. II, p. 182, n° 229 ; ce tableau est décrit dans l'inventaire Guiffrey d'une façon un peu différente.

epistres et prophecies qui se dient au lonc de l'année, escript de belle grosse lectre de fourme, très bien hystorié et enluminé et au commancement du second fueilhet a escript : *Laboris*, couvert d'un drap de soye sur champ noir a deux fermoers d'argent dorez esmailhiez aux armes de monseigneur[1]. *Item*, ung livre de medicine ouquel sont contenus dix livres de la dicte science, fait et compilé par feu maistre G. alient, jadis phizicien du roy Philippe, escript de lettre de fourme et, au commancement du second feuilhet, a escript : *Universalibus*, couvert de cuir vermeil empraint, à deux fermouers de cuivre et cinq petiz boulhons de mesmes sur chacune aiz. *Item*, ung grant livre de gramaire[2] qui enseigne les signifficacions des mots [et] plusieurs autres choses appartenant à la dicte science, escript de bonne lettre de fourme et au commancement du second fueillet a escript : *Plerumque*, couvert de cuir blanc fermant à quatre fermoers de cuivre et cinq boulhons de mesmes sur chacune aiz. Desquelles choses ainsi données par mondit seigneur à sa dicte chapelle et par nous receuez, comme dit est, nous nous tenons pour très bien contens et en quictons mondit seigneur le Duc, ledit Robinet d'Estampes et tous autres à qui quictance en appartient. Donné en nostre chapitre, soubz nostre scel, le XXVIe jour de novembre, l'an mil quatre cens et huit.

Saichent tuit que nous, trésorier et chapitre de la Saincte Chapelle du Palais à Bourges, confessons avoir eu et receu de très exellent et puissant prince, monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poictou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, nostre patron et fondeur, par la main de Robinet d'Estampes, garde de ses joyaulx, troys espines de la saincte coronne d'espines de Nostre Seigneur qui souloient estre en une sienne coronne d'or[3], en manière de coronne d'enpereur, qu'il a faicte despecer, et un entablement d'argent doré qui siet sur quatre chiennez, esmaillié entour de ses armes et par dessus ledit entablement a deux angels, en manière de deux diacres tenans une colompne torse, sur quoit seoit la dicte coronne par avant qu'elle feust despecée, et prisé ledit entablement soixante quinze marcs trois onces d'argent. Lesquelles trois espines et entablement mondit seigneur a donnez de sa grâce especial à sa dicte chapelle. Desquelles choses nous nous tenons pour bien contens et en quictons mondit seigneur le Duc, ledit Robinet d'Estampes et tous autres à qui quictance en appartient. Donné en nostre Chapitre, soubz noztre scel, le XXVIe jour de novembre, l'an mil quatre cens et huit.

[1] Cf. Guiffrey, t. II, p. 315, et Léopold Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. III, p. 177, n° 84.

[2] Est-ce le même ouvrage que celui qui figure sous le n° 957 de l'*Inventaire* publié par Guiffrey, t. I, p. 252? Il semblerait que non.

[3] Cf. Guiffrey, *Inventaire*, t. II, p. 6, n° 10.

Saichent tuit que nous, trésorier et chapitre de la Saincte Chapelle du Palais à Bourges, confessons avoir eu et receu de très exellent et puissant prince, monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poictou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, nostre patron et fondeur, par la main de Robinet d'Estampes, garde de ses joyaulx, un texte d'euvangiles escript de très encienne lettre de fourme, enluminé de la manière ancienne et au commancement du second fueillet a escript : *De ceteris*, couvert d'or d'un des costez en façon d'un tableau, ou il a un crucefix, Nostre Dame et saint Jehan aux costez et pluseurs demiz ymaiges, tous faiz d'encien esmail de pelite, garni de celle part de pluseurs pierres de petite valeur et de l'autre costé est couvert d'argent doré où il a un crucefix, Nostre Dame et saint Jehan, hachiez, et fermé a deux fermoers de cuivre dorez, en manière de crochez, sanz tixus, lequel livre mondit seigneur a donné de sa grâce espécial à sa dicte chapelle et nous en tenons pour contens et en quictons mondit seigneur le Duc, le dit Robinet d'Estampes et tous autres à qui quictance en appartient. Donné en notre Chapitre soubz nostre scel, le XXVIe jour de novembre, l'an mil quatre cens et huit.

Saichent tuit que nous, trésorier et chapitre de la Saincte Chapelle du Palais à Bourges, confessons avoir eu et receu de très exellent et puissant prince, monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poictou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, nostre patron et fondeur, par la main de Robinet d'Estampes, garde de ses joyaux, les livres qui s'ensuivent, lesquels de sa grâce especial il a donné à sa dicte chapelle, c'est assavoir : des épistres de saint Pol, glosées, en un volume, très bien escriptes de lettre de fourme et au commancement de la glose du second fueillet a escript : *Manu gracie*, couvert d'un drap de soye ouvré sur un champ vermeil[1]. *Item*, un livre appellé *Catholicon*[2], escript de lectre de fourme et au commancement du second fueillet a escript : *Ut obscurus*, couvert de cuir rouge empraint, à deux fermoers de cuivre et cinq boullons de mesmes sur chacune aiz. Desquels livres nous nous tenons pour bien contens et en quictons mondit seigneur le Duc, ledit Robinet d'Estampes et tous autres à qui quictance en appartient. Donné en nostre Chapistre soubz nostre scel, le XXVIe jour de novembre, l'an mil quatre cens et huit.

Saichent tuit que nous, trésorier et chapitre de la Saincte Chapelle du Palais à Bourges, confessons avoir eu et receu de très excellent et puissant prince, monseigneur le Duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poictou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, nostre patron et fondeur, par la

[1] Cf. Guiffrey, t. II, p. 313.

[2] C'est le manuscrit 335 de la Bibliothèque de Bourges ; cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques*, in-8°, t. IV.

main de Robinet d'Estampes, garde de ses joyaulx, treize balaisseaux et trente six perles qui sont issuz d'un tableau d'or iront garni de la dicte perrerie que mondit seigneur a fait despecer, si comme il dit, lesquels XIII balaisseaux et XXXVI perles il a donné de sa grâce espécial à sa dicte chapelle. De laquelle pierrerie nous nous tenons pour bien contens et quictons mondit seigneur le Duc, ledit Robinet d'Estampes et tous autres à qui quictance en appartient. Donné en notre Chapitre, soubz nostre scel, le XXVIe jour de novembre, l'an mil quatre cens et huit.

B. Marescalli[1].

2. — 1415, 19 mai (D. n° 1, f° 5). .... Dicti domini tradiderunt Johanni Le Bourne, secretario domini ducis Bituricensis et contrarolatori expensarum dicti domini ducis, fustum sanctissime et verissime crucis Domini nostri Jesus Christi que solebat esse in cruce aurea vocata gallice *La crois aux esmeraudes*[2], que nuper fuerat tradita dicto domino Duci per manus sui consiliarii et gardianoris jocalium, Robineti de Stampis mense novembri anno domini M°CCCC°XII°. Actum in præsencia discretorum virorum domini Guillelmi Morelli, prœsbyteri, et Guillelmi Sathenal alias Gaudebert, et mei, Bartholomei Marescalli, notarii publici dictorumque dominorum thesaurarii et capituli. B. Marescalli. Ita est.

3. — 1415, 3 novembre (D. n° 1, f° 6). Dominus thesaurarius Arnoldphus Belini tradidit dictis dominis quasdam alias litteras ejusdem domini Ducis que date fuerunt Parisius quinta mensis junii, anno Domini M°CCCC°XV°, continentes in effectu quod dictus dominus Dux tenetur se habuisse a dictis dominis thesaurario et capitulo tabulam auream munitam de lapidibus, prout in eisdem litteris continetur.

4. — 1418, 4 février (n. st.) (D. n° 1, f° 8). Cantor et canonici capitulantes recognoverunt se habuisse et a dicto domino thesaurario sibi presente ea res que sequntur, scilicet : duos magnos libros nuncupatos gallice : *Antiphoniers*[3], novos, quatuor magna candalabra de lethono fino ac etiam res alias contentas in quodam parvo papiri folio sive rotulo cujus tenor talis est : « Si s'ensuit les vestemens de la chapelle de Bourges, lesquels ont esté mis en ung grant coffre pour mener à Bourges, pour le voyslamer premierement, ung cotidian de satin vermeilh en grene de bruyche Coranger, doublé de sandal vert. *Item*, ung autre cotidian de

[1] Ce qui est écrit avec une encre différente. Ce *B. Marescalli* — qu'il faut interpréter *Bartholomeus Marescalli filius* — était le notaire du Chapitre. Voy. sa nomination à ce poste au folio 3 du même registre.

[2] Cf. Guiffrey, t. II, p. 5, n° 8.

[3] Ces livres ne sont pas cités dans *les Inventaires* publiés par Guiffrey.

[4] Pour la signification du mot *grene*, voy. le dictionnaire de Godefroy au mot *Graine* qui est défini : « cochenille ou kermès employé à la teinture de l'écarlate ».

veloux vermeilh en grene, brodé de trefs de d'aubephins et doublé de sandal bleu. *Item,* ung aultre cotidian de satin blanc, brodé à oyseaux et branches de merancolie et doublé de sandal vermeilh. *Item*, ung aultre cothidian de caresme de satin blanc, peint à ymages de noir de la Passion nostre Seigneur, doublé de sandal vermeilh. *Item,* une chapelle de veluau bleu, brodé d'aubephins et de violetes, doublé de sandal vermeilh, garnie de chasuble, tunique et damatique, estoles et phanons et mape parée et troys chapes. ». De quibus quictaverunt, etc.

Item, dederunt sibi quictanciam de contentis in licteris exequtorum domini Ducis Bituricensis, etc.

B. Marescalli.

5. — 1422, mai (D. n° 1, f° 15). Domini capitulantes recognoverunt se debere (dicto) magistro Arnulpho [Belini] undecim centum quinquaginta sex librarum et quinque solidorum turonensium, restantium de summa decem et octo centum ac nonaginta librarum turonensium de quibus supra fit mencio in alia parte precendenti, quam summam sic restantem dicti domini capitulantes solvere promiserunt dicto magistro Arnulpho, non obstante quod idem magister Arnulphus in contractu vendicionis terre de Dumo Englandi[1], de qua supra fit mencio, de totali summa se tenuerit pro contentum, reddendo per dictum magistrum Arnulphum dictis venerabilibus capitulantibus quamdem crucem argenteam, Parisius existentem, quam dictus magister Arnulphus fieri fecit Parisius de mandato domini Johannis, quondam primi ducis, dicte sacre capelle fundatoris, et quam ipse magister Arnulphus dimisit Parisius in custodia propter itineris pericula in manibus Audeberti Quatini et, in casu quo dicta crux recuperari poterit; alias, non tenebitur eam reddere, prout hec et alia in licteris super hoc confectis et lacius continetur.

6. — 1426, 29 novembre (D. n° 1, f° 17). Conclusum fuit quod fiat coopertura capituli et fiat libraria super capitulum et quod muri leventur usque ad altitudinem terracie;... et quod magna forma super organis reparabitur et eciam alee ecclesie reficientur et capientur pecunie de thesaurario si pecunie recepte sufficere non possint.

7. — 1429, 5 septembre (D. n° 1, f° 17). Ordinaverunt magnam aulam nuncupatam *La chambre autrez* reparari et eficari mansione magistri et puerorum chori dicte capelle servorumque suorum ibidem facientium, prout dominus fundator ejusdem capelle dudum ordinavit.

8. — 1430, 9 juillet (D. n° 1, f° 20). Ordinaverunt quamdam fialam[2] auri, ordinatam ad ponendum corpus Christi super majus altare, et quidam

[1] La terre de Buisson-Aglant, commune de Gien (Loiret).

[2] *Fiala*, semble désigner ici la patène plutôt que le linge que l'on met sur le calice.

calix eciam auri capiatur eciam de thesauro et implicantur in premissis[1] et non alibi...

Item, voluerunt et ordinaverunt quod de firma seu eciam (dictorum) molendinorum Regis capiatur pro faciendo quamdam aliam fialam et quemdam alium calicem argenti deaurati de factione dictorum calicis et fiale vel pulcriora si expediens eis videatur.

9. — 1433 (n. st.), 27 février (D. n° 1, f° 21 v°). Ordinaverunt quod magister Reginaldus Motini sit a cetero magister operum dicte capelle et fabrice ejusdem, vocatis secum magistro Johanne Jovis et Philippo Robelini seu altero eorumdem, ut contrarotularibus, et quod magister Rogerius de Limbourc[2] habeat regimen tocius luminacionis prælate capelle, vocato secum dicto domino Philippo ut contrarotulare.

10. — 1446, 20 août (D. n° 1, f° 38). Ordinaverunt et voluerunt quod reverendus in Christo pater et dominus dominus Johannes de Stampis, episcopus Vivernensis, faciat afferre et Bituris conducere in dicta capella crucem argenteam quæ est Parisius, periculis dictorum dominorum thesaurarii et capituli, et ulterius quod, quando ipsi domini thesaurarius et capitulum erunt requisiti per dictum dominum episcopum de eam sibi reddendo, ipsi eam sibi reddent.

11. — 1448, 27 août (D. n° 1, f° 45). Domini capitulantes consenserunt et voluerunt et ordinaverunt quod reliquiare cupreum deauratum in quo est de reliquiis sancti Leodegarii[3] ponatur in fenestra sancti Johannis euvangeliste cum missali et aliis indumentis sacerdotalibus ibidem existentibus ad exhibendum peregrinis.

12. — 1452 (n. st.), 1er avril (D. n° 1, f° 49). Domini capitulantes retinuerunt Johannem Vincencii, lathomum, in pensionarium suum et dicte sacre Capelle, solvendo eidem Johanni, quolibet anno, sexaginta solidos turonenses in quolibet festo Paschæ Domini, prima solutione super hoc incohoanda in dicto festo Paschæ Domini proxime futuro. Hoc acto, dictus Johannes tenebitur atque convenit et promisit mundare seu mundari facere, quolibet anno, bene et condecenter predictam sacram Capellam a zizantellis et aliis immundiciis existentibus in dicta sacra Capella et eciam de duobus annis in duobus annis porticum ejusdem sacre Capelle ; tenebiturque eciam atque promisit dictus sepedictus Johannes mundari seu mundari facere allenas et terracias predictorum sacre capelliis (*sic*) et portici et nives proicere et eciam visitare pinaculum et plombum et massonneriam ipse semel in quolibet mense, promittens etc.., obligans etc.

[1] Ce mot s'applique aux réparations du moulin de la Chappe, à Bourges.

[2] Tous ces personnages étaient des membres du chapitre.

[3] Nous savons que Jean de Berry possédait en 1413 des reliques de saint Leger, à la grosse tour de Bourges, on peut par suite supposer qu'il les avait données à sa Sainte-Chapelle.

13. — 1454, 4 juin (n. st.) (D. n° 1, f° 54 v°). Domini capitulantes voluerunt et ordinaverunt quod Heliotus.... (*Le passage est en blanc*), aurifaber, habeat quolibet anno in quolibet festo Penthecostes semel dumtaxat de denariis operis ecclesie summam quadraginta solidorum turonensium, proviso quod idem Heliotus teneatur atque promisit quolibet anno mundare bene et condecenter angelum, candelabra et pilare cupri chori ejusdem ecclesie.

14. — 1461, 28 novembre (D. n° 1, f° 68 v°). Domini capitulantes pro se, ex una parte, et Johannes Costurarii, menurerius Bituris commorans, pro se, ex parte altera, que partes hinc inde etc. certe... etc.,. fecerunt conventionem, pactionem, obligacionem sequentem videlicet quod dictus Johannes promisit facere statuta sive sedes capituli et *les paulpitres* librarie dicte sacre Capelle pro et mediantibus quinquaginta scutis auri nunc currentibus, solvendis per dominis (*sic*) thesaurarium et capitulum eidem Costurarii [1].

15. — 1462, 29 juin. (D. n° 1, f° 69 v°). Johannes Cousturarii, menurerius Bituris commorans, eisdem dominis capilulantibus dixit et exposuit quod dampnificatus fuerit plusquam de XL scutis auri, occasione stannorum factorum et rerum aliarum per ipsum Johannem exponentem in dicta sacra Capella, petens et supplicans ipse exponens sibi per eosdem dominos capitulantes subveniri de aliqua pecuniarum summa, cujusmodi requisicione facta, memorati domini capitulantes, præmissis attentis, ordinaverunt et deliberaverunt eidem Costurarii tradi per eorum receptorem XXX libras turonensium pro recompensacione interesse et dampnorum supradictorum [2].

16. — 1464, 15 septembre (D. n° 2, f° 25). Domini capitulantes ordinaverunt quod recepcio domini thesaurarii tradatur organisto super sallario suo, quodque distributor dicte Capelle tradat qualibet die dicto organisto unum panem quousque organa dicte capelle perfecte (*sic*) fuerint.

17. — 1464, 15 décembre (D. n° 2, f° 29 v°) Domini capitulantes ordinaverunt quod caput beatissimi Cosmi fiat honorifice de argento.

18. — 1465, 12 janvier (D. n° 2, f° 29 v°). Domini capitulantes ordinaverunt et concluserunt quod dominus Chastillon, domini Andreas Lourel et Johannes Vigier faciant fieri tabernaculum organorum dicte Capelle jam inceptum per deffunctum Robinetum Amory, menurerium

19. — 1465, 26 janvier (D n° 2, f° 30). Domini capitulantes quittaverunt uxorem et liberos deffuncti Robineti Amori, menurerii, de foro convento et facto inter dominos thesaurarium et dictum deffunctum Robinetum occasione tabernaculi organorum dicte Capelle.

[1] Publié avec quelques fautes par DE CHAMPEAUX et GAUCHERY, p. 189.
[2] *Ibidem*, p. 190.

20. — 1465, 3 août (D. n° 2, f° 36). Dicti domini consenserunt quod operarii ligni novorum organorum capiant et habeant ligna picta anteriora veterum organorum eo quod continebatur in mercato facto de et super factione dictorum organorum novorum.

21. — 1465, 23 novembre (D. n° 2, f° 38 v°). Domini capitulantes ... . concordaverunt cum magistro Johanne Bodane, organista, quod tam pro mercato primo facto cum ipso de organis sacre Capelle quam de eo quod ipse organista ulterius fecit in dictis organis, dominum perficient eidem summam octo viginti librarum turonensium et remanebit stannum quod[1] de residuo factionis dictorum organorum. Postque dictus organista eis dominis promisit quod si aliquid reperiatur de facto suo non esse bene factum in organis ipsis infra annum per expertos in talibus, quod ipse illud reparabit suis propriis manibus suisque expensis, non consenciens quod alius in eisdem manus apponat.

22. — 1466, 8 mars (n. st.) (D. n° 2, f° 43). Magister Johannes Gondan, organista, promisit et per fidem quod si in organis per eum in dicta capella factis aliquid de suo opere infra unum annum a die supradicta computandum non bene factum fuerit in tubis et aliis quibuscunque, illud suis propriis expensis reparabit.

23. — 1466, 22 mars (n. st.) (D. n° 2, f° 43 v°). Magister Johannes Bondan, organista, recognovit se habuisse a venerabilibus viris dominis thesaurario et capitulo dicte sacre Capelle absentibus summam octo viginti et octo librarum turonensium pro solucione factionis de sua manu organa (*sic*) dicte sacre Capelle tam grossa quam minuta, de qua summa se tenuit pro contento et dictos venerabiles et suos quictavit in perpetuum de eadem.

24. — 1404, 24 juillet (C. n° 1, f° 8 v°). A Audebert Quatin[2], changeur et bourgeois de Paris, pour la vente d'un hanap d'argent doré pesant II marcs II onces II estrelins et obole tournois qui vallent a X l. t. le marc XXII livres XII sous VI deniers tournois et lequel hanap a esté donné par monseigneur le Duc à messire Guillaume Bellier, chanoine de la saincte Chappelle du Pallais de Paris, en recompensacion de sa poine d'avoir extrait et fait couppier plusieurs bulles et privillaiges et par dons. . . . . .

XXII l. XII s. VI d. t.

25. — 1402-1406 (C. n° 1, f° 8 v°). A Guillemin Fauvette[3], chasubler de mondit seigneur le Duc, pour un orfroy a grans neuz, trois autres orfroys

[1] Il faut sous-entendre le mot *erit* après *quod*.

[2] Voyez de nombreuses mentions sur ce Quatin dans Guiffrey, *Inv. nt. de Jean, duc de Berry*, t. I, n° A 1215, 1216, 1221, 1222, 1225, 1226, 1227 et t. II, p. 198, 199, 201, 202, 204, 208, 258, 259, 260, 294, 295.

[3] *Ibid.*, B 1256 et t. II, p. 183.

montens, IIII onces de franges de soye et quatre laz quarrés de soye tant mis par lui en une chasuble diacre et soubz diacre, faiz d'une partie des draps de soye dont mencion est faicte cy devant, lesquelles choses mondit seigneur le Duc a données à l'église saint Ursin de Bourges, en récompensacion de certains droiz que messire Jehan Chevrier, prestre, chanoine de la dicte esglise, devoit a ycelle à cause de sa dicte prebende, laquelle mondit seigneur lui a fait avoir pour lui récompenser de sa prebende du Chastel, de laquelle il est desmis, affinque l'union faicte d'icelle eust plus tost sortir son effet. Pour ce, XIIII l. t.

26. — 14... (c. n° 1, f° 3 v°). A Guillemin Fauvecte, chasubler de mondit seigneur le Duc, pour tourner et convertir à faire et appariller le temps durant de cedit compte les chappes et chasubles de la dicte Chappelle, a lui paié par l'ordonnance de monsieur le Trésorier et par quictance dudit Guillemin faicte le.... jour....[1] l'an mil quatre cens et....[1], cy rendue. Pour ce, froment VI sextiers.

27. — 1403 (n. st.) (c. n° 1, f°s 5 v° et ss.). *Des réparations importantes sont entreprises aux moulins de Saint-Privé qui sont munis d'écluses. Les principaux ouvriers cités sont :* Jaspar et son compaignon, Larmoye, charpentier, Jaquemin, le serrurier, Guillaume le charpentier, Pierre Menu, Jacquemin Lebonet, *et ceux dont les noms figurent dans les deux mentions suivantes :*

[A Larmoye], pour appariller le molin d'arrière et deschausser les deux roues desdiz moulins et par marché fait avec lui par maistre Robert de Montenoison, général maistre des euvres de charpenterie de mondit seigneur[2] (le duc de Berry)..... IIII l. X s. t.

A Pierres Doulcet et son compaignon, pour le mercredi XXVIIIe jour dudit mois d'aoust ensuivant celui an qu'ilz ont vaqué à fere portes aux escluses desdis molins..... VIII s. t.

28. — 1404, 18 juillet (c n° 1, f° 8). A Robert Lebert, tinturier, demourant à Paris, XVI l. II s. VI d. t. .... pour avoir taint et mis en tinture pluseurs draps de soye, à Paris, néccessaires et emploiés pour la dicte Chappelle.

29. — 1406-1607 (c. n° 2, f° 40). A Jehan Foliot, clerc et joueur des orgues en la dicte Chapelle, pour ses gaiges à lui ordonnés estre paiez par mesdis seigneurs à cause dudit office seullement pour jouer des orgues pour l'an de ce compte..... X l. t.

30. — 1406, mai (c. n° 2, f° 42 v°). A Johannin Aubin, cordier, pour

[1] Les passages sont en blanc dans le registre, quant aux dates extrêmes du compte, ce sont les années 1402 et 1406 (n. st.).

[2] Voy. sur lui ce qu'en disent DE CHAMPEAUX et GAUCHERY dans leur travail *les Travaux d'art*, p. 50 et 91.

avoir vendu et livré cinq cordes pour les cinq cloiches de la dicte église ou mois de may celui an IIII^CC et six, contenant chacune corde XXX toises de long, vallent en somme VII^XX X (150) toises..... Pour ce, paié LXII s. VI d. t.

31. — 1406, 17 mai (c. n° 2, f° 43). A Jehan Galon et Robin, menesteriers de bas instrumens, pour avoir joué en la compagnie de mesdis seigneurs le XVIIe jour de may ensuivant l'an que dessus, qui ce jour comancèrent à prandre les clefs des portes et possession de la ville de Bourges dont ilz sont seigneurs et haulx justiciers par VIII jours entiers en la ville et faubours[1]..... XX s. t.

32. — 1406-1407 (c. n° 2, f° 44). A Jehan Pauneret, pour demi cent de crochés pour tendre les draps d'or à l'entour du sépulcre. Pour ce, IIII s. IIII d. t.

33. — 1406-1407 (c. n° 2, f° 47). *Des réparations peu importantes sont entreprises aux moulins de Saint-Privé. A signaler le passage suivant :*

A mestre Robert de Montesnoison pour avoir fait ung chalan pour les molins pour charroier la pasture des mullez et par marché a lui fait par maistre Robert de Montenoison. Pour ce, à lui paié L s. t.

34. — 1407-1408 (c. n° 3, f° 44 v°). A Jehan Foliot, pour son salaire d'avoir joué des orgues aus gaiges par an de dix livres..... X l. t.

A Cesaris, pour avoir joué des orgues de la feste saint Remy jusques la feste de Pasques ensuivans. Pour ce, à luy paié C s. t.

35. — 1407-1408 (c. n° 3, f° 49). A Jehan de Somery, pour avoir faictes cinq aulbes pour les enffans, pour servir l'esglise, des toilles que mondit sieur le trésorier a baillées et pour avoir appareillées quatre autres aulbes. Pour ce, à luy paié VII s. t.

36. — 1407-1408 (c. n° 3, f° 50 v°). Au borrelier de la porte Ormoise, pour avoir appareillé la chère de fer de ladicte chappelle et par marché a luy fait par messire Nicole Dubuisson, pour ce, à luy paié X s. t.

37. — 1407-1408 (c. n° 3, f° 52 v° et ss.). *Réparations. Les principaux ouvriers cités sont :* Jehan Galoys, couvreur, André Doulcet et ses deux enfants, charpentiers.

38. — 1407-1408 (c. n° 3, f° 54). Autres euvres pour la façon de deux pressouers. — A maistre Robert de Montenoison, lequel a marchandé à messeigneurs de faire deux pressouers, l'un pour le disme saint Privé et

[1] Pendant huit jours entiers, du 16 au 23 mai, les membres du chapitre de la Sainte-Chapelle faisaient rendre par la ville la justice civile et criminelle et exerçaient le droit de police. Sur ce curieux privilège, cf. Henri Fournier, *La Justice des bonnets verts à Bourges* (*Mémoires de la Société historique du Cher*, 1868, p. 1.)

l'autre pour les dismes du pont d'Aurron, pour le pris et somme de quarente et cinq livres tournoys, dont l'un est assis et le bois de l'autre est prest au pont d'Aurron. Pour ce, à luy paié sur le dit marché quarente et une livre cinq sols tournoys, pour ce, à luy paié par quictance XLI l. V s. t.

Dans ce chapitre figurent Guillaume Marcilly, charpentier, et Heliot, couvreur.

Au chapitre suivant, on retrouve le dit Guillaume Marcilly[1] *et, en outre, Grantjehan et Machère, charpentiers, lesquels travaillent tous sous les ordres de maître Robert à réparer les biefs des moulins de Saint-Privé.*

39. — 1407-1408 (c. n° 3, f° 55 v°). Audit Marcilly, pour quarente et une toises de bois quarré, c'est assavoir, pièces de sept toises de long et d'un pan et de formeure toute quarrée .... pour faire le pont devant l'esglise Saint-Privé, sous lequel passe l'eau des molins, lequel bois a esté pris par deux charpentiers ou nom de la ville. Pour ce icy, IIII l. V s. V. d. t.

40. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 39 v°). Audit Cesaris, pour le salaire d'un varlet qui l'a servi à souffler en jouant des orgues, l'an de ce compte.... LX s. t

40 *bis*. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 41). A Guenin l'escripvain, pour sa paine et salaire d'avoir relié ung petit breviere et avoir livré parchemin pour escripre les presses et avoir assis grans clos sur le dit livre. XL s. t.

41. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 41). A Guillemin le chezubler, pour sa paine et salaire d'avoir tendu de tapicerie, le jour de la feste Dieu l'an de ce compte, la grant sale du Palais, par l'ordonnance de messeigneurs et pour l'avoir destandue et ployé les tapiz X s. t.

42. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 41 v°). A Jehan Girardin, sarreurier, pour sa paine et salaire d'avoir fait les quatre chasseiz du trésor et du revestière et pour avoir livré le fer, de marchié fait avec lui par monsieur le Trésorier..... XII l. X. s. t.

A Berthomier Laurent, maçon, pour son salaire de trois jours qu'il a vacqué pour asseoir les gons et potences et faire le pertuiz desdiz chasseiz. XV s. t.

. . . . . .

A Henryet de Comines[2], verrier, pour IIII jours qu'il a mis avec mais-

[1] Sur ce Marcilly, voyez en dehors des passages donnés ici les mentions relevées par le baron DE GIRARDOT, *les Artistes de Bourges*, p. 5 et 16, et par DE CHAMPEAUX et GAUCHERY, p. 24, 70 et 195.

[2] Mention publiée dans DE CHAMPEAUX et GAUCHERY, p. 115. Voy. une note sur lui dans le même ouvrage, p. 204 et ci-dessous, n° 50.

tre Berthaut[1] a rapparilher et rasseoir les verrieres desdiz chasseiz à V s. t. par jour . . . . . XX s. t.

43. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 42). A Guillemin Fauvette, pour plusieurs ovrages par lui faiz en la Chapelle de son maistre . . . XII l. t.

44. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 42 v°). *Travaux de réparations à l'hôtel de Germigny*[2]. *Principaux ouvriers cités :* Pierre de Chambon et Jehan Boislinier, charpentiers, Jehan le Galois, couvreur.

45. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 44 v°). *Réparations à l'hôtel de Lissay*[3]. *Principaux ouvriers cités :* Jehan le Galois et Jehannin Gauteret, couvreurs, Jehan Brunet, maçon.

46. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 45 v°). *Réparations à l'hôtel de la Fleur de lys. Principaux ouvriers cités :* Jehan Galois et Thibaut, couvreurs, Guillaume de Marcilhat[4], [charpentier].

47. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 46 v°). *Réparations à l'hôtel « Pain d'avene*[5] *». Principaux ouvriers cités :* Jehan Chauvet, maçon, Guillaume de Marcillat, Jaquemin, [serrurier], Pierre de Chambon et Jehan Boislinier, charpentiers.

48. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 48). *Réparations « l'ostel de monseigneur le chantre à saint Epolite ». Principaux ouvriers cités :* Petit Jehan et Heliot, couvreurs, Marsal, maçon, Jaquemin le serrurier, Guillaume de Marcilhat, Pierre de Chambon et Jehan Boislinier, charpentiers.

49. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 49 v°). A Jehan Girardin, sarreurier.... pour avoir refaicte l'une des bandes de fer des grans portes de la Chappelle et icelle rassise et cloee, XII s. t.

A lui, pour avoir estaingnez et livré l'estaing des quatre potences des lecteris[6] de la dicte Chappelle, XX s. t.

A Jehan Martin, charpentier, varlet de maistre Robert de Montenoison, et deux autres charpentiers, pour leur salaire de deux ponts qu'ilz ont vacqué pour avoir fait et assises plusieurs barrières en la dicte Chappelle pour la deffense des reliques d'icelle lesquelles on monstra au Pardon, l'an de ce compte, par pour, à chacun IIII s. t., valent XXIIII s. t.

50. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 50). A Henriet de Comines, verrier, pour deux jours qu'il a vacqué ou(dit) Palaiz, en ostant les peneaux de verre de la nef de la dicte Chapelle pour le Pardon et pour les avoir rassis ; à lui, paié par l'ordonnance de messeigneurs, X s. t.

[1] Voy. sur lui de Champeaux et Gauchery, p. 115.
[2] Il s'agit du lieu de Germigny dans le Cher.
[3] Lissay-Lochy dans le Cher.
[4] Voy. également sur lui, de Champeaux et Gauchery, p. 91.
[5] *Pain d'avene* était un personnage habitant Bourges.
[6] *Lecteris* signifie *latrin*, voy. Godefroy au mot Letrin.

51. — 1409-1410 (c. n° 5, f° 40 v°). Audit Césaris, pour le salaire de cellui qui a soufflé pour les orgres depuis le premier jour d'avril jusques audit XXIIe jour de juillet, XVI s. III d. t.

Audit Cesaris, pour faire soufler lesdictes orgues despuis ledit jour jusques en la fin de ce compte..... L s. t.

52. — 1409-1410 (c. n° 5, f° 42). A Guenin l'escripvain, relieur de livres, pour avoir relié ung grant livre des fais saint Augustin sur certaines seaumes du phautier, XLV s. t.

. . . . . .

A Guenin, l'escripvain de forme, pour son salaire d'avoir fait les respons de la Feste-Dieu et de saint Julien et avoir livré le parchemin et assises les Heures de Notre-Dame sur les phaltiers et avoir livré plusieurs fermens ; pour ce, à lui paié pour ordonnance de monsieur le chantre, XX s. t.

Item, pour l'achat du phaltier achaté par la main de monsieur le Trésorier pour servir en l'église saint Ypolitte et lequel livre est notté, tant ledit phaltier comme les hures, vigilles de mors et tout le commun, pour le pris de dix escus, lesquelz ont esté bailliez et livrez audit vendeur et ledit livre a esté baillié audit curé de saint Ypolite le VIIIe jour de février l'an de ce compte. Pour ce paié..... X l.

53. — 1409-1410 (c. n° 5, f° 43). A Jehan Pariset, fondeur, pour avoir faictes deux lempettes pour les deux colonnes de cuivre d'emprès l'autel.. X s. t.

54. — 1409-1410 (c. n° 5, f° 44). A Denis Doulcet, charpentier, pour avoir fait la charpenterie [de l']hostel de messire Nicole le Breton[1], par ordonnance de maistre Robert de Montenoison..... X l. t.

55. — 1409-1410 (c. n° 5, f° 47 v°). A Pariret, le fondeur de cuivre, pour avoir faictes deux enchauces de cuivre, l'une pour le molin de la Fontaine et l'autre pour le molin du Betoer, pesant XXV l. à III s. t. pour livre. Pour ce..... LXXV s. t.

56. — 1409-1410 (c. n° 5, f° 54). A Pariret le fondeur, pour avoir sodés les deux meches de colombes de cuivre, jouxte l'autier, qu'en portent les courtines. Pour ce, V s. t.

57. — 1410-1411 (c. n° V, f° 114 v°). A Jehan de Somery, pour avoir fait de son office, par le commandement de monsieur le Trésorier, VI aubbes et VI amis, pour ce, XVIII s t.

A lui, pour XIIII aubbes appareiller, la pièce, X deniers. Pour ce, XI s. VIII d. t.

58. — 1410-1411 (c. n° 5, f° 119). A maistre Jehan Flamel[2], pour sa paine d'avoir escript deux peres de lectres de chartres, l'une de certaines

[1] Un membre du chapitre.

[2] Voy. sur lui, DE CHAMPEAUX et GAUCHERY, p. 110 et 135.

places assises ès portes de la cité de Bourges, ès quelles monseigneur le Duc a fait prandre des pierres de taille pour edeffices de son Pailais et par lui données à sa dicte Chappelle, et l'autre chartre de XIIII livres de rente que monseigneur a chacun an sur une pièce de pré assis à Gien sur Leire, appellé le pré de Bréau, appartenant à la dicte Chappelle. Pour ce, par le commandement de monsieur le trésorier, à lui païé XXII s. VI d.

59. — 1411-1412 (c. n° 6, f° 29). A Barthomier le brodeur, pour ovrage qu'il a fait de son mestier de broderie pour la dicte Chappelle, XII s. t

60. — 1413-1414 (c. n° 7, f° 56). A messires Pierre Baudry et Michau Gueret[1], pour avoir achapté deux verges d'argent pour les bastonniers, verées au bout, ès armes de monseigneur le Duc, achaptées des héritiers feu Jehan Duboys et feu Blancheron..... XXII l. V s. t.

61. — 1413-1414 (c. n° 7, f° 58). A Guenin Lebeau, pour son sallaire d'avoir relié, couvert et mis à point les euvangelier et épistolier de la Chapelle..... L s. t.

62. — 1413-1414 (c. n° 8, f°s 42 à 72). *Construction de la cure de saint Hippolyte et de maisons y attenant*[2]. *Principaux ouvriers employés :* Colin le Picart[3], Colin le Quoy ou le Coy, Husson Marcoux, Jehan Perrin, Thomas Bourdedieux, Jehan de Berry, maçons, *payés* 5 *sous tournois par jour*, Colin Baudoyn, Guillaume Barnier, maçons, *payés* 3 *sous* 9 *deniers par jour*, Hannequin Baudequin, Jehan Jobart ou Jobert, maçons, *payés* 3 *sous* 4 *deniers par jour,* Grantjehan, Guillaume Sarrazin, Simon Raoulx, charpentiers, *payés* 5 *sous par jour*, Guillaume Chevrier, Jean Dordan, Macé Tonnelier, Guillaume de Marcilly, charpentiers, *payés à la tâche*, Jehan Galoys et Guenin Gauteret, couvreurs, *payés* 3 *s.* 4 *d. par jour*, Jehan Girardin, fèvre[4], Jehan Tourchon, [menuisier].

63. — 1413-1414 (c. n° 8, f° 74). A Jehan Vibelle, menestre, tant pour sa peine d'avoir esté à Mehun quérir deux autres menestres, ses compaignons, comme pour avoir joué avecques iceulx, ses compaignons, de

[1] Deux membres du chapitre de la Sainte-Chapelle.

[2] Saint-Hippolyte était primitivement une communauté de femmes. Leur église fut réunie par le duc Jean, à la Sainte-Chapelle, à charge par les chanoines d'y établir une cure. Au dix-septième siècle l'église Saint-Hippolyte fut cédée à l'Oratoire qui s'y établit. Cette église dont il ne reste rien aujourd'hui était située dans la cour de l'Oratoire actuelle. Cf. Buhot de Kersers, *Statistique monumentale du Cher*, t. II, p. 210, et Hiver, *l'Église de l'Oratoire de Bourges* (*Mém. Soc. des Antiq. du Centre*, 1867, p. 159).

[3] Voy. sur lui d'autres mentions dans Girardot, p. 6 et Gandilhon, *Documents pour servir à l'hist. des arts à Bourges* (*Réunion des Beaux-Arts des départements*, année 1907), n° 6.

[4] Forgeron, de *faber*.

instrumens haulx, en prenant la dicte possession de la ville de Bourges, c'est assavoir pour chacun, X s. t., valent XXX s. t.

64. — 1416 (n. st.), 2 janvier (c. n° 9, f° 57). A Symon Raoulx et Symon Aubert, charpentiers, par marché à eulx fait par messire Pierre Marteau, receveur de la Chappelle, par le comendement et ordonnance de messieurs d'icelle, c'est assavoir monsieur le chantre, maistre Guillaume de Ruylly, maistre Robert de la Buxière, pour avoir reffait la charpenterie de la petite voulte de l(a dicte) esglise de saint Jehan [1] et de la moitié de l'arpentiz de la maison où demorent les enffens d'aubbes de la dicte chappelle et fait II huys en la dicte maison..... XLV s. t.

65. — 1415-1416 (c. n° 9, f° 60). *Prise de possession de la ville par les chanoines.* A Jehan Nibelle et à ses deux compaignons, pour leur paine d'avoir joué de leurs instrumens, à prandre la dicte pocession, pour chacun diz soulz tournois, valent XXX s. t.

Item, à Pontcharrant, trompette, pour avoir joué de sa trompe à prandre la dicte pocession, pour don à lui fait par mesdis sieurs, V s. t.

66. — 1418-1419 (c. n° 10, f°s 38 v° à 54). *Travaux à Saint-Hippolyte. On reconstruit de fond en comble en l'eglise Saint-Hippolyte deux chapelles, la chapelle Notre-Dame et la chapelle Sainte-Radegonde. On établit une porte pour faire communiquer la dite église avec le cimetière. Les travaux de maçonnerie sont complètement dirigés par* Guillaume de Thorene et Pierre Barthomier, maçons, *ceux de charpenterie par* Jehan Abert alias Dordan et Droet Quomaille *ou* Comailhe, charpentiers, *et ceux de couverture par* Jehan Galoys. (*Voy. surtout f°s* 42, 43 v°, 48, 51 et 54).

Fol. 46. A Guillemot du Saussay [2], verrier, pour avoir livré XXXIII piez verre blanc, c'est assavoir pour les chappelles de Notre Dame et de sainte Ra[de]gonde devant nommées et mis en œuvre icellui voyrre, pour chacun pié IIII s. II d. t..... VI l. XVII s. VI d. t.

67. — 1418-1419 (c. n° 10, f° 55). *Réfection « de la charpenterie de la chapelle » de l'église Saint-Jean l'Évangéliste. Directeurs des travaux:* Droet Comailhe et Jehan Dordan.

68. — 1419 (n. st.), 1er mars (c. n° 10, f° 57 v°). Despense faicte pour les orgues de la dicte Chappelle.

Premièrement : A Jehan Chambaincoys, faiseurs d'orgues, par marché à lui fait par messieurs de la dicte Chappelle, pour avoir apparailhés les

[1] Cette église, connue sous le nom de Saint-Jean-le-Vieux ou Saint-Jean-l'Évangéliste et qui avait été réunie à la Sainte-Chapelle, se trouvait à l'angle de la rue du Vieux-Poirier (place de l'Arsenal) et de la rue Mayet-Genetry.

[2] Passage donné dans de Champeaux et Gauchery, *loc. cit.*, qui ont lu à tort IIII s. II l. t., au lieu de IIII s. II d. t.

orgues d'icelle Chappelle, c'est assavoir pour avoir fait des tuyaus toux neufz au lieu de ceulx qui avoient esté perduz et apparailhé ceulx qui estoient despeciez et pour avoir apparailhé les soufflez et covers de cuir tout neuf et avoir fait XII clefx avec les registrez en la panture et ycelles orgues avoir accordées tout à neuf et rendues du tout au net de ce que y estoit neccessaire deffaire et avoir forni tout ad ce neccessaire à ces despens et pour le pris et la somme de cinquante livrez tournois à lui paié.....

L l. t.[1].

69. — 1418-1419 (c. n° 10, f° 60 v°). ... Despense pour la chambre assise en près la pourte du Palais en laquelle est l'escripture de la Senéchaucée.

Premièrement : A Guillaume de Thoraine et Pierre Berthomier, maçons, pour leurs paine et salaire et d'avoir despecié le mur pour faire une fenestre en la dicte escripture et tailhé la tailhe et fait la dicte fenestre...

LX s. t.

Item, à Guillame Pichemeau pour avoir fait la dicte fenestre double et livré boys ad ce neccessaire, pour ce..... XX s. t.

70. — 1420, 16 mai (c. n° 11, f° 7). .. A Jehan Bodine et ses deux compaignons menesteres, pour leur salaire d'avoir joué et accompaigné messieurs pour avoir la possession de la ville de Bourges, comme ilz est accoustumé, pour ce, à eulx payé tant pour leurs chevaulx comme pour tout, XL s. t.

71. — 1434-1440 (c. n° 12, f° 73 v°). A Hoquelin et ses compaignons, menestriers, pour leur peine et salaire d'avoir joué de leurs instrumens en prenant la dicte possession de la dicte ville..... XXX s. t.

72. — 1439-1440 (c. n° 12, f° 84 v° à 86 v°). *Carrelage du grenier du Chapitre. Principaux ouvriers employés :* Jehan d'Orléans, maçon, *payé 4 s. 2 d. t. par jour et* Colin le Picart.

A Colin le Picart, macon, par marché à lui fait de faire une fenestre à ung mayneau par le milieu, laquelle il ne doit faire que simple et lui doit l'on bailler toutes pierres grosses et menues et aussi pour appareiller le coing du pignon de Saint-Jehan-l'Euvangéliste du cousté du jardin de monsieur le Doyen et devoit avoir ledit Picart pour tout ce faire.. XIIII l. t.

Audit Colin le Picart, pour recompensacion de ce qu'il a fait, du consentement de mesdis sieurs, la dicte fenestre double et il ne la devoit faire que sangle et pour avoir maçonné une grant fendasse de mur en l'ostel de monsieur le Doyen qui estoit auprès du puys..... L s. t.

A David, le charpentier, pour avoir faict lesdictes fenestres de boys...

XV s. t.

A Jehan Alez, serrurier, pour la feurrure desdictes fenestres.. X s. t.

[1] Publié avec quelques incorrections par de Champeaux et Gaucherv, p. 196.

73. — 1439-1440 (c. n° 12. f° 89 v°). . Pour une fenestre couleisse[1] assise en l'ostel de Jacques Cuer auprès de la cheminée[2]. . . . II s. VI d.

74. — 1439-1440 (c. n° 12, f° 90).... Despense faicte en l'ostel de monsieur le Chantre et ou grenier que tient Jacques Cuer.... *Ouvrier employé :* Jehan d'Orléans.

75. — 1439-1440 (c. n° 12, f°s 99 à 109). Despense faicte.... pour la refection des molins baniers de Saint-Privé, brulez le mardi XIe jour de novembre, voille Saint-Martin d'iver mil CCCCXXXIX. *Principaux ouvriers employés :* Jehan *alias* Jehannin d'Orléans, Michau, Jehan Pinault, Colin le Picart, *maçons*, Jaquin Langloys de la Fourest, *couvreur*, Gervaise, Jehan Coulas *alias* Bouchart, Droet Dée, *charpentiers*, David le menusier, Guillemin Point, *maréchal*.

F° 108. A Guillaume Chauvet, fondeur de cloches, pour avoir reffondu deux enchasses pesant chacune XXXII livres de métal qui a esté amassé des autres enchausses desdis molins, par marché fait avec lui, pour le pris de XV d. t. la livre, valent IIII l. t.

Audit Chauvet, pour six livres d'estain par lui baillées pour reffondre avec ledit métal à II s. I d. t. la livre, valent XII s. VI d.

A lui, pour avoir fait trois enchausses pour lesdis molins et livré le métal, pesant chacune XXXII livres métal, au pris de II s. I d. t. la livre, valent. . . . . X l. VIII s.

[1] C'est-à-dire à coulisses ; voy. GODEFROY, au mot COULEIS.

[2] Cet « ostel de Jacques Cœur », sur lequel on trouvera ci-dessous au n° 77 d'autres renseignements, ne doit pas être confondu avec le bel édifice qui porte aujourd'hui le nom de l'argentier de Charles VII. Cette demeure paraît avoir été la maison natale de Jacques Cœur. Voici, dans tous les cas, la façon dont elle est désignée dans un compte de 1439-1440 (Sainte-Chapelle, compte de 1439-1440, n° 12, f° 37 v°) : « De Jaques Cuer qui doit chacun an de rente, à paier à deux termes, VI l. t., à cause d'une maison nouvellement arrentée à feux Pierre Cuer, son père, laquelle est assise davant l'église de saint Ypolite. Pour ce yci, VI l. — De lui qui doit chacun an de rente à païer à deux termes XLV s. t. à cause de la maison que feux son père acquist des hoirs feu Jaquelin Chasteau, assise à la porte Ornoyse, joignant d'une part à la maison de feu Pierre de Saint-Coulon et d'autre part à la maison dessus dicte. Pour ce yci, XLV s. t. » Si l'on se reporte à la *Liève* de Maréchal, registre des cens perçus par la Sainte Chapelle sur les maisons de Bourges (f° 2, v°), on voit que les deux maisons que Jacques Cœur occupait et qu'il tenait de son père faisaient l'angle de la rue des Armuriers et de la rue d'Aurron et se trouvaient, par conséquent, à l'emplacement de la maison Dupieux. Le même document nous fait connaître que Jacques Cœur possédait, en face, dans la même rue deux autres maisons, mais que ces deux maisons il les tenait de son beau-père Lambert de Leodepart. C'est donc bien à tort que la maison Ariotout située sur leur emplacement a été désignée comme la maison natale de Jacques Cœur.

Audit Chauvet, pour avoir livré XXX livres de métal et fondu ès enchausses de fer qui ont esté prises ches feu Chartrin au pris de II s. VI d. t. la livre, valent LXXV s. t.

76. — 1445 (n. st.), 5 mai (c. n° 13, f° 71 v°). A Raolin Pinart, Estienne Loquelin et Guillaume Merchant, menestriers, pour leur salaire d'avoir joué de leurs instrumens en prenant ladicte possession d'icelle ville de Bourges..... XXX s. t.

77. — 1444-1445 (c. n° 13, f° 82)... Pour l'achapt de quarente quarreaulx doubles pour refaire les foiers des cheminées de la grant sale et de la cuisine ou demoure (ledit) monsieur l'argentier, achaptés au pris de VIII s. IIII d. t. le cent, valent III s. IIII d. t.

Item, pour l'achapt de LXX briques pour refaire les contrecuers desdites cheminées de la dicte grant sale et cuisine..... XI s. VIII d. t.

Item, pour l'achapt de II^C et demi (250) de quarreaux achaptés au pris de IIII s. II d. t. le cent, valent X s. V d. t.

. . . . . .

Item, pour une fenestre couleisse mise sur la grant sale dudit argentier du cousté de devers l'ostel où demore Guillaume Charpentier, II s. VI d. t.

Tous ces travaux sont accomplis par « Jehan d'Orléans, couvreux » [1]

. . . . . .

Fol. 83 v°. — Autre despense faicte pour réparer l'ostel maistre Jehan Cuer, où demorent les enfans de Cuer.

Premièrement, pour la journée de deux meneuvres qui ont esté chacun une journée pour abatre la cheminée qui estoit ou pam du mur qui est du cousté devers le petit Palays, à II s. VI d. t. par jour, valent V s. t.

78. — 1445-1446 (c. n° 14, f° 69). A Raolin Pinart, Estienne Loquelin et Guillaume Merchant, menestriers, pour leur salaire d'avoir joué de leurs instrumens en prenant la dicte possession d'icelle ville de Bourges... XXX s. t.

79 [2]. — 1445-1446 (c. n° 14, f° 74). A Jehan de Bloys, Droet Dée, Colin le Picart et Pierre Guiot, quatre jurés de la ville de Bourges, pour certaine veue laquelle ilz ont faicte en la maison et pignon de Guillaume Pelourde et sur ce avoir rapporté à monsieur le lieutenant leur advis. Pour ce..... XX s. t.

80. — 1445-1446 (c. n° 14, f° 74). A Henriet le pointre, ung escu d'or, pour avoir fait six escussons aux armes de madame la Daulphine [3] quant l'obsèque de ladicte dame fut fait en la dicte chapelle.... I escu.

[1] Un Jean d'Orleans, charpentier, travaillait en 1487, à l'hôtel de ville de Bourges, voy. baron DE GIRARDOT, p. 33.

[2] Les n°s 79 et 80 ont déja été donnés par DE GIRARDOT, *loc. cit.*, p. 6, avec des variantes insignifiantes.

[3] Marguerite d'Écosse, femme du dauphin Louis, plus tard Louis XI.

81. — 1445-1446 (c. n° 14, f° 76). A Guillemin Chauvet, fondeur, tant pour certaine quantité de métal que pour la façon d'une enchauche mise ès molins de Charoesses..... XLII s. VI d. t.

82. — 1445-1446 (c. n° 14, f°s 80 v° à 83). *Réparations importantes aux moulins de Charrosses. Le directeur des travaux est* Guenin Gaultier, charpentier. *Les principaux ouvriers sont :* Philippon Guyon, Louys Merle, Pique Roque, Pierre Dordans, Pierre Bourgoignon, Pierre de Crosant et Denis de Crosant, maçons et tailleurs de pierre, *payés 5 sous tournois par jour.*

83. — 1447-1448 (c. n° 15, f° 79). A Raolin Pinart et deux autres ses compaignons, menestriers, pour leur salaire d'avoir joué de leurs instrumens, en prenant la dicte poccession d'icelle ville de Bourges... XXX s. t.

84. — 1447-1448 (c. n° 15, f° 81 v°). A Symonnet le brodeur, pour certaines réparacions qu'il a faictes en la maison où il demoure qui est une des maisons neufves de mesdis sieurs..... LX s. VII d. t.

85. — 1447-1448 (c. n° 15, f° 105 v°).... Pour vin qui a esté baillé à boire à Colin le Picart et son gendre, Gervaise le charpentier, et autres qui ont esté en leur compaignie le jour de la feste aux mors pour visiter les molins le Roy. Pour ce yci..... III s. IIII d. t.

86. — 1449-1450 (c. n° 16, f° 85 v°). A Raolin Pinart et deux autres ses compaignons, menestriers, pour leur salaire d'avoir joué de leurs instrumens en prenant la dicte possession d'icelle ville de Bourges. XXX s. t.

87. — 1449-1450 (c. n° 16, f° 95). A Jehan Cotigneau, charpentier, pour avoir fait ledit pont. [Le pont des moulins de Charrosses] tout neuf et les portes desdits molins et repareillé le pont desdits molins devers la ville. Pour tout XI l. t.

88. — 1449-1450 (c. n° 16, f° 99 v°). *Pavage fait devant les hôtels de la Sainte-Chapelle. Paveur :* Jehan de France.

89. — 1449-1450 (c. n° 16, f° 101). A David, menuzier, pour avoir fait deux treteaulx et trois peres de chassis pour les voirriniers qui repparent les verrines de la dicte Chapelle..... XVII s. VI d. t.

90. — 1458-1459 (c. n° 17, f° 116). A quatre haulx menestrels venus de Sancerre, pour leur salaire d'avoir joué de leurs instrumens en prenant la possession d'icelle ville de Bourges..... XL s. t.

91. — 1462-1463 (c. n° 18, f° 118 v°). A Jehan Gangnelin et ses compaignons, menestreez, venuz de Sancerre à Bourges pour joer de leurs instrumens parmi la ville, en prenant possession d'icelle..... XXX s. t.

Item, pour le loage de IIII chevaulx loez pour lesdits menestreez. V. s. t.

92. — 1462-1463 (c. n° 18, f° 127 v°). *Menues réparations entreprises aux maisons de Saint-Hippolyte. Ouvriers cités :* Jehan Couturier, charpentier, Jehan, dit menusier.

93. — 1467-1468 (c. n° 19, f° 82). A Jehan Gangelin et ses compaignons, menestrez, qui ont joué de leurs instrumens à la dicte chevauchée et paié le louaige des chevaux qu'ilz ont menez. XL s. t.

94. — 1468-1469 (c. n° 20, f° 81 v°). A Jehan Gangelin et ses compaignons, menestrez, avecques Jaquet la Trompete, auxquelx a esté payé la somme de XL s. t. pour leur sallaire d'avoir joué de leurs instrumens parmy la ville le jour de la chevauchée et par marché à eulx fait. . . . . XL s. t.

95. — 1468-1469 (c. n° 20, f° 87 v°). . . . Despence faicte à cause de la réparacion des molins le Roy et des chaussées et escluses desdits molins.

Premièrement, payé à Robert Chevrier, Jehan Chevrier, et Jehan Blasserot, par marché fait par messeigneurs avecques eulx, jusques à six années encommancées à la feste de saint Jehan-Baptiste mil CCCCLXIII et finissant à la feste de saint Jehan-Baptiste mil IIII^c LXXIII, de tenir en réparacion et réparer toutes les chaussées desdits molins qui sont à faire à la part de messeigneurs depuis le foussé qui est par de là les enterioulx jusques à Chapes, tant de boillons comme d'escorcheures que de toutes autres choses, pour la somme de neuf livres tournois par chacun an, a payer à deux termes, c'est assavoir à chacune feste de saint Jehan-Baptiste et de Noel. Pour ce icy, pour l'an de ce présent compte, IX l. t.

Autres ouvriers cités : Jehan Bargerat, Guillemin de la Fousse, Blaise de Granviegne, macons.

96. — 1468-1469 (c. n° 20, f° 90 v°). Autre despence faicte pour avoir fait carreler le foyer de la maison où demeure la Royne, payé à Jehan Bargerat pour carreau et chaux V s. t. et a Mace le macon qui a fait ladite reparacion et fourny de mortier, V s. t., qui est en somme toute X s. t.

97. — 1469-1470 (c. n° 21, f° 89). A Jehan Gangelin et ses compaignons, menestrez, avecques Jaquet la Trompete ausquelx a esté payé la somme de XL sous tournois pour leur sallaire d'avoir joué de leurs instrumens parmy la ville le jour de la chevaulchée et par marché à eulx fait. Pour ce icy, XL s. t.

Et pour le louaige de quatre chevaulx pour lesdits menestrez et trompete qu'ilz ont menez parmy la ville, qui ont cousté VI s. VIII d. t.

98. — 1469-1470 (c. n° 21, f° 96 v°). . . . Despence en deniers faicte pour la réparacion des molins le Roy.

Premièrement, à André Beautemps, bolanger et fermier desdits molins, auquel a esté payé la somme de LVIII s. IIII d. t. qu'il avoit payez à Jehan le fondeux, par le commandement de messire Jehan Ploton et du receveur, pour avoir fait toute neufve une enchauche pour l'ung des molins, poisant XXXII livres de métail et par marché à luy fait en tache à ladite somme de LVIII s. IIII d. t.

99. — 1469-1470 (c. n° 21, f° 112). S'ensuit la despence qui a esté faicte par messieurs de chapitre de la Saincte Chapelle pour avoir fait bastir la maison ou place qui est assise devant le Poirier, jouxte le Petit Palais. *Principaux ouvriers employés : Simon de la Terrance, maçon, Denis et Pierre de Montauroy, charpentiers, Jean Laglier « recouvreur ». Cette maison est louée avant la fin même de la construction, moyennant 10 livres tournois par an, à Henri Cœur, membre du Chapitre.*

100. — 1470-1471 (c. n° 22, f° 129). A Jehan Gangnelin et à ses compaignons ausquieulx a esté payé pour tenir de leurs instrumens la somme de XXX sous tournois et aux menestrez de monseigneur de Guyenne XXX sous tournois, qui est en somme LX s. t.

Item, pour le louage de IIII chevaux pour les menestrez et trompectes. VI s. VIII d. t.

101. — 1470-1471 (c. n° 22, f° 138). Despence faicte par l'ordonnance de messieurs de chapitre de la Sainte Chapelle, pour avoir basty la maison qui est derrière l'église de Saint Ypolite pour la demourance des enffans de cuer de la dite saincte Chapelle. *Ouvriers employés :* Jacob Bellot, charpentier, Symon, le maçon, Lorin Fortin, menusier, Jehan Foulon, sarrurier, Jehan Daligny, charpentier, et Pierre Molinet, recouvreur.

102. — 1472-1473 (c. n° 23, f° 98). A Jehan Gangelin et ces compaignons avecques la tromppette de la ville de Bourges auxquieulx a esté paié la somme de XL sous tournois, pour leurs sallaires d'avoir joué de leurs instrumens parmy la ville de Bourges le jour que messeigneurs prenent possession de la ville et des faubours de ladite ville de Bourges en la manière acoustumée. Pour ce icy, XL s. t.

Item, pour le louaige de quatre chevaulx qui ont pourté lesdits menestrés au long de la ville, VI s. VIII d. t.

Index des artistes cités [1]

Abert (Jean), voy. Dordan.
Alez (Jean), serrurier, 72.
Amory (Robinet), menuisier, 18, 19.
Aubert, charpentier, 37.
Aubert (Simon), charpentier, 64.

Bargerat (Jean), maçon, 95, 96.
Barnier (Guillaume), maçon, 62.
Barthomier, le brodeur, 59.
Barthomier ou Berthomier (Pierre), maçon, 66, 69.
Baudequin (Hannequin), maçon, 62.
Baudoyn (Colin), maçon, 62.
Bellot (Jacob), charpentier, 101.
Berry (Jean de), maçon, 62.
Berthaut, verrier, 42.
Bloys (Jean de), 79.
Bodine (Jean), ménétrier, 70.

[1] Les prénoms ont été ramenés à la forme actuelle ; les noms latins ont été traduits en français.

Boislinier (Jean), charpentier, 44, 47, 48.
Bondan, *alias* Bodane et Gondan (Jean), fabricant d'orgues, 21, 22, 23.
Borbon (Jean de), maçon, 37.
Bourdedieux (Thomas), maçon, 62.
Bourgoignon (Pierre), maçon et tailleur de pierre, 82.
Brunet (Jean), maçon, 45.

Cesaris, organiste, 34, 40, 51.
Chambaincoys (Jean), fabricant d'orgues, 68.
Chambon (Pierre de), charpentier, 44, 47, 48.
Chauvet (Guillaume ou Guillemin), fondeur, 75, 81.
— (Jean), maçon, 47.
Chevrier (Guillaume), charpentier, 62.
— (Jean), maçon, 95.
— (Robert), maçon, 95.
Colin le Coy ou le Quoy, maçon, 62.
Colin le Picart, maçon, 62, 72, 75, 79, 85.
Comailles ou Quomaille (Drouet), charpentier, 66, 67.
Comines (Henriet de), verrier, 42, 50; cf. Henriet
Coulas, *alias* Bouchart (Jean), charpentier, 75.
Cousturier (Jean), charpentier, 92.
— (Jean), menuisier, 14, 15.
Cotigneau (Jean), charpentier, 87.
Crosant (Denis de), maçon et tailleur de pierre, 82.
— (Pierre de), maçon et tailleur de pierre, 82.

Daligny (Jean), charpentier, 101.
David, le charpentier, 72.
—, le menuisier, 75, 89.
Dée (Drouet), charpentier, 75, 79.
Dordan, *alias* Abert (Jean), charpentier, 62, 66, 67.
Dordans (Pierre), maçon et tailleur de pierre, 82.
Doulcet (André), charpentier, 37.
— (Denis), charpentier, 54.
— (Pierre), charpentier, 27

Fauvecte (Guillemin), chasublier, 25, 26, 43.
Flamel (Jean), 58.
Foliot (Jean), joueur d'orgues, 29, 34.
Fortin (Lorin), menuisier, 101.
Foulon (Jean), serrurier, 101.
Fousse (Guillemin de la), maçon, 95
France (Jean de), 88.

Galois ou Galoys (Jean), couvreur, 37, 44, 45, 46, 62, 66.
Galon (Jean), ménétrier, 31
Gangnelin ou Gangelin (Jean), ménétrier, 91, 93, 94, 97, 100, 102.
Gaultier (Gervais), charpentier, 82.
Gauteret (Jehannin), couvreur, 45.
— (Guenin), charpentier, 62
Gervaise, charpentier, 75, 85.
Girardin (Jean), serrurier, 42, 49.
— (Jean), forgeron, 62.
Grantjehan, charpentier, 38, 62.
Granviegne (Blaise de), maçon, 95.
Guenin, écrivain, 40 *bis*, 52. Voy. Lebeau.
Guillaume, charpentier, 27.
Guillemin, chasublier, 41.
Guiot (Pierre), 79.
Guyon (Philippon), maçon et tailleur de pierre, 82

Heliot, couvreur, 38, 48.
—, orfèvre, 13.
Henriet le peintre, 80.
Hoquelin, voy. Loquelin.
Husson (Marcoux), maçon, 62.

Jaquemin, serrurier, 27, 47, 48.
Jaquet *la Trompete*, 94, 97.
Jaspar, charpentier, 27.
Jean, le fondeur, 98.
—, menuisier, 92.
Jobart ou Jobert (maçon), 62

Laglier (Jean), couvreur, 99.
Langlois de la Fourest (Jaquet), couvreur, 75.
Larmoye, charpentier, 27.
Laurent (Berthomier), maçon, 42.
Lebeau (Guénin), relieur, 61.
Lebert (Robert), teinturier, 28.

Leboxet (Jaquemin), charpentier, 27.
Loquelin ou Hoquelin (Étienne), ménétrier, 71, 76, 78.

Machère, charpentier, 38.
Marcillat ou Marcillat (Guillaume de), charpentier, 46, 47, 48.
Marcilly (Guillaume), charpentier, 38, 39, 62.
Marsal, maçon, 48.
Martin (Jean), charpentier, 49.
Masserot (Jean), 95.
Menu (Pierre), 27.
Merchant (Guillaume), ménétrier, 76, 78.
Merle (Louis), maçon et tailleur de pierre, 82.
Michau, maçon, 75.
Molinet (Pierre), couvreur, 101.
Montauroy (Denis de), charpentier, 99.
— (Pierre de), charpentier, 99.
Montenoison (Robert de), 27, 33, 38, 49, 54.
Motin (Renault), maître d'œuvres, 9.
Nibelle (Jean), ménétrier, 63,65.

Orléans (Jean d'), maçon, 72, 74, 75.
— (Jean d'), couvreur, 77.
Pariset ou Pariret (Jean), fondeur, 53, 55, 56.
Panneret (Jean) [tapissier], 32.
Perrin (Jean), maçon, 62.
Petitjehan, couvreur, 48.
Pichemeau (Guillaume), menuisier, 69.
Pinault (Jean), maçon, 75.
Pinart (Raoulin), ménétrier, 76, 78, 83, 86.
Pique Roque. Voy. Roque.
Point (Guillaume), maréchal, 75.
Pontcharrant, trompette, 65.

Quatin (Audebert), changeur, 5, 24.

Raoulx (Simon), charpentier, 62, 64.
Robin, ménétrier, 31; voy. Pinart.
Roque (Pique), maçon et tailleur de pierre, 82.

Sarrazin (Guillaume), charpentier, 62.
Saussay (Guillemot du), verrier, 66.
Somery (Jean de), fabricant d'aubes, 35, 57.
Symon, le maçon, 101.
Symonnet, le brodeur, 84.

Terrance (Simon de la), maçon, 99.
Thibaut, couvreur, 46.
Thorene ou Thoraine (Guillaume de), maçon, 66, 69.
Tonnelier (Macé), charpentier, 62.
Tourchon (Jean), menuisier, 62.

Vincent (Jean), maçon, 12.

III

RESTES DE PEINTURES MURALES
DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU SEIZIÈME SIÈCLE
RETROUVÉES A L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-RIQUIER (SOMME)

Les peintures murales de cette époque ne sont pas, croyons-nous, bien nombreuses en France. On en rencontre d'autant moins que parfois elles ont été recouvertes plus tard, et surtout au dix-septième siècle, par des boiseries ou par d'autres motifs de décoration.

C'est ce qui s'est produit pour celles dont il va être parlé. Grâce à l'esprit d'investigation de M. l'abbé Motte, le distingué curé de la paroisse de Saint-Riquier, elles ont été, sinon découvertes à proprement parler, au moins remarquées pour la première fois par lui et ainsi tirées d'un oubli certain avant leur disparition probable. M. l'abbé Motte a bien voulu nous les signaler et nous mettre à même de les voir et de les étudier avec lui; nous nous faisons un devoir de l'en remercier.

Pour faire connaître vers quelle époque et dans quelles circonstances ces peintures ont dû, selon nous, être exécutées, il est bon de rappeler les origines de l'édifice où elles se trouvent.

Une première église, d'une grande richesse disent les historiens, avait été élevée dans la grande et somptueuse abbaye de Saint-Riquier par l'un des premiers abbés (le septième), saint Angilbert, l'ami et le conseiller de Charlemagne [1].

En 1131, elle fut détruite par un incendie ; une nouvelle église fut édifiée en partie, dans de vastes proportions, par Riquier II qui fut abbé de 1170 à 1176. Elle ne fut achevée que par Pierre-le-Prêtre au quinzième siècle (1457-1480) ; le chœur fut terminé

[1] C'est à l'époque de cet abbé que se rattache la Bible, dite d'Angilbert, précieux manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque d'Abbeville et sur laquelle M. Alcius Ledieu a écrit une substantielle et savante monographie avec reproduction des curieuses enluminures. Ce manuscrit a figuré à l'Exposition universelle de 1900

et l'on commença à construire en prolongement la chapelle de la Vierge qui forme une vaste abside. L'œuvre de Pierre-le-Prêtre (quarante-septième abbé) fut continuée par son successeur, Eustache le Quieux (1480-1511), malgré un incendie survenu en 1487; puis, après sa mort, par Thibault de Bayencourt, de 1511 à 1536. Celui-ci orna ce vaste édifice de vitraux de couleurs, de stalles dans le chœur, d'un beau carrelage, *d'un riche mobilier partout,* etc. L'église de Saint-Riquier put alors, disent les historiens, « rivaliser de magnificence avec les plus belles églises des provinces voisines [1]. »

C'est à cette époque, est-il permis de dire, que dut être construite au fond de la chapelle absidale, tout au chevet, une niche ou enfeu qui existe encore. Là, fut placé un Sépulcre ou mise au tombeau avec personnages, comme on en mettait alors dans les églises d'une grande importance, et on en décora les parois des peintures qui font l'objet de cette étude.

Le Sépulcre avait été mentionné par M. l'abbé Hénocque dans son grand ouvrage sur l'abbaye et la ville de Saint-Riquier [2] ; il y est dit que les statues ont disparu depuis longtemps, mais qu'il reste encore quelques traces de peintures murales d'un beau coloris, et, entre autres figures, celle du Christ; l'auteur s'était borné à cette simple mention et il n'avait pas indiqué les sujets.

L'enfeu qui renfermait cette mise au tombeau avait originairement son ouverture libre dans le mur de la chapelle, au fond; plus tard, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, Charles d'Aligre, sixième abbé commendataire (1644-1685), voulant se conformer au genre d'ornementation en honneur à son époque, fit changer d'une manière somptueuse la décoration du chœur.

Il entoura le sanctuaire d'un pourtour de marbre, fit élever un magnifique autel également en marbre, et il suspendit au-dessus un Christ en croix, admirable, sculpté en bois, chef-d'œuvre de Girardon. Charles d'Aligre fit enfin recouvrir les murs de la cha-

[1] *Histoire de Saint-Riquier. — Le bienheureux, l'abbaye, la ville, le petit séminaire,* par M. l'abbé Léon Bouthors. Abbeville, 1902, 1 vol. in-8° de 444 pages.

[2] *Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier,* par l'abbé Hénocque, doyen du chapitre de la cathédrale d'Amiens, ancien supérieur du petit Séminaire de Saint-Riquier, membre titulaire résidant de la Société des Antiquaires de Picardie, 3 volumes in-4°, publié par cette Société en 1882.

pelle de la Vierge de boiseries sur tout leur développement, sans se préoccuper de ce qu'il pouvait y avoir contre les parois; c'est ainsi que la niche du Sépulcre se trouva bouchée. Quant au monument qui représentait la Mise au tombeau, avec ses statues, il avait très vraisemblablement été enlevé à une époque bien antérieure, car on ne peut croire que l'abbé d'Aligre en aurait lui-même dépossédé l'église de Saint-Riquier dont ce Sépulcre devait être un des remarquables objets de décoration. Nous voyons en effet dans l'ouvrage de M. le chanoine Hénocque, tome II, p. 193, que, d'après le récit de Dom Cottron, Claude Dodieu, évêque de Rennes, le premier abbé commandataire (1538-1558), fit enlever beaucoup des objets mobiliers qui ornaient l'église de Saint-Riquier, notamment les tapisseries précieuses, les vases d'argent, etc., etc. Il a pu dès lors, tout aussi bien, enlever le Sépulcre avec son entourage de statues [1]. Dans tous les cas et sans avoir à rechercher l'époque de cet enlèvement, c'est seulement vers 1823, quand M. l'abbé Padé établit le Petit Séminaire dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, que la niche fut réouverte. On pratiqua alors une ouverture dans le mur du fond pour permettre d'accéder de la cour de l'établissement à la Chapelle de la Vierge, et, de là, dans toute l'église. Le panneau en bois qui masquait l'entrée de cette niche et qui, comme les autres du pourtour, était cintré, fut remplacé par un autre plus simple, de forme carrée, dans lequel on pratiqua une porte dérobée; puis, à cause de la différence de niveau entre le sol de la cour et le pavé de la chapelle, on enleva

[1] Ce monument était resté ignoré de nous, sans quoi nous en eussions fait mention, bien qu'il fût disparu, lors de notre étude publiée en 1906 sur les *Mises au tombeau en Picardie*. Nous avons aussi, à cette occasion, à réparer une autre omission qui nous a été signalée par M. Adrien Huguet, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Vimeu, dans la séance du 13 août 1907. M. Huguet, en effet, a fait connaître, d'après des documents et des publications, qu'il y avait dans l'église Saint-Martin, à Saint-Valery-sur-Somme, un sépulcre qui avait été détruit à l'époque révolutionnaire. Ce sépulcre existait dès avant 1525 et la chapelle qui portait son nom était encore désignée en l'an II, sous cette appellation. On sait, a ajouté M. Huguet, d'après des témoins qui en ont parlé, qu'on accédait à cette mise au tombeau en descendant cinq ou six marches (comme à Eu) et que le monument se composait d'un groupe en *marbre blanc*. Nous n'avions connu à Saint-Valéry que le petit Sépulcre, fort beau, très curieux, présentant trois sujets différents, qui orne encore actuellement la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Nous savons gré à M. Adrien Huguet de nous avoir ainsi permis de combler, tardivement malheureusement, cette lacune dans notre étude.

une partie des dalles qui supportaient l'ancien tombeau et on les remplaça par des marches, aujourd'hui enlevées.

Le petit espace que présentait la niche fut utilisé alors comme lieu de rangement; on enfonça dans les parois des clous et des crochets pour y suspendre sans doute des ornements d'église ou d'autres objets, sans se préoccuper autrement des peintures qui ornaient les parois des murs. Ce réduit dut même être abandonné pendant un certain temps, à en juger par la poussière et par les toiles d'araignée qui recouvraient ces peintures et qui les dérobaient presque complètement à la vue.

C'est cet emplacement de l'ancien Sépulcre, resté pour ainsi dire oublié, que M. l'abbé Motte a découvert récemment et où il a remarqué, à peine apparentes, les peintures murales, malheureusement très détériorées pour la plupart, sur lesquelles il a bien voulu appeler notre attention.

L'enfeu, dans son ensemble, a la forme d'un quadrilatère et présente un développement total, en largeur, de 2 m. 80; sa profondeur n'est que de 1 m. 15. Sa hauteur totale, prise au sommet de la voûte cintrée et à son milieu, est à 2 m. 80.

La voûte, en arc de cloître, est ornée de deux nervures prismatiques qui, partant de chaque angle d'où elles descendent en retombée sur une longueur d'environ 0 m. 60, suivent le contour de la voûte; elles s'entrecroisent au milieu et forment ainsi quatre compartiments ayant l'aspect de triangles allongés. Leurs points d'intersection sont reliés par un pendentif rond, peu saillant, formé par une couronne d'épines qui entoure l'agneau pascal, celui-ci couché, tenant la croix entre ses pattes. L'extrémité de chacune des nervures, à leur retombée aux angles, repose sur un angelot accroupi, formant cul-de-lampe; tous ces détails, délicatement sculptés, sont en bon état de conservation.

Avant le dix-septième siècle, l'enfeu avait son entrée libre au fond de la chapelle de la Vierge par une large baie à plein cintre qui existe encore, intacte, derrière les boiseries. L'arcade est garnie d'une archivolte dentelée, à crochets, et elle est encadrée de chaque côté par une colonnette. Partout, sur les nervures, sur l'arcade et aux colonnettes, on voit des traces très apparentes de dorure, ce qui, avec les peintures à fresque dont les deux latérales sont sur fond d'or, donne une idée du luxe de décoration dont on avait

LE BOX LARROX

voulu entourer la mise au tombeau; tout fait supposer que ce monument devait être une belle œuvre d'art, digne de son entourage, et sa disparition n'en est que plus regrettable.

Il nous avait paru de quelque intérêt de faire connaître en quel emplacement avaient été exécutées les peintures murales; elles avaient dû être commandées à un artiste non sans valeur, de manière à les faire concourir au caractère somptueux de l'ensemble.

En entrant dans la niche sombre, il était difficile, au premier aspect, de distinguer les sujets : ceux-ci, même à la clarté de bougies, n'apparaissaient que d'une manière confuse sous une couche de poussière durcie par l'humidité, sans compter les érosions produites par l'arrachement de nombreux clous et les lacunes provenant du décollement de l'enduit sur plusieurs points. Avec mille précautions, et à l'aide seulement d'une éponge imbibée d'eau, nous pûmes arriver à un nettoyage qui nous permit de voir successivement les divers sujets, au moins ceux que le temps et l'incurie avaient épargnés. On s'imagine combien est captivante pour l'amateur la découverte, au fur et à mesure du nettoiement, d'œuvres picturales restées si longtemps ignorées, on peut dire, et qui, pour quelques-unes, présentaient un intérêt de véritable curiosité, en raison de leur caractère parfois tout original et de leur réalisme, comme on va s'en rendre compte.

Sur la paroi la plus étendue, celle faisant face à l'entrée, se trouvent représentées les trois croix du Calvaire. Celle du milieu, un peu plus grande que les autres, ne supporte plus le corps du Christ; celui-ci en ayant été détaché devait figurer, en sculpture, étendu sur le tombeau qui se trouvait au-dessous. A la gauche du spectateur se voit le bon larron, dont la figure exprime la souffrance, mais qui paraît calme, résigné; ses bras sont passés derrière la traverse de la croix et ne se voient pour ainsi dire pas. Ses jambes sont maintenues contre le montant vertical par des liens restés serrés et qui, plus haut, lui entourent le milieu du corps; sauf cette disposition qui nous a paru assez spéciale, il n'y a là rien de bien particulier[1].

Il n'en est pas de même du mauvais larron, sur le côté opposé. Celui-ci, autant que les dégradations de l'enduit et l'altération de

[1] Voir ci-dessus, planche II.

la couleur, surtout aux parties les plus foncées, permettaient de s'en rendre compte, est d'un réalisme saisissant. La figure semble hideuse, avec son front bas, ses yeux mauvais, sa bouche torve et son menton affaissé; elle exprime autant et plus la rage impuissante que la douleur proprement dite. Le corps tout entier s'agite et se contracte dans un spasme violent; le supplicié cherche avec effort à se dégager des liens qui l'attachent à la croix et qui, à l'endroit des bras, sont déjà flottants. S'arc-boutant d'un pied contre le montant vertical, il est parvenu à desserrer ses liens et son autre pied est en partie dégagé. L'effet, là, est réellement pathétique, suivant l'expression de M. Émile Mâle à propos de certaines figures de sépulcres [1].

De chaque côté, sur la même paroi du fond, sont représentés des sujets tout différents et qui ne se rattachent plus directement au crucifiement.

A gauche, on voit le Christ, debout (H. 0 m. 32), tenant d'une main une longue croix, sorte de *labarum* où, dans le haut, flotte une banderole. La figure ne se distingue pour ainsi dire plus; la peinture, là, est devenue toute noire, comme enfumée et on n'aperçoit même guère que la moitié du corps. Le Sauveur vient de sortir de son tombeau qui est figuré près de lui. A côté est un des gardes, endormi, couché de son long sur le dos, couvert d'une armure, ayant contre le corps une épée dont la garde, longue, est recourbée aux extrémités; sa figure, dont le haut malheureusement a été enlevée par des éraflures de l'enduit, paraît, pour ce qui en reste, d'une grande régularité de traits et d'un excellent dessin.

A quelque distance, à droite, entre le garde et la croix du bon larron, on remarque, non sans quelque surprise, un petit moulin à vent (H. 0 m. 10), en bois, avec les grandes ailes, et de même forme que ceux qui subsistent encore de nos jours. Il est monté sur pivots et accoté d'un grand et large escalier avec la longue poutre destinée à faire tourner toute la construction pour l'orienter au vent; rien n'y manque, pas même le meunier qui, monté au haut de l'échelle, va franchir le seuil de la porte. Ce petit accessoire est vraiment curieux et on se demande comment il a été ajouté là; c'était peut-être pour combler un vide et aussi, sans

[1] Voir ci-contre, planche III.

Planche III

Page 72.

LE MAUVAIS LARRON. — LA RÉSURRECTION

RESTES DE PEINTURES MURALES AU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE SAINT-RIQUIER (SOMME)

doute, pour rappeler la contrée orientale d'où nous viennent, comme on le sait, les moulins à vent. A l'extrémité gauche de cette paroi du fond, on aperçoit très confusément des figures qui pourraient bien être celles d'autres gardes entourant le tombeau.

Du côté opposé, toujours sur le mur du fond, la peinture, là, mieux conservée, a pour sujet la *Résurrection générale*. Le Christ dont la figure est d'une belle expression, pleine de douceur et de majesté, est debout, tenant, là encore, une longue croix. Il apparaît devant plusieurs personnages, tous entièrement nus, sortis de leurs tombeaux et qui s'avancent en file devant lui ; trois sont bien en évidence, d'autres se voient confusément plus à droite ; le premier, plus près du Christ, est un homme portant la barbe, les autres à la suite paraissent être des femmes. On aperçoit à gauche un démon qui s'échappe dans les airs ; des diables rouges qu'on distingue à peine s'agitent à l'extrême droite.

Sur la paroi de droite, celle-là bien plus restreinte, est représentée la scène où le Christ apparaît après sa résurrection devant la pécheresse dans le jardin du Sépulcre et qui est généralement connue sous ce titre : *noli me tangere* se rapportant aux paroles qu'il lui adressa. La Madeleine est à genoux devant lui, ayant près d'elle un vase à parfums ; malheureusement, des éraflures, trop nombreuses à cet endroit, laissent à peine deviner le sujet. On ne distingue guère que la figure de la femme ; elle est revêtue d'un long manteau qui s'étale derrière elle ; sa tête est recouverte d'une coiffe élégante. On voit aussi le vase à parfums et enfin la bêche que le Sauveur tient à la main ; on aperçoit aussi les monuments de Jérusalem en haut à gauche. La peinture, là, a été exécutée sur un fond d'or.

La paroi opposée, à gauche, était également dorée, mais son état de délabrement est tel qu'on ne peut guère distinguer dans le haut à gauche que la tête d'un personnage coiffé d'un turban de forme élevée.

Telles sont ces fresques, bien mutilées, hélas ! Toutefois ce qui en subsiste permet encore, dans une certaine mesure, d'en apprécier le mérite surtout au point de vue de la curiosité. Les peintures présentent une surface lisse et elles sont d'un ton doux laqueux ; les teintes sont uniformes et, bien qu'atténuées sous l'action du temps, de l'humidité et de l'obscurité, elles ont conservé cependant quelques oppositions de jour et d'ombre, notam-

ment dans le sujet de la Résurrection générale où les corps nus se détachent encore bien. L'exécution de ces peintures paraît avoir été soignée ; certaines figures comme celle du Christ, à droite, et celle du garde, au côté opposé, ont du caractère et sont d'un bon modelé. C'est là l'œuvre d'un artiste consciencieux et d'un réel talent.

Ces parois de l'enfeu, ainsi couvertes de sujets divers se rapportant à la vie du Christ, devaient contribuer grandement à l'ornementation de la mise au tombeau dont l'exécution devait répondre à la richesse de l'entourage. Nous ne pensons pas qu'il existe beaucoup de ces monuments présentant un pareil ensemble de décoration luxueuse.

On a vu plus haut que ce fut sous l'abbatiat de Thibault de Bayencourt (1511 à 1536) que la chapelle du fond de l'église de Saint-Riquier fut ornée partout « d'un riche mobilier ». On peut donc, vraisemblablement, rattacher à la même époque la construction de la niche, l'établissement du sépulcre et enfin l'exécution des peintures murales. Le genre d'architecture suivi et les motifs de sculpture ci-dessus relevés semblent d'ailleurs confirmer cette assertion.

D'autres peintures murales, celles-là bien conservées, ornent les murs d'une ancienne trésorerie qui forme, contre le collatéral de gauche, à la hauteur du chœur, une construction annexe de la même église. Elles représentent, les unes, *la translation des reliques de saint Riquier*, avec plusieurs de ses miracles ; les autres le *Dit des trois vifs et des trois mors*. M. le chanoine Henocque les a décrites et il a relevé des inscriptions qui les accompagnent. Ces fresques, dit le savant auteur au tome II, p. 190, de son grand ouvrage cité plus haut, remontent au temps de Thibault de Bayencourt, le 49e et dernier abbé régulier ; il ajoute qu'il a toute raison d'affirmer qu'elles sont dues à la générosité de Philippe de Valois, originaire d'Abbeville ; celui-ci eut la charge de trésorier de l'abbaye en 1521 et il se fit représenter à genoux auprès de saint Riquier.

Les peintures murales de l'enfeu nous paraissent contemporaines de celles de la trésorerie, et, après remarques comparatives sur le mode d'exécution des unes et des autres, nous avons été amené à penser qu'elles avaient dû avoir été exécutées par le même

artiste ; de part et d'autre, en effet, on retrouve ces teintes douces, fondues, très légères, observées et signalées plus haut.

Quoi qu'il en soit, il nous a paru qu'il y avait quelque intérêt à conserver le souvenir, au moins, de ces fresques, car elles sont fatalement destinées à disparaître. Nous avons tenté de faire reproduire ce qui en reste par la photographie instantanée et à l'aide d'un éclairage très rapide à la poudre de magnésium ; mais malgré tous les soins apportés par l'opérateur, M. Lemaire, aidé de son fils, les épreuves, dans les conditions difficiles provenant de l'obscurité et de l'exiguïté du réduit, n'ont pu donner qu'un résultat forcément très imparfait. Un examen très minutieux nous a seul permis heureusement de relever bien des détails que la photographie n'avait pu reproduire.

Ces peintures murales méritaient en tous cas, malgré leur état de dégradation, d'attirer l'attention des amateurs, eu égard à leur caractère naïf et original et aussi comme se rattachant à l'histoire de l'art dans notre contrée dès la première moitié du seizième siècle.

Ém. Deligières,
Membre non résidant du Comité.

IV

LES PEINTURES MURALES
DE L'ANCIEN COUVENT DE LA BAUMETTE
PRÈS D'ANGERS

René d'Anjou, le roi René, si pieux envers les saints, professait une dévotion particulière pour sainte Madeleine, la glorieuse patronne de la Provence[1]. Il voulut rendre populaire, à Angers, le culte de l'illustre pénitente.

René n'aurait pu arriver à ce résultat, en rebâtissant ni même

[1] Lecoy de la Marche, *le Roi René*, t. I, p. 245 et t. II, p. 55 et 139. *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, n° 386, 689, etc. Th. Bergeger, *Notre-Dame de la Mer et les trois Maries*. (*Revue de l'Anjou*, 1870, t. VI, p. 161-182.)

en dotant l'humble chapelle de la Madeleine, construite au douzième siècle, dans un des faubourgs de la ville, sur la route de son manoir des Rivettes [1] ; car elle servait de refuge aux lépreux et l'on s'en écartait en passant. Il fit mieux. En 1452, il acheta la roche de Chanzé, qui domine le cours de la Maine, sur la rive gauche de la rivière, à une demi-lieue en aval d'Angers. Au-dessous de la roche, il y avait un jardin et une cave, appartenant à Thévenin de Saint-Aubin. La « reine de Sicile » en fit l'acquisition, moyennant vingt-cinq écus d'or [2]. Cette cave fut agrandie, creusée en forme de grotte et aménagée pour abriter une statue de la Madeleine [3] et les pèlerins qui pourraient venir y prier. La disposition des lieux rappelait la célèbre grotte de la Sainte-Baume, en Provence ; l'ermitage prit le nom de Baumette, ou petite Baume, qui fit oublier promptement celui de Chanzé.

Bientôt, à la place des vignes qui s'étalaient sur le plateau de Chanzé, le roi fit construire une chapelle, puis tout un couvent, où, en 1456 [4], il appela des religieux Cordeliers, qu'il entoura toute sa vie d'une protection particulière. Il enrichit leur église de nombreuses reliques, parmi lesquelles on cite « un os de sainte Marie Madeleine, renfermé dans un petit vaisseau de cristal, relié de petits cercles d'or, et quelques cheveux de la même sainte, dans une fiolle de verre et dans une bouète d'ivoire [5] ». L'édifice lui-même, dont tout un côté avait été taillé dans le roc et qui ne tarda pas à éprouver les inconvénients de l'humidité, fut réparé, en 1459, aux frais de la cassette royale [6]. Un peu plus tard, René fit construire un *revestiaire* ou sacristie à deux étages, avec quatre fenêtres, dont deux « à fust et à verres » et deux autres sans verre [7]. Pour assurer la subsistance des religieux, il

[1] Le manoir des Rivettes, autrefois de l'ancienne paroisse Saint-Augustin-lès-Angers, existe toujours sur le territoire des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

[2] *Extraits des comptes et mémoriaux*, nos 268 et 269.

[3] Cette statue, sculptée en bois, a survécu à la Révolution. Elle est conservée dans la chapelle des religieuses du Calvaire, à Angers. Elle mesure 1m,33 de long. La sainte est représentée dans l'attitude de la prière, les mains l'une contre l'autre. Elle n'a pour vêtement que son ondoyante et très épaisse chevelure. Cf. *Revue de l'Anjou*, 1880, t. XXIV, p. 86.

[4] P. Gonzague, *De origine seraphicae religionis*, p. 693.

[5] Thorode, *Notice de la ville d'Angers*, édit. E. L[ongin], p. 357.

[6] *Extraits des comptes et mémoriaux* nos 331 et 332.

[7] *Ibid.*, no 335.

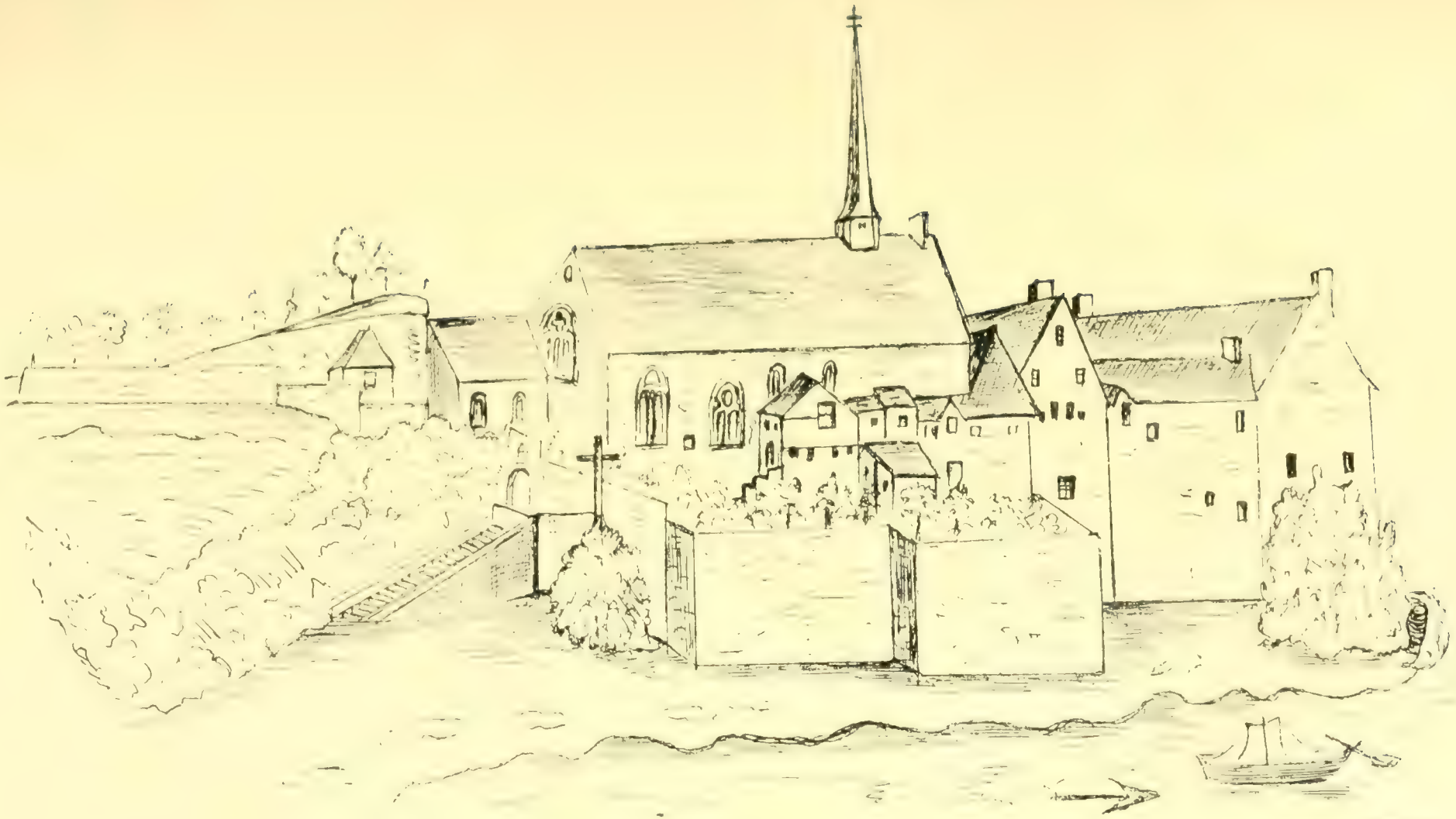

Planche IX

Page 97

LE COUVENT DE LA BAUMETTE VERS 1710

D'APRÈS UN DESSIN DE BALLAIN

leur attribua plusieurs « héritages » et des revenus à prendre sur la recette de Champtoceaux [1].

Pendant un siècle, les Cordeliers, répondant aux désirs du roi René, vécurent selon l'esprit de leur règle ; mais, à la suite des guerres religieuses, qui troublèrent si profondément jusqu'aux communautés les plus ferventes, ils tombèrent peu à peu dans le relâchement. Le père Garnier, leur ancien gardien, essaya vainement de les réformer, en 1595. Ils furent remplacés, l'année suivante, par des Récollets, qui, forts de l'appui du maire, du présidial et de l'évêque, purent se maintenir à la Baumette, malgré les procès que le provincial des Cordeliers leur intenta et qui durèrent jusqu'en 1602 [2].

A peine installés dans le couvent, les Récollets durent recouvrir l'église, les cloîtres et les autres bâtiments, qui commençaient à tomber en ruine. En 1616, ils firent allonger l'église, reconstruire l'autel et changer l'emplacement du clocher : le tout, dit Jehan Louvet, qui fournit ces détails, « aulx despens de M. le maréchal de Brissac, que Dieu bénisse et tous ceulx qui font et donnent des biens aulx églises [3] ».

Les Récollets habitèrent la Baumette jusqu'à la Révolution. En 1619, lorsque l'ancienne custodie de Touraine fut érigée en province, sous le titre de Sainte-Marie-Madeleine, le couvent eut, en vertu de la date de sa fondation, la prééminence, non pas sur toutes les maisons de l'ordre établies en France, ainsi qu'on l'a cru, mais seulement sur toutes celles de la province. La croix à double traverse, ou *croix d'Anjou*, qui figurait au sommet du clocher, n'était point un signe de juridiction, mais un simple témoignage de gratitude à l'égard de René d'Anjou, fondateur et principal bienfaiteur du couvent [4].

En 1791, la Baumette fut vendue comme bien national et resta à peu près abandonnée jusqu'au milieu du siècle dernier. A cette époque, le nouveau propriétaire restaura les constructions et, sans

[1] Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 1852, t. II, p. 373); *Extraits des comptes et mémoriaux*, n° 339.

[2] *Arrêts célèbres de l'Anjou*, t. II, chap. II; *Coutumes d'Anjou*, 1725, col. 1003-1005.

[3] Jehan Louvet, *Journal* (*Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 1855, t. I, p. 181).

[4] Voir ci-dessus la planche IV.

changer l'aspect extérieur du vieux couvent, le transforma en une charmante et délicieuse résidence.

La chapelle et les cloîtres n'ont pas été modifiés. Comme au temps de Rabelais, qui avait dû visiter la Baumette, « les estables sont au plus hault du logis [1] » et Bruneau de Tartifume reconnaîtrait l'escalier qui y conduit et qui semble l'avoir tant frappé [2]. Le plancher de la bibliothèque s'est effondré, mais la voûte lambrissée existe encore. La salle capitulaire occupait, au-dessous des cellules des religieux, le côté du couvent qui fait face à la Maine. Elle a été divisée en plusieurs appartements. Cette salle avait été décorée par un peintre très habile, dont il nous est possible d'apprécier le talent par ce qui nous reste de son œuvre. — Étudions le travail de l'artiste; nous chercherons ensuite à connaître son nom.

En 1868, des ouvriers, qui nettoyaient les murs de deux petites salles, aménagées dans l'ancien chapitre du couvent, découvrirent, sous le plâtras, une série de peintures à l'huile représentant : Moyse, saint Jean l'Évangéliste, saint Jean-Baptiste, saint Bonaventure, saint Bernardin de Sienne et saint Louis de Toulouse. Ces divers personnages sont à peu près de grandeur naturelle. On les reconnaît aisément à leur costume et aux attributs qu'ils portent.

Au moment où cette jolie décoration fut mise au jour, elle était déjà fort endommagée. Depuis lors, elle n'a pas cessé de souffrir de la poussière et surtout de l'humidité, à laquelle il est si difficile de porter remède. Il n'est que temps d'en conserver le souvenir par une description précise et de reproduire, parmi ces figures, celles qui peuvent encore donner une idée de l'habileté de l'artiste et du mérite de l'œuvre.

Moyse et saint Jean l'Évangéliste avaient été peints, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, dans l'embrasure intérieure d'une fenêtre, aujourd'hui transformée en porte. Moyse, vêtu d'une robe bleue et d'un manteau rouge, tient les tables de la Loi. La tête est très expressive, avec ses cheveux blonds, qui retombent jusque sur les épaules, et sa barbe frisée. Malheureusement, l'enduit qui porte la peinture s'effrite; il se détache du mur par larges plaques;

[1] *Pantagruel*, liv. IV, chap. XII.
[2] Bib. d'Angers, ms. 995 (ancien 871), t. II, p. 79.

Planche V.

MOISE

Planche VI. Page 99.

SAINT JEAN-BAPTISTE

Planche VII.

Page 99.

SAINT BONAVENTURE

bientôt il n'en restera plus rien [1]. Il faut en dire autant de saint Jean l'Évangéliste, dont toute une partie a été, d'ailleurs, cachée sous une cloison. Il est représenté assis, écrivant sur un livre appuyé sur ses genoux, avec un aigle aux ailes éployées, qui se tient debout, devant lui, dans une fière attitude.

Dans la même pièce, sur le mur du fond, en face de la porte, apparaît l'austère figure de saint Jean-Baptiste. Elle est beaucoup moins endommagée que les deux précédentes. Le saint a pour vêtement une tunique à mailles serrées et un ample manteau gris. Le bas des jambes et les pieds sont nus, de même que les bras. De la main droite, il supporte un livre à tranche rouge, sur lequel repose l'*Agneau de Dieu* [2].

Saint Bonaventure orne le mur du fond, dans la pièce voisine. C'est un superbe portrait et la peinture, sauf dans la partie inférieure, n'est presque pas détériorée. Saint Bonaventure, qui appartenait à l'ordre de saint François, était évêque d'Albano. Il est représenté en costume de cardinal, avec le chapeau rouge, dont les cordons sont attachés sous le menton, la chape en brocard d'or et la robe de bure, recouverte en partie par les longs plis de l'aube. Ses pieds sont nus et chaussés de sandales. Il tient une croix de la main gauche et, de la main droite, un cœur enflammé, au-dessus duquel apparaît le monogramme du nom de Jésus : IHS. Si l'on examine de près cette partie de la peinture, il est facile de constater que le cœur et le monogramme ont été refaits. Il est même probable que, à l'origine, le personnage tenait à la main, non pas un cœur enflammé, mais une langue entourée de rayons, que les peintres ont donnée plus d'une fois pour attribut à saint Bonaventure, afin de rappeler que, trente-deux ans après la mort de saint Antoine de Padoue, il avait retrouvé, intacte dans le tombeau, la langue de l'illustre thaumaturge [3].

Dans la même salle, sur le mur opposé, l'artiste a figuré deux autres franciscains célèbres : saint Bernardin de Sienne, qui fut le confesseur du roi René, et saint Louis, évêque de Toulouse, fils de Charles II d'Anjou, roi de Naples.

De saint Bernardin il ne restera bientôt plus qu'une silhouette.

[1] Voir ci-dessus, planche V.
[2] Voir ci-dessus, planche VI.
[3] Voir ci-dessus, planche VII.

La tête est complètement effacée. La crosse et deux mitres, placées aux pieds du saint, pour signifier qu'il avait, à trois reprises, refusé l'honneur de l'épiscopat, sont tellement détériorées qu'elles ne tarderont pas à disparaître. L'humble religieux avait été représenté en costume de franciscain, tenant de la main droite une auréole lumineuse, sur laquelle le nom de Jésus était inscrit en lettres d'or [1].

Saint Louis de Toulouse a toute la partie droite du corps, sauf les épaules, cachée sous la cloison, qui, de l'autre côté, recouvre saint Jean l'Évangéliste. Pourquoi faut-il qu'une œuvre aussi délicate, une œuvre qui peut supporter la comparaison avec ce que la Renaissance a produit de plus parfait en Anjou, ait été traitée de la sorte? Le saint évêque porte la crosse et la mitre. Il est revêtu d'une chape d'azur, semée de fleurs de lis d'or et bordée de perles fines. De la main droite, il porte un livre ouvert. Les détails de la crosse, de la mitre, de la bordure de la chape indiquent un ouvrier soigneux et singulièrement habile. La figure du personnage, qui est vraisemblablement le portrait d'un prélat de la région, sa tête, pleine à la fois de noblesse, d'humilité et de douceur, révèlent un maître, formé à bonne école, sûr de lui-même et soucieux, avant tout, d'imprimer à ses œuvres un grand caractère de naturel et de loyauté [2].

Tous ces personnages avaient dû être peints sur une étoffe à ramages ou sur un fond, semé de fleurettes, d'oiseaux et d'animaux variés, comme on en trouve sur les anciennes tapisseries. Le fond n'existe plus et la peinture qui reste forme, sur les murs, une légère saillie.

On suppose que d'autres figures que celles qui ont été découvertes en 1868 sont cachées sous la tenture du salon, qui composait, avec les deux pièces que nous connaissons, la salle capitulaire du couvent; mais, jusqu'ici, il n'a pas été possible de vérifier si cette hypothèse répond à la réalité.

A quelle époque remontent ces curieuses peintures et à quel artiste peut-on les attribuer?

[1] Comparer cette peinture avec un tableau de la collection Schlumberger, qui figurait à l'Exposition des primitifs français, sous le n° 72.

[2] Voir ci-contre, planche VIII.

Planche VIII. Page 100.

SAINT LOUIS DE TOULOUSE

Célestin Port estime qu'elles sont contemporaines de la reconstruction de l'autel et du clocher (1616) et, comme ce travail a été fait aux frais du maréchal de Brissac, il croit pouvoir les attribuer à Edme Pothier, peintre ordinaire du duc de Brissac[1]. C'est, il nous semble, les rajeunir beaucoup. Sans doute, elles dénotent une certaine influence de la Renaissance, surtout dans l'art avec lequel sont traités les plis des vêtements ; mais cette décoration a été comprise et exécutée, dans certains détails, à la manière des vignettes qui ornent les manuscrits du commencement du seizième siècle. Les étoffes, les mitres, les crosses rappellent celles qui figurent dans les miniatures, les bas-reliefs et les vitraux de la même époque. Elles ne ressemblent en rien à celles qui se faisaient au dix-septième siècle.

Que les peintures de la Baumette aient été déjà détériorées avant l'arrivée des Récollets et que les nouveaux occupants aient éprouvé le désir de les faire restaurer ; c'est possible. Il est, en effet, des retouches, encore visibles aujourd'hui, qui peuvent avoir été faites au commencement du dix-septième siècle, et telle est l'époque à laquelle nous reporte, en particulier, la forme des lettres I H S, qui surmontent le cœur enflammé que saint Bonaventure tient à la main. Que les religieux, pleins d'égard pour le duc de Brissac, leur bienfaiteur insigne, aient demandé à son peintre ordinaire, Edme Pothier, de se charger du travail ; rien de plus vraisemblable. Mais il n'en est pas moins certain que, dans ses parties principales, la décoration qui nous reste ne peut être contemporaine de la restauration du couvent, en 1616, et qu'elle est antérieure à cette époque.

En assignant aux peintures de la Baumette une date incertaine entre 1480 et 1520, les membres de la Commission archéologique de l'Anjou, chargés de les examiner, en 1868, avaient émis une opinion beaucoup plus facile à admettre[2]. Aujourd'hui, que l'art de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième siècle est mieux connu et que les éléments de comparaison sont devenus plus nombreux, surtout depuis l'inoubliable exposition des Primitifs français, on peut encore préciser davantage et affirmer que la décoration de la salle capitulaire de la Bau-

[1] *Dictionnaire... de Maine-et-Loire*, t. I, p. 231.
[2] *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1868, p. 448.

mette doit être attribuée au premier quart du seizième siècle.

Il est même possible d'aller plus loin et l'on peut, sans témérité, faire honneur du travail à un peintre angevin, que Claude Ménard compare aux meilleurs peintres de l'Italie [1], à Gilbert II Vandellant, dont le père, Gilbert I Vandellant, était l'un de ces artistes d'origine étrangère, que le roi René avait attirés et fixés en Anjou [2].

Gilbert Vandellant fut enterré dans le cimetière du couvent de la Baumette. Bruneau de Tartifume donne la description de sa tombe et transcrit son épitaphe : « Au coing de ladicte place, qui a aultrefois servi de cimetière, vers le costé de la rivière, se void une pierre ardoisinne espoisse de deux poulces et demi, large de deux pieds deux poulces et demi et sortant de terre un pied dix poulces, sur laquelle est gravé : *Cy gist Gilbert Vandelant, peintre, qui deceda l'an* 1559 [3] ». Le cimetière était petit et ne servit pas longtemps, puisque, au dix-septième siècle, il avait été déjà transformé en « une place remplie d'arbres [4] ». On n'y enterra que des religieux et quelques laïcs [5], auxquels des services considérables rendus à la communauté avaient mérité cette faveur. Si le peintre Gilbert fut du nombre des rares privilégiés, on peut croire légitimement que l'honneur qui lui fut accordé n'était que la récompense de son travail et supposer que les religieux, d'ailleurs peu fortunés, auront promis pour salaire à l'artiste, qui avait décoré de si délicates peintures la grande salle du couvent, de recevoir sa dépouille mortelle dans leur cimetière et de prier pour le repos de son âme [6].

En agissant ainsi, les Cordeliers de la Baumette auront rendu à leur peintre un service beaucoup plus appréciable que s'ils avaient payé son travail au poids de l'or, puisqu'ils nous permettent

[1] « *Gilbertus Wandelant... ea felicitate pinxit, ut cum Italiae ipsius veniret in comparationem nihil inferior* ». Bib. d'Angers, ms. 1000 (ancien 875, t. II), p. 222.

[2] Sur cette famille de peintres, cf. Célestin Port, *les Artistes angevins*, p. 305-311.

[3] Bib. d'Angers, ms. 995 (ancien 871), t. II, p. 67.

[4] *Ibid.*, p. 65.

[5] *Ibid.*, *loc. cit.*

[6] Nous ne pouvons appuyer cette opinion par aucun document. Les archives de la Baumette ont été détruites à la Révolution.

aujourd'hui d'attribuer à Gilbert Vandellant une œuvre, qui suffit, à elle seule, pour justifier la réputation dont il a joui de son vivant et attester son mérite.

Chanoine Ch. URSEAU,
Membre non résidant du Comité, à Angers.

V

CORRESPONDANCE INÉDITE
DU PEINTRE ET GRAVEUR HOUËL
(21 janvier-17 août 1791)

COMMUNIQUÉE PAR M. ANDRÉ LESORT, ARCHIVISTE D'ILLE-ET-VILAINE

Du peintre et graveur Jean-Pierre-Louis-Laurent Houël, né à Rouen en 1735, mort à Paris en 1813, auteur d'un *Voyage en Sicile*, dont l'impératrice Catherine de Russie lui acheta les dessins, les collections publiques ne possèdent presque aucune œuvre[1]; sa vie nous est à peine connue, et les encyclopédies, comme les recueils biographiques, se bornent, en se copiant les uns les autres, à reproduire les très brèves indications données dans la courte notice que lui consacra, aussitôt après sa mort, son compatriote Le Carpentier[2]. Il nous a semblé qu'il était d'autant plus intéressant de faire connaître toute une correspondance émanée de lui et adressée à un ancien officier retiré à Rennes, M. Prioul du Haut-Chemin, dont les papiers ont été récemment offerts aux Archives d'Ille-et-Vilaine par M. le vicomte Charles de Calan[3].

L'objet même de cette correspondance est d'ordre tout pra-

[1] Aux musée d'Angers, de Besançon et de Rouen seulement. A la suite de notre communication à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts, M. Juste Lisch, inspecteur général honoraire des Monuments historiques et petit-neveu de Houel, a bien voulu nous faire savoir qu'il avait en sa possession un certain nombre d'œuvres de cet artiste.

[2] LE CARPENTIER, *Notice sur Houël*, lue à la Société d'Émulation de Rouen; Rouen, 1813, in-8°. Voy. Ch. LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. II, p. 395.

[3] Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, série E (titres de familles), papiers Prioul du Haut-Chemin.

tique : il s'agit des négociations relatives à la vente par M. Prioul du Haut-Chemin d'une maison située à Belleville et dont Houël se rend acquéreur. Mais, en traitant de cette affaire, le peintre nous donne à entendre qu'il est dans une situation de fortune au moins assez aisée, puisqu'il se déclare prêt à débourser sur-le-champ les dix mille livres auxquelles se monte le prix de l'immeuble et les frais de la transmission.

De plus, comme pot-de-vin ou denier-à-Dieu, il propose à M. Prioul un exemplaire de son *Voyage pittoresque de la Sicile*, dont il ne manque pas de faire sonner très haut le prix de vente au public, soit vingt-deux louis d'or [1]. Enfin, en échange de glaces que consent à lui céder le vendeur, il lui offre un de ses tableaux les plus récents représentant un intérieur de ferme aux environs de Rouen et dont on trouvera plus loin une description minutieuse faite par lui-même [2] : nous n'avons malheureusement pas pu savoir si cette œuvre appartient encore à la famille Prioul du Haut-Chemin, mais la description de Houël pourra toujours, à l'occasion, servir à l'identifier.

Une autre affaire vient bientôt se greffer sur la première : M. du Haut-Chemin possédait une série de tableaux représentant les *Batailles d'Alexandre* et qu'une tradition de famille attribuait au pinceau de Nicolas Bertin; c'étaient des reproductions des célèbres toiles de Lebrun, exécutées, croyait-il, pour servir de modèles au graveur Gérard Audran [3], et leur propriétaire, qui songeait à s'en défaire, jugeait que l'occasion était bonne et que sans doute l'artiste normand pourrait lui trouver acquéreur parmi ses relations. Il le pria donc de passer chez son ami Ginguené [4], le futur membre de l'Institut, qui était, comme on le sait, originaire de Rennes et qui avait ces tableaux en dépôt : Houël en reconnut

[1] Ci-dessous, lettre I, p. 107 et lettre IV, p. 110.

[2] Ci-dessous, lettre IX, p. 114.

[3] Ci-dessous, lettre III, p. 108. Il est à peine besoin de faire remarquer les difficultés chronologiques que présente cette affirmation : si l'on admet avec Jal *(Dictionnaire critique)* que Nicolas Bertin naquit vers 1668, cet artiste aurait eu moins de trois ans, quand il peignit ces toiles, puisque Gérard Audran recevait, dès le 22 février 1671, le premier acompte pour la gravure des *Batailles d'Alexandre*. Duplessis, *les Audran* (Collection des Artistes célèbres), p. 26, n° 1.

[4] Sur Ginguené, voy. René Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, t. XVI (Rennes, 1906, in-8°), p. 121 et suiv.

la valeur et les déclara authentiques, mais il ne parvint pas à découvrir d'amateur disposé à les payer la somme considérable de 24,000 livres « en louis de France », que demandait M. du Haut-Chemin, et celui-ci les conserva ; ils sont encore aujourd'hui entre les mains de ses descendants. Notre peintre tient du moins à donner à son correspondant des preuves certaines du zèle qu'il apporte dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée : il lui narre toutes ses démarches, il l'engage à faire encadrer les toiles, il lui indique les journaux où il fera bien de faire annoncer son projet de vente, et il va même jusqu'à rédiger une note destinée à y être insérée. Il n'est pas sans intérêt pour nous de voir comment s'y prenaient, en 1791, les propriétaires d'œuvres d'art qui, craignant les événements, voulaient tirer un bon profit de leurs collections. L'un des moyens proposés par Houël consistait à exposer les tableaux dans une des salles de réunion du *Lycée*, cette curieuse institution fondée en 1781 par Pilâtre des Rosiers, et encore si mal connue, où, nous dit le peintre, « tous les jours, à toute heure, jusqu'à onze heures du soir », un grand nombre des abonnés de l'établissement, dont beaucoup sont des amateurs d'art, viennent causer, lire, entendre des conférences, assister à des concerts[1]. Nous apprenons par là que Houël était déjà en relations avec Ginguené, dont il avait précisément fait la connaissance au Lycée ; il y participait sans doute au mouvement de propagande philosophique et politique auquel il dut rester mêlé, puisque, en l'an II, lors de l'épuration de ce Lycée, devenu le « Lycée républicain », il fut, avec Fourcroy, Garat et Anacharsis Clootz, chargé d'en chasser les *émigrés* et les *contre-révolutionnaires*[2].

En raison de tous ces détails, intéressants pour la biographie de Houel autant que pour l'histoire des idées et de la Société, la plu-

[1] Ci-dessous, lettre VII, p. 112.

[2] Ch. Dejob, *De l'établissement connu sous le nom de lycée et d'athénée et de quelques établissements analogues*, dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, t. XVIII (1889, 2e semestre), p. 16. — Houël appartint aussi au *Lycée des Arts*, fondé en 1792 par Desandray, car le second volume (thermidor an III-brumaire an IV) du *Journal du Lycée des Arts ; inventions et découvertes*, contient deux rapports publiés par lui en collaboration avec Desandray et Costel « sur le citoyen Beauvallet, sculpteur » et sur une nouvelle estampe représentant Junius Brutus », par Coquerel, d'après le dessin de Lethière (Rob. de Lasteyrie, *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, t. III, nos 40643 et 40644)

part des lettres nous ont paru mériter d'être publiées, malgré leur longueur et malgré les passages assez fastidieux où sont traitées les questions d'affaires. Le style en est assez embarrassé et fréquemment incorrect, l'orthographe laisse bien souvent à désirer : mais, là encore, nous pouvons juger de la culture de notre artiste, si peu connu par ailleurs.

André LESORT.

I

Houël à M. Prioul du Haut-Chemin.

21 janvier 1791.

Je me suis présenté, Monsieur, chez M. Montor, notaire, pour faire l'acquisition d'une maison qui vous appartient, appellée la maison du Temple, à Belleville, sur la proposition de huit milles livres acceptée par M. Cordier, votre ami, dit-on, qui était chargé de faire cette vente, ce M. Cordier m'ayant accepté, étant convenu avec moy de faire former le mur de séparation de cette maison d'avec celle d'à côté, qui communique avec elle. Sa lenteur à ordonner cet ouvrage m'a mis dans la nécessité de voir un M. Bertault, tabletier, rue du Ponceau.

C'est ici qu'a commencé un *imbroglio* terrible dans cette affaire. J'ay appris de M. Montor que M. Cordier n'était pas votre chargé de procuration, qu'il y avoit un sieur Dufrenoy, que personne ne savait où il demeurait, voyant aussi que les phisionomies devenaient, ainsi que les réponses à mes questions, devenaient (*sic*) à chaque instant plus embarassés et plus fausses par la nécessité de dissimuler, relativement à un interets caché que j'ignore, mais qui ne peut avoir pour but que de m'empecher que j'aye cette maison.

On demande au sieur Cordier pourquoy il m'a accepté; il dit que c'est qu'il vouloit m'empêcher de m'éloigner de cette affaire. Cette réponse est des plus folles, etc. Je prends le parti de vous écrire, Monsieur, pour savoir de vous si vous acceptés mon offre de 8000 l. payés comptant à la première réquisition légitime. Faites moy l'honneur de me faire un mot de réponse, et, si vous acceptez, joignez y les renseignements nécessaires pour que j'aille en avant dans cette affaire avec célérité

Je vous observe que réponse me soit faite le plus tôt possible, je vous en prie, parce que j'ay un autre objet en vue, que du retard me feroit manquer, et que, si vous acceptés, il ne faut pas différer non plus, parce que les frais pour ces sortes d'affaires seront plus considérables après le

mois actuel de janvier, vu qu'en février il y a une loy de l'Assemblée nationale qui aura son exécution et qui nous deviendrait funeste [1].

J'ose me flatter que vous serés sensible à toutes ces raisons et que vous agréerés le désir que j'ay que cette affaire me procure l'avantage de faire connaissance avec vous dans mon prochain voyage à Renne.

Je vous offre pour pot de vin un exemplaire de mon ouvrage qui a pour titre *Voyage pitoresque de la Sicile*, ouvrage en 4 volume in-folio, orné de 264 grandes estampes, que je vous verray accepter avec bien du plaisir ; cet objet est de 22 louis d'or. Si je deviens votre acquéreur, cela me fornira une occasion de faire connaissance plus particulièrement avec vous, quand je seray à portée de vous voir. J'ay l'honneur d'être, avec les plus parfaits sentiments, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le 21 janvier 1791, à Paris.

HOUEL,
Peintre du Roi, rue du Coq-Saint-Honoré,
à côté du caffé des Arts, à Paris.

II

Le même au même.

22 janvier 1791.

Je viens d'apprendre, Monsieur, que M. Bertault changeait les limites qui séparent la maison et jardin qu'il veut aquérir de celle dont je désire devenir propriétaire ; il s'empare du puis en totalité et porte le mur de cloison à plusieurs pieds au-delà sur mon futur terrein, en prolongeant en ligne droitte celuy qui, de ma maison, va au Nord et s'approprie par cet arrengement une petite maison couverte en ardoise propre à mettre du bois et des poules ou autres objets d'utilité ou d'amusement, lequel petit endroit est précédé d'une petite cour... Quand j'ay fait mon offre, je n'étais pas prevenu de cette disposition.

J'ay apris aussi que M. Berthault a sauvé du pillage deux ou trois glaces de la maison que je me propose de vous, à certaine époque où des voleurs sont venus nuitament emporter différents objets : j'espère que ces glaces seront restituées à laditte maison et remises en place. Cela est d'une convenance absolue, d'autant plus qu'elles sont taillées pour ces places, et non pas pour d'autres : autrement, ce serait de sa part un abbus de circonstance qui serait totalement à son profit en faisant mon détriement. J'espère

[1] Il s'agit de la loi du 19 décembre 1790 (*Collection complete des lois promulguées sur les décrets de l'Assemblée nationale.* Paris, impr. Nationale, t. V, p. 272 et suiv.) relative au droit d'enregistrement des actes civiles et judiciaires et des titres de propriété, loi qui devrait entrer en vigueur le 1er février 1791.

que vous y aurés égard, comme aussi de l'engager à produire toutes les clées qui manquent à un grand nombre de portes.

J'ay l'honneur d'être, avec les sentiments les plus distingués, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Paris, le 22 janvier 1791.

HOUEL.

III

M. Prioul du Haut-Chemin à Houël.

28 janvier 1791.

Aujourd'hui 28 je reçois, Monsieur, par un même courrier vos deux lettres. Il ne m'avoit point été mandé par M. Cordier que vous lui eussiés fait des propositions, et j'ignore comme vous la nature d'un interest caché dans les réponses qui vous ont été faittes, mais que je soupçonne exister : j'ay bien reçu une autre proposition pour quelqu'un qu'on favorise sans doutte. Quoy qu'il en soit, vous avez pris le party convenable en vous adressant à moy directement.

J'ay vendu à M. Bertauld le terrain et le puits qu'il fait enclore, aux conditions qu'il sera libre à l'acquéreur de la partie où est la rotonde de rétablir une pompe de communication pour l'arrosement et le service du petit bassin. Quant aux glaces, je les ay laissées en dépost chez M. Berthauld jusqu'à ce que je les puisse faire venir : je fais même préparer ici des encadrements pour elles dans des boiseries auxquelles je fais travailler. Vous concluerez de là qu'elles me sont utiles et que M. Berthauld n'a rien à se reprocher : cependant, comme l'une des deux est très mince et partant plus belle, que le transport en serait difficile, vous pourriez me remplacer celle-là par [une de] même dimension en deux morceaux de glaces, pour vous dédommager de l'étamage de la mienne, dont vous auriés les fraix.

Quant à votre offre, je désirerais que vous l'augmentiés de cent pistoles, et de plus j'ay l'honneur de vous prévenir que tout acquéreur sera chargé, sans diminution des prix, d'une rente de 40 l. deue au nommé Mr Moni ou héritiers

Rien ne peut m'être plus agréable pour pot de vin qu'un bel exemplaire de votre ouvrage, et je seray enchanté que cette occasion me procurât l'avantage de faire connoissance avec vous. Tous ceux qui tiennent un rang distingué dans les arts sont précieux aux personnes qui se piquent d'aimer les arts : ce sera avec bien du plaisir que je feray avec vous plus ample connoissance.

A propos d'arts, oserais-je vous prier d'aller chez Mr Ginguené, qui demeure rue Neuve-des-Petits-Champs, près la rue Ste Anne ou St Roch,

en un apoticaire et un chaircuittier, je crois; vous lui demanderiés à voir les *Batailles d'Alexandre* à moy appartenantes, peintes par Nicolas Bertin pour servir de modèle aux gravures d'Audran; elles sont de la taille des gravures, aussi belles que les grands tableaux de Lebrun. Ce temps ci n'étant plus propre aux dépenses de luxe et de fantaisie, je voudrais m'en deffaire ; je pense ne le pouvoir faire avec avantage qu'en les annonçant à Londres ou à Pétersbourg. Je voudrais en avoir 20,000 l. au moins. Faites moy le plaisir de les voir et de me dire votre avis sur la manière de conduire cette négotiation : les belles épreuves de gravures vallent 1200 l. et seurement mes tableaux valent au moins 20 fois leur prix.

(Minute originale.)

IV

Houël à M. Prioul du Haut-Chemin.

De Paris, le 5 février 1791.

Je me suis transporté, Monsieur, chez Mr Ginguené pour voir vos tableaux de *Batailles d'Alexandre*, dont vous m'avés parlé dans votre lettre. Je les trouve beaux et bien faits; il n'i a pas de raisons pour douter qu'ils soient de Bertin, et peut-être même touchés par Lebrun luy-même. Je vais m'occuper de vous en procurer la vente, s'il est possible, en faisant quelques démarches chez mes connaissances, où j'en parleray. Ce que je puis vous promettre très positivement, c'est que je ne négligerai rien pour les faire connaître avantageusement, afin de déterminer à en donner une somme qui approche le plus possible de celle que vous paraissés désirer. Vous concevés bien que je ne puis vous répondre de rien, si ce n'est d'i mettre beaucoup d'activité; d'ailleurs, je ne ferai rien à cet égard sans le communiquier à Ginguené, votre ami, chez qui sont les tableaux.

Je me suis informé chez Mr Motor, votre notaire, rue Vivienne, porteur des actes de propriété de vos maisons de Belleville; son premier clerc m'a dit que la rente de 40 l. affectée sur la maison que je veux acquérir est constituée au capital de 800 l. A ces conditions, toutes réflexions faites, je consentiray non sans peine à vous accorder de me charger de cette rente, mais je ne donnerais pas un écu de plus avec les 8000 l. que je vous ay proposée, ce qui fait au total un fond de 8800 l., que je consens payer pour devenir le propriétaire de votre maison, jardin et rotonde de Belleville, ne consentant pas à payer les mille franc que vous demandés en sus de cette somme.

Je fais la condition que le murs de séparation d'avec le terrein que doit avoir M. Bertault sera fait à ses dépends en totalité, sans que je perde la mitoyenneté, puisqu'il s'empare de la petite maison à mettre du bois ou des poules, que de plus il augmente son jardin en s'emparant totalement du puis et du terrein que luy donne la prolongation du mur de mon futur

jardin de ce côté, avec encore la condition que je jouiray du privilège d'avoir dans ce puis une pompe qui occupera l'intervale entre le puis et le mur du voisin ; puïsqu'il a tous les avantage, il convient qu'il fasse ce mur à ses frais.

Par la raison que je comptais que vous auriés secondé mes vœux à l'égard des glaces que je vous priais de me faire restituer aux places où elles étaient, qu'il se trouve que vous les prenés pour votre usage, à l'exception d'une qui n'est pas au teint et qu'elle est trop mince pour ne pas courir les plus grand risques dans le transport de Paris à Rennes, ou pour l'i amener entière vous payeriés ce qu'elle vaut, et que pour en faire usage qu'il y a encore des frais à faire pour le teint, je vous demande de me la donner, puisqu'elle a sa place nécessaire à remplir ; cela me dédommagera en partie des 800 l. que je consens payer de plus que je croyais, que de plus je ne manqueray pas de vous envoyer un exemplaire de mon ouvrage tel que je le vends au public 22 louis d'or, avec cela 8000 l., et que je me charge de votre rente, voilà le total de mon offre de 9328 l., qui passent à votre profit, sans mille à douse cens livres de frais d'achat que je seray obligé de payer, ce qui fait plus de 10.600 livres.

Voyés si vous voulés par ces considérations me donner la propriété de la maison et dépendances cy dessus énoncés. Si vous acceptés, faites le moy savoir d'abord et marqués moy avec qui en votre nom je pouray traitter. L'argent est tout prêt ; écrivés le plus tôt possible, afin que la saison ne soit pas trop avancée pour faire planter quelques tilleuls dans le jardin.

J'ay l'honneur d'être, avec les plus parfaits sentiments, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

HOUEL.

V

M. Prioul du Haut-Chemin à Houel.

10 février.

Il lui abandonne la glace mince, mais à la condition que l'exemplaire du *Voyage pittoresque de Sicile* « sera une belle épreuve » ; il lui demande à nouveau son avis sur son projet de vendre à l'étranger ses *Batailles d'Alexandre*, car il craint « que ce moment cy ne soit pas, dans ce pays, celui des ventes avantageuses », et le prie de lui indiquer « à quel rédacdeur de papiers publics » il doit s'adresser pour les faire connaître à Londres et à Pétersbourg.

(Minute originale.)

VI

Le même à Ginguené.

22 février.

Dans une première lettre, destinée à être montrée à Houël, M. du Haut-Chemin prie Ginguené d'être son fondé de pouvoir pour la cession de la

maison de Belleville et lui demande de se mettre d'accord avec Houël pour la vente de ses *Batailles d'Alexandre*. En post-scriptum, il ajoute : « Si on trouve marchand de mes tableaux, vous voudrez bien dire qu'outre le prix en argent, je voudrais avoir un bel exemplaire des gravures d'Audran et de la famille de Darius. »

Dans une seconde lettre « réservée », M. du Haut-Chemin fait connaître à son ami l'opinion de Houel sur ses tableaux et il en conclut « qu'annoncés en pays étranger ils peuvent être vendus de 30 à 40 mille livres. Il n'y a pas à balancer à les annoncer tout de suitte », mais il se montre prêt à les céder moyennant 24.000 l. payées comptant. « Vous m'aviés promis de les faire voir à Mr et Mr Lebrun ; tâchés de le faire tout de suitte et sans dire d'où j'en suis avec M. Houel, parlé de 36 à 40.000 l. et voyés ce qu'ils en pensent ». Il demande l'avis de Ginguené sur le désintéressement de Houël, dont le zèle est peut-être destiné à rendre le propriétaire de la maison de Belleville « moins difficile sur la vente » ; il lui dit enfin que M. Cordier, avocat, lui a parlé de nouvelles offres faites pour cette maison et montant à 9300 l., qu'il ne veut pas retirer sa parole donnée à Houël, mais qu'il est prêt à rompre la négociation avec ce dernier s'il vient à changer d'avis.

(Minute originale.)

VII

Houël à M. Prioul du Haut-Chemin.

23 février 1791.

Depuis la réception de votre dernière lettre, Monsieur, je me suis transporté chez Mr Ginguené, votre ami. Je l'avais rencontré la veille au Lycée à l'occasion d'une séance de musique ; il m'a donné rendez-vous chez luy le lendemain, je luy communiquay le contenu de votre lettre. A l'égard de vos tableaux, nous fîmes quelques réflexions sur le projet que vous aviez conçu de les anoncer à Londre et à Pétersbourg, mais je luy fis l'observation que, les anonçant, c'était les exposer à la nécessité de les montrer et qu'on ne pouvait pas les voir dans l'état où ils sont, parce qu'ils n'ont pas de bordure, que c'est donner lieu à l'idée la plus désavantageuse sur des tableaux que de les présenter en cet état de délabrement : il convint que cela serait très impolitique de les risquer sans l'appareil toujours séduisant et toujours nécessaire d'une bordure à peu près quelconque, mais qu'il en falait indispensablement. Il m'objecta que cela montrait à une dépense considérable, mais je luy fis part d'un moyen d'économie considérable qui conviendrait à des tableaux anciens sans nuire à leur coquetterie, que l'on trouverait à bon compte chez les marchands de

tableaux des bordures vacantes, mais bonnes, avec ou sans ornement, mais dorées, que l'on ferait réduire par un menuisier intelligent et adroit à la grandeur de chaque tableau, qu'il fallait s'attendre que les largeurs et les profils de ces bordures pouraient bien ne pas se ressembler, mais que cela ne ferait rien pourvu qu'autant que cela soit possible que les tableaux de même grandeur ayent des bordures de même genre. Cela serait, je crois, suportable, que je pensais qu'avec une demie douzaine de louis d'or on en ferait les frais pour ces cinq tableaux. Je ne vous dissimule pas le grand avantage qu'il y aurait de faire les frais de bordures simple, mais neuves aux yeux des étrangers de qui on voudrait tirer une somme considérable.

Il approuva mon projet, et je luy dis qu'étant fondateur du Lycée et du Commité des Arts, je les proposerais pour la décoration des salles d'assemblée et de musique, et, en exposant deux ou trois à la fois de tous les grandeurs et les places où le jour serait favorable, comme on fait de beaucoup d'autres et de sculpture, et il se trouve des personnes qui les marchandes et qui en achettes parmi le grand nombre des fondateurs et des abonés à ce Lycée, qui tous les jours, à toute heure, jusqu'à onse heures du soir, restent là à causer ou lire, qu'on les verrait, les admirerait en raison de l'intérêt qu'ils inspireraient, qu'il était possible qu'au milieu d'un si grand concours ils trouvassent quelqu'un qui fût curieux de s'en rendre le maître (mais je ne vous promets pas 24.000 l., ne vous y attendés pas), qu'en ce lieu ils seraient encore mieux exposés pour les agens de la Russie ou de l'Angleterre qui voudraient les voir. S'il se présentait quelqu'un qui voulût les voir, que de plus pour déterminer ces agens à les venir voir, on pourait les anoncer dans les journaux, tel que le *Courier de l'Europpe* et autres, si cela vous convenait, je ferais moi-même l'annonce de manière à faire au moins désirer de les voir sans les compromettre, mais que dans touts les cas on ne peut pas leur faire faire un pas sans faire les frais de bordures dorée; le plus honnetement n'est pas indifférent quand on veut séduire. Les Italien disent *che la cornice e li ruffian del quadro*, que la bordure parle essentiellement en faveur du tableau. Vous voudrez bien peser dans votre sagesse toutes ces raisons et me marquer quel aura été le résultat de vos réflexions, et vous me trouverés très disposé à faire faire tout ce qui dépendra de moy pour vous satisfaire.

J'ay vu Mr Motaur, votre notaire, et je suis convenu qu'il vous écrirait pour vous mander le projet de contrat et une nouvelle procuration et que vous fissiés remplacer Mr Dufrenoy, qui me parait vassiller dans ses principes, de vous faire part que je suis d'accord avec vous sur les conditions portées dans votre dernière lettre. J'ay arrangé aussi avec M. Bertault la manière dont nous ferons le mur qui sépare sa possessiou de la mienne, et

que l'article concernant le puis est convenu aussi. Ainsi rien ne nous arrête, nous pouvons aller en avant.

Lorsqu'il en sera tems, je trouveray chez luy la glace que vous me donnés par accomodement, je veux dire celle des deux qui est mince.

D'après les observations que vous me communiqués que vous tenés aux belles épreuves d'un ouvrage du genre de celuy que vous avés accepté, je vous proteste que je n'épargneray pas les recherches pour parvenir à mettre sous vos yeux ce que j'ay de mieux à cet égard, et je mets même de l'intérêt pour mon amour-propre, afin que vous ne me soupçonniés pas d'avoir rempli cette obligation avec négligence et que je désireray toujours de paraître à vos yeux le moins mal possible, afin d'être mieux connu avant que nous nous voyons.

Je vous prie, différés le moins possible de répondre à Mr de Motaur et à moy, afin que cette affaire finisse, parce que la saison s'avance et que je voudrais bien faire planter quelques arbres.

J'ay l'honneur d'être, avec les sentiments les plus distingués, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Paris, le 23 février 1791.

HOUEL.

VIII

Houël et Ginguené à M. Prioul du Haut-Chemin.

Paris, 2 mars.

Ginguené envoie à son ami le modèle de la procuration qu'il devra fournir pour la vente de la maison, et lui donne quelques détails sur ses négociations avec Cordier et Houël touchant leurs offres respectives; sa lettre est séparée en deux parties par une note, de la main de Houel, relative à leurs engagements réciproques touchant cette vente. Quant aux tableaux, il attend toujours la réponse de leur propriétaire pour savoir si l'on doit « les exposer ou non avec ou sans bordure ».

IX

Houël à M. Prioul du Haut-Chemin.

De Paris, le 23 mars 1791.

Votre maison, Monsieur, est enfin acquise. Nous avons passé le contrat Mr Bertault et moy, chez Mr de Motaur, votre notaire, en présence de Mr Ginguenée, qui a signé en vertu de la procuration que vous lui avés envoyée pour l'objet qui m'était destiné. Les conditions dont nous sommes convenus ont été très exactement stipulées dans le contrat; ainsi il n'i a,

je crois, à cet égard rien à désirer, si ce n'est que de voir expirer le terme de deux mois pour l'obtention des lettres de ratification, payer ensuite le prix convenu et jouir de part et d'autre de la fin de cette affaire.

Je me suis présenté à Mr Bertault avec la lettre que vous m'avés écrite, où vous m'accordés en compensation, lors de nos dernières conventions de notre marché, une des deux glaces qui étaient au rez-de-chaussée de la maison que j'aquère; cette glace se distingue de l'autre en ce qu'elle est par vous désignée la plus mince des deux. Mr Bertault doit vous écrire à cet égard, pour que vous luy donniés ordre de me livrer cette glace à l'époque où nous conclurons en dernier ressort par le payement du prix convenu; alors j'espère que je n'oublieray rien de ce que je vous ay promis.

Je vais vous faire une nouvelles proposition pour la seconde glace qui vous reste et qui est hors d'état de servir à usage de miroir; elle est toute détamée. Ainsi considérés la réduite à son état pur et simple de glace, à laquelle il faut faire les frais de la faire mettre au teints, ce qui monte à 14 ou 15 pour cent du prix de la glace. D'après cette considération, je vais vous proposer un troc ou échange pour votre glace restante, dont la forte épaisseur n'est pas à mes yeux un mérite de plus. J'ay fait l'année dernière d'après nature, peint à l'huille sur toile, un tableau de paisage aux environs de Roüen, ma patrie. Ce tableau est une vue d'intérieur de ferme près de rochers surmontés d'arbres touffus d'une espèce de sapins; la moitié de la largeur de ce tableau offre à travers une vaste arcade, sur le second plan, un lointain très étendu, où l'on distingue un rivière, des arbres en un loinstain quí forme l'orison du paisage. Sur le devant de ce tableau, sont des femmes, des vaches, des moutons et autres figures. J'ai imité l'instant où on fait du feu dans un four à cuire du pain : l'effet du feu imité d'après nature m'a valu quelques félicitations sur la manière dont cet effet est saisi. Ce tableau, considéré hors de son cadre, il a 17 pouces de haut sur deux pieds de large; il a une bordure neuve dorée qui l'accompagnera. Ce morceau est un des derniers que j'aye faits.

Si vous l'acceptés en échange contre votre glace, je paraitray alors à vos yeux sous touts les rapports de mon talent. Vous allés avoir 264 estampes gravées et dessinées par moy, avec cela 4 vollumes in-folio de discours, soit observations, dissertations, histoires, descriptions, etc., etc. Après avoir vu toutes ces choses, vous me connaîtrés à fond. Il me reste bien à désirer que toutes ces choses me fasse honneur dans votre esprit; j'attends sur cela votre réponse positive.

A présent, je vais vous parler de vos tableaux de *Batailles d'Alexandre*. En en causant avec Mr Bertault, il m'a parlé d'une personne de sa connaissance qui a de grands moyens pour les préconiser en Russie, mais qu'il luy

falait faire connaître ces tableaux par une description qui en donnât une idée avantageuse sans compromettre les personnes qui se mêleraient de cette affaire. J'ay fait la description cy après, que je suis bien aise de vous communiquier, afin que vous sachiés que je m'occupe de vos intérests avec chaleur et empressement, afin que vous sachiés que c'était avec sincérité que j'ay accepté cette occasion de vous servir :

Cinq tableaux sont à vendre.

Ce sont les originaux d'après lesquels la tradition nous assure que le fameux graveur Gérard Audran a gravé les superbes estampes appellées les *Batailles d'Alexandre*. Ces tableaux ont été faits par Pierre Bertin, un des principaux élèves de Charles Lebrun, peintre de Louis XIV. Leur auteur a su faire, en les réduisant sous les yeux de son maître, autant de chefs d'œuvre qui dussent transmettre au graveur toutes les beautés des tableaux de Lebrun, afin d'élever l'imagination de cet artiste imitateur à la hauteur où elle devait être pour produire les plus belles estampes de l'écolle française, lesquelles ont été calquées exactement sur ces tableaux, qui, par leur ressemblance parfaite de grandeur et de caractère du dessin des figures et autres objets qui composent les sujets de ces estampes, elles prouvent surtout bien sensiblement dans les têtes des figures que toutes leurs beautés sont réelement dues aux tableaux cy-dessus énoncés. Ces tableaux sont d'une belle exécution et très bien conservés; leur grandeur, quoy qu'énoncée par les estampes très connues, sont, en les considerant sous bordure, de tant... de hauteur et de largeur. Chacun a sa mesure particulière.

Vous venez de lire, Monsieur, ce que j'ay fait pour annoncer vos tableaux : j'espère que vous lirés dans cette manière de présenter vos tableaux mon parfait dévouement à vous servir. Je ne doute pas que Mr Bertault vous confirme tout ce que je viens de dire et ce que je vous ay dit plus haut relativement à la glace que vous m'avés donnée par arrangement, et que vous répondrés d'une manière quelconque à la proposition que je vous fais à l'égard de l'autre glace, qui, je crois, comporterait de grands inconvénients, s'il falait vous la faire mettre au teims et vous l'envoyer dans cet état de perfection pour qu'elle vous arrivât de même à Rennes. Sans cette considération, je n'aurais pas essayé de déranger vos projets à son égard.

J'ay l'honneur de vous renouveller l'assurance de mes parfaits sentiments, Monsieur. Votre très humble et très obéissant serviteur.

HOUEL.

X

Le même au même.

18 mai.

« Vous ne faites aucunes réponses, Monsieur, à la dernière lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire dans le courant du mois dernier pour vous anoncer la signature du contrat d'achat de votre maison de Belleville. Et dans cette même lettre je vous proposais un marché pour votre seconde glace, qui consistait à vous offrir de vous donner relié, et non broché et séparés les cahiers, au nombre de 44, qui forment mon ouvrage sur la Sicile, tels que je les vends, comme je vous les ay proposés. J'ay eu en échange, à la mort d'un de mes souscripteurs, un bel exemplaire d'anciennes épreuves, lequel est tout relié ; je l'ay fait voir à M. Rallié, parent et tuteur de madame votre épouse, qui est venu me voir hier ; il m'en a paru fort content. Je luy ay aussi montré le tableau que je vous destine pour cet échange, tableau de paisage peint à l'huille par moy d'après nature l'an dernier. Ainsi ce tableau et la reliure de l'exemplaire de mon ouvrage que je vous propose compose l'équivalent de votre glace, et la qualité des épreuves répondant au désir que vous m'avés marqué d'être bien servi à cet égard, m'a fait vous faire le sacrifice de la reliure, afin d'avoir en cela un moyen de plus de vous satisfaire davantage... »

Houël ajoute qu'il se refuse à payer les intérêts de l'acquisition jusqu'au jour où il entrera en possession, après la délivrance des lettres de ratification du Garde des Sceaux.

XI

Le même au même.

Paris, 1er juin.

Il réclame une réponse à la lettre précédente et observe qu'ayant retiré le contrat des mains du greffier des hypothèques, l'affaire est définitivement terminée.

XII

Le même au même.

Paris, 6 août.

« Effectivement, Monsieur, voilà bien des quiproquo. Je n'ay pas été à Caen ni je n'ay dû y aller ; je n'ay été qu'à Rouen, mais je ne me suis absenté que huit jours ; il y a quinze jours que je suis de retour et que

j'espère de jour en jour de vos nouvelles en réponse à ma dernière lettre, et vous m'écrivés sans y répondre. Voilà encore un retard : Dieu sache si c'est le dernier ! » — Il réclame à nouveau une procuration pour M. Dacosta de la Fleuriais [1], la décharge de M. Bertault pour les glaces et se plaint des oppositions qui viennent de surgir au paiement de la maison de Belleville de la part de quatre créanciers.

XIII

Le même au même.

17 août.

L'état où je crois vous voir, Monsieur, m'engage à vous dire ce que je me dis souvent dans les affaires qui se trouvent, comme celle-cy, pleine d'incidents qui contrarient : prenons courage et patience, ces retards auront un terme.

Vous ussiés désiré que je vous envoye le nom des quatre opposant dont je n'ay fait que vous parler ; je ne l'ay pas fait parce que M. de Mautaur m'a dit vous avoir écrit ces détails ; M. Ginguené m'a dit vous avoir écrit aussi ces mêmes détails. Devai-je m'attendre que ces deux hommes, de qui c'est le devoir et qui doivent être éclairés sur les raisons de ces opposions (*sic*), parce qu'ils sont vos ayant causes et que je suis à cet égard votre partie adverse, parce que ces oppositions me contrarient et me désobligent beaucoup en retardant un moment précieux pour moy, qui est celuy de vous payer et de m'occuper de tout autre cause, que ces oppositions dont je me plains viennent de votre fait, que vous auriés dû les prevoir et les empêcher, parce que vous connaissés les causes chez ces personnes qui i donnent lieu, et que je n'en ay et ne puis avoir aucune connaissances. Je n'ay dans l'extrait qui m'en a été donné au bureau des hypothèque que les noms et celuy du procureur par qui elles ont été faites en leur nom pour que je vous le communique, afin que vous m'en donniés main-levée sous 40 jours de celuy des lettres de ratification, ce que j'ay fait à votre domicile établi par votre contrat chés M. de Motaur, notaire, qui a dû vous demander les instructions nécessaires pour agir en votre nom contre ces personnes, afin de me libérer à l'époque du dernier de ce présent mois d'aoust, où je vous feray ce qu'on appelle des offres réeles entre les mains de votre notaire ou du chargé de votre procuration, M. Ginguené, qui vous

[1] Il s'agit sans doute ici de Jean-François Dacosta de la Fleuriais, fermier général des États de Bretagne, qui devait devenir membre de la municipalité de Rennes, en 1793 (Kerviler, *op. cit.*, XI, 228), et qu'une lettre non datée de M. du Haut-Chemin, dont le brouillon est transcrit au dos de celle-ci, nous montre comme étant alors revenu en Bretagne après un voyage à Paris

représentera, et je seray libéré en remplissant mes engagements, ce que je suis tout prêt à faire.

Vous voyés qu'à cet égard je n'ai pas de tors qu'on puisse me reprocher; je n'ay pas dû faire plus que j'ai fait, mais un point encore qui a aussi son importance, et dont je vous parle dans toutes mes lettres depuis longtemps et dont vous me paraissés vous occuper aussi peu que j'i pense davantage, c'est d'envoyer à M. Bertault la reconnaissance des deux glaces qu'il a à vous et que vous m'avés données en compensation dans nos conventions...

Je veux payer et jouir, et que, si je paie toute la partie pécuniaire de nos conventions, je seray obligés, vous le sentés bien, obligés (*sic*) de faire restriction sur le voyage de Sicile et le tableau, si vous ne me faites pas expédier les glaces, parce que si votre insousiance se montre avec autant davantage dans ce moment-ci, où elle devrait faire douter de son existence, parce que je suis en force contre vous : que n'aurai-je pas à craindre d'elle si je n'avais plus de titre, et que mes demandes, mes plaintes, mes cris, que vous n'entendries pas, fussent les seules puissances que j'employassent; elles seraient peut-être longtems sans effet. Je dois le craindre, puisque mes quatre ou cinq dernières lettres sont exprès toutes terminées par cet article, et vous ne m'i répondés jamais, pas même dans la dernière, où j'ay cherché, dans la seule page d'étendue qu'elle a, le motif qui vous a fait me l'écrire avec utilité, car elle n'a pour moy que de l'agrément, puisqu'elle me donnait de vos nouvelles, mais n'était nullement conséquente à notre affaire avec intérêt.

En voilà-t-il assés de dit au sujet de cette reconnaissance; si tôt la présente reçue, envoyés la moy par la voye qui vous sera la plus favorable, afin que je ne vous ennuie plus de cet objet. J'ay l'honneur d'être, avec le plus vray sentiment de fraternité, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

HOUEL.

VI

DEUX PORTRAITS, PAR MARTIN DROLLING

(1793)

Guillaumot Martin Drolling n'est pas un artiste du premier ordre : toutefois il compte parmi les agréables peintres subal-

ternes de la fin du dix-huitième siècle, — héritiers atténués de ces charmants « petits maîtres » qui, depuis l'élégant enchanteur Watteau, produisirent tant d'œuvres délicieuses dont se délecte infiniment la postérité.

Ses ouvrages, estimés intéressants malgré l'âpreté de certaines critiques, ne sont pas exclus des plus importantes collections de tableaux de l'École française; il est même représenté au Musée national du Louvre par plusieurs de ses compositions, par celle surtout qui rendit Drolling presque célèbre, — durant quelques années.

Tout ce qu'il a peint est propret, clair, délicatement touché, effleuré de son pinceau réfléchi; il y mettait tous ses soins. Si ses peintures n'ont pas beaucoup d'originalité, ses pochades, en revanche, — que l'on connaît et dont nous possédons quelques-unes, — surprennent par leur brio : elles ont le trait, l'esprit pour ainsi dire émoussés dans ses tableautins parachevés.

C'est du reste, nul ne l'ignore, ce qui caractérise généralement les études du premier jet.

Dans cette note, brièvement explicative de deux de ses figures inédites, on n'a pas à retracer la carrière de Martin Drolling[1].

A l'époque où David imposait sa dialectique irréductible et parfois rudoyante, Drolling débuta officiellement au Salon de 1793; il y exposa, entre autres de ses ouvrages, un portrait de lui-même.

En cette même année, il peignit deux jeunes femmes de la famille de Saint-Gresse[2] :

[1] La biographie est presque muette sur ses premières années d'exercice. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. — BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *les Artistes français du dix-huitième siècle oubliés et dédaignés*. — Ch. BLANC, *Histoire de la Peinture*. — Le *Dictionnaire de la conversation* où Louvet donne des renseignements complémentaires. Martin Drolling, né à Ober-Bergheim (Haut-Rhin), en 1752 † 1817.

[2] Petites-filles de Jean *de Saint-Gresse*, écuyer, paroisse de Saint-Christophe-de-Tude (aujourd'hui, de Chalais, Charente), 1740-1759. Copie de son testament et de l'acte de dépôt fait le 5 juin 1759, en l'étude de maître Vergnon, notaire à Chalais, par Antoine Denard, docteur en théologie, curé de la paroisse de Saint-Christophe-de-la-Tude. Archives de la Charente, E, 505. Titres de famille. A la réunion de l'ordre de la noblesse d'Angoumois, le 19 mars, M. de Saint-Gresse, sieur de Fresneau, représenta Mme de Ferret, veuve de M. Gérard de la Fute, pour le fief de La Vallade, paroisse de Saint-Aulaire. (DE CHANCEL : *l'Angoumois en l'année* 1789, Angoulême, 1847, in-8°, p. 570.) Voir ci-dessous, planche IX.

Une piquante brunette habillée de soie gris perle, ceinturée d'un ruban rouge; elle est coiffée d'un chapeau de paille (forme bourguignonne), orné de rubans noirs avec voile rejeté en arrière et orné d'un nœud de ruban rouge.

L'autre, en jupe rouge, corsage brun, très aimablement échancré, décoré de pervenches. Nu-tête, ses cheveux sont retenus par un ruban blanc; la jeune fille paraît en lumière, en plein air : fond de ciel.

Ces figures, d'un gracieux *modernisme* et d'une paysannerie factice mais aimable, nous semblent être des meilleures de Drolling; elles ont le charme léger d'une certaine mignardise.

Connu particulièrement comme peintre d'intérieurs, Martin Drolling fut aussi portraitiste séduisant.

On voit qu'il négligeait, le cas échéant, de procéder des Hollandais ses modèles préférés, et qu'il s'inspirait d'artistes français, notamment de Greuze. Notre observation porte précisément sur la *Cruche cassée,* que Drolling a su gentiment pasticher ici.

La *Cruche cassée,* de son illustre confrère, l'impressionnait, certes! Drolling choisit plus tard ce même sujet[1], subissant l'influence de Greuze.

Mais ils différèrent entre eux, et par les procédés et par l'expression; leur technique n'était pas la même non plus que leur idéal.

Les deux portraits mentionnés ci-dessus sont d'une simplicité, d'un naturel sincères. C'est presque une révélation. Le rapprochement que nous avons fait de l'un d'eux et de la *Cruche cassée,* de Greuze, va de soi. Il en a fixé, discrètement, le ressouvenir pittoresque.

En somme, Drolling, continuateur ou plutôt imitateur des petits Hollandais, fut parfois portraitiste « distingué ». Son coloris argentin et sa touche légère signalent coquettement les deux toiles ci-jointes[2]. Ce côté des « talents » de Martin Drolling mérite l'attention des « curieux ». Ses tableaux, de dimensions restreintes, sont assez rares pour être indiqués. Puisque nous donnons ici des

[1] Vendue 485 francs, en 1810. Vente Livry. Ch. Blanc, *Trésor de la curiosité.*

[2] Ces toiles ont H. : 0m,36; L. : 0m,29. Elles sont signées : « *Drolling*, 1793. » Je les ai acquises, il y a plus de trente ans, d'une personne de la famille de Saint-Gresse.

Planche IX. Page 120.

PORTRAITS DE Mlles DE SAINT-GRESSE

PAR MARTIN DROLLING (1793)

(Collection Émile Bais)

documents inédits, ceux-là pourront s'ajouter à ceux concernant l'aimable petit maître que fut Drolling.

Voilà pourquoi cette note brève sera, peut-être, indulgemment accueillie.

Émile Biais,

Archiviste et Bibliothécaire de la ville d'Angoulême, Conservateur du Musée, membre non résident du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Angoulême.

VII

PONSON (Luc-Raphael)

(1835-1903.)

Les premières études de cet élève de Loubon se firent sous la direction de son père, décorateur du Théâtre du Gymnase de Marseille. L'enfance du peintre s'est écoulée sous les combles de ce théâtre, au milieu de grandes toiles qu'il fallait hâtivement couvrir. Dans ce milieu, où dominait l'élément ouvrier, il semble que le jeune homme n'a pas pu élever bien haut ses sensations esthétiques, et cela est d'autant plus malheureux qu'il était admirablement doué. Cependant l'insuffisance de cette éducation fut enfin comprise et notre décorateur entra dans l'atelier de Loubon, à l'École des Beaux-Arts. Le maître conseillait de peindre d'après nature; Ponson se livra avec ardeur à cette étude ; il acquit du talent, produisit beaucoup, car il avait le travail facile et l'on peut dire que de tous les élèves du maître marseillais ce fut le plus fécond. Si l'on feuillette les catalogues des salons de Paris, on constate qu'il exposa durant dix-huit années consécutives, des toiles ayant 2 m. 50 sur 1 m. 50 chacune; ses motifs étaient choisis sur notre littoral. Ponson avait, pour nos côtes provençales, un véritable culte; toute sa vie d'artiste s'est passée sur les plages, sur les rochers qui bordent notre pays. C'était un fervent de notre Provence.

Ponson a toujours eu l'habileté de profiter des circonstances.

Très mesuré dans sa vie, très adroit dans ses relations, il sut presque toujours obtenir ce qu'il sollicitait; il mit en pratique l'hémistiche de Virgile : *Audaces fortuna juvat.*

Notre artiste fut chargé d'exécuter les décorations à la cire du Muséum d'histoire naturelle. Est-ce heureux pour l'art? Cela a-t-il ajouté un monument de plus, érigé en l'honneur de l'Art français?

Celui qui a passé de longues heures à brosser avec enthousiasme de nombreuses toiles, peut avoir quelque confiance en soi ; cependant en regardant, avec un recul de quelques années, ses œuvres, dont aucun écho ne rappelle l'existence, on a quelque droit de murmurer : pourquoi ?

Je donne, aussi exactement que possible, l'énumération de vingt-huit toiles, toutes de grandes dimensions, exposées à Paris par Ponson.

Dans la crainte d'être trop long, je n'ai pas parlé des toiles exposées à Marseille et dans d'autres expositions de province, mais je puis dire qu'elles sont nombreuses.

Ponson est né à Sollies-Pont (Var), le 12 mai 1835. Il obtint les palmes d'officier d'Académie, celles d'officier de l'Instruction publique et enfin la Légion d'honneur en 1896. Il mourut à Marseille en 1903, à soixante-huit ans, après avoir obtenu de nombreux diplômes, des médailles d'or et d'argent.

BOUILLON-LANDAIS,

Correspondant des Sociétés des Beaux-Arts des départements, conservateur honoraire du Musée des Beaux-Arts de Marseille, membre du Comité d'inspection et de surveillance de ce Musée.

PARIS (1864).

Ponson (Luc-Raphael), né à Sollies-Pont (Var), à Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Ottoz, rue de la Michodière, 2.

1572. — *Plage des Catalans.*

1573. — *Barques catalanes*, fond des anciens catalans, Marseille.

PARIS (1865).

Ponson (Luc-Raphaël), élève de Loubon, à Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, rue Saint-Martin, 27.

1739. — *Rocher calvaire d'Endoume*, Marseille.

1749. — *Vue prise à l'Attaque*, près Marseille.

PARIS (1866).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Marseille, élève de E. Loubon. A Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Ottoz, rue de la Michodière, 2.

1580. — *Rochers à Endoume*, golfe de Marseille.

1581. — *Avant la pluie ; côte de Provence.*

1506. — *Maisons de pêcheurs à Saint-Tropez.*

1507. — *Après le grain ;* gouache.

Décoration, à la cire, des salles du premier étage du Muséum d'histoire naturelle, au Palais Longchamp, à Marseille :

Première salle, dite de Provence, à l'est : *la Végétation provençale ;* deuxième salle, dite salle principale, cinq compositions : une *Grotte de stalactites*, une *Forêt vierge*, un *Glacier des Alpes*, un *Site basaltique* et la *Chute du Niagara ;* troisième salle, dite du Volcan, à l'ouest : *l'Eruption du Vésuve.*

EXPOSITION PARIS (1867).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Marseille, élève de Émile Loubon. A Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, boulevard Saint-Martin, 27.

1240. — *Le port du village de Cassis*, près Marseille.

1241. — *Coup de mistral dans le golfe de Marseille.*

Voir aux dessins, etc., et aux ouvrages exécutés dans les monuments publics. Aux dessins : 2018, *Guinguette aux environs de Toulon*, gouache ; 2019, *Bord de la mer*, gouache.

Monuments publics, Hôtel de la Préfecture de Marseille :

Vue du château et du parc Borely ; — Vue du Palais de Longchamps ; — Vue de la résidence impériale et l'entrée du vieux port ; — L'entrée de la rue Impériale ; — Vue du quai Napoléon.

EXPOSITION UNIVERSELLE (année 1867).

521. — *Vue prise à l'Attaque*, près Marseille.

PARIS (1868).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Marseille, élève de M. Loubon, à Marseille, rue du Théâtre-Français, et à Paris, chez M. Lièvre, boulevard Saint-Martin, 27.

2037. — *Plage de Fréjus, vue de Saint-Raphaël.*

2038. — *Un nid de goëlands dans la calanque de Port-Miou*, près Marseille.

PARIS (1870).

Ponson (Luc-Raphaël), élève de Loubon, né à Marseille, et à Paris, chez M. Lièvre, boulevard Saint-Martin, 11.

2324. — *Marine.*

2325. — *Rochers à Cassis*, près Marseille.

PARIS (1872).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Marseille, élève de Loubon, à Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, boulevard Saint-Martin, 11.

1264. — *Calanque de port*, prise aux environs de Marseille.

1265. — *Une vague.*

PARIS (1873).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), élève de Loubon. A Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, rue Taitbout, 80.

1220. — *La Calanque de Port-Miou*, près de Marseille. (Appartient à M. Contostavlos.)

PARIS (1874).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), élève de Loubon. A Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, rue Taitbout, 80.

1511. — *Une crique de la Méditerranée.* (Appartient à M. Aicard.)

1512. — *Le matin.* — *Côtes de Provence.*

PARIS (1875).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), élève de Loubon. A Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, rue Taitbout, 80.

1670. — *Côte de Provence.*

1671. — *L'île Riou*; — *Côte de Marseille.*

PARIS (1876).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), élève de Loubon. A Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, rue Taitbout, 80.

1675. — *L'île Maïre, en rade de Marseille.*

1676. — *Matinée sur la côte de Cary,* aux environs de Marseille.

(1880).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), élève de M. Loubon. A Marseille, rue Senac, 62, et à Paris, chez M. Lièvre, rue Rossini, 3.

3078. — *L'île Porquerolles ; — Effet du matin.* (L. 0m,50. — H. 1m,10.)

3079. — *Marine.* (H. 1m,10. — L. 2 mètres.)

(1881).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), élève de M. Loubon. A Marseille, rue Senac, 62, et à Paris, chez M. E. Lièvre, rue Rossini, 3.

1909. — *Le soir.*

VIII

UN BUSTE DU PHILOSOPHE MARQUIS D'ARGENS

Si les portraits peints ou gravés du gentilhomme provençal, l'ami de Frédéric le Grand, sont loin d'être rares, il en est autrement de ceux reproduits par la statuaire. Nos recherches, à ce jour, ne nous ont fait connaître qu'un buste en terre cuite et un médaillon en marbre du marquis d'Argens; encore le médaillon a-t-il été détruit peu d'années après avoir été sculpté.

Le buste, par Bridan, est fidèlement conservé chez l'arrière-petit-fils du célèbre écrivain. L'ancienne capitale de la Provence en possède deux moulages, dont l'un est au musée de la ville[1]. Cette œuvre d'art, peu connue, n'a pas encore été reproduite. Sa photogravure d'après l'original, jointe à cette étude[2], nous paraît offrir le double intérêt de compléter l'iconographie d'un illustre personnage d'Aix et de signaler un ouvrage de plus à l'avoir d'un artiste renommé.

I

De grandeur naturelle, le buste mesure 0 m. 57 en hauteur. Le marquis d'Argens est représenté avec la perruque du temps, la cravate à jabot, comme nous le montrent plusieurs de ses por-

[1] L'autre fait partie de nos collections.

[2] Voir ci-dessous, planche X.

traits gravés. Nous avons lieu de croire que Bridan n'a pas exécuté cette œuvre d'après nature ; elle a dû lui être commandée en même temps que le monument sur lequel devait figurer le médaillon.

La comparaison de la sculpture de ce mausolée, élevé sur l'ordre et aux frais du grand Frédéric, avec la technique du buste en terre cuite, corrobore notre sentiment. La figure n'est pas celle d'un homme avançant en âge ; le front haut et large, les yeux fixés à droite, le nez un peu fort, la bouche rappellent le superbe portrait du grand-père du marquis, peint par Rigaud en 1669, et gravé soit par C. Vermeulen, soit par Coelemans, son élève, ainsi que le portrait de son père, peint par Celloni, et gravé par Coelemans. L'ensemble du visage est plutôt sévère; or, bien que philosophe, le chambellan était de caractère enjoué, d'esprit fin et piquant dans sa conversation. Sa vivacité provençale ne nous paraît pas avoir été suffisamment rendue ; elle l'eût été si Bridan avait pu faire poser son modèle. Le buste n'en demeure pas moins une précieuse œuvre d'art.

Le marquis d'Argens naquit à Aix-en-Provence, dans l'hôtel construit, sur les dessins de Pierre Puget [1], par sa bisaïeule Anne-Magdeleine de Forbin d'Oppède, veuve du conseiller au parlement Vincent de Boyer, seigneur d'Eguilles, que le poète Malherbe avait institué pour héritier [2].

Son grand-père, le conseiller Jean-Baptiste d'Eguilles, était un amateur d'art très réputé du dix-septième siècle [3]. La galerie de ses tableaux a été gravée par Coelemans et Barras ; Mariette en a publié une deuxième édition. M. de Chennevières a consacré plus de cinquante pages de son premier volume des *Peintres provinciaux de l'ancienne France*, à ce riche cabinet d'art [4].

La terre d'Argens, dont la famille était propriétaire dans les Basses-Alpes, fut érigée en marquisat, en 1722, pour le père

[1] *Rues d'Aix*, par Roux-Alpheran. — *Aix*, Aubin, 1846, t. Ier, p. 39.

[2] *Recherches biographiques sur Malherbe*, par le même. — *Mémoires de l'Académie d'Aix*, Nicot et Aubin, 1840, t. IV, p. 418 et suiv.

[3] *Aix-en-Provence*, par J.-Charles Roux. Paris, Blound et Cie, 1907, p. 39 et suivantes.

[4] *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'Académie de France*, par Ph. de Pointel. Paris, Dumoulin, 1847, p. 95 et suivantes.

Planche X

Page 126.

BUSTE DU MARQUIS D'ARGENS

TERRE CUITE PAR BRIDAN

Appartenant au marquis de Magallon d'Argens

du philosophe, Pierre-Jean de Boyer, conseiller, puis procureur général au parlement de Provence. L'auteur des *Rues d'Aix* nous apprend que celui-ci fit aussitôt porter le titre et le nom de « marquis d'Argens » à son fils aîné, bien qu'il eût à peine dix-neuf ans. Peu avant son décès, le procureur général de Boyer d'Eguilles vendit ses terres de Taradeau et d'Argens. Le nom et le titre de cette dernière restèrent la propriété du chambellan et de l'ami de Frédéric II.

Le marquis d'Argens n'a eu qu'une fille, mariée en 1774, à Raphaël de Magallon, seigneur de Valdardenne, avocat général au parlement d'Aix. La lettre inédite, donnée plus loin, du roi Frédéric, mentionne ce mariage par lequel s'est continuée, jusqu'à nos jours, la descendance directe de l'illustre écrivain [1].

II

Le médaillon de celui-ci, sculpté sur le mausolée qui est actuellement au musée d'Aix [2], a été détruit à la Révolution. De forme ovale, il mesurait quarante centimètres de hauteur sur trente-six en largeur, la tête en profil tournée à droite. Le dessin de ce monument (collection du président de Saint-Vincens, à la Méjanes) indique seulement par quelques traits le profil du marquis; il

[1] *Tableau généalogique des marquis d'Argens :*

Vincent de Boyer d'Éguilles épouse Magdeleine de Forbin d'Oppède.

Jean-Baptiste de Boyer d'Éguilles épouse de Surle de Taradeau et d'Argens.

Pierre-Jean de Boyer d'Éguilles, pour qui est érigé le marquisat d'Argens.

Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'Argens, le philosophe, 1703 † 1771.

Barbe d'Argens épouse Raphael de Magallon, Sr de Valdardenne, 1754 † 1814.

Frédéric-Guillaume de Magallon d'Argens, 1778 † 1844.

Jules de Magallon d'Argens, 1820 † 1903.

Xavier-Frédéric-Guillaume de Magallon d'Argens

[2] *Le Musée d'Aix*, 1re partie, par Honoré Gibert. Aix, Makaire, 1882, p. 287, n° 639.

eût été difficile de reproduire un portrait sur l'espace de dix millimètres qu'occupe le médaillon sur cette feuille au crayon.

L'historique du mausolée, à propos duquel ont été émises plusieurs réflexions erronées, gagnera à être complété par les documents inédits qui suivent.

1° *Le testament du marquis d'Argens*

Cette pièce commence par une déclaration essentielle à mettre en lumière. Comment cette affirmation de foi chrétienne, à l'honneur du philosophe, a-t-elle échappé à ses biographes? Nous ne chercherons pas à l'expliquer[1]. En voici la teneur :

« Je Jean-Baptiste Boyer d'Argens, fils à feu Pierre-Jean Boyer d'Argens et de feue dame Angélique Lenfant, considérant la mort et voulant prévenir les contestations qui pourraient s'élever dans ma famille à cause de ma succession, j'aurais résolu de faire mon testament solennel que j'ay fait écrire à Jean-Joseph Carles, notaire du dit Eguilles, qui a signé avec moi au bas de chaque page, et à la fin, tel que suit :

« Premièrement, comme vrai chrétien, je veux être enseveli dans l'église des Pères Minimes de la ville d'Aix, au tombeau de ma famille, et le plus simplement qu'il sera possible, aux dépens de mon héritage. »

Vient ensuite la disposition des biens au profit de sa fille, de sa femme, et en cas de décès sans enfants mâles de la première, substitution de ses neveux Boyer d'Eguilles pour ses tableaux, estampes et bibliothèque. Le testament se termine ainsi :

« Fait à Eguilles, dans ma maison appelée *Mon Repos*, le 20 août 1770 et me suis signé avec ledit Me Carles. Signé Boyer d'Argens et Carles, notaire, à la fin de chaque page. »

La copie, authentiquée par M. l'archiviste départemental, sur copie de 1771, indique que « le présent testament solennel a été ouvert judiciairement le 22 mars 1771 par devant le lieutenant général au siège d'Aix, suivant son procès verbal déposé au greffe, ainsi attesté par nous greffier en chef de la sénéchaussée. » *Signé* « Peyse ».

Cet acte des volontés testamentaires du marquis d'Argens a été arrêté et dicté en parfaite lucidité d'esprit et en plein état de santé; c'est bien le résultat de sentiments réfléchis que le testateur exprime, il n'a pas été dressé *in extremis*, puisqu'il est antérieur de plus de six mois au décès survenu à Toulon en 1771.

[1] *Voyage dans les départements du Midi de la France*, par Aubin-Louis Millin. Paris, imprimerie Impériale, 1807, t. II, p. 249 et suiv.

2° *Lettre de Frédéric le Grand, décembre* 1771.

« Aussitôt que vous m'aprites, Marquise, la mort du cher marquis, j'ordonnai à Catt de vous écrire que je voulais qu'on lui érigeat un monument et que je destinais douze cents écus de notre monoye. Je pense que vous et la famille mettrés tous vos soins pour que mon idée soit bien remplie, vous pouvés employer le neveu d'Adam; ce sera toujours avec un vrai plaisir que j'aprendrai que vous êtes contente des attentions que vous devez espérer de votre famille, et qu'elle s'empresse à vous rendre la vie agréable. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne guarde. »

« *Signé :* FÉDÉRIC ».

« Potsdam ce 8e décembre 1771. »

Et au bas de la feuille :

« *La marquise d'*ARGENS. »

La lettre est écrite par un secrétaire, sans doute M. Le Catt, mentionné dans la deuxième ligne comme ayant été chargé d'annoncer la volonté du roi d'ériger un monument à son ami d'Argens. En même temps que secrétaire des commandements, Catt était lecteur de Sa Majesté [1].

Le roi Frédéric a signé la lettre, et suivant son habitude dans sa correspondance particulière, il a supprimé le premier r de son nom et a écrit « Fédéric » [2].

Pour l'exécution du mausolée, il recommande le neveu d'Adam. Ce dernier, sculpteur français, avait été attiré par le roi; entre autres travaux il modela la statue du maréchal de Schwerin [3].

3° *Autre lettre du roi Frédéric, février* 1774.

Comme la précédente, elle est adressée à la marquise d'Argens, et signée de même, « Fédéric ». Postérieure de deux ans et deux mois à la première, elle répond à l'annonce du mariage de Mademoiselle d'Argens et nous fait connaître la réussite du monument en l'honneur de son père. Nous la transcrivons aussi textuellement :

Votre lettre du 5 janvier me parvient aujourd'hui, Marquise. Je suis

[1] *Frédéric le Grand ou mes vingt ans de séjour à Berlin* (4e édition), par le baron THIEBAULT. Paris, Bossange, 1826, t. V, p. 372 et suiv.

[2] Même ouvrage, t. I, p. 99 et pour les fac-similés d'écriture du roi, p. 100 et 108.

[3] *Ibid.*, p. 275.

d'autant plus sensible aux vœux que vous faites pour moi et ma famille, que je les crois très sincères. Vous devés être persuadée que je vous souhaite aussi sincèrement tout le bonheur que vous mérités. — C'est avec plaisir que j'apprens le mariage de Mademoiselle d'Argens ; elle méritait bien un sort heureux. Le mausolée avance, me dites-vous, et l'on paraît en être content. Cela m'intéresse pour le bon marquis à qui je devais cette marque de mon souvenir et de mon estime. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. »

Signé : « FÉDÉRIC. »

« Potsdam ce 1er février 1774 ».

Au bas de la lettre :

« *A la Marquise d'Argens.* »

Le projet du sculpteur Bridan avait donc été accepté avec satisfaction. Bridan vint l'achever l'année suivante à Aix et l'installer dans l'église des Pères Minimes. C'est vraisemblablement alors que Mme d'Argens lui commanda d'exécuter le buste du marquis, d'après le médaillon du mausolée.

Les félicitations du roi sur le mariage de Mlle d'Argens s'expliquent par l'heureuse alliance de celle-ci avec Raphaël de Magallon, seigneur de Valdardenne, d'une ancienne et noble famille du Dauphiné, remontant à l'an 1300 et qui fournit plusieurs premiers consuls à Embrun. Les armes des Magallon ont longtemps figuré sur la porte de cette ville faisant face à la route de Briançon.

Par cette union de la fille unique du marquis d'Argens avec l'avocat général R. de Magallon, les titre et nom du célèbre philosophe sont devenus la propriété exclusive de leur descendance en ligne directe[1].

III

Les deux lettres, que nous avons encore la bonne fortune de publier, témoignent des sentiments d'affectueuse estime de la famille de Frédéric-le-Grand pour Mmes d'Argens et de Magallon.

[1] Nous devons exprimer nos remercîments au marquis de Magallon d'Argens; grâce à son obligeance, nous pouvons donner la phototypie du buste original par Bridan, le testament et les lettres, documents inédits qu'il possède héréditairement.

Elles sont postérieures au décès du roi. La première est de Frédéric Guillaume II son successeur au trône; l'autre est de sa veuve la reine Élisabeth Christine, bien connue par son culte d'admiration pour son auguste epoux [1].

4° *Lettre du roi Frédéric-Guillaume, septembre* 1786.

« Mme la marquise d'Argens. Les félicitations que vous venez de m'adresser par votre lettre du 4 de ce mois me fournissent un témoignage d'attention dont je vous sais beaucoup de gré. Agréez mes remercîments et persuadez-vous de la part que je prends à votre satisfaction et à celle de votre fille, à laquelle vous voudrez bien faire mes compliments. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Me la Marquise d'Argens, en sa sainte et digne garde.

Signé : « Fred Guillaume. »

« A Charlottenbourg, le 28 septembre 1786. »

Et au bas de la feuille à liséré de deuil :

A la Marquise d'Argens, à Aix-en-Provence.

5° *Lettre de la reine Elisabeth, octobre* 1786

« J'ai toujours, ma chère Marquise, distingué feu votre mari comme un homme bien estimable, et surtout par son attachement pour le feu Roi, mon époux de glorieuse mémoire dont la mort me plonge dans la plus vive douleur. Soyez bien persuadée que je suis fort sensible à la part que vous y prenez et je serai toujours charmée qu'ayant si bien rempli tous vos devoirs à l'égard de votre mari Vous en soyez récompensée par tout le bonheur possible. Ce sont les sentiments que J'aurai toujours pour Vous.

Votre bonne Reine :

Signé : « Elisabeth ».

Berlin le 23 octobre 1786. »

La lettre, à liséré de deuil plus grand que celui de la précédente, porte au bas :

A la Marquise d'Argens.

Remarquons enfin avec Roux-Alpheran, que par sa trisaieule Angélique de Gantelmy, mariée à Aix en 1632 à Luc de Fagoue,

[1] Ouvrage déjà cité du baron Thiébault, t. II, p. 68

le marquis d'Argens comptait comme parents et les membres de la maison de Gantelmi, fort illustre en Italie[1], dont la branche ainée n'a cessé de subsister en Provence où son chef est l'éminent ex-président de l'académie des sciences, arts et lettres d'Aix, et le botaniste renommé Pitton de Tournefort, et le célèbre procureur général au parlement Ripert de Monclar[2].

Parmi les nombreux ouvrages du marquis d'Argens nous citerons, pour finir, une étude d'art, moins répandue que ses écrits philosophiques et littéraires : *Réflexions critiques sur les différentes écoles de peinture.* « Ce petit livre d'un goût d'art élevé et hardi, dit Chennevières, est rempli de parallèles curieux, comme entre Raphaël et Lesueur, entre le Dominiquin et Jouvenet, entre Téniers et Watteau, Jules Romain et Fréminet. La vue, dès l'enfance, des merveilleux tableaux rassemblés par son grand-père n'était certes pas pour rien dans ce goût héréditaire[3] ». Provençal de race, pouvait-il d'ailleurs ne pas avoir l'amour inné des beaux-arts ?

Sa mémoire méritait donc que son buste par Bridan, qui d'autre part constitue en lui-même une œuvre artistique, fût davantage connu[4].

Tel est le but de cette communication.

Baron GUILLIBERT.

[1] *Les Gantelmi dans l'œuvre de d'Annunzio.* Aix-en-Provence, br. in-8°, 1897. — Extrait du *Mémorial d'Aix,* avril 1897.

[2] *Rues d'Aix,* déjà cité, t. Ier, p. 265.

[3] Volume de Ch. DE POINTEL, déjà cité, p. 104.

[4] En attendant le résultat de nos recherches sur la parenté de l'artiste Bridan avec les deux frères Adam, nous rappelons volontiers que ces sculpteurs renommés du dix-huitième siècle sont auteurs de beaux sujets du parc de Versailles; Adam l'aîné a publié en 1754 un recueil estimé de « sculptures antiques ». Les statues de Vauban et de Bayard, à Versailles, sont dues au ciseau de Bridan, prix de Rome, membre en 1772 de l'Académie de peinture et de sculpture.

IX

UN ARTISTE VILLAGEOIS

DE LA SECONDE MOITIÉ DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Dans la première moitié du dix-septième siècle, à Saint-Germain-sur-Avre, humble paroisse rurale d'environ 600 âmes appartenant au diocèse d'Evreux, vivait une modeste famille du nom de Canteloup, de laquelle, vers 1641, naquit Ildevert Canteloup auquel ses parents firent apprendre le métier de menuisier-sculpteur, profession alors très lucrative par suite de la mode depuis peu introduite, en Normandie et ailleurs, de substituer dans toutes les églises aux simples autels à la romaine, en pierre, de vastes autels à tombeau, en bois, accompagnés de contretables [1] monumentaux, également en bois, dont il subsiste encore aujourd'hui de nombreux et magnifiques spécimens [2].

Ildevert Canteloup, après avoir été, sans doute, apprenti chez l'un des sculpteurs renommés que la région possédait, notamment la ville de Verneuil, située à quelques lieues de Saint-Germain-sur-Avre, revint dans son pays natal où il excella dans la fabrication de ces grandes armoires sculptées que l'on recherche actuellement à prix d'or. Mais le talent du jeune ouvrier normand ayant pu se développer grâce aux nombreux autels nouveau genre qui, durant sa jeunesse, avaient été édifiés dans la contrée qu'il habitait, Canteloup resolut d'entreprendre aussi ce genre de menuiserie artistique où il acquit promptement une réputation méritée.

* * *

La première œuvre artistique exécutée par Ildevert Canteloup fut, je crois, l'autel secondaire placé dans la chapelle précitée de Notre-

[1] On dit aussi *contre-retable*.

[2] Cette substitution, heureuse en certains points, eut pour fâcheuse conséquence de masquer et même de faire boucher en maçonnerie la fenêtre, souvent très belle et ornée de vitraux historiés, qui éclairait le chevet de nos vieilles églises.

Dame-des-Puits [1], en 1660, à l'occasion de la transformation de l'antique confrérie de la Vierge en une confrérie du Rosaire, alors tant à la mode [2]. Cette nouvelle érection motiva, en effet, la construction d'une petite chapelle annexe bâtie aux frais de messire Jean de Clinchamp, chevalier, seigneur de Tranchevilliers, lequel fit « dresser un autel dans la contretable duquel le tableau de Rozaire seroit représenté [3].

Ce n'est cependant qu'en 1675 que Canteloup, alors âgé d'environ trente-un ans et reconnu habile sculpteur du pays, apparaît dans les actes du tabellionage local pour un travail de grande importance; en ladite année, il fut chargé de la construction d'un maître autel nouveau style, pour l'église de Droisy [4] située à deux lieues du domicile de l'artiste. Voici le texte du marché qu'il passa au tabellionage de la ville de Nonancourt :

Du mercredy dix-septième jour d'avril audit an (1675), devant ledit tabellion deux heures après midy.

Fut présent en sa personne Ildevert Canteloup, Me menuisier demeurant à Saint-Germain-sur-Avre, lequel a reconnu et confessé avoir entrepris et entreprend par ces présentes de faire et parfaire dans le jour de Saint-Martin de la Paroisse de Droisy, à la stipulation de diserette personne M. Robert Billard, prestre, curé de lad. paroisse y demeurant, et de Phi-

[1] Cette chapelle, attribuée au douzième siècle et dont il sera parlé plus loin, était située sur le territoire de la paroisse de Droisy.

[2] Cette érection eut lieu peu avant le 19 mai 1660, date d'un contrat par lequel le trésorier de la confrérie érigée et établie en l'honneur de la Vierge, en la chapelle des Puits, et les autres habitants de la paroisse de Droisy déclarent transporter au trésor de la « confrairie du Rozaire *depuis peu* establie et érigée en lad. chapelle des Puys », une rente appartenant à la confrérie de la Vierge. (*Arch. du tabell. de Nonancourt.*)

[3] Contrat du 7 novembre 1666, par lequel ledit seigneur, désirant être le premier fondateur de ladite confrérie, donne au trésor de ladite confrérie du saint Rosaire la somme de 36 livres tournois de rente pour chacun an, à charge de messes qui seront célébrées : « *devant l'autel de la Vierge* dans la chappelle bastye par ledit seigneur de Tranchevilliers, qui sera à l'advenir nommée la chappelle du Rozaire... » ; en outre, ledit seigneur désire que, après son décès, son cœur soit inhumé dans ladite chapelle.

[4] Droisy était une paroisse rurale d'environ quatre-vingts feux, sur le territoire de laquelle était la chapelle précitée dite de Notre-Dame-des-Puits, lieu d'un pèlerinage très renommé et le centre d'une confrérie régionale très importante. (Voir la notice : *La Chapelle et la confrérie de Notre-Dame-des-Puits, à Droisy*, par l'abbé E. Lefebvre, chanoine honoraire et curé-doyen de Nonancourt, 1901, in-8°.)

lippe Ratelet cy devant trésorier du Rosaire de la chapelle de Nostre-Dame-des-Puys, [1], aussi présents et acceptants pour ledit trésor, c'est ascavoir une contretable ornée de *colonnes*, enrichies au tiers de feuillage ornements plus convenables à la colonne canelée aux deux autres tiers, accompagnées de leurs chapiteaux et en bas portées sur double piédestau avec la *corniche* qui fera le mesme estat de celle de Saint-Martin de ce lieu de Nonancourt [2] ou celle de ladite chapelle de Nostre-Dame-des-Puys au choix et option dudit sieur curé et trézoriers, avec *Latique* de dessus accompagnée de *deux frontons* qui porteront *deux vases* et *deux flambes* de feu, avec le *cadre* faict du meilleur profil que ledit et entrepreneur le jugera à propos. Le tout faict de bon bois de chesne loyal et marchand suject à visite, fourny par ledit entrepreneur à ses frais y compris le *balustre* prem^t fourny et reçeu à lad. église. — Ceste entreprise faicte par le prix et somme de cent cinquante livres pour toutes choses que lesd. Mareschal et Ratelet sobligent solidairement payer par les voies de droit audit Canteloup sçavoir cinquante livres dans mercredy prochain et le surplus montant cent livres incontinent après que ledit ouvrage sera posé à lad.. église de Droisy. A esté stipulé que faisant par ledit Ratelet le payement de la dicte somme de cent cinquante livres aus d. noms, il luy en sera tenu compte sur ce quil doit de reliqua au trésor du Rosaire de lad. chappelle de Nostre-Dame-des-Puys en sa qualité de trézorier et demeurera ledit Ratelet subrogé au lieu et place dud. Canteloup en cas quil ne doive de reste lad. somme de cent cinquante livres dessus au fins de son revenu sur le debet et reliqua des trézoriers en charge de présent ainsi quil a esté consenty par led. s^r curé et Mareschal authorizé au paiment du présent par les habitans et paroissiens de lad. parroisse de Droisy, arresté en le présence dhonorables hommes Claude Caignard, marchand tanneur et Jean le Maréchal serger dem^rs en ced. lieu témoings. *Signé* : Il. Canteloup. — Marteley. — Billard. — J. Marechal. — Caignard. — Le Mareschal. — Charon — Lesguillier [3].

Voici donc la description sommaire du maître-autel projeté de l'église de Droisy.

Or, la modique somme de 150 livres accordée à Canteloup pour ce maître-autel ne permit pas à cet artiste de le décorer d'autant de sculptures que l'est celui de Notre-Dame-des-Puits et que le fut

[1] Voir l'Appendice.

[2] *Ibid.*

[3] Archives du tabellionage de Nonancourt, registre de 1675 (Étude de Me Paul Roussel, notaire.)

celui de l'église de Nonancourt. Cependant, à part les deux autels mineurs que l'on remarque en ladite chapelle et qui font corps, en quelque sorte avec l'autel majeur, celui de l'église de Droisy est à peu près des mêmes dimensions et le reproduit bien en ses grandes lignes.

Néanmoins l'œuvre de Canteloup ne comprend ni les anges agenouillés du fronton ni les deux statues placées de chaque côté des deux colonnes. A Droisy, ces deux colonnes sont simplement cannelées et non sculptées au tiers dans leur partie inférieure ainsi qu'il est porté au marché précité. D'autre part, le tabernacle, fait sur le même modèle que celui de la chapelle, ne possède pas le dôme si bien décrit plus loin par M. Regnier et qui exhausse de près de moitié le petit chef-d'œuvre de l'artiste rouennais de 1646.

Canteloup s'est donc borné au minimun possible de sculptures lesquelles consistent notamment : 1° en la statue de dimension moyenne, de saint Martin, évêque, qui décore la niche du fronton de l'autel ; 2° en deux guirlandes qui descendent de chaque côté du cadre central [1] ; 3° les trois figures en mi-relief, qui, ainsi qu'un agneau pascal, ornent le tabernacle et son accompagnement ; 4° plusieurs têtes d'anges d'une exécution médiocre ; 5° les enroulements de la menuiserie qui, par une combinaison heureuse, clôt l'espace vide existant entre l'autel et les murailles sud et nord [2]. Il convient d'observer qu'à défaut d'une grande profusion de sculptures en relief, notre artiste villageois décora entièrement le tabernacle et la partie inférieure de la contretable d'élégantes sculptures *en creux*, mode très peu usité alors et qui devait produire un bel effet, si, comme je le crois, ces dessins en creux étaient peints en couleurs [3].

En résumé, sans être une œuvre de premier ordre, le maître-

[1] Primitivement, ce cadre contenait probablement un tableau. Il y a moins de vingt ans, ce cadre était rempli par un simple rideau d'étoffe, lequel a été depuis remplacé par une peinture sur toile représentant la scène légendaire et si populaire de *Saint Martin soldat et cavalier, séparant son manteau*. — A gauche de l'autel, se voit un groupe de moyenne dimension représentant le même fait.

[2] Entre l'autel et le mur du chevet, jadis ouvert d'une grande fenêtre qui fut bouchée en 1675, fut aménagée une sacristie, selon l'usage du temps.

[3] Actuellement, cette partie de l'autel et le tabernacle sont empâtés d'une maussade peinture blanche et jaune.

autel[1] de Droisy est intéressant à plus d'un titre, surtout si l'on considère qu'il est dû à un paysan dont l'instruction[2] et l'apprentissage artistique furent probablement très rudimentaires, ce qui ne l'empêcha de créer de toutes pièces des motifs décoratifs qui lui sont personnels ; je parlerai plus loin de ceux que l'on peut lui attribuer puisqu'on ne les trouve que dans son pays natal.

*

L'on conçoit qu'à faire, pour la modique somme de cent cinquante livres, un autel aussi considérable que celui de Droisy, lequel couvre entièrement toute la muraille du chevet de l'église, Canteloup ne fit pas fortune, mais il usa sa santé de telle sorte que vingt-quatre ans plus tard, après avoir, sans doute, laissé dans toutes les églises circonvoisines de celle de Saint-Germain-sur-Avre des témoignages de son habileté de sculpteur et de l'originalité de ses productions[3], bien qu'étant dans la force de l'âge et du talent, il fut obligé d'abandonner le ciseau et d'aller trop tard, hélas! recourir à un médecin fort renommé dans la région, M. Charles Collete de Chanseru, chirurgien-oculiste[4], demeurant

[1] Les autels mineurs de l'église de Droisy, absolument semblables, sont peu intéressants ; je n'ose les attribuer à Canteloup.

[2] La signature correcte, mais sans parafe, de Canteloup permet de croire qu'il ne fréquenta que les petites écoles de son village.

[3] L'on doit, sans nul doute, à Canteloup, les originales et élégantes sculptures qui décorent le faîte de la voûte des églises suivantes : Saint-Germain-sur-Avre, Vert-en-Drouais, la Madeleine-de-Nonancourt, etc., etc. Ces sculptures, très variées, représentent des animaux fantastiques formant des S ou 8 horizontaux et allongés. Les pendentifs ajourés, également en bois, qui accompagnent ces fines et gracieuses sculptures sont aussi, je crois, l'œuvre de Ildevert Canteloup.

(Les croquis ci-contre peuvent donner l'idée de ce genre de décorations de voûtes d'églises, décoration qui n'existe, à ma connaissance, que dans les environs de Saint-Germain-sur-Avre. L'église de Vert, seule, possède une collection complète, composée de quatorze motifs variés et sept pendentifs. Ces croquis sont dus à M. Jean Wilbrod ; la photographie est de M. le curé de la Madeleine.)

[4] La famille Collette de Chanseru a produit plusieurs oculistes distingués, dont l'un fut, paraît-il, avec Jacques Daviel, l'inventeur de l'extraction de la cataracte. (Voir l'intéressante notice du Dr Gabriel Gellard, *Jean-François Collette de Chanseru, chirurgien oculiste, et sa famille* (1600-1822). *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. X, p. 371 et suiv.)

Cette année, au Congrès des Sociétés savantes, j'ai présenté un mémoire contenant le contrat d'apprentissage (4 décembre 1652) de Claude Collette de Chanseru.

en la paroisse d'Allainville, dans son petit manoir de Chanseru.

Ce fut dans l'une de ces consultations que Canteloup, alors âgé de 58 ans environ, mourut audit lieu d'Alainville, le jeudi 26 novembre 1699. Le registre paroissial de Saint-Germain-sur-Avre, en relatant le décès du sculpteur, ajoute que Canteloup « fut inhumé « le même jour, ayant été aporté de Chanchesru où il seroit « décédé, du consentement du s^r curé d'Alainville, par les frères « de la Charité de Garancière, pour estre inhumé au lieu de ses « ancestres, et ont assisté au convoy, Jacques Canteloup son neveu, « Jacques Vavasseur son gendre... »

Notre artiste, marié deux fois, ne laissa, en effet que des filles : Magdeleine, mariée en 1689 à Jacques Levavasseur (ou Vavasseur), Henriette et Catherine. Il ne semble pas que Canteloup ait fait des élèves, même parmi les jeunes garçons de sa famille [1].

Quoi qu'il en soit, j'ai pensé être agréable au Comité des Beaux-Arts, en sauvant de l'oubli le nom de cet artiste complètement ignoré, même dans le lieu de sa naissance où l'on peut cependant admirer celles de ses rares œuvres d'art qui ont échappé au vandalisme révolutionnaire [2]. C'est donc avec un véritable plaisir que je mets en relief cet enfant du peuple villageois qui, comme tant d'autres, révélés ici chaque année, font le plus grand honneur au génie artistique français du dix-septième siècle, époque si glorieuse au point de vue de toutes les productions de l'intelligence et de l'art [3].

[1] Le sentiment artistique, sous une autre forme, se transmit cependant dans la famille Canteloup dont les deux derniers descendants, frères et célibataires et pêcheurs de profession, furent, en effet, *musiciens* de quelque talent, bien que n'ayant sans doute eu pour professeur que le ménestrier de leur village ; l'un jouait du violon et le second de la contre-basse à cordes. Jusqu'à leur mort, assistés de leur sœur, également célibataire, avec laquelle ils vivaient et qui leur servait de trésorière, les frères Canteloup furent les organisateurs des bals champêtres de leur pays natal ; le dernier est décédé en 1890, âgé de 78 ans.

[2] L'église de Saint-Germain-sur-Avre, de même que celles de Vert-en-Drouais, Saint-Remy-sur-Avre, Nonancourt, etc., furent presque totalement dépouillées de leur mobilier ancien, notamment de leurs autels et autres boiseries : chaire, confessionnal, bancs-d'œuvre, etc. — Pour se faire une idée des pertes éprouvées, il suffit de lire la *Liste des objets d'art conservés dans les églises paroissiales du département de l'Eure*, dressée par mon savant ami Louis Regnier (Évreux, 1906). En fait de contretables du temps de Canteloup, il n'y a plus que celui de Marcilly-la-Campagne, et peut-être aussi ceux d'Illiers-l'Évêque et de Muzy.

[3] Voir ci-contre, planche XI.

Planche XI. Page 138

FRAGMENT DE LA VOUTE DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE DE VONVAUCOURT (EURE)

APPENDICE

Parmi les autels exécutés pendant la jeunesse de Ildevert Canteloup, il convient de citer ceux qui furent particulièrement et longuement étudiés par notre jeune et distingué sculpteur :

A

Très rare par son originale composition, l'autel de la chapelle de Notre-Dame-des-Puits, à Droisy, est ainsi décrit, par M. Louis Régnier, dans la notice précitée, écrite par M. le chanoine Lefebvre, en 1901, sur ce temple si fréquenté au dix-septième siècle :

« Le vieil autel de pierre, avec son antique statue défigurée par le temps, ne paraissait plus digne de ce sanctuaire aux nouveaux et fervents confrères. Une belle contretable et un gracieux tabernacle avaient été commandés à maître Jean Racine, peintre et sculpteur à Rouen. L'ouvrage étant terminé (samedi 26 mai 1646), « noble dame Françoise Le Tellier, « femme et espouse de haut et puissant seigneur messire Jacques Diel, « chevalier, seigneur de Miromesnil, pour lors intendant de la justice, « police et finances en la province de Normandie..., mit et poussa la pre- « mière cheville de ladite contretable [1] ».

« La contretable et le tabernacle subsistent toujours; leur élégante ordonnance n'a pas été détruite ni endommagée. » Voici la description qu'en fait M. Régnier : « Tout en appartenant au modèle à la fois somptueux qui produisit dans la première moitié et au milieu du dix-septième siècle tant d'œuvres remarquables, la contretable de Notre-Dame-du-Puits offre dans ses dispositions essentielles une véritable originalité. L'ensemble comprend non pas un, mais trois autels : l'autel principal, assis en avant des deux autres, à 1 m. 10 de la muraille orientale : les deux autels secondaires placés en biais dans les angles du chevet et reliés au premier par de hautes boiseries décorées, au bas desquelles s'ouvrent deux portes, l'une à droite, l'autre à gauche. Il est évident que ce plan tout particulier fut adopté pour permettre aux pèlerins de passer derrière le maître-autel [2]...

« ... Le sculpteur Racine a fait de la contretable dont nous parlons une œuvre intéressante à la fois par la justesse des proportions, l'élégance et le bon goût de la décoration. Si les boiseries qui cachent le tombeau de l'autel principal ont été médiocrement renouvelées, les panneaux fort

[1] Archives de la Chapelle.

[2] Je crois plutôt que cet espace laissé derrière l'autel servait de sacristie, comme à Muzy et en beaucoup d'autres églises. (E. V.)

simples d'ailleurs, dont sont revêtus les petits autels, datent bien de 1646.

« Mais occupons-nous d'abord de l'autel principal. Deux colonnes corinthiennes, enveloppées à leur partie inférieure d'un tambour orné de têtes d'anges, de guirlandes végétales, de draperies et de rinceaux, soutiennent un entablement, au-dessus duquel apparaissent, à demi-agenouillés sur les rampants interrompus d'un fronton triangulaire, deux anges de dimensions un peu considérables peut-être, mais qui n'encadrent pas moins d'une façon agréable le motif central du couronnement, édicule ou niche abritant une statue de la mère de Dieu contemporaine de tout le reste. Deux piédestaux, qui semblent avoir été ajoutés, mais peu de temps après, accompagnent les colonnes et servent de support à deux statues en bois de sainte Anne et de saint Joachim, également du dix-septième siècle et fort bien drapées. Sainte Anne tient par la main la sainte Vierge enfant; saint Joachim conduit de même un jeune garçon, — ce qui paraîtrait bien plutôt désigner saint Joseph. Le centre de la contretable est occupé par une peinture : la *Sainte Famille*, dont la valeur est loin d'égaler celle de la boiserie. Nous croyons, d'ailleurs, que cette partie centrale a subi des remaniements.

« Le tabernacle est particulièrement soigné, observation que l'on peut faire souvent à propos des autels de cette époque. Augmenté, suivant un usage alors constant, de deux retours, ou, si l'on veut, de deux travées latérales, il se compose d'un édicule saillant à trois pans, décoré de colonnettes fuselées à chapitaux doriques, entre lesquelles sont creusées des niches en plein cintre encore garnies de leurs statuettes. La partie antérieure est couronnée d'un petit fronton en arc de cercle supportant deux anges couchés. Au-dessus, une sorte d'attique, orné de panneaux dans le goût du temps, supporte un dôme campaniforme, revêtu d'imbrications et surmonté lui-même d'un petit édicule qui sert de piédestal à une figure de la sainte Vierge. Les deux travées d'accompagnement présentent de même des niches, des statuettes et des colonnettes en fuseau avec deux frontons triangulaires ornés de cartouches Louis XIII. Les statuettes sont fort gracieuses, bien que trop empâtées de dorure : le Sauveur, portant le globe du monde, occupe la place d'honneur; à gauche, on reconnaît saint Pierre, tenant la clef et le livre, et un saint prophète; à droite, saint Paul avec le livre et l'épée; puis le roi David portant la harpe du psalmiste.

« Il y a naturellement beaucoup plus de simplicité dans les autels secondaires. Des consoles ornées de chérubins y remplacent les colonnes, et le couronnement, composé d'un fronton triangulaire à brisure, avec motif central, n'offre pas de figures comme celui de l'autel majeur. Il est probable que ces deux boiseries encadraient autrefois des peintures.

« Il faut mentionner l'écu sculpté en relief sur les piédestaux des sta-

tues de saint Joachim et de sainte Anne. Bien que les pièces héraldiques et les ornements extérieurs aient été bûchés à la Révolution, on peut encore constater l'existence d'un chapeau et d'un *fiocchi* et restituer les armoiries de François de Péricard, évêque d'Évreux[1] au moment de la construction de la contretable : *d'or au chevron d'azur, accompagné en pointe d'une ancre de sable ; au chef d'azur chargé de trois molettes d'éperon d'or*. La présence de ces armoiries rappelle la double qualité de présentateur et de collateur dont jouissaient les évêques d'Évreux dans la chapelle de Notre-Dames-des-Puits[2]. »

B

L'autel majeur de l'église paroissiale de la petite ville de Nonancourt avait été exécuté, en 1648, par un membre d'une célèbre famille de sculpteurs habitant la ville de Verneuil. Voici l'analyse du marché fait pour ledit autel :

Le 19 janvier 1648, devant les tabellions de Nonancourt, le principal trésorier de l'église paroissiale dudit lieu, fait marché avec « honneste personne Nicollas Rivé[3], menuisier sculpteur », demeurant en la ville de Ver-

[1] Ce prélat qui, en 1644, avait érigé en ladite chapelle une « confrairie de Notre-Dame-des-Puits », mourut en la dite année 1646, ainsi que le constate cette ancienne note écrite par le curé de Nonancourt sur son registre paroissial :

« Du samedy vingt et uniesme jour de juillet..., est passé de cette vie à une meilleure venerable et discrette personne messire François de Péricard, evesque d'Evreux aiant vescu approchant de soixante ans et régy led. evesché trente ans à peu près, prélat digne d'une éternelle mémoire et est décédé à Paris, logé rue de Seinne, faubourg Saint-Germain, et a esté conduit estant en bière en ce pais et reposé en la chapelle de N^e [dame] des puits en laquelle nous avons célébré la sc^te messe assisté de tout le clergé de cette ville et de Monsieur le curé de St Lubin et de Monsieur le curé Descorpain qui ont bien voulu luy rendre ce pieux debvoir et des confrères de la Charité, et l'avons conduit proche de Condé, le mardy vingt-quatre dud. mois. »

En la même année 1646, le 18 juin, la Charité de Sainte-Foy-de-Conches était venue processionnellement en pèlerinage à Notre-Dame-des-Puits. Or, la distance, aller et retour, était de plus de dix lieues. — Le 19 novembre suivant, M. Le Cerf, bachelier en théologie, est, par les trésoriers de la chapelle et les habitants de Droisy, nommé chapelain de ladite chapelle.

[2] Notice précitée de M. l'abbé P. Lefebvre, p. 17-20.

[3] La famille Rivé (ou Rivey) a produit plusieurs sculpteurs en mobilier religieux : vers 1653, Noel Rivey, maître menuisier, fait, pour l'église de Chataincourt, non loin de Verneuil, deux autels pour le paiement desquels il y eut procès au bailliage de Marville-les-Bois. (*Arch. départ. d'Eure-et-Loir*, B 763) — En 1655, le même fait un emprunt à un marchand tanneur de Nonancourt ; en 1657, il demeurait à Brezolles, petit bourg également proche de Verneuil. Peu après, en compagnie de Nicolas Rivé, précité, son père, il fait un nouvel emprunt à Claude Lhoste, marchand de bois débité à Saint-Remy-sur-Avre ; les deux Rivé père et fils, afin de s'acquitter de leur dette, transportent

neuil. Ce dernier s'engage à faire « de son mestier de menuisier et sculpteur, ung *retable* et *contre-autel* au grand et m^e autel de lad. eglize, en menuiserye et sculture avec ung *tabernacle* propre et proportionné à l'authel, enrichy de *collonnes* tourneez de lierre aux tiers... »; le haut sera décoré de *quatre anges* chérubins, de *quatre figures* d'apôtres ou évangélistes « et *la figure* de Nostre Sauveur au devant du tabernacle ». De chaque côté dudit autel il y aura une *clôture* avec *deux piliers* percés à jour; les *chapiteaux* seront de « corinthe ». Les dites « cloisons auront de douze à treize pieds de hauteur. Le dit retable, depuis la base jusqu'à la dernière corniche, doit avoir 22 pieds de haut, y compris le *saint Martin à cheval* qui sera au-dessus dud. retable et montera jusqu'à la plinthe de la *vitre du Crucifiement*. L'ouvrage dudit Rivé sera peint en blanc et en couleur de rouge brun, ainsi que les *trois niches* du retable et clôtures nécessaires. L'autel sera garni de gradins et marche-pied avec un *balustre* au-devant de l'autel qui fera la traversée de l'église jusqu'aux deux piliers. Le travail devra être prêt en sorte qu'on puisse célébrer la messe le jour de Pâques prochain venant. Le présent marché fait, avec l'autorisation du curé de la paroisse, Me Jacques Berthelot et Me François Moreau, maire de la ville, moyennant la somme de *dix-sept cents livres*, payables : 200 livres avant que de commencer, 500 livres la besogne faite et appliquée, et les mille livres restant dans un délai de deux ans[1].

E. Veuclin,

Correspondant du Comité,
au Mesnil-sur-l'Estrée (Eure).

audit Lhoste une somme de 330 livres à eux due par le curé de Tillières-sur-Avre et les trésoriers de cette paroisse, pour le *tabernacle* de la dite église. — Ces deux artistes étaient aussi créanciers du trésorier de l'église de Saint-Lubin-de-Cravant pour des travaux de menuiserie non indiqués. — Enfin, en 1659, les mêmes font un nouvel emprunt à un bourgeois de Nonancourt; dans le contrat il est fait mention d'une somme de 600 livres due aux deux Rivé par les trésoriers de l'église de Dampierre-sur-Blévy, à la date du 17 octobre 1658; il est aussi question de *l'hostel* ou *contretable* qu'ils ont fait, moyennant la somme de 500 livres, pour mettre à l'église de Tillières; plus de la somme de 100 livres à eux due par les trésoriers de l'église de Boissy-le-Sec, près Verneuil, etc. Le 4 janvier de la même année 1659, Nicolas Rivé, marchand « bourgeois de Verneuil » vend 150 toises de bois débité à Claude Lhoste précité, lequel avait précédemment prêté à Rivé la somme de 300 livres. — En 1691, on retrouve le fils Rivé faisant, pour l'église de Marcilly-la-Campagne, un autel avec rétable qui existe encore et est fort admiré des connaisseurs. (*Archives du tabellionage de Nonancourt*, année 1657 et suivantes.)

[1] Le 10 février 1650, Rivé reconnaît avoir reçu du trésorier de l'église la somme de 490 livres 9 sols, dont 100 livres pour la *dorure du tabernacle*. Le 28 février 1652, Rivé donne quittance d'une somme de 500 livres.

Planche XII. Page 143.

IVOIRE DU MUSÉE DE LONS-LE-SAUNIER

X

QUATRE IVOIRES ANCIENS DES MUSÉES DU JURA

Le musée de Lons-le-Saunier et le musée archéologique de Dôle possèdent quatre ivoires anciens. La rareté relative de ces petits monuments leur assure toujours un certain intérêt, qui m'autorise à leur consacrer une courte description, destinée surtout à motiver leur reproduction.

I

L'ivoire de Lons-le-Saunier[1] est un fragment qui représente le Christ dominateur, debout, les cheveux tombants et la barbe longue, les pieds chaussés de sandales reposant sur un piédestal orné d'oves séparés par des anneaux, la main droite repliée sur la poitrine, une longue verge dans la main gauche; pour vêtement, une robe à plis serrés et une toge drapée avec élégance, dont un pan retombe sur l'épaule gauche. Hauteur totale : 0m,164.

Au revers, sur toute la longueur de la pièce, est sculptée en relief une grande croix pattée; à la hauteur des épaules, un disque concave avec un point réservé au milieu occupe la partie centrale des croisillons; des traits gravés dessinent à l'intérieur la forme des branches et des perles ornent les angles de leurs extrémités. Au bas, un disque concave avec son point central se rattache à la croix par une petite bande. Les autres branches devaient se terminer de la même façon, car on distingue encore ce petit prolongement sur l'une d'elles.

Entre les branches se lit l'inscription :

IC XC (Ἰησοῦς Χριστος Νικα)
NI CA

Cet ivoire est entré au musée de Lons-le-Saunier à une époque inconnue, mais déjà ancienne. Il n'est pas dans son état primitif; des traces apparentes prouvent qu'il a été découpé probablement

[1] Voir planche XII

dans un volet de diptyque. Blanc et fin, d'un très bon travail, il présente un caractère byzantin, que l'inscription vient du reste confirmer. Il est plus difficile d'en déterminer l'époque, mais je ne serais pas étonné qu'il fût antérieur au dixième siècle.

II

Les trois autres ivoires sont au musée de Dôle. Le premier, qui mesure 0m,135 sur 0m,074, est une plaque rectangulaire d'ivoire grisâtre, profondément entaillée, figurant les Saintes Femmes au Sépulcre[1].

Sur une terrasse, un édifice figuré par deux colonnes à chapiteaux évasés, et entre eux une voûte garnie d'un linceul tordu. Au-dessus des colonnes, un entablement supporte une vaste coupole ronde à cinq ouvertures, surmontée d'un acrotère; quatre petites tours polygonales, terminées aussi par des coupoles ajourées de fenêtres cintrées, entourent la coupole centrale. A droite de l'édifice, un ange aux grandes ailes déployées est assis sur la pierre du sépulcre et accueille en les bénissant les quatre saintes femmes qui arrivent par le côté gauche. Deux d'entre elles se tiennent la tête dans un geste de douleur; la troisième montre l'ange à sa compagne. Elles sont vêtues d'un bliaud à manches étroites et plissées, d'un manteau flottant et d'un voile dont les plis sont agencés sur leur tête en une sorte de coiffure conique. Les trois dernières portent un vase de parfums. Devant elles, dorment, étendus sur le sol, quatre soldats barbus et casqués, le bouclier rond sur le dos.

Un filet borde toute la pièce, dont la partie supérieure est en outre ornée d'une torsade.

Elle n'est pas inédite; le P. Cahier en a publié un médiocre dessin dans ses *Nouveaux mélanges d'archéologie*, p. 33.

III

Le second ivoire de Dôle (dimensions : 0m,148 sur 0m,034) est une petite plaque de même épaisseur et de même couleur que la précédente. Elle est partagée en deux registres : au-dessus, une

[1] Voir ci-contre, planche XIII.

Planche XIII. Page 144.

IVOIRES DU MUSÉE DE DOLE

croix à laquelle est suspendu par les bras un criminel vu à mi-corps; une inscription gravée de chaque côté de la tête indique que c'est le bon larron, DISMAS[1].

Deux fleurs ornementales à huit lobes occupent les angles supérieurs. Au-dessous de cette scène est la Vierge debout, tournée à gauche, nimbée.

Son vêtement se compose d'une robe à plis évasés en cloche, d'un manteau dont deux pans symétriques retombent par devant et d'un voile agencé sur la tête comme celui des saintes femmes de l'ivoire précédent. A la droite de la tête, l'inscription S̄. MRA. Un grenetis à gauche et des filets bordent la pièce.

Cet ivoire faisait partie d'un crucifiement; il a sûrement appartenu au même ensemble que le précédent. C'est, en effet, le même faire rude et barbare, qui caractérise la période décadente de l'art allemand sous les Othons, vers le onzième siècle. M. R. Koechlin les rapproche d'un ivoire de la collection Martin Le Roy (n° 11), dont les dimensions sont exactement semblables et le faire tout à fait analogue; il représente le Christ de majesté, entouré des douze apôtres, dans une gloire soutenue par deux anges[2]. Si cette plaque avait conservé ses bordures, il serait facile de juger si vraiment elle provient du même coffret que celles de Dôle.

Il est certain que celles-ci sont dans la région depuis longtemps. Un catalogue du musée de Dôle, daté de 1828, ne les mentionne pas encore : mais elles figurent sur celui de 1843, sorti de la plume romantique du bibliothécaire Pallu. Ce spécimen de notice archéologique est trop pittoresque pour n'être pas reproduit :

« 33. — Bas-relief, en ivoire, du quinzième siècle, représentant le tombeau de Roland et des preux tués à Roncevaux. A gauche, se voit un ange assis aux ailes déployées, puis le tombeau des preux supporté par deux colonnes, et surmonté de sept tours. Dans le milieu de ce monument se remarque un suaire; à droite se voient étendus, sur la poussière, quatre preux, armés de leurs casques et de leurs boucliers. Au-dessus, quatre pleureuses debout,

[1] On sait que *Dismas* est le nom porté par le bon Larron dans ses légendes. (Voir la bibliographie à l'article *Dismas* du *Dictionnaire bio-bibliographique* de Mgr U. Chevalier.)

[2] *Catalogue raisonné de la collection Martin Le Roy*, fasc. II, *Ivoires et sculptures*, par R. Koechlin. Paris, 1906, in-4°, p. 31.

dont trois avec des urnes funéraires, l'autre avec un linge à la main. On croit que ce monument faisait partie du cabinet de M. Moréal, seigneur de Moissey, habile numismate. Don de M. Grison. »

Disons, à la décharge du bon Pallu et de son ingénieuse explication, qu'il vivait au pied du Mont-Roland, ainsi nommé d'un sanctuaire qu'y aurait élevé le preux. Les troubadours dôlois allaient y puiser des inspirations à l'ombre de sa statue, qui n'est autre qu'une effigie tumulaire du quatorzième siècle.

Il faut retenir de ces mentions que nos ivoires sont entrés dans les collections du musée de Dôle entre les années 1828 et 1840, par suite du don d'un M. Grison, ancien notaire à Moissey, dans les environs de Dôle, qui mourut presque centenaire en 1844. Cet amateur les aurait recueillis sur place du cabinet d'un ancien seigneur du pays, M. de Moréal; il est donc probable qu'ils n'ont jamais quitté la Franche-Comté.

IV

Voici enfin un dernier ivoire d'un caractère tout différent; j'en dois dire un mot pour être complet. C'est une plaque rectangulaire, de moins de 3 millimètres d'épaisseur sur $0^m,153$ de haut et $0^m,078$ de large; elle forme la moitié gauche d'un carré. Le sujet comporte un tableau central dans lequel est découpé à jour un dragon ailé, stylisé; son corps est couvert de plumes; un rinceau fleuronné sort de sa gueule. La moitié antérieure de l'animal existe seule sur le fragment. Ce premier tableau est entouré d'un riche rinceau de feuillage ornemental également à jour et finement ciselé. Le tout est encadré dans une large moulure composée d'une bande de fleurettes en losanges, accompagnée de grenetis et de doubles filets [1].

Tout cet ensemble, un couvercle de coffret probablement, accuse un caractère oriental; mais je crois plutôt à une imitation italienne du seizième siècle. Au reste la reproduction jointe à cette notice fixera les connaisseurs sur l'âge et la provenance probables de cet ivoire d'un fort beau travail.

P. Brune,

Membre non résident du Comité.

[1] Voir ci-contre, planche XIV.

Planche XIV. Page 146.

IVOIRE DU MUSÉE DE DOLE

XI

LE MUSÉE DE DOLE
ET LES STATUES DIJONNAISES DE FROIDEFONTAINE

Le touriste affairé qui se hâte à gagner la Suisse par le rapide de Pontarlier doit regretter, en apercevant au passage la masse imposante de l'église de Dôle et son monumental clocher, de ne pouvoir consacrer quelques heures à l'ancienne capitale de Franche-Comté. De monuments hors de pair, Dôle à vrai dire n'en possède guère en dehors de son église flamande et de l'hôpital, construction attribuée au génie original du président Boyvin, le défenseur de la ville en 1636 et le plus illustre de ses enfants. Mais nombre de vieux hôtels des parlementaires comtois subsistent encore et chaque recoin de ses rues contournées produit des perspectives amusantes et se révèle sous des aspects imprévus.

Le musée de peinture et de sculpture possède une riche galerie de portraits franc-comtois et d'assez nombreux tableaux de valeur. Un musée archéologique, créé d'abord dans une dépendance du collège d'un accès difficile, vient de trouver un confortable asile dans la chapelle désaffectée de cet établissement. L'architecture élégante de l'édifice, qui fut élevé au commencement du dix-septième siècle sur les plans présumés du P. Martellange, le célèbre architecte des Jésuites, les belles boiseries de la chaire et du chœur soigneusement maintenues en place, en font le cadre idéal d'un musée historique. Cette heureuse mesure, amenée par les efforts persévérants de MM. Feuvrier et Fèvret, les organisateurs du musée, puisamment secondés par M. Bouveret, architecte de la ville, aura l'avantage de préserver d'une ruine probable ce curieux monument.

Le jeune musée est encore au large dans ce vaste espace : le zèle de ses organisateurs aura tôt fait de le garnir, et déjà nombre d'objets intéressants s'y rencontrent. Je signalerai seulement trois bas-reliefs gaulois, que leur ornementation rend comparables aux fameux autels trouvés sous le parvis de Notre-Dame de Paris ;

quelques stèles gallo-romaines provenant de Dôle et du voisinage; une très belle série burgonde, et enfin des statues et sculptures sorties des ateliers des Lulier, les initiateurs de la renaissance en Franche-Comté, et de leurs successeurs, les Le Rupt, à qui l'on doit la Sainte-Chapelle et le jubé de l'église de Dôle. Dans quelques jours une nouvelle œuvre importante des mêmes artistes va venir enrichir cette collection locale.

Malgré son vif intérêt, ce n'est pas la sculpture dôloise que je voudrais étudier aujourd'hui, mais un autre groupe qui à lui seul vaut la visite du musée.

Au cours de l'année 1904, j'étais avisé que des statues de pierre paraissant très anciennes venaient d'être découvertes dans le grenier de la mairie de Froidefontaine, petite commune du canton de Nozeroy (Jura), et qu'un prétendu amateur se trouvait à point nommé pour en offrir un assez haut prix [1]. Je ne pouvais m'absenter dans ce moment ; un aimable confrère voulut bien m'envoyer des photographies, à la vue desquelles je fis aussitôt arrêter la vente. En même temps, mon ami M. Feuvrier, prévenu par moi, se hâta de les aller voir, et grâce aux sentiments élevés de la municipalité, il fut assez heureux pour en faire l'acquisition et les offrit généreusement au musée de Dôle, dont elles sont à présent le plus riche joyau.

Ce vrai trésor comprend trois statues : saint Christophe, saint Jacques et la Vierge, et deux groupes, l'un de deux et l'autre de trois personnages, ayant fait partie d'un Saint-Sépulcre.

Le saint Christophe [2] est représenté au moment où il s'apprête à passer l'eau, relevant sa grande tunique fermée sur le devant et aux poignets par de gros boutons, une branche d'arbre à la main ; ses larges épaules et sa tête barbue fléchissent sous le poids de l'Enfant-Jésus, qui s'accroche à sa chevelure bouclée. Le visage du bon géant est très réaliste, comme il convient ; les mains et les pieds nus sont bien traités et les plis de l'étoffe sont parfaits [3]. Cette statue, comme celles qui vont suivre, conserve des traces

[1] Ce n'était que l'intermédiaire d'un antiquaire parisien ; j'ai réussi depuis à le démasquer et à arrêter le cours de ses exploits dans le Jura.

[2] Dimensions : 0 m. 96 × 0 m. 29. Voir ci-contre, planche XV.

[3] Un trait gravé sépare l'étoffe de la doublure ; selon Courajod, c'est une marque de l'école.

Planche XI. Pag. 138.

MUSÉE DE DOLE (JURA)

SAINT CHRISTOPHE

Planche XVI. Page 149.

MUSÉE DE DOLE — SAINT JACQUES

Planche XVII. Page 149.

MUSÉE DE DOLE — VIERGE

apparentes de polychromie ; la robe du saint était rouge et celle de l'Enfant-Jésus était bleue.

L'apôtre saint Jacques[1] est en tenue de pèlerin : robe à larges manches, retroussée à la ceinture pour la marche, chapeau sur les épaules, bourdon au bras, besace au côté ; sa tête, très analogue à celle du saint Christophe, se penche en avant pour lire attentivement dans un livre ouvert qu'il tient des deux mains. Il porte les cheveux longs et la barbe ondulée. N'était cette tête vraiment un peu vulgaire, la statue est d'un faire achevé.

Le visage de la Vierge[3] contraste avec les figures barbues des deux saints ; rarement les sculpteurs dijonnais ont produit un type aussi fin et gracieux. Son expression, bien que très personnelle, est jeune et souriante dans son ovale régulier. Un manteau doublé de fourrure couvre le sommet de la tête en laissant voir une abondante chevelure et fait sur le bras droit soulevé une cascade de grands plis tombant jusqu'à terre. La main droite tient une rose et la gauche porte l'Enfant-Jésus, aux mains duquel se déploie un large rouleau. Le visage de l'Enfant est un peu vieillot, selon le type ordinaire de l'école. Les robes étaient bleues, le manteau de la Vierge, rouge. Il est regrettable que ce beau morceau soit quelque peu endommagé par la brisure de la draperie, au bas du côté droit du manteau.

Inutile d'insister sur le style de ces statues : leur caractère dijonnais saute aux yeux. On peut en particulier comparer la Vierge à celle de la rue Porte-aux-Lions, de Dijon, actuellement au musée du Louvre. Dans les deux se retrouve la même attitude : la Vierge tient une rose et l'Enfant Jésus un parchemin déroulé. Mais quelle différence toute en faveur de la statue dôloise ! Ici les proportions sont normales ; la largeur n'est pas démesurément exagérée aux dépens de la hauteur ; les plis profonds allègent la masse du corps ; enfin le léger déhanchement et l'inclinaison de la tête déterminent sur l'étoffe une série d'ondulations parfaitement étudiées et fort gracieuses.

Passons à l'autre série. Elle se compose, avons-nous dit, de cinq

[1] Dimensions : 0 m. 74 × 0 m. 25. Voir ci-dessus, planche XVI.

[2] Le sommet de la tête a été martelé ; le bourdon a été coupé au même niveau.

[3] Dimensions : 0 m. 89 × 0 m. 30. Voir ci-dessus, planche XVII.

personnages taillés côte à côte dans deux blocs de pierre tendre[1]. On les voit seulement à mi-corps, penchés sur le bord d'un tombeau dont le linceuil garnit la base des groupes. Il s'agit donc ici d'une représentation du Saint-Sépulcre, dont malheureusement le Christ a disparu à une époque qui n'a laissé que de vagues souvenirs. Suivant l'usage, le monument devait être disposé dans un enfeu, et les deux groupes placés sur un soubassement le long du mur. Le premier est celui des deux Saintes-Femmes, les deux Maries; pareillement vêtues, par-dessus la robe, d'un ample voile bordé de franges et d'une guimpe qui leur enserre le visage; elles ont aux mains le traditionnel vase de parfums[2].

Le groupe de trois comprend d'abord la Vierge, vêtue comme les Saintes-Femmes, une main sur son cœur, l'autre retombant lamentablement sur le bord du linceul. Saint Jean, à sa droite, se penche sur elle avec douleur et la soutient sous le bras, d'un geste plein de compassion. Son vêtement se compose d'une robe et d'un manteau retenu sur la poitrine par une affique d'orfèvrerie. A son côté la Madeleine, dont le voile rejeté en arrière découvre l'opulente chevelure, s'appuie d'une main sur l'apôtre et laisse pendre l'autre sur le linceul. Les cinq personnages étaient polychromés; leurs visages et leurs mains étaient peints au naturel, avec les cheveux châtains ou dorés; les voiles étaient verts, rouges, gris ou bleus, frangés d'or. L'apôtre portait une robe verte et un manteau rouge[3].

Dans la belle étude qu'il a consacrée aux Saints-Sépulcres de Picardie à notre dernier congrès, notre savant collègue M. Deignières fait remarquer avec raison que la scène de l'ensevelissement du Christ se décompose en trois épisodes distincts, représentés chacun sur les monuments. La *Pietà* ou Vierge de Pitié forme la première phase, qui ne comporte ordinairement que les deux personnages de la Vierge et du Christ étendu sur ses genoux. C'est ensuite le corps du divin crucifié reposant sur la *pierre de l'onction*; là il est entouré des Saintes-Femmes, de la Vierge et de saint Jean. Enfin vient la mise au tombeau proprement dite, où

[1] Dimensions : premier groupe, hauteur : 0,41, largeur : 0,60 × 0,20; deuxième groupe, hauteur : 0,41, largeur : 0,75 × 0,20.

[2] Voir ci-contre, planche XVIII.

[3] Voir ci-dessous, planche XIX.

Planche XXIII. Page 150.

MUSÉE DE DOLE (JURA) — SAINT-SÉPULCRE

Planche XIX. Page 150.

MUSÉE DE DOLE — SAINT-SÉPULCRE

Nicodème et Joseph d'Arimatie s'ajoutent aux autres figurants. Nos statues ont appartenu à l'un de ces deux derniers épisodes ; mais en l'absence du Christ et des disciples, il n'est pas possible de préciser davantage. Un peu inférieures, peut-être, aux trois premières, ces statues n'en ont pas moins une valeur assez sérieuse pour les placer bien au-dessus des poncifs d'atelier. Leur expression commune est la douleur lasse et résignée ; aussi le peuple les connaissait-il sous le nom de *saints dormants*, vocable analogue aux *endormis* de la Somme.

Après avoir décrit les huit statues de Froidefontaine, resterait à préciser leur provenance artistique ; mais là, comme trop souvent, les documents font défaut. Un seul auteur en fait mention, dans une description de la chapelle où elles reposaient en 1855 : « Cette chapelle, dédiée à saint Jacques, est orientée et se compose d'un clocher, reconstruit en 1780, d'une nef, d'un sanctuaire de forme octogonale, et d'une sacristie. L'intérieur est plafonné. On remarque, contre les murs de la nef, *des statuettes en pierre*, recouvertes de diverses couleurs. Elles sont parfaitement exécutées. Il y a aussi *deux fragments de sculptures*, dont on ne connaît pas l'origine [1] ». L'édifice décrit par Rousset n'était qu'une simple chapelle, où les offices se faisaient par tolérance. A quand remontait sa fondation ? Déjà mentionnée au milieu du seizième siècle par Gilbert Cousin, dans sa description de Val de Miéges [2], elle devait être sensiblement antérieure. Remarquons en effet la forme octogonale, ou plutôt à trois pans, du sanctuaire, la chapelle primitive, allongée au dix-huitième siècle d'une nef à plafond ; c'est la forme habituelle de l'époque ogivale. N'oublions pas non plus son vocable : saint Jacques et saint Christophe ; or nos deux premières statues sont précisément celles des patrons, et comme leur style les attribue sans conteste au quinzième siècle, on en doit conclure qu'elles sont contemporaines ou à peu près de la fondation.

[1] Rousset, *Dictionnaire historique des communes du Jura*, t. III, p. 170.

[2] « Trois (des villages de la paroisse de Miéges) ont de même leurs chapelles particulières : Bief-du-Four, *Froidefontaine* et Billecul... » *La Franche-Comté au milieu du XVIe siècle ou Description de la Haute-Bourgogne* ..., par Gilbert Cousin (1552 et 1562), traduction nouvelle par Em. Monot. Lons-le-Saunier, 1907, in-8°, pp. 64, 247.

Une autre preuve nous est fournie par la magnifique croix de pierre qui se dressait jadis devant la porte de la chapelle; la Vierge et saint Jean y figurent aux côtés du Sauveur et plus bas, autour de deux anneaux, les douze apôtres. C'est manifestement une œuvre contemporaine de nos statues et provenant de la même inspiration artistique.

Il est possible d'aller plus loin encore. A plusieurs reprises déjà, j'ai signalé la présence d'un chantier dijonnais au Val de Mièges, dont faisait partie le hameau de Froidefontaine. Installé selon toute vraisemblance par Jean de la Huerta, ce chantier subsista pendant plus de dix ans, tant au château princier de Nozeroy qu'à l'abbaye de Mont-Sainte-Marie et à l'église de Mièges. Dès lors quoi de plus naturel que les paroissiens de la même église et les sujets du prince, à la vue des merveilles écloses du ciseau des grands artistes, aient voulu profiter de leur présence pour édifier ou embellir leurs humbles sanctuaires? Pour moi l'hypothèse ne peut faire le moindre doute, si l'on veut bien se reporter à mes démonstrations antérieures, que j'ai eu la satisfaction de voir accueillies favorablement[1]. En l'absence de documents positifs, malheureusement toujours si rares[2], on peut sans aucune crainte attribuer nos statues au chantier Dijonnais qui travaillait à Mièges vers le milieu du quinzième siècle.

La chapelle de Froidefontaine, après avoir joui quelque temps du titre de paroissiale, fut rattachée ensuite à l'église de Mignovillard; elle tombait en ruines quand on prit le parti de la démolir, en 1864. C'est alors que les *saints* furent déposés au grenier de la mairie, sans doute avec l'espoir de les replacer plus tard dans une nouvelle chapelle. Cet espoir ne s'étant pas réalisé, elles finirent par tomber dans un tel oubli que, en ayant appris vaguement l'existence, il y a une quinzaine d'années, je n'avais pu obtenir le moindre renseignement dans le village.

Cet oubli fut probablement leur salut et je suis heureux d'avoir

[1] Voir en particulier : *Statues de l'école dijonnaise dans l'église de Mièges* (*Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 23e session, 1899, p. 345-350.)

[2] J'avais espéré que les archives de la maison de Chalon, libéralemant ouvertes à mes recherches par M. le prince d'Arenberg, m'apporteraient enfin le document décisif concernant la présence du sculpteur aragonais dans les montagnes du Jura. Devant le résultat négatif de mon exploration, il faut renoncer à l'espoir de le connaître autrement que par des indications d'inventaires.

contribué à leur dernière étape, en cet asile du musée archéologique de Dôle, où leur conservation est désormais assurée et dont elles demeureront longtemps les pièces capitales.

P. Brune,
Membre non résident du Comité.

XII

LA VAISSELLE D'OR ET D'ARGENT DU CARDINAL GEORGES D'AMBOISE

Le cardinal Georges d'Amboise s'est acquis un nom immortel non moins par la protection éclatante qu'il accorda aux arts et aux lettres, que par la sagesse de son administration comme homme d'État. On connaît, notamment, les merveilles dont il rehaussa son magnifique château de Gaillon, dont les épaves se retrouvent çà et là, en particulier à l'École des Beaux-Arts, à Paris, aussi bien que son palais archiépiscopal de Rouen.

Un historien distingué nous a révélé une partie des trésors réunis par le cardinal-ministre dans sa demeure princière [1]. Mais il est évident que le sujet n'est pas épuisé, et nous avons eu la bonne fortune de découvrir un document nouveau dans une visite que nous fîmes récemment au riche chartrier de Meillant, dont la porte nous a été gracieusement ouverte par le propriétaire, M. le marquis de Rochechouart [2]. Il s'agit d'un inventaire d'argenterie, dressé après la mort du cardinal, soit à Rouen, soit à Lyon où il décéda le 25 mai 1510. Son neveu, Charles II d'Amboise, recueillit ce qui lui revenait de la succession, et le fit transporter dans ses somptueuses demeures de Meillant en Berry, et de Chaumont en Blésois. Parmi les états dressés lors de cette prise de possession, figure celui qui concerne l'argenterie. C'est un document sur

[1] Deville, *les Comptes du château de Gaillon*.

[2] Les archives de Meillant renferment un véritable trésor de pièces originales, remontant au cœur du moyen âge, et d'un intérêt de premier ordre pour l'histoire tant générale que locale. Aussi, nous nous proposons de mettre à profit la si bienveillante autorisation que M. le marquis de Mortemart nous a accordée de consulter son chartrier en vue d'un travail sur le château de Meillant.

parchemin, qui mesure 60 centimètres de longueur sur 52 centimètres de hauteur.

Grâce au bon vouloir de M. le marquis de Mortemart, nous avons pu en prendre une copie dont nous faisons part aux amis des documents concernant l'histoire de l'art du mobilier, plus spécialement au point de vue « des ustensiles » d'or et d'argent finement ciselés, qui ne constituaient pas la moindre richesse des habitations seigneuriales.

« S'enssuit le nombre de la vesselle tant d'or que d'argent prinse à Ruen de feu Monsgr le legat [1].

Et premièrement :

Une cruche d'or poysant XVI^{m} VI^{onc} II^{gr}.

Un flacon d'or poisant XII^{m} V^{onc} V^{gr} 1/2

Plus ung aultre flacon poisant XII^{m} V^{onc} V^{gr} 1/2.

Plus une navecte avecques le couvercle poisant V^{m} VII^{onc} II^{gr}.

Une couppe d'Angleterre poisant VII^{m} I^{onc} I^{gr} 1/2.

Plus cinq couppes poisant XXIIII^{m} I^{onc}.

Item une belle couppe couverte dont le couvercle et le pyé sont esmaillez semez sur le couvercle de marguerites [2] où il y en fault une marguerite, poisant VII^{m} VII^{onc}.

Deux bassins poisant VII^{m} VII^{onc}.

Item une esguyère poysant VI^{m} I^{onc} I^{gr}.

Plus une aultre esguyere poisant V^{m} V^{onc} 1/2.

Une couppe gondronnée lung roche (?) et l'autre bruny, et au dessus le couvercle ung sainct Georges [3] qui n'a point de lance poisant VII^{m} 1/2^{onc}.

Une grande sallière couverte faicte à pans semées de marguerites, poisant II^{m} V^{onc} I^{gr} 1/2.

Item cinq tranchouez poisant V^{m} III^{gr}.

Plus six saucières poisant XI^{m} VII^{onc} I^{gr}.

Item deux tasses d'or dont l'une poise six marcs sept onces six gros et l'autre poise six marcs six onces et demye qui sont pour les deux XIII^{m} VI^{onc} II^{gr}.

[1] Les évaluations sont en marcs, onces et gros ; on sait que le *gros* équivaut à la 128e partie de la livre, que l'*once* vaut 8 gros, et le *marc*, 8 onces, en sorte que le marc équivaut, à peu près, à 250 grammes.

[2] La façade principale du château de Meillant, bâti par la famille d'Amboise, est décorée de représentations de marguerites dont l'emblème se rapporte à cette maison d'illustre origine.

[3] Saint Georges, patron du cardinal, figure en particulier dans le retable de la chapelle de Gaillon, déposé au Louvre, et dans le bas-relief du tombeau du cardinal à la cathédrale de Rouen.

Item une couppe d'or d'Avignon poisant VI^m IIII^gr 1/2.

Item deux grans potz d'or gondronnez lung poisant vingt ung marcs quatre onces et demye, et l'autre vingt deux marcs deux onces demye qui est pour les deux XL^m VII^onc.

Item ung couvercle d'une couppe garny d'une marguerite au font du dict couvercle par le dedans poisant I^m III^onc I^gr.

Pour toute vesselle d'or II^m XII^m III^onc 1/2^gr.

Vesselle d'argent doré et argent blanc.

Et premièrement :

Deux grans vaissaulx poisant LXV^m V^onc VI^gr.

Deux esguyères (?) gondronnecz et demyez dorecz poisans LVI^m 1/2^onc.

Une corbeille poisant LIII^m II^onc II^gr.

Le plus grant bassin a personnaiges gondronné esmaillé poisant XLII^m II^onc.

Deux grans chandelliers a moictié doré [1] poisant VII^m.

Deux grans potz dorez garnis chacun de deux ances en façon de serpens poisant XL^m I^m 1/2.

Item deux dragonnes [2] couvers poisant XLVII^m III^onc 1/2.

Deux grans potz dorez a mectre vin poisant XLIX^m IIII^onc 1/2.

Item deux flaquons à goullet et aux armes poisant XLV^m.

Ung grant pot d'argent en façon de gryffon poisant XXXI^m VI^onc 1/2.

Quatre grans esguyères dorecz poisant XLI^m VII^onc 1/2.

Ung bassin aux armes de Monsgr doré par le dedans poisant IX^m III^onc.

Une esguyère de mesme amortie dung ymaige poisant IX^m VII^onc III^gr.

Ung aultre grant bassin faict a feuillaige et personnaiges averques ung esmail au font poisant XII^m 1/2.

Une esguière de mesmes facon et dorée amortie dung lyon [3] poisant XII^m II^onc.

Deux bassins gondronnez aux armes de Monsgr poisant XIIII^m III^onc V^gr.

Ung bassin a biberon aux armes de Monsgr poisant VIII^m IIII^onc VI^gr.

Ung aultre bassin a biberon rompu aux armes de Monsgr poisant V^m VI^onc.

Ung aultre bassin a goullet doré aux armes de Monsgr poisant VIII^m III^onc.

Deux potz rons et sur les couvercles deux chasteaux poisant XXI^m II^onc.

Une chaufferette plate semee de personnaiges et feuillages toute dorée par dedans, et quatre autres poisant V^m II^onc VI^gr.

[1] Ici, il y a deux ou trois lettres coupées.

[2] Drageoirs.

[3] Au château de Meillant, l'une des tours est dite « du Lion », sans doute parce qu'on y voyait cet emblème.

Plus une aultre chauferecte toute doree fort profonde poisant V^{m} IIII^{onc} VI^{gr}.

Une grande couppe doree dedans et deshors a personnaiges amortie a ung bouton entaillé poisant IX^{m} VI^{onc} IIII^{gr}.

Une aultre couppe toute doree et de mesme facon la ou il fault la pomme (?) sur le couvercle poisant IX^{m} IIII^{onc}.

Ung gobelet doré assis sur troys personnaiges et est amorty dung sainct Christophle poisant X^{m}.

Item une couppe gondronnée toute dorée amortie dune poire (?) longue poisant VII^{m}.

Une aultre couppe dorée gondronnée aux armes de Monsgr dedans le font du couvercle amortie de feuillaiges pesant (sic) VI^{m} II^{onc} IIII^{gr}.

Ung bassin blanc aux armes de Monsgr poisant VIII^{m} I^{onc}.

Ung pot rond a metre vin poisant VI^{m} V^{onc}.

Deux grans potz dorez a vin aux armes de Monsgr. poisant XXV^{m} VII^{onc}.

Quatre grans chandelliers esmaillez par le pyé poisant XXI^{m} II^{onc}.

Ung gobelet et les pyez a pome amortie a feuillaige le tout dore poisant IIII^{m} VI^{onc} III quars.

Une petite esguyere couverte a bec faicte a Paris amortie dune pointe (?) poisant III^{m} II^{onc} IIII^{gr}.

Ung chandellier blanc poisant II^{m} VII^{onc} III quars.

Item plus six tasses petites martelleez poisans XVII^{m}.

Cusine :

Deux douzaines escuelles grandes poisans XLVIII^{m} I^{onc} 1/2.

Deux douzaines moyens platz poisant LXX^{m} V^{onc} 1/2.

Six grans platz poisant XXXIIII^{m} VI^{onc}.

Douze saucières poisant XVII^{m} VI^{onc} VI^{gr}.

Aultre vesselle dor aportée de Lyon.

Et premièrement :

La couppe que donna Madame Marguerite garnye de pierres et perles poisant IIII^{m} III^{onc}.

Une escuelle a oreilles ung treschouer et une cuillere poisant III^{m} IIII^{onc} V^{gr}.

Une petite salliere avecque le couvercle poisant II^{m} VI^{gr}.

Une grant couppe couverte que ceux de Bresse [1] donnerent poisant XIII^{m} III^{onc} 1/2.

Une croix d'or poisant IIII^{m} III^{onc} III^{gr}.

Une Nostre dame et un sainct Jehan poisant IIII^{m} III^{onc} 1/2.

[1] Présent offert par la ville de Brescia au cardinal-ministre pour gagner ses bonnes grâces durant l'expédition d'Italie.

Vesselle dargent aportée du dit lieu de Lyon.

Et premièrement :

Cinq grans bassins dargent.

La petite couppe dargent couverte.

Une autre petite couppe couverte.

Une autre couffre martellee couverte.

Une salliere dargent dore.

Quatre sallières dargent.

Deux potz dargent.

Deux petis flacons.

Deux bassins dargent doré.

Lesguiere couverte a biberon.

Deux esguyeres descouvertes.

Huit cuilleres dargent.

Ung couvercle dargent qui sert a la couppe de crystallin.

Ung broc dargent et une cruche dargent.

Douze tranchouez dargent dont deux sont dorez.

Le service d'argent.

Une escriptoire d'argent.

Un bassin dargent qui servoit à la chambre.

Lesquelles parties de vesselle dargent poisant ensemble la quantité de deux cens trente ung marcs deux onces et demye, pour ce II^c XXXI^m II — 1/2.

(Archives de Meillant, case 5, n° 906 ter.)

Il est superflu d'insister sur la valeur artistique que présentaient ces ouvrages d'or et d'argent, pour un bon nombre rehaussés d'émaux, de pierres précieuses et « de personnaiges » avec les armes du cardinal-legat. Ils sortaient des mains des meilleurs artistes de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième siècle, et ce serait une satisfaction très grande que de retrouver, dans les collections publiques ou privées, quelques-unes de ces pièces d'un si haut intérêt.

Du moins, il nous a semblé que l'inventaire bien authentique, sur parchemin et en écriture absolument du temps, méritait de sortir du chartrier de Meillant, en attendant d'autres actes d'Inventaires, pour apporter une nouvelle contribution à l'étude sur l'orfèvrerie sous le règne de Louis XII.

L. Bosseboeuf,

Correspondant du Comité.

XIII

LES LUSSIGNY

Orfèvres.

Il est un art aujourd'hui secondaire, qui, pendant de nombreux siècles, brilla d'un éclat sans rival : c'est l'orfèvrerie.

Durant tout le moyen âge, innombrables étaient les ornements précieux et les châsses magnifiques autant que vénérées qui emplissaient églises et monastères. Il n'était point de table, même bourgeoise, qui ne resplendît de l'éclat des services d'argenterie merveilleusement ciselés. Bien plus, il fut un temps où la peinture, qui a repris la place à laquelle elle avait droit, fut souvent l'accessoire. Aussi vantait-on beaucoup moins des chefs-d'œuvre comme le retable de Saint-Bertin que le cadre d'argent qui le sertissait incomparablement.

De nos jours, l'orfèvrerie tient encore une place fort honorable dans le monde des arts, bien que ses représentants soient rares; car c'est à peine si çà et là émergent les noms fameux de grands ciseleurs de métaux précieux.

A Valenciennes, au dix-huitième siècle, il semble que l'orfèvrerie religieuse ne soit plus en grande faveur. Les commandes venant des églises ou des monastères sont rares, l'argent fait défaut. Et c'est avec étonnement que l'on s'aperçoit, en parcourant les inventaires dressés aux premiers jours de la Révolution, que les trésors échappés aux nombreux édits royaux qui se succédèrent du seizième au dix-huitième siècles, ne consistent plus qu'en divers objets strictement indispensables au culte et de valeur médiocre. Seules ont pu échapper à la destruction les châsses que protégeaient, contre les entreprises du fisc, des siècles de vénération.

L'orfèvrerie civile, ainsi l'appellerai-je, est demeurée au contraire plus en honneur. Il fallait au clergé, à la noblesse, à la bourgeoisie même, des bijoux nombreux et rares. Il n'était point alors de bonne maison qui ne possédât vaisselle plate en ses

bahuts et ornements précieux sur ses dressoirs. Ainsi s'explique cette abondance d'orfèvres, artistes encore, mais déjà marchands, dans des villes de population moyenne comme l'était Valenciennes.

Parmi les noms des vingt ou vingt-cinq orfèvres qu'on y comptait au dix-huitième siècle, il en est un qui s'est conservé jusqu'à nos jours et fut honorablement porté par de nombreux représentants : c'est celui des Lussigny.

Ce nom, ajouterai-je, était connu bien avant cette époque, car, dès 1650, un Jacques Lussigny, avocat, dont la devise était : « Tant qu'il suffit! » achetait un lot important de l'ancienne Salle-le-Comte. Ce même personnage, dont M. H. Cochin nous a parlé dans l'un de ses travaux, fut possesseur de l'exemplaire de la *Grant some rurale* de Boutilier, qui fait partie aujourd'hui de la Bibliothèque de la Chambre des députés [1].

I. — Jean Lussigny.

Le premier des membres de cette famille dont nous allons avoir à nous occuper portait le prénom de Jean. Il naquit sur la paroisse de Saint-Nicolas le 6 février 1650 [2]. Son père s'appelait Jean de Lussegnies [3] et sa mère Anne Turbier. Ce Jean de Lussegnies n'était point orfèvre, et nous ne savons par suite de quelles circonstances il se décida à faire apprendre à son fils ce métier, fort lucratif d'ailleurs. En tout cas, lorsque Jean Lussigny eut vingt ans, on le reçut à la maîtrise, ainsi que nous l'apprend le compte de la corporation des orfèvres pour l'année 1670-1671 [4].

[1] D. Cochin, *Petite chronique valenciennoise* (1540-1544), écrite par Jennet Denis sur les gardes d'un volume de la Bibliothèque de la Chambre des députés. — Extrait de la *Revue des bibliothèques*, août-septembre 1905.

[2] Voir, pièces justificatives, n° I.

[3] Nous ferons remarquer la particule qui accompagne le nom du mari d'Anne Turbier et que nous ne savons pas pour quelle cause ses descendants ne porterent plus après lui.

Il existait une famille de Lusignies ou Luzegnies qui portait d'or au lion de sable surmonté de trois rutes de gueules en chef. — De Sars, *Recueil de généalogies*, t. VII, p. 485. Rien n'est venu nous prouver que ces armes pouvaient appartenir à la famille d'artistes dont nous nous occupons.

[4] « De Jean de Lussignies aussi pour les droits de maistrise comme n'estant fils de maître at esté receu une marque d'argent portant xl. lt. » — Archives de Valenciennes. Comptes des orfèvres. H 2-309.

Plus tard, nous le voyons à son tour, comme tous ses confrères, exercer les fonctions de maître-juré et veiller à l'établissement des comptes de la corporation [1].

Nous ne croyons pas qu'en dehors de ses fils, Jean Lussigny ait formé beaucoup d'élèves, car le nom d'un seul d'entre eux nous est parvenu : c'est celui de Philippe-André Accart ou Haccart [2]. Cet apprenti était un proche parent, un neveu, fils de sa sœur Marie-Philippe Lussigny, qui avait épousé Charles Accart, blanchisseur de toilettes. Lorsqu'en 1700 elle épouse en secondes noces J.-B. Gobau, blanchisseur lui aussi, nous voyons par leur contrat de mariage que Philippe-André Accart était alors établi orfèvre à Douai [3].

Jean Lussigny était âgé de trente-cinq ans, lorsqu'il épousa le 5 mars 1685 la descendante d'une des grandes familles bourgeoises de Valenciennes, Marie de la Fontaine dit Wicart [4].

Peu de temps après son mariage, nous le voyons se fixer sur la petite place, devant la Croix au Ceps [5]. Cet artiste semble avoir joui d'une situation très prospère; son mariage y contribua probablement pour beaucoup, mais il semble aussi que son habileté professionnelle lui valut de nombreuses commandes. En tout cas, son nom figure dans plusieurs pièces du greffe des Werps, par exemple en 1698, lorsqu'il se déclare possesseur d'un immeuble au coin des rues de Mons et Dadier [6], et en 1701, lorsqu'il achète trois maisons dans la rue de la Nouvelle-Hollande [7]. Nous voyons également par les registres des comptes des orfèvres que cette corporation, dont les finances étaient quelque peu obérées, lui emprunta une somme assez importante [8].

[1] Comptes des orfèvres, 1717-1718. H 2-311, f° 78 v. et 81.

[2] « De Philippe André Accart, apprenti sous Lussignies... xxst. » — Comptes des orfèvres, année 1679-1680. (H 2-309.)

[3] Acte de mariage Gobeau-Lussigny, 1700. Série FF. Hén. 3472.

[4] Voir pièce justificative n° 2. — Cette Marie de la Fontaine, née le 25 avril 1649, était alors veuve d'Eustache Pennaville : elle mourut le 13 mai 1724. Eustache de Pennaville était orfèvre, lui aussi, car nous retrouvons son nom dans les comptes de cette corporation pour l'année 1670-1671. (H 2-309.)

[5] Voir les différents registres de la Capitation pour les années 1695, 1702, 1705, 1717, etc. Série CC.

[6] Voir greffe des Werps, fonds non classé, année 1698.

[7] *Idem*, Hén. 3079.

[8] « Rente de 235 livres 10 s. 8 d. aux dames de Beaumont, constituée par les

Jean Lussigny mourut le 7 mars 1720[1], laissant plusieurs enfants, parmi lesquels Jean et Philippe-Joseph[2].

Malgré de longues et laborieuses recherches, nous n'avons pu recueillir que deux documents relatifs aux travaux qui furent exécutés par Jean Lussigny. C'est d'abord une commande peu importante faite en 1704 par le chapitre de Saint-Géry. Il ne s'agissait que de réparations aux agrafes de l'une des chapes dont se servaient les prêtres de cette église[3].

La seconde est bien plus intéressante.

Il se faisait tous les ans à Valenciennes, dans les premiers jours du mois de septembre, usage qui s'est continué de nos jours, une superbe procession, dite du Saint-Cordon, souvenir d'un miracle soi-disant opéré par la Vierge en l'an 1008, lors d'une épidémie qui désolait la contrée.

De tous les points de la Flandre et du Hainaut, les fidèles accouraient en longues théories sous la conduite de leurs pasteurs, les corporations marchaient bannières déployées après le Magistrat, que précédaient plus de quinze châsses, merveilles d'orfèvrerie, renfermant les restes de divers martyrs et appartenant aux riches abbayes environnantes.

Dans ce cortège figurait le chapitre des Dames nobles de Denain fier de devoir sa fondation à sainte Remfroye et dont les chanoinesses, au nombre de dix-huit, jouissaient de prérogatives précieuses et faisaient montre d'une noblesse aussi ancienne qu'illustre.

Or, en 1698, les nobles dames songèrent à faire faire une nouvelle châsse « pour y renfermer les relicques de Sainte Remfroye » fondatrice de leur ordre. Elles s'adresserent pour cela à Jean Lussigny, qui accepta de faire ce travail vraiment artistique, ainsi que nous l'apprend le contrat qui figure au nombre de nos pièces justificatives[4].

orfèvres au denier 30 suivant autorisation du Magistrat du 17 décembre 1699 au lieu de six parties de rente dont était grévé le métier envers Jean de Lussegnies. » — Cte des orfevres. 1707-1708. H. 2-311. f° 13 v. etc.

[1] Voir pièce justificative n° 3.

[2] Nous ne citerons parmi les nombreux représentants de la famille Lussigny que ceux qui embrassèrent une carrière artistique.

[3] « Au Sr Lussignies orphevre pour auoir racommodé les agraphes à la chappe noire... xvj l. xiij s. » — Cte de l'église St-Géry, 1704-1705. (G 2-432.)

[4] Voir pièce justificative n° 4. — Archives de Valenciennes. Hén 2805.

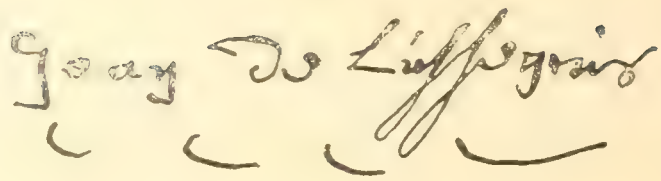

II. — Jean Lussigny et son fils François-Joseph-Maximilien.

Nous avons dit que Jean Lussigny laissait entre autres enfants de son mariage avec Marie de la Fontaine dit Wicart deux fils qui embrassèrent la carrière paternelle. L'aîné, suivant la coutume à cette époque, reçut le prénom de Jean, l'autre, le cadet, celui de Philippe-Joseph.

Jean Lussigny était né le 23 juillet 1690[2]. Élève de son père, il lui succéda dans sa maison et reprit avec sa clientèle la suite de son commerce[3]. Son nom figure à maintes reprises dans les registres annuels de sa corporation. Tantôt c'est lorsqu'est mentionnée sa cotisation pour un devant d'autel destiné à la chapelle de l'Hôtellerie, dédiée à saint Éloi, patron des orfèvres[4]. Tantôt c'est à propos d'une requête adressée au Magistrat lors d'une élection douteuse qui divise la corporation en deux camps ennemis[5]; ou enfin lorsqu'il contresigne en qualité de juré les comptes et les contrats d'apprentissage[6].

Jean Lussigny se maria fort tard. Il avait près de cinquante-huit ans lorsqu'il épousa, le 20 août 1748, damoiselle Marie-Marguerite-Joseph Lobert, fille d'un tailleur de grès, seulement âgée de dix-neuf ans[7].

Il avait hérité de son père une certaine fortune consistant surtout en propriétés, ce qui lui valut dans le cours de sa longue

[1] Cette signature figure au bas d'une requête adressée par Lussigny au Magistrat, en revendication de propriété. — Série FF. Fonds non classé.

[2] Voir pièce justificative n° 5.

[3] Voir les registres de la capitation. Série CC, *passim*.

[4] « De Jean Lussignies 8 l. 16 s. » Cte des orfèvres, année 1730. H 2-311. f° 151 v.

[5] Cte des orfèvres, 1741. H 2-311.

[6] Jean Lussigny fut juré de sa corporation pendant les années 1747 à 1749. — H 2-313. — Voir pour les contrats d'apprentissage le registre spécial. H. 2-312, fos 4, 5 v.

[7] Voir pièce justificative n° 6.

carrière de nombreux démêlés avec la justice. Nous le voyons plaider tantôt avec un de ses fermiers qui, arrivé à fin de bail, réclame le prix de la fumure de sa terre ou la continuation de son contrat [1]. Une autre fois, attaqué par un sieur Demont et par son frère en reddition de compte, il est forcé de faire droit à cette demande [2].

En 1746, c'est encore un procès, plus sérieux cette fois, qui donne lieu à de volumineux mémoires de l'avocat Crendal. Il s'agissait d'un legs à lui fait par un sieur Mustelier à titre de cousin, degré de parenté nié par d'autres héritiers qui demandent la révocation de ce legs [3].

Sa veuve, qui lui survécut, continua son commerce pendant de nombreuses années [4]. Très riche, nous la voyons donner de son vivant, en toute propriété, une belle maison sise place d'Armes, à ses deux enfants, Adélaïde-Emmanuelle-Joseph et François-Joseph-Maximilien, propriété que ceux-ci vendirent peu de temps après à un parent de leur mère, Henri-Joseph Lobert [5].

François-Joseph-Maximilien Lussigny naquit vers l'an 1749 ou 1750; son père voulut lui faire suivre des leçons et en faire un orfèvre comme lui. Aussi, en 1764, dès qu'il eut l'âge légal, fut-il commencer son apprentissage [6]. Nous perdons ensuite sa trace et nous ne le retrouvons qu'en 1779, non pas orfèvre comme on pourrait le croire, mais avocat et membre du Magistrat [7]. C'est

[1] Registre des contestations sommaires, 1734, 15 mai. F 130, f° 195 v.

[2] Registre des contestations sommaires, 1741, 4 v. F. 136, f° 168.

[3] 1746. — Recueil de mémoires, t. I. — Bibliothèque de Valenciennes. G. 3-15.

[4] Assiette de la taille, 1780. « A veuve Lussignies 24 l. » Cette cotisation varie entre 17 et 38 l. — Cte des orfèvres, 1780 à 1788. H 2-313, f° 162 v. et *passim*.

[5] 1778. — Série FF. Fonds non classé.

[6] 1764-1765. — « François Joseph Lussignyes fils de Jean, vivant maître dudit corps, a donné en reconnoissance pour droit d'apprentissage deux livres de cire qui ont été consommées à la chapelle... Mémoire. » — Cte des orfèvres. H 2-313, f° 81 v.

[7] 1779, 1784, 1788. — Registre du Magistrat de Valenciennes. Ms. 550-768, f°s 40 v., 42.

A la fin du compte des orfèvres pour 1787-1788, on lit : « Présenté ce compte à Messieurs de la justice en présence de Maximilien François Joseph Lussigny juré échevin commissaire aux affaires du mois, ce 10 aoust 1789... » H. 2-313, f° 193.

en cette qualité qu'il vérifie au conseil particulier, en septembre 1789, les notes présentées par les orfèvres Debaralle et Saint-Quentin pour réparations aux châsses des abbayes de Vicoigne, Denain et du Collège abîmées au cours de la procession annuelle [1]. Après la Révolution, il devint juge suppléant au tribunal de première instance de Valenciennes et mourut célibataire le 20 janvier 1822, âgé de soixante-douze ans et quatre mois, ainsi que nous apprend son épitaphe que l'on peut voir encore dans notre cimetière [2].

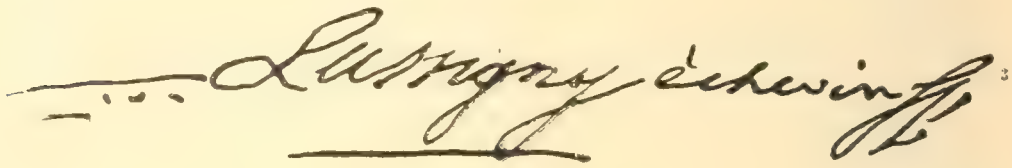
[3]

Après cette courte digression qui nous a paru nécessaire, il nous faut revenir à Jean Lussignies et dire quelques mots de son œuvre.

Grâce à son fils, dont nous venons de retracer la vie en quelques lignes, nous possédons un petit chef-d'œuvre qui figure dans notre musée en place fort honorable [4]. C'est un bas-relief en terre cuite de 0m,11 de haut sur 0m,23 de large. On y voit Jupiter assis sur un aigle, tenant en main la foudre et placé sous un dais somptueux dont deux amours soulèvent les draperies. De délicates arabesques, accompagnées de mascarons d'un travail précieux, entourent ce sujet [5].

[1] Archives. Série CC. Fonds non classé.

[2] Auprès de la tombe de Jean Lussigny encadrée dans la même pierre, on lit : « Ici repose le corps de Jean Lussigny/et de son fils Monsr/François Joseph Lussigny juge suppléant au trib^al de/1er instance de Val^nes décédé/le 20 janvier 1722, âgé de/72 ans et 4 mois./Pose par Melle Béatris/Westerlot. Un de profundis/S. V. P./ ». Cette demoiselle Westerlot avait soigné François Joseph Lussigny dans ses derniers moments. — Aubert-Parent, *Etat des monuments de Saint-Roch*, au 1er janvier 1832. Ms. 564-776, f° 52.

[3] Cette signature se trouve au bas d'un compte présenté au conseil particulier en 1789. — Série CC, fonds non classé.

[4] Cet objet a figuré à Valenciennes aux expositions de 1823 et 1832. Il porte dans les différents inventaires du Musée les n^os suivants : Inv. de 1839, n° 55; — 1841, n° 297 ; — 1861, n° 379 ; — 1865, n° 413 ; — 1876, n° 334 ; — 1882, n° 362 ; — 1898 et dernier, n° 656.

[5] Voir ci-contre planche XX. Ce bas-relief a dû être gravé sur cuivre, puis estampé.

Planche XX. Page 164

JUPITER, ESTAMPAGE EN TERRE

PAR LUSSIGNY (JEAN)

Musée de Valenciennes, n° 656

« D'après la finesse de la touche qui existe dans ce bas-relief, dit M. J. Potier [1], seul ouvrage de Lussigny qui ait survécu à tant de destructions, on peut juger que ce Valenciennois devait tenir un rang très distingué parmi les habiles artistes de son époque. » Puis plus loin, parlant d'une autre œuvre qui a malheureusement disparu, il ajoute : « On sait qu'il fut bien souvent employé à décorer les insignes religieux qui brillaient au milieu des pompes du sacerdoce; mais de tous ses ouvrages, il ne reste plus que quelques souvenirs parmi les vieillards qui se rappellent encore avec admiration la châsse du Saint-Cordon, exécutée par Moyenneville [2], et qui devint tout à fait digne de la sainte relique qu'elle renfermait, lorsque Lussigny (?) eut été chargé de l'embellir. On rapporte que la châsse, d'à peu près huit pieds, était dorée et ornée de pierres précieuses. Elle était soutenue par six petites figures, ouvrage de Lussigny (?). »

Jean Lussigny mourut le 15 octobre 1758, âgé de soixante-huit ans [3]. Il fut enterré dans l'église Saint-Jacques, sa paroisse. Lors de la démolition de cette église, la pierre qui renfermait son épitaphe et celle de son fils fut transportée dans le cimetière Saint-Roch [4].

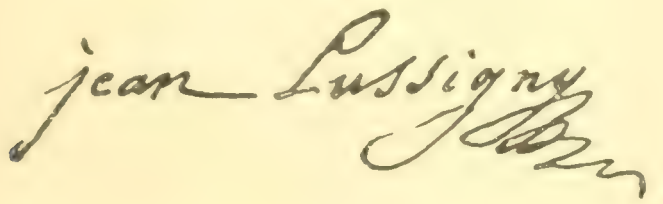

[1] Potier, *Livret historique des peintures, sculptures, dessins et estampes du Musée de Valenciennes*, 1841, p. 134. — Voir aussi une courte biographie de Jean Lussigny dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture de Valenciennes, t. XI, 1859, p. 53, et dans Hécart, *Du goût des Valenciennois pour les lettres*, p. 12.

[2] Nous ferons ici une réserve, rien n'étant moins prouvé que cette affirmation.

[3] Voir pièce justificative n° 7.

[4] Pierre blanche dans laquelle sont incrustées deux tables de marbre blanc. On lit :

« Ici reposent les corps de S. Jean Lussigny ancien marchand d'orpheuvre de cette ville decéde le 14. 8bre 1758. âgé de 68 ans. » — Aubert-Parent, *Etat des monuments funèbres érigés dans Saint-Roch*. Ms. 564-776, f° 52.

[5] Cette signature est tirée du recueil d'enregistrement des actes d'apprentissage de la corporation des orfèvres. H 2-312, f° 4.

III. — Philippe-Joseph Lussigny et ses enfants.

Nous serons très brefs désormais, la vie de Joseph-Philippe Lussigny et de ses enfants offrant peu de faits saillants et dignes d'un grand intérêt.

Elle peut se résumer comme nombre de vies humaines, belles en leur simplicité, par ces quatre mots : naissance, mariage, travail, mort!

Nous n'avons pas retrouvé l'acte de naissance de Philippe-Joseph Lussigny, mais lors de son mariage il avait vingt-neuf ans, ce qui le ferait naître dans le courant de 1695. Sorti de l'atelier de son père, nous le trouvons établi dès 1731 dans une maison en bordure du Marché-au-Poisson [1]. Comme ses ascendants, comme son frère, il lui fut aussi donné d'établir et de vérifier, en qualité de maître-juré, les comptes de la corporation à laquelle il appartenait [2]. Étant connu pour son habileté professionnelle, c'est lui que désigne, en 1738, le Magistrat, avec un de ses confrères Lefebvre, pour la visite des châsses qui figurent à la procession annuelle de septembre [3]. Comme son frère et son père, il eut de fréquents démêlés avec la justice, relativement à des questions d'intérêt qu'il serait fastidieux de détailler ici [4]. Cependant, le pre-

[1] Voir Registre de la capitation. Série CC.

[2] Maître désigné pour les comptes, années 1731 à 1734. (H 2-311, f°s 160 v., 165 v., 170 v., 176 v.). Puis de 1740 à 1742. (Id. f°s 205 v., 210 v.) et de 1751 à 1754 (H 2-311, f° 159 v.)

[3] 1738 (23 août). — « Messieurs du Magistrat ont dénommé pour faire la visite et réparation des châsses des corps saints qui se portent à la procession de cette ville, le sieur lussegnies le cadet avec le s^r Lefebure m^es orpheures .. » — Registre des choses communes. Ms. 543-752, f° 36 v.

Cette charge fut continuée à sa veuve comme on le voit par la note suivante : 1756, 10 novembre. — « Messieurs du Magistrat ont accordez à la veuve de Philippe Joseph Lussigny la place de maître juré dans la visite des corps saints à la procession de cette ville sous condition... de se seruir à cet effet du ministère du St Chauvin. . » — Registre des bourgeois et choses communes. Ms. 543-752, f° 169.

[4] 1733. Plaidoyer contre le Magistrat et les directeurs des maisons de bienfaisance, à propos des dispositions testamentaires d'une demoiselle Mahieu épouse Claro. (Hén. n°s 660, 661). — 1736-1737. Action pour un puits mitoyen. — Registre des ordonnances sur contestations sommaires. F. 133, f°s 130, 138 v. F. 134, f° 23. — 1737. août. Requête au Magistrat pour insultes faites à

mier des procès auquel il prit part est intéressant : il l'avait intenté à son frère Jean, afin que celui-ci lui rendît une partie des outils et des matières précieuses, argent, or, pierreries provenant de la succession paternelle[1].

Entre temps, Philippe-Jacques Lussigny s'était marié. Il épousait le 10 septembre 1724 Marie-Michel Dubois, fille d'un maître cirier[2]. Nous ne connaissons aucun des travaux de cet artiste; nous savons seulement que, comme tous ses confrères, il lui arrivait d'être appelé après le décès de différents particuliers pour faire l'estimation de leur argenterie ; c'est ce qui eut lieu à la mort d'un sieur Godin, pour laquelle expertise il toucha 21. 14 s.[3].

Philippe-Joseph Lussigny mourut le 6 novembre 1756, âgé de 62 ans[4], laissant de nombreux descendants parmi lesquels Philippe-Joseph et Étienne-Joseph.

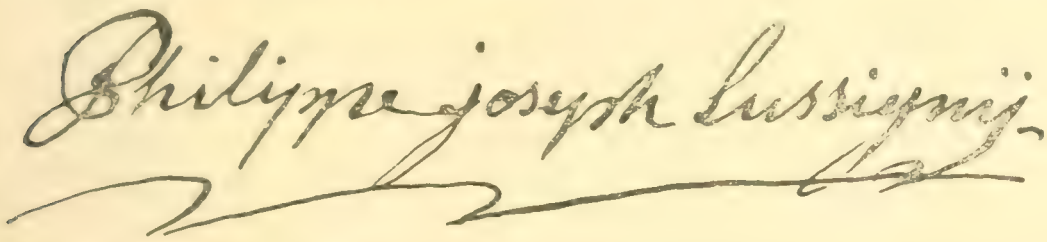

Une pièce fort intéressante nous donne de précieux renseignements sur les nombreux descendants de Philippe-Joseph Lussigny. C'est un acte passé devant les échevins en date du 1er septembre 1785 et extrait du greffe des Werps[6].

Il s'agit de la vente d'une propriété dans la rue de la Nouvelle-Hollande, pour laquelle on exigea soit la signature, soit la procuration des héritiers Lussigny et de leurs enfants mineurs.

C'est ainsi que nous apprenons l'existence d'un Philippe-Joseph

sa femme dans l'exercice de son commerce par un soldat de la garnison. — 1755. 3 juin. Don en arrentement d'une maison rue des Mols-Fromages, dite Sous la Vigne (Werps). — 1757. 20 avril. Mise en arrentement d'une maison sise Marché au Poisson, au coin de la rue du Bœuf (Werps). — 1759. 31 mars. *Ibid.* Reg. des Werps. Hen. 5073. f° 24 v.

[1] Fonds non classé. Série FF. Suite intéressante d'objets précieux et d'outils d'orfèvre.

[2] Voir pièce justificative n° 8.

[3] Fonds non classé. Série FF.

[4] Voir pièce justificative n° 9.

[5] Cette signature figure au bas de la quittance faisant l'objet de la note 3.

[6] Cahier d'embriefvure des Werps. Série FF. (Hén. 3079)

Lussigny, veuf d'une demoiselle Catherine Nicaise, entreposeur des tabacs et contrôleur des vingtièmes de la généralité de Riom, demeurant à Ambert[1]. Puis Étienne-Joseph Lussigny, né le 5 août 1731[2], qui fut reçu maître orfèvre dans le courant de l'année 1753[3]. En 1785, nous le retrouvons établi à Strasbourg et marié à Marie-Aimée Douilliard. Deux autres fils de Philippe-Joseph Lussigny sont encore à noter. D'abord Jean-Philippe-Joseph, né le 1er janvier 1726[4], et Jean-Henri-Joseph, né le 22 novembre de l'année suivante[5].

Pardonnez-moi, messieurs, d'avoir retenu aussi longtemps votre attention, pardonnez-moi aussi de vous avoir présenté cette fois encore des artistes bien modestes dont quelques-uns ne furent peut-être que de simples ouvriers d'art.

Mais je suis fier comme vous, messieurs, de continuer la tâche difficile que nous avons entreprise et de pouvoir tirer de l'oubli ces humbles d'autrefois qui, à la suite d'une découverte heureuse, deviendront peut-être les célébrités de demain.

M. Hénault,
archiviste.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

1650 (6 février). « Le mesme jour l'enfant Jean Lussegnies et Anne Turbier sa femme, nommé Jean, parin Jean Poulain, marine Jeanne le sage. Pastor. »

État-civil. Paroisse St-Nicolas. Reg. 8.

N° 2.

1685 (5 mars). « Jean Lussignie at espousé Marie Fontaine dict Vincart en présence d'André Lussignie et de Pierre Desforet. »

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 64.

[1] Ce Lusigny fut mêlé à la vie si curieuse du brigand Mandrin dont M. Funch-Brentano a publié une biographie intéressante. Voir aussi le journal *Armée et Marine*, n° du 30 décembre 1907.

[2] Voir pièce justificative n° 10.

[3] 1753-1754. « D'Étienne Joseph Lussigny, fils du sieur Philippe Joseph, fils de maître reçu en cette qualité pour les droits d'apprentissage vne livre de cire qui a été consommé cy... Mémoire. » Ctes des orfèvres. H 2-313, f° 36 v.

[4] Voir pièce justificative n° 11.

[5] *Id.*, n° 12.

N° 3.

1720 (7 mars). « Le sept Jean Leusinie âgé de 71 ans, marit de Marie Del Fontaine dit Wicart a été inhumé dans l'église. »

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 76.

N° 4.

1698 (6 janvier). « Nous Dames Abbesses et Chanoinesses aisnées du noble et illustre chapitre de Denain donnons par ceste mandement et pouuoir à l'aduocat de Rantre greffier de notre chapitre de contracter de notre part auec (Jean) Lussignies maitre orphebure de la ville de Vallenciennes pour la façon et maind'œuvre d'une châsse nouuelle pour y renfermer les reliques de saincte Remfroy aux debuises et conditions conuenues verballement entre nous et luy, scauoir de lui accorder vingt pattars pour chacque once d'argent trauaillé, plat et uny et cincquant pattars de chacq. once chiselé et trauaillé en bosse et relief pouruu que l'vn et l'aultre soit d'un ouurage achevé et parfaict et tel que pour estre accepté pardevant les Doyen et maitres du stil des orphebures tant pour la façon que pour la valeur de l'argent réduict au poinçon soubs debuise expresse que laditte châsse debuera estre faicte et acheuée et rendue aux Dames constituantes pour le jour de la procession de la ville de Vallenciennes de la presente année seize cens quattre vingt dix huict à peine d'amende dont nous donnons pouuoir audit constitué de conuenir, et pour le payement de laditte façon et main d'œuvre, il se fera à proportion que l'ouurage auancera, promettons d'auoir pour agréable, ferme et stable à tousiours tout ce que par notre dit constitué sera faict et geré en ce regard. En foy et approbation de quoy nous auons signé ceste et y apposé notre cachet ordinaire, ce six de l'an seize cens quattre vingt dix huict. Tes.

De la Hamaide.

L. J. de Tenremonde Baissy.

C.C. De la pierre. de Tenremonde.

De Nédonchel.

(Cachet en cire rouge, mauvais état).

Archives de Valenciennes. Hén. n° 2805.

N° 5.

1690 (23 juillet). « Jean fils de Jean Lussegnies et de Marie de la Fontaine dict Wicart, parain Jean Mahieu, marenne Marie Philippe lussegnies. »

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 65.

N° 6.

1748 (20 août). « Le vingt aoust après la publication d'un ban ont éstes

par nous mariés avec la dispense des autres le s^r Jean Lussignies âgé de cinquante-trois ans [1], natif de cette paroisse marchand orphebvre rue sur la place, fils libre de feus le s^r Jean et d^lle Marie de la Fontaine ditte Wicart marchands orphebures et d^lle Marie Marguerite Joseph Lobert âgée de dix neuf ans, native de St Jacques, fille de feu Henry, taillieur de grez et de Marie Michelle Parent, consentente, rue Dérier les Murs, témoins Pierre Lobert, frère de l'épouse taillieur de grez, derrière les Murs, Salomon Coigne, coutelier rue sur la Place, Charles Lobert aussy frère de l'épouze taillieur de grez rue Derier les Murs, Maximilien Millart, sensier à St Saulve.

JEAN LUSSIGNY.

MARIE MARGUERITE JOSEPH LOBER.

PIERRE LOBER. SALOMON JOSEPH COIGNE.

CHARLES LOBER. MAXIMILIEN MALAR.

J. B. CANQUELAIN. curé.

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 87.

N° 7.

1758 (15 octobre). « L'an mil sept cent cinquante huit le quinze octobre, fut inhumé le sieur Jean Lussigny décédé hier à dix heures du matin âgé de soixante huit ans natif de cette paroisse époux de d^elle Marie Marguerite Lobert marchands orphebures rue devant la Croix au Ceps, présent m^e Jean Philippe Joseph Souplet vicaire de St Jacques et le sieur Maximilien François Joseph fils du susdits. »

LUSSIGNY. SOUPLET. vic. de St Jacques.

J. B. CANQUELAIN. curé.

N° 8.

1724 (10 septembre). « Le 10e de 7bre 1724, après la publication d'un bans faite dans cette Eglise sauoir le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge ayant obtenue dispense des deux autres de m^r Salon vicaires général en datte du 9 du présent mois ont esté par nous mariée après que nous auons u pris leurs consentements mutuels et ayant reçue de nous la bénédiction nuptial philippe joseph Lussignies âgé de 29 ans native de Valentiennes orphèvre de professions, fils de Mr Jean Lussignie, native de Valentiennes, maistre orpheure de profession et de Melle Marie Fontaine dit Wicart, natiue aussy de cette ville, ayant pour espouse m^selle Marie Michele Dubois âgée de 29 ans natiue de Valentiennes, fille du s^r Pierre Dubois maistre

[1] Lire 58 ans.

cirier de profession natiue de Valentiennes et de D^selle Marie Jeanne Dumetz, native aussy de cette ville.

PHILIPPE JOSEPH LUSIGNY. J. DUBOIS.
MARIE MICHELLE DUBOIS.
VANRESSCHORET, Veuve. C. ESPAGETTE.
DUMETZ. Mr J. DUMETZ.
MARIE HOUSAN dame DUBOIS.
A. F. GHILLEZ curé de St Géry.

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 75.

N° 9.

1756 (6 novembre). « L'an mil sept cent cinquante six le six novembre fut inhumé le s^r Philippe Joseph Lussigny, décédé hier à onze heures et demie auant midy âgé de soixante deux ans, natif de cette paroisse époux de d^elle Marie Michelle Dubois, marchand orphebures rue au Marché au poisson, présent le s^r François leur fils et le s^r Jean frère du deffunt marchand orphebures rue sur la Place.

JEAN LUSSIGNY.
FRANÇOIS LUSSIGNY. J. B. CANQUELAIN, curé.

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 91.

N° 10.

1731 (5 août). « Le cinq d'aoust 1731 fut baptizé Estienne Joseph né aujourd'hui à six heures du matin fils légitime du sieur Philippe Joseph Lussigny et de d^elle Marie Michelle Dubois parein le sieur Estienne Noel, maraine d^elle Jeanne Claire Joseph Dubois, tous de cette ville.

PHILIPPE JOSEPH LUSSIGNY. ESTIENNE NOEL.
JANNE CLAIRE DUBOIS. P. ALB. HERBECQ, curé.

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 81.

N° 11.

1726 (1er janvier). « Le premier de janvier fut baptizé Jean Philippe Lussigny, né aujourd'hui à cincq heures du matin, fils légitime du s^r Philippe Joseph Lussigny et de D^selle marie michele Dubois tous deux natifues de cette ville parin m^r Jean Lussigny oncle, mareine Dsèlle marie Jeanne Dumez mere grande tous deux de cette paroisse. »

PHILIPPE JOSEPH LUSSIGNY.
JEAN LUSSIGNY.
MARIE JANNE DUMETZ.
A. F. GHILLET curé de St Géry.

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 78.

FAMILLE LUSSIGNY

JEAN.
ANNE TURBIER.

JEAN.
—
1650 (6 février), † 1720 (7 mars).
—
MARIE DE LA FONTAINE, DIT WICART.
1685 (15 mars).

MARIE-PHILIPPE.
—
Femme : 1° ACCART.
— : 2° GOBAU.

ACCART.
PHILIPPE-ANDRE.
—
Orfèvre à Douai
en 1700.

JEAN.
—
1690 (23 juillet), † 1758 (15-8).
—
MARGUERITE-JOSEPH LOBERT.
1748 (20 août).

FRANÇOIS-JOSEPH-MAXIMILIEN.
—
1749 (?), † 1822 (20 janvier).
—
Célibataire.

PHILIPPE-JOSEPH.
—
1695 (?), † 1758 (15 octobre).
—
MARIE-MICHELLE DUBOIS.
1724 (10 septembre).

ÉTIENNE-JOSEPH.
—
Orfèvre à Strasbourg.
—
MARIE-AIMÉE DOILLIART.

JEAN-PHILIPPE-JOSEPH.
—
1726 (1er janvier).

JEAN-HENRI-JOSEPH.
—
1727 (22 novembre).

N° 12.

1727 (22 novembre). « Le 22 novembre fut baptisé Jean Henry Joseph né hier à une heure après-midy fils légitime du sieur Philippe Joseph Lussignie et de d^me Marie Michel Dubois tous deux natifues de cette ville. Parin Jean Henry Lussignie de la paroisse St-Nicolas, mareine D^elle Jeanne Catherine Dubois tante, de cette paroisse. »

PHILIPPE JOSEPH LUSSINY. JEAN HENRI LUSSIGNY.
JEANNE CATHERINE DUBOIS. A. F. GHILLEZ.
Curé de St Géry.

Etat-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 78.

XIV

ESSAI DE RÉPERTOIRE DES ARTISTES LORRAINS

FERRONNIERS, SERRURIERS D'ART, FONDEURS, HORLOGERS, MÉCANICIENS

Continuant d'évoquer le souvenir des artistes en tous genres, produits par la Lorraine, c'est aujourd'hui « l'art du métal » qui nous attire.

Rien n'a pu résister à l'habileté de ces maîtres et de leurs élèves ; ils ont dompté la matière rebelle sous le caprice de leur marteau ou de leurs moules impeccables. Depuis les ferronniers, les serruriers d'art, en passant par les fondeurs, les horlogers jusqu'aux mécaniciens, nous voyons chez la plupart se produire un génial essor, créant des œuvres qui commandent encore, de nos jours, l'admiration des connaisseurs.

Notre Essai de Répertoire comprend ici la nomenclature des principaux ferronniers, serruriers d'art, fondeurs, horlogers et mécaniciens de la Lorraine.

L'art de la ferronnerie, et par extension du terme, de la serrurerie, a été grandement représenté dans notre province, depuis les temps anciens. Ce qu'il en reste dans nos églises, dans nos antiques demeures, en est la preuve incontestable.

Parcourant nos modestes villages, nos petites villes, nous ren-

controns partout des serrures, des heurtoirs, des rampes d'escaliers, des grilles de fenêtres d'un travail exquis et d'un style très pur. Pour ne citer que cette petite grille, aujourd'hui au musée lorrain de Nancy, qu'autrefois nous vîmes encore garantir et décorer une petite fenêtre à Rosières-aux-Salines, et ces rampes d'escalier des couvents de Senones, de l'hôtel de ville de Toul, de Neufchâteau, des maisons de Pont-à-Mousson, sans compter celles plus somptueuses de l'hôtel de ville, du cercle militaire, de la cour d'appel, du séminaire et de tous les anciens hôtels des villes vieille et neuve de Nancy, nous demeurons émerveillés par ces créations sorties des mains de nos ferronniers lorrains.

On peut dire qu'ils ont manié le fer aussi sûrement et délicatement qu'un habile sculpteur le fait avec le bois. Et il faut bien admettre que pour obtenir cette finesse, cette élégance dans les métaux, ils ont montré un talent supérieur à celui qu'exige la sculpture sur bois.

Nous ne nous attarderons pas à décrire toutes ces merveilles trouvées à chaque pas dans notre région ; il nous faudrait un cadre que notre travail ne comporte pas, mais nous ne pouvons manquer à notre devoir de saluer ici l'artiste créateur et incomparable du dix-huitième siècle, que le Mécène royal, Stanislas Lesczinsky, eut le mérite de découvrir et d'élever en l'encourageant, aux sommets les plus hauts que cet art ait connus.

Jean Lamour est sans contredit l'une des figures les plus remarquables dans l'histoire artistique de ce siècle dont il immortalisa le style du plus pur Louis XV que l'on puisse rêver.

Né le 25 mars 1698, à Nancy, il devint de bonne heure l'élève de son père qui l'envoya à Metz, puis à Paris pour étudier le dessin et se perfectionner dans un art pour lequel il se passionna bientôt. Ces voyages, ces séjours dans la capitale de la France où il admira tant de chefs-d'œuvre, portèrent les fruits que l'on en attendait.

Rappelé à Nancy en 1719, par la mort de son père, dont il recueillit la charge, il s'y fixa, épousa Dieudonnee Michel et fut choisi bientôt pour exécuter des ouvrages qui, dès 1728, appelèrent l'attention générale sur lui. Dans l'article qui lui est consacré au cours de notre Répertoire, on lira la nomenclature de ses principales œuvres. Mais c'est lors de l'arrivée de Stanislas au

trône de Lorraine, que ce monarque, double d'un artiste savant et connaisseur, eut le grand mérite de discerner ce qu'on pouvait attendre du talent de Jean Lamour. Il comprit qu'il pouvait créer des choses uniques et il ne se trompa pas.

En effet, tous ceux qui visitent la Lorraine et Nancy en particulier, sont émerveillés à l'aspect de cette place aux portes d'or, encadrant des fontaines ou des perspectives élégantes. L'art du fer ornementé au marteau et s'enroulant dans des dessins gracieux, resplendit d'une façon inusitée. Tous les motifs, tous les détails sont d'une finesse extrême et forment un ensemble parfait et harmonieux. C'est de son atelier, occupant une partie de l'ancienne Primatiale de Nancy, que sont sorties ces merveilles et une gravure de Collin, d'après un tableau de Bénard, nous montre que le souverain polonais tint à honneur de le visiter, accompagné de sa cour, pour louer son labeur et admirer les chefs-d'œuvre qui, bientôt, devaient embellir la capitale lorraine. Un recueil, très rare aujourd'hui, gravé par Collin, contient une grande partie de ce que produisit le génie de Jean Lamour.

Grâce à l'encouragement, à l'estime de Stanislas, notre artiste acquit une certaine fortune dont il fit un emploi des plus nobles, tant par sa charité que par son goût à collectionner des œuvres d'art.

Il orna lui-même la maison qu'il habitait et qui existe encore intacte rue Notre-Dame à Nancy. Ses élèves, devenus ses collaborateurs, marchèrent sur ses traces, sans l'égaler toutefois. Il eut plusieurs enfants, mais aucun ne suivit sa carrière, et mourut, dix ans après son second mariage, le 20 juin 1771, à Nancy.

Les fondeurs ne le cèdent en rien à la renommée qu'ils se sont attirés depuis longtemps en Lorraine, qu'ils se soient occupés de la fonte des cloches de nos églises ou de la fonte des statues, ils eurent part à la célébrité et portèrent au loin, en Allemagne, en France et en Hollande leur réputation justement méritée.

Nous n'avons cité que les principaux parmi ces innombrables fondeurs de cloches que les petits ateliers de Damblain, de Neufchâteau, de Breuvannes et du Bassigny produisirent.

Ils furent recherchés dans tous les pays étrangers et leurs noms se retrouvent inscrits sur leurs œuvres dans divers pays de l'Europe.

C'était une véritable réputation.

Mais où les fondeurs deviennent de vrais artistes, c'est dans les vieux ateliers de Nancy, où les Lambert, les Cuny et surtout la dynastie des de Chaligny remplirent les fonctions de « maîtres fondeurs de l'artillerie en Lorraine », et tout ce qui garnissait l'arsenal de Nancy et prit, sous Louis XIV, le chemin de France, témoigne de l'incomparable maîtrise de ces fondeurs célèbres.

Les statues furent admirables sortant des mains de David et d'Antoine de Chaligny. La maquette de la statue équestre du grand duc de Lorraine Charles III, en est la preuve encore de nos jours.

Les statues tombales en bronze, des fontaines et autres œuvres que l'on trouve encore parfois en Lorraine, ayant échappé au vandalisme ou à la cupidité publique, montrent ce que ces artistes savaient faire.

Hélas, de par la valeur vénale du métal, ces œuvres sont rares aujourd'hui, mais le peu qu'il en reste suffit pour prouver leur beauté.

L'horlogerie en Lorraine a eu de brillants représentants qui honorent cette corporation.

Il suffit de nommer les frères du peintre contemporain et ami du grand graveur Callot, Claude Deruet, qui, établis à Nancy, continuèrent leur art séculaire dans cette famille.

Barbe, l'habile « horlogeur astronomique de Son Altesse » ainsi qu'il est désigné, fit des merveilles de précision et de mécanisme. Il était doublé des qualités d'un véritable architecte. Puis ce sont les Boislandon, les Lemere, horlogers à Nancy au seizième siècle pour le service du duc Charles III, et enfin Ransonnet et Richard qui s'illustrèrent au dix-huitième siècle.

Les mécaniciens et machinistes clôtureront cette liste. C'est à leur habileté, à leurs savants calculs que l'on doit tous ces ouvrages et machines d'eau qui embellirent les résidences des souverains de la Lorraine et notamment les séjours enchanteurs des châteaux de Stanislas, Lunéville, Chanteheux, Commercy et la Malgrange. Il suffit de citer les noms de Boisthal, de Fey, de Genneté, de Grivel ou du célèbre Vayringe pour évoquer les souvenirs de leurs travaux qui, longtemps après eux, laissèrent une voie brillante et durable dans le domaine de la science et des arts.

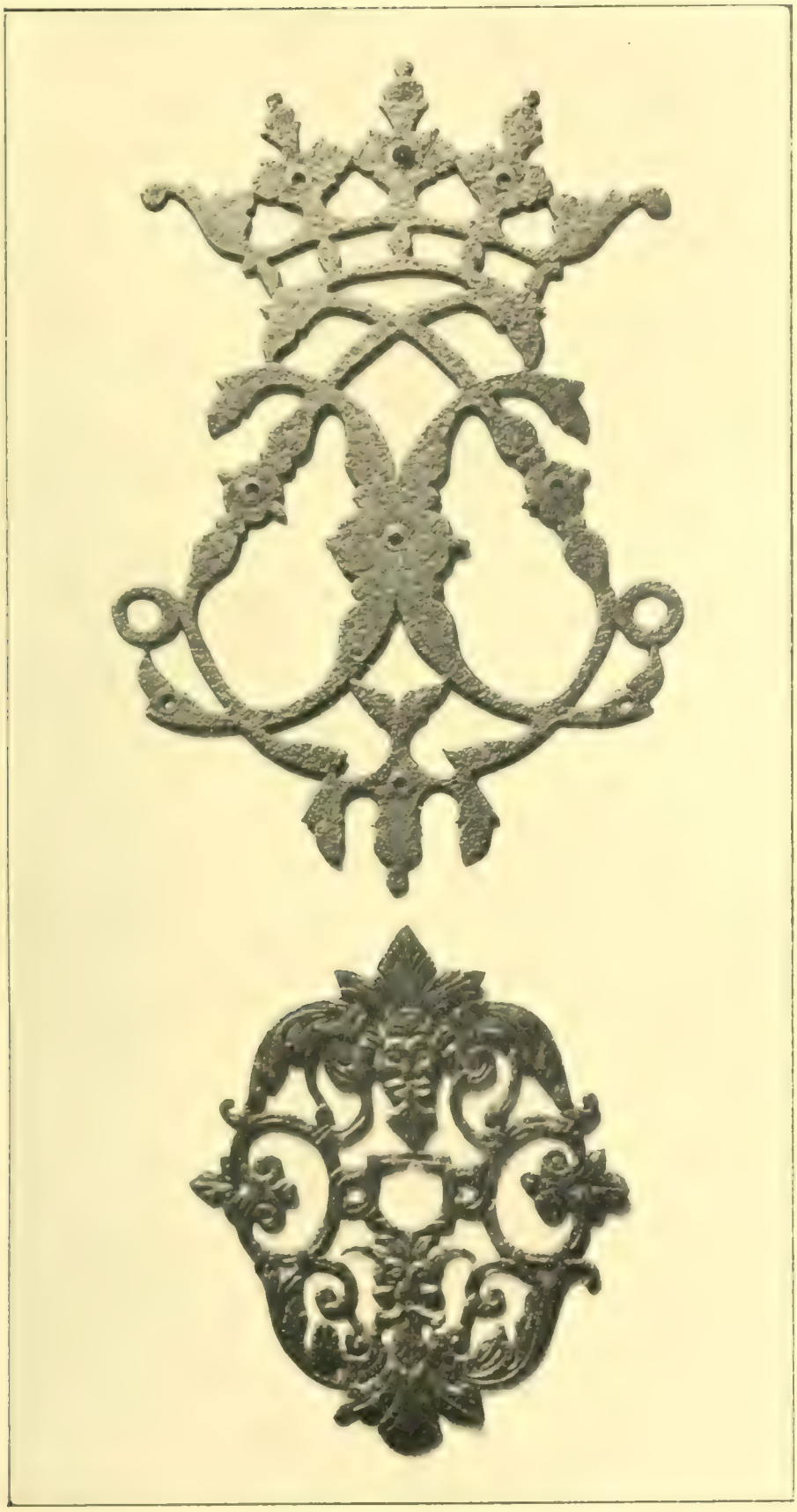

Planche XXI — Page 176.

HEURTOIRS DE PORTES — SERRURERIE LORRAINE

Collection L. Wiener, Nancy.

C'est donc encore quelques fleurons de plus que nous avons voulu ajouter à la couronne glorieuse de notre province, quelques rayons fulgurants à son auréole. Nous pensons qu'il était bon de raviver la mémoire de nos artistes disparus; c'est une tâche à laquelle il nous est doux de nous consacrer.

ALBERT JACQUOT,
Membre non résident du Comité,
à Nancy.

I

Serruriers d'art.

ADAM (Nicolas), dix-septième siècle, maître serrurier de Nancy, avait épousé Elisabeth Lorys. Il eut un fils, Charles, né et baptisé à Nancy, le 2 mai 1673 (Paroisse Saint-Sébastien)[1]. Il appartenait à la famille qui, plus tard, produisit les fameux sculpteurs du même nom.

CHAMPAGNE (Jean), dix-septième et dix-huitième siècles. Serrurier qui avait épousé Anne *Michel*, laquelle semble appartenir à la famille des sculpteurs les Michel-Clodion. Jean eut un fils, Mansuy, baptisé le 4 août 1705, à Saint-Sébastien, de Nancy.

COLSON (Charles), dix-huitième siècle, était un des ouvriers de l'atelier de Jean Lamour, à Nancy.

COURBE (Jacques), dix-huitième siècle, serrurier d'art qui eut l'honneur d'être le successeur du fameux Jean Lamour, en qualité de serrurier de la ville de Nancy, par acte du 6 juillet 1771. Il avait été l'élève préféré du célèbre serrurier du roi de Pologne. Les changements exécutés aux lanternes de l'œuvre de Jean Lamour lui sont dus et furent exécutés en 1774[2].

DESOEXILIET (Louis), dix-huitième siècle, serrurier de Nancy, faisait partie de l'atelier du fameux Jean Lamour.

FONTENOY (Jean), dix-huitième siècle, maître serrurier de Son Altesse Royale. Il eut deux fils, le premier, Jean-François, baptisé à Nancy, le 28 mai 1716, et le second, Mathieu, le 27 août 1721.

Archives de Nancy, t. II, p. 272, 274.

FRANCHOT (Claude), dix-septième et dix-huitième siècles, serrurier de Son Altesse Royale, originaire de Thugny-en-Champagne, décédé à Nancy, à l'âge de soixante-quatre ans, inhumé à Saint-Epvre de Nancy, le 4 janvier 1707.

Archives de Nancy, t. IV, p. 23.

[1] Voir les Adam, Michel et Clodion, A. Jacquot, 1897.
[2] Voir ci-dessus, planche XXI.

Laguerre ou La Guerre (Joseph), dix-huitième siècle, maître serrurier à Nancy, entra dans la famille des Michel en épousant Marie Michel, dont il eut, en 1707, une fille, Anne-Françoise, et un fils, Charles-François, le 8 janvier 1724.

Lamour (Jean), dix-septième et commencement du dix-huitième siècle, maître serrurier, originaire de Charleville où son père exerçait l'état de taillandier et ensuite plus particulièrement celui de serrurier; vint se fixer vers 1684 à Nancy où la charge de serrurier de la ville lui fut bientôt concédée.

Archives de Nancy, t. III, p. 300. Lepage.

Le 18 juin 1686, il épousa, à la paroisse Saint-Sébastien, Jeanne-Barbe Barbillon, fille d'un maître paveur de Nancy. De cette union, il eut neuf enfants, dont Jean-Baptiste (celui qui fut le fameux serrurier), qui naquit et fut baptisé le 26 mars 1698. Jeanne-Barbe Barbillon mourut le 29 mars 1706. Jean Lamour (le père de notre fameux serrurier), épousa en secondes noces Françoise Giboutet. Après la mort de celui-ci, survenue en 1719, elle se remaria à Nancy, le 11 janvier 1724, avec Nicolas Poirot, veuf et marchand orfèvre, graveur de S. A. R. D'après des documents verbaux donnés par Charles Lamour, ébéniste à Nancy, il résulterait que parmi ces enfants, le père de notre serrurier célèbre aurait eu deux de ses fils qui furent l'un serrurier et l'autre ébéniste.

Archives de Nancy, t. III, p. 300. Lepage

Lamour (Jean-Baptiste, dit Jean), dix-septième et dix-huitième siècles, maître serrurier et artiste célèbre. Fils et élève de Jean, il naquit à Nancy le 25 mars et fut baptisé le 26 mars 1698 à la paroisse de Saint-Sébastien. Sa mère était Jeanne Barbillon ; le parrain Jean-Antoine Orphénod, la marraine demoiselle Anne Cordier. Peu de biographes ont été tentés de consacrer une étude sérieuse à cet immortel artiste ; seule la notice de M. Cournault est fort intéressante, quoique sommaire, comme il le déclare sur les renseignements assez sobres qui lui sont parvenus à ce moment [1]. En effet, si les œuvres de Jean Lamour sont encore sous les yeux de ses admirateurs, on ne peut que regretter l'absence de documents sur sa vie qu'on aurait un vif intérêt à mieux connaître. Nous nous empressons de les mettre ici, à la place qui leur convient.

Archives de Nancy, t. III, p. 300, 307.
Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1861, p. 110. Article Louis Lallement.

Durival assure que, sorti de l'atelier de serrurerie de son père, il travailla, dès 1712, à Metz, et qu'il fit ensuite deux voyages à Paris pour étudier le dessin et se perfectionner dans son métier qu'il ne devait pas tarder à transformer en un art admirable.

[1] *Les Artistes célèbres* : Jean Lamour, serrurier du roi Stanislas, à Nancy. 1886, Rouam, Paris.

Plate XXII. Page 180.

JEAN LAMOUR

PASTEL

(Musée Lorraine, Nancy)

C'est peu après la mort de son père survenue vers 1719, que le 12 janvier 1720, il recueillit la charge de serrurier de la ville de Nancy, aux gages de dix francs barrois par an, ce qui était tout honorifique et non rémunérateur.

Le 1er août 1717, Jean-Baptiste Lamour, que nous continuerons, ainsi que l'usage en est établi, à nommer simplement, comme son père, Jean Lamour, épousa Dieudonnée, fille de défunt Jacques Michel, vivant jardinier à Nancy. Nous avons été assez heureux de trouver certains documents sur les naissances de leurs enfants. D'abord c'est la naissance et l'acte de baptême de Anne-Catherine, 5 novembre 1723 (Paroisse Saint-Roch de Nancy), puis celui de Nicolas du 29 novembre 1726, enfin de Sigisbert, 11 novembre 1727, dont le parrain est Sigisbert Jeannot, maître menuisier. La femme de notre artiste, Dieudonnée Michel est marraine, à Nancy, le 11 octobre 1743. Elle mourut et fut enterrée le 16 mars 1760, âgée de soixante-dix ans, à l'église Saint-Sébastien de cette ville.

Jean Lamour se remaria avec Françoise Petit, qui habitait Maxéville-les-Nancy, le 15 septembre 1761 ; elle était veuve de Georges-Joseph Arnoult, pensionnaire de Sa Majesté Impériale. Voici la copie de l'acte de mariage : « Extrait des registres de la paroisse de Maxeville. L'an 1761, le 15 septembre, à Maxéville, après midy, après que dimanche dernier, 13 du present mois, il a été fait aux prônes des paroisses Saint-Roch et Saint-Sébastien de Nancy, paroisses des maries, publication d'un ban de mariage entre le sieur Jean-Baptiste Lamour, serrurier de S. M. le Roy de Pologne, veuf de demoiselle Dieudonnée Michel, d'une part et demoiselle Françoise Petit, veuve du sieur Georges-Joseph Arnould et pensionnaire de S. M. Impériale, d'autre part, sans qu'on ayt découvert d'empêchement ou qu'on ayt formé d'opposition et après qu'aux dits prônes le peuple a été averti de la dispense de la publication des deux autres bans, accordés par Monseigneur l'évêque de Toul, je soussigné, prêtre, curé de Maxéville, au nom et par permission speciale de M. Petitjean, prêtre, curé dudit Saint-Roch, ay reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale, avec les ceremonies prescrites par la Sainte Eglise, en présence de M. Nicolas Puiseur, conseiller permanent de l'Hôtel de Ville de Nancy ; Philippe Guillon, aussi conseiller audit Hôtel de Ville ; François Petit, pensionnaire de S. M. I. ; François-Emmanuel Oriot, marchand à Nancy ; Charles Georges, notaire en ladite ville et Jean-François Béchet, ancien notaire au même lieu, tous parents et amis aux futurs conjoints. Le 22 juillet 1737, il fut le parrain de Jean-Baptiste, fils de Jean Piolet, peintre de l'Académie de Saint-Luc, qui habitait Nancy à cette époque. »

Archives de Nancy, t. II, p. 50, 104, 344, 352, 360, 386, 387, 397 ; t. III, 7, 8, 44, 98, 277, 306, 310, 326, 335, 338.

Le 16 août 1747, Anne Lamour, sa fille, épousa à Nancy Charles Georges, tabellion général.

Jean Lamour mourut à Nancy, le 20 juin 1771, et fut inhumé le lendemain en l'église des Minimes de cette ville. Nous trouvons dans les Archives de la Lorraine (Meurthe-et-Moselle) (H. 1056) un registre servant à inscrire les noms des personnes enterrées dans l'église des Minimes (avec un plan de l'église, placé sur le plat intérieur de la couverture A), les mentions suivantes : « Cette place a été donnée à M. Jean Lamour, par acte capitulaire, le 17 mars 1760, en reconnaissance des bienfaits qu'il a faits à notre Maison, lequel droit a été accordé pour toute sa famille. Le même jour de l'année susdite, a été inhumée demoiselle Madeleine Michel, épouse de M. Lamour. Le 21 juin 1771, a été inhumé M. Jean Lamour, serrurier du Roi, qui nous a donné les marques de sa bienveillance » (A. 3). « Le 22 décembre 1774 est décédée Demoiselle Françoise Petit, pensionnaire de LL. MM. I. et veuve du sieur Lamour, serrurier artiste de feu S. M. le roy de Pologne, et a été inhumée le lendemain en cette place, le plus près possible qu'il a été du sieur Lamour. »

Jean Lamour mourut donc dans sa maison au n° 32 de la rue Notre-Dame, à Nancy, âgé de soixante-quatorze ans, le 20 juin 1771, à trois heures et demie du matin, muni des sacrements, le lendemain son corps fut inhumé chez les P. Minimes, après avoir été présenté à la paroisse Saint-Sébastien où les services ont été célébrés.

Deux portraits de Jean Lamour existent encore. Le premier, toile peinte, ornait la Galerie des Personnages illustres de Lorraine que Mme des Armoises avait su organiser. Il est, depuis, dans la collection de M. Jules Gouy, au château de Renémont, près Jarville-Nancy. L'autre, dont nous donnons une reproduction, est un pastel, actuellement au Palais Ducal; il émane d'un don de ses arrière-petites-filles; c'est celui que Stanislas offrit à son artiste favori [1]. On aperçoit au fond, à droite, l'une des grilles de la place Stanislas. Le monarque avait accompagné ce présent d'un autre, qui fut des plus sensibles à l'artiste; c'était le portrait de Stanislas lui-même, peint aussi au pastel.

L'oncle de Jean Lamour, frère de son père, eut beaucoup d'enfants, dont l'un mourut dans la guerre de Vendée et les autres partirent en Autriche. Un de ceux-ci revint en Lorraine en 1815, mais passagèrement, et retourna en Autriche; il faisait des petits meubles en marquetterie; n'ayant pas de lettres de naturalisation, il rentrait ces meubles en contrebande exerçant le commerce des « boules d'acier » qu'il allait chercher à Mutzig; il fut, de ce fait, emprisonné à Haguenau vers 1780 ou 1785.

[1] Voir ci-dessus, planche XXII.

Pl. [illegible] XXIII. Page 182

IMPOSTE DE LA MAISON DES ANCIENS ATELIERS
DE JEAN LAMOUR
RUE DE LA PRIMATIALE A NANCY

Gravure [illegible]

Il mourut à la fin de l'an 1799. Son fils, Alexis Lamour, naquit le 1er mai 1800, il eut trois fils et une fille : 1° Jean, mort à vingt-trois ans ; 2° Joseph, mort à sept ans ; 3° Henriette, morte à un an ; 4° Charles Lamour, ébéniste, né à Nancy, le 1er mai 1838[1].

Une autre branche de la famille de Jean Lamour subsiste encore à Nancy.

Les principaux ouvrages de Jean Lamour ont été reproduits dans un superbe ouvrage devenu fort rare, que le graveur Collin orna d'une façon charmante et dont le frontispice représente le fameux serrurier recevant le roi Stanislas et sa cour dans son atelier de la Vieille Primatiale, visitant les portiques et décorations de ferronnerie destinés à l'embellissement de la place Louis XV, de nos jours nommée place Stanislas.

Parmi les principaux ouvrages de serrurerie dus à Jean Lamour, il faut citer les œuvres suivantes :

1728. Grille aux armes de la ville de Nancy, à l'église Saint-Epvre, coût 1,150 livres. — 1729. Grilles du balcon nord du Palais ducal, devenu la Vieille Intendance et le Pavillon des officiers (intérieur), vendues ensuite à la ville de Metz. Balcon, place Dauphine (de la République, actuelle), à Toul. — 1730. Travaux pour les fêtes (Temple de l'Hymen), données à Nancy à l'entrée du duc François III. Ouvrages au Palais royal de Nancy et croix de l'église Saint-Sébastien de Nancy. — 1730 à 1740. Grilles de la tribune ornant le pourtour de l'église de Bonsecours à Nancy (vendues à un antiquaire lors de la Révolution) ; à la même église, tables de communion, balcons de la tribune de l'orgue. — 1741-1742. Balcons du grand Séminaire (missions royales à Nancy), intérieur et extérieur ; rampe de l'escalier intérieur. — 1747. Pavillon des Orphelins à l'Hospice Saint-Julien (disparu).

Archives de Nancy, Lepage, t. II, p. 48.
Revue Lorraine illustrée, 1re année, nos 1 et 2. Pister.

Imposte de la maison des religieux de Saint-Jean-de-Dieu, rue Sainte-Catherine, maison Barbey. — Escalier du château de Chanteheu. — Travaux divers au château de la Malgrange, grilles du balcon du Château d'eau, du château et des jardins de Commercy (disparues).

1751-1755. Les deux grilles de la Primatiale (cathédrale de Nancy, dite de Saint-Fiacre et de Saint-Jean-Baptiste).

1752-1755. Les six grandes grilles de la place Royale et les quatre autres des portiques. Les trois grands balcons et les quatorze autres de l'Hôtel de Ville de Nancy. — L'imposte de la maison des ateliers de Jean

[1] Ces documents nous furent donnés par Charles Lamour, ébéniste, dont nous possédons un superbe cadre ovale en bois sculpté, ayant appartenu au fameux serrurier Jean Lamour.

Lamour[1] (autrefois rue de la Primatiale et actuellement collection René Wiener, Nancy). — Les balcons du deuxième étage des bâtiments de la place Stanislas sont faits par ses ouvriers, mais sous sa direction. Les candélabres appliques avec lanternes de la place Stanislas, les grilles de la statue de la dite place. La rampe de l'escalier de l'Hôtel de Ville (longue de 25 mètres), celle du Cercle militaire (foyer de l'ancienne Comédie). Imposte de la maison n° 34 de la rue des Carmes, à Nancy[2]. — 1751. Balcons à l'hôtel de Craon (Cour d'appel), place Carrière, et ceux de la Bourse du Commerce (Tribunal de Commerce). Beaucoup d'impostes des maisons de la place Carrière, dont la plupart sont disparues. — 1759. Deux grilles fermant la place Carrière. La rampe de l'escalier du Palais du Gouvernement, place Carrière; celle du pavillon Héré, côté occidental; celles de la place d'Alliance, n°s 2 et 2 *bis*, 17, 18 et 20 rue de la Primatiale, 9 et 11 rue Montesquieu, 12 rue du Marché, 34 et 38 rue des Carmes, le balcon du n° 5 de la rue Saint-Thiébaut, des marteaux de portes en nombre considérable.

En 1762, la ville de Nancy accorde à Jean Lamour une rente pour un capital qu'elle lui doit, s'élevant à 26,000 livres pour ses travaux.

Laurent, dix-huitième siècle, serrurier, l'un des ouvriers faisant partie du fameux atelier de Jean Lamour, à Nancy.

Le Sauvage (Pierre), dix-septième siècle, serrurier d'art du duc Léopold, qualifié comme tel au mariage qu'il contracta, le 7 septembre 1699, à Nancy.

Archives de Nancy, t. III, p. 301.

Maire (Jean), dix-huitième siècle, serrurier, auteur d'une des grilles, datée de 1759, qui existe encore dans la cathédrale primatiale de Nancy.

Remy (N.), dix-huitième siècle, ouvrier de Jean Lamour, attaché à son atelier de Nancy.

Saulnier (Etienne), dix-huitième siècle, maître serrurier à Einville près Lunéville, fit des travaux de son art pour les châteaux de Stanislas, tant à Einville qu'à Lunéville Il avait épousé Elisabeth Marin. Il était mort avant 1778, ainsi qu'en témoigne un acte d'hypothèques dressé au nom de Margadat, marchand de fer de Lunéville et fait sous les ordres de Charles Just, prince de Beauveau. Saulnier exécuta des travaux en 1771.

Parchemin collection A. Jacquot.

Sylvestre (Charles), dix-huitième siècle, serrurier d'art établi à Lunéville. Il eut un fils Pierre, né en cette ville le 25 septembre 1725, de sa femme Catherine Didelot.

[1] Voir ci-dessus, planche XXIII
[2] Voir ci-contre, planche XXIV.

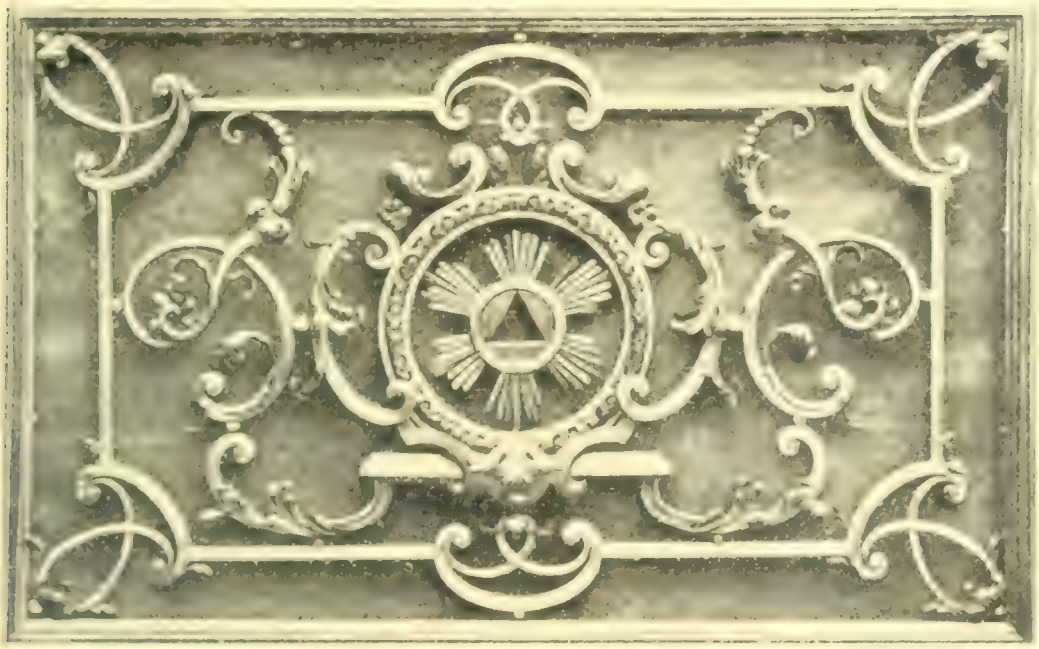

IMPOSTE DE LA MAISON DE SAINT JEAN DE DIEU, JEAN LAMOUR

(Portion de M. Pillay, Nancy.)

IMPOSTE DE LA MAISON DE JEAN LAMOUR
RUE DES CARMES, A NANCY

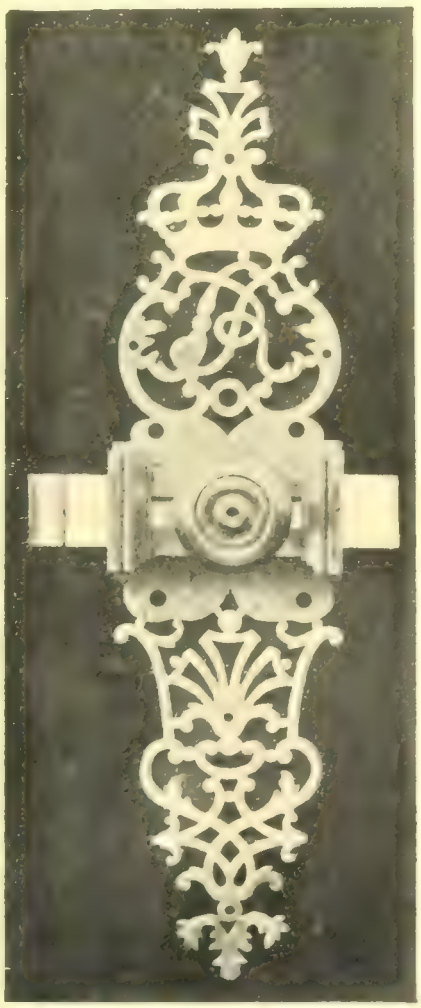

VERROU
AU CHIFFRE DE STANISLAS

(Collection L. Wiener.)

Sylvestre (Pierre), dix-huitième siècle, serrurier d'art, fils de Charles et de Catherine Didelot. Il naquit à Lunéville le 25 septembre 1725. Élève de son père, il fut un serrurier habile, inventa les cheminées dites à « la Turque » et des fourneaux de cuisine qui lui valurent, en dehors de sa serrurerie d'art, une véritable célébrité dans sa région. Il mourut à Nancy en 1808.

Archives de Lunéville. 6 B. p. 37. Denis.

Vivier. Dix-huitième siècle, un des ouvriers serruriers travaillant dans les bâtiments de l'ancienne Primatiale de Nancy, sous les ordres de Jean Lamour.

Fondeurs.

Abel (S.-François), dix-septième siècle, un des fondeurs ayant participé à la refonte de la fameuse cloche de « la Mutte », à la cathédrale de Metz (1604[1]).

Adam (Lambert II), dix-septième siècle. Fondeur célèbre, fils de Lambert, charpentier de la ville de Nancy, naquit en cette ville le 28 août 1640, et épousa vers 1669, Anne Fery, dite Dauphin. Ils eurent treize enfants, dont Jacob-Sigisbert, qui devint le fameux sculpteur et père lui-même de Lambert-Sigisbert, de Nicolas-Sébastien et de François-Gaspard, tous statuaires célèbres. Les enfants de Lambert II naquirent et furent baptisés à Nancy. Citons seulement ici Jacob-Sigisbert, 28 octobre 1670. Les œuvres de Lambert Adam furent nombreuses, tant cloches que pièces d'artillerie, et ouvrages artistiques en divers métaux. Il mourut à Nancy et fut enterré à la paroisse Saint-Sébastien, le 13 avril 1721 et sa femme le 28 septembre 1725[2].

Archives de Nancy, t. III, p. 259.

Alliot (Claude), dix-huitième siècle, fondeur. Originaire de Ligny-en-Barrois, fit, en 1752, à Saint-Mihiel, pour l'église de cette ville, une cloche, en collaboration avec Simon Alliot, un de ses parents[3].

Alliot (François), dix-huitième siècle, fondeur de Ligny, parent de Claude qui, avec Simon, fondit une des cloches de Thiaucourt[4].

Alliot (Simon), dix-huitième siècle, de Ligny, fit des travaux de son état à Saint-Mihiel, en 1752, et à Thiaucourt, en 1762[5].

Axcelle (N.), fondeur lorrain qui fondit des cloches dans le département actuel de l'Isère, mais sans qu'il y ait d'indications précises de dates[6].

[1] Bégin, *Histoire de la cathédrale de Metz*.
[2] Voir notre ouvrage, les Adam, Michel et Clodion. Paris, Rouam, 1897.
[3] Germain, *les Fondeurs de cloches lorrains*.
[4] *Ibid.*, 1887.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*

Antoine (N.), fondeur lorrain, seizième siècle, originaire de Robécourt (Vosges), vers 1550.

Antoine (d'Estain), quinzième siècle, fondeur qui refondit la Mutte, à Metz, en 1443.

Antoine (Maistre), quinzième siècle, fondeur, maistre des Bombardes de Metz « qui estoit borgne », refondit, en 1438, la plus grosse cloche de la cathédrale de Metz, la Marie ; elle appartenait au chapitre.

Aubert (Claude), dix-septième siècle, fondeur, né à Romain-Sur-Meuse. Il obtint en 1602 la fonderie styrienne de Graëtz, et mourut en 1638.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1893, p. 162.

Aubertin (André) ou Obertin, dix-septième siècle, fondeur de cloches lorrain. A travaillé en Hollande de 1628 à 1631.

Comte de Musseys, Journal de la Société d'archéologie lorraine, janvier 1886.

Bajollet (Claude), dix-septième siècle, originaire de Romain-sur-Meuse, fit des cloches à Luc en 1637 et à Mayran en 1643[1].

Balthazard (Jean), seizième siècle, fondeur de l'arsenal de Nancy. En 1556, des sommes lui furent payées en considération de ses bons et agréables services.

Voir François Balthazard.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. MM. 1109.

Barbas ou Barbier (Bastien), seizième siècle, fondeur de cloches lorrain, de Châtel-sur-Moselle, reçu habitant de Genève en 1557, fit aussi du matériel d'artillerie.

Barbier (J.-B.), dix-huitième siècle, fondeur de cloches lorrain qui, en 1747, fondit pour l'église Saint-Epvre de Nancy, la « Stanislas » et une autre à Fermont, en 1746[1].

Barbier (Alexis, dit l'ancien), dix-huitième siècle, fondeur de cloches, originaire de Metz, aurait fondu les cloches de l'abbaye de Châtillon (Meuse). Ses descendants habitent Merles[2].

Barbier (Jean), dix-huitième siècle, fondeur de cloches lorrain, doit être le même que J.-B. Barbier cité plus haut, qui fondit, en 1743, la cloche d'Auzainvilliers, dans les Vosges.

Baudoin (Louis), dix-huitième siècle, fondeur de cloches, né à Champigneuse (Champigneule, Haute-Marne), refondit, en 1775, les cloches de Germigny (Cher).

[1] L. Germain, *les Fondeurs de cloches lorrains*.
[2] *Ibidem*.

Bernard (Pierre), fondeur lorrain, fondit des cloches à Donauwœrth et à Stoedlen, en 1698.

Bernard (André), dix-septième siècle, fondeur de cloches, qui, en 1689, refondit la cloche de l'horloge de Bar-le-Duc.

Bernard (Antoine), dix-huitième siècle, fondeur de cloches, établi à Malmédy, en 1708.

Bheutel (François), dix-septième siècle, fondit en collaboration de Magnus, des cloches en 1617 et en 1630, dans plusieurs contrées de l'Allemagne.

Bois (Jean du). Voir Dubois.

Bollée (N.), seizième siècle, fondeur de cloches de Brevannes.

Boxneire (Maurice), dix-huitième siècle, fondeur de cloches établi à Lunéville, en 1769, au numéro 9 de la rue du Four.

Ch. Denis, Reg. de l'état civil, Lunéville.

Boxvillers ou Bouvillers (Pierre), dix-septième siècle, originaire de Huillecourt, près de Romain-sur-Meuse, fondit, en 1626, des cloches en Allemagne.

Boulard (Godefroid), dix-septième siècle, fondeur lorrain, s'installa à Ulm en 1659 et d'abord en 1644 en Hollande.

Braban (Samuel), dix-septième siècle, fondeur, originaire de Cal...-en-Barrois, père de Pierre, qui fut aussi un fondeur émérite.

Archives de Nancy, Saint-Sébastien, document inédit.

Braban (Pierre), dix-septième siècle, fondeur lorrain, fils de Samuel, originaire de Cal...-en-Barrois, épousa, en 1635, à l'église Saint-Sébastien, Claude, fille du fameux maître fondeur de Nancy, César Foulon.

Archives de Nancy, Saint-Sébastien, document inédit.

Breton (Joseph), dix-huitième siècle, fondeur de cloches, de Lamarche, y fit, en 1774, la quatrième cloche de l'église.

Brocard (Nicolas et Michel), seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, fondeurs de cloches qui travaillèrent de leur art, vers 1627, en Allemagne. Un autre, Jean-Baptiste, fondit une cloche à Bayeux en 1727.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1894, p. 110.

Brochar (Claude), dix-septième siècle, fondeur, en 1629, est connu pour avoir fondu la cloche, coulée à Nidda, en Wetteravie. On le croit de la famille des Brocard, de Breuvannes (Haute-Marne).

Broit ou Briot ? (François), dix-huitième siècle, fondeur de cloches à Outremécourt, près de la Mothe, fondit la cloche de Neuville-en-Hez (Oise), en 1708.

Burel (François et Jean-Baptiste), dix-huitième siècle, fondeurs lorrains, originaires de Neuchâteau [1], fondirent en 1722, trois des cloches de l'église paroissiale de Saint-Mihiel, détruites lors de la Révolution et qui avaient eu pour parrain et marraine le fils du duc et sa sœur. En 1773, il fondit la cloche de Mattaincourt (Vosges) [2]. J.-B. fondit, en 1747, avec Jean Barbier, la cloche Stanislas de l'église Saint-Epvre de Nancy.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1893, p. 162.

Burel, Burelles (Les), dix-huième siècle, célèbres fondeurs originaires du Bassigny qui, en 1747, refondirent la cloche « la Charlotte » de l'église Saint-Epvre de Nancy.

Dom Calmet.

Burnel. Lire Burel.

Carteney, dix-huitième siècle, fondeur de cloches, originaire de Pompierre, fit, en 1772, la cloche de Dainville-aux-Forges, en collaboration du fondeur Maire.

Chaligny (de, Jehan), seizième siècle. Famille de célèbres fondeurs lorrains. Selon le rôle des habitants de Nancy, 1551-1552, Jehan (de Chaligny), venu « et nouveau marié à l'emmy-septembre », en cette année. Il habitait cette ville, à cette époque, dans la rue du « Haut-Bourget ». Cette famille eut depuis 1450 les fonctions de maîtres fondeurs de l'artillerie de Lorraine, sous Charles III et Henri II. Jehan fut investi de ce titre pendant soixante ans; il mourut, dit dom Calmet, à Nancy, le 23 mars 1615; âgé de quatre-vingt-six ans (ce qui le ferait naître vers 1529, d'autres disent qu'il mourut en 1612). Jehan eut, comme fondeur, une grande réputation, la fameuse couleuvrine de Lorraine est une de ses merveilles. Louis XIV la fit conduire en France en 1670. Jehan eut deux fils, David et Antoine, ses élèves, qui continuèrent la haute réputation de leur père. La cloche de l'église Saint-Epvre de Nancy fut fondue par lui en 1576. Elle était signée : Jehan de Challegney me faict; 1576. Jehan Chaligny avait épousé Sébastienne Raimbault.

Chaligny (de, David), seizième et dix-septième siècles. Célèbre fondeur lorrain, fils de Jehan Ier et son élève, continua, avec son frère Antoine, l'art du fondeur en Lorraine. David paraît être l'aîné des deux frères; leurs travaux sont presque contamment faits en collaboration. Ce fut David qui commença la superbe statue équestre du duc Charles III, haute de douze pieds et demi, qui devait être érigée à Nancy. Le cheval de bronze fut terminé, mais plus tard, Louis XIV donna l'ordre de le transporter à

[1] Dit M. Dumont, de Commercy.
[2] F. Farnier.
[3] *Anciennes cloches lorraines*, p. 16.

Planche XXV. Page 187.

MAQUETTE DE LA STATUE ÉQUESTRE DU DUC DE LORRAINE CHARLES III

PAR DAVID ET ANTOINE CHALIGNY

Paris en 1671, et en fit don ensuite aux États de Bourgogne, à Dijon, où il servit à porter sa statue, détruite à la Révolution.

Ce cheval fut terminé par Antoine, frère de David[1].

Ils avaient fait en commun la superbe maquette de cette statue équestre, le plus bel ornement de la galerie du prince de Craon, à Nancy. Ce prince l'ayant donnée à son ami, le sieur Coster, elle se trouve actuellement au musée de l'Hôtel de Ville de Nancy. La femme de David Chaligny est dénommée sous le prénom de Marthe ou de Marton.

Parmi les travaux exécutés en Lorraine, par les deux frères de Chaligny, David et Antoine, ou par l'un des deux, on peut citer : en 1610, somme payée à David Chaligny, maître fondeur à Son Altesse, pour trois cloches destinées au service divin en l'église paroissiale Saint-Sébastien de Nancy, et un beau crucifix de bronze pour la même paroisse. En 1616, une fontaine en bronze à la porte Notre-Dame de Nancy, selon marché passé. En 1618, pour les ouvrages de bronze à la fontaine Sorrette de Nancy. En 1619, à David et Antoine Chaligny, fondeurs en l'arsenal de S. A., pour travaux aux fontaines de la ville. En 1621, David et Antoine reçoivent une somme d'à-compte sur les 1,500 livres qui leur restent dues pour le marché de la statue de bronze de feu Charles III, armé de toutes pièces sur un cheval de bronze.

David Chaligny mourut « aux Loges », à Nancy (sans doute atteint de peste, car c'est en cet endroit que l'on conduisait les pestiférés), le 25 juin 1631. Antoine acheva le cheval de bronze, en 1632. David eut plusieurs enfants : Jean II, né et baptisé à Nancy le 22 septembre 1603; Elisabeth, 29 juillet 1612; un fils, David II, baptisé le 24 décembre 1618 ; une autre fille, le 17 mai 1622, dont le peintre Jacques Bonnart fut le parrain. Sa fille aînée, Eve, se mariait le 18 juin 1624, à François Cuny, fils de Jean Cuny, le fondeur. Les Chaligny semblent tirer leur nom du village lorrain de ce nom.

Archives de Nancy, Lepage.

Chaligny (Antoine de), seizième et dix-septième siècles, célèbre fondeur lorrain, fils de Jean, frère et collaborateur de David. (Voir David.) Il naquit, selon les uns, vers 1577, ou 1592, selon les autres, à Nancy, en tous cas il épousa, le 29 juillet 1612, à l'église Saint-Sébastien, de Nancy, Marie, fille de Henry Bonnet[1] Ils eurent plusieurs enfants dont deux fils : Pierre, né en 1614, le 6 novembre (baptême, Saint-Sébastien de Nancy). Pierre devint un ingénieur remarquable. Charles IV l'attacha à son service à ce titre et sous celui de commissaire des fontes de l'artillerie.

Archives de Nancy, Lepage, t. III, p. 292.

[1] Voir ci-contre, planche XXV.

Il l'anoblit le 17 novembre 1659. (Ses armes sont de gueules à deux canons d'or en sautoir, issant de chacun d'iceux un boulet de même et pour cimier un lion de gueule tenant un boulet d'or). Pierre reçut, en 1680, une bourse de 100 jetons d'argent, en qualité de commissaire de l'artillerie de France en considération de six chandeliers d'argent qu'il avait offerts à l'église Saint-Sébastien de Nancy.

Il mourut à Nancy le 9 mai 1696, mais non âgé de trente-quatre ans, ainsi que le porte à tort la mention du volume des Archives de Nancy (Tome III, 825), puisqu'il fut annobli en 1659 et qu'il serait né, selon l'âge indiqué de trente-quatre ans, en 1662. Il est donc mort en 1696, assez avancé en âge.

Folio 6, reg. 1659-1660, anoblissements d'artistes lorrains, A. Jacquot. Sidot, Nancy, 1885.

Pierre fut enterré aux Minimes de Nancy. Son père, notre célèbre fondeur, Antoine, mourut à Paris le 14 octobre 1651.

Archives de Nancy, t. III, 319. Il travailla longtemps aussi à l'Arsenal de Paris.

Il avait eu aussi un autre fils, Paul, qui devint licencié en droit et avocat ès cours de Nancy, et y épousa, le 11 mars 1646, la fille de Thierry Vignolles, receveur de l'hôpital Saint-Julien en cette ville.

Antoine était déjà « commissaire de ville » à Nancy en 1636 et bien avant le 27 juin 1629, les Archives mentionnent qu'il fut parrain d'Antoine, fils de François Cuny, fondeur, et d'Ève Chaligny, sa nièce.

Archives de Nancy, t. III, p. 296.

Chappelle (Nicolas), dix-septième siècle, maistre fondeur de cloches, épousait Marthe Thouvenel, le 3 mars 1659, à Epinant, près de Langres. Nicolas était fils de feu Jean Chappelle et de Françoise Humbert, décédés à Damblain.

C'est en raison de la parenté d'un des descendants du fameux graveur Woëriot et de sa famille des de Bouzey, Claude de Bouzey, écuyer, son cousin qui assistait à son mariage, que nous n'aurions garde d'oublier de mentionner les Chappelle. Nicolas Chappelle fondit, en 1665, le gros bourdon qui existe encore à Notre-Dame de Paris ; ses associés-ouvriers étaient F. Grillot, de Damblain, et François Mourot ou Moreau de Breuvannes.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 218, 1895.

Chrestiennot (Jean-Baptiste), dix-huitième siècle, célèbre fondeur lorrain, originaire de Chaumont-la-Ville, fondit les cinq cloches de l'abbaye de la Daurade, près Toulouse, puis en 1776 les quatre du Palais de Justice.

Chaussée (François La), dix-huitième siècle, fondeur qui passa en 1704 un marché pour fondre les cloches du monastère de Saint-Laurent de Dieulouard, près Nancy.

Archives de Meurthe-et-Moselle, MM. H. 75.

Colix (Jean), dix-septième siècle, fondeur à Nancy, mentionné comme parrain du fils de Lambert Adam, baptisé le 14 avril 1689 et du fils de Jean Michel, cordier, le 6 février 1694.

Il eut sa sépulture, ainsi que sa famille, dans l'église des religieuses de Sainte-Elisabeth de cette ville..

Archives de Nancy, t. III, p. 98.

Colson (Antoine), seizième siècle, fondeur lorrain qui, en 1593, fut chargé de fondre quatre mortiers de guerre.

Archives de Meurthe-et-Moselle. MM. B. 7310.

Conrard de Vic, seizième siècle. En 1513, il fut pensionné du duc de Lorraine comme fondeur de bombardes.

Archives de Meurthe-et-Moselle. MM. B. 1018.

Cordier (Nicolas), dix-septième siècle. Célèbre sculpteur et fondeur qui, en 1614, étant à Rome, fit et fondit la statue de sainte Gaudence pour la ville de Rimini.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 121, 1887.

Cuny (Jean), seizième et dix-septième siècles, fondeur lorrain, venu de Marainvillers, en 1594. Il fut reçu bourgeois de Nancy. Il eut plusieurs enfants dont : François Ier-Antoine, François II. Jean Cuny mourut hydropique, le 28 mai 1636, à Nancy (église Saint-Sébastien).

Cuny (François I-Antoine), dix-septième siècle, fondeur lorrain, fils de Jean Cuny, de Marainvillers. Il épousa, le 18 juin 1624, Eve Chaligny de la famille des célèbres fondeurs, et eut une fille, Elisabeth, née à Nancy le 14 avril 1628, puis un fils, Antoine, dont Antoine Chaligny fut le parrain, et enfin un autre fils, Nicolas, qui devint fondeur de l'artillerie ducale, lequel se maria à Anne Brabant, veuve de Dominique Mengin, orfèvre, le 2 décembre 1679. François Cuny mourut et fut enterré aux Minimes de Nancy le 7 mars 1681.

Archives de Nancy, t. III, p. 251.

Cuny (François II), seizième et dix-septième siècles, fondeur, fils de Jean Cuny, de Marainvillers, qui habitait Nancy depuis 1594 et fut reçu bourgeois de Nancy le 4 novembre 1659. Il épousa, le 27 septembre 1628, Madeleine Harmand et fut reçu membre de la Confrérie de la Congrégation le 1er janvier 1640.

Archives de Nancy, t. III, p. 344.

Cuny (Charles), dix-septième siècle. Fondeur lorrain, maître de l'artillerie de Lorraine, paraît être l'oncle ou le frère de François II Cuny; il fut, le 30 mai 1673, parrain d'une fille de François Cuny. En 1682, il passa un marché pour un lutrin suivant le modèle donné par le fameux sculpteur César Bagard, et destiné à l'église Saint-Sébastien de Nancy. Il

est reçu membre de la Confrérie de la Congrégation de Nancy le 4 juin 1662. Il fit deux cloches pour les Carmélites de Pont-à-Mousson.

Cuny (Nicolas), dix-septième siècle, fameux fondeur de l'artillerie de Lorraine, était fils de François I-Antoine. Il épousa à Nancy, le 9 décembre 1679, Anne Brabant, veuve de Dominique-Thomas Mengin, orfèvre.

Cuny (François III), dix-septième siècle, fondeur lorrain qui, le 30 mai 1673, eut une fille, de Marie Fournier, baptisée, dont Charles Cuny, fondeur de l'artillerie de Lorraine, fut le parrain.

Delapaix (Voir Paix [de la]).

Despois (Jean-François), dix-huitième siècle, fondeur à Nancy, fit une invention consistant en une pompe et divers ouvrages de son art, approuvés par l'Académie, en 1771 ; il fondit également, en 1786, la cloche qui se trouve actuellement à l'église de Vauciennes, canton d'Epernay (Marne) et le « gros timbre » de l'église Saint-Epvre à Nancy, en 1751.

Journal de la Société d'archéologie lorraine.
Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1867, p. 118, abbé Guillaume.

Diebold (Georges), quinzième siècle, fondeur, originaire de Rebeuville, près Neufchâteau. Il avait fondu, en 1427, une cloche appartenant à l'église paroissiale de Thounes en Suisse.

De Wernicke. Lothringer Glockengiesser in Deutschland.

Diétrich (Nicolas), seizième siècle, fondeur lorrain, fondit un grand nombre de cloches de la Marche, de Brandebourg. Sa femme devint la concubine de l'Electeur Joachim II, elle se nommait Anne Sydow, connue sous la dénomination de « die schone Giesserin », la belle fondeuse.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1893, p. 162.

Diez (Claude-M[1]), seizième siecle, « clochetier », né à Germainvilliers, près Bourmont, Lorraine, fit, en 1554, avec Nicolas Grandjean, une cloche de couvre-feu pour le chapitre de la collégiale de Bar-le-Duc. Il refond, en 1547, quatre cloches pour le même chapitre.

Doudenet (Jean), seizième siècle, fondeur lorrain, habitait Rome, y exerçant son art, de 1501 à 1524. En 1525, il fit, à l'église Saint-André de Carrare, avec le concours de son compatriote, Didier Lambert, la grosse cloche et celle du dôme de Pietrasanta.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 121, 1887.

Dron (N.), dix-huitième siècle, habile doreur qui dora les belles grilles, en teintes diverses et harmonieuses, ainsi que les balcons de la place Stanislas et de la Carrière à Nancy.

Dubois (Jean, dit Mable), dix-septième siècle, fondeur lorrain, originaire

[1] Bertolotti, *Artisti francesi in Roma*. Mantoue, 1886.

ou du moins habitant de La Mothe, en 1605. En 1608, il fit, au clocher Saint-Epvre, de Nancy, une petite sonnerie de carillon, et en 1605, la refonte de la cloche la Mutte, de Metz, puis en 1619, la Madeleine, pour l'église Saint-Nicolas, de Neufchâteau.

Dubois (François), dix-septième siècle, fondeur lorrain, parent de Jean de La Mothe, travailla de son art, en Allemagne, particulièrement pour la fonte des cloches, en 1630, et en 1643, à Arnwal, depuis en France, dans le département de l'Isère[1].

Duhamel ou Hamaille, Hamalle, Gamalle (Louis), originaire de Liège, quinzième siècle. Bégin le dit ancêtre des fameux Duhamel, fondeurs messins du dix-huitième siècle. Il avait la charge de maître des bombardes ou de l'artillerie de Metz.

Estain (Antoine d'), quinzième siècle. Voir *Antoine*.

Euriot (François), dix-huitième siècle, fondeur à Nancy, épousa Marie-Anne Michel, à Nancy, et était allié à la famille des Lambert et Adam, célèbres fondeurs de cette ville. Sa fille, Anne-Françoise, naquit le 10 et fut baptisée le 11 juin 1732, à l'église Saint-Roch, de Nancy.

Les Adam, Michel et Clodion. A. Jacquot. Rouam. Paris. 1897

Farnier (Les), fondeurs lorrains, originaires de Mont devant Sassey, parents de la famille des fondeurs vosgiens, exerçaient cet art en Lorraine depuis plus de trois cents ans[2].

Farnier (Les), dix-huitième siècle, fondeurs lorrains, auteurs de la cloche de Morgemoulins, 1777.

Farnier (François), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, à Sauvigny (Meuse), fit en 1775, avec Martin Michel, la grosse cloche de l'église de Montigny-les-Vaucouleurs.

Ferry (Nicolas), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, à Saint-Dié, fondit, en 1737, une cloche de la chapelle de cette ville, aujourd'hui placée au musée lorrain de Nancy, ainsi qu'une petite cloche en 1720.

Florent (Louis), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, travaillait de son art en 1701.

Fourneau (Jean-Baptiste), dix-huitième siècle, fondeur, habitait et avait ses ateliers à Lunéville, 33, rue d'Allemagne, en 1769. Il fit, en 1767, un marché relatif à la refonte des cloches pour le monastère de l'abbaye de Haute-Seille, près Cirey.

Archives de Lunéville. Ch. Denis.

[1] Bertolotti. *Artisti francesi in Roma*, p. 110, 1894.
[2] Germain, *les Fondeurs de cloches lorrains*.

François (Maître Balthazard), seizième siècle, fondeur lorrain, mentionné dans les Rôles des habitants de Nancy, en 1551-1552.

François (Jean-Balthazard), seizième siècle, fondeur, fils de Balthazar, ut envoyé, aux frais du régent de Lorraine, Nicolas, en pays étranger, pour se perfectionner « dans l'art de fonderie ».

François (Abel). Voir Abel.

Archives de Nancy, t. I, p. 188.

Frémy (Jean), dix-huitième siècle, 1703, fondeurs supposés lorrains.

Frémy (Claude), dix-huitième siècle, 1776, fondeur supposé lorrain.

Frémy (Mamé), dix-huitième siècle, 1704-1787, fondeur supposé lorrain, ayant travaillé en Hollande.

Gage (Claude et Nicolas), dix-septième siècle, fondeurs lorrains, établis à Lübeck, vers le milieu du dix-septième siècle, et en Hollande en 1644, où Claude est désigné.

Garnier (François et Jean), dix-septième siècle, fondeurs lorrains, firent, en 1633, une cloche pour l'église Sainte-Croix à Craon (Mayenne).

Gaultier (Claude), dix-septième siècle, refondit en 1665, à Metz, avec Henri Guyot, la cloche Marie, qui existe encore[1].

Gérard (Claude), dix-septième siècle, fondeur lorrain qui, en 1666, fondit toutes les mesures utiles au service de la ville de Nancy. Déjà, en 1649, il fondit six magnifiques chandeliers et une croix de bronze « fouillés et enrichis de têtes d'anges » pour l'église Saint-Sébastien[2].

Gérardin, dix-huitième siècle, fondeur de cloches établi à Verdun.

Gilot, dix-huitième siècle, fondeur de cloches à Morisécourt et Robécourt.

Grandjean (Nicolas), seizième siècle, fondeur de cloches lorrain, fit en 1554, avec Claude Diez, une cloche de couvre-feu pour le chapitre de l'église Saint-Maxe de Bar-le-Duc. Il habitait Germainvillers, près Bourmont[3].

Grillot (François), dix-septième siècle, fondeur, originaire de Damblain, associé-ouvrier de Nicolas Chapelle, en 1665.

Grongnart, seizième siècle, fondeur de cloches qui en fit une pour l'église d'Herserange (Lorraine), datée de 1590.

[1] Comte de Marsy, *Quelques fondeurs de cloches originaires de Lorraine.*

[2] Comte de Marsy, *Quelques fondeurs de cloches originaires de Lorraine*, 1,367, t. IV, p. 74, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1886.

[3] Bégin, *Histoire de la cathédrale de Metz.*

Guerle (Jean-Maistre de), quinzième siècle, fondeur célèbre qui, à Metz, en 1428, avec Jehan de Luxembourg, refondit la cloche de la Mutte.

Guillemin (Pierre), dix-huitième siècle, d'Aubréyannes, fit des cloches à Verdun en 1756, 1759 et à Regnéville en 1759[1].

Guioth (Antoine), dix-septième siècle, fondeur de cloches, dont une de ses cloches fut fondue pour l'église de Void (Meuse), en 1691.

Guyot (Henri), dix-septième siècle, fondeur de cloches qui avec Claude Gaultier refondit, en 1665, la cloche Marie de la cathédrale de Metz.

Hamelle. (Voir Duhamel).

Haxus (Jean), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, élu conseiller de la ville de Nancy en 1616.

Hemoxy (Pierre) (Les frères), dix-septième siècle, fondeurs lorrains de cloches, originaires de Levécourt, travaillaient de leur art, en 1647, en Allemagne.

Hexriot ou Haxriot (Ignace-Antoine), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, demeurait à Romain-sur-Meuse, et refondit trois cloches de la cathédrale de Toul en 1767. Ils étaient originaires de Huilécourt et fondirent des cloches à Gremenil en 1772 et à Bure en 1773.

Huart (Jean et Pierre), dix-septième siècle, d'Epinal, fondeurs de cloches, firent, en 1634, les quatre cloches pour l'église des Jésuites de Pont-à-Mousson.

Huix (François), dix-huitième siècle, fondeur de l'artillerie du duc de Lorraine, épousa Françoise Pichon et en eut un fils, Léopold, né à Lunéville le 16 décembre 1720[1].

Humbert (Claude), dix-septième siècle, maître fondeur de Lorraine, refondit, en 1650, la grosse cloche d'Auzits dans l'Aveyron.

Archives de Lunéville. Ch. Denis, 66, 31.

Huriot (Roch-François), dix-huitième siècle, fondeur établi à Nancy. Sa femme, Marie-Anne Michel, est marraine le 13 octobre 1735; ils eurent deux fils, Nicolas et François-Léopold.

Huttinet (Nicolas), dix-septième siècle, fondeur lorrain, fit avec Jean Dubois, en 1607, une sonnerie pour l'église Saint-Epvre de Nancy. Ils étaient originaires d'Huilécourt, firent des cloches à Metz en 1605.

Archives de Nancy. H. Lepage, t. II, p. 202.

[1] Germain, *les Fondeurs de cloches lorrains.*

Jaclard, fondeur de cloches lorrain qui travailla de son art dans le département de l'Isère.

Jacques, de Clichy (Maître), seizième siècle, qui, avec Jean de Laytre, fondit la grosse cloche de l'église Saint-Epvre.

Joly (Pierre), dix-septième siècle, fondeur de cloches lorrain, qui travailla en Hollande en 1620, et dans l'Isère.

Joxquoy (X.), dix-septième et dix-huitième siècles. Maître ciseleur et fondeur du duc Léopold de Lorraine. En 1701, il fit, pour le duc Léopold, un pupitre en bronze ciselé, œuvre d'art de premier ordre.

Archives de Meurthe-et-Moselle, H, 74 MM.

Jullien (G.), dix-huitième siècle, fondeur de cloches lorrain.

Jullien (Joseph), dix-septième siècle. Fondeur lorrain qui fit un certain nombre de cloches remarquables ; en 1662, il travaillait de son art à Drevenack.

Jullien (Nicolas), dix-septième siècle, fondeur de cloches lorrain qui, en 1686, fit un timbre pour Saint-Nicolas de Neufchâteau.

Lachaussée (François), dix-huitième siècle. Fondeur lorrain qui, en 1760, refondit le gros timbre de l'Horloge de la Primatiale de Nancy [4]. Il était de Pont-à-Mousson et fit, vers 1770, trois cloches pour l'église de Dieulouard.

Archives de Meurthe-et-Moselle, G, 820, MM.

Laitre (Jean), seizième siècle. Habile fondeur lorrain, né à Clinchamp, bailliage de Chaumont et près Bourmont. Il avait fondu la « Charlotte », grosse cloche magnifique de l'église Saint-Epvre de Nancy, en 1591.

Dom Calmet.

Lambert (Didier), seizième siècle, célèbre fondeur lorrain qui s'illustra à Rome, par ses œuvres, en 1524. Il fit des cloches en 1524, à Carrare, et en 1525, à Pietrasanta.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1887, p. 121.

Lambert (Jean), quinzième siècle. Fondeur lorrain originaire de Deneuvre, fondit, en 1502, la grosse cloche de Saint-Epvre de Nancy, puis d'autres en 1508.

Lambert (Jean II), dix-septième siècle, fondeur lorrain, né à Doncourt, descendant sans doute de Jean Ier ; en 1683 il fit une cloche à la cathédrale de Reims.

Lannoy (Gaspard), seizième siècle, fondeur lorrain qui refondit la « Mutte », Metz, en 1573.

Laurent (Maître), quinzième siècle. Fondeur lorrain très réputé, qui

reçut en 1496, une somme d'argent pour le « sépulchre » ou mausolée de Ferry de Vaudémont, père de René II, inhumé dans la collégiale de Joinville.

Archives de Nancy, t. I, p. 143 et Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 994.

Lemire. (Voir Sauvage.)

Lepautre (Les), dix-huitième siècle, fondeurs de cloches lorrains établis à Thoune-la-Long[1].

Le Serre (Marc), seizième siècle, fondeur lorrain en 1598.

Lespine (François et Nicolas de), dix-septième siècle, fondeurs de cloches établis à La Fauche en 1634. Lui et son frère fondirent, à cette époque, des cloches pour la cathédrale de Toul.

Journal de la Société d'archéologie lorraine.

Loiseau (Les), seizième siècle, fondeurs de cloches établis à Robécourt (Vosges).

Magnin (François), dix-huitième siècle, maître fondeur, privilégié du Roi, le 2 mars 1785 établi à cette époque à Lunéville.

Archives de Lunéville. Ch. Denis.

Magnus (N.), dix-septième siècle, fondeur lorrain, qui, avec François Bheutel, fondit, de 1617 à 1630, des cloches en Allemagne.

Maire (N.), dix-huitième siècle, fondeur de cloches de Pompierre, fit, en 1772, la grosse cloche de Dainville-aux-Forges.

Maillard (J. et J. de la Paix), dix-septième siècle, fondeurs de cloches établis en 1662 à Orlishausen.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1894, p. 111.

Mayeux (Charles-Ferdinand), dix-huitième siècle, fondeur établi à Lunéville en 1717, le 2 novembre, mention l'indiquant.

Archives de Lunéville. Ch. Denis.

Messmann (N.), seizième siècle, fondeur de cloches lorrain, à Robécourt.

Messin (Les frères), dix-huitième siècle, firent en 1785 la grosse cloche de Saint-Gengoult, à Toul.

Mellet (Nicolas), originaire de Verdun, travaillait de son art, à Rome, en 1666.

Michel (Martin), dix-huitième siècle, fondeur de cloches de Romain-sur-Meuse, fit, en 1775, la cloche de Montigny-les-Vaucouleurs.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1887, p. 121.

[1] Jeantin, *Manuel de la Meuse*, t. II, p. 1315.

Michel (N.), dix-septième siècle, fondeur lorrain établi dans le Jutland, en 1637.

Mollot (Jean), dix-septième siècle, fondeur de cloches lorrain, établi à Romain-sur-Meuse, fit, en 1643, une cloche à Mayron.

Monteau, seizième siècle, fondeur de cloches lorrain à Breuvannes depuis cette époque.

Morreaux (Frères), dix-huitième siècle, fondeurs lorrains établis à Givet en 1771.

Mourot (François) ou Moreau, dix-septième siècle, fondeur, collaborateur de Nicolas Chapelle en 1655. Il était originaire de Breuvannes.

Mutrel, dix-septième siècle, fondeur de cloches à Breuvannes.

Nicolas ou Nancy (de Nancy), seizième siècle, fondeur réputé, établi à Rome en 1537. Il fit en 1537 la cloche de la Torre de Rigobello à Ferrare. (Tour de l'Horloge.)

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1887, p. 121, et Artistes français en Italie, Muntz.

Navoizet, fondeur de cloches lorrain, ayant travaillé dans le département de l'Isère.

Noillo (Claude), dix-septième siècle, ayant travaillé à la fonte des cloches en Hollande, en 1644.

Obertin. Voir Aubertin.

Olry (N.), seizième siècle, fondeur lorrain, mentionné comme tel, dans le rôle des habitants de Nancy, de 1551-1552.

Paix (De la) (Abraham et Tobie), quinzième et seizième siècles, fondeurs lorrains, de Nancy, qui, d'après leurs prénoms bibliques, semblent appartenir à la religion réformée, ce qui indiquerait leur exode vers l'Allemagne et la Suisse et la Hollande. Ils fondirent en 1612 la cloche qui existe encore à Pulligny en Lorraine.

Paix (Jean de la), dix-septième siècle, fondeur de cloches, dont la famille est originaire de la Mothe (Lorraine) et de Nancy. Jean, associé à Jean Maillard, aussi lorrain, fondit des cloches, en 1662, à Orlishausen et à Arnsberg, en 1665.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1894, p. 111.

Paix (Nicolas), seizième siècle, originaire de la Mothe (Lorraine), fit, en 1523, associé à Etienne Mère, une cloche pour la ville de Mende (Lozère).

Paix (Charles de la), dix-septième siècle, fondeur établi à Breuvannes en Lorraine, en 1680.

Paix (Antoine de la), dix-septième siècle, fondeur lorrain établi à Chaumont où il exerçait son art en 1684.

Paix ou Lapaix (Charles de la), dix-septième siècle, fondeur lorrain établi à Breuvannes (Lorraine), en 1680.

Paix (François de la), dix-septième siècle, fondeur lorrain, qui exerçait l'art de la fonte des cloches vers 1670, en Hollande.

Paris (Jean), dix-septième siècle, fondeur lorrain, dont les mentions de travaux datent de 1643.

Paris (Antoine), dix-septième siècle, fondeur lorrain, frère de Jean, qui travailla en Allemagne, à Werden sur la Roër, en 1658, dans l'église abbatiale.

Archives de Nancy, t. II, p. 355.

Pernelle (Florentin), dix-huitième siècle, fondit des cloches à Lamarche en 1774. Il était originaire de Pompierre.

Perrin ou Périn (Les), dix-huitième siècle, fondeurs de cloches à Outremécourt, près de La Mothe (Lorraine), fit avec plusieurs autres fondeurs, en 1708, la cloche de Neuville-en-Hez (Oise)[1].

Petit (Joseph), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, travailla en Hollande de 1717 à 1721.

Picaudez, fondeur lorrain ayant travaillé dans l'Isère.

Poitras (Guillaume), maître, quatorzième siècle, le plus ancien fondeur de cloches connu en Lorraine, fit, en 1396, la bancloche de Toul; il était du bourg de Sainte-Marie[2].

Poisson (F.), dix-huitième siècle, fondeur de cloches lorrain qui, en 1727 et en compagnie d'autres fondeurs, fit une cloche à Bayeux.

Document F. Farnier.

Queyrat (Nicolas), dix-huitième siècle, fondeur lorrain qui, en 1733, fondit une cloche pour l'église Saint-Nicolas de Nancy.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1894, p. 110.

Queyrat (Jean), dix-huitième siècle, maître fondeur et graveur, né à Nancy vers 1700; c'est lui qui, en 1728, fit les cuivres de six lutrins superbes destinés à l'église Saint-Sébastien de Nancy. Il obtint, en 1730, comme bourgeois de Nancy, l'ajustage des poids et balances de la ville. En 1720, il fit un Christ en bronze pour la paroisse Notre-Dame de Nancy et mourut en cette ville, le 24 janvier 1766, à l'âge de soixante-six ans, inhumé dans l'église des religieuses de la Congrégation.

[1] Germain, *les Fondeurs de cloches lorrains.*
[2] *Ibidem.*

Racle (François), dix-septième siècle, fondeur de cloches, paraît être parent des célèbres graveurs lorrains, originaire de Lorraine, il partit s'établir en Allemagne où il fondit des cloches en 1624 et en 1626, notamment à Lübeck.

Rains Huttinet, dix-septième siècle, fondeur à Metz en 1605, selon une inscription à la cloche de la Mutte.

Raoux (Nicolas), dix-huitième siècle, maître fondeur, ancêtre des fameux faiseurs de trompes de chasse; originaire de Nancy, où le 22 septembre 1722, il est mentionné dans un acte de mariage, à l'église Saint-Sébastien, en qualité de témoin. Nous possédons le médaillon-portrait de son fils Joseph.

Rambert Danxeuvre. Voir Lambert Jean de Deneuvre.

Richard (Jean), dix-septième siècle, fondeur lorrain, travailla avec Honoré Rosier, en 1642, en Franconie, pour la fonte des cloches.

Robert (Les), seizième siècle, famille de fondeurs lorrains établis à Robécourt (Vosges), dès 1550.

Roidot (Jean), dix-septième siècle, fondeur lorrain, que les archives mentionnent, en mai 1679 et 1681 en qualité de collecteur élu pour la paroisse Saint-Sébastien de Nancy.

Rosier (Jean), dix-septième siècle, fondeur de cloches, originaire de Breuvannes, travailla de son art et fondit, vers 1667, des cloches en Allemagne.

Rosier ou Rozier (Honoré), dix-septième siècle, fondeur lorrain, originaire de Breuvannes, établi en 1642, avec Jean Richard, en Franconie.

Rosier ou Rozier (Claude), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, originaire de Breuvannes, baillage de Bourmont, fit, en 1760, la cloche de l'abbaye de Haute-Seille, près Cirey. En 1741, puis en 1762, il refondit la grosse cloche de l'abbaye de la Crête et s'installa en 1766, en Franconie.

Archives de Meurthe-et-Moselle, H. 649.

Royer (Nicolas), dix-septième siècle, fondeur lorrain, travailla en Hollande en 1628 et 1629.

Saixt-Joire (Charles), dix-huitième siècle, maître fondeur lorrain, fils de François Saint-Joire, horloger, se maria à Nancy le 11 janvier 1785.

Archives de Nancy, t. IV, p. 37.

Sauxois ou Soxoys (Melchior), dix-septième siècle, fondeur de cloches, né à Romain-sur-Meuse, fit, en 1606, trois cloches magnifiques pour l'église Saint-Epvre de Nancy, et à Metz, en 1605, il refondit la Mutte.

Archives de Nancy, t. I, p. 313.

Sauvage (Gabriel, dit Lemire), dix-huitième siècle, fameux fondeur lorrain. De son mariage avec Madeleine Thomas, le 24 avril 1741, à Lunéville, il eut un fils, Charles-Gabriel, qui devint le célèbre Lemire, auteur des belles œuvres de Niederviller et de Sèvres. Gabriel mourut assez jeune, quarante et un ans, et fut enterré le 24 mai 1755; il était donc né vers 1714.

Archives de Meurthe-et-Moselle, GG, vol. 2, n° 45.

Simon (Maître), seizième siècle, fondeur lorrain établi à Ferrare en 1537.

Simon (François), que l'on croit fils de Jean, dix-septième siècle, travailla en Hollande de 1621 à 1644.

Simon (Jean), dix-septième siècle, père ou frère de François, travaillait en Hollande de 1617 à 1620.

Spoxneaux (Claude et François), dix-septième siècle, fondeurs lorrains, travaillaient en Hollande de 1685 à 1690.

Thouvenel (Ignace-Joseph), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, né à Outremécourt, près La Mothe, fit, en 1718, une cloche pour l'église de Neuville-en-Hez.

Thouvenot (Claude et Joseph, les), dix-huitième siècle, de Parey-Saint-Ouen et Saulsures-les-Bulgnéville, firent l'un, une cloche à Sainte-Hélène, près Rambervillers, en 1771 et une autre, en 1784, pour Nonville.

Tillus (Antoine), dix-septième siècle, fondeur lorrain, établi en Hollande en 1620[1].

Traboullet (Sébastien), dix-huitième siècle, fondeur, qui, en 1769, habitait 58, rue d'Allemagne, à Lunéville.

Vernolle (N.), dix-huitième siècle, fondeur à Nancy, son atelier était situé dans l'ancienne Poissonnerie et occupait le rez-de-chaussée de cet établissement, dans la rue de la Poissonnerie (Gambetta actuelle), de 1786 à 1790.

Archives de Nancy, t. III, p. 123.

Verton (Jean de), seizième siècle, bombardier, fondeur et canonnier en l'artillerie de Nancy ; retenu en qualité de bombardier et fondeur de S. A., en 1510.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1014.

Voillot ou Noillo (Les), dix-septième siècle, fondeurs lorrains qui émigrèrent en Allemagne en 1645.

[1] *Mémoire de la Société d'histoire et d'antiquités de la Frise*, et *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, comte de Marsy, 1886.

Voitié (G.), dix-septième siècle, fondeur lorrain établi à Metz qui, en 1605, collabora à la refonte de la cloche la Mutte.

Werings (Les), dix-huitième siècle, fondeurs de cloches établis à Houécourt.

Wéry (Hugues), dix-septième siècle, fondeur lorrain qui, en 1690, travailla en Hollande.

III

Horlogers.

Armax (Pierre), dix-huitième siècle, horloger, habitait Rome où il exerçait son art de 1653 à 1660; il était lorrain d'origine.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 122, 1887.

Arnould (Nicolas), dix-huitième siècle, célèbre horloger, natif de Pulligny (1753). Il se maria à Nancy à la paroisse Saint-Roch le 8 février 1752, en présence de Joseph-François Barbe, horloger.

Archives de Nancy, t. IV, p. 45; t. II, p. 182.

Barbe (Joseph-François), dix-septième et dix-huitième siècles, fils de Nicolas Barbe, maçon, et de Marguerite Maizière, et parent de Nicolas Barbe, architecte, qui fut le parrain de sa fille, baptisée le 20 janvier 1724, à Nancy. Joseph-François était né à Nancy le 26 août 1694 et mourut en cette ville le 16 mars 1764, où on l'enterra dans l'église des Carmes.

Il était « horlogeur astronomique de S. A. R. ». Doué d'un sentiment très artistique, il fut l'auteur du dessin du troisième ordre d'architecture de la Primatiale et en conduisit l'ouvrage en 1736 et a écrit diverses notes sur la peinture et possédait la plus belle collection des œuvres de Jacques Callot. Sa femme, Marie-Rose Grandjean, était morte à Nancy, le 8 octobre 1721, âgée de vingt-quatre ans.

Archives de Nancy, t. III, p. 273.

Boislandon (Jérôme), dix-septième siècle, horloger de Son Altesse Royale, était mort avant le mois d'avril 1682, ainsi qu'il appert d'un acte daté du 27 avril de cette année, relatif au mariage de son fils Jacques (Ier); il est indiqué, en son vivant, horloger de la ville de Manes?

Boislandon (Jacques), dix-septième siècle. Horloger de S. A. R., fils de Jérôme, et élève de son père. Se maria, le 27 avril 1682, à la paroisse Saint-Sébastien de Nancy. Il eut plusieurs enfants dont : Joseph, né le 16 mai 1683; Albert-Louis, le 29 décembre 1687, le parrain fut Albert Le Noir, orfèvre de Nancy; puis Jacques II, et enfin Claude.

Boislandon (Claude), dix-huitième siècle, fils de Jacques, horloger,

reçut le 20 mars 1734, à Nancy, le brevet d'horloger de la Cour. Son fils, Charles, fut baptisé le 15 décembre 1722, à la paroisse Saint-Sébastien de Nancy. Claude avait épousé, en cette même paroisse, le 6 novembre 1719, Barbe Mansard.

Biox (Antoine), dix-septième siècle, horloger de la ville de Nancy, nommé en 1676, en remplacement de François Mole, décédé.

Archives de Nancy, t. II, p. 284.

Deranton (Joseph), dix-huitième siècle, horloger et serrurier de S. A. R., veuf, se remaria, à Nancy, le 28 septembre 1734. Sa fille, Catherine, épousait, en cette ville, le 22 avril 1748, le fameux horloger Ransonet.

Archives de Nancy, t. IV, p. 14, 16.

Deranton (Nicolas), dix-huitième siècle, fit en 1745, à Nancy, une machine pour faciliter l'impression du sceau de la ville, fit en 1758, un méridien à la rue de la Poissonnerie, à Nancy. Il était horloger et machiniste.

Deranton (Rémy), dix-huitième siècle, horloger de la ville de Nancy en 1762.

Deranton (Remy), dix-huitième siècle, horloger de la ville de Nancy, de 1763 à 1774.

Deruet (Charles), dix-septième siècle, horloger célèbre, que l'on croit originaire de Troyes ou des environs, fut amené, on ne sait à la suite de quelles circonstances, à s'établir en Lorraine. Il fut, avec Louis, un des frères du fameux Claude Deruet, le peintre ami de Jacques Callot. Charles Deruet eut un fils, Philippe, de sa femme Marie, dont le parrain fut Honoré, seigneur messire Maximilien de Galéan et la marraine honorée dame Marie de Morimont, femme du sire de Gellenoncourt. En 1618, en qualité de maître horloger, il est chargé par acte officiel de l'entretien des horloges de la ville de Nancy. Il eut un autre fils, Charles II.

Deruet (Louis), dix-septième siècle, horloger de Nancy, frère de Charles et du peintre Claude Deruet. Il demeurait en cette ville, rue des Carmes et y mourut le 15 juillet 1635.

Deruet (Charles II), dix-septième siècle, fils de Charles Ier, horloger de S. A., mourut à Nancy le 11 mars 1655.

Deruet (Jean-Baptiste), dix-septième siècle, horloger, épousa Anthoinette Foulon, fille d'un des fameux fondeurs de Nancy. Ils eurent deux fils : Jacques, baptisé à Saint-Sébastien, le 27 septembre 1698, Jacques Durand, *maître joailler*, parrain, dame Catherine Gilles, marraine, et Jean-Baptiste II, baptisé le 2 mai 1700, à l'église Saint-Sébastien.

Hervé (Jean-Baptiste), dix-septième siècle, horloger, reçut à Nancy, le 28 juin 1699, le brevet d'horloger de S. A.

Archives de Nancy, t. II, p. 26.

Jean, de Revigny, seizième siècle, horloger; en 1501, il fit l'horloge pour le duc. Il refit en 1503, l'horloge, le timbre, les appelant tout neufs et la touche qui est contre le mur de l'horloge de Saint-Epvre de Nancy.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B 1061, 7237.

Joyeux (Bernard), dix-huitième siècle, artiste horloger, né à Pagny-sur-Moselle, construisit une horloge très curieuse dont le célèbre bénédictin dom Calmet donne la description.

Labaute (Paul-Antoine), dix-huitième siècle, horloger de Nancy, père et maître de son fils Pierre.

Labaute (Pierre), dix-huitième siècle, horloger né à Nancy, fils de Paul-Anthoine, s'y maria le 28 décembre 1774. Ils eurent un fils, Pierre-Jean-Baptiste, baptisé à Nancy (paroisse Saint-Roch), le 14 mai 1777.

Archives de Nancy, t. IV, pp. 43, 48.

Lemere (Étienne), seizième siècle, horloger à Nancy. En 1567, il reçut du duc une somme pour divers travaux de son art.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1150

Malteste (Noël), dix-septième siècle. Horloger du duc Charles III, demeurant à Combles, près de Bar. Il reçut, en 1605, une somme du duc et lui fit deux montres l'année suivante.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1287, 1295.

Mole ou Molle (François), dix-septième siècle, horloger de la ville de Nancy, où il avait épousé, le 12 juillet 1644, Marie, fille de feu Claude La Ruelle, vivant cordonnier. En 1658, il répara les quatre cadrans de la tour de Saint-Epvre à Nancy.

Archives de Nancy, t. II, p. 284; t. III, p. 395; t. IV, p. 78.

Plume (Jean de la), seizième siecle, horloger, fit, en 1516, une horloge pour le couvent des Clarisses de Pont-à-Mousson.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1021.

Ransonnet (Michel-Joseph), dix-huitième siècle, célèbre horloger, mécanicien et inventeur, fils de Hubert Ransonnet. Il fut reçut bourgeois de Nancy en 1753, et était né à Sonmagne près de Liège. Il épousa, à Nancy, le 22 avril 1748, Catherine, fille de Joseph Deranton, horloger de cette ville. Il habitait au n° 59 de la rue des Dominicains.

Archives de Nancy, t. II, p. 182; t. IV, p. 16.

Richard (François), dix-septième et dix-huitième siècles, artiste horloger et machiniste du roi Stanislas; né à Charleroy en 1678, se fixa à

Lunéville dès 1708, et y mourut le 6 décembre 1759, âgé d'environ quarante-sept ans. En 1727, il fit la belle pendule que le duc Léopold eut dans son cabinet, qui était estimée dix mille livres, rien que pour le mécanisme, sans compter l'ornementation. Il est l'auteur d'un tableau mouvant envoyé à l'empereur Charles IV à Vienne, d'autres ornementés et peints par Jacquart, ainsi que du rocher mécanique construit par ordre de Stanislas, à Lunéville, et décrit dans le recueil d'Héré, sans compter d'autres œuvres absolument remarquables, telle qu'une montre sur plan incliné, etc.

Saint-Joire (François), dix-huitième siècle, horloger à Nancy, est mentionné en cette qualité dans l'acte de mariage de son fils Charles le 11 janvier 1785.

Archives de Nancy, t. IV, p. 37.

Wayringe (Philippe), dix-septième et dix-huitième siècles, horloger, mécanicien, inventeur. (Voir à l'article Machiniste, Mécaniciens.)

Waltrix (François), dix-huitième siècle, horloger du roi, demeurant 5, place Saint-Rémy, à Lunéville. Il y mourut le 17 mars 1785, âgé de soixante-quatorze ans.

IV

Mécaniciens, Machinistes.

Boisthal (Jean), dix-huitième siècle, machiniste et mécanicien du roi de Pologne, duc de Lorraine, Stanislas Leszinsky, occupait cette charge en 1763 à Commercy où il construisit divers ouvrages d'art et machines d'eau au château et dans les cascades et parcs de Commercy.

Archives de Meurthe-et-Moselle. MM. B. 180.

Fey (Jacques, dit Poitevin), dix-huitième siècle, machiniste du roi de Pologne, au château et parc de Lunéville, dont une mention, datée du 19 février 1764, indique les paiements à lui faits pour divers ouvrages de son art.

Archives de Lunéville. Denis.

Genneté (Claude-Léopold), dix-huitième siècle, mécanicien, physicien et machiniste du roi de Pologne, duc de Lorraine, Stanislas Leszinsky, né à Eulmont, près Nancy, en 1706, et mort en cette ville en 1782. Le duc François III l'avait fait mettre en apprentissage, en 1731, à ses frais, près du fameux machiniste Wayringe. Plus tard, Genneté prit le titre de premier physicien de l'empereur.

Archives de Meurthe-et-Moselle. B. 1714.

Grivel ou Grivelle (Joseph), dix-huitième siècle, machiniste du roi,

né vers 1709 et mort à Lunéville, en cette qualité, le 1er avril 1742. Il est mentionné aux gages du duc en 1738, sous le titre de machiniste du roi.

Joyeux (Bernard), dix-huitième siècle, né à Pagny-sur-Moselle. Mécanicien distingué, auteur de l'horloge de l'ancienne académie de Nancy (donnée au musée lorrain de cette ville en 1863).

Rouillon (M.), dix-huitième siècle, né à Bar-le-Duc, habile mécanicien qui fut l'auteur de plusieurs machines et inventions fort curieuses présentées à l'Académie royale des sciences.

Thomas (Nicolas), dix-septième siècle, machiniste né à Sainte-Marie-aux-Mines, se rendit à Paris où le roi Louis XIV l'employa à différents ouvrages.

Mémoires de l'Académie des sciences, 1701, t. I. (Dom Calmet.)

Paulus (Dominique), dix-huitième siècle, machiniste. En 1725, mentions de sommes payées à Paulus, pour des machines à élever les eaux au château de Lunéville; idem en 1728, pour d'autres travaux de ce genre.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1675, 1688, MM.

Vayringe (Philippe), dix-septième et dix-huitième siècles. Célèbre machiniste, mécanicien, serrurier, physicien et horloger. Il naquit à Nouillonpont, près d'Étain en Lorraine, le 20 septembre 1684. Son père, Claude Vayringe, était un modeste laboureur. Il apprit d'abord l'art de la serrurerie à Metz, et épousa à l'âge de vingt-huit ans à Nancy, le 29 janvier 1711, Charlotte Jude, fille de François, joaillier du duc Léopold, âgée seulement de treize ans et demi. Ses témoins, lors de son mariage, étaient Claude François, joaillier, et le fameux Saint-Urbain, graveur et architecte de S. A. R. Il se fixa d'abord à Lunéville le 2 mai 1720, où il professait le cours de physique expérimentale et fabriquait des machines à vapeur que l'on expédiait jusqu'au Pérou. Sa fille, Claire, épousa, le 3 juin 1737, Jean Renard; les témoins étaient le fameux peintre Claude Charles et Valentin Jamerai Duval, bibliothécaire de S. A. le duc de Lorraine.

Philippe Vayringe suivit le duc François de Lorraine à Florence où il mourut le 24 mars 1746, et fut inhumé dans l'église des Barnabites. Son mausolée de marbre fut érigé dans cette église, par les soins de son ami Jamerai Duval. Il avait été serrurier de l'Hôtel des Monnaies à Nancy.

XV

LE MUSÉE DU CLOITRE

AU PUY (HAUTE-LOIRE)

J'avais l'honneur, il y a quelques années, Messieurs, de vous entretenir des peintures murales du département de la Haute-Loire, dont les découvertes successives et des plus heureuses avaient couronné d'un plein succès mes recherches quelquefois pénibles et mes travaux de longue haleine. Les résultats de cette entreprise ont été des plus satisfaisants, puisqu'au moyen de ces documents retrouvés, il est possible encore de reconstituer l'histoire de la peinture murale en France dans ses origines obscures et jusqu'à nos jours.

Ces richesses picturales faisant partie de notre trésor artistique national, il n'était que temps de conserver le souvenir du peu qui restait, c'était le sauver de la ruine totale et prochaine, et, à tout jamais, d'un oubli certain.

Commencée sous le haut patronage de Viollet-le-Duc, la collection des peintures murales du département de la Haute-Loire, au nombre d'une cinquantaine de sujets, et relevée dans nos cathédrales, abbayes ou châteaux, orne aujourd'hui le grand vestibule du Musée Crozatier, où la municipalité du Puy l'a favorablement accueillie et installée.

Permettez-moi maintenant, messieurs, de vous conduire en un recoin mystérieux et suggestif. Quelques tours et détours à faire, quelques marches à monter, quelques vieilles portes vermoulues à ouvrir, une admirable grille romane à pousser, nous sommes dans le petit cloître quadrangulaire de Notre-Dame, cloître du neuvième siècle, où la claustration des chanoines fut ordonnée par Charlemagne. C'est une petite merveille connue et souvent publiée, d'architecture, de pittoresque, de poésie et de solitude. Ce cloître, aux mosaïques réticulaires, à la frise si étrangement fantaisiste, aux galeries surbaissées, étroites et jadis tapissées de

dalles funéraires et de peintures murales à la fois, est perdu dans l'enchevêtrement de hautes bâtisses de tous les siècles, débris de la tour de l'Université Saint-Mayol, et des courtines à mâchicoulis des évêques du Puy, comtes du Velay. Au milieu, une citerne sonore et toute la folle végétation du hasard due au souffle des vents et au bec des oiseaux.

Sous une de ces galeries, une porte massive est surmontée de cette inscription : *Musée Notre-Dame*.

C'est de ce musée que j'ai à vous entretenir et dont je crois utile de vous parler afin qu'il soit de bon exemple; il est d'ailleurs une suite à l'œuvre de sauvetage que j'ai entreprise, et j'ai à m'excuser, tout d'abord, d'avoir à vous entretenir de moi à son sujet.

En 1894, je formais le projet de créer, sur les hauteurs du mont Anis, un musée pour sauver et réunir ce que le culte si populaire et si répandu au moyen âge de Notre-Dame du Puy a inspiré de près ou de loin à toutes les branches de l'art. Nombre d'objets, en effet, étaient dispersés ou ignorés d'un bout à l'autre des constructions de Notre-Dame du Puy. D'autres existaient encore dans la ville ou le département, ou ailleurs, et, du jour où l'on pourrait leur donner un toit commun, un abri sûr, on pouvait aussi espérer beaucoup des appels, des désintéressements et de l'amour toujours plus ou moins vivace au cœur pour la petite patrie.

Je me mis à l'œuvre. Je rencontrai autour de moi de l'assistance et des encouragements. Le gouvernement lui-même nous envoya son approbation avec l'autorisation de m'installer dans le cloître.

Les générosités particulières se mirent de la partie et me permirent aussitôt un aménagement sérieux et quelques acquisitions intéressantes.

Le musée se compose de deux salles d'inégale dimension. La première, dénommée la salle des *ex-voto*, renferme un certain nombre de ces actes de foi naïve et pieuse, de reconnaissance, nous transmettant, pour la plupart, des noms de la vieille noblesse du Velay et de la bonne bourgeoisie du Puy-Sainte-Marie. Quelques-uns de ces noms sont entrés et restés dans l'histoire, comme les Polignac, les d'Apchier, les Sénecterre, les Ventadour, etc. Certains de ces

ex-voto ont une réelle valeur artistique, et nous citerons, par exemple, le panneau daté de 1584, où figure l'évêque de Sénecterre en face de son frère, François, personnage de la cour d'Henri III, avec sa jeune femme et son enfant, œuvre dont la facture italienne et même la maîtrise ne sont pas douteuses.

Un autre, d'un peintre local de 1600, représente une nativité et met en scène le duc et la duchesse de Ventadour, en costumes de cour, sous Henri IV.

Dans cette salle s'alignent les maquettes des artistes qui, en 1855, concoururent pour la statue colossale de Notre-Dame de France qui domine la ville du haut de son rocher Corneille. Mais nous devons passer vite, et c'est dans la seconde salle, la plus grande, que je vous introduirai.

Impossible de décrire ou même d'énumérer les raretés qui remplissent les vitrines ou tapissent les murs : les robes superbes et les riches couronnes de la Vierge Noire avant la Révolution, la Bible de Théodulphe, évêque d'Orléans au neuvième siècle, qui l'écrivit dans sa prison d'Angers, en *ex-voto* à Notre-Dame du Puy. Manuscrit unique, avec des pièces d'étoffes byzantines variées, destinées à protéger les feuillets pour éviter un dangereux contact aux écritures d'or et d'argent sur papier vélin pourpre.

Reliquaires, émaux, manuscrits, tapisserie de Jean de Bourbon, évêque du Puy, barrée de la barre de bâtardise, etc., etc. Mais, pour nous en tenir à la partie artistique qui intéresse plus particulièrement la section à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, je vous signalerai la *tête de sainte Agnès*, un bijou de sentiment et d'exécution par André Besquent, statuaire, notre compatriote, et récompensée du reste au Salon de Paris.

J'appellerai votre attention, avant tout, sur deux statues de Vaneau, le sculpteur magistral et si peu connu encore, appelé de Montpellier au Puy par Mgr de Béthune et qui exécuta en bois, en des proportions colossales, le monument commémoratif de la bataille de Vienne, remportée par Sobieski sur les Ottomans, œuvre d'une puissance incontestable, dont les bas-reliefs et les statues sont dispersés dans l'Indre-et-Loire et la Haute-Loire.

Vaneau procédait d'une double inspiration : l'Antique et Michel-Ange.

François de Béthune, comte de Selles, ambassadeur de France

en Pologne et frère de Mgr Armand de Béthune, évêque du Puy, avait épousé la sœur de la femme de Jean Sobieski, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien ; ce qui explique le choix qui avait été fait de Vaneau.

Vaneau a laissé au Puy et dans tout le diocèse des œuvres de grande valeur. Il avait commencé, pour Mgr de Béthune, un tombeau destiné à l'église Saint-Maurice, pour laquelle le prélat avait une prédilection toute particulière. Mais l'artiste mourut avant son protecteur, n'ayant pu achever son œuvre.

Sur un assez large panneau, des anges avec accessoires entourent le portrait en médaillon de Mgr de Béthune, une production de magistrale facture et que possède notre musée.

Vaneau avait encore sculpté, pour ce monument, quatre statues armées de la légion thébaine, qui échappèrent aux autodafés de la Révolution à cause de leur allure martiale, et présidèrent aux fêtes populaires et aux feux de joie.

Ces quatre statues, dernièrement, furent, hélas ! vendues et emportées dans un département voisin ; j'ai pu, grâce à un double sacrifice de notre part et de la part de l'acheteur, en ramener deux au Puy et les installer au musée de Notre-Dame.

Je m'arrête, messieurs ; j'en ai dit assez pour vous prouver que je poursuis sans découragement et sous toutes ses formes l'œuvre de sauvetage entreprise. Puisse ce modeste exemple faire naître des imitateurs, encourager les bonnes volontés et réveiller chez quelques-uns cet amour vivace de la petite patrie locale et le souci jaloux de ce qui, après tout, fait pour une part, si humble soit-elle, la gloire et la richesse artistique de la grande patrie française.

Léon Giron,

Conservateur des musées du Puy, Membre non résident du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, Officier de l'instruction publique.

XVI

LE « CLOCHER » DU LYCÉE GAMBETTA DE CAHORS

La plus ancienne partie des bâtiments qui servent au lycée de Cahors est l'œuvre des Jésuites. C'est une construction rectiligne et froide dont des retouches ou des réparations successives ont aggravé la symétrie. Heureusement elle est surmontée d'un clocher en forme de campanile qui lui donne un air de grâce et d'élégance. Ce clocher est un joli spécimen de cette architecture italienne que les Jésuites finirent par imposer à nos architectes pour la construction des églises

Il est classé parmi les monuments historiques. Et nous devons ce bienfait à Gustave Larroumet. Celui-ci fut un élève du lycée de Cahors et non le moindre. Il s'empressa d'accueillir la demande de restauration du vieux clocher branlant, et il obtint de M. Bourgeois, alors ministre de l'Instruction publique, le décret de classement du 12 août 1891.

Quelques mois après, il faisait accorder, pour le lycée et deux autres tours historiques de Cahors, une somme de 12,458 fr. 12. Ni le Conseil général, ni le Conseil municipal de Cahors ne purent grossir ce crédit. La restauration fut néanmoins faite. M. Rodolosse, architecte du département, la dirigea dès après juillet 1895. Au même moment, le nouveau bâtiment qui est aujourd'hui le lycée se construisait, sur les plans du même M. Rodolosse.

C'est à ce moment que je conçus l'idée de rechercher le passé de notre vieil établissement universitaire. J'ai publié il y a déjà plus d'un an : *le Collège et les origines du lycée de Cahors* [1] (1763-1815). Malgré mes recherches et la découverte, à la Bibliothèque nationale [2], de dessins dressés par l'ordre des Jésuites, je n'avais rien trouvé concernant notre clocher. J'avais supposé qu'il pouvait avoir été construit sur des plans de Martel-Ange qui cons-

[1] *Cahors*, Girma-Brassac, 262 pages, 2 dessins, 1907.
[2] Hb. 4 b., troisième volume de Pianti, pl. 126-130.

truisit beaucoup de collèges de Jésuites dans le Midi de la France. Et mon livre avait paru depuis quelques mois, quand un habitué des archives des notaires, M. l'abbé Foissac, m'apporta le document définitif. J'étais passé à côté, car moi-même j'avais longtemps fouillé dans ces mêmes archives, chez Me Sourdrille, à Cahors.

La pièce que je donne ici est un contrat passé, pour la construction du « clocher » entre le recteur des P. Jésuites et un architecte cadurcien, Antoine Chasaniard, le 30 avril 1676.

« L'an mil six cent soixante seize et le trentième jour du mois d'avril, dans la ville de Cahors, en Querci, après-midi, régnant Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, devant moy notaire Royal soussigné et présents les témoins bas-nommés ont été, en personne, le Révérend Père Louis Duranti, recteur, et Révérend Père Gabriel Boery, syndic du collège des Pères Jésuites de ladite ville d'une part, et Anthoine Chasaniard architecte, habitant de la dite ville d'autre, lesquels de leur bon gré ont convenu ce qui s'ensuit : savoir que ledit Chasaniard fournira toute la conduite nécessaire pour la construction d'un clocher qui sera fait dans ledit collège et au-dessus de la voûte qui est derrière la chapelle Saint-Joseph[1], à commencer la naissance du dit clocher sur les murailles qui sont au-dessus de la dite voûte où il sera jeté trois arceaux de tuile et à l'endroit le plus commode et assuré pour le soutien du dit clocher ; et au-dessus des dits arceaux sera fait le premier entablement sur lequel il formera l'octogone avec huit ouyes garnies de balustrages semblables à celles du dit dessin, qui en a été fait par ledit architecte, lequel entablement, ouyes et balustrages n'est pas néanmoins compris avec ledit dessin, lesdites parties en ayant resté d'accord du depuis ; comme aussi sera fait un second entablement sur lequel sera mis et placé autres huit ouyes avec huit faces qui seront de même que les premières ci-dessus de l'hauteur de six pieds de roi chacune dans œuvre, compris les balustrages, et de la largeur nécessaire à proportion ; et au-dessus sera fait un troisième entablement avec huit ouyes semblables aux autres ci-dessus garnies de mêmes balustrages hauteur et largeur ; et encore au-dessus d'icelles sera fait un quatrième entablement de la même façon et figure que les autres ci-dessus, sur lequel sera fait et posé le grand dôme semblable à celui du dit dessin fait en voûte de la hauteur de sept pieds de roi et autant de largeur au pied de sa naissance la prenant sur ledit quatrième entablement, au-dessus duquel sera fait un autre petit dôme à six faces avec une ouye à chacune qui sera de quatre pieds et demi de roi d'hauteur dans œuvre y compris les balus-

[1] Aujourd'hui de la Vierge.

trages et de largeur à proportion, lesquelles ouyes seront portées sur une plate-bande de pierre de taille soutenue par ledit grand dôme ; et au-dessus des dites ouyes sera fait aussi un cinquième entablement qui portera le dernier petit dôme de la hauteur de six pieds de roi et de largeur à proportion, le tout bien façonné conformément audit dessein ; sur lequel dernier dôme sera mis une giroette (*sic*) telle quy (*sic*) lui sera baillée par ledit syndic, et sera tenu ledit Chasaniard de s'occuper incessamment à la conduite dudit travail et ouvrage jusques à ce qu'il sera parachevé et de fournir seulement pour raison d'icelui les moules nécessaires ensemble les panneaux pour couper les corniches, entablements, balustrages et autres choses semblables tant pour la pierre que tuile et bois, sans qu'il soit obligé de fournir autre chose et se fiera aux dits révérends pères Recteur et syndic de fournir tous les ouvriers et matériaux requis et nécessaires pour lesdits ouvrages et de payer audit Chasaniard, comme ils promettent, pour ladite conduite et moules la somme de cent livres, savoir vingt-cinq livres au commencement dudit travail, autres vingt-cinq livres au troisième entablement, autres vingt-cinq livres après que la voûte du grand dôme sera faite et les autres vingt-cinq livres à la fin dudit travail ; à quoi faire et ce dessus observer les dites parties se sont obligées : savoir ledit sieur Recteur et syndic les biens dudit Collège pour ce qui les regarde et ledit Chasaniard ses biens propres présents et advenir aussi pour ce qui le regarde, ayant ledit Chasaniard délivré ledit dessin dudit clocher au dit Révérend Père Recteur en présence de moi notaire et témoins qui a été paraphé par moi notaire pour empêcher variation, à cette fin que ledit ouvrage soit fait conformément au dit dessin ; ainsi se l'ont promis et juré en présence de Anthoine Ausset, de Léonard Roussel, maître charpentier, dudit Cahors habitants, signés avec le sieur Recteur et syndic, ledit Chasaniard a dit ne savoir de ce requis, et moi.

Louis Duranti, recteur. Gabriel Boery, syndic.

Ausset. Roussel.

Grand, notaire.

Ce contrat est concluant. Il nous donne le nom de l'architecte. Celui-ci était un habitant de Cahors. Les Jésuites avaient, au moins une fois, employé les services d'un étranger à leur ordre. Il est vrai qu'ils avaient collaboré au plan. Le document nous révèle

[1] Chose digne d'être notée : Anthoine Chasaniard n'a pas signé à l'acte ci-dessus « pour ne savoir ». Or, dans un autre contrat que je détiens, qui est du 29 décembre 1681, le même Chasaniard Anthoine a signé, d'une écriture, il est vrai, maladroite. Dans ces cinq ans il avait appris à écrire. — Ce contrat dernier concerne l'achèvement de l'aile orientale du lycée actuel. Celle-ci n'a aucun caractère artistique.

aussi les conditions de l'entreprise. Chasaniard [1] n'était qu'architecte. Les Jésuites étaient les entrepreneurs, puisqu'ils devaient se procurer les ouvriers et les matériaux. Ceux-ci étaient des briques, le texte dit des tuiles, et c'est en effet le mot le plus usité dans le Midi, où le mot brique est plutôt récent. Cahors avait des tuileries. Il n'en a plus aujourd'hui. Mais toute la ville est presque entièrement bâtie en tuiles et tout un quartier situé au nord-est de la ville fournissait une argile rouge excellente à cet usage. A la cuisson même qui, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle et même plus avant, se fit au feu de bois, la tuile prenait une teinte violacée et se durcissait au point de résister plus longtemps au ciseau et au temps que la pierre calcaire ou le grès. Ce grès ou ce calcaire fut employé aux arêtes du soubassement, aux appuis des balustres, aux balustres, aux bases des arcatures, et aux voussures médianes. Et cette alternance de brique et de pierre faisait la grâce du monument.

La tour fut, en effet, construite et à peu près conformément au plan projeté. Cependant les dimensions paraissent avoir été étendues : ainsi les arcatures, y compris les « balustrages » devaient avoir six pieds de roi, soit, en chiffres ronds, 1 m. 98. Or, elles ont 2 m. 40 d'ouverture à partir de la base inférieure des balustres. Le soubassement de la lanterne qui était prévu en pierre de taille, semble avoir été fait en briques. Enfin, la lanterne elle-même paraît n'avoir jamais été ouverte, car les voussures sont de briques posées à plat, et les balustres de briques aussi; ils émergent à peine de la bâtisse. Et ici nous saisissons le factice du style jésuite. Il fallait d'abord paraître. La forme extérieure était respectée, mais l'armature intime n'était point nécessaire. Peut-être aussi était-ce raison d'économie. Car, pour assurer la solidité d'une lanterne ajourée, il eût fallu un dôme mieux assis, capable de plus de résistance.

La tour s'élève au-dessus des bâtiments environnants à une hauteur de 17 mètres. Le soubassement qui la supporte a la même hauteur. Elle est svelte et gracieuse. Mais la lanterne hexagonale dressée sur le dôme octogonal lui donne comme un air de gaucherie. On dirait d'un étui élégant dont la fermeture serait gênée ou plutôt d'un géant mal coiffé. Telle qu'elle est, elle est l'ornement le plus élégant du quartier tout moderne et tout banal de ce

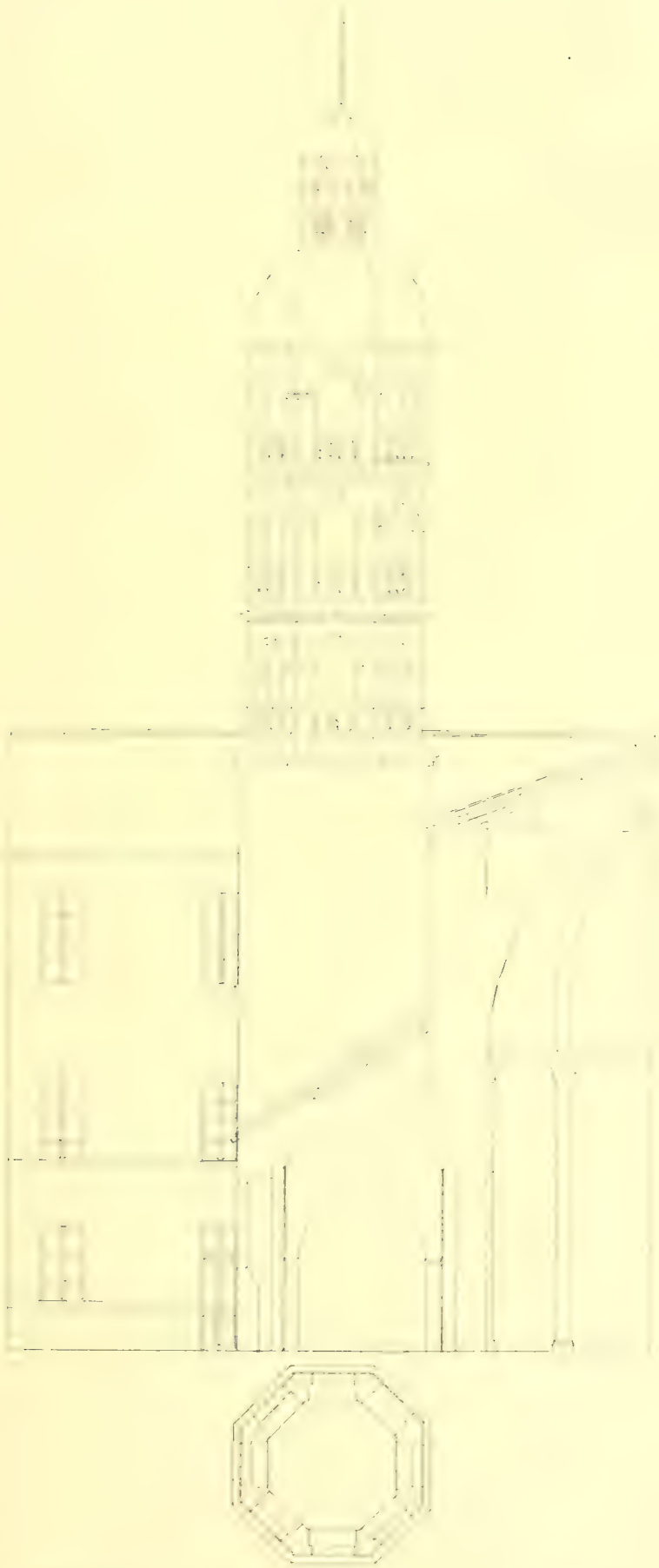

Planche XXVI. Page 212.

LE « CLOCHER » DU LYCÉE GAMBETTA
DE CAHORS

Cahors qui est si curieux par ailleurs. Elle est utile à ce quartier, car elle porte une horloge à trois cadrans. Et cette horloge a elle aussi une histoire, ou du moins celle qu'elle a remplacée et qui, avec celle de la cathédrale et celle du séminaire, aujourd'hui la caserne, réglait depuis longtemps les heures de nos compatriotes. Le clocher a encore trois cloches dont une seule sert de timbre à l'horloge. L'autre appelait autrefois les élèves à leurs divers exercices. On l'a condamnée depuis longtemps, car son agitation répétée très souvent menaçait la solidité du bâtiment. Une troisième repose sur le sol, inutile.

Le dessin que je joins au présent mémoire a été dressé par M. Fournié, architecte, d'après un plan de M. Pinochet datant de 1857. Le dessin au trait noir encré est l'œuvre d'un de mes élèves de Deuxième, dirigé, pour les travaux graphiques, par mon collègue M. Molinié. La lanterne n'est pas représentée aveuglée. Mais aucun document ne me prouve qu'elle ait été jamais ouverte. Le dessin est à l'échelle de 0 m. 01 c. par mètre. A côté sont tracés : 1° une coupe horizontale de la tour; 2° un plan de la chambre voûtée, sur laquelle est posée la tour, et de son couloir adjacent [1].

B. Paumès,

Professeur d'histoire au lycée Gambetta, Secrétaire général de la Société des Études littéraires, artistiques et scientifiques du Lot.

[1] Nous donnons ici, à la planche XXVI, ce dessin réduit, mais nous négligeons comme inutile le plan de la chambre voûtée et de son couloir adjacent.

XVII

ENSEIGNEMENT PUBLIC DES ARTS DU DESSIN

A LYON

(Suite)

1798

La vente comme bien national de l'abbaye des dames de Saint-Pierre, place des Terreaux, « la maison de pierre », comme on disait, se trouvait suspendue depuis la décision de *Poullain de Grandprey,* dont nous avons parlé en 1795 (pièce justificative n° XLIX) ; mais cet édifice continuait à être disputé par divers services parce que son sort ne fut à peu près décidé qu'en 1802, ainsi que nous devrons l'expliquer à cette date. Un arrêté de l'administration départementale du Rhône, en date du 18 septembre 1796, avait bien décidé que trois salles serviraient provisoirement aux leçons publiques de l'École centrale, plus des logements salubres pour les professeurs qu'on ne pouvait loger dans les bâtiments du Grand Collège, plus une chambre pour placer les instruments et les livres et pouvoir se préparer aux leçons; tout ceci en réservant ce qui avait été donné à l'État-major de la place. Toutefois, en 1798, le bureau de l'École centrale fut obligé de rappeler, le 4 avril (pièce justificative n° LXI), à l'administration centrale, qu'ayant été obligé de céder au commandant de place, pour son logement, la salle assignée pour les leçons de langues anciennes, il demandait, en remplacement, l'une des salles n° 7 du premier étage se trouvant libre; la remise fut faite trois jours après.

Ce n'est donc pas seulement à présent que se manifestent ces conflits administratifs; ils étaient inévitables à cette époque d'organisation; enfin nous trouvons, le 29 décembre, dans une lettre du directeur de l'Enregistrement et des domaines (pièce justificative n° LXII), trace d'une négligence qu'il nous est difficile d'élucider. L'inventaire dont il est question, avait-il été fait, ou bien fut-il

opéré aussitôt? Nous ne savons. Dans tous les cas, on sait que M. l'abbé *J.-B. Martin* a publié une notice des plus intéressantes de celles des œuvres de *François Perrier*[1] qui se trouvaient alors dans les bâtiments de la Chartreuse et qui, malheureusement, n'existent plus sauf une seule! Nous ne comprenons pas pourquoi ces immeubles, inhabités depuis quelques années et en état de délabrement, n'étaient pas encore vendus en 1798. Depuis, le cardinal *Fesch* racheta la grande maison dite hôtellerie, laquelle existe encore, ainsi que l'église devenue paroissiale à laquelle on a appliqué, en 1871-1872, la façade restée en attente; le petit cloître a été détruit. Nous nous rappelons personnellement d'avoir, dans notre enfance, vu les cellules du grand cloître transformées, avec leurs petits jardins, en une ou plusieurs modestes habitations privées; quelques portions de la galerie circulaire montraient sur le préau central, par portions délabrées, une architecture très simple avec arcades alternées de petites fenêtres ovales.

Nous n'avons rien relevé de particulier dans le palmarès de la distribution des prix, le 12 août, de l'École centrale, lequel nous fournissons à la pièce justificative n° LXIII; nous ne pouvons encore y identifier aucun nom d'artiste connu parmi tous ceux qui y figurent et qui sont bien lyonnais pourtant. Les leçons de *Cogell* sont toujours partagées en trois classes; il est accordé des prix de bonne conduite et d'encouragement.

Notons encore, pour la bonne règle, cette nouvelle pétition du 20 septembre réclamant les tableaux que, dit-on, « les Parisiens n'ont pas rougi de nous enlever, il y a cinq ans environ » sous le prétexte d'enrichir leur musée et demandant la restitution d'œuvres d'artistes lyonnais et notamment de bas-reliefs par *Coysevox*[2].

C'est une grande satisfaction pour nous que de pouvoir enfin nous occuper de l'enseignement de la fleur pour lequel *Daunou* et *Mayeuvre de Champvieux* avaient montré tant de sollicitude en 1797. Cela fut long et n'alla pas tout seul, ainsi qu'on va le raconter.

[1] Pour François Perrier, voyez, des volumes des Sociétés des Beaux-Arts des départements, t. XI, p. 445-447, 533; t. XII, p. 55, 173-175, 177, 178; t. XIV, p. 114, 122, 145; t. XVIII, p. 145.

[2] Nous l'avons déjà signalée en 1797 (p. 124 du volume des *Comptes rendus des Sociétés des Beaux-Arts des départements pour* 1907).

Par décision du 24 novembre (4 frimaire an VII), le ministre de l'intérieur, *François de Neufchâteau*, avait autorisé, en suite de nous ne savons quelles présentations, puisqu'elles devaient être faites par un jury d'examen, *Leclerc* à donner des leçons publiques de fleurs, en attendant la décision du Corps législatif sur l'ensemble de l'organisation des écoles spéciales des arts du dessin.

Toutefois, il restait quelque inquiétude dans l'esprit du ministre à l'égard de ce professeur. — « C'est, » disait-il par une singulière tournure d'esprit, « au civisme des opinions à devenir le premier garant de la bonté de l'enseignement. » On l'a informé que *Leclerc* avait manifesté hautement des principes inconstitutionnels; il invitait l'administration centrale du département à vérifier le fait, à suspendre les leçons s'il y avait lieu et à lui présenter un candidat que son civisme et son talent désignât à son choix [1].

Un avis de la même administration, de l'an VII, avait (sans désigner le mois et le jour) averti le public de l'ouverture de ce cours, ainsi que de ceux de teinture et de mécanique *manufacturière* dans une salle de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre.

1799

La lettre du ministre de l'Intérieur eut son effet, puisque, à la place de *Leclerc* on nomma *Jean Devarenne*, qui ouvrit son cours au commencement de l'année en même temps que les deux professeurs de chimie et de mécanique de l'École Centrale, enseignant la teinture et le mécanisme des métiers selon la demande de *Daunou* et de *Mayeuvre de Champvieux*.

Devarenne, lorsqu'on l'appela, comme on le voit, à enseigner publiquement, était employé depuis longtemps pour l'exercice de son art de dessinateur dans les meilleures fabriques de Lyon; abandonnant ainsi tous les avantages que lui offraient les principales maisons, il se rendit au vœu de ses concitoyens et, nommé, il continua ses leçons jusqu'à ce que, sur le rapport du préfet d'*Herbouville*, en 1806, une pension de retraite de 1,500 francs lui fut accordée, à partir du premier janvier 1807, en même temps que *Cogell* ainsi qu'on le verra. Il se retira à Oullins (Rhône) où

[1] Archives du département du Rhône, série D.

il se livra à la culture des fleurs de son jardin, en même temps que recherché par la société; il s'y faisait aimer par son caractère plein d'aménité. Il mourut le 6 octobre 1809, à l'âge de 66 ans.

Il semble que son enseignement manqua un peu d'intensité; il fut remplacé par *Barraband*.

Une école dite d'instruction théorique et pratique de l'art de la fabrication des étoffes de soie et d'or fut confiée à *Lasselve* en 1802, pour commencer en 1803; elle cessa d'être gratuite, ainsi que nous l'expliquerons, neuf ans après.

Quant à *Jacques Leclerc de la Colombière*, il paraît qu'il se trouvait dans les bonnes grâces du nouveau gouvernement, puisque il fut nommé, le 21 décembre 1805, comme professeur de dessin de mise en carte pour ouvrir son cours en 1806; mais il mourut, peu après, en 1808.

Arrêtons-nous, car nous anticipons singulièrement sur notre historique et il nous faudra revenir sur *Leclerc* et sur *Lasselve*; seuls, ceux qui se sont occupés de reconstituer des historiques peuvent se rendre compte de l'ennui de l'écrivain à paraître se répéter à chaque instant.

Ainsi nous avons encore à signaler une manifestation de l'esprit public en faveur de la création d'un musée, qui se traduisit par une pétition du 28 mars (8 germinal an VII) signée d'un grand nombre de personnes parmi lesquelles se rencontrent quelques noms acquis à la biographie lyonnaise : *J. van Risemburg*, *Périsse du Luc*, *Gilibert*, *Cogell*, *Tabard*, *Mollet*, *Delandine*, *Bruyset aîné*, *Pernon*, etc., etc.; s'adressant à l'administration centrale du département, ils sollicitent de nouveau la réalisation de cet établissement. Il existe, disaient-ils, pour cela, dans les dépôts, des matériaux utiles qui y dépérissent et attendent qu'on les rende à la vie ainsi qu'à l'admiration des amateurs; le ministre de l'Intérieur a promis d'en envoyer de Paris...; un local superbe (?) est tout trouvé à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre... etc., etc.

Cette pétition, qui fut contresignée par le Jury, par les professeurs de l'École centrale et par le bureau consultatif du commerce, vient donc s'ajouter à toutes les démarches que l'on a pu constater dans notre historique depuis 1791.

Hélas! les questions de ce genre ne se règlent qu'avec de grandes difficultés et la ville de Lyon ne posséda une véritable galerie de tableaux que quatorze ou quinze ans plus tard.

Toutefois, à Paris, le député *Paul Cayre*, que nous avons déjà vu à l'œuvre comme commissaire du Directoire exécutif de la République, ne perdait pas de vue l'école de la fleur et ne restait pas inactif. Un envoi fut expédié par ses soins, en juillet, de tableaux de fleurs, fruits, nature morte, savoir : un par *Fontenai* [1], trois de fleurs par *Baptiste* [2], un trophée avec fleurs par *Helliot* [3], et un singe avec des raisins par *Desportes* [4], plus quarante feuilles d'oiseaux coloriées à la Chine et trente-trois dessins et études, ces derniers, est-il dit, provenant de l'émigré *Albanie* [5]. Voici ce que nous avons trouvé sur le sort de cette marque de sollicitude du pouvoir exécutif du Directoire en nous servant de l'Inventaire du musée et de l'École de dessin par *Artaud*, des catalogues du musée par *Thierriat* et par *Martin-Daussigny* et de celui actuel [6].

Belin de Fontenay. — Les inventaires *Artaud* pour le musée et pour l'école ne citent pas son nom. Il se trouve dans le catalogue du musée de 1863, mais pour des tableaux de petite dimension n°s 24 et 25, qui ne peuvent, par conséquent, s'identifier avec l'envoi de 1799, bien plus grand. Cet artiste est représenté au musée du Louvre par deux toiles qui ne s'identifient pas avec celle envoyée à Lyon et qui aurait pu être retournée à Paris.

Monnoyer. — On lit, dans un rapport du Conservatoire des arts du Palais fort intéressant, adressé au Préfet en 1805, rapport que nous devrons étudier plus amplement à cette date, le passage suivant : « Un ancien dessinateur (il ne peut être question ici que de *Devarenne*), dont les talents étaient justement estimés

[1] *Jean-Baptiste Belin de Fontenay.*

[2] *Jean-Baptiste Monnoyer*, dit *Baptiste.*

[3] *Pierre-Nicolas Huilliot.*

[4] *Alexandre-François Desportes.*

[5] Nous donnons le détail de cet envoi à la Pièce justificative n° LXIV, tout en faisant remarquer qu'il a été déjà fourni par *L. Clément de Ris* dans la note K (p. 477) de ses *Musées de province* et dans le catalogue du musée de Lyon, par *Martin-Daussigny.*

[6] Les trois personnages de *Martin-Daussigny, Thierriat* et *Artaud,* devant figurer amplement plus tard dans notre historique, nous nous abstenons de fournir à présent des détails biographiques sur leur compte.

dans nos fabriques, donne chaque jour, excepté le jeudi, des leçons pour le dessin des fleurs. Trois ou quatre tableaux, très médiocres, attribués à Baptiste, quelques dessins au crayon de *Douet*[1], ou d'après ce maître, et les ouvrages du professeur sont les modèles que copient les élèves; il en est peu qui soient en état de peindre ou de dessiner d'après la nature. Il seroit difficile dans cette classe de former des sujets dans l'art de traduire les esquisses en patrons. »

Notons bien : « trois ou quatre Mounoyer ». Dans l'inventaire du Musée par *Artaud* il se trouve un pot de fleurs de « *Baptiste* » sans autre détail. Le catalogue *Thierriat* signale, n° 19 et 20, deux petits tableaux de *Monnoyer* peints sur cuivre. H. 0,25 — L. 0,67 (dimensions qui se rapportent à deux de l'envoi de 1799), lesquels auraient été donnés au Musée par *Leclerc de la Colombière*, professeur de mise en carte à l'école des Beaux-Arts en 1811. Le catalogue *Martin-Daussigny*, n° 67 et 68, et celui actuel, n° 341 et 342, reproduisent cette mention : « don Leclerc de la Colombière ». Ces indications sont inexactes; nous ne savons comment et quand ces tableaux ont pu passer au cours de mise en carte; dans tous les cas, *Leclerc de la Colombière* étant mort en 1808, ce sont probablement ses héritiers qui les ont restitués à la ville en 1811. Il faudrait peut-être modifier la désignation du catalogue en mettant : « Envoi de l'État à l'école de dessin en 1799 ». Comme cela étonnerait bien des gens! *Berjon*, professeur de fleurs à son tour, refusa de signer l'inventaire du matériel de la classe de fleurs de 1813; il manquait diverses pièces en 1818. Il est difficile d'identifier l'autre *Monnoyer* parmi les quatre restants au musée de Lyon : n° 340, 343, 344 et 345; ils paraissent plus grands ou d'une provenance certaine.

Huilliot. — Ni inventaires, ni catalogues ne citent un tableau de ce maître lequel ne nous semble pas représenté au musée du Louvre, bien qu'ayant beaucoup travaillé et exposé; il fut académicien en 1722.

Desportes. — C'est le n° 26 du catalogue *Thierriat* lequel explique que ce tableau a été acheté en 1857 par l'administration

[1] *Douet* (Edme-Jean-Baptiste), élève de *Jean-Baptiste Monnoyer;* il a toujours signé : *Douet*.

départementale; *Martin-Daussigny* réédite cette mention; le catalogue actuel est sincère, il met à son n° 281 : « Envoi de l'État; » il faudrait ajouter : « à l'école de dessin en 1799 ».

Quarante feuilles d'oiseaux coloriées a la Chine. — Elles se trouvent dans l'inventaire du musée d'*Artaud* comme très médiocres où elles paraissent figurer dans l'inventaire de l'école de dessin par le même sous la rubrique : « Quarante-huit dessins encadrés ». Depuis nous rencontrons dans le catalogue du musée par *Martin-Daussigny* (page XIV) la note suivante, qui accompagne la copie du texte de l'envoi de 1799, lequel nous occupe : « Ces feuilles d'oiseaux, encadrées séparément, ont été employées pour l'enseignement sous le professorat de M. de Baraban, puis données au musée d'Art et d'industrie (Palais du Commerce), lors de sa formation. Deux seulement ont été conservées au Palais des arts. » Nous sommes fixés sur ces oiseaux; ils se sont envolés du Palais des arts depuis longtemps...

Quant aux Trente-trois dessins et études, on ne les distingue plus dans les inventaires; il n'est pas téméraire de conjecturer qu'ils ont été versés dans le matériel de la classe dite de principes. A présent que ce genre de modèles n'est plus employé, parce qu'on enseigne à dessiner d'après le relief, ces pièces feraient la joie des collectionneurs.

Si *Paul Cayre*, revenant dans ce monde, il y a un demi-siècle, visitait la classe de fleurs, il serait bien étonné de ne rien y retrouver de ce qu'il lui avait fait envoyer, avec beaucoup de bonne volonté, en 1799 par le gouvernement du Directoire qui avait loyalement cru se montrer très généreux.

Il est même curieux de rapprocher, pour la bonne règle, une lettre de *Chaptal*, ministre de l'Intérieur, du 4 mai 1803, où, répondant à une demande de la Ville de Lyon de faire mettre à sa disposition un certain nombre de tableaux de fleurs, il dit qu'il sait bien que ce genre de tableaux est d'une très grande utilité pour cette commune pour les progrès des manufactures qu'elle renferme, mais qu'il rappelle qu'en juillet 1799 la Ville a reçu des tableaux de Monnoyer, Fontenay, Helliot et Desportes, une suite précieuse de quarante feuilles d'oiseaux et trente-trois dessins. Il faut rappeler à la ville, écrit-il au Préfet auquel cette lettre (Document LXV) est adressée, que le gouvernement a fait

pour elle en ce genre plus que pour aucune ville de la République, etc., etc. Hélas !

On ne se rappelait donc plus dans les bureaux de ce Ministère de l'Intérieur que cet envoi de 1799 n'était qu'un grain de sable relativement à ce qui avait été emporté par *Cossard* (Pièce justificative n° LIII) en 1793 avec son autorisation !

A ce propos, notons encore, pour la bonne règle, que, le 9 décembre, *Mayeuvre de Champvieux* explique dans un rapport au Conseil Municipal : « Lyon ne possède plus aucun tableau, ni « autre sujet de curiosité, le peu qu'il avait ayant été détruit par « la fureur démagogique ou enlevé après le siège pour le Muséum « National. »

Reposons-nous un instant de toutes ces tristesses en revenant vers notre vieux *Cogell* et vers l'École Centrale

Le 20 août avait lieu sa distribution des prix réglementaire dans la grande salle de la Bibliothèque, située dans les bâtiments du grand Collège ; elle avait été arrangée, très probablement par le goût de *Cogell*, de manière à représenter, croyait-il : LE TEMPLE DE LA SAGESSE ET DES ARTS. Il s'élevait « entouré des bustes des « grands hommes qui ont le plus contribué à notre révolution phi- « losophique du dix-huitième siècle (Voltaire, Rousseau, Franc- « klin, Raynal), le simulacre de la déesse qui préside à la fois aux « sciences et aux arts, Minerve, en un mot, ou Pallas, tout à la « fois guerrière et paisible, dont l'égide, le casque et l'armure « sont ceux du patriotisme et de la raison. Une estrade élevée et « étendue présentait, sur son pourtour, les socles, liés par des « guirlandes ; et l'autel de la patrie, placée en avant, offrait à « plusieurs masses le spectacle agréable des récompenses desti- « nées aux jeunes citoyens appelés à les recevoir. C'est ce qu'an- « nonçait l'inscription placée sur la face de l'autel : *La République « française dépose sur l'Autel de la Patrie les récompenses « qu'elle décerne aux vertus et aux talens des Jeunes citoyens.* »

Gilibert présidait et il rendit compte de l'état de l'école, de la forme des concours et des motifs qui avaient déterminé à la distribution des couronnes, enfin donna quelques détails sur l'enseignement de chaque cours ; puis *Mollet*, *Roux*, *Bérenger* et *Dechavannes* y allèrent aussi de leurs discours. L'assemblée était nombreuse, composée, comme d'habitude, des autorités civiles,

judiciaires et militaires et des pères et des mères de famille.

Nous fournissons le détail du palmarès à la pièces justificative n° LXVI où l'on remarque tout en tête le nom de *Jean-Baptiste Viety* (né à Amplepuis (Rhône), le 14 décembre 1787), lequel *Bellier de la Chavignerie* et *Auvray* ont confondu avec son frère *Claude-Marie-Eugène* (né dans la même ville le 10 avril 1791), aussi sculpteur. *Jean-Baptiste* remporta d'autres prix jusqu'en 1804, fut élève de *Chinard* à l'école spéciale des arts du dessin de Lyon après 1807 et y obtint également des récompenses.

Nous avons eu le chagrin de ne pouvoir réussir, encore, à nous renseigner complètement sur les détails de l'existence et sur les œuvres à attribuer à chacun de ces deux artistes. Nous sommes seulement en mesure, grâce à une note rédigée par Jean-Baptiste lui-même, de pouvoir expliquer qu'il fit partie de l'expédition scientifique en Morée en 1828. Il est mort à Tarare, le 30 janvier 1842, qualifié d'hommes de lettres et non de statuaire, dans un état regrettable de pénurie qui semble indiqué par deux lettres désespérées de lui, en 1840 et 1841, au maire de Lyon.

On sait que le fonctionnement de l'administration française fut modifié complètement à la suite des événements dits du 18 brumaire[1]. En même temps qu'une impulsion vigoureuse, mais hâtive, semble être donnée aux affaires intéressant l'art et l'enseignement, les résultats se feront irrégulièrement attendre, à cause du système d'une centralisation administrative méticuleuse. Désormais le conseil municipal, rempli des meilleures intentions, multipliera ses demandes ; elles se heurteront constamment contre le pouvoir du préfet du département, sous réserve de l'approbation du gouvernement, approbation qui se donne ou se refuse tacitement d'accord avec ce seul mandataire.

1800

L'organisation sérieuse du musée de tableaux et de l'école de dessin, de ces établissements réclamés depuis 1791 avec tant

[1] 9, 10 et 11 novembre 1799. Nous avons préparé et achevé avec soin, surtout au point de vue descriptif, biographique des acteurs, documentaire, en fournissant tous les discours qui ont été prononcés dans ces journées et qui n'ont jamais été reproduits complètement, enfin bibliographique, un gros travail sur ces événements.

d'opiniâtreté par le sentiment public local, ainsi qu'on l'a vu, nous fournissent un exemple des lenteurs que nous avons signalées à la fin de 1799.

Une loi pompeuse du 1er septembre (14 frimaire an VIII) nous apprendra qu'il sera nommé une commission pour former quinze collections de tableaux à mettre à la disposition de quinze villes de la République, dont Lyon ; on spécifie par le dernier article (Pièce justificative n° LXVIII) que les tableaux ne seront envoyés qu'après qu'il aura été disposé aux frais de la commune une galerie convenable pour les recevoir. Mais malheureusement, à Lyon, il n'existe pas encore de salle convenable pour cela à l'abbaye de Saint-Pierre. Le préfet le sait bien, puisque les bâtiments ne seront concédés, administrativement, notons-le bien, à la Ville que le 13 avril 1802 (23 germinal an X) par un arrêté des consuls (Pièce justificative n° LXXI) ; un envoi de tableaux n'est signalé qu'en septembre ; il n'était pas encore parvenu en mai 1803. La galerie ne fut prête qu'en 1813 ; ce qui n'a pas empêché à *Tisserriat*, un contemporain pourtant, de faire imprimer, dans sa notice sur les tableaux du Musée de Lyon de 1863 : « Mais il ne « suffisait pas d'avoir un beau local, il fallait avoir des tableaux et « ils étaient en bien petit nombre[1]. On s'adressa au gouverne- « ment. L'empereur Napoléon Ier, dans sa munificence, fit présent « à sa bonne ville de Lyon des plus grands et des plus beaux « tableaux de l'école ancienne qui composent notre collection. Il « avait créé une école impériale de dessin en 1807. »

Flagornerie! C'est ainsi qu'on fausse l'histoire en disant qu'on demande des tableaux parce qu'on dispose d'une galerie pour les placer, tandis que c'est tout le contraire ; le dernier envoi parvint à un moment où toute l'aile de l'édifice, où l'on établissait cette galerie, se trouvait encore bouleversée par les ouvriers. Quant à l'école, nous venons de relater longuement son fonctionnement depuis 1756.

Dans tous les cas, le cours de dessin de la fleur affirma sa vitalité en obtenant des récompenses à décerner à la distribution des prix de l'École centrale en même temps que les élèves des cours de dessin de *Cogell* (Pièce justificative n° LXVII). *Devarenne*, le

[1] Ceci censé expliqué avant les trois concessions du gouvernement de 1803, 1805 et 1811.

professeur, faisait remarquer, pour terminer la cérémonie, qu'il espérait beaucoup d'elle pour faire comprendre les avantages d'un cours « qui préparera à la génération future une succession d'ar- « tistes dessinateurs capables de remplacer ceux dont le talent et « le génie ont soutenu jusqu'alors, chez l'étranger, la gloire de la « cité et d'augmenter, s'il se peut, une réputation justement « acquise. »

En novembre-décembre *Jean-Michel Raymond* était nommé professeur de chimie et confirmé par le ministre de l'intérieur ; il avait été démonstrateur de chimie à l'école polytechnique en 1795 ; né à Saint-Vallier (Drôme), le 24 mars 1756 ou 1766, il y est mort le 6 mai 1837. Ce professeur de l'école de Lyon est l'inventeur des bleus et des verts de teinture qui portèrent son nom et il reçut 1,200 francs pour ses inventions ; il fonda, à Saint-Vallier, un établissement pour le blanchiment des toiles et une fabrique de produits chimiques.

1801

Suivant sa bonne habitude, *Cogell,* qui n'est pas muet tant s'en faut, s'exprime comme pour nous renseigner ainsi qu'il suit à la distribution des prix du 18 août :

L'enseignement du dessin faisant partie de l'instruction publique a dû, dès le principe, avoir pour but l'application de cet art à tous les états de la société. Pour parvenir à ce but l'instruction a constamment été dirigée dans l'ordre gradué que comporte cette étude.

La première année a été consacrée essentiellement aux *principes ;* mais, à mesure que les progrès se sont manifestés, l'étude a pris un essor digne de l'art.

L'étude de la *bosse* n'a pas peu contribué au développement ; elle a été saisie des élèves avec une sagacité qui mérite des éloges.

La pose du *modèle* d'après nature, que l'on doit à la sagesse et au zèle du ministre de l'intérieur, a fourni un moyen de perfection qu'on ne pouvait se promettre sans ce secours.

L'émulation s'est constamment soutenue parmi les élèves ; ils ont été tous animés de cette ardeur qui seule surmonte les difficultés ; aussi leurs progrès marqués sont un témoignage certain

de bon emploi qu'ils ont fait de leur temps et promettent des talents à la Patrie.

Les dessins présentés pour les concours des différentes classes de dessin ont été exposés plusieurs jours à l'examen du jury, des professeurs et des artistes.

On aura remarqué (Pièces justificatives n°s LXVII et LXIX) qu'en ces années 1800 et 1801 la griffe du gouvernement consulaire commence à se faire sentir. Si en 1800 le préfet *Verninac* ne fait qu'assister à la cérémonie, en 1801 ce n'est plus un professeur de l'École centrale qui préside, c'est le conseiller de préfecture *Defarge*, faisant fonctions de préfet, lequel, aussi, prononce un discours [1] ; *Gilibert* ne reste plus que le président de la direction de l'école.

C'est à la deuxième exposition des produits de l'industrie française qui se fit dans la cour du Louvre avec 229 exposants, les 18, 19 et 20 septembre (jours complémentaires an IX), prolongés de trois jours, que figura le métier de *Jacquard* sous la rubrique : « JACQUART, fabricant de Lyon, breveté, l'inventeur. Métier fonctionnant, avec lequel on fabrique les étoffes brochées de soie et les étoffes brodées de coton sans le secours de l'ouvrier appelé tireur de lacs. Le citoyen Jacquart a perfectionné ce métier depuis qu'il a obtenu son brevet [2]. » Aucune récompense, paraît-il, sauf une médaille de bronze selon quelques biographes, ne fut accordée à ce métier lequel ne semble pas avoir été remarqué : Un système qui permettait de supprimer l'ouvrier tireur avait été déjà trouvé par *Vaucanson* en 1743 [3], seulement, au lieu de trous perforés dans des cartons, posés successivement sur un prisme, qui peuvent se dérouler en nombre indéfini dans le métier *Jacquart*, *Vaucanson* avait perforé de trous un cylindre qui ne four-

[1] *Raymond Verninac de Saint-Maur*, né en 1762, mort en juin 1822, fut le premier préfet du département (21 août 1800 au 21 août 1801). On a de lui : *Description physique et politique du département du Rhône*, publiée par ordre du Ministre de l'Intérieur. Paris, de l'imprimerie des Sourds-Muets, an X. C'est un travail des plus intéressants et à consulter.

[2] *Catalogue des productions industrielles*. Paris, Imprimerie de *la République*.

[3] *Mercure de France*, novembre 1743. *Jacques de Vaucanson*, né à Grenoble en 1709, est mort en 1782. Sa statue avec le métier à tisser a été érigée sur une des places de Grenoble.

nissait qu'une course forcément limitée à la hauteur du dessin ; après, il fallait recommencer. Toutefois le métier de *Vaucanson* avait devancé les métiers mécaniques, attendu qu'il pouvait être mis en mouvement par tel moteur qui pouvait convenir, l'ouvrier n'ayant plus qu'une surveillance. Ce métier existe encore au Conservatoire des arts et métiers de Paris où, l'ayant mis en état, on l'a fait fonctionner par une simple manivelle, ce qui a permis d'y fabriquer une très belle étoffe de soie brochée [1]. Cependant, avant les métiers de Vaucanson et de Jacquard qui employèrent des trous perforés d'après une mise en carte, le métier à la tire *Falcon,* inventé en 1728, dont le modèle est, également, exposé au Conservatoire, comportait aussi des cartons [2]. C'est ce qui explique pourquoi *Mayeuvre de Champvieux*, dans son rapport en 1797, lequel nous avons donné à cette date, insistait sur l'importance de l'enseignement de la mise en carte indispensable, comme on le voit, avant les métiers *Vaucanson* et *Jacquard*. Le modèle du métier *Jacquard* qui se voit au Conservatoire des arts et métiers de Paris est de 1804 [3] ; on aura à revenir sur cette invention.

[1] Voyez *Monographie du Conservatoire des arts et métiers de Paris,* par A. Laussedat. Cinq cents machines, dit-il, au nombre desquelles était ce métier furent, paraît-il, léguées au gouvernement, mais en parties dispersées et perdues, par Vaucanson en 1783. *Laussedat* rappelle, d'après un rapport de *Grégoire,* l'émotion des ouvriers lyonnais, lesquels, esclaves de la routine, repoussèrent l'invention de *Vaucanson,* ce qui eut pour conséquence qu'elle ne put pas être utilisée en 1743.

[2] Voyez notre *Historique de* 1797, p. 128.

[3] Voyez dans le *Bulletin de la Société d'Encouragement de* 1866 (t. V), un article sur ce modèle de métier de 1804. Nous avons expliqué que le cylindre de *Vaucanson* fut remplacé par *Jacquard* par un prisme muni d'un nombre de trous déterminés et égal à celui des aiguilles de la machine. Le prisme se recouvre de cartons, formant chaîne sans fin et percés par le liseur d'après la mise en carte de trous en rapport avec le dessin. Recouvert de son carton il s'approche ou s'éloigne à chaque mouvement des aiguilles et, toutes les fois que celles-ci rencontrent un trou dans le carton, elles y entrent et pénètrent dans le trou correspondant du prisme ; il s'ensuit que les fils, qui y sont attachés, sont enlevés, et, dans le cas contraire, c'est-à-dire si une partie pleine du carton recouvre le prisme, les aiguilles sont repoussées, s'échappent, et, par conséquent, n'enlèvent pas les fils. Ainsi le carton, percé et replié par feuilles, chemine d'une manière continue et présente à chaque coup de battant les trous nécessaires à produire l'effet voulu. Ce qui est bizarre, c'est que le prisme du métier *Jacquard* est dénommé actuellement cylindre par les ouvriers tisseurs, comme s'il se fût agi du métier *Vaucanson*. Bien entendu, c'est l'ouvrier tisseur

Nous reproduisons à présent à peu près le texte d'une délibération du conseil municipal relative à la fort intéressante question de l'abbaye des dames de Saint-Pierre laquelle arrive à se préciser (Pièce justificative n° LXX).

Le 3 octobre, le conseil assemblé entendit lecture d'une lettre du préfet du même jour (II vendémiaire an X) ainsi que de l'arrêté des consuls du 1er septembre 1800 (14 fructidor an VIII) et d'une lettre de Paul Cayre, député au corps législatif (laquelle nous n'avons pas rencontrée), adressée au préfet relativement à l'envoi qui doit être fait à Lyon, en vertu du dit arrêté, d'une collection de tableaux et à la nécessité de disposer promptement aux frais de la ville un local convenable pour les recevoir, le conseil municipal, disons-nous, fut unanimement d'avis de ce que la ci-devant abbaye de Saint-Pierre, située place de la Liberté (anciennement et actuellement des Terreaux) était le seul qui présentait la facilité d'y disposer une galerie propre à recevoir les tableaux et que la partie de l'édifice qui était apte, le plus facilement et à moins de frais, à cette affectation était le corps du bâtiment au fond de la cour qui est parallèle à celui qui fait face à la place de la Liberté et nomma une commission, composée de *Loyer, Durand* et *Mayeuvre de Champvieux,* pour visiter ce local, pour aviser aux moyens à employer et aux réparations à effectuer et enfin pour faire dresser un devis estimatif de la dépense nécessaire. Le conseil fut enfin d'avis de réitérer auprès du gouvernement le vœu tendant à ce que l'édifice de l'abbaye fût concédé à la ville.

Ces desiderata sont formulés dans l'arrêté que le Conseil municipal crut devoir prendre à cet égard; pour son intelligence nous y joignons (page 252) le plan du rez-de-chaussée de l'abbaye, telle qu'elle fut construite de 1659 à 1685 par *François de Royers de la Valfenière*, c'est-à-dire avec l'église comme elle se trouvait à cette époque montrant le chœur des religieuses au-dessus de la nef et ayant son entrée par le grand escalier. Plus tard, le chœur fut transféré au fond de l'église, ainsi qu'il est indiqué par des lignes ponctuées, et

qui, tout en confectionnant la trame avec l'aide du battant à double boîte qui contient plusieurs navettes de soie de couleurs différentes, lequel a remplacé celles lancées par lui isolément, détermine par le mouvement qu'il imprime à son métier, le jeu des cartons qui font lever ou baisser les fils de la chaîne; le prisme accomplit un quart de révolution à chaque coup de battant.

l'on y parvint par un pont jeté sur la cour placé plus à l'est que le précédent.

Dans les documents de toutes ces affaires relatives au bâtiment de Saint-Pierre, par une sorte de convention tacite, on glisse sur la question des locations qu'il permettait de réaliser. Si l'administration des Domaines s'inquiétait peu des compétitions entre les services et de l'emploi des locaux de l'intérieur, en revanche, elle devait s'opposer vivement à une cession à titre d'usufruit de l'ensemble des bâtiments, même en laissant les réparations à la charge, car elle savait ce que rapportaient les trente boutiques des rues latérales et de la place des Terreaux, lesquelles déjà devaient produire une somme considérable, puisqu'à présent elles sont portées en recette dans le budget de la ville pour 76,000 francs [1]. Nous avons déjà réédité, dans notre notice sur les *de Royers de la Valfenière*, ce mot populaire du dix-septième siècle, faisant, par la bouche de ces religieuses mondaines, allusion à la gestion de ce superbe revenu : « Dieu soit loué, et nos boutiques ! »

Loyer et *Durand* étaient tous deux architectes : *Toussaint-Noël Loyer*, né à Rouen, le 18 avril 1724, et mort à Lyon, le jour de la Toussaint 1807, fut un architecte de mérite. *Claude-Pierre Durand* n'a pas été distingué [2].

C'est au commencement de l'année suivante que l'administration municipale obtint satisfaction dans sa demande, grâce à la circonstance heureuse du séjour à Lyon du Premier consul *Bonaparte* venant présider la Consulta cisalpine, le 11 janvier 1802.

1802

En cette année les affaires se multiplient d'une manière singulière, se pressent, se répercutent les unes sur les autres et nous obligent à fournir de nombreuses pièces justificatives ; nous sommes contraint de prier nos lecteurs de nous excuser de cette accumulation qui n'est pas de notre faute, et de vouloir bien prendre la

[1] Pour vingt-cinq boutiques qui sont louées actuellement dans l'ancien périmètre de l'édifice; le local du récent prolongement de l'aile de l'est n'étant pas compté.

[2] Nous leur avons consacré des notices dans nos *Architectes lyonnais*. Lyon, Bernoux et Cumin, 1898.

peine de nous suivre au travers de ce recueil d'arrêtés, lois et délibérations qui intéressent la ville de Lyon [1].

Il ne nous appartient pas de juger, dans un travail qui doit exclure tout ce qui ne se rattache pas intimement à l'art, tel que nous le poursuivons, la valeur de l'admiration que les Lyonnais paraissent avoir eue pour *Bonaparte* et sa durée. Nous nous en tenons aux faits artistiques et, pour cela, nous ne pouvons passer sous silence ces œuvres indélébiles, qui se rapportent à l'histoire en même temps qu'à l'art, aux médailles, dont nous nous sommes toujours occupé et dont nous conservons quelques types que notre regretté père avait commencé à réunir.

Aussi, ayant rédigé depuis 1879 un travail considérable [2] sur celles qui se rattachent à Lyon, lequel est publié dans la « Gazette numismatique française », dirigée par notre très érudit collègue Fernand Mazerolle [3], cela simplifie notre tâche pour les descriptions et pour les notices sur les médailleurs. Nous n'avons qu'à l'ouvrir pour y trouver une douzaine de médailles gravées par quatre médailleurs, nous ne savons sur quelles commandes ou par quelles spéculations commerciales, lesquelles jalonnent le passage de *Bonaparte* à Lyon.

Avant 1802 nous avons trois médailles (17 octobre 1797) par *Jean-Marie Chavanne*, dédiées à *Bonaparte* après la première campagne d'Italie (n°s 94, 95 et 96).

Le 13 octobre 1599, il s'arrêta à Lyon, à son retour d'Égypte ; on le fêta, on illumina ; une petite pièce, intitulée *le Retour du Héros*, fut composée et représentée sur-le-champ. Quelque fatigue qu'il éprouvât, il accepta de paraître au théâtre où les applaudis-

[1] L'année 1802 se fait aussi remarquer par d'autres actes tels que : le 8 avril, les décrets organiques relatifs au Concordat du 15 juillet 1801 ; le 19 mai, la Légion d'honneur ; le 2 août, le Consulat à vie, les colléges électoraux, l'amoindrissement du Tribunat ; en août, la réunion de l'île d'Elbe et, en septembre, celle du Piémont, etc., etc.

[2] Il décrit et étudie plus de sept cents médaillons, médailles et jetons, au point de vue artistique, historique et biographique. Environ cinquante notices, généralement peu connues ou inédites, de médailleurs l'accompagnent. Il est terminé par un examen des armoiries de la ville de Lyon sur leur représentation plus ou moins exacte dans ces pièces.

[3] In-8° soleil. Chalon-sur-Saône, imprimerie française et orientale. E. Bertrand. Nombreuses reproductions de médailles et jetons. En dépôt chez Mme Serrure, 19, rue des Petits-Champs, Paris.

sements éclatèrent et le suivirent jusqu'à l'hôtel modeste des Célestins, dans la rue Amédée où il logeait ; elle fut nommée depuis rue d'Égypte.

Le 18 juin 1800, après la victoire de Marengo, il arriva à cinq heures du soir et le lendemain, il posait la première pierre de ce qu'on nomme à Lyon les façades de Bellecour; cet événement est consacré par quatre médailles gravées encore par *Chavanne* et par *Claude-Antoine Mercié* (n° 171).

Mercié, associé avec d'autres artistes de Lyon, s'était présenté à l'Assemblée Législative en 1792, avec des modèles à l'appui, pour l'exécution des monnaies françaises ; cette proposition adoptée en septembre et, en 1793, par la Convention Nationale, ne fut suivie d'aucune exécution. Nous avons fourni tous les détails nécessaires dans notre travail sur les médailles de Lyon (numéros 75 à 84).

A présent nous avons liquidé ce qui est antérieur, nous arrivons au 11 janvier 1802. Bonaparte est proclamé à Lyon, président de la Consulta cisalpine assemblée dans l'église du grand Collège [1]. Nous avons quatre médailles commémoratives par *Mercié*, par *Luigi Manfredini* et par *George* (n°s 97, 98, 99 et 100).

On peut se faire une idée, sans conjectures invraisemblables, sur tout ce qui fut, à cette occasion, réclamé à la générosité du premier Consul.

Nous reviendrons, en temps utile, sur les séjours de 1804 et de 1805 qui ne paraissent n'avoir donné lieu qu'à une seule médaille anonyme du 18 avril 1805 et sur une médaille de 1810 par *Mercié* avec les têtes conjuguées de *Napoléon* et de *Marie-Louise* (n° 102).

Les types de profils variés de la tête de Bonaparte sont excessivement curieux à observer par leurs transformations de 1797 à 1810.

Une des conséquences heureuses du passage à Lyon de Bonaparte en janvier, presque indispensable pour se rendre aux nécessités des demandes de l'opinion publique dont la dernière libération du Conseil municipal du 3 octobre 1801, que nous avons relatée, était on peut le dire comme un suprême appel, fut de décider le gouvernement non pas à céder l'abbaye de Saint-Pierre

[1] Voyez *Inventaire des richesses d'art de la France, Lycée Ampère,* notice et description, par L. Charvet.

à la Ville en toute propriété, mais à l'autoriser à administrer les services qui s'y trouvaient campés et même à percevoir les revenues des locations, à charge de pourvoir à l'entretien (pièce justificative n° LXXI); c'était déjà un grand pas de fait. Mais l'administration des Domaines ne lâchait pas sa proie si facilement et tenait toujours suspendue sur la tête l'épée de la vente aux enchères ; il fut même question d'attribuer l'édifice à la dotation de la Légion d'honneur. C'est pourquoi nous serons obligé de revenir encore sur la question, car ce ne fut que, par un décret du 20 mars 1805, que la ville put se croire mieux assurée d'avoir la propriété de l'édifice et encore les effets de ce décret ne devinrent définitifs que le 23 février 1820, époque où le gouvernement *vendit* l'édifice à la ville à charge de conditions passablement onéreuses. Quoi qu'il en soit, on comprend qu'il fut prudent de n'entreprendre le genre de travaux que seul le propriétaire, et non l'usufruitier, peut commander, qu'après 1805.

Aussitôt l'arrêté des Consuls du 13 avril lancé, le préfet *Najac*[1] se hâta, dès le 30 (10 floréal an X), de nommer les architectes *Durand et Cochet*[2] pour procéder, en présence du Directeur des Domaines et du Maire du Nord, à l'examen et à la vérification du bâtiment de Saint-Pierre; toutefois, il était spécifié que le receveur des Domaines était autorisé à percevoir encore la totalité des loyers à échoir jusqu'au 6 messidor, c'est-à-dire jusqu'au 25 juin. Comme il est d'usage à Lyon de faire courir les baux de loyers du 25 décembre au 25 juin, on constate que les Domaines tenaient à palper intégralement le dernier semestre. C'était, du reste, d'une sage administration, car on pouvait craindre que les locataires, ne sachant au juste si c'était à l'État ou à la Ville qu'il fallait verser leur loyer, ne finissent par ne pas le payer du tout.

Si nous n'avons pas rencontré le rapport qui fut dressé par ces architectes non plus que celui de *Loyer*, et *Mayeuvre de Champvieux*, demandé par le Conseil municipal le 3 octobre précédent, nous croyons ne pas être trop téméraire que de conjecturer que ces hommes, d'un jugement sûr et d'une sage prévoyance, avaient été unanimes pour expliquer que, contrairement à l'idée de la

[1] Du 9 octobre 1801 au 30 juillet 1802.

[2] Nous aurons à nous occuper plus loin de *Cochet*, nommé en 1814 professeur d'architecture à l'École, en remplacement de *Gay*.

majorité du Conseil municipal, l'édifice ne présentait réellement pas de galeries convenables à un musée ; c'était un problème très difficile à résoudre sans dépenses considérables. Il ne fallait pas songer à présenter convenablement, dans des appartements d'habitation de six mètres de hauteur, éclairés par des fenêtres, des tableaux, lesquels pourraient avoir, peut-être, de cinq à six mètres de hauteur ou de six à sept mètres de largeur. Aveugler les fenêtres du 1er étage et démolir le plancher entre le 1er et le 2e étage et des murs de refend, constituaient le seul moyen d'obtenir une galerie et cela fut probablement la cause de ce que l'architecte *Gay* n'entreprit cette périlleuse et coûteuse tâche qu'en 1809[1].

Entre temps, dans les conseils du gouvernement, sous l'influence immédiate des idées de Bonaparte, le 1er mai (11 floréal an X), fut promulguée une nouvelle loi sur l'Instruction publique (pièce justificative n° LXXII). On allait vite ; remarquer dans le texte : « Décret rendu par le corps législatif le 11 floréal an X, conformément à la proposition faite par le gouvernement le 30 germinal, communiquée au Tribunal le même jour. » De germinal à floréal, il y a un mois. Une direction bien différente allait être donnée au système d'enseignement public. Cette nouvelle organisation à laquelle on ne tarda pas à ajouter la création de l'Université de France, avec tous les accessoires, facultés, doyens, recteurs, inspecteurs d'académie, puis, forcément, diplômes et grades, sauf quelques fluctuations de détails de centralisation plus ou moins grande, dure encore ; nous l'étudierons, par rapport à celle qui l'a précédée, dans notre historique de 1803, année où elle fut mise à exécution.

Mais il faut signaler tout de suite qu'en ce qui concerne les arts, à cause de la suppression des Écoles centrales, cette mesure eut pour résultat fâcheux d'enlever au dessin, dans les programmes, la position avantageuse qu'il y occupait, ne le considérant plus comme devant être obligatoirement enseigné à toute la jeunesse, ainsi qu'on est revenu à le penser en France, il y a une trentaine

[1] On sait qu'en 1879 on a rétabli le plancher démoli par *Gay* pour créer une salle au deuxième étage ; toutefois, comme le grand escalier ne conduisait qu'au premier, il a fallu en construire un spécial pour desservir la salle du deuxième étage, laquelle est éclairée par le haut

Le *Rubens*, envoyé en 1811, a 5 m. 55 de hauteur et le *Le Brun* (même envoi), 4 m. 80 ; *Carletto Caliari*, acquis plus tard, a 7 m. 40 de longueur.

d'années. Il devint dans l'enseignement général — nous le faisons remarquer avec chagrin — comme une superfétation!

Voici donc que, tout à coup, ce dessin qui occupait à l'École centrale le premier rang, ce genre d'étude qui avait été celui de ses enseignements le plus réussi, ces cours progressifs où l'on avait pu amener les élèves jusqu'à copier la nature[1], cette écriture de la forme passe au troisième rang. On le refoule dans les quelques rares écoles du dessin qui vivotent et continuent à enseigner, tant bien que mal, faute d'argent, à cette époque.

Quant aux leçons de dessin, dans les lycées et collèges, tous sont fixés sur ce qu'elles furent pendant trois quarts de siècle, des séances de dissipation sans résultats sérieux.

Nous savons bien qu'en 1802 on accusait certains conventionnels, que l'on nommait des idéologues, de n'avoir pas organisé les écoles primaires, qui eussent préparé aux écoles centrales; on n'avouait pas qu'on ne leur en avait guère fourni les moyens. Les organisa-t-on vite sous ce régime et sous les suivants? Non. On n'osa le faire que peu à peu et d'une manière insuffisante. Du reste, si on l'eût osé alors, on n'y eût pas du tout fait enseigner le dessin, qui est pourtant indispensable à la jeunesse laborieuse.

Voyez l'article XI du titre IV de la loi de 1802 :

« Il y aura, dans les lycées, des maîtres d'étude, des maîtres de dessin, d'exercices militaires et d'art d'agrément. » C'est tout. Le maître de dessin passe après le maître d'étude d'alors. Aux écoles primaires et secondaires (collèges), il n'est pas question de dessin!

Reconnaissons toutefois — car il faut savoir rendre justice lorsqu'il y a lieu — que, dans la loi de 1802, la position des professeurs devenait passable en ce qui concerne les pensions de retraite; elles étaient accordées à vingt ans de services et moins en cas d'infirmité (article XLII, titre IX).

Mais, désormais, tout était réservé à la bonne volonté du gouvernement, dépenses, programmes, nominations de professeurs et administration.

[1] Il n'y a qu'à examiner attentivement les palmarès des années 1799, 1800, 1801 et 1802 (Pièces justificatives, n° LXVI, LXVII, LXIX et LXXVI) pour pouvoir constater par les noms des lauréats, les progrès des élèves et comment, en trois ou quatre années et suivant le programme, ils arrivaient à dessiner jusque d'après la nature.

Aussi le Conseil municipal de Lyon fut, à juste titre, alarmé de la position où cette loi plaçait l'industrie lyonnaise à laquelle on paraissait n'avoir pas songé (Pièce justificative, n° LXXIII). Il réclama qu'au moins on ne tarde pas à organiser la quatrième école spéciale des arts du dessin à Lyon, ce qui avait été passé sous silence. Il se résigna modestement à cette requête, ne signalant pas les cours de *Cogell* et de *Devarenne* qui fonctionnaient et il s'en tenait à expliquer, pour en appeler mieux à la sollicitude du gouvernement, que l'enseignement par le maître de dessin du lycée ne pouvait suffire à la nécessité de former des dessinateurs de fabrique. Il ne parla pas des enseignements de la mise en carte et de la théorie de la fabrication des étoffes qu'il ne fallait pas tarder à créer. De la sculpture, du dessin géométrique, de l'anatomie, de l'histoire de l'art, de la teinture, etc., il n'était plus question. On reculait, par rapport aux programmes de l'ancienne école de dessin et aux idées de *Daunou* et de *Mayeuvre de Champvieux!*

Nous reviendrons sur ces affaires dans les années suivantes, tout en faisant remarquer que jamais personne ne s'est avisé de raconter, avant nous, cette crise, survenue en pleine activité ailleurs; cela faute de savoir ou par esprit d'optimisme vis-à-vis du régime politique.

D'un autre côté, nous sommes fixés sur les établissements qui vont désormais s'abriter dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Pierre, par un arrêté du préfet *Najac* du 20 juillet (1er thermidor an X). Ce seront : la Bourse, le Tribunal de commerce, la Chambre de commerce, la Société d'agriculture, le Musée, etc. (Pièce justificative n° LXXIV). La Bourse s'y trouvait depuis 1795 ; elle y resta, ainsi que la Chambre de commerce, jusqu'à la construction du Palais du Commerce (1856-1861), où, comme premier inspecteur, nous eûmes une part prépondérante. Le Tribunal de commerce retourna à l'Hôtel de Ville dans la salle dite de la Conservation, qui lui appartenait anciennement, à une date que nous n'avons pas sous la main, jusqu'à ce qu'il fût aussi installé au Palais du Commerce.

Dans l'*et cætera*, il se trouva probablement le cours de fleurs de *Devarenne;* mais celui de *Cogell* restera relégué dans le vieux collège, au coin de la rue du Pas-Étroit et du quai du Rhône, jus-

qu'à ce qu'il sera transféré en 1804 au bâtiment Saint-Pierre qu'il aura fallu faire quitter par le pensionnat d'éducation de jeunes filles de Mme *Marie Cosway*, qu'on y avait établi et dont le préfet *Najac* ne parle pas. La Société d'agriculture n'a été délogée que depuis peu. On voit qu'on avait si bien pris l'habitude de considérer les bâtiments de l'abbaye de Saint-Pierre comme une arche de Noë, qu'en 1803 l'atelier aérostatique de *Blanchard* fut installé dans la salle des cuisines, vis-à-vis l'entrée de la salle de la Bourse.

Les mesures édictées par l'arrêté, assez sages, n'étaient donc pas, comme d'habitude, observées, bien qu'il fût suivi quatre jours après par un autre (Pièce justificative n° LXXV), nommant les membres chargés, sous la surveillance du Maire du Nord, de s'occuper de ces questions de répartition de locaux, et, aussi, un conservateur du Musée, *Moutonnat*; un conservateur! C'était aller un peu vite, le Musée ne se composant environ alors que de quelques épaves du choix de *Cogell* et *Jayet* du 13 janvier 1797, puisque le fameux envoi de Paris, annoncé le 1er septembre 1800, n'était même pas encore en route. On va, dans deux mois, nous en donner officieusement quelques nouvelles, quoique erronées en partie.

Jean-Aimé-Ange Regny, né le 15 septembre 1772, est mort à Vérone le 19 mai 1835; ancien président du tribunal de Commerce, il fut trésorier de la ville de Lyon.

Pierre-Toussaint Dechazelle : nous nous sommes déjà, dans notre lecture de 1880 (page 53), occupé de cet artiste, commerçant et homme du monde, qui a largement contribué aux arts à Lyon.

Quelques dates ont été déjà données dans le volume de 1905 (page 558) sur *Jean-Jacques* de Boissieu, artiste bien connu.

Jean-Antoine Moutonnat, dit ancien magistrat, né vers le milieu du dix-huitième siècle, est mort à Genève en novembre 1834; il fut conservateur jusqu'en 1806, année où il fut remplacé par *Artaud*. Auteur de quelques opuscules en prose et en vers, il légua sa bibliothèque à la ville de... Genève. C'est tout ce que nous avons pu savoir sur ce personnage peu lyonnais.

Puisque nous sommes dans les noms, arrêtons-nous un instant sur ceux de quelques-uns de ces jeunes gens que l'on voit revenir depuis plusieurs années, comme les premiers et les plus distingués

pour les récompenses des cours de dessin de la figure et de la fleur; c'est encore *Jean-Baptiste Vietty*, puis *Louis Cleyvod* et *Pierre Desjardins* fréquentant les deux cours (pièce justificative, n° LXXVI). D'autres pourraient donner lieu à des recherches d'identification : *Balthazar Alexis*, *Sébastien Aguettant* et *Thierriat*. On y trouve avec plaisir *Claude Carra*, en division de la bosse, lequel, plus tard, viendra s'adjoindre à *Cogell* comme maître de dessin au lycée de Lyon.

Le vieux professeur avait le droit d'être fier d'avoir porté ainsi bien haut le drapeau de l'enseignement des arts du dessin à un moment où l'on constate qu'il n'était pas toujours apprécié au rang qu'il comporte.

Les *Petites affiches de Lyon* du 15 septembre (28 pluviôse, an X), annoncèrent gentiment, après avoir relaté les arrêtés du préfet des 20 et 24 juillet dont nous sommes occupé, nommant *Moutonnat*, de ce que « la commission d'artistes que le ministre de l'Intérieur avait chargée de désigner les tableaux à distribuer à chacun des musées établis dans les départements, ayant terminé son travail, le ministre a adressé l'état des tableaux destinés au musée de Lyon. Ces tableaux sont au nombre de quarante-six, une partie d'entre eux a besoin d'être restaurés ou nettoyés; le reste, au nombre de vingt-huit, peut être envoyé de suite. On remarque dans cette collection qui est presque toute de l'ordre ascétique :

« *Le couronnement de la Vierge*, par *Rubens*.

« *L'adoration des Rois*, par *Paul Veronèse*.

« *Un Christ en croix*, par *Lebrun*.

« *David rendant grâce à Dieu d'avoir vaincu Goliath*, par *Alex. Véronèse*.

« *Les époux Plantin à genoux devant la Vierge*, par *Rubens*.

« *Saint Jean prêchant dans le désert*, par *l'Albane*.

« *Le baptême de Jésus*, par le même.

« *L'adoration des bergers*, par *Noel Coypel*.

« *La diseuse de bonne aventure*, par *Bylert* d'après *Caravage*.

« *La Foi*, attribué à *Lesueur*.

« *La Religion*, attribué à *Lesueur*.

« *Niobé et sa famille*, par *Durameau*.

« *La gloire des Saints*, de *Guercino*.

« *La Visitation*, par *Jordaens*, etc. etc.

« Presque toute la collection est composée d'originaux. On y trouve cependant quelques copies estimées parmi lesquelles on distingue *l'Assomption*, par *le Guide*, *le Christ aux anges*, d'après *Van Dick*, etc. »

C'était une nouvelle fausse et remplie d'inexactitudes, ainsi :

Les époux Plantin, ou plutôt *Goubau* furent expédiés, en 1803, à Tours, où ils figurent au musée.

L'adoration des bergers, de *Charles-Antoine* et non de *Noel Coypel*, fut envoyée en 1803 à Dijon, où elle est exposée au musée sous le n° 265 du catalogue de 1883.

Et *La gloire des Saints*, ou plutôt *Les saints protecteurs de Modène de Guerchin*, furent expédiés à Toulouse en 1803. Ils sont au musée sous le n° 24 du catalogue *George* et sous le n° 342 du catalogue *Roschach*.

Il ne se trouvait d'exact que les deux *Albane* et le *Bylert* qui figurent, en effet, au musée de Lyon comme reçus en 1803 sous les n° 1, 2 et 96 du catalogue actuel, puis :

Le *Jordaens*, qui figure au musée de Lyon comme reçu en 1805, exposé sous le numéro 130 du catalogue actuel.

Absolument vrai l' « ordre ascétique » de ces tableaux ; nous examinerons l'envoi de 1803 à sa date.

Toutefois cette communication officieuse put produire, ainsi qu'on le recherchait, une certaine impression sur le public afin de lui montrer toute la sollitude de l'administration pour ses intérêts. On en vit un autre exemple peu après dans une autre communication du même genre : — « Lyon », disait-on, « crée pour ses fabriques de soieries une école théorique et pratique ».

La nécessité absolue de ce genre d'enseignement qu'avait organisé un nommé *Lasselve* était discutable. Il y avait le pour et le contre ainsi qu'on l'a démontré, lorsqu'en 1812, ce cours que l'on allait mettre à la portée du public, redevint privé sans attache officielle.

Si les élèves avaient passé par l'école de dessin et avaient appris à composer un dessin, il fallait bien que ce dessin fût susceptible d'être tissé. Savoir dessiner des fleurs et plantes d'après nature, c'est un premier point. Apprendre à se servir de ces éléments pour composer un dessin en est un second. Être formé à mettre en carte cette composition en est un troisième.

Devarenne, avec un nombre peu élevé d'élèves et quoique arrivant à peine à les faire dessiner d'après la nature, établissait néanmoins quelques bonnes assises.

C'était le pour.

Par contre on faisait observer qu'au siècle précédent l'industrie lyonnaise avait prospéré avec le seul enseignement de la fleur. Alors, les marchands fabricants tenaient secrets les mécanismes de leurs métiers et leurs étoffes de nouveautés n'étaient connues qu'au moment de leur mise en vente. S'il y avait trop de personnes connaissant la fabrication des étoffes et, par conséquent, pouvant devenir marchands fabricants, la production deviendrait trop considérable et ferait avilir les prix.

Tout cela arriva aux conseils du Gouvernement lequel, heureusement inspiré, s'arrangea pour que le préfet (par intérim) écrivît, le 1er septembre, au président du conseil municipal pour qu'il saisît ce corps du projet d'établissement d'une école d'instruction théorique et pratique de l'art de la fabrication des différents genres d'étoffes de soie et par conséquent à apprendre à les décomposer[1]; c'était paraître montrer une grande sollicitude.

Le conseil municipal délibéra le 15 (Pièce justificative LXXVII), et chargea *Mayeuvre de Champvieux* et *Terret* de préparer un réglement de telle sorte que, le 5 novembre (4 brumaire an XI), le préfet du Rhône *Bureaux de Puzy*[2] pût prendre cet arrêté que nous donnons aux pièces justificatives n° LXXVIII, qui nomme pour professeur de ce cours *Pierre-Henri Lasselve*. Mais il ne fut commencé que l'année suivante avec six élèves et au domicile du professeur. Son traitement annuel était fixé à deux mille quatre

[1] Décomposer une étoffe, c'est, en l'examinant à l'aide d'une petite loupe très portative (qu'on nomme à Lyon quart de pouce) que ne quitte pas un bon marchand fabricant, en compter les fils, relever leur mode de croisement et, d'après ces éléments, reconstituer le dessin, l'*empoutage* (opération spéciale pour le montage des métiers), le *remettage* (opération qui consiste à faire passer un à un, soit avec les doigts, soit avec l'aide d'un crochet appelé *passette* les fils de la chaîne dans le *remisse* lequel est formé de mailles suspendues à une règle nommée *lisse* ou *lisseron* dans lequel passent les fils de la chaîne, suivant un tracé arrêté par le fabricant), la mise en carte, etc , etc., de manière à pouvoir au besoin reproduire l'étoffe sur le métier. Il va sans dire que l'on décomposait avant tout les tissus qui ne sont pas façonnés, dont nous avons donné un aperçu dans notre lecture de 1897 (p. 128).

[2] *Jean-Xavier Bureaux de Puzy*, préfet du 7 septembre 1802 au 15 juillet 1806.

cents francs et les frais de premier établissement à douze cents francs, le tout payé par la ville.

Pour compléter cette mesure, sur la demande qu'avait faite Lasalle qu'on lui achetât les modèles de métiers qu'il avait fabriqués, lesquels étaient déposés dans une salle du grand collège, et à installer dans le bâtiment de Saint-Pierre, selon l'article 16 de l'arrêté du conseil municipal du 5 novembre, le 21 décembre (30 frimaire an 18), *Defarge,* conseiller de préfecture, *Camille Pernon* et *Dechazelle,* membres du Conseil de commerce de Lyon, pour faire la reconnaissance de ces modèles et les fixations de ce qu'il fallait payer à *Lasalle*. Cette affaire fut réglée le 3 septembre 1803, par un vote du Conseil municipal accordant à cet inventeur une pension de quinze cents francs, reversible de mille francs sur sa femme en cas de décès; on aura à revenir sur cette affaire en 1803 et, en 1819, lorsque *Artaud* fit vendre aux enchères toutes ces mécaniques, parmi lesquelles les débris du métier de *Vaucanson*, afin d'avoir le local où elles étaient déposées!

Nous terminons cette longue et encombrée année 1802 en mettant sous les yeux de nos lecteurs, à la pièce justificative n° LXXX, une nouvelle communication officieuse au public de celles que, par la tactique adoptée alors, on ne se faisait pas faute de lancer, dans l'espoir de calmer les impatiences; elle se passe de commentaires et est relative à l'école spéciale des arts du dessin, dont on annonce la quatrième pour Lyon, laquelle ne fut décrétée qu'en 1805.

E.-L.-G. Charvet.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LXI

Lettre du bureau de l'École centrale à l'administration du département du Rhône.

Aux citoyens composant l'administration centrale du département du Rhône.

Citoyens,

Le bureau de l'École centrale rappelle à l'administration qu'il a été obligé de céder au commandant temporaire de la place, pour y établir

son logement, la salle assignée, au premier étage du bâtiment de St Pierre, pour les leçons du citoyen Besson, professeur de langues anciennes, et que, pour ne point interrompre le cours de ses leçons, on lui a provisoirement cédé la salle haute, située au dessus du cabinet d'histoire naturelle dans laquelle on vient d'établir un dépôt du même genre, qui lui ôte la faculté d'y continuer ses leçons, qu'il sera obligé de suspendre indéfiniment si l'administration ne pourvoit immédiatement à son remplacement. Le bureau demande pour cela l'une des salles du n° 7 au 1er étage, qui est actuellement libre et qui dépend du local assigné à l'École.

L'administration sent trop l'importance de cette mesure en ce qui concerne l'École centrale, pour ne pas y acquiescer immédiatement.

Salut et Fraternité.

Signé : Tarard, Cogell.

Ce 15 germinal an VI[1].

LXII

Lettre du directeur de l'Enregistrement et des domaines.

RHÔNE
—
Division de Lyon

Lyon, le 9 nivôse de l'an VII
de la République française,

Le directeur de l'Enregistrement et du Domaine national à l'administration municipale canton de Lyon Division du Nord.

Citoyens administrateurs,

Par votre lettre du 8 du courant vous me demandez les clefs de l'Église des cidev[t] Chartreux pour faire la reconnaissance des objets de décorations, marbres, tapis, etc. qui existaient dans son intérieur avant les réparations faites en dernier lieu, la clef qui a été portée dans mes bureaux a été sur la demande du C[n] Lanchelme, membre de votre administration, remise entre les mains du C[n] Royer. J'ignore si celui-ci en est encore nanti, ou si elle a été remise entre les mains du receveur du domaine chargé par ses fonctions de veiller à la conservation et location des bâtiments nationaux et de la perception de leurs produits, mais je pense qu'en ce dernier cas, il n'aurait pas manqué de s'assurer que rien n'a été enlevé. Si cette clef comme j'ai lieu de le croire est entre les mains du C[n] Royer, il vous sera sans doute facile de vous la procurer et dans ce cas je vous prie de vouloir bien faire faire, si cela n'a été fait, l'inventaire des objets contenus dans cet édifice, afin que l'administration centrale, si elle juge à propos d'en

[1] Archives du département du Rhône.

conserver quelques-uns, puisse prendre les mesures convenables pour régulariser cette ressource, et faire remplir pour les autres objets les dispositions de l'arrêté du Directoire exécutif du 23 nivose an 6 pour la vente du mobilier national.

Salut et respect.

Signé : PEYRONNET[1].

LXIII

Distribution des prix de dessin.

1798.

Le Dimanche 25 Thermidor, an six (12 août), à , dans la grande salle du palais St Pierre provisoirement affectée aux exercices de l'École.

Présidence de Gilibert, président du Bureau.

Le président rend compte des travaux de l'École et des modifications qui ont été apportées par l'expérience dans l'organisation.

Les professeurs Brun, Roux et Bérenger ont ensuite rempli la partie littéraire de la séance[2].

Dessin.

Première classe :

Ier prix : Chazot (Marc).

2e — : Boissieu (Jean).

Accessits : Flacheron (Jean-Baptiste), Michel (Louis), Monneret (Charles), Philipon (Jean-Louis), Leroy (François-Lambert), Hotelard (Simon).

Deuxième classe :

Ier prix ex æquo : Frachon (Vincent), Frachon (Jean-Marie).

2e prix : Verdier (Benoît).

Accessits : Navier (Théophile), Maillefaud (Henri), Belon (Louis), Grenetier (Louis), Verne (Charles), Jars (André), Palluy (Jean-César), Foudras (Casimir).

Troisième classe :

Ier prix : Tissot (Barthelemi-Antoine).

2e — ex æquo : Gentelet (Urbain), Etex (Jean-François).

Accessits : Morel (Alexandre), Marchand (Étienne), Mietton (Antoine), Guérin (Alexandre), Charron (Joseph), Cayre (Jacques-Pierre).

Prix de bonne conduite : Jars (André), Mittton (Antoine).

[1] Archives de la ville de Lyon.

[2] Brun, *discours* sur le texte de Pline : *Aut facere scribenda, aut scribere legenda;* ROUX, *Tableau de l'état actuel des mathématiques;* BÉRENGER, pièce de vers sur *l'Émulation.*

Encouragements : Simonet (Maurice), Besson (Pierre), Omelle (Claude-François-Marie), Imberdis (Ignace), Cedoz (Claude), Collet (Guillaume), Clermont (François)[1].

LXIV

Envoi de l'État à l'école de dessin de Lyon.

État des tableaux de fleurs, dessins coloriés et dessins copiés d'après les statues antiques réunis par le citoyen Paul Caire, représentant du peuple, pour l'école de dessin de la fleur établie à Lyon conformément à l'autorisation du ministre de l'intérieur du 25 messidor an VII.

Foxtenai. — Fleurs et fruits. H. 3, 8, 3. L. 4, 0, 0. Ancienne collection.

Baptiste. — Paniers de fleurs. H. 1, 10, 1. L. 2, 1, 10. Ancienne collection.

Baptiste. — Pots de fleurs. H. 2, 1, 10. L. 2, 6, 6. Ancienne collection.

Baptiste. — Vases de fleurs. H. 1, 10, 1. L. 1, 10, 1. Ancienne collection.

Hulliot. — Un trophée avec des fleurs. H. 3, 0, 11. L. 2, 2, 2. Ancienne collection.

Desportes père. — Un singe, un paon, un aras, des raisins et des fruits. H. 6, 5, 6. L. 5, 6, 5. Ancienne collection.

40 feuilles d'oiseaux coloriées à la chine sur papier vélin provenant de la collection du ci-devant roi ; elles portent les timbres de la commission des monuments de la République Française et sont renfermés dans un carton en forme de livre couvert en basane marbrée.

33 dessins et études, savoir : Dessins copiés d'après François Flamand ; 1 dessin représentant l'*Ange et Tobie;* 5 dessins, études par Pompe Battoni, Domenico Corvi et autres ; ces dessins sont à la Sanguine. — 21 têtes, savoir :

Castor et Pollux, Méléagre, Hercule, Mercure, Gladiateur, Marc-Aurèle, Néron le jeune, Lucius-Verus, Caracalla, Sapho, Apollon, Laocoon, un des *fils de Niobé,* une des *filles de Niobé, Vénus Médicis, Ajax, Vénus du Capitole,* une *Vestale,* une *Junon ;* cinq têtes d'hommes, d'enfants inconnus d'après l'antique.

Nota. — Ces 33 dessins proviennent de l'émigré Albanie. Au bas est écrit : « Je reconnais que l'administration du Muséum central des arts m'a

[1] Imprimés de l'École centrale.

remis deux caisses contenant neuf[1] tableaux ou feuilles d'oiseaux coloriés à la Chine sur papier vélin, avec trente-trois dessins et études énoncés au présent état, destinés pour les écoles centrale et spéciale de dessin pour la fleur du Département du Rhône. »

Paris, 2 thermidor an VII (20 juillet 1799) de la République française une et indivisible.

Signé : Paul CAIRE, représentant du peuple[2].

LXV

Lettre de Chaptal au préfet du Rhône.

Le ministre de l'Intérieur au Préfet du Rhône.

17 floréal an XI (7 mai 1803).

La ville de Lyon, citoyen préfet, désire que je fasse mettre à sa disposition, pour son école de dessin un certain nombre de tableaux de fleurs.

Je sais que ce genre de tableaux est d'une très grande utilité pour cette commune pour le progrès des manufactures qu'elle renferme ; mais je vous préviens que, d'après l'ordre de l'un de mes prédécesseurs, le Musée central des arts délivra le 27 messidor an VII (15 juillet 1799) à la ville de Lyon neuf[3] tableaux de fleurs, fruits et animaux par Baptiste (Monnoyer), Fontenay, Hulliot et Desportes plus une suite très précieuse de quarante feuilles d'oiseaux coloriés à la chine sur papier vélin et trente-trois dessins faits d'après les plus belles têtes antiques.

La ville de Lyon a eu, par conséquent, ce qu'elle demande, indépendamment de quarante-trois[4] tableaux qui vont former son musée.

Veuillez donc lui rappeler, citoyen Préfet, que le gouvernement a fait pour elle, en ce genre, plus que pour aucune ville de la République et qu'elle possède d'ailleurs, parmi ses artistes, des peintres de fleurs justement estimés qui, par leurs talents, sont en état de fournir à ses manufactures des modèles dignes de soutenir leur ancienne réputation.

Je dois observer, cependant, que j'aurais, avec plaisir, ajouté quelques tableaux à ceux que Lyon a reçus, si le Musée central en eût pu fournir ; mais les écoles qu'il renferme ne seraient plus complètes si l'on en ôtait encore quelques ouvrages de peinture estimés.

CHAPTAL[5].

[1] Il ne s'en trouve que six de cités dans l'état ; les trois autres ne sont pas indiqués.

[2] Archives du Muséum.

[3] *Six* d'après l'État, voyez ci-dessus, année 1799.

[4] *Quarante-six* d'après l'État ; mais cela fait tout de même, avec l'envoi de 1799, *cinquante-deux* tableaux.

[5] Archives du département du Rhône.

LXVI

Distribution des prix de dessin.

1799

Le Mardi, 3 fructidor an VII (20 août) dans la salle de la bibliothèque publique du collège [1]. Les autorités civiles, judiciaires et militaires, le Jury d'instruction convoqués et placés selon leur rang au milieu d'un public immense composé des sociétés savantes, des littérateurs, et principalement des pères et mères de famille.

La séance a commencé par un discours du président de la direction de l'École, Gilibert, qui a rendu compte de l'État de l'École, de la forme du concours et des motifs qui ont déterminé la distribution des couronnes.

On a ensuite donné quelques détails sur l'enseignement de chaque cours, puis les professeurs Mollet, Roux, Bérenger et Dechavanne ont rempli la partie attrayante de la réunion.

Dessin.

Prix de bonne conduite par le suffrage des élèves : Jean-Baptiste Viety, Pierre Benjamin, Louis-Joseph Gleyvod.

Première classe, Ire division, la bosse :

1er prix ex æquo : Charles Monneret et Simon Hotelard.

2e prix ex æquo : Vincent Frachon et Jean-Marie Frachon.

2e division, le dessin modelé.

1er prix ex æquo : Benoit Berthaud et Jean-François Etex.

2e prix ex æquo : Jean-Baptiste Viety et François Vasbenter.

Accessits : Théophile Navier, Benoit Verdier, Casimir Foudras, Claude Cedoz, Charles Von, Antoine Pain.

Seconde classe :

1er prix ex æquo : Barthelemy-Antoine Tissot et Urbain Gentelet.

[1] La décoration de la salle représentait *le Temple de la sagesse et des arts*, où s'élevait, entourée des bustes de grands hommes qui ont le plus contribué à notre révolution, la révolution philosophique du dix-huitième siècle (Voltaire, Rousseau, Francklin, Raynal), le simulacre de la déesse qui préside à la fois aux sciences et aux arts, Minerve, en un mot, ou Pallas, tout à la fois guerrière et paisible, dont l'égide, le casque et l'armure sont ceux du patriotisme et de la raison. Une estrade élevée et étendue présentait dans son pourtour les socles liés par des guirlandes; et l'autel de la patrie placé en avant offrait à plusieurs masses le spectacle agréable des récompenses destinées aux jeunes citoyens appelés à les recevoir. C'est ce qu'annonçait l'inscription placée sur la face de l'autel : *La République française dépose sur l'autel de la Patrie les récompenses qu'elle décerne aux vertus et aux talens des jeunes citoyens.*

2e prix ex æquo : André Jars et Antoine Mietton.

Accessits : Benoit Journet, Mathieu Magny, Benoit Bernard, Claude Catelin, Gilbert Montain, Jean-Baptiste Guillon, Pierre Comte, Jacques-Pierre Cayre.

Troisième classe :

1er prix ex æquo : Claude Verne et Joseph Charron.

2e prix ex æquo : Maurice Simonet et Louis Debria.

Accessits : Humbert Bomaret, Jean-François-Pierre-Marie Bouthier, Antoine Marduel, Joseph Charmy, Pierre Courrat, Joseph Rigolet.

Mentions honorables : Pierre Rey, Claude Baudrier, Joseph Tissot, Pierre Rostang, Claude Carra, Antoine Font [1].

LXVII

Distribution des prix de dessin et des fleurs.

1800

Le décadi 30 thermidor an VIII (lundi 18 août), à 4 heures 1/2 du soir, en présence des autorités constituées dans le local de la bibliothèque publique du grand collège [2], Gilibert, président du bureau de l'École, prononça un discours dans lequel il fit valoir le rapport de l'institution avec le bien général et la prospérité de la ville qui a produit déjà tant d'hommes illustres.

Mollet et Bérenger lui succédèrent, le premier parla sur son enseignement et le deuxième lut une pièce de vers intitulée *les Lyonnais*, adressée au Préfet Verninac qui assistait à la séance.

Ce dernier prononça un discours pour la clôture de la cérémonie.

[1] Il est marqué au palmarès qu'il a été ajouté à chaque prix un exemplaire de la Constitution (Imprimés de l'École centrale).

[2] La salle décorée de ses richesses littéraires et scientifiques offrait, comme l'année précédente, une estrade spacieuse au fond de laquelle s'élevait en perspective, au-dessus d'un grand socle, Minerve, postée sur un nuage et revêtue de ses attributs les plus essentiels, présentant une couronne au Travail figuré par un jeune homme, entouré de tous les emblèmes des sciences qui comprend le cercle de l'Instruction publique et applique à tracer, sur un plan, les figures relatives aux arts utiles. Ce groupe intéressant par lui-même et énonciatif de l'objet exprimé par l'épigraphe : FAVET MINERVA LABORI, était entouré des bustes des grands hommes les plus dignes d'être présentés pour modèles et les plus propres à électriser les âmes des élèves, Démosthènes, Ciceron, Platon, etc., dont les piédestaux liés par des guirlandes rattachées au groupe principal annonçaient à la fois la fête de l'esprit et du cœur ; celle de l'émulation et des récompenses. Un autel, orné de guirlandes et de couronnes, exposait aux yeux ces mêmes récompenses, les livres utiles et précieux qui allaient être distribués.

Dessin.

Prix de bonne conduite : Antoine Chevalier, Jacques Lépine.

Première classe, 1re division (la nature et la bosse).

1er prix : Jean-Baptiste Viety (d'Amplepluis).

2e prix ex æquo : Claude Cedoz et Lambert-François Leroy.

Accessits : Jean-François Etex, Vincent Frachon et Jean-Marie Frachon (d'Annonay, Ardèche).

2e division (la bosse).

1er prix ex æquo : Urbain Gentelet et Casimir Foudras.

2e prix ex æquo : Pierre-Benjamin Lecourt et Jean-François Bouthier (de Vienne, Isère).

Accessits : Antoine Mietton, Antoine Martin, Mathieu (de l'Ain), Jean-Louis Gaillard.

Deuxième classe :

1er prix : Louis Debriat.

2e prix ex æquo : Jean-Baptiste Guillon (de l'Ain), Louis Gleyvod.

Accessits : Joseph Charron, Philibert Favre, Claude-Jules Baudrier, François Jarricot, Jean Parizot, Pierre Rostaing, Antoine Chevalier.

Troisième classe :

1er prix ex æquo : Claude Carra, Jean-Marie Dumont.

2e prix ex æquo : Humbert Bonaret, Pierre-Joseph Courrat.

Accessits : Jean Fabre, Alexandre Saint-Yon, Jean-Baptiste Poizat, Antelme Cochet, Athanase-Benjamin Dabry (de Loire), François Grimardias, Auguste Thomasset, Vincent Maille et Louis Garnier.

Lavis.

Prix : André Jars.

Accessit : Barthelemy Tissot.

Prix d'encouragement : Jacques Cayre.

Mentions honorables : Simon Balard, Étienne Grangier, Jean Sassy.

École spéciale de dessin de la Fleur.

Jean Devarenne, professeur, s'exprime comme il suit :

L'école spéciale de dessin pour la fleur établie à Lyon l'année dernière en faveur de nos manufactures et des arts qui exigent cette étude se ressent tous les jours de plus en plus de l'appui que lui accorde le gouvernement. Le zèle du professeur chargé de cet enseignement s'en est accru et il se félicite d'avoir obtenu pour cette année un concours de prix qui a contribué à augmenter le nombre et l'émulation de ses élèves.

Il vous présente, citoyens, en ce jour solennel, les émules qui par leurs essais ont le mieux mérité cette honorable distinction.

Les artistes et les amateurs éclairés, dont le professeur s'est entouré, ont décidé :

Première classe :

1er prix ex æquo : Grenetier et Bouthier.

2e prix : Tissot.

3e prix : Foudras.

Accessits : Grimardias et Charin.

Deuxième classe :

1er prix : Antoine Gros.

2e prix : Anthelme Cochet.

Accessits : Sève et André Movielle.

Troisième classe :

1er prix : Gros le jeune.

2e prix : René Movielle.

Accessits : Antoine Poix et Cochet aîné.

Le professeur termine en espérant beaucoup de cette solennité et des avantages d'un cours qui préparera à la génération future une succession d'artistes dessinateurs capables de remplacer ceux dont le talent et le génie ont soutenu jusqu'alors chez l'étranger la gloire de la cité et d'augmenter, s'il se peut, une réputation justement acquise dès que la paix et le repos auront rouvert les canaux du commerce [1].

LXVIII

Arrêté des Consuls de la République.

Les consuls de la République, sur le rapport du ministre de l'Intérieur, arrêtent ce qui suit :

Article premier.

Il sera nommé une commsssion pour former quinze collections de tableaux, qui seront mis à la disposition des villes de Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Bruxelles, Marseille, Rouen, Nantes, Dijon, Toulouse, Genève, Caen, Lille, Mayence, Rennes, Nancy.

Art. 2.

Ces tableaux seront pris dans le muséum du Louvre et dans celui de Versailles.

Art. 3.

L'état de ces tableaux sera arrêté par le ministre de l'Intérieur et envoyé aux villes auxquelles ils seront destinés.

[1] Imprimés de l'École centrale.

Art. 4.

Les tableaux ne seront envoyés qu'après qu'il aura été disposé aux frais de la commune une galerie convenable pour les recevoir.

Art. 5.

Le ministre de l'Intérieur[1] est chargé de l'exécution du présent arrêté

Le premier Consul, signé : BONAPARTE.

Pour le premier consul,

Le secrétaire d'État, signé : H. B. MARET.

14 fructidor an VIII (1er septembre 1800).

LXIX

Distribution des prix de dessin et des fleurs.

1801.

Le 30 Thermidor an IX (Mardi 18 août), à quatre heures du soir, dans la grande salle de la bibliothèque du Collège, sous la présidence du Conseiller de Préfecture Defarge faisant fonctions de préfet.

Les professeurs de l'École, réunis au Jury d'instruction (Loyer, Petetin et Noyel), entourés de leurs élèves et placés en face des autorités, font les honneurs de la séance.

Discours d'ouverture par Gilibert, président de la direction de l'École, dans lequel il développe les difficultés physiques et morales auxquelles l'Ecole doit faire face et qu'il est difficile de surmonter.

Le professeur Roux lui succède et entre dans des considérations très intéressantes sur l'importance des mathématiques dans l'enseignement en général. Il signale notamment l'alliance intime qui existe entre elles et la logique, point essentiel qui a été depuis considérablement développé par divers mathématiciens.

Le professeur Bérenger lit enfin une épitre en vers à l'abbé Delille.

Chaque professeur passe ensuite en revue les matières de son cours et présente le programme des leçons de l'année suivante.

Cogill s'exprime comme il suit :

L'enseignement du dessin faisant partie de l'Instruction publique, a dû, dès le principe, avoir pour but l'application de cet art à tous les états de la Société.

Pour parvenir à ce but, l'instruction a constamment été dirigée dans l'ordre gradué que comporte cette étude.

[1] Chaptal.

Les premières années ont été consacrées essentiellement aux *principes;* mais à mesure que les progrès se sont manifestés, l'étude a pris un essor digne de son but.

L'étude de la *Bosse* n'a pas peu contribué au développement : elle a été saisie des élèves avec une sagacité qui mérite des éloges.

La pose du *modèle* d'après nature que nous devons à la sagesse et au zèle du ministre de l'Intérieur, nous a fourni un moyen de perfection qu'on ne pouvait se promettre sans ce secours.

L'émulation s'est constamment soutenue parmi les élèves ; ils ont été tous animés de cette ardeur qui seule surmonte les difficultés : aussi leurs progrès marqués sont un témoignage certain du bon emploi qu'ils ont fait de leur temps et promettent des talents à la Patrie.

Les dessins présentés pour les concours des différentes classes de dessin ont été exposés plusieurs jours à l'examen du Jury, des professeurs et des artistes.

Immédiatement avant la distribution des prix le conseiller de Préfecture Defarge prononce un discours sur l'Enseignement de l'Ecole, sur les professeurs, sur les émotions inséparables de cette cérémonie, sur les avantages d'une forte instruction et sur les efforts du gouvernement réparateur.

Dessin.

Prix de *bonnes mœurs* et d'*application* décerné par le suffrage des élèves :

Henry Delaval et Jean Parisot.

Classe supérieure du dessin :

1re division (la nature).

1er prix : Jean-Baptiste Viety.

2e prix : Urbain Gentelet.

Accessits : Pierre Desjardins, Maurice Simonnet et Claude Carra.

2e division (la bosse).

1er prix ex æquo : Jean-Marie Dumont et Pierre Benjamin Lecourt.

2e prix ex æquo : Maurice Simonnet et Claude Carra.

Accessits : Louis Gleyvod, Pierre Chazot, Jean Haez et Antoine Chevalier.

Deuxième classe (Figures académiques d'après dessin) :

1er prix ex æquo : Pierre Desjardins, Louis Gleyvod.

2e prix ex æquo : Joseph Charron et Humbert Bornarel.

Accessits : Antoine Mietton, Claude Grand, Alexandre Saint-Yon, Joseph Delucenay, Jacques Lépine, Étienne Desgouttes, Joseph Gaillard, Pierre Rostang.

3e classe (Têtes et extrémités) :

1er prix ex æquo : Pierre Chazot et Simon Baltard.

2e prix ex æquo : Étienne Grangier et Jean Sassy.

Accessits : Joseph Ginet, Henry Delaval, Joseph-Hilaire Clément, Pierre Clapisson, Jean-Marie Richard, René Monvielle, Charles Fromental.

Lavis.

Prix ex æquo : André Jars et Antoine Chevallier.

Accessits : Pierre-Benjamin Lecourt et Jean-Marie Dumont.

Prix d'émulation : Hyacinthe Pelissier et Vincent Maille.

École spéciale de dessin pour la fleur.

Dessin d'après nature.

Prix : Desjardins.

1er accessit : Bouquier.

2e accessit : Grenetier.

Première classe des copistes :

1er prix : Gleyvod.

2e prix : Grimardias.

3e prix : Gros.

Accessits : Mignard, Lépine, Chazot.

2e classe des copistes :

1er prix ex æquo : Richard et Chibout.

2e prix : Grosman.

3e prix : Movielle.

Accessits : Joannard, Fuzier, Beccare.

Troisième classe :

1er prix : Chaudon.

2e prix : Benoit Ouillon.

3e prix : Gantillon.

Accessits : Chaleus, Mandy, Clément [1].

LXX

Délibération du Conseil municipal de Lyon.

Le Conseil municipal de Lyon,

Vu l'arrêté des consuls du 14 fructidor an VIII (1er septembre 1800), dont la teneur suit [2] :

. . . . . .

Considérant que la condition exigée par l'article 4 du dit arrêté ne peut être complètement remplie que par la concession qui serait faite par le

[1] Imprimés de l'École centrale.

[2] Le texte de cet arrêté est déjà reproduit à la pièce justificative n° LXVIII.

Gouvernement de l'édifice de la ci devant abbaie de St Pierre, attendu qu'il présente seul des galeries convenables pour le placement d'un Museum, que ce local, avec quelques legères réparations, peut être considéré comme prêt à recevoir les tableaux que le Gouvernement accorde à la Commune de Lyon et que rien alors ne pourrait en retarder l'envoi.

Considérant que le local est le seul propre a reçevoir divers établissements d'instruction publique relatives à la restauration des manufactures et des arts par sa situation dans le centre du commerce, parce qu'il est actuellement affecté à la Bourse, par son isolement qui le préserve des dangers de l'incendie, par son ordonnance intérieure et extérieure qui le rend vraiment propre à devenir un dépot des arts liberaux et utiles et propre a donner le lustre convenable à une grande ville qui est habituellement visitée par l'Etranger et par le républicole négociant et industrieux.

Considérant que cette concession sera peut-être aussi jugée par le Gouvernement devoir être faite à titre d'indemnité de toutes les propriétés communales, de tant de maisons de bienfaisance et d'institution publique qui ont été aliénées ou annexées au domaine national.

Considérant enfin que, sous le point de vue moral, il seroit dangereux d'aliéner cet édifice et de le livrer à la spéculation de l'intérêt privé par l'abus que la cupidité pourroit en faire en le convertissant ainsi que l'est le palais Égalité, en un foyer pestilentiel pour les mœurs et un gouffre pour les fortunes, deux fléaux également dangereux pour une ville toute commerçante où l'Économie et la bonne conduite sont les principaux élémens du crédit.

D'après toutes ces considérations le Conseil Municipal réitère le vœu qu'il a déjà émis dans sa session extraordinaire du mois de frimaire an 9 tendant a ce que le Gouvernement veuille bien donner à la commune de Lyon une preuve de sa munificence en lui concédant l'édifice de la ci devant abbaie de St Pierre comme le plus propice à centraliser les établissements et à devenir à perpétuité un monument de la restauration des arts et du commerce dans cette cité iudustrieuse.

Arrête que le Préfet du Département, lequel dans sa mission dans cette commune en qualité de Conseiller d'État délégué par le Gouvernement, donna tant de preuve de son zèle pour les intérêts de cette ville, est invité à transmettre aux Consuls de la République le vœu du Conseil Municipal et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour en assurer le succès.

Signé au registre :

S.-M. Parent

Bernard-Charpieux, maire[1]

Onze vendémiaire an X (3 octobre 1801).

[1] Registres du Conseil municipal de la ville de Lyon

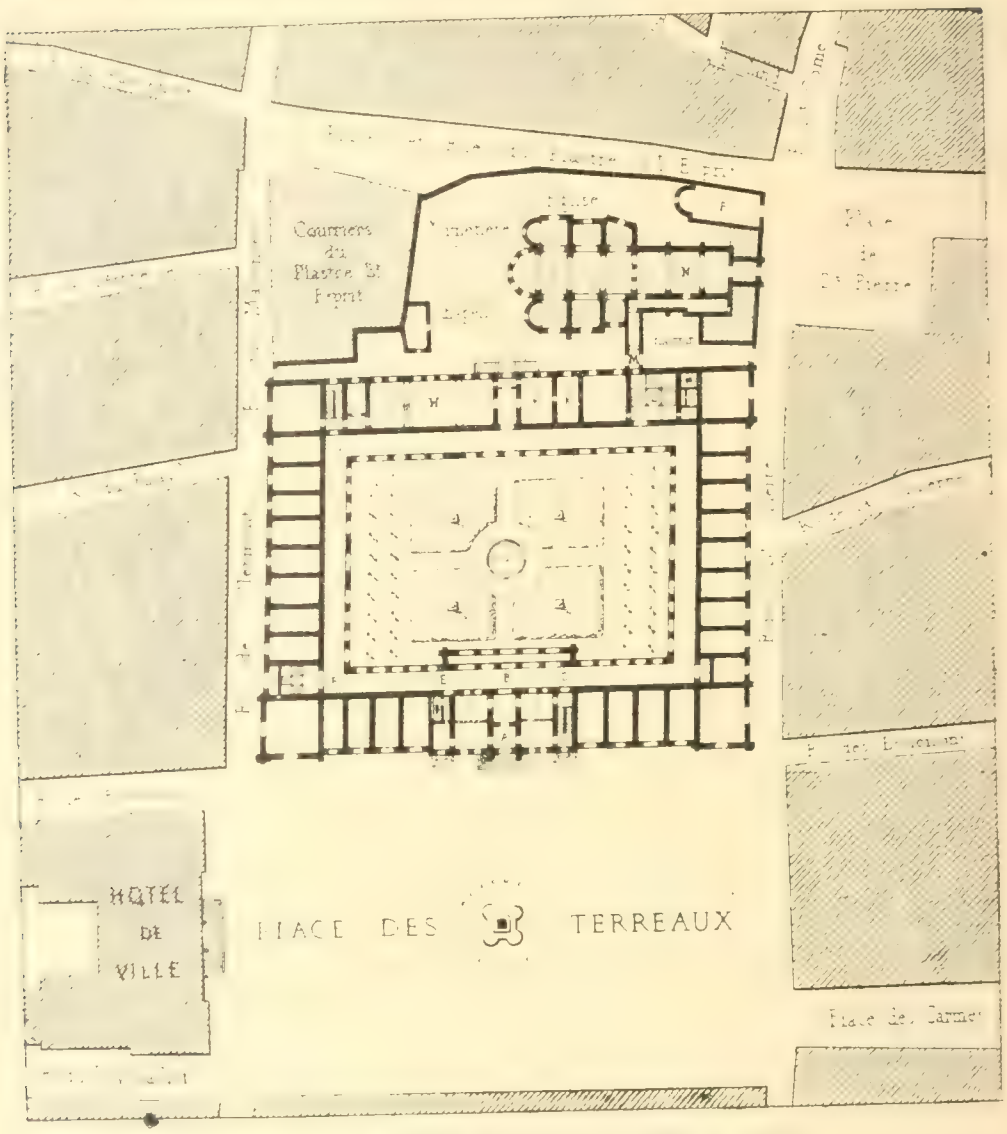

ABBAYE DES DAMES DE SAINT-PIERRE A LYON
telle qu'elle fut construite de 1658 à 1659.

LEGENDE DU PLAN

A. — Vestibule.
B. — Clôture.
CC. — Parloirs.
D — Escalier à double rampe.
E — Escalier pour le service.
F. — Escalier à quatre noyaux.
G — Escalier de service.
H. — Réfectoire.
I. — Passage.
KK. — Cuisines.
L. — Grand escalier.
M. — Galerie conduisant au chœur.
N. — Chœur en tribune.
O. — Chapitre.

LXXI

Arrêté des Consuls de la République.

Extrait des requêtes des délibérations des Consuls de la République.

Paris, 23 germinal, an X de la République.

Les consuls de la République, sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

Vu 1° l'extrait du registre du Conseil municipal de Lyon du 5 pluviose an X[1].

2° l'avis du préfet du département du Rhône du 6 ventose an X.

Arrêtent :

Art. I. — La cy devant abbaye de Saint-Pierre, size à Lyon, actuellement affectée à des établissemens d'instruction publique et de commerce sera administrée par la municipalité de Lyon, sous la surveillance du préfet du département ; la commune percevra le produit des objets susceptibles de location et pourvoira à l'entretien du bâtiment.

Art. II. — [2]....

Art. III. — [3]....

Art. IV. — [4].

Art. V. — Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le premier consul, *signé* : BONAPARTE.

Pour le premier consul, le secrétaire d'État, *signé* : HUGUES-BERTRAND-MARET.

Le ministre de l'Intérieur, *signé* : CHAPTAL.

Le conseiller d'État, chargé des ponts et chaussées, *signé* : CRETET.

LXXII

Loi sur l'instruction publique.

Du 11 floréal, an X.

Au nom du peuple français, Bonaparte, premier consul, Proclame la

[1] Voir la pièce justificative n° LXX.

[2] Relatifs aux facades de la place de Bellecour ; elles ne furent achevées qu'en 1810.

[3] Relatif à la construction du pont de l'Archevêché sur la Saône et du quai dit de la Baleine ; commencé en 1803, ce pont fut terminé en 1808 ; comme il obstruait la rivière au moment des crues, on l'a démoli et reconstruit de 1863 à 1864.

[4] Relatif aux maisons démolies le long de la Saône pour former le quai de Bourgneuf ; la rue de ce nom étant située derrière les maisons, le quai se trouva tout formé, par suite d'une mesure qu'on se plut à qualifier de révolutionnaire ; ce furent 400,000 francs heureusement dépensés.

de la République française le décret suivant, rendu par le Corps législatif le 11 floréal an X, conformément à la proposition faite par le Gouvernement le 30 germinal, communiquée au Tribunat le même jour[1].

Décret

Titre premier

Division de l'instruction.

Art. 1er. L'instruction sera donnée :

1° Dans les écoles primaires établies par les communes ;

2° Dans des écoles secondaires établies par des communes ou tenues par des maîtres particuliers ;

3° Dans des lycées et des écoles spéciales entretenues aux frais du trésor Public.

Titre II

Des écoles primaires.

II. Une école primaire pourra appartenir à plusieurs communes à la fois, suivant la population et les localités de ces communes.

III. Les instituteurs seront choisis par les maires et les conseils municipaux : leur traitement se composera 1° du logement fourni par les communes; 2° d'une rétribution fournie par les parens, et déterminée par les conseils municipaux.

IV. Les conseils municipaux exempteront de la rétribution ceux des parens qui seraient hors d'état de la payer : cette exemption ne pourra néanmoins excéder le cinquième des enfants reçus dans les écoles primaires.

V. Les sous-préfets seront spécialement chargés de l'organisation des écoles primaires ; ils rendront compte de leur état, une fois par mois, aux Préfets.

Titre III

Des Écoles secondaires.

VI. Toute école établie par les communes ou tenue par les particuliers, dans laquelle on enseignera les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques, sera considérée comme école secondaire.

VII. Le Gouvernement encouragera l'établissement des écoles secondaires, et récompensera la bonne instruction qui y sera donnée, soit par la concession d'un local, soit par la distribution des places gratuites dans les

[1] Les dispositions relatives aux écoles spéciales de dessin sont au titre V, paragraphe XXV, n° 7, XXVI, et titre IX, paragraphe XLII, pour les professeurs.

lycées à ceux des élèves, de chaque département qui se seront le plus distingués, et par des gratifications accordées aux cinquante maîtres de ces écoles qui auront eu le plus d'élèves admis aux lycées.

VIII. Il ne pourra être établi d'écoles secondaires sans l'autorisation du Gouvernement. Les écoles secondaires, ainsi que toutes les écoles particulières dont l'enseignement sera supérieur à celui des écoles primaires, seront placées sous la surveillance et l'inspection particulière des Préfets...

Titre IV

Des lycées.

IX. Il sera établi des lycées pour l'enseignement des lettres et des sciences. Il y aura un lycée, au moins, par arrondissement de chaque tribunal d'appel.

X. On enseignera dans les lycées les langues anciennes, la réthorique, la logique, la morale, et les élémens des sciences, mathématiques et physiques.

Le nombre des professeurs de lycée ne sera jamais au-dessous de huit ; mais il pourra être augmenté par le Gouvernement, ainsi que celui des objets d'enseignement, d'après le nombre des élèves qui suivront les lycées.

XI. Il y aura, dans les lycées, des maîtres d'études, des maîtres de dessin, d'exercices militaires et d'arts d'agrément.

XII. L'instruction y sera donnée,

A des élèves que le Gouvernement y placera ;

Aux élèves des écoles secondaires qui y seront admis par un concours ;

A des élèves que les parens pourront y mettre en pension ;

A des élèves externes.

XIII. L'administration de chaque lycée sera confiée à un proviseur : il aura immédiatement sous lui un censeur des études, et un procureur gérant les affaires de l'école.

XIV. Le proviseur, le censeur et le procureur de chaque lycée, seront nommés par le premier Consul : ils formeront le conseil d'administration de l'école.

XV. Il y aura dans chacune des villes où sera établi un lycée, un bureau d'administration de cette école. Ce bureau sera composé du Préfet du département, du Président du tribunal d'appel, du commissaire du Gouvernement près ce tribunal, du commissaire du Gouvernement près le tribunal criminel, du maire et du proviseur.

Dans les villes où il n'y aurait point de tribunal d'appel, le Président du tribunal criminel fera partie du conseil d'administration du lycée. Dans celles où il n'y aurait ni tribunal d'appel, ni tribunal criminel, les membres seront nommés par le premier Consul.

XVI. Les fonctions de ce bureau seront gratuites. Il s'assemblera quatre fois par an, et plus souvent s'il le trouve convenable, ou si le proviseur du lycée l'y invite. Il sera chargé de la vérification des comptes, et de la surveillance générale du lycée.

Le Proviseur rendra compte au bureau d'administration, de l'état du lycée. Il y portera les plaintes relatives aux fautes graves qui pourraient être commises par les professeurs dans l'exercice de leurs fonctions, et par les élèves dans leur conduite. Dans le premier cas, la plainte sera communiquée au professeur contre lequel elle sera dirigée ; elle sera ensuite adressée, ainsi que la réponse, au Gouvernement. Dans le cas d'inconduite et d'indiscipline, l'élève pourra être exclu du lycée par le bureau, à la charge par celui-ci d'en rendre compte au Gouvernement.

XVII. Il sera nommé par le premier Consul trois inspecteurs généraux des études, qui visiteront une fois au moins l'année les lycées, en arrêteront définitivement la comptabilité, examineront toutes les parties de l'enseignement et de l'administration, et en rendront compte au Gouvernement.

XVIII. Après la première formation des lycées, les proviseurs, censeurs et procureurs des lycées, devront être mariés ou l'avoir été. Aucune femme ne pourra néanmoins demeurer dans l'enceinte des bâtimens occupés par les pensionnaires.

XIX. La première nomination des professeurs des lycées sera faite de la manière suivante : les trois inspecteurs généraux des études, réunis à trois membres de l'institut national désignés par le premier Consul, parcourront les départemens, et y examineront les citoyens qui se présenteront pour occuper les différentes places de professeurs. Ils indiqueront au Gouvernement, et pour chaque place, deux sujets, dont l'un sera nommé par le premier Consul.

XX. Lorsqu'il vaquera une chaire dans les lycées une fois organisés, les trois inspecteurs généraux des études présenteront un sujet au Gouvernement ; le bureau réuni au conseil d'administration et aux professeurs des lycées, en présentera un autre : le premier Consul nommera l'un des deux candidats.

XXI. Les trois fonctionnaires chargés de l'administration et les professeurs des lycées pourront être appelés, d'après le zèle et le talent qu'ils apporteront dans leurs fonctions, des lycées les plus faibles dans les plus forts, des places inférieures aux supérieures : cette promotion sera proposée au premier Consul, sur le rapport des inspecteurs généraux des études.

XXII. Les lycées correspondans aux arrondissemens des tribunaux d'appel, devront être entièrement organisés dans le cours de l'an XIII de la République.

A mesure que les lycées seront organisés, le Gouvernement déterminera celles des écoles centrales qui devront cesser leurs fonctions.

Titre V

Des écoles spéciales.

XXIII. Le dernier degré d'instruction comprendra, dans des écoles spéciales, l'étude complète et approfondie, ainsi que le perfectionnement des services et des arts utiles.

XXIV. Les écoles spéciales qui existent, seront maintenues, sans préjudice des modifications que le Gouvernement croira devoir déterminer pour l'économie et le bon service. Quand il vaquera une place de professeur, ainsi que dans l'école de droit qui sera établie à Paris, il y sera nommé par le premier Consul, entre trois candidats qui seront présentés, le premier par une des classes de l'institut national, le second par les inspecteurs généraux des études, et le troisième par les professeurs de l'école où la place sera vacante.

XXV. De nouvelles écoles spéciales seront instituées comme il suit :

1° Il pourra être établi dix écoles de droit. Chacune d'elles aura quatre professeurs au plus.

2° Il pourra être créé trois nouvelles écoles de médecine, qui auront au plus chacune huit professeurs, et dont une sera spécialement consacrée à l'étude et au traitement des maladies des troupes de terre et de mer.

3° Il y aura quatre écoles d'histoire naturelle, de physique et de chimie, avec quatre professeurs dans chacune.

4° Les arts mécaniques et chimiques seront enseignés dans deux écoles spéciales : il y aura trois professeurs dans chacune de ces écoles.

5° Une école de mathématiques transcendantes aura trois professeurs.

6° Une école spéciale de géographie, d'histoire et d'économie publique, sera composée de quatre professeurs.

7° Outre les écoles des arts du dessin, existantes à Paris, Dijon et Toulouse, il en sera formé une quatrième avec quatre professeurs[1].

8° Les observatoires actuellement en activité auront chacun un professeur d'astronomie.

10° Il sera nommé huit professeurs de musique et de composition.

XXVI. La première nomination des professeurs de ces nouvelles écoles spéciales sera faite de la manière suivante : les classes de l'institut correspondantes aux places qu'il s'agira de remplir, présenteront un sujet au Gouvernement ; les trois inspecteurs généraux des études en présenteront un second : le premier Consul choisira l'un des deux.

[1] Il existait pourtant alors des écoles de dessin purement municipales dans quelques villes, lesquelles la loi paraît vouloir ignorer.

Après l'organisation des nouvelles écoles spéciales, le premier Consul nommera aux places vacantes, entre trois sujets qui lui seront présentés comme il est dit à l'art. XXIV.

XXVII. Chacune ou plusieurs des nouvelles écoles spéciales seront placées près d'un lycée, et régie par le conseil administratif de cet établissement

Titre VI

De l'école spéciale militaire.

XXVIII. Il sera établi dans une des places fortes de la République, une école spéciale militaire, destinée à enseigner à une portion des élèves sortis des lycées, les élémens de l'art de la guerre.

XXIX. Elle sera composée de cinq cents élèves formant un bataillon, et qui seront accoutumés au service et à la discipline militaire ; elle aura au moins dix professeurs, chargés d'enseigner toutes les parties théoriques, pratiques et administratives de l'art militaire, ainsi que l'histoire des guerres et des grands capitaines.

XXX. Sur les cinq cents élèves de l'école spéciale militaire, deux cents seront pris parmi les élèves nationaux des lycées, en proportion de leur nombre dans chacune de ces écoles, et trois cents parmi les pensionnaires et externes, d'après l'examen qu'ils subiront à la fin de leurs études. Chaque année il y sera admis cent des premiers, et cent cinquante des seconds : ils seront entretenus pendant deux ans aux frais de la République dans l'école spéciale militaire ; ces deux années leur seront comptées pour temps de service.

Le Gouvernement, sur le compte qui lui sera rendu de la conduite et du talent des élèves de l'école spéciale militaire, pourra en placer un certain nombre dans les emplois de l'armée qui sont à sa nomination.

XXXI. L'école spéciale militaire aura un régime différent de celui des lycées et des autres écoles spéciales, et une administration particulière ; elle sera comprise dans les attributions du ministre de la guerre.

Les professeurs en seront immédiatement nommés par le premier Consul.

Titre VII

Des élèves nationaux.

XXXII. Il sera entretenu, aux frais de la République, six mille quatre cents élèves pensionnaires dans les lycées et dans les écoles spéciales.

XXXIII. Sur ces six mille quatre cents pensionnaires, deux mille quatre cents seront choisis par le Gouvernement parmi les fils de militaires ou de fonctionnaires civils, judiciaires, administratifs ou municipaux, qui

auront bien servi la République ; et pendant dix ans seulement, parmi les enfans des citoyens des départemens réunis à la France, quoiqu'ils n'aient été ni militaires ni fonctionnaires publics.

Ces deux mille quatre cents élèves devront avoir au moins neuf ans, et savoir lire et écrire.

Les quatre mille autres seront pris dans un nombre double d'élèves des écoles secondaires, qui seront présentés au Gouvernement, d'après un examen et un concours.

XXXIV. Chaque département fournira un nombre de ces derniers élèves proportionné à la population.

XXXV. Les élèves entretenus dans les lycées ne pourront y rester plus de six ans aux frais de la nation. A la fin de leurs études, ils subiront un examen d'après lequel un cinquième d'entre eux sera placé dans les diverses écoles spéciales, suivant les dispositions de ces élèves, pour y être entretenus de deux à quatre années, aux frais de la République.

XXXVI. Le nombre des élèves nationaux placés près des lycées pourra être distribué inégalement par le Gouvernement, dans chacune de ces écoles, suivant les convenances de localité.

Titre VIII

Des pensions nationales et de leur emploi.

XXXVII. Le terme moyen des pensions sera de sept cents francs. Elles seront fixées pour chaque lycée par le Gouvernement, et serviront tant aux dépenses de nourriture et d'entretien des élèves nationaux, qu'au traitement des fonctionnaires et professeurs et autres dépenses des lycées.

XXXVIII. Le prix des pensions payées par les parens qui placeront leurs enfans dans les lycées, ne pourra excéder celui qui aura été arrêté par le Gouvernement pour chacune de ces écoles.

Les élèves externes des lycées et des écoles spéciales paieront une rétribution, qui sera proposée pour chaque lycée par son bureau d'administration, et confirmée par le Gouvernement.

XXXIX. Le Gouvernement arrêtera, d'après le nombre des élèves nationaux qu'il placera dans chaque lycée, et d'après le taux de leurs pensions, la portion fixe du traitement des fonctionnaires et professeurs, laquelle portion sera prélevée sur le produit de ces pensions. Il en sera de même de la portion supplétive de traitement, qui devra être fixée par le Gouvernement, d'après le nombre des pensionnaires et des élèves de chaque lycée.

Les proviseurs des lycées sont exceptés de la dernière disposition ; ils recevront du Gouvernement un supplément annuel et proportionné à leur traitement et aux services qu'ils auront rendus à l'instruction.

Titre IX

Dispositions générales.

XL. Les bâtimens des lycées seront entretenus aux frais des villes où ils seront établis.

XLI. Aucun établissement ne pourra prendre désormais les noms de lycée et d'Institut. L'institut national des sciences et des arts sera le seul établissement qui portera ce nom.

XLII. Il sera formé, sur les traitemens des fonctionnaires et professeurs des lycées et des écoles spéciales, un fond de retenue qui n'excédera pas le vingtième de ces traitemens. Ce fonds sera affecté à des retraites qui seront accordées après vingt ans de service, et réglées en raison de l'ancienneté. Ces retraites pourront aussi être accordées pour cause d'infirmités, sans que dans ce cas les vingt années d'exercice soient exigées.

XLIII. Le Gouvernement autorisera l'acceptation des dons et fondations des particuliers en faveur des écoles, ou de tout autre établissement d'instruction publique. Le nom des donateurs sera inscrit à perpétuité dans les lieux auxquels leurs donations seront appliquées.

XLIV. Toutes les dispositions de la loi du 3 brumaire an IV qui sont contraires à celles de la présente loi sont abrogées.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaire du Corps législatif.

A Paris, le 11 floréal, an X de la République française. *Signé* : Lobjoy, président ; Thevenin, Boery, Delpierre, Sauret, secrétaires.

Soit la présente loi revêtue du sceau de l'État, insérée au Bulletin des lois, inscrite dans les registres des autorités judiciaires et administratives, et le ministre de la justice chargé d'en surveiller la publication. A Paris, le 21 floréal an X de la République.

Signé : Bonaparte, premier Consul. *Contre-signé*, le secrétaire d'état, Hugues B. Maret. Et scellé du sceau de l'État.

Vu, le ministre de la justice, *signé* : Abrial.

Certifié conforme :
Le Ministre de la Justice,
Signé : Abrial [1].

LXXIII

Rapport au Conseil municipal de Lyon.

. . . . . .

Veut-on donc rappeller et assurer à nos manufactures ce genre de prééminence [2] ?

[1] *Bulletin des Lois.*

[2] Celui de la création des étoffes de goût dont il est question dans les parties précédentes du rapport.

Il faut donner au génie lyonnois des appuis pour l'invention et le goût et il ne peut les trouver que dans une école spéciale des arts du dessin.

Il est un genre surtout qui formoit une des branches utile de notre industrie, c'est l'étoffe pour meubles. Eh bien depuis longtemps, les papiers peints, la peinture, la sculpture, la draperie de laine, se sont emparés de la décoration intérieure des édifices et cette branche de nos manufactures s'est appauvrie de tout ce dont ces arts réunis se sont enrichis. La mode si changeante a bien pu influer sur cette perte, mais elle a pu aussi avoir pour cause la disette de bons dessinateurs. La source qui les donnait s'est tout à coup tarie et, au lieu de cet essaim successif de gens habiles qui se formait dans l'école gratuite de dessin, l'on n'en voit surnager qu'un bien petit nombre qui soutiennent à peine la splendeur chancelante de nos manufactures. Je me plais à penser que l'émulation de plusieurs concurrens dans la lice du goût aurait prévenu la perte des fournitures pour l'ameublement. Leur génie inventif ne se seroit point trainé servilemen autour du cadre des anciennes dispositions de dessin sur les sujets d'ornements épuisés, sur les anciens costumes pour le vêtement, ils auroient caressé le goût dominant du siècle pour les usages et les costumes antiques, ils auroient rappellé sur les étoffes les objets et les formes qui ont laissé sous nos yeux les vestiges des arts de la Grèce, et s'ils n'avoient pu obtenir le privilège exclusif de fournir au luxe ses jouissances, au moins l'auroient-ils partagé.

Si, pour l'enseignement du dessin, Lyon était réduit au professeur de dessin du Lycée, le but seroit manqué et, en effet, lorsqu'il s'agit de régénérer le goût il faut l'emploi de tous les secours que peuvent fournir les arts libéraux. Le génie se sert de tous les élémens, même de ceux qui paroissent les plus étrangers au but que l'on veut frapper et si, par exemple, pour le service de nos manufactures l'on se bornoit aujourd'hui à l'étude du dessin de la fleur et de l'ornement, l'on n'auroit d'autre résultat que ce qu'on a toujours vu. Il faut au goût actuel tout autre chose, ce ne sera que par l'étude de la composition de l'art des groupes par l'entente du clair obseur par la sévérité du stile et la pureté des formes, qui ne se trouve que dans le modèle antique que l'on pourra espérer de nos dessinateurs des résultats tels qu'ils puissent rivaliser avec les productions des arts libéraux pour la décoration des salons et pour le vêtement du sexe.

Souvenons-nous surtout, dans l'appel des moyens, qu'ici il ne suffirait pas de maintenir, mais qu'il faut améliorer et régénérer pour triompher de tant de rivalités qui nous appauvrissent et nous effacent.

Pour y parvenir il faut que Lyon obtienne comme essentielle à la restauration de ses manufactures la 4e école spéciale des arts du dessin créée par

la loi. . . . . .

En suite de ce rapport, le conseil municipal, etc. ..

6° Considérant que la prééminence des manufactures de Lyon fut essentiellement basée sur le goût, sur la variété que creoit la mode, que cet avantage fut longtemps perpétré par une *École gratuite de dessin* dont les élèves entretenoient à l'envi le goût, principe essentiel de la préférence générale accordée aux étoffes de soye de Lyon, et qui rendait l'univers tributaire de son industrie, que cette classe de dessinateurs est éteinte, que la rivalité d'une nation industrieuse et d'autres causes trop connues ont fait évanouir tous ces avantages.

Que le seul moyen de rendre aux manufactures de Lyon leur ancien lustre est de replacer dans son sein les élémens de l'invention de la pureté du stile et du goût, d'y établir une école spéciale où l'art du dessin soit enseigné dans toutes ses parties parce qu'aujourd'hui où le goût est épuisé il faut que le fabricant soit artiste, que pour réussir il s'asservisse à la sévérité des formes antiques pour les accessoires d'ornement que comporte l'étoffe, comme le peintre pour l'exécution d'un tableau.

En conséquence, Lyon réclame, comme moyen principal de restauration de son industrie, la 4e école des arts du dessin créée par la loi du 11 floréal[1]. . . . . .

Le conseil municipal arrête que son vœu pour l'obtention de ces écoles spéciales sera transmis au conseiller d'état, Préfet, avec invitation de l'appuyer auprès du Gouvernement de toute son influence, un heureux résultat sera un des monuments les plus caractéristiques de la sagesse de son administration et de son désir constant de restaurer cette grande commune.

Présents : les citoyens Parent, Bertholon, Ravier, Saix-Rousset, Terret, Mayeuvre, Bruyzet, Bousquet, Dacier, Régny, Tournilhon, Soyer, Chirat, Guilliaud, Cozon, Laroue, Sandoz, Bernard-Charpieu, Rozier-Mayeux, Arlès, Petit, Desprez, Caminet, Durand, Dian.

9 thermidor an X (28 juin 1802).

LXXIV

Arrêté du préfet du Rhône.

Le Conseiller d'État Préfet du Département du Rhône,

Vu l'arrêté des Consuls du 23 germinal dernier, dont la teneur suit[2] :

Considérant qu'il importe aux intérêts de la Commune de Lyon, et que

[1] Bien qu'elle n'eût dû comporter que quatre professeurs, ce qu'on a tort de ne pas signaler, car c'était de toute importance.

[2] Voy. pièce justificative n° LXXI.

c'est remplir le vœu du Gouvernement, de donner à son arrêté la plus promte exécution.

Arrête :

Article 1er.

Les Établissemens ci-après seront placés dans la ci-devant abbaye de St-Pierre.

La Bourse, le Tribunal de Commerce, le Conseil de Commerce, la Société d'agriculture, le Museum de Tableaux, statues, etc....

Art. 2.

Le Cabinet d'histoire naturelle sera placé au Jardin des plantes, et aussitôt que les dispositions nécessaires à cet effet auront été faites ; jusque là il restera dans l'emplacement qu'il occupe dans ce moment. Cet établissement est confié aux soins du Cen Gilibert, professeur d'histoire naturelle et Directeur du Jardin des Plantes.

Art. 3.

L'administration des divers Établissemens indiqués ci-dessus est confiée, sous la surveillance immédiate du Préfet du Département, au Maire de la division du Nord qui demeure délégué a cet effet.

Art. 4.

A ce Maire seront adjoints quatre citoyens nommés par le Préfet pour être chargés de la Direction du Museum et de toutes les dispositions relatives aux divers Établissemens qui seront formés dans l'intérieur de la ci-devant abbaye de St-Pierre, pour l'utilité générale de la Commune. Parmi les quatre citoyens ci-dessus, dont toutes les fonctions seront gratuites, il en sera désigné un pour Conservateur du Museum.

Art. 5.

Lorsqu'une ou plusieurs places viendront à vaquer dans la direction, les membres restants, le Maire compris, en proposeront le remplacement au Préfet par une liste contenant un nombre double de celui à remplacer. Le Préfet nommera d'après cette liste.

Art. 6.

Le Bureau sera présidé par le Maire ; sa voix, en cas de partage d'opinion, sera prépondérante.

Art. 7.

La Direction sera libre pour tout ce qui sera relatif au Museum, de prendre l'avis des citoyens qui cultivent les arts, et de les appeler même à ses délibérations.

Art. 8.

La Direction proposera au Préfet le local que chacun des établissemens mentionnés en l'art. 1er devra occuper. Elle proposera aussi l'architecte qui devra être chargé de l'exécution des travaux reconnus nécessaires.

Art. 9.

Toutes les dépenses que les divers établissemens occasionneront d'après les plans et devis arrêtés par le Préfet, seront acquittées sur les mandats que le Maire délivrera sur le préposé spécial des Recettes communales. Les crédits nécessaires à cet effet lui seront ouverts par le Préfet.

Art. 10.

Le Maire produira chaque année au Conseil municipal lors de sa session, l'État général des dépenses auxquelles auront donné lieu les divers Établissemens ci-dessus.

Art. 11.

Si d'autres établissemens que ceux désignés dans l'art. 1er sont reconnus nécessaires, il y sera pourvu ultérieurement sur les propositions qui seront faites par la direction.

Art. 12.

Il ne sera accordé dans l'intérieur de la maison, pour quelque cause que ce puisse être, aucun logement particulier, si ce n'est au concierge et aux divers individus dont le service sera jugé nécessaire tant pour la sûreté que pour l'entretien de la dite maison. Les citoyens qui occupent actuellement des logemens dans l'intérieur obtiendront un délai suffisant pour s'en procurer ailleurs. Il en sera de même pour les Établissemens qui ne devront point y être conservés.

Art. 13.

Il sera présenté par la Direction un Règlement pour la police intérieure de la maison. Ce règlement sera soumis à l'approbation du Préfet.

Art. 14.

Tous les magasins et entresols existants au pourtour de la maison continueront d'être mis en location par la voie des enchères publiques. Le Maire prendra tous les moyens de sureté pour la rentrée régulière des Loyers aux époques fixées.

Art. 15.

Le produit des locations sera versé dans la caisse communale, à la diligence et poursuite du préposé spécial des Recettes de la Commune. A cet effet, il sera remis un État des adjudications.

. . . . . .

. . . . . .

Art. 26.

Le présent arrêté sera adressé à chacun des Maires de la Ville de Lyon et à l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées du département.

Fait à Lyon, le 1er therm. an 10 (20 juillet 1802).

Signé : Najac.

— Cet arrêté a été approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 28 thermidor ct.

LXXV

Arrêté du préfet du Rhône.

Le conseiller d'État, Préfet du Rhône,

Vu son arrêté du 1er de ce mois relatif à l'exécution de celui des consuls du 23 germinal dernier,

Arrête :

Art. 1er. — Les citoyens Regny père, Dechazelle, de Boissieu et Moutonnat sont nommés membres de la direction chargée, sous la surveillance du Maire du Nord, de l'organisation du Museum de cette ville et de toutes les dispositions relatives aux divers établissements de commerce et d'industrie publique qui seront formés dans l'intérieur de la ci devant abbaye St-Pierre.

Art. 2. — Le citoyen Moutonnat est nommé en outre Conservateur du musée.

Art. 3. — Ils entreront sur le champ en exercice de leurs fonctions pour lesquelles ils se concerteront avec le Maire du Nord en se conformant à l'arrêté du 1er de ce mois.

Art. 4. — Le présent arrêté, etc....

Du 5 thermidor an 10[1].

Signé : Najac.

LXXVI

Distribution des prix de dessin et de la fleur

1802

Le 30 thermidor an X (18 août).

En présence des autorités constituées civiles et du Jury d'instruction.

Dessin.

Mentions honorables :

Jean-Baptiste Viety et Urbain Gentelet qui ont obtenu l'année précé-

[1] 24 juillet 1802.

dente les prix de la classe supérieure du dessin et qui ont continué cette année à se distinguer par leurs talens et par de nouveaux progrès.

Classe supérieure.

1re division, *la nature.*

1er prix ex æquo : Louis Gleyvod (de Lyon) et Pierre Desjardins (du dépt du Bas-Rhin).

2e division : *la bosse.*

Prix : Claude Carra et Maurice Simonnet.

Mentions honorables : Jean Sassy, Pierre Chazot, Henri Delaval, René Mouvielle, Jérôme Beschu.

2e classe : *figures académiques d'après dessin.*

1er prix ex æquo : Jean Haez, Jean Sassy.

2e prix ex æquo : Pierre Chazot et René Monvielle.

Mentions honorables : Joseph Hiler, Clément (du dépt de Saône), Amédée Delobre, Vincent Maille, François Fuzier.

3e classe, *têtes et extrémités.*

1er prix ex æquo : François Motte et Hyacinthe Pélissier.

2e prix ex æquo : Joseph Keller et Benoît Ouillon.

Mentions honorables : Balthazar Alexis [1], Joseph-René Laurent, Amédée Rabey, Jean Joannard, Sébastien Aguettan [2], Pierre Lasserve, Claudius Jacquet, Alexis Dorel et Claude Simon.

Lavis.

Prix ex æquo : André Jars et Pierre-Benjamin Lecourt.

Prix d'émulation et bonne conduite :

Pierre Clapisson.

ÉCOLE SPÉCIALE DE DESSIN POUR LA FLEUR.

Mentions honorables :

Desjardins et Gleyvod pour leur zèle et leurs progrès dans les ouvrages d'après nature.

Première classe

1er prix ex æquo : Desbriat, Descroix.

2e prix : Carra.

3e prix : Rostang.

Mentions honorables : Richard, Gros, Monvielle et Joannard.

[1] Peut-être le collectionneur connu à Lyon?

[2] Ce pourrait être son homonyme, architecte à Lyon, né à Oullins le 8 septembre 1789; il aurait été âgé de 13 ans?

2e classe.

1er prix : Ouillon.
2e prix : Faure.
3e prix : Thierriat[1].
Mentions honorables : Gantillon, Keller, Garin et Lasserve.

3e classe.

1er prix : Motte.
2e prix : Charens.
3e prix : Delobre.
Mentions honorables : Guillet, Belmont, Laloy et Saulnier[2].

LXXVII

Délibération du Conseil municipal.

Séance du 28 fructidor an X.

(11 septembre 1802).

Lecture faite d'une lettre du citoyen Préfet par interim du 14 fructidor relativement à l'établissement dans cette ville d'une école d'Instruction théorique et pratique de l'art, de la fabrication des différents genres d'étoffes en soye et en dorures à laquelle lettre sont joints sa lettre et l'arrêté du conseil du commerce la dite lettre du Préfet transcrite ainsi qu'il suit :

« Je vous prie, citoyen Président, de vouloir bien soumettre au conseil, la lettre ci jointe du conseil du commerce et les observations qui l'accompagnent, relatives à l'établissement dans cette ville d'une École d'instruction théorique et pratique de l'art de la fabrication des différents genres d'étoffes en soye et en dorures.

« Si le Conseil municipal adopte cet établissement il sera nécessaire qu'en déterminant les sommes à y affecter il fixe le traitement qu'il croira juste d'accorder au Cen Laselve proposé pour professeur de l'École dont il s'agit, et désigne les fonds sur lesquels ces différentes dépenses « seront acquittées. Signé : Defarge ».

Le conseil ayant mis cet établissement en délibération. Considérant que l'établissement proposé est avantageux pour la ville de Lyon et au progrès des arts,

Emet le vœu à ce qu'il soit formé à Lyon une école d'instruction théo-

[1] *Alexandre-Auguste Thierriat*, né à Lyon le 11 mars 1789, y est mort le 14 avril 1870?

[2] Imprimés de l'École centrale

rique et pratique de l'art de la fabrication des différens genres d'étoffes en soye et en dorures inventées jusqu'à ce jour.

Charge les citoyens Mayeuvre et Terret de faire un règlement qu'ils présenteront au citoyen Préfet avec invitation de presser par ses bons offices l'approbation du ministre de l'Intérieur.

Signé : J. M. Parent,

président.

LXXVIII

Arrêté du préfet du Rhône.

Le Préfet du département du Rhône :

Vu l'avis du Conseil de Commerce de la ville de Lyon, en date du 28 thermidor dernier, relatif à l'établissement dans cette ville, d'une École d'instruction théorique et pratique de l'art de la fabrication de tous les genres d'étoffe en soie et en dorure ;

Vu le vœu émis à cet égard par le Conseil municipal de cette commune, dans sa séance du cinquième jour complémentaire, et dont la teneur suit :

« Considérant que l'art du fabricant d'étoffe de soie est l'une des branches essentielles de l'industrie lyonnaise ; que son perfectionnement est dû à l'expérience des siècles et aux inventions d'une longue succession d'artistes ingénieux et de fabricants habiles, qu'il importe de conserver le secret du main-d'œuvre qui donnent aux produits industriels le plus haut degré de perfection, et d'en régulariser les procédés par un genre d'instruction qui réunisse la théorie à la pratique ;

« Considérant aussi qu'une longue inertie dans ce genre de fabrication, la désertion à l'étranger d'un nombreux essaim d'ouvriers, la disette de bras qui en résulte et qui se fait sentir chaque jour, fruits amers d'une longue révolution et des malheurs particuliers de cette cité, indiquent assez la nécessité de recruter par tous les moyens possibles cette classe importante, qui, en travaillant pour les fortunes particulières, coopèrent efficacement à la fortune publique ;

« Considérant que le moyen le plus propre à donner ces heureux résultats est l'établissement d'un Enseignement public de la fabrication des étoffes, auquel seront admis gratuitement, comme élèves, les enfants des citoyens lyonnais ou domiciliés à Lyon, qui seraient reconnus hors d'état de payer ce genre d'instruction ;

« Considérant que, d'après les renseignements donnés par le Conseil de Commerce, et la notoriété publique, fondée sur la réputation du cit. Laselve dans ce genre d'enseignement, il est l'artiste le plus propre à professer cet art essentiel aux succès des manufactures de Lyon ;

« Considérant enfin, que les délégués de la commune ne sauraient faire un meilleur emploi de ses deniers, qu'en les consacrant à la fondation d'un établissement dont les effets se feront sentir dans tous les temps, en assurant ce genre d'industrie à la ville de Lyon, en le concentrant dans ses murs par la perfection des produits, qui ne s'acquiert que par l'habileté de l'ouvrier, et en lui rendant dans cette sphère le degré de supériorité qui activait ses ateliers, et qui devenait la principale source de ses richesses ;

« D'après ces considérations, le Conseil municipal émet le vœu suivant :

« 1° A ce qu'il soit établi à Lyon, aux frais de la Commune, une École d'instruction théorique et pratique de l'art de la fabrication des différents genres d'étoffes en soie et en dorure inventées jusqu'à ce jour.

« 2° Que ladite École soit placée dans le bâtiment communal de la ci-devant abbaye de St-Pierre, et le cit. Maire du Nord y désignera au moins trois pièces propres à recevoir séparément les trois genres de métiers, pour l'étoffe brochée, pour l'étoffe façonnée, et pour l'étoffe unie, nécessaires au développement de la main-d'œuvre qui place l'expérience à côté de l'instruction, et assez spacieuse pour contenir au moins cinquante élèves, soit gratuits, soit payants.

« 3° Que lorsque l'instruction publique sera organisée, la partie de l'École de dessin relative à la mise en carte sera placée dans une quatrième pièce joignant les trois susdites, ce qui est établi ici comme principe, puisque la mise en carte est la traduction d'un dessin pour être exécuté en étoffe, comme le lisage sur le métier est une traduction de la mise en carte, ce qui fait sentir la nécessité du rapprochement de ces procédés pour l'instruction des élèves.

« 4° Que le cit. Laselve, comme inventeur et fondateur de ce genre d'instruction, soit nommé professeur de ladite École.

« 5° Son traitement annuel sera de deux mille quatre cents francs, payables par trimestre.

« 6° Le Maire du Nord aura la surveillance de cette École, et il fera les règlements nécessaires à son organisation et à sa police, lesquels seront affichés dans l'École.

« 7° L'École sera ouverte, en toute saison, depuis huit heures du matin jusqu'à une heure, et le soir, depuis trois heures jusqu'à huit.

« 8° Les frais de premier établissement sont fixés à la somme de 1,200 fr.; ils seront supportés par la Commune, et se feront sous l'inspection et d'après l'avis du cit. Maire du Nord, lequel est à cet effet autorisé à délivrer pour leur acquit ainsi que pour le paiement du traitement du professeur, des mandats sur la Caisse du préposé aux recettes communales.

9° Le titre d'admission dans ladite École, comme élève, sera d'être issu de parents lyonnais, ou qui ont acquis domicile à Lyon, et il ne pourra, sous aucun prétexte, être dérogé à ces conditions.

10° L'instruction sera donnée gratuitement à 24 élèves ayant la qualité ci-dessus spécifiée, à raison de huit élèves par chaque arrondissement de Mairie; l'instruction pour chacun desdits élèves sera de six mois, ou plus, si le professeur le juge convenable, d'après le plus ou moins de dispositions qu'ils annonceront.

« 11° Les élèves gratuits seront désignés et choisis par chacun des Maires, parmi les enfants d'ouvriers ou autres individus domiciliés à Lyon, indigens ou reconnus hors d'état de fournir aux frais de cette institution.

« 12° Il sera néanmoins loisible au cit. Laselve de retirer une rétribution fixée de gré à gré, d'un certain nombre d'élèves appartenant à des fabricans, à des ouvriers en soie, ou à des familles dans l'aisance.

« 13° Ledit professeur ne pourra prendre ces élèves qu'après les avoir fait connaître au cit. Maire de l'arrondissement du domicile de l'élève, ou de ses parents, ou de ceux qui en tiennent lieu, et en avoir obtenu l'agrément de ce Magistrat; connaissance nécessaire pour éviter l'admission dans cette École des étrangers ou non domiciliés.

« 14° Les élèves gratuits ne pourront être définitivement admis qu'après un mois d'épreuve de leur capacité ; et cette admission sera déterminée par le cit. Maire du Nord, d'après les renseignements donnés par le professeur.

« 15° Lesdits élèves gratuits, à leur sortie de l'Ecole, ne pourront se présenter pour être employés dans la fabrique, que munis d'un certificat délivré par le professeur, et visé par le Maire du Nord, lequel constatera leurs bonnes mœurs et conduite, leur capacité dans l'art de la fabrication, et spécifiera le genre auquel ils sont propres.

« 16° Le conservatoi e des machines propres à la fabrication des étoffes, dont le dépôt existera dans le bâtiment de St-Pierre, sera ouvert au professeur tous les jours non fériés, et à toute heure, afin qu'il puisse s'en aider dans le cours de ses leçons.

« 17° Il sera établi, aux frais de la Commune, des prix d'encouragement, lesquels seront distribués deux fois l'année aux élèves, aux époques qui seront fixées par le règlement, en présence des trois Maires et du Conseil municipal, et à la distribution desquels le cit. Préfet sera invité d'assister.

« 18° Ces prix consisteront en trois médailles d'argent.

« La première, pour l'étoffe brochée et en dorure, du prix de 24 fr.

La deuxième, pour l'étoffe façonnée, du prix de 24 fr.

La troisième, pour l'étoffe unie, du prix de 12 fr.

19° Le concours sera ouvert à cet effet entre tous les élèves de l'École, soit gratuits, soit payant une rétribution, et il sera jugé par un Jury *ad hoc* nommé par le Maire du Nord, lequel sera composé mi-partie de marchands fabricants, et d'artistes dessinateurs de fabriques.

Et enfin, le présent vœu en forme d'arrêté, sera incessamment présenté au citoyen Préfet, à l'effet d'en autoriser l'exécution, comme un des moyens les plus propres à donner un éclat et une prospérité durable aux manufactures de la Ville de Lyon,

Arrête :

Art. Ier. — Le vœu du Conseil municipal de la commune de Lyon, exprimé dans sa séance du cinquième jour complémentaire an 10, et ci-dessus transcrit, est admis et converti en arrêté. Toutes les dispositions en seront exécutées suivant leur forme et teneur.

II. Le présent arrêté sera soumis à l'approbation du Ministre de l'intérieur, avant de recevoir son exécution.

Fait à Lyon, à la Préfecture, le 14 brumaire an 11 (5 novembre 1802).

Signé : J.-X. Bureaux-Pusy.

Le Ministre de l'intérieur, en annonçant au Préfet de ce département, par sa lettre du 19 frimaire dernier, qu'il approuve avec empressement l'arrêté qu'on vient de lire, et l'institution qu'il consacre, observe que le mode d'organisation de l'Ecole de fabrication d'étoffes, en réunissant tous les avantages qu'elle présente, obvie par de sages dispositions, à quelques inconvénients, et semble préparer un succès assuré. Il ajoute que le gouvernement ne peut que voir avec satisfaction l'usage que fait la ville de Lyon des revenus communaux qui lui sont attribués.

Les Maires de Lyon vont prendre toutes les mesures nécessaires pour opérer sans délai l'organisation et la mise en activité de l'utile institution dont il s'agit. Leur zèle et leur dévouement bien connu aux intérêts de leurs concitoyens, sont de sûrs garans de leur empressement à faire jouir cette ville des avantages d'un établissement qui doit concourir puissamment, au soutien, au progrès, et à la splendeur de ses manufactures[1].

LXXIX

Arrêté du préfet du Rhône.

Le Préfet du Département du Rhône,

Vu la lettre du ministre de l'Intérieur en date du 16 de ce mois, relative à l'acquisition par le Gouvernement des modèles de métiers fabriqués par

[1] *Bulletin de Lyon* du 1er nivôse an XI (22 décembre 1802).

le cit. Lasalle, et renfermant demande de renseignements sur la consistance et le prix de ces métiers qui peuvent servir à l'instruction publique.

Vu la lettre écrite à cet égard au cit. Lasalle et la réponse de cet artiste;

Arrête :

Les citoyens Defarge, conseiller de Préfecture, Camille Pernon, de Chazelle, membres du conseil de commerce de Lyon, sont nommés commissaires à l'effet de faire la reconnaissance des mécaniques appartenant au cit. Lasalle et existant dans le bâtiment du grand collège; en estimer la valeur et présenter leur rapport et leurs observations sur l'acquisition de ces mécaniques que le Gouvernement se propose de faire pour l'intérêt des fabriques d'étoffe de cette ville.

Fait à Lyon, à la Préfecture, le 30 frimaire an 11 (21 décembre 1802).

Signé : Bureaux-Pusy.

LXXX

Bulletin de Lyon du 1er nivôse an II.

(22 décembre 1802).

Le Conseil d'État chargé de la direction et de la surveillance de l'instruction publique, a annoncé, le 22 frimaire dernier, au Préfet de ce département, que le Conseil d'État a satisfait au vœu qui avait été manifesté, et par le Conseil municipal de cette ville, et par le Préfet qui l'avait appuyé avec insistance, pour que la quatrième École spéciale de dessin, qui doit être formée d'après la loi du 11 floréal, fût établie à Lyon.

Le Ministre de l'intérieur chargé de l'exécution de l'arrêté qui concerne cette disposition, s'occupe dans ce moment, d'un règlement général qui puisse convenir à la quatrième école de dessin que la ville de Lyon doit posséder, ainsi qu'aux trois autres établissements du même genre. Chacun sent combien l'institution dont il s'agit sera utile et importante pour le commerce et les manufactures de cette ville. Elle ne peut qu'y être couronné du plus grand succès. Déjà il existe ici une École spéciale de dessin pour la fleur, fondée par arrêté du Ministre de l'intérieur; elle y prospère, et chaque jour ajoute aux avantages qu'on en retire. La nouvelle École complètera l'enseignement de toutes les parties constitutives de l'art du dessin. Ses branches sont corrélatives, dans une dépendance réciproque; et il est difficile que l'une fructifie, sans que les autres n'aient aussi de l'éclat.

Le gouvernement, en rétablissant, sous le nom de quatrième École spéciale, notre ancienne Académie de peinture, qui s'honora de tant de bons élèves, acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance de cette ville qui lui en a voué, à tant de titres, les plus profonds sentiments.

XVIII

DOCUMENTS SUR L'ART MUSICAL EN TOURAINE

Au point de vue de l'art musical, aussi bien que des autres arts, la Touraine a joué un rôle important.

Nous croyons répondre au désir du Comité en groupant quelques notes, relatives à l'histoire de la musique sur les bords de la Loire.

Nous disposerons ces documents en les classant en deux catégories, suivant qu'ils se rapportent à l'art musical et aux artistes, ou bien aux instruments.

I

Notre intention n'est pas de scruter les origines enveloppées de trop d'obscurité, qu'il nous suffise de fournir quelques indications rapides sur l'évolution de l'art qui nous occupe.

De très bonne heure, dans la musique religieuse, on chanta les hymnes dits « ambrosiens », auxquels le Concile de Tours, tenu en 567, permit d'ajouter des hymnes d'une provenance différente [1].

Au sixième siècle, l'évêque saint Grégoire de Tours mentionne parmi ceux qui excellaient dans la mélodie les clercs Théodemond et Armentaire [2].

A l'époque de Charlemagne, Alcuin réussit à imprimer à la musique le même essor qu'aux autres branches des arts. Lui-même, donnant l'exemple, a laissé à ce sujet des considérations propres à diriger les élèves de l'École Impériale. D'ailleurs, il apporta un soin très particulier soit dans l'enseignement des cours de l'École, soit dans l'exécution mélodique durant les solennités liturgiques.

Les excellentes leçons d'Alcuin, qui mourut en 804, furent

[1] Voir *Collection des conciles de Tours*, dans Maan.
[2] *Historia Francorum*, p. 1, 7, 29, 33.

comme la trame des études musicales durant tout le moyen âge.

De loin en loin, pendant cette période dans laquelle l'historien pénètre avec tant de difficulté, faute de documents précis, on distingue des chœurs animés d'une inspiration sérieusement artistique.

A leur tête paraît le bénédictin Odon, qui jouit en son temps de la réputation d'un musicien éminent; il étudia la musique à Paris sous Rémi d'Auxerre, qui a laissé un traité sur cette matière et s'y appliqua tellement qu'il passa pour un des artistes les plus habiles de son époque; Odon exerça son savoir et son talent, en particulier, à l'abbaye bénédictine de Saint-Julien de Tours, dont il fut supérieur et où il a été enterré [1].

En 858, l'archevêque de Tours, Hérard, consacra plusieurs articles d'une longue ordonnance à l'exécution de la musique religieuse, en engageant le peuple à prendre part aux chants liturgiques [2].

Au quatorzième siècle, époque à laquelle le mot « déchant » céda la place à celui de contre-point, la collégiale de Saint-Martin fut dotée d'une psallette, grâce à la fondation d'un chanoine-chantre, qui laissa le revenu de deux prébendes.

Outre le chantre et le sous-chantre, la psallette comprenai dix enfants de chœur et huit musiciens semi-prébendés.

Tandis que les hymnes religieux prolongeaient leurs échos sous les voûtes des cloîtres et des églises, à la cour des rois, des princes et des gentilshommes, les ménestrels chantaient des airs d'amour, des rapsodies nationales ou des exploits empruntés à des chansons de Gestes du moyen âge.

A son tour, le peuple, sur les places publiques, dans les tavernes ou les réunions plébéiennes, se plaisait à exprimer ses sentiments, ses rêves, ses haines ou ses espérances par des chansons dont plusieurs sont parvenues jusqu'à nous.

Au quinzième siècle, les solennités mondaines, les entrées de princes et princesses dans les villes, n'allaient pas sans instruments. Ainsi, au mariage de Louis XI avec Marguerite d'Écosse, et

[1] Voir Mabillon, *Ann. Benedict*, p. 1, 7. — *Hist. littéraire de la France*, t. VI, p. 72.

[2] Cf. Maan, *Sanct. et metrop. Eccles. Turonensis*.

à son entrée solennelle à Tours en 1436, les comptes municipaux nous apprennent qu'une rétribution fut accordée à « Rossigneul ménestrel et aultres ses compaignons qui cornèrent au Carroué aux chappeaux (aujourd'hui place Plumereau), tant comme Mme la daulphine vindre à passer[1]. »

Aussi bien, durant son règne, Louis XI s'intéressa vivement à l'art musical en la cour de son château du Plessis. Son maître de chapelle était Jehan Ockegham, ou Ockeghem suivant sa signature; celui-ci semble originaire d'une famille d'Écosse et ses contemporains disent qu'il éclipsait les meilleurs musiciens d'Italie[2].

A la fin du quinzième siècle, on vantait à Tours les deux maîtres-organistes Lancelot et Jehan Prégent (1470), ainsi que Denis Gerbier qui, pour l'entrée à Tours de Louis XII et d'Anne de Bretagne, en 1500, « vacqua deux journées à jouer avec ses compaignons d'aulcuns instruments en deux bandes, où ils étaient quatre en chaque bande[3]. »

Au seizième siècle, on rencontre les musiciens instrumentistes : Guillaume Deschamps (1530), Léonard Decombe, dont la signature est accompagnée d'un petit violon de poche à quatre cordes (1542), Antoine Hache (1556), Philibert Lussault, violoniste, et sa troupe.

A la même époque, on trouve les organistes Nicolas Deschamps (1520), Lucas Pohier, organiste de Marmoutier (1569), François Basile, organiste de Saint-Martin (1571).

Vers ce moment, la Sainte-Chapelle de Champigny-sur-Veude, fondée par les Bourbons-Montpensier et décorée d'une magnifique série de verrières, était en possession d'un chapitre de chanoines.

Parmi les maîtres-chanteurs qui occupaient la première dignité après le doyen, on voit Lucas Poyrier (1548), Jehan Thibault (1550) et le sous-chantre André Néron (1559).

On mentionne également Jean Duhamel, chantre de la chapelle du roi (1567), Philippe Bérault, organiste de Saint-Martin (1567), Étienne Lefebvre, organiste des Carmes (1567-1575); on le voit à Saint-Martin en 1580. Denys Bandamyn, chantre du roy, René Saché, joueur d'instrument (1579), Noël Deschamps, joueur

[1] Archives de l'hôtel de ville de Tours, papiers des mandements.
[2] Cf. *Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, t. VII, p. 99, 100.
[3] Archives de l'hôtel de ville de Tours, comptes de 1500.

d'instrument (1592), Guillaume du Vinet, violon ordinaire de la chambre du roi (1593), Jean Chevallier, organiste, paroisse Saint-Saturnin (1594), Nicolas Dupuis, violon de la chambre du roi (1596), Urbain Deshais, joueur d'instrument paroisse Saint-Saturnin (1597), Brunet, maître-joueur d'instrument (1597), paroisse Saint-Saturnin.

Les registres de Saint-Gatien nous fournissent, à partir de 1610, une série de renseignements sur la psallette de la cathédrale de Tours.

Les enfants portaient des robes fourrées en hiver; on leur donnait, après leur sortie, trente sols par semaine pour les aider à faire leurs études. Le maître de la psallette avait une prébende élective; un musicien mis dans les prisons fut réclamé par les chanoines; un basse-contre était payé par l'archevêque lui-même.

A cette époque, Lambert né, dit-on, à Champigny-sur-Veude, était chantre de la chapelle de Gaston d'Orléans.

En 1610, Féron fut nommé maître de la psallette de Saint-Côme.

Au dix-septième siècle, on rencontre également Jean Besnard dit Ferré (1613), organiste, demeurant rue de L'Eschellerie, actuellement de la Scellerie.

En 1616, le chanoine-chantre Baudouin léguait « les plus belles pierres de son cabinet pour être mises à un bâton de chantre que l'on doit faire » et qui pesait quinze marcs, mais ces pierres ne se trouvèrent pas.

Le successeur à la dignité de chantre fut Jean Nepveu, qui ne tarda pas à démissionner et fut remplacé par René Forget.

En 1617, ce poste fut donné par le roi à Delacroix. En 1619, on voit comme chantre de Tours Asseline, « ordinaire de la chapelle de la musique du roi. »

Si nous passons à la cathédrale, nous voyons qu'en 1638, un enfant sortant de la psallette recevait 100 livres pour dix ans, et 36 livres pour tenir lieu d'un habit.

En 1640, le maître-chantre était Mr Chastelain.

En 1643, le revenu de la psallette est augmenté de 100 livres.

En 1650, une ordonnance porte que « les chantres et musiciens passant ne seront admis à chanter au chœur qu'après avoir chanté à la psallette et de l'agrément du chantre. »

Planche XXVII

Page 277.

JOSEPH LANEUVILLE

MAÎTRE DE LA CHAPELLE DE SAINT-MARTIN (1677)

(Portrait du musée de la Société archéologique)

En 1654, la psallette de la cathédrale est augmentée de 150 livres.

En 1661, on voit une décision disant que le chantre ne doit pas faire de génuflexion devant l'archevêque et ne doit pas porter de gants rouges aux processions quand il n'a pas le bâton et la chape[1].

Victor le Bouthillier, qui fut archevêque de Tours de 1641 à 1670, aimait beaucoup l'art musical, et un contemporain dit de lui qu'il « faisait grande despense en train, musique et en sa table. »

De son côté, le roi Louis XIII, enfant, donna des concerts de musique de chambre à Tours, pendant son séjour dans cette ville (1614 et 1616)[2].

Le 24 décembre 1657, par devant notaire, un groupe de « maîtres-joueurs d'instrument demeurant en la ville de Tours » firent un contrat d'association pour régler leur participation aux « ballets, bals, aubades, serainades, estrennes, visites et aultres exécutions. » Ce sont : « Estienne Brunet père, Charles Deshayes, Jean Pottier père, Joseph Pottier, Jean Hamelot, René Rigault et Jean Petit, tenant les dessus. — René Moreau et Jean Simon, tenant les basses; Philippe Hamelot et Estienne Brunet, tenant les tailles; Jean et Jacques Pottier, tenant les véritables haultes. »

Pour ce qui est des détails de l'association, nous renvoyons à la pièce elle-même, qui a été communiquée à une précédente session[3].

Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, l'église de Saint-Saturnin avait pour organiste X. Loiseau, qui était payé 200 livres par an (1663). Le maître de chapelle de Saint-Martin était Joseph Lancuville (1697), et son portrait à l'huile, d'une bonne exécution, se voit dans le musée de la Société archéologique de Tours; nous en donnons ici la reproduction[4].

Au dix-huitième siècle, parmi les musiciens, on voit Gatien de Galliczon, chantre de Saint-Martin (1701), dont la bibliothèque de Tours possède un bréviaire manuscrit avec miniatures; Pierre Ledoit, maître-organiste à Marmoutier (1711); Madin, « maître de

[1] Archives du chapitre de la cathédrale, inventaire des titres.
[2] *Journal de Hérouard*, 2 volumes in-8°.
[3] *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1898, p. 185-188.
[4] Voir ci-dessus, planche XXVII.

musique titulaire de la chapelle de Saint-Martin-du-Chevet desservie en l'église de Tours » (1731); Pitay, organiste à Saint-Étienne (1746); Gautier, organiste à Saint-Saturnin (1775); Néricault-Destouches, originaire de Richelieu, organiste de Saint-Étienne (1780). On rencontre en outre Guichard, qui fut organiste de 1780 à 1792, et avait « un talent très remarquable d'exécution et de mélodiste élégant et gracieux. »

Nous devons surtout nous arrêter à Philippe Lejay. Il fut compositeur distingué et organiste de la cathédrale. Pendant la Révolution, il dirigea les concerts républicains exécutés pour les fêtes décadaires; il composa plusieurs hymnes à l'Être Suprême qui eurent un véritable succès, et après la Révolution, il remplaça les paroles françaises par les textes latins. La bibliothèque de Tours possède de Lejay les leçons de Jérémie à quatre voix. A cette date, on voit Étienne Boyer, organiste à Marmoutier de 1789 à 1792; son frère Michel, né à Tours en 1768, succéda à Gautier comme organiste de Saint-Saturnin, à l'âge de 10 ans; il mourut au Mans en 1858.

En 1783, arrivait à Tours Jean-François Lesueur, originaire de Picardie, qui devint maître de chapelle de Saint-Martin; à ce titre, il composa et fit exécuter plusieurs oratorios et deux messes, qui ont été publiés à Paris de 1827 à 1830. Son grand talent l'ayant fait appeler dans la capitale, il devint maître de chapelle aux Saints-Innocents, puis à Notre-Dame.

En 1788, la maîtrise de Saint-Martin était dirigée par les chanoines F. Dumont et X. Bizot. Ils recevaient 10 livres de salaire et 10 livres pour le vestiaire.

Trois frères du nom de Joubert se distinguèrent par leur talent[1]. L'aîné, Jean-Charles, « faisait parler à son violon les mélodies d'Haydn et de Mozart. » Le cadet, organiste habile, obtint l'orgue de la cathédrale de Nantes, et le plus jeune, dit le Pape, dirigeait à la fois les orgues de Saint-Julien et des Jacobins[2].

Parmi les musiciens de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième, nous citerons Étienne Fay (1770-1820), Pierre Crémont (1784-1846), Joseph Wiets (1796-1818).

[1] Archives d'Indre-et-Loire, C. 1020, p. 72. Archives du chapitre de Saint-Gatien.

[2] Archives d'Indre-et-Loire.

Pour ce qui est de Saint-Martin, les revenus du titre de chantre étaient de 6,000 livres, et ceux du sous-chantre 520 livres.

En 1790, le maître-chantre était Gasnier et au nombre des musiciens se trouvent Vasseur et Gaillourdet.

Le 12 janvier 1789, Monsieur, frère du roi Louis XVI et chanoine honoraire de Saint-Martin, à l'occasion de sa visite à la basilique, fut reçu avec des morceaux exécutés par la musique de la Légion militaire d'Angers.

A la fin du dix-huitième siècle, à la cathédrale, la somme portée au budget pour les chanteurs, les instruments et l'orgue, montait à 17,413 livres; à Saint-Martin, la dépense était à peu près identique [1].

Le 27 janvier 1792, un jury composé de « MM. Dupré, Jean-Charles Joubert l'aîné, Julien Le Roy ci-devant maître de musique de Saint-Martin, Pierre Barbesson, premier musicien de la garde nationale, François-Joseph Bourgeois, Ronfain, François Rémion, musiciens du 32e régiment, J.-J. Ravérot, amateur, » fut chargé de choisir un organiste pour la cathédrale de Tours; les candidats qui concoururent furent « MM. Philippe Lejay, Joseph Joubert le jeune et Boyer. » Le choix du jury qui avait pris toutes les garanties d'impartialité longuement décrites dans le procès-verbal que nous analysons, se porta sur Étienne Boyer qui accepta avec un traitement de 300 livres par an. Or, les honoraires venaient lentement; au commencement de 1793, il réclama 150 livres pour le semestre échu; le trésorier de fabrique répondit « qu'il n'y avait aucun fonds dans la caisse et qu'il sera payé aussitôt qu'il sera rentré des fonds.

Au mois de juin 1799, le district institua un nouveau concours pour la place d'organiste de la cathédrale : Étienne Boyer fut encore désigné pour occuper cette charge qu'il conserva lors de la restauration du culte en France. On sait, d'autre part, qu'Étienne Boyer se présenta comme candidat pour obtenir l'orgue de la cathédrale de Saint-Maurice d'Angers dont il devint maître de chapelle

Au cours du dix-neuvième siècle, les organistes de la cathé-

[1] Note communiquée par M. Lhuillier à la Société archéologique de Touraine

drale ont été MM. Bonjour, Théode, Pitrou, et actuellement l'orgue est tenu par M. l'abbé Ménard. Un orgue de chœur à tuyau, installé il y a quelque trente ans, a eu pour organiste M. Rastier et actuellement M. l'abbé Gaulay.

II

Après avoir exposé les documents relatifs au développement de la musique et aux artistes qui ont cultivé cet art, nous abordons les renseignements qui se rapportent aux instruments eux-mêmes.

Notre but n'est pas de faire une dissertation sur le rôle, l'histoire et l'évolution des divers instruments de musique qui ont pu être en usage en Touraine, aussi bien que dans les autres parties de la France, et nous renvoyons, en ce qui concerne cette question, aux études spéciales qui ont été publiées à ce sujet. Nous nous attacherons exclusivement à l'examen de l'instrument par excellence de l'orgue, en raison surtout du caractère artistique, que présentent les buffets et leur décoration.

Depuis les temps les plus reculés, l'orgue est certainement l'instrument dont on s'est servi dans nos belles églises et cathédrales de France.

La plupart possédaient des buffets qui, par leurs élégantes et gracieuses sculptures, étaient de véritables chefs-d'œuvre. Malheureusement, beaucoup ont disparu, et nous devons en partie la conservation des orgues qui nous restent à l'usage qu'on en faisait à l'époque de la Révolution pour la musique des décades, conformément à la lettre du ministre de l'Intérieur du 20 fructidor an VI.

A Tours, avant 1789, on comptait onze orgues, celles de Marmoutier et de Beaumont comprises.

Dans notre étude, nous aborderons d'abord les paroisses d'importance secondaire, pour finir par les collégiales.

I. — Nous parlerons premièrement de l'orgue de la paroisse de Saint-Saturnin, dont les vestiges se voient dans le voisinage de l'ancien hôtel des ducs de Touraine. Cet instrument, placé au bas de la nef, en face du chœur, avait deux buffets pouvant dater du commencement du seizième siècle. Construit avec beaucoup de soin, il se faisait remarquer par deux beaux contre-vents ayant bien la forme des trois tourelles du grand orgue et qui, étant ouverts,

présentaient, à droite, une sainte Cécile assise à son clavier et, à gauche David couronné d'un diadème et jouant de la harpe ; cet orgue avait trois claviers. Les deux premiers pour le grand orgue et le positif parlaient ensemble ou séparément. Le troisième avait une trompette et un cornet de récit. Les autres avaient trompette, clairon, cromorne, voix humaine bêlante, nazard, tierce, doublette Larigot, flûte, plein jeu avec bourdon de huit pieds.

L'orgue de Saint-Saturnin avait été fait par Antoine Morlet, facteur d'orgues, pour le prix de 3,900 livres, la commande eut lieu en 1661 par contrat passé devant Me Verrier, et la réception de l'ouvrage en 1664. En mars 1792, on procéda à la vente du buffet, les tuyaux et la tribune furent achetés 835 livres.

II. — Dans le voisinage de Saint-Saturnin s'élève Saint-Julien, abbaye de bénédictins. Si on croit de vieilles traditions, ce couvent remonterait au berceau de la monarchie française à l'époque de Clovis. Détruite plusieurs fois, l'église dans son ensemble appartient à la première moitié du treizième siècle. Elle possédait un très bel orgue à deux claviers, mais n'ayant qu'un seul buffet placé au bas de la nef. C'était un huit-pieds ordinaire contenant une vingtaine de jeux d'agréable harmonie.

En 1743, les bénédictins de Saint-Julien firent installer une tribune au-dessus de la porte d'entrée pour y mettre un petit buffet d'orgue venant de Marmoutier qu'ils augmentèrent de quelques jeux [1].

III. — L'église de Saint-François-de-Paule, bâtie en 1675, est caractérisée par l'architecture lourde qu'on a appelée « style des Jésuites ». D'après des documents anciens, « l'orgue de cette église était un seize pieds à trois claviers. » Il se compose, dit un contemporain, « de quinze jeux, onze au grand orgue et quatre au clavier de récit. La boîte à expression qui renferme quatre jeux est d'un effet merveilleux. Rien n'est plus beau, plus harmonieux que le jeu des basses du grand orgue ; celui du hautbois, un clavier de récit, est admirable de vérité ; un autre jeu qui tient à la fois du violoncelle et de la voix humaine, produit l'illusion la plus complète. Le buffet d'orgue, tant par la solidité et l'ordonnance de son exécution que par la beauté des sons de l'instrument, peut être

[1] *Mém. de la Soc. arch. de Touraine.*

placé au premier rang de ceux qui ornent nos cathédrales[1] ».

IV. — La célèbre abbaye de Marmoutier, située à la porte de Tours, monument du douzième au quinzième siècle, foyer de science et de lumière, qui mérita le nom de moûtier par excellence *(majus monasterium)*, possédait une grande et magnifique église. L'orgue était placé au bas de la nef sur une tribune élégante, il se composait de deux buffets, dont la boiserie en chêne était ornée de figures d'anges jouant de divers instruments, et de sculptures en forme de palmes d'une très belle exécution.

Le grand orgue offrait trois grandes tourelles de cinq tuyaux chacune séparées par deux plates-faces. Ce seize-pieds avait quatre claviers d'ut en ré. Les deux inférieurs parlaient ensemble à volonté, en tirant ou poussant le clavier du grand orgue ; le troisième était un clavier de ré-ut et le quatrième un cornet d'écho. En outre, il y avait plus de quarante jeux, dont deux bombardes pour le grand orgue, et la pédale, donnant à l'organiste la faculté de mélanges très variés. Cet orgue, disparu à la Révolution, n'a pas laissé de trace.

V. — La basilique de Saint-Martin, dont il ne reste aujourd'hui que deux tours, fut, pendant près de quatorze siècles, le rendez-vous des grands pèlerinages de la chrétienté ; son clergé était riche, puissant et comptait comme abbé le roi de France. La première construction, qui date de 472, fut détruite plusieurs fois par les incendies et les guerres, et nous n'avons pas à en faire ici l'histoire.

Nous parlerons seulement des orgues, suivant que des recherches et documents nous ont permis de les reconstituer.

Le premier buffet d'orgue de Saint-Martin se trouvait entre le cinquième et le sixième piliers des basses-nefs, en face la chapelle de Saint-Louis; celui qui fut détruit en 1762 était placé au-dessus de la grande porte dite Tour de l'Horloge, et Chalmel, historien de la Touraine, déclare ignorer le nombre des tuyaux de cet orgue.

Cet instrument était un des plus excellents de France; il possédait un grand trente-deux-pieds à cinq claviers avec une soixantaine de jeux. Le buffet, style fin de Louis XIV, était simple, mais

[1] *Tours, ses monuments*, par Alex. G., 1845, p. 120-1.

majestueux; ayant subi quelques dégâts, il fut réparé un peu avant la Révolution par le célèbre facteur Chicot, auteur de celui de Saint-Sulpice de Paris; cette réparation coûta 20,000 livres. D'après les quelques renseignements que nous avons pu trouver, cet orgue de toute beauté était immense, le buffet était décoré de boiseries de chêne verni et les tuyaux brillaient de l'éclat le plus pur.

Dans un inventaire de Saint-Martin, ordonné par le roi Charles VIII en 1493, et un autre en 1562, par l'ordre de M. le prince de Condé, nous trouvons « une orgue de moïenne grandeur, dont les tuïaux étaient d'argent ainsi que deux petits bâtons d'argent pour les bâtonniers et un grand bâton de chantre de vermeil, semé de fleurs de lys [1] ».

Grâce au *Journal* d'un bourgeois de Tours du dix-huitième siècle, nous avons la bonne fortune de connaître la description complète du magnifique buffet de Saint-Martin tel qu'il fut exécuté entre les années 1755 et 1761; nous la donnons ici intégralement en raison de son grand intérêt artistique.

« En l'année 1755, a été nouvellement décoré par le chapitre de Saint-Martin, un magnifique buffet d'orgue, tant par sa beauté et son exécution que par la solidité et la précision de l'instrument qui renferme une place parmy les curiosités de la ville. Placé au fond de la nef, au-dessus de la principale porte, ce buffet à 48 pieds de hauteur sur 29 de largeur; commencé en 1755 et fini en 1761, exécuté en bois de Hollande, il a deux palmiers pour supports. Sa base est surmontée d'une façade de 3 grandes tourelles et de 2 plates-faces, enrichie d'une sculture, très bien traitée par son point de vue; la grande tourelle du milieu couronnée par une Renommée qui semble annoncer aux amateurs les beautés auxquelles elle préside, présentant l'écusson du chapitre, et est revêtue, ainsi que les deux autres culs de lampes touchés avec art, élégis avec délicatesse. Sur le devant de la base de ce grand corps d'orgues est le positif qui sur 14 pieds de haut et 13 de longueur présente également les couronnements et culs de lampe de ses tours et plates-faces le point de vue le plus délicat, joint à la légèreté de la touche : tel est l'extérieur agréable du buffet.

[1] Cf. *la Vie de saint Martin*, par Dom Gervaise, in-4°, Tours, MDCXCIX, p. 430.

« Élevé sur une voûte en arc de cloître, construit en pierre de Saint-Aignan, décoré avec symétrie, éclairée par les vitraux en éventail, qui couronne la grande porte, elle est accompagnée de deux belles portes collatérales qui, en contribuant à la décoration de l'ensemble, ornent une espèce de portique intérieur dont elles reçoivent autant d'agrément qu'elles en présentent elles-mêmes, tant par les consoles en agrafes de ronde-bosse que par le groupe d'attributs de la Religion et du Sacerdoce, dont elles sont couronnées, ornements assez bien traités, quoyque trop aplatis, défaut encore plus sensible dans le Jéovah, dans l'écusson du chapitre et les agrafes pendantes au plafond, ainsi que dans les trophées de musique placés à l'extérieur des flancs de cette voûte; celle-ci ne laissant rien à désirer pour l'architecture est couronnée d'une grille de fer d'un contour heureux, quoyque chargée dans son dessin; la délicatesse de ses rinceaux repond à la propreté et à la solidité des fleurons. Tel est l'extérieur brillant du plus magnifique buffet d'orgue qui soit dans le royaume; unique en son genre, cet instrument se compose de 64 jeux fournys de 4,716 tuyaux, tant bois, étain, plomb, qu'étoffe, vivifié par 13 grands soufflets, animé par 5 claviers doux, vifs et solides; le dit buffet d'orgue est dû pour l'exécution à M. Jean Lefebvre, facteur de la ville de Rouen. »

VI. — La cathédrale de Saint-Gatien, une des plus belles de France, commencée en 1170, ne fut achevée que quatre siècles plus tard, la pureté de son style, son élégance et la variété de la perfection de l'ornementation architecturale, ont toujours fait l'admiration de ses visiteurs. Le grand orgue de la cathédrale doit sa conservation jusqu'à nos jours grâce à l'usage qu'on en fit pendant la Révolution; il est encore aujourd'hui à peu près ce qu'il fut autrefois. C'est un beau buffet dont nous donnons ici la photographie [1]. L'orgue est placé dans la partie du transsept côté du sud et bien éclairé par la rose qui le domine. « C'est un grand seize-pieds avec bombardes au pied et à la main, ayant quatre claviers qui, dit Boyer, montaient seulement au ré et descendaient à l'ut. Il se composait tout d'abord au moins de trente jeux bien assortis aux sons veloutés. L'harmonie des jeux d'anches ne paraît pas aussi belle, mais les soufflets, placés avantageusement au-dessous

[1] Voir ci-contre, planche XXVIII.

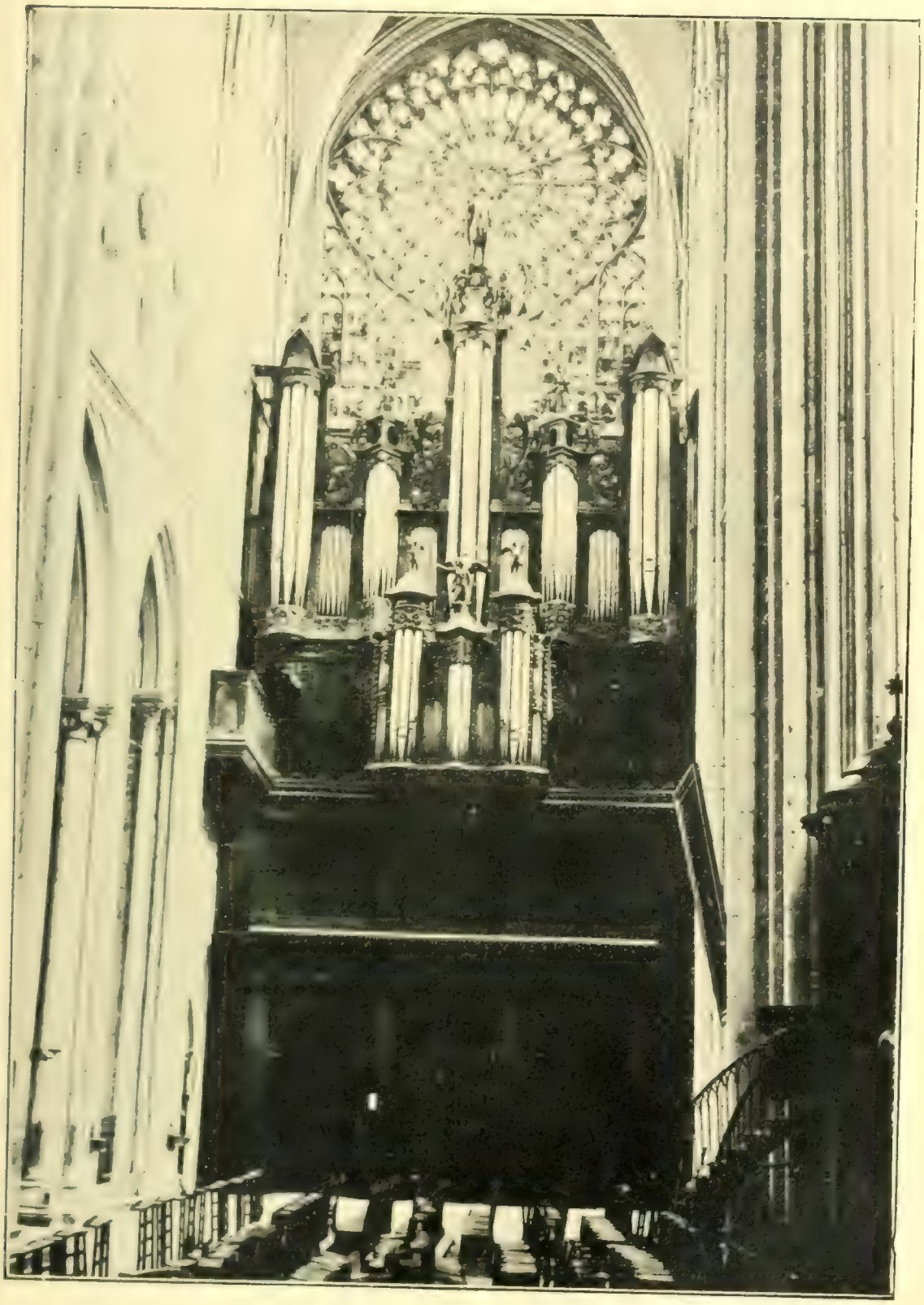

Planche XXVIII.

Page 284.

ORGUE DE LA CATHÉDRALE DE TOURS

BUFFET DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES

du buffet, doivent naturellement lancer le vent avec force et empêcher l'orgue « d'altérer » ; il comprenait 3,800 tuyaux au témoignage de l'historien Chalmel. Colardeau fit ajouter un jeu de hautbois, chose rare à cette époque, qui consolait l'oreille des sons chevrotants et nasillards de la voix humaine et du cromorne.

Le soubassement, de facture moderne, est de style greco-romain sans intérêt. Il n'en est pas de même de la partie supérieure qui mérite d'être étudiée pour l'ensemble et les détails. Le meuble, qui mesure 8m,65 de largeur sur environ 25 mètres de hauteur, comprend deux parties bien distinctes avec une balustrade rehaussée d'arcatures à plein-cintre. Celle du bas est ornée de trois tourelles contenant des tuyaux graves tandis que les plates-faces renferment les tuyaux aigus. Les intervalles sont décorés d'arabesques, d'animaux allégoriques et de têtes d'enfants. On remarque, en particulier, au sommet des tourelles (dont deux circulaires et une triangulaire), deux génies sur les côtés et une renommée au centre. La partie supérieure, la plus importante, outre les quatre plates-faces correspondantes, montre cinq tourelles : trois rondes (une au centre et à chaque extrémité) entre lesquelles sont deux tourelles de forme triangulaire. Indépendamment de l'ornementation de feuillage et de rinceaux, on observe une série de statuettes, d'armoiries et d'arcades couronnant les dômes ; parmi ces motifs nous signalerons, à la partie centrale, saint Maurice en guerrier tenant une lance de la main droite et son bouclier de la gauche, accompagné de deux soldats de la légion Thébaine. Les dômes triangulaires sont couronnés d'anges sonnant de la trompette.

Outre la présence de saint Maurice, la participation des chanoines à l'œuvre des orgues est indiquée par la présence de leurs blasons, en particulier au sommet des tourelles latérales.

S'il faut en croire Boyer, le buffet de la cathédrale remonterait au seizième siècle [1], mais cette réflexion ne s'applique avec justesse qu'à une partie du meuble ; en effet, il est manifeste que l'ensemble de la décoration de l'arrière-corps appartient bien à l'époque de la Renaissance, ainsi qu'on peut en juger notamment par la série des pilastres et des arcades, ainsi que par les dauphins de grande dimension et les autres emblèmes familiers à cette époque.

[1] Voir Boyer. *Notice historique sur les orgues*, 1848, 15 pages, p. 4.

Mais là où nous cessons de partager l'avis de Boyer, c'est pour la seconde partie du meuble.

Il est certain que tout l'avant-corps, qui, par sa disposition, masque une partie de la sculpture primitive, a été ajouté postérieurement. La forme des consoles, les têtes d'anges joufflus, les lignes plutôt grasses des statuettes, accusent clairement le dix-septième siècle.

Ici s'arrêtent les documents que nos recherches nous ont permis de découvrir sur l'art musical et instrumental en Touraine. Si l'avenir nous fait rencontrer des pièces nouvelles, nous nous empresserons de les apporter comme complément de cette notice.

Charles Coelier,

Conservateur adjoint du Musée de la Société archéologique de Touraine, Correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

ANNEXES

I

COMITÉ DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

Président

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Vice-président.

Le Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, 3, rue de Valois (Ier).

Secrétaire.

Le sous-chef du bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales, 3, rue de Valois (Ier).

Secrétaire adjoint.

M. AUGUSTIN-THIERRY, attaché au cabinet du sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, 3, rue de Valois (Ier).

Membres.

MM. BAIGNIÈRES (Arthur), critique d'art, 32, boulevard de Courcelles (VIIIe)

BERGER (Georges), C✻, membre de l'Institut, député, 8, rue Legendre (XVIIe).

BOESWILLWALD (Paul), O✻, inspecteur général des monuments historiques, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, 6, boulevard Saint-Michel (VIe).

BOURGAULT-DUCOUDRAY (L.-A.), ✵, professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation, 41, rue d'Auteuil (XVIe).

CALMETTES (Fernand), homme de lettres, 116, rue de Vaugirard (XVe).

CLARETIE (Jules), C✵, membre de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française, 6, rue de Richelieu (Ier).

COLIN (Paul), O✵, inspecteur général de l'Enseignement du dessin, 1, quai Malaquais (VIe).

COLLIGNON (L.-M.), ✵, membre de l'Institut, 88, boulevard Saint-Germain (V^e).

ENLART (Camille), directeur du Musée de sculpture comparée, au Trocadéro, 14, rue du Cherche-Midi (VIe).

FOURCAUD (Louis de), ✵, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, 14 *bis*, rue Marbeuf (VIIIe).

GONSE (Louis), ✵, critique d'art, 205, boulevard Saint-Germain (VIIe).

GRANDJEAN (Charles), ✵, inspecteur général des monuments historiques, 119, boulevard Saint-Germain (VIe).

GROSJEAN-MAUPIN (L.), professeur agrégé de l'Université, 14, rue du Val-d'Osne, à Saint-Maurice (Seine).

GRUYER (Anatole), O✵, membre de l'Institut, inspecteur général des Musées des départements, 18, rue Duphot (Ier).

GUIFFREY (Jules), O✵, membre de l'Institut, administrateur honoraire de la Manufacture nationale des Gobelins, 34, boulevard Bonne-Nouvelle.

HAVARD (Henry), O✵, inspecteur général des Beaux-Arts, 83, avenue de la Grande-Armée (XVIe).

HÉRON DE VILLEFOSSE (A.), O✵, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur au Musée du Louvre, 16, rue Washington (VIIIe).

HOUSSAYE (Henry), O✵, membre de l'Académie française, 39, avenue Friedland (VIIIe).

LAFENESTRE (Georges), O✵, membre de l'Institut, conservateur honoraire au Musée du Louvre, 5, avenue Lakanal, à Bourg-la-Reine (Seine).

MAGNE (Lucien), O✵, inspecteur général des Monuments historiques, 6, rue de l'Oratoire-du-Louvre (Ier).

MALHERBE (Charles), archiviste du théâtre national de l'Opéra, 34, rue Pigalle (IXe).

MARCHEIX, conservateur de la bibliothèque et des collections à l'École nationale des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard (VIe).

MARCOU (F.), ✵, inspecteur général des monuments historiques, 29, rue Bonaparte (VIe).

MARX (Roger), C✵, inspecteur général des musées des départements, 13, rue Béranger (IIIe).

MICHEL (Émile), ✵, membre de l'Institut, 9, avenue de l'Observatoire (VIe).

MILLAUD (Édouard), sénateur, 78, avenue Kléber, Paris-Passy (XVIe).

MONVAL (Georges), archiviste de la Comédie-Française, 8, rue Crébillon (VIe).

NOLHAC (P. de), O✵, conservateur du Musée national de Versailles, au palais de Versailles.

PAMS (Jules), sénateur, 35, rue Decamps (XVIe).

PILLET (Jules), ✵, inspecteur honoraire de l'Enseignement du dessin et des Musées, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, 143, avenue d'Argenteuil, à Asnières.

POIRÉE (Élie), conservateur adjoint à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 6, place du Panthéon (Ve).

ROCHEBLAVE (Samuel), ✵, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, 284, boulevard Raspail (XIVe).

ROSEROT (Alphonse), ancien archiviste, 6, rue du Rendez-Vous (XIIe).

ROUJON (Henry), C✵, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, 25, quai Conti (VIe).

SERVOIS (Gustave), O✵, directeur honoraire des Archives nationales, 101, boulevard Malesherbes (VIIIe).

STEIN (Henri), sous-chef de section aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac (Ve).

TOURNEUX (Maurice), ✵, homme de lettres, 34, quai de Béthune (IVe).

VALENTINO (Henri), ✵, chef du bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales au sous-secrétariat des Beaux-Arts, 3, rue de Valois (Ier).

II

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ

AUBE

MM.

BARBEAU (Albert), membre de l'Institut, président de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes, et 133, boulevard Haussmann, à Paris (VIIIe).

BOUCHES-DU-RHONE

ROUX (Jules Charles), président de la Société des Amis des Arts, membre de la Chambre de commerce, administrateur de la Banque de France, 79, rue Sainte, à Marseille.

CALVADOS

BÉNET (Armand), archiviste du département, membre de la Société des Beaux-Arts, à Caen.

CHARENTE

BIAIS (Emile), membre de la Société archéologique et historique de la Charente, archiviste municipal, 34, rempart de l'Est, à Angoulême.

CREUSE

GRAVIER (Léopold), président de la Commission du musée d'Aubusson, 16, quai d'Orléans, à Paris (IVe).

EURE

CHASSANT, conservateur du Musée, à Évreux.
PORÉE (l'abbé), curé de Bournainville.

GARD

LENTHÉRIC (Charles), inspecteur général, en retraite, des ponts et chaussées, 30, rue du Luxembourg, à Paris (VIe).

INDRE-ET-LOIRE

MABILLEAU (Léopold), directeur du Musée social, 15, avenue de La Motte-Picquet, à Paris (VIIe).

JURA

BRUNE (l'abbé Paul), correspondant du ministère de l'Instruction publique à Mont-sous-Vaudrey.

LOIRE

GRIVOLAT, conservateur général du musée et de la bibliothèque de Saint-Étienne, Palais des Arts.

LOIRE (HAUTE-)

GIRON (Léon), conservateur des musées, au Puy.

LOT-ET-GARONNE

MOMMÉJA (Jules), conservateur du Musée, à Agen.

MAINE-ET-LOIRE

DAUBAN (Jules), correspondant de l'Institut, inspecteur de l'Enseignement du dessin et des Musées, conservateur honoraire du Musée de peinture, à Angers, place du Ralliement.
URSEAU (le chanoine Charles), correspondant du ministère (travaux historiques) à Angers.

MARNE

JADART (Henri), conservateur de la Bibliothèque et du Musée, secrétaire général de l'Académie, 15, rue du Couchant, à Reims.

MEURTHE-ET-MOSELLE

JACQUOT (Albert), membre de l'Académie de Stanislas et de la Société d'archéologie lorraine, 19, rue Gambetta, à Nancy.

NIÈVRE

Massillon-Rouvet, architecte, membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, 4, rue du Doyenné, à Nevers.

NORD

Hénault (Maurice), archiviste municipal à Valenciennes.

PAS-DE-CALAIS

Vaillant (V.-J.), archéologue, à Boulogne-sur-Mer.

RHONE

Aynard (Édouard), vice-président du Conseil d'administration de l'École nationale des Beaux-Arts, des Écoles municipales et du Musée, à Lyon.
Charvet (Léon), inspecteur de l'Enseignement du dessin et des Musées, 4, rue Bérite, à Paris (VIe).
Hirsch (Abraham), ancien architecte de la ville, à Lyon.

SEINE-ET-MARNE

Lhuillier (Th.), président de la Société d'archéologie, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Délerot, conservateur de la Bibliothèque, à Versailles.
Dutilleux (A.), secrétaire de la Commission des antiquités et des arts, à Versailles.
Grave (E.), publiciste, ancien archiviste municipal, à Mantes.

SEINE-INFÉRIEURE

Pelletier, président de la Société industrielle, à Elbeuf.

SOMME

Delignières (Émile), avocat, président de la Société d'émulation, à Abbeville.

VAUCLUSE

Requin (le chanoine Pierre-Honoré), membre de l'Académie de Vaucluse, archiviste diocésain, 14, rue Victor-Hugo, à Avignon.

III

CORRESPONDANTS DU COMITÉ

ALPES (HAUTES-)

MM.

Guillaume (l'abbé Paul), archiviste du département, membre du Comité départemental des richesses d'art, à Gap.

Roman (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun, et 75, rue Blanche, à Paris IXe.

ALPES-MARITIMES

Doublet, professeur de première au lycée de Nice.

Dufourmantelle (Charles), archiviste paléographe, 25, rue Assalit, à Nice.

Moris (Henri), archiviste du département, à Nice.

ARDÈCHE

André (Édouard), archiviste du département, à Privas.

AUBE

Le Clert, conservateur du Musée archéologique, à Troyes.

Morin (Louis), 74, rive droite du canal, à Troyes.

BOUCHES-DU-RHONE

Bouillon-Landais (Paul-Louis), conservateur honoraire du Musée de peinture, à Marseille, à La Maussane-Saint-Menet, banlieue de Marseille.

Guillibert (baron), secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, à Aix.

Parrocel (Pierre), juge d'instruction, 52, rue Saint-Ferréol, à Marseille.
Vidal (Léon), membre de l'Académie de Marseille, professeur à l'École nationale des Arts décoratifs, 7, rue Scheffer, à Paris (XIVe).

CALVADOS

Jacquier (Francis), architecte, rue Desmoueux, à Caen.
Longuemare (Paul de), membre de la Société des Antiquaires de Normandie, 19, place Saint-Sauveur, à Caen.
Mély (F. de), au château de Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados), et 10, rue Clément-Marot, à Paris (VIIIe).
Travers (Émile), archiviste paléographe, à Caen.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville, à la Rochelle.
Richemond (Meschinet de), ancien archiviste du département, 23, rue Verdière, à la Rochelle.

CHER

Goy (Pierre de), à Bourges

CORRÈZE

Rupin (E.), vice-président de la Société historique et archéologique, à Brive.

CORSE

Péraldi (François), conservateur du Musée, à Ajaccio.

COTE-D'OR

Chabeuf (Joseph-Henri), secrétaire de l'Académie des sciences et arts, 55, rue Legouz-Gerland, à Dijon.
Mazerolle (Fernand), correspondant de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, archiviste à l'Hôtel des monnaies et médailles, 11, quai Conti, et 91, avenue Niel, à Paris (XVIIe).
Suisse (Charles), architecte, à Dijon.

CREUSE

Cessac (Jean de), à Guéret.
Perathon (Cyprien), à Aubusson.

EURE

VEUCLIN (V. E.), au Mesnil-sur-l'Estrée.

EURE-ET-LOIR

MERLET (René), ancien archiviste du département, à Chartres.
ROUSSEL (Désiré), propriétaire, à Anet.

FINISTÈRE

BEAU (Alfred), directeur du Musée, à Quimper.
BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), archiviste départemental, correspondant du Ministère (Travaux historiques), 9, rue du Palais, à Quimper.

GARD

CLAUZEL (Paul), secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-)

LAHONDÈS (DE), écrivain d'art, à Toulouse.
PASQUIER (Félix), archiviste du département, 6, rue Saint-Antoine, à Toulouse.
ROSCHACH (Ernest), ancien archiviste municipal, correspondant de l'Institut, 103, rue des Récollets, à Toulouse.

GIRONDE

BRUTAILS (Aug.), archiviste du département, correspondant de l'Institut à Bordeaux.

HÉRAULT

BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département, à Montpellier.
PONSONAILHE (Charles), membre de la Société archéologique et littéraire de Béziers, 46, avenue Bosquet, à Paris (VIIe).

ILLE-ET-VILAINE

LENOIR (Ch.), statuaire, directeur de l'École régionale des Beaux-Arts, à Rennes.

INDRE-ET-LOIRE

BEAUMONT (Charles DE), secrétaire de la Société archéologique de Touraine, à Chatigny, par Fondettes, et 12, boulevard des Invalides, à Paris.

Bosseboeuf (l'abbé Louis-A.), président honoraire de la Société archéologique de Touraine, 16bis, rue du Belvédère, à Tours.

Coelier (Charles), conservateur adjoint de la Société archéologique de Touraine, 31, rue de Buffon, à Tours.

Grandmaison (Louis de), archiviste du département, vice-président de la Société archéologique de Touraine, 13, rue Emile-Zola, à Tours.

ISÈRE

Bernard (Jules), conservateur du Musée, à Grenoble.

Colet, professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.

Prudhomme (Auguste), archiviste du département, 39, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Reymond (Marcel), peintre et critique d'art, 4, place de la Constitution, à Grenoble.

Thibaut (Francisque), professeur de rhétorique au lycée, à Grenoble.

JURA

Libois (Hippolyte), archiviste du département, à Lons-le-Saunier.

LOIR-ET-CHER

Gervais (Eugène), conservateur du Musée, à Blois.

Scribe (L.), membre du Comité départemental de l'Inventaire des richesses d'art de la France, à Romorantin.

Storelli, ancien conservateur du Musée de peinture, à Blois, ou à la Gourre, par Blois.

LOIRE

Déchelette-Despierres (Joseph), conservateur du musée archéologique à Roanne.

Galley (J-B.), ancien directeur de l'École des Arts industriels, 13, rue Paul-Bert, à Saint-Étienne.

Thiollier (Félix), 28, rue de la Bourse, à Saint-Étienne.

LOIRE-INFÉRIEURE

De l'Isle de Dréneuc, conservateur du Musée archéologique, à Nantes.

Maitre (Léon), archiviste du département, à Nantes.

Masseron (R.), vice-président de la Société des Amis des Arts, à Nantes.

LOIRET

Leroy (Paul), membre de la Société des Amis des Arts, rue des Limousins, à Jargeau.

Noel (A.), architecte, membre de la Société des Amis des Arts, 53, rue de Bourgogne, à Orléans.

MAINE-ET-LOIRE

Denais (Joseph), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 10, rue Fontaine-Saint-Georges, à Paris (IXe)

Michel (Auguste), conservateur du Musée d'antiquités, 68, rue Boisnet, à Angers.

Pissot (le docteur Léon), président de la Société des sciences et des beaux-arts, à Cholet.

MANCHE

Quesnel (L.), conservateur du Musée de peinture, à Coutances.

MAYENNE

Richard (Jules), ancien archiviste du Pas-de-Calais, à Laval.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Germain (Léon), 26, rue Héré, à Nancy.

MORBIHAN

Lion (Émile), à Pontivy.

NIÈVRE

De Flamare (Henri-Adam), archiviste du département, à Nevers.

NORD

Brassart (Félix), archiviste de la ville, 63, rue du Cauteleux, à Douai.

Delecroix (Emile), avocat, à Lille.

Finot (Jules), archiviste du département, à Lille.

Pluchart (Henri), conservateur du Musée Wicar, à Lille.

Rivière (Benjamin), bibliothécaire de la ville, 1, passage Leborgne, à Douai.

Swarte (Victor de).

OISE

Badin (J.), administrateur de la manufacture nationale, à Beauvais.
Roussel (Ernest), archiviste du département, à Beauvais.
Varenne (Gaston), rue du Jeu-de-Paume, à Beauvais.

ORNE

Brioux (Lionel), professeur aux Écoles de la ville, conservateur du Musée, 60, rue de Bretagne, à Alençon.
Duval (Louis), archiviste du département, à Alençon.

PAS-DE-CALAIS

Hugrel (Pierre-Honoré), ancien directeur de l'École d'art décoratif, 19, rue Nollet, à Paris (XVIIe).

PUY-DE-DOME

Rouchon (Gilbert), archiviste du département, 9, rue de l'Hôtel-de-Ville à Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES (BASSES-)

Lafond (Paul), conservateur du Musée municipal, membre de la Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Soulice, conservateur de la Bibliothèque, à Pau.

RHONE

Bégule (Lucien), artiste peintre, membre de la Société littéraire d'archéologie, 86, chemin de Choulans, à Lyon.
Galle (Léon), archiviste de la Société des Bibliophiles lyonnais, 1, quai de la Pêcherie, à Lyon.
Giraud (J.-B.), conservateur du Musée d'archéologie, à Lyon.
Guigue (Georges), archiviste du département, à Lyon.
Hédin (Amédée), ancien directeur de l'École des Beaux-Arts de Lyon, 16, boulevard des Filles-du-Calvaire, à Paris (XIe).

SAONE-ET-LOIRE

Lex (Léonce), bibliothécaire de la ville, archiviste du département, 3[illegible], rue de l'Étitan, à Mâcon.
Martin (J.), conservateur du musée de Tournus, à Tournus.

SARTHE

Dunoyer de Segonzac (Jacques), ancien archiviste du département, au Mans.

Triger (Robert), membre de la Commission des monuments historiques de la Sarthe, 5, rue de l'Ancien-Évêché, au Mans.

SEINE

Braux (Gaston), photographe des Musées nationaux, 18, rue Louis-le-Grand, à Paris (IIe).

Clément (Léon), photographe des Musées nationaux, 18, rue Louis-le-Grand, à Paris (IIe).

SEINE-ET-OISE

Couard (Émile), archiviste du département, 2 *ter*, rue Carnot, à Versailles.

Lorin (F.), secrétaire de la Société archéologique, 2, rue de Paris, à Rambouillet.

Maillard (Jules), membre de la Société archéologique de Rambouillet, 10, avenue de Sceaux, à Versailles.

Mangeant (Paul-Émile), membre de la Commission des antiquités et des arts, 104, avenue de Paris, à Versailles.

Pératé (André), attaché à la conservation du Musée national de Versailles.

Plancouard (Léon), archéologue, à Cléry-en-Vexin, par Magny.

SEINE-INFÉRIEURE

Lebel (Edmond), ancien directeur de l'École des Beaux-Arts et conservateur du Musée de peinture, à Amiens.

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur honoraire du Musée céramique, à Rouen.

Loriquet (Henri), ancien archiviste, directeur des bibliothèques de la ville, à Rouen.

Vesly (Léon de), architecte, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts, 21, rue des Faulx, à Rouen.

SEINE-ET-MARNE

Thoison (Eugène), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, à Larchant.

SÈVRES (DEUX-)

Arnauldet (Thomas), ancien bibliothécaire de la ville de Niort, au Fossé-Rouge, commune de Sainte-Florence (Vendée).
Dupont (Alfred), archiviste paléographe du département, à Niort.
Saint-Marc, juge de paix du premier canton de Niort.

SOMMÈ

Durand (Georges), archiviste du département, à Amiens.
Florival (Adrien de), président du Tribunal, à Péronne.
Ledieu (Alcius), bibliothécaire de la ville, à Abbeville.

TARN

Mazas, à Lavaur.

TARN-ET-GARONNE

Forestié (Édouard), secrétaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, archiviste de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, 23, rue de la République, à Montauban.
Pottier (le chanoine Fernand), président de la Société archéologique, à Montauban

VAR

Mireur (Frédéric), archiviste du département, à Draguignan.
Rossi (François), président du Cercle national artistique, 62, rue de la République, à Toulon.

VAUCLUSE

Bourges (Gabriel), professeur de dessin au lycée, à Avignon.
Duhamel (Léopold), archiviste du département, à Avignon.

VIENNE

Brouillet (Amédée, conservateur du Musée de peinture, directeur de l'École municipale régionale des Beaux-Arts, à Poitiers.
Fleury (Paul de), ancien archiviste du département de la Charente, à l'Isle-Sourdain.
Richard (Alfred), archiviste du département, 7, rue du Puycarreau, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

Ducourtieux, conservateur adjoint du Musée, à Limoges.
Guibert (Louis), membre de la Société archéologique et historique du Limousin, 8, rue Sainte-Catherine, à Limoges.

ALGER

WAILLE (Victor), professeur à l'École des lettres, à Alger.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

LABANDE (Léon-Honoré), conservateur des archives du Palais de Monaco, 10, rue du Tribunal.

IV

DISTINCTIONS

ACCORDÉES AUX DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS, SUR LA PROPOSITION DU COMITÉ DE 1877 A 1908.

Chevaliers de la Légion d'honneur.

MM.

Deligvières (Émile), président honoraire de la Société d'émulation d'Abbeville, membre non résidant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Décret du 9 juin 1898.

Durieux (A.), secrétaire de la Société d'émulation à Cambrai, membre non résidant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Décret du 11 juin 1892. (Décédé.)

Fourcaud (Louis de Boussès de), membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts et du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, professeur d'esthétique et d'histoire de l'Art à l'École nationale des Beaux-Arts. — Décret du 31 mars 1896.

Gonse (Louis), membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts et du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Décret du 15 juin 1889.

Guiffrey (Jules-Joseph), administrateur de la manufacture des Gobelins et membre du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Décret du 19 avril 1884.

Herluison (Henri), membre de la Commission du Musée, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Orléans. — Décret du 19 avril 1895. (Décédé.)

Jouin (Henry), secrétaire rapporteur du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Décret du 8 avril 1893.

Marcille (Eudoxe), conservateur du Musée d'Orléans. — Décret du 19 avril 1879. (Décédé.)

Michel (Edmond), correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, membre non

résidant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Décret du 3 avril 1881. (Décédé.)

Officiers de l'Instruction publique.

MM.

ABRAMAM (Tancrède), conservateur du Musée de Château-Gontier, vice-président de la Société des Arts réunis de la Mayenne. Officier d'Académie du 18 avril 1879. — O. I. Arrêté du 12 juillet 1884. (Décédé.)

ADVIELLE (Victor), membre de la Société artésienne des Amis des Arts d'Arras, correspondant du Comité. — Arrêté du 11 avril 1885. (Décédé.)

ALÈGRE (Léon), conservateur, fondateur du Musée-Bibliothèque de la ville de Bagnols (Gard) Officier d'Académie en décembre 1869. — O. I. Arrêté du 22 avril 1881.

BIAIS (Émile), archiviste de la ville d'Angoulême, correspondant du Comité à Angoulême. — Arrêté du 30 mars 1894.

BOSSEBOEUF (l'abbé), président de la Société archéologique de Touraine, correspondant du Comité, à Tours. — Officier d'académie du 15 avril 1898. — O. I. Arrêté du 16 juin 1905.

BOUILLET (l'abbé Auguste-Nicolas-Victor), correspondant du Comité à Nancy. Officier d'Académie du 30 mars 1894. — O. I. Arrêté du 26 mai 1899. (Décédé.)

BOUILLON-LANDAIS, conservateur du Musée de Marseille, correspondant du Comité à Marseille. — Arrêté du 30 mars 1894.

CAFFARENA (Louis), avocat à Toulon, membre de l'Académie du Var. — Arrêté du 15 juin 1889.

CLAUZEL (Paul), secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, correspondant du Comité, à Nîmes. — Arrêté du 6 juin 1903.

COUARD, archiviste de Seine-et-Oise, correspondant du Comité à Versailles. — Arrêté du 31 mai 1890.

DAUBIN, inspecteur de l'Enseignement du dessin et des Musées, conservateur honoraire du Musée d'Angers, membre non résidant du Comité, Officier d'Académie du 18 avril 1879. — O. I. Arrêté du 20 décembre 1884.

DELIGNIÈRES (Émile), membre non résidant du Comité à Abbeville. — Arrêté du 20 avril 1895.

DENAIS (Joseph), correspondant du Comité à Angers. — Arrêté du 27 mai 1891.

DURIEUX, secrétaire de la Société d'émulation de Cambrai. — Arrêté du 31 mars 1880. (Décédé.)

DUTILLEUX (A.), membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. — Arrêté du 1er mai 1886.

Galle (François-Léon), secrétaire de la Société des Bibliophiles lyonnais, correspondant du Comité à Lyon. — Arrêté du 6 juin 1903.

George, architecte, correspondant du Comité à Lyon. Officier d'Académie du 27 avril 1878. — O. I. Arrêté du 15 juin 1889.

Ginoux (Charles), membre de l'Académie du Var, correspondant du Comité. — O. I. Arrêté du 26 mai 1888. (Décédé.)

Giron (Léon), membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, membre non résidant du Comité. Officier d'Académie le 11 avril 1885. — O. I. Arrêté du 14 juillet 1892.

Grandin (Georges), ancien conservateur du Musée de Laon. Officier d'Académie du 20 avril 1895. — O. I. Arrêté du 8 juin 1900.

Grandmaison (Louis de), archiviste du département d'Indre-et-Loire, correspondant du Comité, à Tours. — Officier d'académie du 23 avril 1897. — O. I. Arrêté du 4 avril 1902.

Guigue (Georges), archiviste en chef du département du Rhône, correspondant du Comité à Lyon. — Arrêté du 23 avril 1897.

Guillaume (l'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes, membre du Comité départemental de l'Inventaire des richesses d'art. Officier d'Académie du 31 mars 1883. — O. I. Arrêté du 26 mai 1888.

Hénault (Maurice), archiviste de la ville de Valenciennes, correspondant du Comité. Officier d'Académie du 15 avril 1898. — O. I. Arrêté du 6 juin 1903.

Herluison (H.), auteur-éditeur, membre non résidant du Comité à Orléans. Officier d'Académie du 7 avril 1877. — O. I. Arrêté du 26 mai 1888. (Décédé.)

Jacquot (Albert), membre non résidant du Comité, correspondant de la Société des artistes musiciens, à Nancy. Officier d'Académie du 15 avril 1882. — O. I. Arrêté du 26 mai 1888.

Jadart (Henri), membre non résidant du Comité, conservateur du musée de Reims.

Jarry (Louis), membre de la Société archéologique de l'Orléanais, correspondant du Comité à Orléans. Officier d'Académie du 25 mai 1888. — O. I. Arrêté du 30 mars 1894. (Décédé.)

Jolibois (Emile), secrétaire de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn, conservateur du Musée d'Albi. Officier d'Académie du 18 avril 1879. — O. I. Arrêté du 5 mai 1886. (Décédé.)

Lafond (Paul), membre de la Société des Beaux-Arts à Pau, correspondant du Comité. Officier d'Académie du 20 avril 1895. — O. I. Arrêté du 8 juin 1900.

Laurent (Félix), conservateur du Musée, à Tours, membre non résidant du Comité. Officier d'Académie du 20 avril 1878. — O. I. Arrêté du 19 avril 1884.

Le Breton (Gaston), directeur du Musée céramique de Rouen, correspondant du Comité. Officier d'Académie du 20 avril 1878. — O. I. Arrêté du 31 mars 1883

Lex (Léonce), archiviste du département de Saône-et-Loire, correspondant du Comité à Mâcon. — Arrêté du 30 mars 1894.

Leymarie (Camille), correspondant du Comité à Limoges. Officier d'Académie du 15 juin 1889. — Arrêté du 20 avril 1895.

Marcille (Eudoxe), conservateur du Musée, à Orléans. — Arrêté du 19 avril 1884. (Décédé.)

Marionneau (Charles), correspondant du Comité, à Bordeaux. Officier d'Académie du 7 avril 1877. — O. I. Arrêté du 15 avril 1882. (Décédé.)

Momméja (Jules), conservateur du Musée d'Agen, membre non résidant du Comité. Officier d'Académie du 27 mai 1891. — O. I. Arrêté du 2 avril 1896.

Parrocel (Etienne), membre de l'Académie des sciences, arts et lettres de Marseille. Officier d'Académie du 18 avril 1879. — O. I. Arrêté du 19 avril 1884. (Décédé.)

Parrocel (Pierre), membre de l'Académie de Vaucluse, correspondant du Comité à Marseille. — Arrêté du 20 avril 1895.

Ponsonailhe (Charles), membre de la Société archéologique et littéraire de Béziers, correspondant du Comité, à Béziers. — Officier d'académie du 23 avril 1897. — O. I. Arrêté du 4 avril 1902.

Porée (M. l'abbé André-Adolphe), correspondant du Comité à Bournainville (Eure). Officier d'Académie du 15 juin 1889. — O. I. Arrêté du 2 avril 1896.

Port (Célestin), archiviste de Maine-et-Loire. — Arrêté du 20 avril 1878. (Décédé.)

Quarré-Reybourbon, membre de la Commission historique du Nord, correspondant du Comité à Lille.— Arrêté du 4 avril 1893. (Décédé.)

Requin (l'abbé), membre de l'Académie de Vaucluse, archiviste du diocèse d'Avignon, membre non résidant du Comité à Avignon. Officier d'Académie du 11 juin 1892. — O. I. Arrêté du 23 avril 1897.

Roman (J.), correspondant du Comité à Embrun. Officier d'Académie du 31 mars 1880. — O. I. Arrêté du 11 avril 1885.

Rondot (Natalis), commandeur de la Légion d'honneur, membre non résidant du Comité, à Lyon. — Arrêté du 15 juin 1889. (Décédé.)

Roserot (Alphonse), membre du Comité. — Arrêté du 20 avril 1895.

Soldi (Émile), graveur en médailles, écrivain d'art. — Arrêté du 26 mai 1888.

Stein (Henri), secrétaire de la Société historique et archéologique du Gâtinais, membre du Comité Officier d'Académie du 30 avril 1886. — O. I. Arrêté du 11 juin 1892.

Swarte (Victor de), chevalier de la Légion d'honneur, correspondant du Comité. — Arrêté du 15 juin 1889.

Thoison (Eugène), correspondant du Comité à Larchant (Seine-et-Marne). — Arrêté du 26 mai 1899.

Urseau (le chanoine), correspondant du Comité (Maine-et-Loire). — Arrêté du 20 avril 1906.

Vidal (Léon), membre de la Société de statistique de Marseille, correspondant du Comité. Officier d'Académie du 27 avril 1878 — O. I. Arrêté du 31 mars 1883.

Officiers d'Académie.

MM.

Beaumont (Charles-Joseph-Marie de la Bonninière de), membre de la Société archéologique de la Touraine, correspondant du Comité, à Chatigny (Indre-et-Loire). — Arrêté du 15 avril 1898.

Billot (Achille), artiste peintre, membre de la Commission de l'Inventaire des richesses d'art du Jura et de la Société d'émulation du même département. — Arrêté du 19 avril 1881.

Braquehaye (Charles), vice-président de la Société archéologique de Bordeaux, membre non résidant du Comité. — Arrêté du 8 juillet 1877.

Brès, membre de la Société des Amis des Arts de Marseille. — Arrêté du 27 avril 1878.

Brocard (Henry), conservateur du Musée de Langres, membre non résidant du Comité. — Arrêté du 31 mars 1880. (Décédé.)

Brune (l'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (Jura), correspondant du Comité. — Arrêté du 6 juin 1903.

Buret, secrétaire honoraire de la Société des Beaux-Arts de Caen. — Arrêté du 19 avril 1881. (Décédé.)

Cambon (Armand), conservateur du Musée de Montauban. — Arrêté du 19 avril 1881. (Décédé.)

Chardon, écrivain d'art. — Arrêté du 7 avril 1877

Cheyssac (l'abbé), membre de la Société historique et archéologique du Périgord. — Arrêté du 18 avril 1879. (Décédé.)

Délerot, bibliothécaire de la ville de Versailles. — Arrêté du 18 avril 1879.

Desavary, secrétaire de la Société artésienne des Amis des Arts, à Arras. — Arrêté du 18 avril 1879.

Despierres (Mme), correspondant du Comité à Alençon. — Arrêté du 11 juin 1892. (Décédée.)

Dubourg, conservateur du Musée de Honfleur, professeur de dessin au collège de Honfleur. — Arrêté du 2 avril 1880.

Duboz (Félix), secrétaire du comité d'organisation de l'Exposition des Beaux-Arts, à Tours. — Arrêté du 19 avril 1881. (Décédé.)

Dubroc de Ségange, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Moulins. — Arrêté du 8 juillet 1877. (Décédé.)

Dugasseau, conservateur du Musée du Mans. — Arrêté du 27 avril 1878.

Fauconneau-Dufresne, membre du Comité départemental de l'Inventaire des richesses d'art de l'Indre. — Arrêté du 31 mars 1883.

GABEAU (Alfred), membre de la Société archéologique de Touraine, correspondant du Comité, à Amboise. (Décédé.)

GOOVAERTS, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles. — Arrêté du 11 juin 1892.

HERVÉ, membre d'honneur de la musique municipale de Remiremont, professeur à l'Association polytechnique de Paris. — Arrêté du 31 mars 1880.

JADART (Henri), secrétaire général de l'Académie de Rèims, membre non résidant du Comité. — Arrêté du 30 avril 1886. — O. I. du 2 avril 1896.

LAFERRIÈRE (l'abbé), président de la Commission des arts et monuments, à Saintes. — Arrêté du 27 avril 1878.

LECONTE, ancien député, membre du Comité. — Arrêté du 8 juin 1900.

LE HÉNAFF, inspecteur de l'enseignement du dessin, à Rennes. — Arrêté du 2 avril 1880. (Décédé.)

LEROY (Paul), correspondant du Comité à Orléans. — Arrêté du 26 mai 1899.

MANGEANT, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, correspondant du Comité à Versailles. — Arrêté du 2 avril 1896.

MARTIN (Paul), correspondant du Comité à Mâcon. — Arrêté du 15 juin 1889. (Décédé.)

MASSILLON-ROUVET, architecte, correspondant du Comité à Nevers. Arrêté du 2 avril 1896.

MICHEL (Edmond), correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Touvent, par Fontenay-sur-Loing. — Arrêté du 20 avril 1878. (Décédé.)

MIDOUX, membre de la Société académique de Laon. — Arrêté du 18 avril 1879.

NOEL, architecte, professeur à l'École de dessin d'Orléans, correspondant du Comité. — Arrêté du 18 avril 1879.

ROUSSEL, propriétaire, à Anet. — Arrêté du 8 juillet 1877.

SABATIER, correspondant du Comité à Vire. — Arrêté du 15 juin 1889.

SCRIBE (L.), membre du Comité départemental de l'Inventaire des richesses d'art de la France, correspondant du Comité à Romorantin. — Arrêté du 4 avril 1893.

V

SOCIÉTÉS

Correspondant avec le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements et avec la Commission de l'Inventaire général des richesses d'art de la France 1877-1908.

AIN

Bourg	Société d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts.
—	Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain.
—	Société des Amis des arts de l'Ain.

AISNE

Laon	Société académique.
Chateau-Thierry . .	Société historique et archéologique.
Chauny	Société académique
Saint-Quentin . . .	Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
— . . .	Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie.
— . . .	Société des Amis des arts.
Soissons	Société archéologique.
Vervins	Société archéologique.

ALLIER

Moulins	Société d'émulation de l'Allier.
—	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.

ALPES (BASSES-)

Digne	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

ALPES (HAUTES-)

Gap	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Société d'études des Hautes-Alpes.

ALPES-MARITIMES

Nice	Société des lettres, sciences et arts.
—	Société des architectes du département.

AUBE

Troyes.	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des Amis des arts.
Bar-sur-Aube. . . .	Société des architectes du département de l'Aube.
Nogent-sur-Seine. .	Société pour développer et encourager l'étude du dessin.

AUDE

Carcassonne	Société des arts et des sciences.
Limoux.	Société des Amis des arts.
Narbonne.	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
—	Société des Beaux-Arts.

AVEYRON

Rodez	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

BELFORT (TERRITOIRE DE)

Belfort	Société belfortaine d'émulation.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille	Académie des sciences, lettres et arts.
Aix	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société historique de Provence, rue Mazarine.
—	Cercle musical.
—	Société des Amis des arts, Durand-Mille, boulevard du Roi-René.
Arles	Commission archéologique.

CALVADOS

Caen.	Société française d'archéologie.
—	Société des Beaux-Arts.

Caen.	Académie nationale des sciences et arts.
—	Société des antiquaires de Normandie.
—	Association normande pour le progrès des arts.
—	Conservatoire de musique.
Bayeux	Société d'agriculture.
—	Société des sciences, arts et belles-lettres.
Falaise	Société d'agriculture, arts et belles-lettres.
—	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts
Lisieux.	Société d'agriculture.
—	Société historique.
Pont-l'Évêque . . .	Société d'agriculture, arts et sciences, etc.

CANTAL

Aurillac.	Société d'horticulture, d'acclimatation, des sciences et des arts.

CHARENTE

Angoulême.	Société archéologique et historique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE

La Rochelle. . . .	Académie des belles-lettres, sciences et arts.
—	Société des Amis des arts.
—	Société philharmonique.
Rochefort	Société de géographie.
Saintes.	Commission des arts et monuments.
—	Société des archives historiques.
—	Société des Amis des arts.
Royan	Académie des Muses santones.

CHER

Bourges	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
—	Société des antiquaires du Centre.
—	Conservatoire du Musée.
—	Comité diocésain de l'Inventaire des richesses d'art.

CORRÈZE

Tulle	Société des lettres, sciences et arts.
—	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.
Brive	Société scientifique, historique et archéologique.

COTE-D'OR

Dijon	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des Amis des arts.
—	Commission des antiquités du département.
—	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Conservatoire de musique.
Beaune.	Société archéologique, d'histoire et de littérature.
Chatillon-sur-Seine.	Société archéologique.
Semur	Société des sciences historiques.

COTES-DU-NORD

Saint-Brieuc. . . .	Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
—	Société archéologique et historique.
—	Association bretonne.
—	Société musicale.
—	Société philharmonique.

CREUSE

Guéret.	Société des sciences naturelles et archéologiques.
Aubusson.	Société du Musée.

DORDOGNE

Périgueux	Société historique et archéologique du Périgord.
—	Société des Beaux-Arts de la Dordogne.

DOUBS

Besançon.	Société d'émulation.
—	Société des Amis des arts.
—	Académie des sciences, lettres et arts.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
—	École municipale de musique.
Montbéliard	Société des Beaux-Arts.
—	Société d'Émulation.

EURE

Évreux.	Société départementale des Amis des arts.

EURE-ET-LOIR

Chartres.	Société archéologique d'Eure-et-Loir.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
Chateaudun	Société dunoise.

FINISTÈRE

Quimper	Société archéologique.
Brest	Société d'émulation.
—	Société académique.
Morlaix	Société du Musée.

GARD

Nîmes	Académie de Nîmes.
—	Société des Amis des arts.
—	Commission municipale des Beaux-Arts.
—	École de musique.
Alais	Société scientifique et littéraire.

GARONNE (HAUTE-)

Toulouse.	Société archéologique du Midi de la France.
—	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
—	Société artistique.
—	École de musique.

GERS

Auch	Société historique de Gascogne.
—	Société des archives historiques de la Gascogne.

GIRONDE

Bordeaux	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des Amis des arts.
—	Société archéologique.
—	Société philomathique.
—	Société des archives historiques.
—	Commission des monuments.
—	Société de Sainte-Cécile.
—	Société philharmonique
—	Société des architectes.
—	Société des bibliophiles de Guyenne.

HÉRAULT

Montpellier. . . .	Académie des sciences et lettres.
—	Société artistique de l'Hérault.
—	Société archéologique.
—	Société des bibliophiles languedociens.
Béziers	Société archéologique et littéraire.
—	Société des Beaux-Arts.

ILLE-ET-VILAINE

Rennes.	Société archéologique.
—	Conservatoire de musique.
Saint-Malo.	Société du Musée.

INDRE

Chateauroux	Société du Musée.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

INDRE-ET-LOIRE

Tours	Société des Amis des arts.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Société archéologique de Touraine.

ISÈRE

Grenoble	Académie delphinale.
—	Société de statistique et des arts industriels.
—	Société des Amis des arts.

JURA

Lons-le-Saunier . .	Société d'émulation.
— . .	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
Poligny	Société d'agriculture, sciences et arts.

LANDES

Dax	Société de Borda.
—	Société d'agriculture, sciences, commerce et arts

LOIRE

Saint-Étienne . . .	Société d'agriculture, industrie. sciences et arts.
Montbrison.	La Diana.

LOIRE (HAUTE-)

Le Puy.	Société des Amis des sciences, de l'industrie et des arts.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.

LOIRE-INFÉRIEURE

Nantes.	Société académique.
—	Commission du Musée.
—	Société archéologique

LOIRET

Orléans	Société archéologique.
—	Société des Amis des arts.
—	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
—	Académie de Sainte-Croix.
—	Institut musical.

LOIR-ET-CHER

Blois	Société des sciences et lettres.
—	Société d'excursions artistiques.
—	Comité de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Société des Amis des arts, sciences et lettres.
Romorantin	Comité de l'Inventaire des richesses d'art.
Vendome	Société archéologique et littéraire.
—	Comité de l'Inventaire des richesses d'art.

LOT

Cahors	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

LOT-ET-GARONNE

Agen	Société d'agriculture, sciences et arts.

LOZÈRE

Mende	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

MAINE-ET-LOIRE

Angers	Association artistique.
—	Société d'études scientifiques.
—	Comité historique et artistique de l'Ouest.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
Cholet	Société des sciences et des arts.

MANCHE

Saint-Lo.	Société d'agriculture et d'archéologie.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
Avranches	Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts.
Cherbourg	Société académique.
—	Société artistique et industrielle.
. . . . .	Société de l'*Union cherbourgeoise.*

COUTANCES	Société académique du Cotentin.
VALOGNES.	Société archéologique, artistique et littéraire.
CARENTAN.	Académie normande.

MARNE

CHALONS-SUR-MARNE.	Société d'agriculture, sciences et arts.
REIMS	Académie nationale.
—	Société des Amis des arts, à l'école professionnelle, rue Libergier.
—	Société des Arts réunis.
—	Société des architectes de la Marne.
VITRY-LE-FRANÇOIS .	Société des sciences et arts.

MARNE (HAUTE-)

LANGRES	Société historique et archéologique.
SAINT-DIZIER	Société des sciences, lettres et arts.

MAYENNE

LAVAL	Commission historique et archéologique.
—	Société des Arts réunis.
—	Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres.

MEURTHE-ET-MOSELLE

NANCY	Société d'archéologie lorraine.
—	Académie de Stanislas.
—	Comité de l'Association des artistes musiciens.
—	Société chorale d'Alsace-Lorraine.

MEUSE

BAR-LE-DUC.	Société des lettres, sciences et arts.
—	Société du Musée.
VERDUN	Société philomathique.

MORBIHAN

VANNES.	Société polymathique.
LORIENT.	Société philotechnique.

NIÈVRE

NEVERS	Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Société académique du Nivernais.
CLAMECY	Société scientifique et artistique.
VARZY	Société du Musée.
—	Société historique, littéraire et agricole

NORD

Lille	Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
—	Commission historique du Nord.
—	Comité flamand de France.
—	Conservatoire de musique.
—	Société des architectes.
Avesnes	Société archéologique.
Cambrai	Société d'émulation.
—	Académie de musique.
Douai	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	École de musique.
—	Société des Amis des arts.
Dunkerque	Société dunkerquoise pour l'encouragement des arts.
—	École de musique.
—	Commission de musique.
Roubaix	Société d'émulation.
—	École de musique
Tourcoing	Académie de musique.
Valenciennes	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Académie de musique

OISE

Beauvais	Société académique d'archéologie.
—	Commission de l'inventaire des richesses d'art.
—	Comité correspondant de l'Association des artistes musiciens
Compiègne	Société historique.
Noyon	Comité historique et archéologique.
Senlis	Comité archéologique.

ORNE

Alençon	Commission des archives.
—	Société historique et archéologique de l'Orne.
Flers	Société industrielle.

PAS-DE-CALAIS

Arras	Académie des sciences, lettres et arts.
—	Union artistique du Pas-de-Calais.
—	Société artésienne des Amis des arts.
—	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.
—	École de musique.
—	Commission des antiquités.

Boulogne-sur-Mer .	Société académique.
— .	Académie communale de musique.
— .	Société d'agriculture et des Beaux-Arts.
— .	Société des concerts populaires.
Calais.	Société des sciences industrielles.
Saint-Omer	Société des antiquaires de la Morinie.
St-Pierre-lez-Calais	Commission de surveillance et de patronage de l'École d'art décoratif.

PUY-DE-DOME

Clermont-Ferrand .	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— .	Société des architectes.
— .	Société régionale des architectes du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de l'Allier.
— .	Société d'émulation de l'Auvergne.
Riom.	Société du Musée.

PYRÉNÉES (BASSES-)

Pau	Société des sciences, lettres et arts.
—	Société des Amis des arts.
Bayonne	Société des sciences et arts.
—	Conservatoire de musique.
—	Société artistique.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

Bagnères-de-Bigorre	Société Ramond.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan	Société agricole, scientifique et littéraire.
—	Conservatoire de musique.

RHONE

Lyon.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société littéraire, historique et archéologique.
—	Société académique d'architecture.
—	Conservatoire de musique.
—	Société d'agriculture et arts utiles.
—	Société d'enseignement professionnel.
—	Société des sciences industrielles.
—	Société lyonnaise des Beaux-Arts.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des concerts historiques.
—	Société philharmonique.
Autun	Société éduenne.
Chalon-sur-Saône .	Société d'histoire et d'archéologie.
Tournus	Société des Amis des arts

SARTHE

Le Mans.	Commission pour la conservation des monuments.
—	Société historique et archéologique.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Société française d'archéologie.

SAVOIE

Chambéry	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
—	Conservatoire de musique.
Moutiers.	Académie de la Val d'Isère
S.-Jean-de-Maurienne	Société d'histoire et d'archéologie.

SAVOIE (HAUTE-)

Annecy.	Société florimontane.

SEINE-ET-MARNE

Melun.	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.
—	Comité départemental de l'Inventaire des richesses d'art.
Fontainebleau . . .	Société historique et archéologique du Gâtinais.
Meaux.	Société d'agriculture, sciences et arts.
Rozoy	Société d'agriculture et d'économie domestique.

SEINE-ET-OISE

Versailles.	Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
—	Société des Amis des arts
—	Société des sciences morales, des lettres et des arts.
—	Société d'agriculture et des arts.
Pontoise.	Société historique et archéologique.
Rambouillet	Société archéologique.

SEINE-INFÉRIEURE

ROUEN	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société des Amis des arts.
—	Commission des antiquités.
—	Société de l'histoire de Normandie.
—	Société libre d'émulation.
—	Société industrielle.
—	Société des architectes.
—	Société artistique de Normandie.
—	Société des bibliophiles.
—	Société rouennaise des bibliophiles.
—	Commission d'architecture de la Seine-Inférieure.
FÉCAMP	Société du Musée.
HAVRE (LE)	Société havraise d'études diverses.
—	Société de Sainte-Cécile.
—	Société musicale *la Lyre havraise*.
—	Société des Amis des arts.
—	Société des Beaux-Arts.
—	Société géologique de Normandie.
ELBEUF	Société industrielle.
—	Société des architectes du canton d'Elbeuf.

SÈVRES (DEUX-)

NIORT	Société de statistique, sciences, belles-lettres et arts.

SOMME

AMIENS	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société des antiquaires de Picardie.
—	Société industrielle.
—	Société des Amis des arts.
—	Société linnéenne du nord de la France.
—	Société de géographie.
ABBEVILLE	Société d'émulation.

TARN

ALBI	Académie des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.

TARN-ET-GARONNE

MONTAUBAN	Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Montauban.	Société archéologique.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

VAR

Draguignan.	Société d'études scientifiques et archéologiques.
Toulon.	Société académique.

VAUCLUSE

Avignon	Société du musée Calvet.
—	Conservatoire communal de musique.
—	Académie de Vaucluse.
Apt	Société littéraire, scientifique et artistique.

VENDÉE

La Roche-sur-Yon. .	Société d'émulation de la Vendée.

VIENNE

Poitiers	Société des Antiquaires de l'Ouest.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Académie des Beaux-Arts.
—	Comité correspondant de l'Association des artistes musiciens.
—	Société des archives du Poitou.
—	Société poitevine d'encouragement à l'agriculture.

VIENNE (HAUTE-)

Limoges	Société archéologique et historique.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.

VOSGES

Épinal.	Société d'émulation.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

YONNE

Auxerre	Société des Amis des arts.
—	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avallon	Société d'études.
Sens.	Société archéologique.

ALGER

ALGER. . . . . Société des Beaux-Arts.
— . . . . . Société historique algérienne.

CONSTANTINE

CONSTANTINE. . . . Société archéologique du département de Constantine.
BONE. . . . . Académie d'Hippone.

ORAN

ORAN. . . . . Société de géographie et d'archéologie.

TABLE DES MATIÈRES

DISCOURS, PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS

Pages.

Ouverture de la session et composition du Bureau..... 3
Séance du mardi 21 avril (présidence de M. Camille Enlart)..... 4
Séance du mercredi 22 avril (présidence de M. Henri Stein)..... 12
Séance du jeudi 23 avril (présidence de M. Emile Poirée)..... 17
Séance de clôture du vendredi 24 avril (présidence de M. Paul Colin)..... 23

LECTURES ET COMMUNICATIONS

I. Du sort des monuments et des œuvres d'art à Reims. — M. H. Jadart..... 33
II. Documents pour servir à l'histoire des arts à Bourges. — M. A. Gandilhon..... 62
III. Restes de peintures murales à fresques de la première moitié du seizième siècle retrouvées à l'église paroissiale de Saint-Riquier. — M. Em. Delignières..... 87
IV. Les peintures murales de l'ancien couvent de la Baumette, près d'Angers. — M. Ch. Urseau..... 95
V. Correspondance inédite du peintre et graveur Hoüel. — M. André Lesort..... 103
VI. Deux portraits par Martin Drolling. — M. E. Biais..... 118
VII. Ponson (Luc-Raphaël). — M. Bouillon-Landais..... 121
VIII. Un buste du philosophe marquis d'Argens. — M. Guillibert..... 125
IX. Un artiste villageois de la seconde moitié du dix-septième siècle. — M. E. Veuclin..... 133
X. Quatre ivoires anciens des musées du Jura. — M. l'abbé Brune..... 143
XI. Le musée de Dôle. — M. l'abbé Brune..... 147

Pages.

XII. La vaisselle d'or et d'argent du cardinal Georges d'Amboise. — M. L. Bosseboeuf 153
XIII. Les Lussigny. — M. Maurice Hénault 158
XIV. Essai de répertoire des artistes Lorrains. — M. Albert Jacquot 173
XV. Le musée du Cloître, au Puy. — M. Léon Giron 205
XVI. Le clocher du lycée Gambetta à Cahors. — M. B. Paumès . . 209
XVII. Enseignement public des arts du dessin à Lyon. — M. L. Charvet 214
XVIII. Documents sur l'art musical en Touraine. — M. Ch. Coellier 273

ANNEXES

I. Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements 289
II. Membres non résidants du Comité 292
III. Correspondants du Comité 295
IV. Distinctions accordées aux délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements, sur la proposition du Comité, de 1877 à 1908 304
Chevaliers de la Légion d'honneur 304
Officiers de l'Instruction publique 305
Officiers d'Académie 308
V. Sociétés correspondant avec le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements et avec la Commission de l'Inventaire général des richesses d'art de la France, 1877-1907. 310

TABLE DES PLANCHES

Pages

I. Ancienne abbaye de Saint-Denis, de Reims, d'après une vue cavalière gravée en 1754 38
II. Le bon larron. Restes de peintures murales au chevet de l'église de Saint-Riquier (Somme) 90
III. Le mauvais larron. — La résurrection. Restes de peintures murales au chevet de l'église de Saint-Riquier (Somme) .. 92
IV. Le couvent de la Baumette vers 1710 d'après un dessin de Ballain 97
V. Moïse 99
VI. Saint Jean-Baptiste 99
VII. Saint Bonaventure 99
VIII. Saint Louis de Toulouse 100
IX. Portraits de Mlles de Saint-Gresse, par Martin Drolling (1793) (collection Emile Biais) 120
X. Buste du marquis d'Argens, terre cuite, par Bridan (appartient au marquis de Magalon d'Argens) 126
XI. Fragment de la voûte de l'église de la Madeleine de Vonancourt (Eure) 138
XII. Ivoire du musée de Lons-le-Saunier 143
XIII. Ivoires du musée de Dole 144
XIV. Ivoire du musée de Dole 146
XV. Saint Christophe (musée de Dole, Jura) 148
XVI. Saint Jacques (musée de Dole) 149
XVII. Vierge (musée de Dole) 149
XVIII. Saint-Sépulcre (musée de Dole) 150
XIX. Saint-Sépulcre (musée de Dole) 150
XX. Lusigny (Jean). — Jupiter. Estampe en terre (musée de Valenciennes, n° 656) 164
XXI. Heurtoirs de portes, serrurerie lorraine (collection L. Wiener, Nancy) 176
XXII. Jean Lamour, pastel (musée lorrain, Nancy) 180

Pages.

XXIII. Imposte de la maison des anciens ateliers de Jean Lamour, rue de la Primatiale, à Nancy (collection L. Wiener) . . . 182
XXIV. Imposte de la maison de Saint-Jean-de-Dieu, Jean Lamour (collection de M. Barbey, Nancy) 182
Imposte de la maison de Jean Lamour, rue des Carmes, à Nancy 182
Verrou au chiffre de Stanislas (collection L. Wiener) 182
XXV. Maquette de la statue équestre du duc de Lorraine, Charles III, par David et Antoine Chaligny 187
XXVI. Le « clocher » du lycée Gambetta de Cahors 212
XXVII. Joseph Laneuville, maître de la chapelle de Saint-Martin (1677) (portrait du musée de la Société archéologique) . . 277
XXVIII. Orgue de la cathédrale de Tours (buffet des seizième et dix-septième siècles) 284

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 11385.

RÉUNION

DES

SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

EN 1909

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS

Bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales

RÉUNION

DES

SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

SALLE DE L'HÉMICYCLE, A L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

Du 1er au 4 Juin 1909

TRENTE-TROISIÈME SESSION

Ouvrage orné de quarante-huit gravures

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

MDCCCCIX

DISCOURS

PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS

RÉUNION

DES

SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

DANS LA SALLE DE L'HÉMICYCLE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

EN 1909

TRENTE-TROISIÈME SESSION

Ouverture de la session et composition du bureau.

Un arrêté rendu sur la proposition du Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, sous la date du 2 septembre 1908, est ainsi conçu :

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu les avis émis par le comité des sociétés des beaux-arts des départements les 19 et 26 novembre et le 20 décembre 1898 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1908 fixant la date du 47e congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements pour 1909 ;

Sur la proposition du sous-secrétaire d'État des beaux-arts :

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La 33e réunion des Sociétés des beaux-arts des départements aura lieu à l'École nationale des beaux-arts du mardi 1er juin au vendredi 4 du même mois inclusivement.

ART. 2. — Les séances de la session seront successivement présidées, savoir :

Le mardi 1er juin par M. Pierre de Nolhac, conservateur du Musée national de Versailles, membre du comité des Sociétés des beaux-arts des départements ;

Le mercredi 2 juin par M. Louis Gonse, membre du comité des Sociétés des beaux-arts des départements ;

Le vendredi 4 juin par M. Henry Havard, inspecteur général des beaux-arts, membre du comité des Sociétés des beaux-arts des départements.

Art. 3. — Le vice-président de chaque séance sera choisi parmi les délégués des Sociétés des beaux-arts.

Art. 4. — M. Augustin-Thierry, secrétaire adjoint du comité, remplira les fonctions de secrétaire des séances.

Gaston Doumergue.

Séance du mardi 1er juin

PRÉSIDENCE DE M. DE NOLHAC

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pierre de Nolhac, conservateur du musée national de Versailles, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

M. le président invite *M. Louis de Grandmaison*, correspondant du comité à Tours, à prendre place au fauteuil de la vice-présidence et prononce le discours suivant :

Messieurs,

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de vous adresser la parole dans cet hémicycle illustre, et c'est un honneur dont je goûte le prix. Mais quand M. le ministre de l'instruction publique et M. le sous-secrétaire d'État des beaux-arts ont bien voulu me charger d'ouvrir, par quelques mots de bienvenue, la 33e session de votre réunion, je me suis demandé avec quelque embarras comment je pourrais vous dire, sous une forme nouvelle, les sentiments que votre œuvre m'inspire.

J'aime mieux renoncer, messieurs, à cet exercice stérile de varier, par une recherche de rhétorique, l'expression simple de la vérité. Tous les présidents parisiens qui se succèdent à cette place vous font connaître à tour de rôle (et quelques-uns l'ont fait en fort beau langage) l'estime en laquelle sont tenus vos travaux. J'ajoute au leur mon modeste témoignage ; j'honore la patience, la méthode, l'esprit désintéressé de vos recherches; je salue le dévouement patriotique qui le soutient, et je joins, si vous me le permettez, à ces constatations que chacun peut faire, un remerciement personnel de travailleur. Au cours de mes études sur l'his-

toire de l'art national, que de fois ai-je eu à recourir à vos mémoires, à dépouiller vos inventaires, à tenir compte de tant de pièces d'archives réunies dans vos nombreux volumes ! Que de renseignements me sont venus par vos soins, quelques-uns directement importants pour l'histoire de nos grands artistes, quelques autres bien menus au premier abord, perdus dans un dossier d'apparence insignifiante, mais propres à mettre sur la trace d'une identification, d'une rectification, d'une de ces précisions rigoureuses qui donnent du prix aux moindres recherches de l'érudition. Soyez remerciés pour avoir construit pierre à pierre le monumental magasin où s'abritent tant de précieuses découvertes.

Mais les services que vous avez rendus, messieurs, sont d'une noblesse trop évidente pour ne pas vous « obliger » encore, suivant notre vieux proverbe de France. Votre activité est appelée à s'exercer sur des domaines de plus en plus étendus, et vos réunions annuelles fournissent l'occasion de rechercher ensemble de quelle façon nos efforts communs peuvent le plus utilement se produire.

Me permettrai-je, cette année, de vous faire part d'une idée qui peut appartenir à beaucoup, et peut-être à tout le monde, mais que des études spéciales m'ont fait mûrir et préciser ? Vous avez, sans aucun doute, profité de votre séjour à Paris, pour visiter au Jeu de Paume du jardin des Tuileries, l'exposition des cent portraits féminins du dix-huitième siècle. C'est la curiosité du moment dans la grande ville, et peut-être n'en est-il pas de plus digne de votre attention. Vous avez pu remarquer de quels éléments se compose l'attrait universel que ressent le public devant cette réunion rétrospective à laquelle s'adjoint, à la même heure, la charmante exposition de Bagatelle, conçue dans un esprit tout semblable. Il n'y a pas seulement la beauté supérieure de quelques œuvres d'art, qui, en effet, s'y montrent incomparables ; ce n'est pas non plus le piquant intérêt de comparer les deux écoles anglaise et française et de juger, par des exemples choisis, de quelle diverse façon et par quel génie différent fut interprété, des deux côtés de la Manche, l'image de la femme. Ce sont là des satisfactions dont nous jouissons volontiers et qui ne laissent personne indifférent. Mais la véritable cause du succès de l'exposition du Jeu de Paume, comme des expositions similaires,

c'est le goût le plus en plus répandu pour le portrait. Nous aimons passionnément à recueillir les images des hommes et des femmes d'autrefois, même quand ils n'ont point joué de grand rôle sur la scène du monde. Elles semblent rapporter du fond du passé les enseignements des ancêtres et les traditions de notre race. Elles éveillent en nous le désir de les interroger, de deviner comment ils ont compris la vie et résolu pour leur compte les éternels problèmes moraux qui nous tourmentent. L'espèce de culte que nous rendons à ces effigies souvent anonymes est attesté de bien des façons, soit par le respect dont nous entourons à notre foyer des toiles et des miniatures longtemps dédaignées, soit par cette chasse hardiment faite par les riches collectionneurs aux plus beaux portraits de notre école.

Comment les sociétés des beaux-arts et les érudits de nos provinces peuvent-ils utiliser ces dispositions et s'associer à ce mouvement, tout en servant les intérêts de la science qui dominent si justement leurs préoccupations ? Il me semble, messieurs, que deux manières se présenteraient à vous, et je vous les indique brièvement.

Si les circonstances locales pouvaient s'y prêter, pourquoi n'institueriez-vous pas des expositions régionales, consacrées à une province ou à un département, qui réuniraient, au moins pour une fois, les portraits anciens conservés dans les établissements publics et dans les familles notables. La qualité d'art importerait moins, dans un groupement de ce genre, que l'authenticité des provenances et des noms. On le présenterait au public dans un édifice honorable, au bénéfice d'une œuvre d'utilité générale, en dehors de tout esprit de parti. On intéresserait l'amour-propre légitime des descendants à rappeler les services des aïeux devant la France nouvelle, inévitablement portée à les oublier au milieu des nécessités pressantes de la vie moderne. Vous y gagneriez de voir apparaître des portraits longtemps cherchés par les historiens, ou tout au moins des copies non méprisables d'œuvres perdues ; vous exhumeriez peut-être des ouvrages de valeur de nos écoles provinciales de peinture.

Bien entendu, comme gage du succès de l'entreprise, vous vous seriez assuré tout d'abord le prêt de quelques toiles connues comme des œuvres d'art de mérite et dont la réputation suffirait à attirer le visiteur.

Même si l'ensemble devait être médiocre et les résultats esthétiques presque nuls, on aurait réussi à mettre sous les yeux des générations présentes une évocation riche en enseignements de toute sorte et propres à augmenter chez elles la compréhension et la curiosité du passé.

Il est une autre façon, peut-être moins difficile, de grouper pour l'étude l'iconographie d'une province ; c'est la publication d'un recueil de gravures consacré à en faire connaître les monuments. On a déjà fait quelque essai de ce genre, et ce qu'a pu réussir tel érudit isolé, avec ses ressources privées, montre ce que donnerait une entreprise collective comme celle qu'il vous serait possible d'aborder. Point de prétention au luxe ; nul procédé coûteux ; pas d'exclusion d'image authentique pour la raison que l'exécution en fût mauvaise. Il y a des époques pour lesquelles le portrait le plus mal peint reste intéressant par quelque côté, ne fût-ce que par un détail de costume. La réussite d'une collection de ce genre exige à la fois la plus rigoureuse critique et la plus large indulgence. Il y aurait peu à craindre de se heurter à des refus. Beaucoup de familles qui hésiteraient à se séparer d'un tableau, d'un buste, d'un dessin en faveur d'une exposition, seraient heureuses au contraire d'en faciliter la photographie. On devrait accepter tout ou presque tout, pour ne point risquer d'éliminer un renseignement utile, sauf à réduire en certains cas les dimensions de la reproduction. Les défectuosités de détail seraient toujours excusées par l'intérêt de l'ensemble.

Cet intérêt serait considérable, n'en doutez pas, messieurs, pour fixer, d'une façon définitive, la physionomie d'un temps et d'une province. Mais je ne veux pas retarder par des observations plus longues la lecture de vos travaux. Si vous trouvez qu'elles correspondent en vous à quelques désirs, vous serez peut-être encouragés de savoir la sympathie qu'ils rencontreront parmi nous. Vous la trouverez très vive chez celui de vos confrères qui a la charge de diriger le plus considérable des musées iconographiques de l'Europe, et qui, à ce titre, se plaît à soutenir les droits de la science du portrait. Profitons ensemble du moment où nous sommes, si favorable à de telles études, pour leur assurer à jamais la place qui leur revient. Nous savons tous combien elles importent à la gloire de l'art français et à la juste intelligence de l'histoire nationale.

En l'absence de *M. Deydier*, empêché d'assister à la réunion, M. Augustin-Thierry, secrétaire du comité, analyse son travail : *Les œuvres d'art de l'église de Cucuron (Vaucluse).*

Cucuron est un bourg du département de Vaucluse, situé à peu de distance de la célèbre abbaye de Silvacane. Cette localité est la patrie de Guillaume de Cucuron, qui fut le premier architecte des papes d'Avignon. Elle possède une église romane remaniée à l'époque gothique.

Au dix-septième siècle, cette église a été décorée avec un certain luxe. On y a construit un retable de grandes dimensions qui recouvre les parois de l'abside jusqu'à la naissance des voûtes. Cette composition architecturale doit surtout sa valeur à la présence d'un très beau bas-relief en marbre enchâssé dans son fronton et qui représente l'assomption de la Vierge. Il est attribué à Pierre Puget.

M. Deydier a consacré son travail à l'étude de cet ensemble décoratif et particulièrement à l'exposé des faits qui conduisent à attribuer à Pierre Puget le bas-relief de l'assomption. Son intéressante démonstration a remporté le plus vif succès.

M. Jeanton donne ensuite lecture du mémoire de *M. Léonce Lex,* archiviste de Saône-et-Loire, correspondant du comité à Mâcon : *la chapelle des Gendrets dans l'église Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône.*

En 1778, le chapitre de la cathédrale de Chalon-sur-Saône, cédant à la manie du jour qui était de moderniser les églises, fait disparaître d'un seul coup toutes les chapelles qui entouraient le chœur de l'édifice. Les archives de la cathédrale de Saône-et-Loire ont permis de nos jours aux historiens locaux de donner de ces chapelles, dont la plupart étaient curieuses, des descriptions à peu près complètes. L'une d'elles pourtant avait échappé à leurs recherches. C'était une petite chapelle dite des Gendrets, du nom de son fondateur, le chanoine Gendret, archidiacre de Bresse, qui l'avait fait ériger vers l'an 1500.

M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, vient de retrouver dans son dépôt quelques documents à l'aide desquels il comble cette lacune. Deux des pièces qu'il produit méritent une mention spéciale. La première est un marché passé, le 23 octobre 1499, pour la construction de la chapelle, entre le chanoine Gendret et Jehan

d'Abanne « masson et ymageur » de Tournus. La seconde est un croquis, joint au prix fait, qui représente la clôture de la chapelle telle que l'entrepreneur s'engageait à l'exécuter, en pierre ajourée et sculptée. Les documents graphiques de cette espèce sont rares : ils sont toujours précieux. M. Lex a mis en œuvre sa trouvaille dans une notice courte et substantielle qui fournit toutes les précisions désirables.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de *M. Léon Charvet*, membre non résidant du comité à Paris : *L'Enseignement public des arts du dessin à Lyon* (suite).

Poursuivant l'historique entrepris, il y a sept ans, M. Charvet nous fournit celui de 1803.

La commission spéciale chargée de l'organisation des écoles et du musée sollicite le peintre David de procurer à l'école un professeur de figure. Ce professeur sera Revoil ; la lettre qui l'indique est aux pièces justificatives. Mais on se pressait trop, puisqu'il y avait encore en place le vieux professeur Cogell, lequel, nommé bien avant la Révolution, avait traversé tous les orages sans quitter son poste.

M. Charvet profite de l'occasion pour donner la liste complète du personnel des maîtres de dessin au lycée de Lyon jusqu'à nos jours.

La fin du mémoire est consacrée à une étude sur la situation faite à l'enseignement du dessin par suite de la création du lycée.

On entend *M. l'abbé Brune*, membre non résidant du comité à Mont-sous-Vaudrey (Jura), sur : *Maximilien de Vaudrey, son effigie funéraire et son inventaire mobilier*.

Le mémoire de M. l'abbé Brune est divisé en deux parties : une notice sur Maximilien de Vaudrey, sa famille, sa vie, son mobilier et son tombeau, puis un inventaire fait au château de Vaudrey en 1545 après la mort du personnage. Cet inventaire, qui énumère tous les meubles du château en indiquant leur place, est curieux dans toutes ses parties et sa publication était d'autant plus utile que l'original est conservé dans des archives privées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures et demie.

Séance du mercredi 2 juin

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS GONSE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Louis Gonse, membre du conseil supérieur des beaux-arts.

M. le président invite *M. Henri Jadart*, conservateur du musée de Reims, membre non résident du comité, à Reims, à prendre place au fauteuil de la vice-présidence et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

En 1891, j'eus l'honneur de présider une de vos séances. M. le sous-secrétaire d'État aux beaux-arts veut bien me confier, une nouvelle fois, l'agréable charge de prendre place au fauteuil. C'est un honneur dont je sens tout le prix. Je ne puis oublier que cette salle a déjà entendu bien des paroles autorisées, bien des verbes éloquents. Nous sommes dans un des sanctuaires de l'art. Derrière moi se déroule un des chefs-d'œuvres de la peinture française. Permettez-moi de saluer le *Romulus vainqueur d'Acron*, d'Ingres, comme une des plus belles leçons de style, de couleur et de dessin que puisse nous offrir notre grande école du dix-neuvième siècle.

Ingres ! Un tel nom ne saurait être prononcé sans émotion, et je faillirais à mon culte si je n'affirmais devant vous mon admiration pour un si haut et si indépendant génie. Ici, vous êtes en quelque sorte sous son égide. Son âme habite ce séjour studieux et la devise de son monument demeure le rude Credo de l'école. Sauf l'incomparable *Virgile* du musée de Bruxelles, aucun des tableaux du maître n'a, d'ailleurs, quitté la France ; son œuvre peint, presque entier, est propriété nationale, soit au Louvre, soit à Chantilly, soit à Montauban, à Autun ou dans nos musées de province. Quant aux merveilleux crayons, qui font d'Ingres l'égal de Léonard et de Raphaël, ils ont, pour la majeure partie, vous le savez, leur asile définitif au Louvre, au musée Ingres à Montauban, et au musée Bonnat à Bayonne.

Mais cette allocution, messieurs, ne doit être qu'une causerie de quelques minutes, sous peine de retarder l'audition de vos mé-

moires, but essentiel de la réunion, et je ferme une parenthèse, ouverte sur ce grand nom, pour vous exprimer avant toutes choses le plaisir que j'éprouve de me trouver au milieu de vous. Votre congrès voit s'ouvrir sa trente-troisième session. Je suis de votre comité depuis la fondation — ce qui, hélas! ne me rajeunit pas — et je me sens au milieu de vieux amis. Tous les ans, votre venue à Paris, messagère des découvertes de l'année, est saluée avec joie ; vous nous arrivez avec les hirondelles et, inlassablement, vous apportez un butin dont les matériaux savamment ordonnés forment un vaste monument. Vous pouvez être fiers de votre ouvrage ; il est de ceux qui honorent le plus justement notre pays. Reconnaissance soit gardée à celui qui a fondé votre association et tissé d'un fil solide la trame qui vous unit !

En balance des félicitations auxquelles vous avez droit, ceux qui vous président se permettent de vous adresser, sinon quelques conseils, du moins quelques souhaits. Chacun suit, à son tour, la tendance de ses études, de ses travaux, de ses préférences. Avec une nation aussi riche d'histoire et d'art que la nôtre, la tâche, pour vous, se perpétue infinie ; des générations peuvent s'y employer sans épuiser le sujet. Vos sources sont en province ; elles sont foisonnantes et ne font point double emploi avec celles qui alimentent les recueils spéciaux de la capitale, tels que les excellentes *Archives de l'Art français*, fondées par deux hommes éminents, MM. de Montaiglon et Guiffrey, dont les recherches ont servi de modèles aux vôtres, tels que le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, le *Bulletin monumental*, etc.

Il vous reste donc beaucoup à faire, messieurs, toujours à faire. On vous a maintes fois recommandé de diriger vos investigations vers les minutes notariales, cette mine inépuisable de découvertes ; la besogne est de longue patience, mais presque sûrement récompensée. C'est ainsi qu'un de vos émules, M. Maurice Roy, vient de soulever une partie du voile qui enveloppait l'énigmatique Jean Cousin, en publiant les preuves de l'existence d'un second Cousin, Jean Cousin le fils, qui aurait succédé à son père dans ses entreprises de décoration et ses travaux d'art, de telle manière que vraisemblablement, ce second Jean Cousin serait l'auteur d'œuvres, comme le *Jugement dernier*, le *Livre de portraiture* ou le *Livre de fortune*, qu'on attribuait jusqu'ici au père. Ce n'est pas

que ce nom de Jean Cousin paraisse répondre à une entité de premier ordre ; toutefois, le dix-septième siècle, on ne sait trop pourquoi, lui ayant constitué, dans les manuels, une renommée exorbitante, il importait de projeter enfin sur lui quelque lumière. M. Roy n'a malheureusement rien trouvé sur la statue de Chabot; sur le point essentiel, le mystère demeure entier.

Vous avez un autre champ d'études plus fructueux encore, c'est celui que vous offrent nos vieux monuments, avec les peintures, les sculptures, les pierres tombales qui les décorent, les vitraux innombrables qui en sont l'ornement. N'oubliez pas que nos vitraux des quinzième et seizième siècles n'ont livré qu'une faible part de leurs secrets. Ce sont eux sur lesquels j'attire votre attention ; nomenclatures, descriptions, photographies seront toujours les bienvenues au comité. La Commission des monuments historiques a classé tout ce qu'elle a pu, et il ne dépendra pas d'elle que le prodigieux trésor de peintures translucides de la France ne soit défendu contre les ruines et les déprédations. Voilà une magnifique veine à exploiter; elle est spéciale à notre génie. Le vitrail est d'essence française ; ses couleurs vermeilles et chatoyantes s'accordent avec notre climat, avec nos goûts affinés, avec nos mœurs, nos élégances; il est bien du pays de la miniature, de l'émail, de l'orfèvrerie, de la broderie, de la dentelle, de la tapisserie.

Les coins ignorés de la statuaire monumentale devraient, au même titre, appeler votre attention. J'ai toujours eu l'amour de nos imagiers. La grandeur et l'originalité de notre plastique dérivent de son union intime avec l'architecture. Nous sommes un peuple de sculpteurs et d'architectes. Vos sentiments sont les miens, j'en suis convaincu. Chacune de vos sessions apporte quelque contribution nouvelle à l'histoire de notre sculpture nationale. Sans vous inciter à négliger l'étude de nos peintres locaux, qui est au premier plan de votre programme, je voudrais que se multipliassent des travaux du genre de celui dont nous ont fait bénéficier MM. Martin et Jeanton, sur les pierres tombales figurées du département de Saône-et-Loire, et notre très distingué collègue, M. Émile Delignières, d'Abbeville, sur les clefs de voûte sculptées de Saint-Wulfran. Une restauration récente ayant débarrassé les hautes voûtes de cette belle église des cintrages qui l'obstruaient, M. Delignières s'est trouvé à même d'examiner de près et de pho-

tographier un ensemble décoratif du plus rare intérêt. C'est à moi qu'est incombée l'agréable mission de rapporter son mémoire. Je vous avoue que j'ai voté des deux mains sa lecture et son impression. Je souhaiterais qu'il servît de point de départ à d'autres relevés de même espèce. Des trésors de fantaisie et d'ingéniosité ont été dépensés dans l'ornementation de la clef de voûte, cet organe essentiel de notre architecture médiévale.

Toute circonstance qui en permettrait l'étude et la reproduction doit être saisie avec diligence. Vous avez l'exemple d'Abbeville ; je pourrais proposer aussi à vos méditations les résultats scientifiques obtenus par le moulage des admirables clefs de la Sainte-Chapelle de Saint-Louis, au château de Saint-Germain-en-Laye. Nos églises du Midi, des quatorzième et quinzième siècles, fourniraient un champ de découvertes particulièrement fertile. J'appelle la sollicitude des Avignonnais, et aussi celle des pouvoirs publics, sur les magnifiques clefs de voûte de l'église des Célestins d'Avignon, transformée en magasin militaire et inaccessible aux visiteurs. Elles ont un intérêt historique de premier ordre et leur exécution est de la plus singulière beauté. Il ne suffit pas que le monument ait été classé, il faut, en outre, qu'une description analogue à celle de Saint-Wulfran en fasse connaître la valeur.

De tous les arts qui ont fleuri sur notre sol, la sculpture est encore la moins divulguée. Pour le seizième siècle, tout est à édifier ou plutôt à reprendre. Voyez à quel point de décevante ignorance nous sommes au sujet des œuvres authentiques du trop fameux Jean Cousin — des deux Jean Cousin, viens-je de dire. Et Jean Goujon, avant sa venue à Paris ! Et Pilon, et l'école de Tours! Le quatorzième siècle franco-flamand est relativement mieux connu ; de vives lumières ont été projetées sur l'entourage de Sluter. Nous sommes mieux renseignés sur son groupe que sur la statuaire au temps des derniers Valois.

J'ai une autre « marotte », si vous excusez le terme : celle de l'aménagement, du classement, de la description de nos innombrables musées de province, et généralement de toute enquête qui aurait pour objet de mieux faire connaître leurs richesses et pour résultat d'en augmenter la sauvegarde. J'ai employé de nombreuses années de ma vie à parcourir la France et à interroger l'extraordinaire patrimoine de tableaux, de sculptures et d'objets d'art de

toute sorte, en partie ignoré, que renferment nos trois cents et quelques musées locaux. Deux gros volumes sont sortis de ce labeur. Je m'étais proposé de faire émerger les chefs-d'œuvre et de constituer comme un Salon Carré de nos collections provinciales. J'ai été ébloui — le mot n'est pas trop vif — par tant de richesses. Leur inventaire méthodique appartient de droit à la grande publication de l'*Inventaire des richesses d'art de la France ;* mais il y a les à-côté, les contributions documentaires et critiques qui sont de votre ressort, messieurs. Et là encore, le filon à exploiter est indéfini. Chacun de nos volumes contient quelques recherches de ce genre ; en 1908, c'était le mémoire de M. l'abbé Brune sur le musée de Dôle, sur les quatre ivoires anciens des musées du Jura. Vous aurez raison de les multiplier. C'est à ce prix que nos précieuses collections finiront par acquérir la renommée à laquelle elles ont droit et par être entourées des soins dont elles sont dignes.

Le Gouvernement de la République s'est préoccupé lui-même de l'urgence de la question en constituant la commission extra-parlementaire des musées de province et en la chargeant d'élaborer une législation, de diriger et coordonner les enquêtes, de formuler les desiderata, d'édicter au besoin certaines sanctions contre les municipalités trop indifférentes aux dépôts confiés à leur garde. M. Lapauze, rapporteur général de la commission, a publié, en un volume qui devrait être entre vos mains à tous, le fruit des premiers efforts, et notamment une statistique générale et critique de 264 de nos musées provinciaux, petits ou grands.

Tournez vos regards vers l'étranger et voyez ce qui a été obtenu pour déterminer les principes du véritable musée moderne, de ce musée type qui doit se tenir à égale distance du « magasin de tableaux, du bazar artistique et du cabinet d'amateur », s'adressant non au seul goût exercé d'une élite, mais à la multiple diversité des visiteurs dont il s'agit de faire l'éducation par la beauté. Je passe sous silence la question primordiale des catalogues, de l'air, de la lumière, de la salubrité des locaux et de toutes les questions matérielles qui sont le fond même du débat ; je parle des réformes d'ordre esthétique qui sont de votre ressort et qui constituent précisément la mise en valeur de toute œuvre d'art digne de ce nom. Il faudrait classer, trier, sélectionner, espacer les tableaux. On ne saurait assez répéter que l'isolement d'un chef-

d'œuvre est la seule façon de le faire comprendre de tous. Il n'est si petit musée qui ne contienne quelque morceau de choix, quelque œuvre rare, parfois méconnue ou injustement dédaignée. Pour lui donner son rang, il suffira de la placer à son jour et de l'isoler. Faisons des chapelles pour les chefs-d'œuvre. C'est ce qu'a fait la ville d'Autun avec la délicieuse *Nativité* du maître de Moulins, apparue naguère à l'exposition des Primitifs français ; c'est ce qu'a fait la ville de Clermont-Ferrand pour l'installation de son musée, sorti des oubliettes ; c'est ce que vient de faire le Vatican, à citer un exemple plus considérable, pour la réorganisation de sa Pinacothèque. La mise en valeur, voilà le grand secret ! Combien de nos villes de province semblent encore ignorer la vertu de ce mot ! Portez la bonne parole, messieurs, soyez les missionnaires d'une juste cause. Le vent est à la décentralisation ; la province sent mieux qu'autrefois le prix de ses gloires ; il convient de profiter d'un mouvement favorable et d'en amplifier les effets.

Je voudrais, pour conclure et sans retarder trop les lectures que vous attendez, proposer encore à votre dévouement une voie d'action que je considère comme particulièrement efficace : la création de ces associations locales constituées à l'imitation de la société des Amis du vieux Paris, des amis de Versailles, des amis de Fontainebleau, du vieil Arles, du vieux Rouen, cette dernière, la première en date, fondée en 1886, par notre ami Gaston Le Breton. La présence de notre excellent collaborateur M. Henri Jadart, qui va vous donner lecture de son mémoire sur *le Sort des monuments et des œuvres d'art à Reims pendant et depuis la Révolution*, me fait songer qu'il a contribué pour une très large part à la fondation d'une nouvelle société de ce genre, les Amis du vieux Reims, dont les destinées sont pleines de promesses. Mon ami Hugues Krafft, qui a ses attaches de famille à Reims, a accepté d'en être le président, et M. Jadart d'en être le secrétaire général. Les débuts de cette société sembleront singulièrement encourageants à qui connaît le zèle, l'ardeur, la conviction de ces collaborateurs exceptionnels. La société naissante est déjà en pleine activité. Rapports, photographies, conférences marchent de pair sous l'énergique impulsion de M. Krafft. La ville de Reims avec tous ses monuments du moyen âge, sa prestigieuse cathédrale, sa légion d'hôtels des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles,

ses souvenirs, ses collections, est un terrain choisi pour une société de ce genre.

Je prévois que la société de protection du vieux Reims sera une société exemplaire ; elle servira de type aux sociétés similaires qui se fonderont dans nos vieilles cités. Et certes, pour donner l'essor à ces sociétés d'assurance contre le vandalisme, on ne pourra mieux faire, messieurs, que de s'adresser à vos initiatives, à vos bonnes volontés et à vos compétences toujours en éveil. Vous nouerez ainsi et peu à peu les mailles d'un réseau qui s'étendra sur nos provinces et sauvera des destructions utilitaires tant de choses menacées. Que chacun de vous, dans le rayon de son cercle, nous aide à défendre les restes d'un admirable passé artistique. Pour un tel but, rien ne vaut la force des groupements. L'association est la maîtresse des temps nouveaux ; l'État est puissant; l'association est plus puissante encore. Liez vos efforts et que ce qui a si bien réussi à Rouen et à Reims, réussisse également, grâce à vous, à Amiens, à Troyes, à Caen, à Bourges, à Lyon, à Clermont-Ferrand, au Puy-en-Velay, à Orléans, à Nimes, à Toulouse, à Montpellier, à Avignon, à Dijon, dans toutes ces villes marquées d'une touche originale, qui sont la parure de notre beau pays de France !

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. *Henri Jadart*, membre non résident du comité à Reims : *Du sort des monuments et des œuvres d'art à Reims pendant et depuis la Révolution* (1790-1900).

Cette notice est le complément du travail présenté l'année dernière sur le même sujet par M. Henri Jadart.

Après avoir tracé à grands traits le tableau des actes du vandalisme révolutionnaire dans la ville de Reims, vandalisme qui sévit principalement en 1792 et 1793, et pendant la plus grande partie de l'année 1794, et des mesures qui furent prises à partir de 1795 pour en arrêter le cours, il indique le sort des principaux monuments subsistants, et les destinations et modifications diverses qu'ils ont subies jusqu'à nos jours.

Ce mémoire est accompagné de quelques pièces justificatives de grande importance, presque toutes de l'année 1795, documents officiels, qui mirent fin à la rage de destruction qui avait sévi pendant les années précédentes. Ces documents, en partie statistiques, nous permettent d'apprécier l'étendue des pertes à jamais regrettables subies par la ville de Reims. Ils sont utilement complétés par un état, dressé par M. Jadart, des monuments et des maisons particulières offrant quelque intérêt, au point de vue de l'art ou de l'archéologie, qui existent encore dans cette ville. Il y a, notamment, plus de cinquante maisons particulières plus ou moins remarquables, de la fin du treizième siècle à la fin du dix-huitième.

Trois planches sont jointes, qui représentent l'Archevêché, reconstruit en 1690, sur les plans de Lobert de Cotte ; l'ancienne abbaye de Saint-Denis, qui a servi de grand séminaire depuis 1822 jusqu'à ces derniers temps, et trois clés offertes par la ville aux rois de France, lors de leur sacre. Les originaux des deux premières clés, qui dataient peut-être du dix-septième siècle n'existent plus, mais les dessins produits par M. Jadart sont exécutés d'après des modèles en plomb conservés au musée rétrospectif de la ville ; la troisième clé, dorée, est celle du sacre de Charles X.

En l'absence de *M. Bouillon-Landais*, correspondant du comité à Marseille, M. Augustin-Thierry donne lecture de la note qu'il a consacrée à *Prosper Grézy, peintre provençal*.

C'est la continuation des brèves notices consacrées par M. Bouillon-Landais aux peintres provençaux contemporains. Né à Boulogne en 1804, mort à Montpellier en 1874, Prosper Grésy s'était fixé en Provence et toute son œuvre est consacrée à la reproduction des paysages méridionaux. M. Bouillon-Landais donne à la fin de son étude un catalogue des toiles de cet artiste.

On entend ensuite *M. Alfred Gandilhon*, archiviste du Cher, correspondant du comité à Bourges qui vient résumer son travail : *Documents pour servir à l'histoire des arts à Bourges du quatorzième au seizième siècle*.

Les extraits de compte envoyés cette année au comité par M. Alfred Gandilhon sont relatifs à l'église Saint-Bonnet de Bourges, dont la reconstruction eut lieu dans les premières années du sei-

zième siècle. Dans le nombre des maçons, menuisiers, serruriers, orfèvres, charpentiers, peintres, tapissiers, couvreurs qui travaillèrent à l'édification de cette église, on retiendra surtout ceux de François Laboureau qui est qualifié dans les comptes de maître de l'œuvre, et dont le nom n'était pas encore connu; de Jean Bleuet, qui porte le même nom qu'un architecte à peu près contemporain de la ville de Noyon, de Guillaume Pellevoisin, architecte de la cathédrale de Bourges, et appelé à Saint-Bonnet comme expert; du peintre Jacques Meignan, dit d'Auvergne, déjà connu par d'autres documents publiés par le baron de Girardot, de maître Paul, sculpteur, cité par le même auteur comme tailleur de pierres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures trois quarts.

Séance du jeudi 3 juin

PRÉSIDENCE DE M. ALPHONSE ROSEROT

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Alphonse Roserot, membre du comité des Sociétés des beaux-arts des départements.

M. le Président invite *M. Grivolat,* conservateur général du musée et de la bibliothèque de Saint-Étienne, membre non résidant du comité, de prendre place au fauteuil de la vice-présidence et prononce le discours suivant :

Messieurs,

M. le sous-secrétaire d'État des beaux-arts, en me désignant pour présider une de vos séances, m'a fait un honneur dont je lui suis très reconnaissant; c'est en même temps pour moi une très grande satisfaction d'avoir cette occasion de me retrouver parmi vous.

J'aime à me reporter aux nombreuses sessions tenues dans cette enceinte depuis l'année 1893, époque où j'y lus ma première communication, suivie, peu de temps après, de ma nomination comme correspondant du comité. J'ai grand plaisir à me rappeler les agréables relations que je trouvai parmi vous et que je suis heureux d'y avoir conservées. D'autre part, je ne puis oublier que la mort implacable nous a enlevé — depuis l'année 1904, où je

m'assis pour la première fois dans ce fauteuil de la présidence — quelques-uns de ces aimables confrères que j'ai particulièrement connus. Parmi ces disparus, qu'il me soit permis de donner aujourd'hui un souvenir spécial à Henri Herluison, qui fut correspondant du comité dès l'année même de sa fondation, en 1877, et que nous avons perdu en 1905.

Vous connaissez tous l'importante contribution apportée à l'histoire des arts et des artistes par cet érudit orléanais, qui continua très honorablement les traditions de nos vieux maîtres libraires et imprimeurs, à la fois artisans et savants. Vous savez aussi qu'une partie de ses productions fut consacrée à la gloire de notre héroïne nationale. Dès 1855, il commençait une série de publications populaires sur Jeanne d'Arc. M. Poincaré, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, le rappelait, en 1895, lorsqu'il remit à notre érudit collègue la croix de la Légion d'honneur, et le ministre se plaisait à constater qu'en faisant ces publication, Herluison avait « contribué à répandre ce culte patriotique où communient dans une même pensée les partis opposés, et où se réconcilient, comme devant tout ce qui parle de grandeur nationale, les rivalités intestines et les haines passagères. » N'avais-je pas raison de rappeler à votre souvenir le nom de Herluison en la présente année 1909, qui marquera dans l'histoire du culte voué à Jeanne la Française par tous les Français oublieux des « rivalités intestines », comme le disait M. le ministre en 1895?

Vous savez encore qu'en 1902, à la mort de M. Desnoyers, ce fut Herluison qui fut nommé directeur du musée Jeanne d'Arc à Orléans. Trois ans après, le 8 mai, jour de la fête traditionnelle de la délivrance d'Orléans, ce fervent de Jeanne d'Arc terminait sa belle vie, toute d'honneur et de labeur.

Cette coïncidence, assez digne d'observation, a été signalée dans le rapport général de votre session de 1905. Il en est une autre que vous aurez sans doute également remarquée : c'est celle de la mort, quelques mois auparavant, de Léopold Crost, chef du bureau de l'enseignement des beaux-arts et des manufactures nationales, à la Direction des beaux-arts. Ceux qui ont connu les variations de la faveur administrative à l'égard de votre comité, au cours de sa carrière, alors déjà longue de vingt-huit ans, savent aussi combien lui fut précieux le concours bienveillant de Crost, à partir du jour

où cet important fonctionnaire eut compris tout l'intérêt que méritait l'œuvre créée par le marquis de Chennevières.

Enfin, une dernière remarque s'impose à propos de cette session de 1905 : c'est que l'auteur même du rapport général, en faisant l'éloge des disparus, parlait pour la dernière fois dans cette enceinte. Sans doute, ses nombreux amis devaient avoir, et ont encore la joie de le conserver, mais il était désormais perdu pour le comité des sociétés des beaux-arts, dont il fut si longtemps l'auxiliaire le plus précieux. Vous vous rappelez tous, d'ailleurs, en quels termes élogieux M. le Directeur général des beaux-arts, membre de l'Institut, avait rendu hommage à ses deux principaux collaborateurs, Léopold Crost et Henry Jouin, lors de la célébration des noces d'argent du comité.

Ces souvenirs, qui nous reportent à quelques années de distance, nous amènent tout naturellement à songer au temps présent, où nous aimons à constater la haute bienveillance et le vif intérêt que M. le sous-secrétaire d'État témoigne à vos travaux sur l'art et ses manifestations, sur les artistes, leur histoire et celle de leurs œuvres.

Ses auxiliaires dans cette importante administration des Beaux-Arts, auxiliaires dont quelques-uns prennent part en ce moment même à vos séances, secondent très habilement les vues de leur chef. Je n'ai pas qualité pour les en féliciter, mais je puis bien, en notre nom à tous, les remercier de leur accueil empressé et de l'intelligent concours qu'ils ne cessent de nous apporter.

Me sera-t-il permis de vous parler d'un autre genre de collaborateurs de vos travaux? De ceux qui, après les avoir examinés, comme membres de votre comité, viennent tous les ans et à tour de rôle présider vos séances?

Vous savez — et j'en suis en ce moment même une nouvelle preuve — que ces collaborateurs accidentels sont tenus, de par l'usage, de vous adresser quelques paroles de bienvenue, auxquelles s'ajoutent naturellement des réflexions sur vos intéressants travaux. Un de mes honorables collègues, M. Maurice Tourneux, dans son discours d'ouverture d'une séance, en 1907, vous a fort bien exposé la difficulté de plus en plus grande, pour votre président, de trouver un sujet d'allocution qui n'ait pas encore été traité devant vous.

Sans doute, il est toujours possible de faire une sorte de conférence sur une question d'art touchant plus ou moins directement votre genre d'études, mais il me semble — et c'est aussi la manière de voir de M. Tourneux — que la qualité de membre de votre comité impose pour ainsi dire au président l'obligation de vous donner, sinon des conseils, au moins quelques indications de sujets d'études qui lui paraissent dignes d'attirer votre attention. C'est dans cet ordre d'idées que je viens soumettre à votre réflexion un genre de publications que je souhaiterais de vous voir préparer. Je ne sais si je suis le premier à vous en parler : en tout cas, la question reste entière, car il ne semble pas qu'on se soit occupé jusqu'à présent de la mettre à exécution.

Vous savez que, depuis environ le milieu du dix-neuvième siècle, un certain nombre de publications, principalement de périodiques, ont entrepris de mettre au jour des documents sur les arts et les artistes ; telles sont, notamment, les *Archives de l'Art français* (depuis 1851), avec leurs annexes, la *Revue universelle des arts* (1855-1866), etc. D'autres recueils comme l'*Amateur d'autographes* (1862 et suiv.), la *Revue des documents historiques* (1873-1881), les *Archives historiques, artistiques et littéraires* (1889-1891), les *Bulletins du Comité des arts et monuments,* puis ceux du *Comité des travaux historiques,* etc. ; ces autres recueils, dis-je, sans avoir spécialement en vue les arts et les artistes, ont apporté à leur histoire, de temps à autre, une contribution documentaire. Des ouvrages comme la *Renaissance des arts à la cour de France,* par Laborde, l'*État civil de quelques artistes français,* par Eugène Piot, le *Dictionnaire critique,* de Jal, etc., sont venus grossir encore le nombre des textes édités. Si l'on joint à ces divers genres de publications les textes relatifs aux arts qui sont épars dans les mémoires, bulletins et autres recueils des sociétés savantes des départements, l'ensemble des textes publiés jusqu'à ce jour est considérable, mais les éléments qui composent cet ensemble sont fort dispersés.

Il y a donc là une accumulation de richesses qui devient inquiétante, si l'on ne se préoccupe pas d'en faciliter la connaissance, et par suite l'emploi. Car enfin, si des textes ont été publiés, il importe de pouvoir se rendre compte rapidement de ce en quoi ils consistent, sous peine de voir beaucoup de travailleurs perdre leur

temps à copier des documents déjà publiés, et en tout cas de les exposer à ignorer ce qui est déjà connu.

Ainsi nous apparaît la nécessité d'une vaste enquête, à résumer dans une publication que l'on pourrait appeler *Archives générales de l'art français*.

Je sais que des tables et des dépouillements systématiques d'un grand nombre de publications ont déjà été faits, et, dans ce genre, la *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, éditée sous la direction de M. le comte Robert de Lasteyrie, est très utile à consulter, mais il s'agirait de fondre en un seul ouvrage ce que ces index et ces catalogues peuvent renfermer d'indications de documents relatifs aux arts.

Je n'essaierai pas de tracer dès maintenant un plan détaillé de cette publication : la question est assez compliquée. A première vue, il semble que ce *Corpus* devrait se composer de deux parties ayant pour sous-titre, par exemple, l'une : *Bibliographie, Catalogue des textes publiés*, l'autre : *Textes nouveaux*.

La bibliographie serait peu étendue, car elle se composerait de l'indication des recueils généraux formant, par leur nature même, un tout très homogène, tels que les *Comptes des bâtiments du roi*, du marquis de Laborde, ceux de M. Jules Guiffrey, etc., qu'il suffirait de signaler, sans essayer d'en faire le dépouillement, parce qu'ils constituent des séries chronologiques, accompagnées de tables et qu'il est très facile de consulter.

Viendraient ensuite les analyses des textes, très divers de genre et d'époque, publiés un peu partout.

Le jour où une publication de ce genre serait entreprise, on pourrait espérer voir encore imprimer un grand nombre de textes intéressants qui se trouvent dans les collections publiques ou particulières.

Je m'explique :

Il arrive souvent qu'en cherchant des documents sur tel monument ou tel artiste, on en rencontre qui concernent d'autres monuments et d'autres artistes. N'ayant pas l'espoir de jamais les utiliser, on les laisse de côté, ou bien on se contente d'en prendre note, sauf à ne jamais s'en servir. S'il y avait un recueil constamment ouvert, auquel on pût envoyer ces documents isolés, décou-

verts fortuitement, il n'est pas douteux que beaucoup d'entre vous n'hésiteraient pas à les sauver immédiatement de l'oubli. Eh bien, c'est dans la seconde partie de la publication dont je parle, que ces documents seraient recueillis.

Le dépouillement des imprimés serait assez long, et il y aurait beaucoup à faire pour qu'il ne fût pas trop incomplet. Il me semble néanmoins qu'on pourrait aboutir dans des conditions satisfaisantes, tant au point de vue de la durée du travail que de sa perfection, si l'on obtenait, par chaque province ou partie de province, la collaboration d'un érudit connaissant bien la bibliographie de sa région.

Une autre difficulté, d'importance capitale, peut encore se présenter : c'est celle qui touche à la question d'argent, mais la dépense serait très modérée, chaque année, lorsque la partie bibliographique et le catalogue des documents publiés auraient été mis au courant.

Excusez-moi, messieurs, d'avoir retenu aussi longtemps votre attention. J'ai hâte, comme vous, d'applaudir les auteurs des intéressants mémoires qui vont être lus et de rendre hommage, une fois de plus, à votre persévérante activité.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

M. le baron Guillibert, correspondant du comité à Aix-en-Provence, n'ayant pu assister à la réunion, M. Augustin-Thierry, secrétaire du comité, donne lecture de son mémoire : *Portraits de Peiresc et du Vair, par Finsonius.*

C'est une courte notice, consacrée à la description de deux portraits de ces personnages par le peintre flamand Finson dit Finsonius, établi en Provence à la fin du seizième siecle. M. le baron Guillibert complète sa communication par des documents qui viennent ajouter d'intéressants renseignements à ceux que l'on possédait déjà sur le compte du président du Parlement d'Aix et de son ami.

M. Albert Jacquot, membre non résidant du comité, à Nancy, vient lire la suite de son intéressant travail : *Essai de répertoire des artistes lorrains. Les graveurs.*

Rappelant ce que dit M. Bonnardot dans son histoire de la gra

vure, que la Lorraine fut le véritable berceau de la gravure en France, M. Albert Jacquot s'est proposé d'ajouter un chapitre, celui des « graveurs », à son essai de répertoire des artistes lorrains.

Ses recherches ont été fructueuses, les noms ne lui ont pas manqué et l'auteur nous donne quelques pages intéressantes sur les artistes qui se sont fait remarquer, dans la pratique de cet art, de la fin du quinzième siècle au dix-neuvième; puis classant les noms par ordre alphabétique, il y en a plus de 150, M. Jacquot fait suivre chacun d'eux d'une notice biographique et, pour les maîtres reconnus, de la liste de leurs œuvres les plus en renom.

L'ordre du jour appelle la communication de *MM. Martin et Jeanton : Les pierres tombales figurées du département de Saône-et-Loire*.

C'est une sorte d'inventaire illustré, fait aussi complètement qu'il a été possible et qui comprend la majeure partie des anciens diocèses d'Autun, de Chalon et de Mâcon. L'œuvre entreprise est considérable. Elle offre un grand intérêt, d'autant plus que si cette région de la Bourgogne est connue comme étant particulièrement riche en dalles funéraires, aucun travail d'ensemble important n'avait été tenté jusqu'ici. L'iconographie du mémoire très bien présentée provient d'estampages faits soigneusement et avec beaucoup d'habileté.

Dans le travail qu'il adresse au comité, et qui est intitulé : *Étude sur les effigies des pierres tombales, M. Beaufils* donne la description et la reproduction de trois pierres tombales se trouvant dans les communes de Grez, Barbey et Veinsles, petites localités du département de Seine-et-Marne, situées les deux premières dans la région de Nemours et de Montereau, la troisième près de Rozay, dans la vallée de l'Yerre.

Ces dalles funéraires, qui portent les noms de marchands et d'un conseiller du roy, offrent cette particularité remarquable qu'elles se ressemblent absolument, ou plus exactement qu'elles sont à peu près identiques. En effet, ce sont traits pour traits les mêmes personnages, l'homme et la femme dans la même attitude, debout, faisant les mêmes gestes et dans le même costume à quelques détails près, très insignifiants d'ailleurs.

De cette constatation, M. Beaufils déduit les conclusions suivantes :

Les tombiers possédaient des patrons et des modèles en passe-partout, les utilisaient soit en les recopiant purement et simplement, soit avec quelques modifications ; il y avait vraisemblablement pour les personnages divers types correspondant au rang social des défunts, marchands, bourgeois, hommes d'église, hommes d'armes, etc. Quant à la partie ornementale, ils la traitaient à la façon des relieurs qui, avec un nombre limité de poinçons, arrivent par des agencements variés à un nombre illimité de compositions décoratives différentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Séance de clôture du vendredi 4 juin.

PRÉSIDENCE DE M. HENRY HAVARD

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Henry Havard, inspecteur général des beaux-arts des départements.

M. le président invite *M. Émile Delignières,* membre non résident du comité à Abbeville, à prendre place au fauteuil de la vice-présidence et prononce le discours suivant :

Messieurs,

Si, dérogeant à un usage traditionnel, à un formulaire en quelque sorte consacré, j'ouvrais cette dernière séance de votre trente-troisième congrès, en déclarant que je n'ai pas été infiniment sensible à l'honneur que m'a fait M. le ministre des beaux-arts, lorsqu'il m'a désigné pour occuper ce fauteuil... vous ne me croiriez pas et vous auriez raison.

Nous sommes, en effet, de trop vieilles connaissances, pour que je n'éprouve pas une satisfaction bien vive et toute naturelle à me retrouver au milieu de vous. Arrivé au soir d'une longue carrière, je suis demeuré un travailleur trop acharné, pour ne pas ressentir une joie très sincère, au spectacle de votre généreuse et persévérante activité.

Car nos relations remontent aux premiers jours de votre vaillante institution. J'ai assisté à ses manifestations initiales. J'ai vu s'élever pierre à pierre cet édifice solide et déjà majestueux, auquel vous continuez de collaborer avec une infatigable ardeur.

Pendant un tiers de siècle, j'ai attentivement suivi la marche de vos découvertes, si précieuses pour l'histoire de l'art français. Plus d'une fois, je le proclame bien haut, je les ai mises à profit dans mes ouvrages personnels. C'est assez constater que j'éprouve, pour votre œuvre et pour vous, non seulement une estime justifiée, mais une très réelle reconnaissance.

Je ne saurais donc être soupçonné de banale flatterie, en répétant, après tant d'autres, que s'il est des œuvres plus tapageuses, plus impressionnantes que la vôtre, il n'en est pas de meilleures. Son excellence, au surplus, nous était démontrée ici même, l'an dernier, par notre savant collègue M. Henri Stein, dans une observation spirituelle et non exempte d'humour.

M. Stein nous signalait, au delà de nos frontières, la généreuse initiative d'un libraire audacieux et magnifique, qui, sous la haute direction de deux savants distingués, publie un *Dictionnaire universel des artistes, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. Et après avoir constaté de quel secours avait été, pour cette entreprise, les comptes rendus annuels de vos travaux, notre érudit confrère se plaisait à signaler un certain nombre de lacunes dans cette encyclopédie prétendue complète, et l'omission, dès la première lettre, des noms d'une dizaine d'artistes français — artistes de second ou de troisième plan c'est entendu. — Mais, ajoutait malicieusement M. Stein : « Il ne faut négliger aucun nom, même celui qui se présente sous l'apparence la plus insignifiante ; car une découverte ultérieure, si on la rapproche de la première, peut nous donner la clef d'une énigme. »

Ces découvertes, messieurs, vous en êtes coutumiers et j'ajouterai qu'elles sont la conséquence naturelle, forcée en quelque sorte, de cette « collaboration active, infatigable, bien renseignée » que réclamait de vous, il y a trente-trois ans, M. de Chennevières, dans le discours inaugural, qui accompagnait la charte constitutive de votre institution.

Gardons-nous, toutefois, de n'être point indulgents pour ceux qui, ayant employé le meilleur de leur vie dans des recherches fécondes, s'appliquent à condenser dans une œuvre d'ensemble ce qu'il leur a été donné d'apprendre et de découvrir. Ceux-là nous rendent d'inappréciables services. Ils marquent des étapes certaines sur le chemin que nous poursuivons. Ils nous permet-

tent d'asseoir sur des bases plus fixes nos tentatives de nouvelles exhumations.

Ne marchandons pas notre reconnaissance à ceux qui, dans le domaine immense que nous exploitons, osent grouper les faits acquis en de précieuses synthèses. Pour les érudits, qui ont le goût — que dis-je, — la passion de l'exactitude, il faut plus de vaillance que le vulgaire ne croit, pour soumettre au public une œuvre dont, mieux que personne, on connaît les insuffisances.

Combien d'entre nous, et parmi ceux dont le souvenir nous est le plus cher, dont la mémoire nous est sacrée, après s'être hypnotisés, dans la perpétuelle poursuite d'une perfection décevante et stérile, nous ont quittés pour toujours, sans avoir eu cette résolution de conclure, et ne nous ont laissé, des trésors accumulés en eux-mêmes, que des parcelles dispersées. A prétendre être irréprochable ou complet, on se condamne trop souvent à une finale impuissance.

Cette naturelle reconnaissance à l'égard de ceux dont la généreuse audace n'a pas reculé devant le danger des vastes réalisations, ne diminue en rien, toutefois, l'estime méritée par les laborieux comparses, dont la persistante obstination prépare les matériaux qui permettront d'édifier ces nobles synthèses.

C'est là votre devoir, messieurs, je dirai presque votre fonction, et c'est ce qui constitue l'inappréciable valeur de votre institution. C'est de la méthode même qui régit vos travaux, que naît la fécondité bienfaisante de votre intervention. Quelle que soit la puissance intellectuelle dont dispose un historien, son effort se limite forcément aux heures d'existence qui lui sont départies et aux lieux où son activité s'exerce. — Ces heures, vous les multipliez par votre nombre. Vous avez en outre le don de l'ubiquité.

En ces années dernières, on a fait un grand usage littéraire de la réminiscence d'un sport antique : la *Lampadophorie*, la course du flambeau. On en a évoqué le souvenir dans le roman ; on l'a portée à la scène. Aucune adaptation de ce mythe ne semble mieux s'appliquer qu'à votre œuvre, qui, par sa continuité, revêt un caractère de perpétuité singulière. L'un de nos vaillants collaborateurs vient-il à succomber, dix autres se précipitent sur le flambeau s'échappant de ses mains, et poursuivent la course qu'il a commencée.

Mais voilà que j'évoque de nouveau la mémoire de ceux qui nous ont dit un adieu éternel ; et ce souvenir se traduit en un sentiment complexe, fait à la fois de regrets douloureux, de tristesse poignante et de confiante fierté.

Et quand, ouvrier, du premier jour, je compare la liste, semblable à un nécrologe, de ceux qui furent au début nos vaillants compagnons, à celle où figurent vos noms ; quand, à leur place, je vous retrouve si pleins d'ardeur, si obstinés à suivre le glorieux chemin que vous traçait notre généreux fondateur, il me semble que j'entende, comme en un écho lointain, vibrer les belles et nobles paroles, que Jules Favre prononçait sur le cercueil de notre cher Bersot : « La vie n'est que d'un instant, mais elle permet d'entreprendre des choses éternelles ! »

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

En l'absence de *M. Maurice Hénault,* membre non résident du comité à Valenciennes, M. Augustin-Thierry donne lecture de son mémoire : *Les Mignon, peintres,* ensemble de notes sur deux peintres de Valenciennes dont le premier (Gaspard Mignon) vint de Mons et ne réussit qu'avec peine à se faire admettre dans la corporation des peintres valenciennois en laquelle il joua cependant un rôle honorable de 1693 à 1705. Gaspard a été le maître de Julien Watteau. A l'époque de l'apprentissage d'Antoine Watteau, le succès de son atelier contrebalance celui de l'atelier de Gérin où le futur auteur de l'*Embarquement pour Cythère* passe pour avoir étudié.

Le fils de Gaspard (Rémy-François-Mignon), reçu maître en 1697, épousait, le 26 juillet 1703, Marie Delaan, de Villers-au-Tertre, près Douai et disparaissait en 1707 sans laisser la moindre trace.

M. Hénault croit avoir retrouvé dans l'église de Sailly-en-Ostrevant un tableau de lui : un sacre épiscopal dont il envoie la photographie. La toile est signée et datée ainsi : Rémy St-Mignon pinxit-Valenciennes 1705.

Un remarquable et très documenté travail de *M. Émile Delignières,* membre non résident du comité à Abbeville : *Les sculptures des clefs de voûte de la nef de l'église Saint-Vulfran à Abbeville,* fait suite à cette communication.

Un heureux concours de circonstances a permis à M. Delignières de profiter des échafaudages destinés à débarrasser la nef de Saint-Wulfran des cintres, planchers, tirants et traverses qui en obstruaient la vue depuis plus d'un demi-siècle. Il a pu ainsi examiner de près et photographier les motifs sculptés qui décoraient les intersections des voûtes. Sur le rapport de M. l'architecte Denœux, confirmé par M. l'inspecteur général Bœswilwald, la commission des monuments historiques avait voté le dégagement des voûtes de Saint-Wulfran. Le travail a été exécuté sans encombre et les belles voûtes de la célèbre basilique abbevilloise ont été rendues à l'admiration des amis des arts. Elles s'élèvent à 32 mètres de hauteur.

Les seize clefs de voûte richement sculptées représentent des armoiries, des statues de saints et divers sujets emblématiques, la plupart fort curieux. M. Delignières en donne la description exacte avec d'ingénieuses interprétations. En outre de ces clefs, on voit aux reins de la voûte de la première travée deux motifs d'un caractère très imprévu, représentant deux navires voguant sur les flots : l'un chargé de tonneaux, l'autre destiné à la pêche.

L'exécution de toutes ces clefs de voûte dénote une main habile ; leur date peut être fixée au premier quart du seizième siècle.

M. le chanoine Urseau, membre non résident du comité à Angers, apporte cette année une nouvelle contribution présentée avec autant de précision que de critique. Il s'agit cette fois d'un plafond comportant six panneaux, divisés chacun en quatre compartiments, peints au château du Plessis-Bourré (Maine-et-Loire). Ce château qui, par un phénomène rare, a gardé dans ses grandes lignes l'aspect que lui avait donné son fondateur, Jean Bourré, a perdu ses principales richesses intérieures, et l'on peut craindre que, d'un jour à l'autre, il ne s'écroule sous la pioche des démolisseurs. Seul un vaste plafond est resté intact, ou peu s'en faut, et c'est cet ensemble dont M. le chanoine Urseau a pu prendre des photographies qu'il décrit dans son mémoire.

Ces peintures ne portent ni date ni nom d'auteur et aucun document ne permet de risquer sur ces deux points une supposition ou une attribution. Quant à leurs sujets, ils sont de préférence satiriques et les quatrains, les sixains qui les commentent marquent mieux encore à quelles préoccupations le peintre avait obéi, soit

de son propre mouvement, soit suivant les instructions qu'il avait reçues. Leur portée et parfois leur sens ne nous apparaît pas toujours très clairement, parce que divers caissons ont été mutilés et que plusieurs mots ont disparu. Mais ces défectuosités n'empêchent pas la restitution qu'en donne M. le chanoine Urseau d'être fidèle et ingénieuse.

M. l'abbé Bossebœuf, membre non résident du comité à Tours, se plaît à recueillir la poussière des dépôts d'archives, estimant, non sans raison, qu'elle a une valeur. Cette année, dans son mémoire : *Documents sur les arts en Blésois*, après avoir analysé les quelques pièces des comptes de Blois, il puise dans les registres d'état civil et dans les minutes notariales des renseignements nouveaux sur les Bunel et les Mosnier, peintres célèbres en leur temps. Puis, il apporte des indications sur la vie et les œuvres du sculpteur G. Imbert, tant à Saumur qu'à Blois. Les artistes et artisans aux divers degrés sont l'objet de notes, qui concernent tous ceux dont le travail touche à l'art sous ses formes les plus variées.

Une place importante est justement attribuée aux maîtres graveurs, orfèvres et horlogers auxquels Blois doit un renom tout particulier. Parmi les plus réputés figurent les Denzer, les Margot, les Gribelin, les Bellanger, les Dufour, les Scandre, les Massy, les Birault, les Babault (ceux-ci alliés à la famille de l'illustre Denis Papin), et un grand nombre d'autres, dont la plupart appartiennent à la religion protestante.

Le mémoire se termine par des notes sur deux bas-reliefs de R. Lerambert, conservés à la cathédrale de Blois : sur une statue en terre cuite attribuée à Nini et qui serait le portrait de l'abbé Barthélemy ; et sur un poêle de Saxe, à Ponlevoy, signé Johan Michaël Schmidt. Ces indications sont accompagnées de reproductions photographiques.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président prononce la clôture de la session de 1909.

La séance est levée à trois heures et demie.

LECTURES

ET

COMMUNICATIONS

I

LES SCULPTURES DES CLEFS DE VOUTE DE LA NEF DE L'ÉGLISE DE SAINT-VULFRAN A ABBEVILLE

Les grands travaux de restauration qui, sur l'initiative et par les soins de la Commission des Monuments historiques, ont été exécutés, de 1895 à 1899, aux tours et à plusieurs parties du portail de cette église, ont assuré pour longtemps la solidité de ce monument qui fait l'orgueil de la ville d'Abbeville. Ces travaux ont permis de dégager l'entrée de la nef par l'enlèvement de l'immense buffet d'orgues qui écrasait les deux premiers piliers : cette belle et magistrale sculpture dérobait en outre à la vue, de l'intérieur de l'église, le beau tympan de la grand'porte, la superbe rose du milieu du portail et aussi la première travée de la voûte de la nef. Enfin, et comme complément de ces travaux, un arc triomphal, de même style que le portail, avait été élevé à l'entrée de la nef, sur les plans de M. Danjoy, architecte de l'État, pour relier les deux premiers piliers, laisser voir le tympan et consolider en même temps le bas des tours.

Trente ans auparavant, pour empêcher l'écartement des grands murs de la nef et soutenir sa voûte si élancée, les six arcs-boutants latéraux avaient été entièrement refaits. Toutefois, et par mesure de prudence, on avait cru devoir laisser encore subsister sous les arcs doubleaux des cintres en bois, et, dans l'intervalle entre les piliers sur la largeur de la nef, tout un assemblage d'immenses traverses en fer qui avaient été placées vers 1850 pour maintenir les grands murs depuis le haut jusqu'aux deux tiers environ de leur hauteur. Ces cintrages et chaînages, du plus désagréable effet et d'un poids énorme, dérobaient à la vue non seulement l'aspect général de cette belle nef, mais aussi la presque totalité de la voûte, avec ses clefs ornées de délicates sculptures.

Il y a quelques mois, pour la réparation de la grande baie vitrée du fond de la nef faite par les soins et sous la direction de M. H. Deneux, architecte en chef des Monuments historiques pour le département de la Somme, un grand échafaudage avait dû être dressé à cet endroit depuis le dallage jusqu'à la voûte. A la faveur de cet ouvrage, M. Deneux put constater qu'il existait un vide entre les cintres en bois et les arcs doubleaux de la cinquième travée et il conçut alors la pensée de débarrasser toute la nef de ces soutiens et de ces tirants en fer qui, par une pesée considérable, fatiguaient plutôt le gros œuvre de l'édifice sans, en réalité, le consolider. Il fit part de son idée à M. Bœswilwald, inspecteur général des Monuments historiques, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, en le priant de venir s'assurer sur place de la possibilité de cette mesure. L'éminent architecte, à la suite de sa visite, fit adresser par M. Deneux un rapport à la Commission en demandant que l'on priât celui-ci de vérifier si tous les cintres étaient dans les mêmes conditions; à cet effet, un plancher fut établi au-dessous de la voûte sur toute sa longueur, et, à la suite d'un rapport favorable adressé à M. le Ministre, M. Deneux fut autorisé à exécuter les travaux. On vit alors, après l'enlèvement des cintres et des traverses, réapparaître dans toute sa splendeur première ce beau vaisseau d'une grande hauteur, avec son majestueux triforium aux larges meneaux tous de profils différents, sa voûte hardie avec ses clefs nombreuses ornées de sculptures peintes, d'une grande richesse, représentant des armoiries, des statues de saints et des sujets divers, la plupart très curieux, et qui, depuis de longues années, avaient été dérobés à la vue. Ce fut une véritable révélation et ce dégagement produisit une vive impression dans toute la ville.

La nef de Saint-Vulfran a une hauteur, relevée en 1898 par M. Coindeau, alors chef d'atelier, de 31^{m},70, du dallage au parement de la voûte; sa largeur, mesurée d'axe en axe des piliers, est de 9^{m} 10. Sa longueur, depuis le trumeau de la grand'porte jusqu'à la grille du chœur, comprend 30^{m},47, d'après les mesures prises récemment par M. Charles Besançon, employé de l'église, qui nous a suivi et aidé dans nos ascensions.

La nef est partagée en cinq travées dont les arcs doubleaux séparatifs correspondent aux piliers à arêtes prismatiques qui déter-

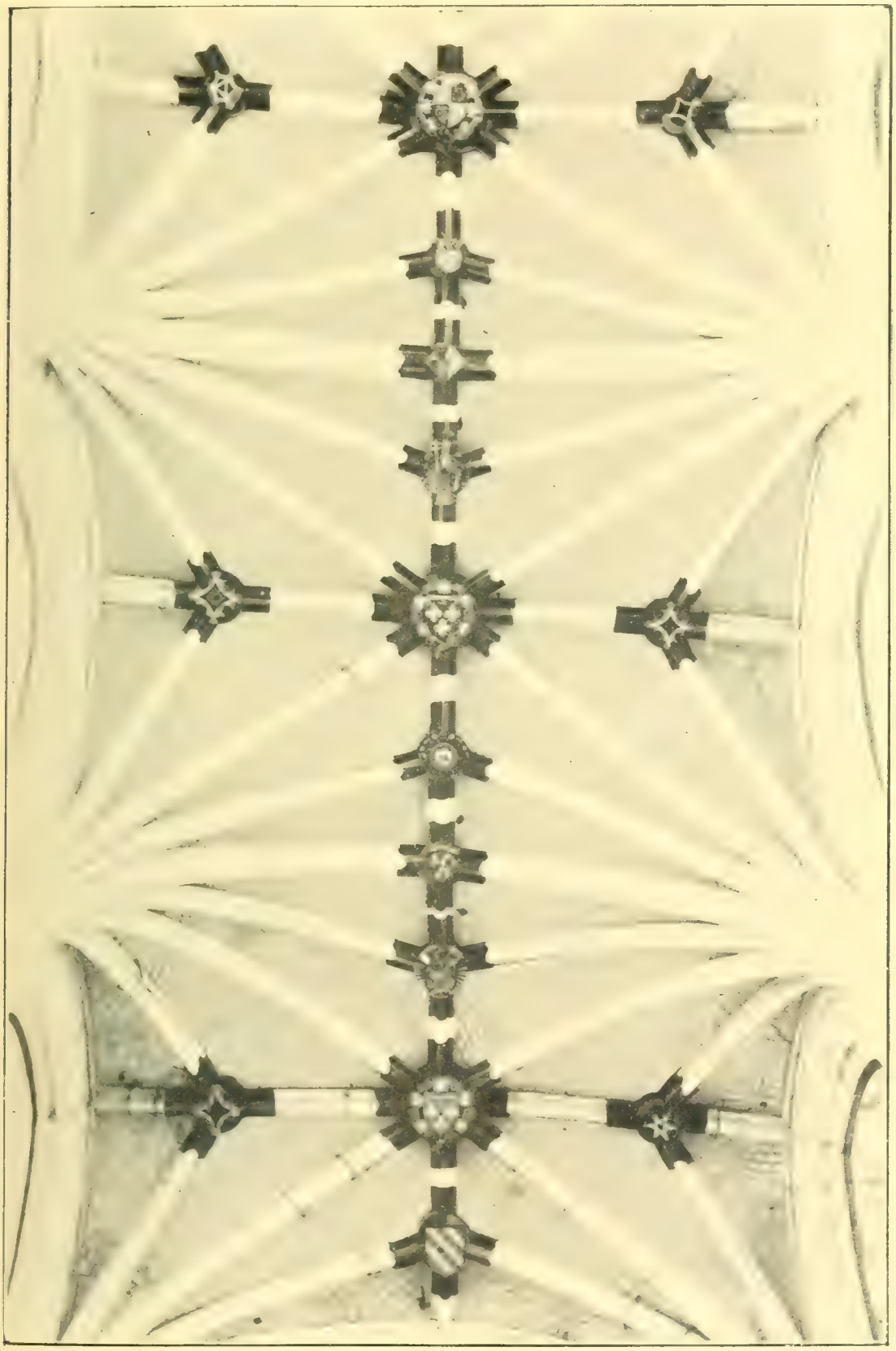

Planche I. Page 44

VOUTE DE LA NEF DE L'ÉGLISE DE SAINT-VULFRAN

(Vue d'ensemble prise du milieu du chœur.)

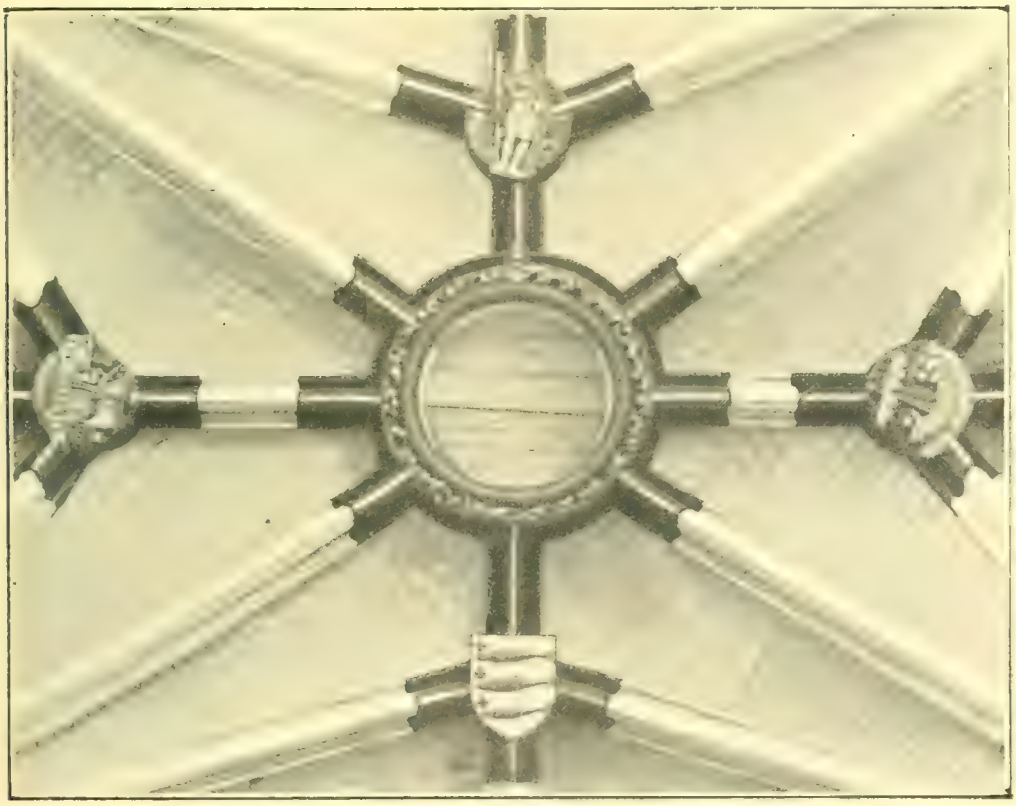

Planche II. Pag. 34.

VUE D'ENSEMBLE DE LA PREMIÈRE TRAVÉE

(Eglise de Saint-Ouen, à Rouen.)

minent la largeur de la nef; ces arêtes s'élancent jusqu'à la voûte et là, formant nervures, elles s'élargissent et s'épanouissent en croisées d'ogives d'un gracieux effet pour se raccorder avec la lierne longitudinale qui marque le point culminant et central de cette voûte; ils forment comme les ramures d'une vaste avenue de forêt[1].

Ajoutons que la nef tout entière, du haut en bas, a été l'objet d'un travail complet de nettoyage et de grattage léger, ce qui donne presque l'illusion d'une construction relativement récente. Le grand vaisseau ainsi rajeuni et largement éclairé par la grande baie du fond produit, avec sa voûte brillamment constellée, un effet superbe.

Cette œuvre de « restitution », on peut le dire, fait honneur aux hommes de savoir et de talent qui l'ont conçue et qui l'ont menée à bonne fin.

L'établissement du plancher en échafaudage dressé à une faible distance de la voûte était une occasion unique pour pouvoir étudier de près et en pleine facilité tous les détails de sa riche ornementation.

La première travée[2], celle la plus rapprochée du portail, au-dessus de l'arc triomphal, présente d'abord, fixée au milieu du premier arc doubleau qui touche au mur de ce portail, une clef ornée d'un écusson « d'azur, à trois poissons d'or, l'un sur l'autre, et à trois étoiles du même, placées chacune au-dessus de la tête des poissons ». Gilbert, dans sa *Description de Saint-Vulfran* publiée en 1836[3], dit que cet écusson était sans doute celui de la corporation des mariniers, et, à l'appui de son assertion, il se base sur ce qu'une statue de saint qui décore la seconde clef du haut de la voûte représenterait un saint Georges, patron des mariniers. Là, l'erreur est manifeste; c'est un saint Jacques de Compostelle avec tous ses attributs. D'autre part, l'écusson aux trois poissons se retrouve au milieu du rétable de l'autel consacré aux reliques de saint Vulfran et qui est appliqué tout au chevet

[1] Voir ci-dessus, planche I.
[2] Voir ci-dessus, planche II.
[3] *Notice historique et descriptive de l'église de Saint-Vulfran d'Abbeville*, par A.-P.-M. Gilbert. Amiens, Abbeville, 1836. 1 vol. in-8°.

de l'église. On voit encore ce même écusson sur la façade de cour de la belle maison à deux pavillons latéraux qui est juste en face le portail à l'extrémité de la place du Marché aux Herbes; cette maison a porté jusque vers 1850 l'enseigne : *Grenier à sel* tracée sur un croissant en bois placé au-dessus de la porte extérieure.

Or, ces armoiries étaient celles d'une famille *Bail* dont un des membres au moins, qualifié de *grénetier à sel*, devait avoir habité cette maison ou plutôt celle qui avait été bâtie au même emplacement et y avoir exercé cette profession et sans doute aussi celle d'armateur de navires pour les transports[1]. Un autre membre de la même famille, Pierre Bail, chanoine de Saint-Vulfran en 1676, a laissé également son empreinte (le même écusson) à l'autel de saint Vulfran, comme donateur suivant la tradition. Enfin l'écusson placé à la première travée de la nef, joint à la présence à deux des clefs de voûte sur les côtés de deux navires, est significatif et permet de croire que cette ornementation se rattache aussi aux Bail. Ajoutons, d'après M. Roger Rodière, que si cet écu de la voûte, au premier arc, se rapporte probablement à la famille Bail, il comporte une brisure qui ne se trouve pas indiquée dans les armoriaux.

On relève dans un ouvrage de M. de la Gorgue Rosny[2] les indications suivantes : « *Bail*, à Abbeville, *porte d'azur à trois bars d'argent*. Nicolas Bail, mayeur de bannière à Abbeville en 1560, avait pour père M. Pierre Bail, *grénetier à sel*, à Abbeville, y demeurant. » Son existence se rapporte nécessairement à l'époque où ont dû être ornementées les clefs de voûte de la nef de saint Vulfran[3].

[1] Sur l'emplacement de cette maison, qui porte encore l'écusson de la famille Bail, existait l'hôtel d'une famille Barbafust, aujourd'hui éteinte, comme celle des Bail, et dont plusieurs membres ont été mayeurs d'Abbeville; une impasse, sur le coté droit de la construction actuelle, porte encore le nom de Barbafust; c'est un des plus anciens quartiers de la ville.

[2] *Recherches généalogiques sur les Comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines*, t. Ier, p. 83.

[3] Les travaux de construction de cette église : portail, tours, nef, collatéraux, chapelles latérales et jusqu'au premier mur de transept, ont été commencés en 1488 et poursuivis seulement jusqu'en 1539; le manque de fonds et peut-être aussi les luttes religieuses ont empêché de continuer le transept et de faire le chœur; les travaux n'ont pu être repris que plus d'un siècle après, d'une manière plus simple et dans un style différent et bâtard. L'ornementation de la voûte de la nef n'a dû être faite que vers la fin des premiers travaux.

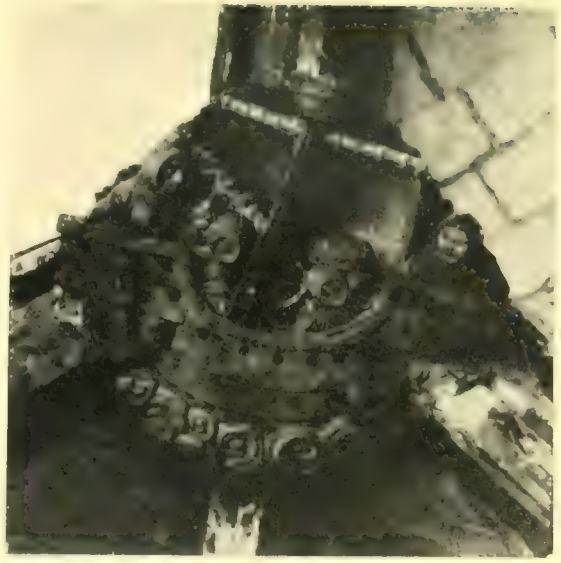

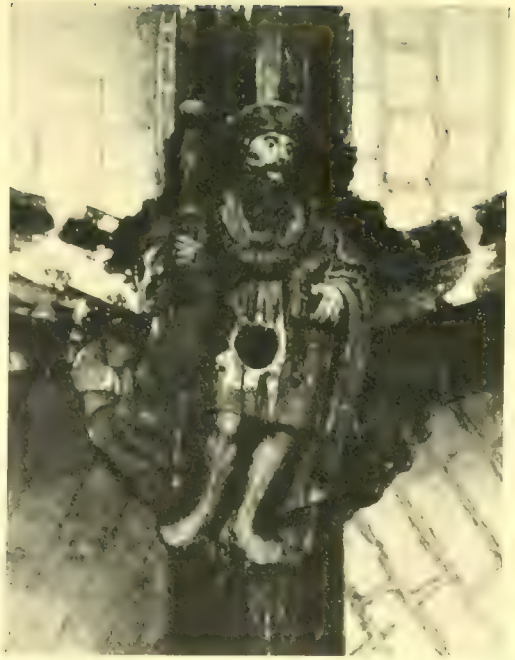

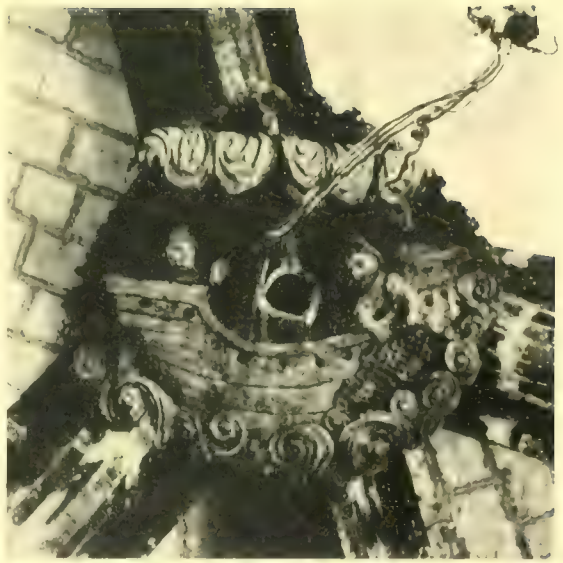

Planche III

BATEAU MARCHAND

SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

BATEAU PÊCHEUR

CLEFS DE VOUTE DE LA NEF DE SAINT-VULFRAN

PREMIERE TRAVÉE

Après les armes des Bail qui autorisent à rattacher à cette famille la décoration de la première travée, se trouve un oculus entouré d'une moulure. Puis, et toujours au sommet de la voûte, on voit la statue en pied, mesurant environ 60 centimètres de longueur, de saint Jacques, coiffé d'un chapeau à revers garni de coquilles. Il tient de la main droite le bourdon où est suspendue par une courroie la pannetière et de l'autre main une sorte de besace; sa figure est imposante avec sa longue barbe bouclée. Le personnage est bien campé, de fière allure; il est revêtu d'une robe assez courte qui tombe, droite, jusqu'aux genoux et est recouverte d'un grand manteau aux larges plis, relevée sur les côtés, et sur lequel s'applique un collier passant sur les épaules; les jambes et les pieds sont nus. La figure est tournée vers le chœur [1].

Sur les côtés, aux reins de la voûte, sont sculptés deux navires voguant sur les flots; ceux-ci sont figurés, de façon assez naïve, par de simples volutes; ces navires, présentés sur une longueur d'environ 50 centimètres, ont la forme des nefs du moyen âge, avec la poupe et la proue assez élevées; le bordage est percé de trous pour le passage des rames; le bord de la poupe est surmonté d'une balustrade à jour. Un seul mât, au haut duquel est fixée la vergue avec sa voile, se dresse au milieu; il se termine par une sorte de hune ronde un peu élevée et en forme de tonne où sont attachés les haubans ou échelles de cordes qui sont retenus, de chaque côté, au bordage. A l'avant et à l'arrière se tiennent deux marins vêtus d'un manteau grossier avec une sorte de bonnet qui leur enveloppe la tête [2].

Le navire représenté à droite est chargé de tonneaux arrimés en sens inverse; une ancre est suspendue à la proue. La voile, là, est tendue, gonflée par le vent et un peu repliée d'un côté. Le navire de gauche est destiné à la pêche, ainsi que le montre un assez grand filet que le matelot placé à la poupe soulève péniblement de ses deux mains aux bras nus. Ce filet paraît chargé de poissons. Là, la voile est carguée. Tous ces détails ont été sculptés

[1] Nous rappellerons au sujet de ce Saint Jacques la monographie complète et documentée qu'a faite sur ce saint notre érudit confrère d'Amiens, M. Oct. Thorel, dans son étude : *l'Equipement d'un pèlerin picard*, Amiens, 1909, in-8°, 52 p. avec planches.

[2] Voir ci-dessus, planche III.

avec une certaine délicatesse, notamment les figures des marins surtout dans le bateau pêcheur[1].

La première clef de la deuxième travée présente à la lierne les armes du comte de Ponthieu, à trois bandes de gueules sur fond bleu, sans ornements autour; c'est un grand écusson simple de 60 centimètres de hauteur sur 48 de large. A la suite, et toujours au milieu de la voûte, on voit les armes de France, entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel, au lambel de trois pendants d'argent (Orléans), chargé de trois croissants d'azur, un sur chaque pendant, et accompagné d'un croissant d'argent posé sous le deuxième pendant (Angoulême). « C'était, nous dit notre collègue de Montreuil-sur-Mer, M. Roger Rodière, très compétent en cette matière, l'écu de Charles, troisième fils de François Ier, né en 1522, mort en 1545 à l'abbaye de Forestmontier et connu sous le nom de duc d'Angoulême, puis d'Orléans après la mort de son frère aîné François. » A la pointe de l'écusson est figuré un petit personnage assez énigmatique, vu de dos, le corps tout contourné et renversé en arrière, la tête couverte d'une sorte de coiffe; il soutient d'une main le bas de l'écu[2].

Toujours en suivant la ligne culminante de la voûte dans la direction du chœur, se trouve, à cette même travée, apparaissant sur un fond rond, rayonnant, un personnage de 60 centimètres de hauteur, qui occupe tout le diamètre. Il est représenté debout,

[1] La marine était florissante à Abbeville dès le quatorzième siècle, époque où elle prit part, en 1340 (24 juin), à la bataille navale de l'Écluse dans laquelle « la ville d'Abbeville eut à fournir douze embarcations dont huit barges de gros vaisseaux. » (Prarond, *Abbeville avant la guerre de Cent Ans.*) Elle fut l'objet, notamment au seizième siècle, de plusieurs règlements par l'Échevinage d'Abbeville (Dom Grenier). Les navires abordaient au centre de la ville à l'ancien quai du Guindal sur le canal marchand, dérivation de la rivière de la Somme, à proximité de l'église de Saint-Vulfran. Les marins formaient une corporation nombreuse qui avait son Mayeur de bannière, ses syndics; ils avaient droit à l'église sur des bancs qui leur étaient réservés; on conserve encore dans l'arrière-sacristie une planche en provenant et où est représentée, taillée en relief assez grossièrement, au milieu, une gribanne voguant sur les eaux, le mât abaissé sur les douves du pont. On lit de chaque côté, entaillée profondément dans le bois, cette inscription : « Le banc des bastonniers des maistre (*sic*) gribanniers, 1711. » Il y a dans l'église, à l'entrée de la chapelle de Saint-Georges au bout du collatéral de gauche, un vaisseau en miniature, posé sur un pilier tronqué; c'est, dit-on, un ex-voto qui a été donné en reconnaissance vers 1700, à la suite d'un naufrage, par la marine marchande.

[2] Voir ci-contre, planche IV.

Planche IV.

ARMES DE FRANCE AU LAMBEL DE TROIS PENDANTS D'ARGENT

Page 38.

PERSONNAGE INDÉTERMINÉ SUR FOND FOND RAYONNANT

CLEFS DE VOUTE DE LA NEF DE SAINT-VULFRAN

DEUXIÈME TRAVÉE.

de face; la figure est imposante, d'un caractère hiératique, la barbe et les cheveux sont longs et frisés, la poitrine est découverte, le corps drapé dans un large manteau; il tient de la main gauche un livre ouvert, et, de l'autre, un objet que l'on ne saurait bien déterminer, et qui se termine en une sorte de spatule. Ce pourrait bien être, nous disait un de nos érudits collègues à la Session, saint Jean, qui a écrit l'Évangile et l'Apocalypse; l'objet tenu à la main droite serait une plume aux barbes très évasées.

Cette même travée présente enfin sur les côtés, à l'intersection des nervures, deux autres clefs plus petites; à celle de droite est un carré simple aux côtés cintrés en dedans, au milieu duquel on croit distinguer un hibou; à gauche, l'ornement consiste en une étoile avec sujet central impossible à déterminer.

La troisième travée peut retenir plus longtemps l'attention. Au milieu de l'arc doubleau qui la sépare de la seconde se voit un écusson assez petit, peint sur bois et surmonté d'une grande couronne, celle-là sculptée en pierre. Les armoiries que cet écu présente sont assez compliquées et, pour les décrire d'une manière bien exacte, nous avons eu recours à la science héraldique de M. Roger Rodière; nous transcrivons textuellement les explications que notre érudit collègue a bien voulu nous adresser avec son obligeance habituelle. « C'est, dit-il, un écu de femme, en losange. Il faut l'attribuer à Éléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier. Le parti dextre est assez effacé [1], cependant on y voit encore une fleur de lys en pointe, qui fait voir que ce sont les armes de France. Le parti senestre, mieux conservé, doit se blasonner ainsi : écartelé au I, contr'écartelé aux I et IV de Castille, de gueules au château d'or; aux II et III de Léon : d'argent au lion de pourpre, armé et lampassé d'or. Au II, d'Aragon : d'or

[1] M. Rodière n'avait eu qu'une reproduction prise au début des travaux.

Les peintures de toutes ces clefs ont été ravivées avec soin par M. Dumoulin, décorateur dans les ateliers de M. Raymond Dingeon à Abbeville.

Tout le travail, assez difficile et parfois presque dangereux, d'enlèvement des cintres en bois et des lourds tirants et chaînages en fer, a été effectué sans accident par une équipe d'ouvriers de M. Chatignoux, entrepreneur à l'Isle-Adam. L'immense échafaudage avait été dressé par les soins de M. Bertrand, entrepreneur de charpente à Abbeville, sur les plans et les indications de l'architecte de l'Etat, M. H. Deneux.

à quatre pals de gueules, parti d'Aragon-Sicile, qui est de même flanqué d'argent à deux aigles de sable. A la pointe de ces deux quartiers : Grenade, d'or à une grenade de gueules, tigée et feuillée de sinople. Au III, d'Autriche : de gueules à la fasce d'argent, soutenu de Bourgogne ancienne, bandé d'or et d'azur de six pièces. Au IV, Bourgogne moderne, semé de France à la bordure componée d'argent et de gueules, soutenu de Brabant : de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules. Sur le tout de ces deux derniers quartiers : parti I, de Flandres, d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules; II, de Tyrol, d'argent à l'aigle de gueules, couronné, becqué et membré d'or, chargé sur la poitrine d'un croissant du même. Telles sont les armes de la reine Éléonore; on distingue très bien sur la peinture les écus de Castille, Léon, Aragon, Grenade, Autriche, Bourgogne ancienne, Flandre et Tyrol. Toutefois il faut noter que le quartier de Brabant est invisible, à cause de la forme en losange de l'écu, et que les armes de Bourgogne moderne paraissent remplacées par un quartier de... à la bande de... accompagnée en chef à senestre de deux losanges de... [1] »

A la suite, à cette troisième travée et toujours en se dirigeant vers le chœur en suivant le sommet de la voûte, se trouve une grande couronne entourant une sorte de plateau où l'on croit voir une colombe aux ailes étendues; cette clef est sculptée en bois comme la précédente [2].

Puis apparaît une statue de saint Vulfran, en pied, la tête dirigée du côté du chœur, d'une longueur de 75 centimètres; elle est appliquée contre une sorte de gloire en volutes, et surmontée d'un dais ou baldaquin à arêtes prismatiques, assez élevé. Le saint est revêtu de ses habits pontificaux et coiffé de la mitre; la grande chape qui recouvre le surplis est retenue sur la poitrine par une large agrafe quadrilobée; elle est relevée de chaque côté. Il tient de la main droite le bâton archiépiscopal surmonté de la croix à double traverse; celle-ci se relie à la tige par un

[1] Nous avions déjà, en 1897, fait cette remarque relativement aux petits sujets sculptés aux berceaux des voussures du portail, tous traités avec une grande délicatesse; l'un d'eux a figuré à l'Exposition d'objets d'art et de curiosités qui a eu lieu à Abbeville en cette même année.

[2] Voir ci-contre, planche V.

ÉCU DE LA REINE ÉLÉONORE D'AUTRICHE

COLOMBE (?) AUX AILES ÉTENDUES

Planche V.

SAINT UULFRAN

Page 40.

ARMES DE FRANCE

Henri, deuxième fils de François Ier

CLEFS DE VOUTE DE LA NEF DE SAINT-UULFRAN

TROISIÈME TRAVÉE

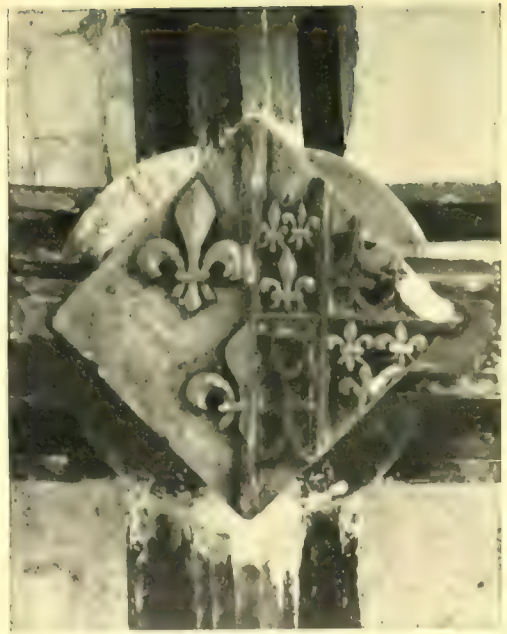

ARMES DE LA REINE CLAUDE

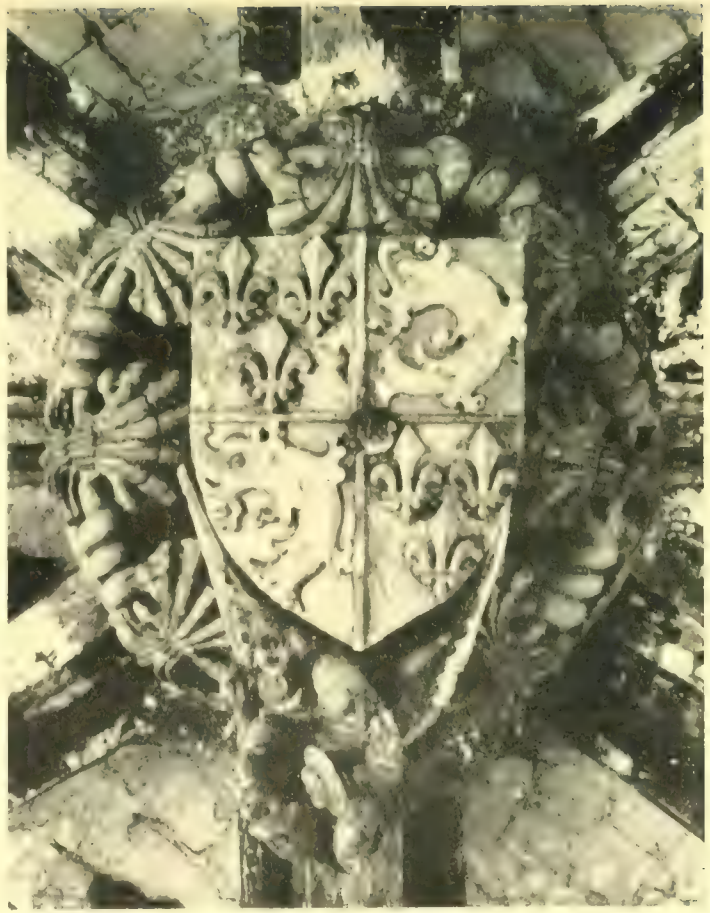

ARMES DE FRANCE (QUARTELÉES DE FRANCE ET DE DAUPHINÉ)

ARMES DE LA VILLE D'ARBRISSELLE

Planche VI

Page 40.

CLEFS DE VOUTE DE LA NEF DE SAINT-VULFRAN

QUATRIÈME TRAVÉE

petit ouvrage qui présente la forme d'une petite lanterne très ornementée. La figure, d'une grande sérénité, est finement modelée, et, ici comme ailleurs, on doit rendre hommage à la conscience de nos sculpteurs du moyen âge qui exécutaient les œuvres destinées à n'être vues qu'à une grande hauteur avec le même soin que si elles devaient être examinées de près.

Au delà, toujours au point culminant de la voûte, se voit un écusson de grandes dimensions (longueur 52 centimètres) entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel; il représente les armes de France, avec les trois grandes fleurs de lys surmontées d'un lambel de trois pendants en chef. « On ne peut, nous dit M. Roger Rodière, attribuer ces armes, de la branche des Valois-Orléans, qu'à Henri II, fils de François Ier, né en 1518, d'abord duc d'Orléans, puis dauphin après la mort de François, son frère, en 1536, ensuite roi sous le nom de Henri II. » A la pointe de l'écu, un ange, aux ailes relevées, brandit au-dessus de sa tête une épée, comme pour menacer un ennemi.

De chaque côté, sur les déclivités de la voûte, sont deux petites clefs de forme carrée, sur fond bleu au milieu, mais sans sujet; celle de gauche est de dimensions plus restreintes.

Au commencement de la quatrième travée, au sommet de la voûte, la clef soutient un écusson, la pointe tournée vers le portail. Ce sont les armes que la ville d'Abbeville obtint du roi Charles V le 19 juin 1369 comme un témoignage de sa fidélité à la couronne : d'or à trois bandes d'azur, *alias* de gueules, au chef semé de fleurs de lys d'or sans nombre — et non chargé seulement de trois fleurs de lys comme on les figure parfois [1].

Au milieu de cette travée paraît un autre écusson, entouré du collier de Saint-Michel; c'est un écartelé aux I et IV de France : d'azur à trois fleurs de lys d'or, et aux II et III de Dauphiné; d'or au dauphin d'azur. Ce sont, nous dit M. Roger Rodière, les armes du Dauphin François, fils de François Ier (1517-1536). Gilbert l'avait indiqué, mais d'une façon moins précise, en disant que cet écusson était vraisemblablement celui de François, dauphin de France, ou de Henri, son second fils. Au bas, à la pointe de l'écu, un ange (saint Michel ?), les ailes relevées, tenant à la main un

[1] Voir ci-dessus, planche VI.

petit bouclier, semble terrasser une sorte de démon renversé sous lui, coiffé d'un casque à pointe. Cette clef est superbe, délicatement fouillée dans tous ses détails.

A la suite est un autre écusson, celui-là en apparence de bronze, appliqué contre un plateau rond. Ce sont, nous dit M. Rodière, les armes de la reine Claude, première femme de François Ier : parti au I, de France, au II, écartelé de France et de Bretagne (comme héritière d'Anne de Bretagne, sa mère). Il est également d'une parfaite conservation ; il semble qu'il vient d'être sculpté.

La clef suivante, toujours en se dirigeant vers le chœur, présente un triangle partagé en trois parties par de simples filets, sans sujets ni détails. Enfin, sur les côtés, à droite, un ornement ayant la forme d'une étoile; à gauche, un simple carré sur fond rouge.

A la cinquième et dernière travée qui se trouve près de la grande verrière du fond de la nef, le premier arc doubleau est orné au milieu d'un écusson en losange avec cinq fleurs de lys; celles-ci sont partagées par le milieu, deux plus grandes, sur fond grisâtre, à senestre; trois à dextre, sur fond bleu [1].

Au delà, et toujours à l'extrême sommet de la voûte, sur la lierne, est représentée une grande salamandre dans les flammes, la tête surmontée d'une couronne royale; on n'a pas mis sur cet emblème du roi François Ier la devise : « J'y vis et je l'éteins. »

Plus loin encore, les armes de France, toujours entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel, aux trois fleurs de lys d'or sur fond d'azur; l'écusson est surmonté de la couronne royale. La pointe, là, est tournée du côté du portail.

Enfin, et à la dernière clef qui termine toute cette ornementation du point culminant de la voûte, on a sculpté une grande couronne d'épines avec, au milieu, les trois clous et les trois dés de la Passion [2].

Sur les côtés, à droite, est figuré un grand dauphin, la queue repliée vers la gueule; à gauche, se trouve encore un écusson de France, entouré du cordon de l'ordre de Saint-Michel : trois fleurs de lys d'or sur fond d'azur, traversé, là, par une bande de gueules;

[1] Voir ci-contre, planche VII.
[2] Voir ci-contre, planche VIII.

Planche VII

DAUPHIN

ECUSSON EN LOSANGE, CINQ FLEURS DE LYS

Page 42.

SALAMANDRE

CLEFS DE VOUTE DE LA NEF DE SAINT-VULFRAN

CINQUIÈME TRAVÉE

Planche VIII.

COURONNE D'EPINES, LES CLOUS ET LES DIS

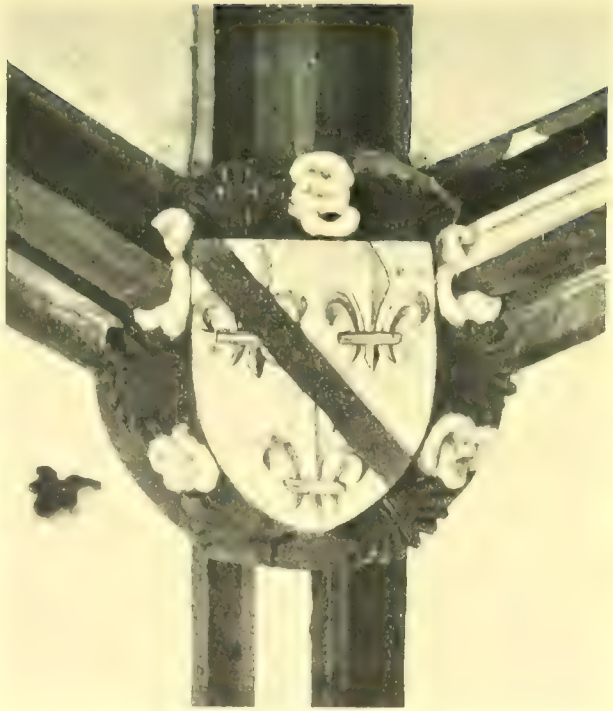

ARMES DE CHARLES DE BOURBON, DUC DE VENDOME

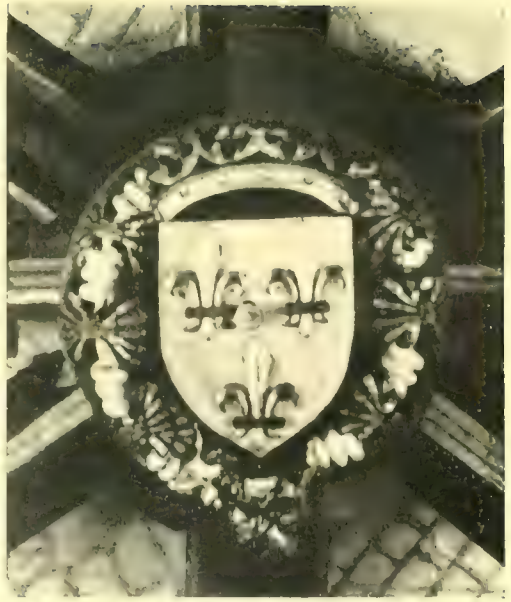

ARMES DE FRANCE

CLEFS DE VOUTE DE LA NEF DE SAINT-VULFRAN

CINQUIÈME TRAVÉE

la pointe de l'écusson tournée vers le centre de la voûte. Ce sont, nous dit M. Rodière, les armes de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, pair de France, gouverneur de Picardie depuis 1518, mort en 1537, grand-père de Henri IV.

On a pu remarquer que les clefs de voûte armoriées, ci-dessus relevées et décrites, nous donnent, avec les armes de la ville et du comté de Ponthieu (2e et 4e travées), celles du roi régnant (François Ier) [1], de ses deux femmes et de ses trois fils. Enfin la présence, à la quatrième travée, de l'écu du premier dauphin, mort en 1536, prouve que la sculpture des clefs est antérieure à cette date. On peut même se demander si le fait que l'écusson de la reine Éléonore est peint sur panneau de bois, non sculpté — et visiblement ajouté après coup au milieu de l'arc doubleau qui sépare la deuxième travée de la troisième — ne permettrait pas de soutenir que les voûtes ont dû être achevées avant juillet 1536, date du mariage de cette princesse.

Il y a lieu, dans tous les cas, de rappeler que tous les travaux de la nef et de ce qui s'y rattache (collatéraux, chapelles latérales, etc.) ont été arrêtés d'une manière définitive en 1539, faute de nouvelles ressources; or, la voûte, comme gros œuvre, avait dû être édifiée un certain temps auparavant à l'aide des échafaudages et au cours de l'ensemble de la construction générale. C'est alors, en toute vraisemblance, que les pierres des clefs ont dû être sculptées, mises en place et peintes en se servant de ces échafaudages. On peut donc, pour quelques-unes au moins, rattacher leur exécution à une époque même antérieure à 1536.

Par un heureux hasard et contre toutes prévisions, les facilités d'accès à la voûte de la nef qui ont été données dans ces derniers mois ont permis d'en étudier de près toute l'ornementation; celle-ci présentait, comme on l'a vu, un haut intérêt au point de vue de l'histoire de ce monument et de l'archéologie locale. M. Gilbert n'avait pu, vers 1835, la relever que d'une façon assez sommaire et pour une partie seulement [2].

[1] 1494-1547 ; roi en 1515.

[2] Les voûtes des bas-côtés de la nef et celles des chapelles latérales présentent la même disposition que celle de la nef; les nervures qui les sillonnent forment également le prolongement des arêtes des piliers. Ces voûtes sont émaillées de clefs ouvragées et peintes; mais, sauf pour quelques-unes des chapelles qui ont été restaurées vers 1850 par M. M. Duthoit, d'Amiens, elles ne

La présence de ces armoiries aux voûtes témoigne suffisamment que la Collégiale de Saint-Vulfran (construite, on le sait, aux frais de la ville et à l'aide des générosités des « notables gens et habitants, ») a été aussi l'objet des largesses du souverain et des princes de l'époque qui ont voulu en laisser trace par leurs armoiries. On sait enfin que toute la décoration du riche portail est due aux corporations et aux différentes paroisses de la ville. Comme on le voit, c'est toute l'histoire du passé qui revit dans ce vaste livre de pierres aux délicates et curieuses sculptures; la plupart sont en même temps de véritables enluminures.

Émile DELIGNIÈRES,

Membre non résident du Comité.

présentent pas la même richesse ni la même variété d'ornementation que celles de la nef; et puis, on ne peut plus les voir maintenant que d'en bas et avec peine.

Au collatéral de gauche, ces clefs sont garnies de motifs divers, d'arabesques, de feuillages, d'entrelacs difficiles à décrire. La seconde chapelle, dite de Saint-Luc ou du Jugement dernier, présente au centre de la voûte un agneau pascal tenant la croix entre ses pattes; le cercle au milieu duquel il figure est entouré de rayons dorés. Les autres chapelles n'offrent rien de particulier. A l'entrée du bas-côté de droite, une première clef est garnie d'un écussson avec trois fleurs de lys, sur fond rouge, sans ornements; les autres à la suite n'offrent que des sujets décoratifs sans intérêt spécial. La première chapelle est ornée d'un pendentif simple, et, sur les côtés, d'étoiles; celle à la suite, qui correspond à la quatrième travée, présente cinq clefs ornementées. A celle du milieu se trouve un ange tenant devant lui une sorte d'écusson où est figurée la croix avec plusieurs instruments de la Passion : l'échelle, la lance, l'éponge, etc. Sur les autres clefs on voit les attributs des Évangélistes : le jeune homme, le lion, le taureau et l'aigle. A la voûte de la troisième chapelle, dite de Saint-Jean-Baptiste, sont cinq clefs en culs-de-lampe assez allongés et très fouillés; elles présentent une suite d'armoiries qui, suivant l'obligeante indication de M. R. Rodière, seraient celles des Le Vasseur de Sailly, tantôt seules, tantôt mi-parties de celles des d'Abbeville-Yvergny, des Broutelles et autres familles alliées [1]; elles doivent se rattacher aux diverses branches d'une même famille, car on retrouve à chaque écusson des parties semblables telles que des petits carrés, des étoiles; sur d'autres, des croissants, des croix, etc. Le collatéral du chœur à la suite est également garni de clefs mais, là, très simples et sans ornements caractérisés; quant à celui de gauche, il en est dépourvu.

[1] Ceci n'a rien d'étonnant, puisque ce nom figure plusieurs fois sur une liste des chanoines, qu'a publiée M. Ernest Prarond. Le même auteur parle aussi d'une pierre tombale d'un Jehan Le Vasseur de 1431 et de Jehanne Lessopière, sa femme, 1408. Il mentionne enfin Mlle Le Vasseur de Byencourt, un Pierre-Claude Le Vasseur de Morlancourt et une Mlle Le Vasseur Rohault.

II

DOCUMENTS SUR LES ARTS EN BLÉSOIS

Les arts et les artistes dans le Blésois ont été l'objet de diverses études, puisées aux meilleures sources[1]. Mais, le champ à explorer est vaste, et nous apportons ici les glanées de documents que nous y avons recueillis, comme une nouvelle contribution à l'histoire artistique de cette belle province. Pour plus de clarté, nous nous efforcerons de faire marcher de front la méthode chronologique et l'ordre des matières ou catégories, à partir du seizième siècle.

I

Les comptes de la Ville de Blois ont, hélas! disparu pour la plus grande partie, et ne vont que du 1er janvier 1517 au 31 décembre 1518. L'assemblée du 28 décembre, à laquelle ils étaient rendus, était présidée par « Jacques Hurault, gouverneur et bailli de Blois, seigneur de Huriel et de Vibraye » ; et, parmi les assistants, figuraient : « Raoul Hurault, sgr de Cheverny cr du roy, Denis Hurault, écuier, sgr de Saint-Denis, capitaine de Blois, Jacques Byart receveur ordinaire du domaine du comté », ainsi que les marchands pelletiers Guillaume Charlemagne et Pierre de Brèche et d'autres, dont deux orfèvres auxquels nous reviendrons en son lieu.

Au nombre des affaires traitées, on voit : « Réparations de la grant fontaine », et « l'obsecque de la feue royne Anne de Bretagne, laquelle estoit puis nagueres allée de vie a trepas on chastel de Bloys, le corps de laquelle avait convenu convoyer jusques à Sainct-Denis en France ».

Au compte de 1517, parmi les ouvriers du bâtiment, paraissent les « maistres-macons Jehan Duloisir et Jehan Pelletier », qui

[1] J. de Croy, *Nouveaux documents pour la création des résidences royales des bords de la Loire*, in-8°, 1894. — Storelli, *J.-B. Nini, sa vie et son œuvre*, in-8°. — *Mémoires de la Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher, passim.* — *Revue du Loir-et-Cher, passim.*

reçoivent un salaire « pour avoir esté visiter l'argeau et le pillier pour le faire habiller » ; il s'agit de réparations que l'on fit alors à « l'arceau (ou arcade) et au pillier du grant pont » sur la Loire (f. 73). On rencontre également les « maistres-macons » Jehan Duboys et Jehan Pelletier, Jacques Delacourt « m^e maçon » et Gervaise Couldray, maçon qui touche 36 livres « pour avoir faict une bacyn de pierre à mectre deux canelles ou est la Fontaine à l'Imaige Notre-Dame rue des Esleuz, et a fourny le dit macon de toutes pierres, ciment et facon ». Le menuisier Etienne Testu a « rabillé ung des portes (?) du boullevart de Porte-Cousté »

D'autre part, divers travaux sont exécutés par les charpentiers : Jehan Gillet, Denis Rabouyn, Etienne Joignet; par les couvreurs Guillot Gaillart et « aultres couvreulx », ainsi que par les « carrelleurs » André Thibault; Thomas Verdure, et par le serrurier Etienne Bauchart, et le vitrier Mathurin Legouz, qui « habille les vitres de la maison des portiers sur le pont et de la chappelle de dessus le pont ».

De son côté, Gabriel Herboumyer, « tappicier du roy », paie à la ville 100 s. « à Noël, à cause de la loge des portes du Foix », et 60 sols aussi de rente « pour une place assise au Foix Saint-Lomer, près la porte de la ville, en laquelle le d. a fait bastir une maison, laquelle place luy a esté baillée par les eschevins à la vye de celui-ci, sa femme et de leur enffans et 59 ans après » (f. 41).

Nous relevons aussi les noms des « marchants pelletiers » Guillaume Charlemagne, Pierre de Bresche et Fr. Rousselin, ainsi que de Jehan Merlant et Jehan Berault, « faiseurs d'œuvre blanche », de Jehan Godart fourbisseur, et du « cousturier » Yvonnet Chalumeau.

La ville de Blois occupa une place importante dans l'orfèvrerie et l'horlogerie. En 1518, nous rencontrons, notamment, les orfèvres « Jehan Milleteau et Loys Dulnez », qui assistent comme notables à l'assemblée municipale. Loys Deuzan, « orfeuvre du roy », reçoit 7 l. 6 s. 3 d. pour « troys onces deux gros d'orfavrerie en paillectes dorées pour faire les armes de la d. ville sur la manche de la robbe de Denis Gaultier clerc », et, pour la façon, 9 l. 16 s. 3 d. On observe, en outre, 17 s. 6 d. « pour demy cent or feil pour les chappeaulx de mond. sgr. et le chappeau de l'imaige Nostre-Dame qui est sur la porte de la maison de

ville ». Quant à Jullian Coudray, « orologeur », il touche 18 livres pour « avoir governé lorologe de la d. ville »[1].

[1] Ce trop court registre des comptes, conservé à la Bibliothèque de Blois, renferme quelques renseignements historiques ou topographiques que nous placerons ici. Parmi les fermages, on voit : « les piliers du grand-pont, des maisons au Bas-bourg Saint-Jehan lès Bloys », la maison du Pilier au Bourg-neuf, deux tours « d'emprès Porte-Chartraine », une place « entre la grante porte du boullevart de Porte-Chartraine, et le petit huys d'icelluy devers Chambour »; un pré entre le pont Saint-Michel et le Pont-Chastre.

L'attention se porte sur plusieurs noms : « Mathurin Viart, varlet de chambre du roy, pour le Rouylli près Porte-Clouzeaulx »; Andréas Royet, « cappitaine des mullets de la royne »; Raymond Barbier et Guillot Griveau ont la ferme des « draps de soye et de layne » et d'autres tissus. « Feu M. de Morvilliers a laissé 60 s. pour employer à la réparation des ponts ». Au fol. 68, un dessin à la plume représente un chevalier, l'épée au côté, avec la légende « La Force d'Arcules ». — « Maistre Francoys Tissart, docteur en droicz et procureur general du roy on baillage d'Amboise » reçut 100 sols « pour vingt quartiers de groses pierres dures des perrieres de Villandry, mises à tenir la bordure du pave fait au viel pont ». Chaque lundi, « en la chappelle Mgr S. Fiacre sur le pont de Bloys », une messe est dite pour « feu n. h. Jehan de Saveuze, gouverneur et bailli de Blois », fondateur de cette chapelle.

L'arrivée du neveu de Léon X, Laurent de Médicis, duc d'Urbin, venu pour être parrain du dauphin au nom de son oncle, et pour épouser la fille du duc de Bourbon, fut l'occasion de largesses de la part de la municipalité. Le sommelier Burgensis fournit un poinçon de vin blanc, dont on offrit à « Mons' le confesseur du roy » avec d'autres dons, à « Mgr de Perrot, Mgr de la Trémoille, Mgr le Grant escuier et Mgr le capitaine de Pontbriant ». La ville offrit du vin au dit capitaine, « qui allait à Clery et à son retour de Clery, six ou sept jours, » 24 pintes par jour, et « quant il vint au-devant de Mgr le duc d'Urbin », d'un mercredi à l'autre « quant le duc d'Urbin vint en ceste ville, qui allait à Amboise tenir Mgr le dauphin, on lui portait tous les potz (de 12 pintes) 2 ou trois foiz de jour ». On offrit aussi à « Mgr le c^t de Saint-Paul et à Mgr de Lesent (?) » pour six jours « que le roy avoit envoyez au devant du duc d'Urbin », et « aux gentilzhommes que le roy avoit envoyés au devant du duc de Callabre, Mgr de Dampmartin et autres », et à « Mgr de Callabre quant il vint pour tenir le dauphin à Amboise ». De même, pour « les quatre presidents de Paris, qui alloient à Amboise parler au roy touchant la pragmaticque » et à leur retour; pour le receveur « qui a este aux Brays attendre le duc d'Urbin, le faire descendre au d. lieu pour le faire venir au chasteau de Bloys, par le commandement du roy »; à « Mgr de Saint-Blançay », ou Jacques de Beaune, qui resta un jour et demi avec le procureur général de Paris. A « Magdeleine la Ruticeuze » échut l'avantage de fournir à « Mgr le duc d'Urbin » 3 douzaines de poullets, 2 douzaines de pigeons et 6 levraux moyennant 9 livres.

Nous relevons encore quelques indications telles que : 100 sols « aux archers et compagnons du serement de l'arc pour l'entretenement de leurs buthes », 12 livres à Etienne de Mondoulcet, chapelain de Sainte-Constance au château, des dons à divers religieux et prêtres, dont à Pierre de Villebresme, prieur de l'ermitage des Groys; à Bertrand Dupont, « executeur de la haulte justice »; à l'église de Saint-François, le service de la duchesse d'Orléans et pour des pro-

Enfin un procès-verbal (DD[3]) relate des travaux exécutés aux fontaines de Blois, de 1511 à 1522 par Valence, maître fontainier de Rouen ; en particulier une visite et des réparations « à l'aqueduc taillé dans le roc et attribué aux Romains », ainsi que la pose de tuyaux neufs en terre cuite, « fabriqués à Vansay », localité qui nous paraît être Saint-Avertin près Tours, où Valence fit des ouvrages de canalisation.

Après le fragment des comptes municipaux, la source des renseignements les plus anciens et les plus autorisés consiste dans les minutes notariales et dans les registres d'état civil, que nous avons explorés.

L'étude de maître Riquois est celle qui renferme les actes les plus reculés ; mais, pour la première partie du seizième siècle, on est réduit à un Répertoire très sommaire qui commence avec l'année 1521 et mentionne les noms des contractants sans indiquer d'ordinaire la profession[1].

cessions. Enfin, il est versé 6 livres à « la veuve Jean Aubry, dit de Chartres, pour avoir curé le port-neuf et la cour de la Sollerne ». Nous ignorons s'il y a quelque rapport entre cet artisan et le célèbre sculpteur Jean de Chartres.

[1] Parmi les noms se rapportant à l'histoire du Blésois nous signalerons : 1521 : de Bombelles, J. Regnard, J. de Clery, P. de Morvillier, J. Le Roux, Mgr d'Ousrchamp, P. Morin, P. de Marconnay, L. Desquartes, P. Mangot, A. Forges « suivant la court » ; (1522) : la comtesse de Tonnaire, Denis Dupont, Pierre Potex, Mgr Robertet, F. Bargensin, J. Viart, le général de Beaune, le général Hurault, Cardin Franchart, François Fouquet ; (1523) : Guyon de Sainct-Marays, « fauconnier de la reyne », G. Ruzé, général des finances de Modène ; (1524) : Pierre Forget, Mgr d'Alençon, Jehan de la Barre, bailli de Paris, P. Tissart, général de Bretagne, Fr. de Molins, « grand aumosnier du roy », J. Baffart, prévôt de Blois, Mgr de Pontbriant, Étienne Delesbar, « valet de chambre du roy », Simon Burgensis, Françoise de Rohan, comtesse de Tonnerre ; (1525) : Noël Cornillau, valet de chambre de Mme de Longueville, Loys de Charny, Denis Musset, lieutenant-général, sieur d'Alesso ; (1526) : le trésorier Robertet, Mme Anth. de Longueval, J. Protart, dit de Bourges, René Des Roches, sœur de la Basme. Ce premier répertoire se termine par une réflexion dans le goût de l'époque : « Amy souffrez que vous ayme et ne me tenez la rigueur de me dire que vostre cueur pour moy porte doleur extresme ». Puis il y a un fragment qui se termine par ces mots : « ... Ma mère très humblement à vostre grâce me recommande ».

Il est regrettable que le Répertoire fasse défaut entre 1524 et 1586 ; la suite reprend à l'année 1587. Quant aux minutes, les plus anciennes que nous ayions analysées remontent à l'année 1560. Nous nous réservons d'utiliser, quelque jour, les documents nombreux que nous avons extraits, et de poursuivre nos explorations dans les autres trésors de minutes. Mais, dès maintenant, nous exprimons toute notre gratitude à Me Riquois pour sa très particulière et délicate obligeance.

Au nombre des personnes que nous devons retenir ici comme se rattachant à notre sujet, entre les années 1521 et 1525, figurent P. Mangot, auquel nous aurons l'occasion de revenir, Pierre du Tertre, « potyer du roy » (avril 1522), M. Brisemeur, « menuysier de la royne » (janvier 1523), Marin Leguet, « maistre joueur d'instrument », J. Le Roy, « menuisier », J. Sirop (?), « menuisier » (1524).

C'était l'époque où les riches hôtels se paraient de lambris et de meubles d'un goût achevé, dont nous admirons la délicatesse[1].

Le rêve de l'ami de l'histoire de l'art sur les rives de la Loire serait assurément de connaître, par l'organe d'un Vasari français, le détail des travaux exécutés à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième siècle, par des maîtres tels que Joconde et Dominique de Cortone, Paganino, Pacherot et les Juste, et surtout par l'incomparable Léonard de Vinci. Sans entrer

[1] Si l'on consulte les actes royaux de cette époque, parmi les actes de François Ier ayant trait aux questions d'art, on observe les suivants :

1516, 18 août, d'Amboise. Ordre de payer 300 livres « pour l'entretien et la réparation des jardins de Blois », à Pacello, « jardinier du chasteau »

1518, fin décembre, Julien Couldray, « horloger à Blois », est autorisé à percevoir 200 écus d'or valut pour deux dagues destinées au roi et garnies « dans les pommeaux de deux orloges dorées »

1519, 8 août, Jacques Sourdeau est pourvu de l'office de maître des œuvres du comte de Blois, sur la résignation à son profit par Simonet Guichart.

De 1523 à 1525, Jeanne Cauchon, « lingère, » fait pour 25 871 livres de fournitures.

1527, 9 janvier, de Saint-Germain-en-Laye, le trésorier reçut l'ordre de payer 2 140 livres à Jean Dolent, orfèvre à Blois, pour une coupe que le roi a offerte à Fitzwilhem, trésorier de la mission d'Angleterre, venu à Saint-Germain.

1527, 11 janvier, de Saint-Germain, ordre de payer à Pacello de Mercoliano, jardinier du roi, 100 livres pour reste de sa pension annuelle de 300 livres

1528, 16 septembre, de Paris, ordre de payer 450 livres pour gages de 18 mois à Jérôme de Naples, « jardinier des jardins du roi, sis près l'église de Saint-Nicolas. »

En 1532, pour l'entrée de la reine, transport à Nantes de tapisseries de Blois et d'Amboise.

1542, mai, le roi remet les biens de feu Paul de Milan, joueur de hautbois du roi, à sa veuve et à ses enfants

1544, Quentin le More et Denis de Mercoliano, jardiniers, touchent 600 livres.

1544, 7 juin, François Ier confirme les lettres de Louis XII (1508) permettant aux habitants de Blois de bâtir des maisons sur le pont.

dans ce sujet trop vaste, aux notes qui ont été publiées à cet égard, nous pouvons ajouter quelques rapides indications[1]. Nous les empruntons aux inscriptions à la pointe, laissées sur les murs du merveilleux escalier Renaissance du château de Blois.

A la partie inférieure, sur un cartouche à gauche de la porte, sont gravées les lettres capitales A P. A l'intérieur, sur des assises plus élevées : PISA. RIAME PALVIANMO JOCHONI DI PISA. TM réunis. — ROBERT MASSON. — Sur un sigle d'artiste : KP. — PACHIAROTTO YERHONIMO. On n'a pas oublié que Hieronymo Pachiarotto, sculpteur ornemaniste, amené d'Italie par Charles VIII, a été durant quelque trente ans le grand décorateur des édifices royaux et princiers, d'Amboise à Blois, à Tours et à Gaillon, et il est précieux de retrouver ici son nom, gravé par un contemporain.

D'autre part, on sait que le bel hôtel d'Alluye édifié, à Blois, per Florimond Robertet, constructeur de Bury, garde au-dessus d'une porte une inscription en « lettres morisques » fleuries, qui doivent fixer l'attention de l'historien. La console, formant la clef, montre la légende : FORS VNGNE, devise bien connue de l'intègre secrétaire du roi. Sur la même pierre, à droite et à gauche, paraissent en relief de belles capitales ornées ; ce sont, dans le sens horizontal : AR - HL - KM, dont nous voudrions pouvoir révéler l'énigme.

II

Les peintres du Blésois ont été l'objet de travaux auxquels il y a lieu d'ajouter quelques indications complémentaires ou rectificatives[2]. Le savant M. P. Lafond, dans son *Étude* très documentée sur François et Jacob Bunel, ne précise pas assez l'état civil des Bunel et nous allons essayer d'apporter quelque lumière à cet égard.

Jehan Bunel, la première tige connue, travailla en particulier

[1] Cf. *Archives de l'art français, passim.* — P. Vitry, *Michel Colombe et la sculpture de son temps. — Amboise, le château, la ville et le canton,* 1897, in-4°, 616 pages, p. 227-850, et *le Château de Chaumont,* 1906, in-8°, 376 pages, p. 267-79, 322, etc.

[2] A. Dupré, *Notice sur quelques peintres blésois* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1888, t. II, p. 265), etc. — Giraudet, *les Artistes tourangeaux*, 1885). — P. Lafond, *François et Jacob Bunel* (*Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1898, p. 557-606). — L. Bosseboeuf, *Une Famille de peintres blésois* (*Réunion, etc.*, 1907).

pour la municipalité, qui lui commanda trente-huit écussons aux armes de la ville, du dauphin et de Mme d'Orléans, et le salaire figure dans les comptes de 1518[1]. La descendance de Jehan comprend des peintres qui ont acquis de la notoriété, et pour lesquels nous tenterons quelque précision, au point de vue initial.

Selon la pensée d'un historien autorisé, le fils de Jean Bunel, François, naquit probablement à Blois entre les années 1515 et 1530; son frère Jacob y naquit en 1558, et il vivait encore en 1589[2]. Pour être dans le vrai, il convient de dédoubler la personnalité de François, et d'admettre deux peintres de ce nom : François Ier et François II, ce qui modifie les liens de parenté, ainsi que nous allons l'établir.

Peut-être Jean demeurait-il sur la paroisse de Saint-Honoré, où il aurait eu deux fils : François Ier et Philibert, dont nous ne saurions fixer exactement la date de naissance, les registres de cette paroisse ne remontant pas au delà de 1550. Ce qu'il y a de certain, c'est que François Ier eut comme fils François II, ainsi que nous le verrons, et que ce dernier avait 28 ans passés en 1580. On peut admettre que François II serait né vers 1550 et François Ier vers 1525.

François Ier Bunel, qui dut exercer la profession de son père, épousa, vers 1545 vraisemblablement, Marie Gribbet, avec laquelle il vécut sur la paroisse de Saint-Honoré. Il leur naquit plusieurs enfants : François II, dont nous ne connaissons pas l'acte de baptême, Apelles, baptisé le 28 décembre 1555, et Jacob, qui reçut le baptême le 6 octobre 1558[3].

[1] Comptes de l'hôtel de ville, 1518, ms. de la Bibliothèque de Blois : « A Jehan Bunel, peintre, 40 s. pour six escussons dorez de fin or aux armes de la ville et six escussons dorez aux armes de Mgr le daulphin pour mectre aux torches de mesgrs les eschevins et receveur de la d. ville quant lon fait les processsions générales pour la Nativité dud. Seigneur . . . . . 40 s.

« Au d. Jehan Bunel, poinctre, 40 s. pour douze escussons de fin or aux armes de la d. ville pour mectre aux torches de Mesgrs les eschevins et receveur le jour du sacre (Fête-Dieu) . . . . . 40 s.

« Au d. Jehan Bunel 40 s. pour quatorze escussons, c'est assavoir huit aux armes de feue Madame d'Orléans, pour mectre aux sierges à son service fait aux Cordeliers, et six aux armes de lad. ville pour le service de feu Mgr Jehan de Saveuzes qui se fait au chasteau de Blois en l'église de Saint-Sauveur. 14 s.

[2] Cf. *François et Jacob Bunel* (*Réunion, etc.*), p. 560.

[3] Nous avons copié dans les Registres paroissiaux de Saint-Honoré, conservés à la mairie de Blois, les deux actes suivants :

Le renom de François Bunel lui valut des commandes sur les bords de la Loire. Le 2 mai 1579, devant Pierre Aubert, notaire à Tours, il s'engageait à fournir au peintre-verrier Georges Daboys les modèles pour ving-sept panneaux de vitres au château de Chenonceau, qui était passé des mains de Diane de Poitiers en celles de Catherine de Médicis[1].

François Ier avait cessé de vivre quand son fils François II épousa à Tours, paroisse Saint-Pierre du Boile, Catherine, fille de l'orfèvre Louis Guillet. Le contrat de mariage, du 10 septembre 1580, indique que le marié avait « vingt-huit ans et plus » et que l'acte s'accomplissait avec le consentement de sa mère « veufve », et de son oncle, Me Philibert Bunel[2]. François II s'installa, à Tours, place de Beaune, où il resta une dizaine d'années dans la maison d'Anne Quartier, dont il fit le portrait à l'huile ainsi que ceux de son fils et de sa fille. Un acte du 28 décembre 1583 lui donne le titre de « paintre et valet de chambre du roy de Navarre », et mentionne qu'il avait fait trois tableaux à l'huile pour le frère du roi. En 1590, il peignit un grand tableau pour l'entrée de Henri IV à Tours. François forma plusieurs élèves renommés, dont Charles Errard II et Louis Bourgeois; il avait cessé de vivre en 1599, époque où sa veuve paraît dans plusieurs actes[3].

Pour ce qui est du dix-septième siècle, on sait que la palette fut tenue avec honneur par plusieurs membres de la famille Mosnier, ou Monier. A cet égard, aux documents connus nous pouvons ajouter ceux que nous ont fournis nos dernières recherches dans les registres d'état civil de Blois, conservés à la mairie.

« Le XXVIIIe de décembre ond. an 1555 fut baptizé Apelles filz de Francoys Busnet (en marge *Busnel*), pinctre et de Marie sa femme, les parrains nobles enfans Jehan et Estienne les Robertetz, la marraine damoyselle Michelle Robertet (signé *Pourdin*) ». — Apelle mourut en bas âge ; les parrains et marraine appartiennent à la descendance de Florimond Robertet, le secrétaire du roi, auquel on doit le château de Bury et l'Hotel d'Alluye. »

« Le VIe du moys d'octobre (1558) fut baptizé Jacob fils de Francoys Bunet, paintre et de Marie Gribbet sa femme, les parrains discrette personne maistre Jacob le Pbre chanoine en l'église Monseigneur Sainct-Saulveur de Bloys et noble homme Claude Marchant mestre des comptes à Bloys, la marraine damoyselle Marie Miset, femme de Monseigr de Tonnerre (?) »

[1] Minutes de Pierre Aubert, notaire à Tours.

[2] Registres de la paroisse de Saint-Pierre-du-Boile, à l'hôtel de ville de Tours.

[3] Registres des comptes de la ville de Tours. GIRAUDET, *les Artistes tourangeaux*, p. 52-53.

Jean III Mosnier avait, entre autres enfants, Michel, Pierre et Jacques, que nous trouvons réunis pour une cérémonie matrimoniale à l'été de 1686, dans l'acte suivant :

L'an 1686, le 15 juin, après la publication des bans faite en cette église et en celle de Saint-Eustache à Paris... entre Michel Mosnier fils de defunt Jean Mosnier et de Louise Le Maire ses père et mère, d'une part, et damoiselle Catherine Robillard, fille de défunt George Robillard et de Catherine Royer, aussi ses père et mère, d'autre part, moy prestre soussigné les ay épousé... en présence de Pierre Mosnier, peintre du roy en son académie royalle, de Jacques Mosnier, aussy peintre du roy, de Jehan Mosnier nepveu du d. espoux, sculpteur, de Jacques Voquair graveur, et de Michel Cagniac, officier de Son Altesse, de André Pléiol, bourgeois de Tours, de Jacques Prou, aussy peintre du roy, tous parents paternels, et de Catherine Robillard, nièce de la d. épouse, de Nicolas Royer son oncle, de Louis Métais aussi oncle, à cause de Elizabeth Royer sa femme, de Joseph Lebrun, huissier audiencier au présidial et à la chambre des comptes à Blois, cousin germain à cause de Anne Royer sa femme, tous tesmoings qui ont signé avec nous le présent acte. (*Signé*) Michel Monier, Pierre Monier, Jean Monier, Jacques Monier, C. Robillard, Vauquer, Prou, etc.

Une partie, et non la moins variée, de l'œuvre de Jean III se voit dans le superbe château de Cheverny, rebâti par le comte de Cheverny à l'époque Louis XIII et qui se fait remarquer, en particulier, par la très riche décoration intérieure et par un escalier fort élégant[1]. Le pinceau de Jean III et de ses compagnons s'est exercé dans les diverses salles. Ici c'est l'*Histoire de Don Quichotte et de Sancho* en des panneaux de petite dimension; plus loin, se déroule l'*Histoire de Théagène et de Chariclée*; ailleurs on observe l'*Histoire d'Adonis*.

[1] A ce sujet, on lit dans l'*Histoire de Blois*, par Bernier (1682) : « Cheverny, dès le seizième siècle, avait un château consistant en un fort grand corps de logis et des plus beaux pour ce temps là; c'était l'œuvre de Raoul Hurault, « général des finances ». Son fils, le chancelier, augmenta cette terre. Il était réservé au fils du chancelier, le comte de Cheverny, de donner à la maison sa physionomie définitive. Il « fit démolir une partie de l'ancien bâtiment et fit « élever en sa place un beau corps de logis que nous voyons à présent; il est « accompagné de deux doubles pavillons couverts en dôme. On a commencé au « côté droit de ce corps une gallerie qui donne une idée de tout le dessein. « L'on voit dans le dedans, qui est fort orné et fort achevé, plusieurs tableaux « de Jean Mosnier, peintre Blésois, et quelques autres tableaux assez curieux; « et il y a, dans un cabinet proche du fosse, une Bacchanale de la bonne ma- « nière du Poussin, qu'on ne conserve pas assez. »

Les lambris, les trumeaux des cheminées et des portes, et les plafonds sont rehaussés d'une ornementation opulente, dans laquelle les fleurs les plus récentes se marient avec les emblèmes et les monogrammes des seigneurs, au milieu de guirlandes d'amours du plus gracieux effet. Cet ensemble artistique représente trop bien l'art en province au dix-septième siècle pour que nous ne soyons pas tenté de lui consacrer une étude complète avec reproductions détaillées, en une heure de loisir.

Encore un mot sur la descendance de Jean III et de Louise Le Maire. Ils firent baptiser dans ladite église Saint-Honoré : Jean (7 juillet 1636) ; Pierre (2 mars 1641), François (24 avril 1646) avec pour parrain Jean Prou, maître vitrier; Jeanne (16 mai 1647) et Michel (30 septembre 1650).

Les Mosnier étaient alliés à un grand nombre d'artistes. Sans parler de Jean Prou, dit en 1653 « vitrier de son Altesse Royale », on remarque Jacques Prou, « peintre du roy », mentionné dans l'acte de mariage cité plus haut, ainsi que le graveur Jacques Vauquer. Suivant les registres de Saint-Honoré, « le 18e jour de décembre 1640 est née une fille de me Jacques Vauquier, maistre graveur, et de Élisabeth Le Maire, laquelle a été baptisée le 20e jour du présent mois, son parrain honorable homme Jehan Monier, me peintre, et la marraine Marguerite Juquoy » ; en 1646, il leur naquit une fille qui fut appelée Marguerite. Ajoutons que « le dernier août 1686 mourut et, le lendemain, fut enterré en l'église Jacques Vauquier graveur ».

Les actes nous renseignent également sur le foyer domestique de Jacques Prou, « peintre de l'académie du roy ». Son épouse, nommée Geneviève Flater ou Flatre (on voit les deux), mit au monde : Jacques-Ange, baptisé le 29 juillet 1690, né la veille; Louise Geneviève (7 août 1691) ; François-Didier (13 mars 1693); Jean (23 février 1698), qui décéda le 12 mars 1699.

Dans la corporation des peintres du Blésois, nous voyons encore Laurent La Roze, dont la femme s'appelait N. Bouillon; il était mort à la date de 1687, époque où décédait son fils François à vingt ans.

La peinture nous amène tout naturellement à parler de la sculpture, et nous empruntons la transition à un membre de la

famille Mosnier. Il s'agit de Jehan Mosnier « sculpteur », que nous avons vu assister au mariage de son frère Michel. Nous avons bien dit : son frère. Dans l'acte en question, il est vrai, il est qualifié « nefveu de l'espoux », mais c'est là une erreur évidente de rédaction. Le prêtre, qui a rédigé l'acte matrimonial, déclare qu'il a été fait en présence de Pierre, et Jacques et Jehan Mosnier, sans indiquer le degré de parenté des deux premiers avec l'époux, bien qu'il s'agisse de ses propres frères; et, pour ce qui est de Jean il ajoute « nepveu ». Nous pensons qu'il faut lire « frère » pour le dernier, aussi bien que pour les deux autres, et que le personnage est bien réellement celui dont nous voyons l'acte baptistère suivant : « Le 7e juillet 1636, fut baptisé Jean Mosnier fils de honorable homme Jehan Mosnier et de Louise Le Maire, (signé) Mosnier. »

III

Nous ne connaissons rien des travaux du sculpteur Jean Mosnier; mais il n'en est pas de même des ouvrages d'une autre famille d'artistes blésois qui eurent de la notoriété au dix-septième siècle. J'ai nommé les Imbert. Cette famille paraît avoir possédé des racines assez profondes sur les rives de la Loire[1]. Le membre le plus digne d'être mentionné est Gaspart, qui embrassa la profession de sculpteur. Nous ne connaissons pas le lieu et l'époque précise de sa naissance; mais nous pouvons déduire cette date d'un acte où Gaspard Imbert est dit avoir soixante-six ans en 1694. Il naquit donc vers l'année 1628, et se distingua de bonne heure par ses goûts artistiques, dont nous verrons les fruits.

L'église Saint-Louis (actuellement Saint-Vincent) avait été érigée comme à l'ombre du château de Blois, avec le concours du duc Gaston d'Orléans. Dans le sanctuaire, sa fille, la Grande-Made-

[1] En 1591, un contrat d'apprentissage est fait entre Martin Masson et Abel Imbert. Ulysse Imbert, maître apothicaire, eut de sa femme Renée Le Blancq : Marguerite (15 octobre 1625), avec pour parain Pierre Arnoult, premier valet de garde-robe de Monsieur, frère du roi; Claude (26 février 1627); Henri (29 mars 1628); Marthe (7 octobre 1629); François (2 décembre 1630).

David Imbert épousa Marie Putome (?) qui lui donna : Marie (19 avril 1634); Thomas (9 avril 1636). Le 21 novembre 1695, « mourut et fut enterré en l'église (Saint-Honoré) François Imbert, bourgeois, mort à Villejoin, âgé de soixante-six ans. »

moiselle, lui fit élever un monument, qui forme deux édicules à droite et à gauche de l'autel [1]. L'un et l'autre sont rehaussés de trois statues en pierre d'un effet harmonieux [2]. Du côté de l'évangile paraissent : au sommet, la *Charité*, avec deux enfants et tenant de la main gauche un cœur voilé; à droite, la *Foi*, ayant un calice; et, à gauche, l'*Espérance*, appuyée sur une ancre. L'édicule du côté de l'épître est orné également de trois statues allégoriques : la *Libéralité* avec un enfant qui verse de l'or d'une corne d'abondance; la *Prière*, qui a pour emblème un encensoir et un livre, et l'*Affection* symbolisée par des flammes et un cygne. Des motifs sculptés en pierre avec dorure qui rappellent les Vertus morales, dans la partie supérieure, complètent l'ornementation ayant un caractère d'une noble simplicité et d'une heureuse inspiration.

Pour réaliser à la mémoire de son père un monument digne d'intérêt, si nous ignorons l'architecte auquel s'adressa la princesse, du moins, nous sortons de l'incertitude au sujet du sculpteur.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le talent éprouvé de Gaspard Imbert n'était pas inconnu des Saumurois et qu'ils s'adressèrent à son ciseau pour décorer la nouvelle façade d'une de leurs églises la plus remarquable par sa structure et par les curiosités qu'elle renferme, notamment par les tapisseries provenant de la fabrique de Tours, où elles furent exécutées au seizième siècle.

A Saumur, la belle église de Saint-Pierre, du style Plantagenet, ayant eu sa façade refaite en style classique avec colonnes et niches, on songea à l'artiste du Blésois pour meubler ces dernières, qui, hélas! sont aujourd'hui privées de leurs hôtes, dont nous aimerions à examiner la facture, ne fût-ce qu'à titre de renseignement artistique.

Le 29 avril 1690, par-devant notaire, un marché eut lieu entre les marguilliers de ladite église et « le s^r Gaspard Imbert sculpteur demeurant en la ville de Blois, p^se Saint-Honoré ». Imbert s'engageait à « faire deux figures, l'une de s. Marc, et l'autre de s. Luc, de hauteur compétente pour les niches vagues au frontispice de

[1] Le monument, du côté de l'Évangile, porte sur une plaque de marbre noir et gravé en capitales dorées : *Deo templum et in templo cor suum dicavit Gasto Franciæ anno D. MDCLX;* celui du côté de l'épître garde l'inscription : *Aram Christo, patri monumentum posuit Anna Maria Ludovica Gastonis filia anno D. MDCLXXVII.*

[2] Voir ci-contre, planches IX et X.

Planche IX.

Page 56

DÉTAILS DU TOMBEAU DE GASTON D'ORLÉANS

Église de Saint-Vincent, (Blois.)

Planche X.

Page 56

DÉTAILS DU TOMBEAU DE GASTON D'ORLÉANS

(Église de Saint Vincent, à Blois.)

la d. église Saint-Pierre, de la bonne sculture et de la plus belle pierre de la grande Maumenière près Monsereau, représentées comme évangélistes avecq chacun leur simbolle, qui est un lion et un beuf, posées la d. figure de s. Marc au dessoubz de s. Pierre, et celle de s. Luc au dessoubz de s. Paul, pour les rendre bien et deument faites et pozées dans le feste de s. Jean-Baptiste prochain, moiennant six vingt dix livres, payables moitié dans dix-huit mois, et l'autre moitié en pareil temps de dix-huit mois, plus une gratification de cent sols ».

Le 23 juin 1690, les marguilliers reconnaissent que « le dit sr Imbert a fait et posé les deux figures et simbolles », sauf à être payé dans le délai convenu, et qu'il a reçu les cent sols de gratification des mains du curé Guillaume Bachelier [1].

Le payement intégral du travail se fit attendre, et, en 1694, Gaspard Imbert avait un reliquat à toucher. Comme il était redevable à son beau-frère, ainsi d'ailleurs que son fils, à cause d'argent qui lui avait été prêté, en particulier pour aider à « faire leur ouvrage », le statuaire pria son beau-frère de se payer sur la créance de la fabrique de Saint-Pierre, non sans faire remarquer que les temps sont durs et que « l'argent est aussi rare que le bled ».

Nous ne savons rien des « travaux » du fils de Gaspard; mais, du moins, le document en question nous fournit quelques indications générales sur le beau-frère. Il se nommait Jamin; et, à l'été de 1694, il demeurait « au faubourg de Fenet » auprès de Notre-Dame des Ardilliers. Il avait écrit à Blois pour demander un remboursement et aussi des vêtements de sa femme, sans doute demeurés à la maison. « A l'égard du juste-au-corps de ma sœur, répond le sculpteur, il est tout pacquetè, Theresse manqua une occasion il y a desja quelque temps, mais voici la saison où l'on ne manquera pas d'occasion et l'on ne manquera pas aussi de l'envoyer. »

Un point qui nous touche plus que celui des vêtements, est la profession de Jamin. La réponse à notre désir est dans l'adresse conservée, qui accuse un « marchand fondeur ». C'était l'époque où le dôme venait d'être terminé et où l'on s'appliquait à l'ornementation intérieure et extérieure. Il est donc vraisemblable de

[1] Archives de Maine-et-Loire. G 2530.

supposer que « le fondeur » Jamin participa aux travaux exécutés en cette circonstance, puisque nous le trouvons installé sur place.

Gaspard Imbert avait fait ses preuves, et Mlle de Montpensier lui confia le soin d'exécuter la statuaire qui donne au double monument une physionomie bien en rapport avec le caractère de l'édifice, aussi bien qu'avec celui du prince défunt. Lorsque la princesse mourut en 1693, le sculpteur n'avait pas encore été complètement payé de son travail. Il s'en plaint dans une lettre adressée le 22 août 1694 à un membre de sa famille, et c'est précisément cette lettre qui nous a révélé le nom de l'auteur de la sculpture : « Jey, dit-il, écrist à Paris au trésorier de feu Mademoiselle son Altesse que je me contenterois de cents pistolle de quinze centz escus qui me sont dus [1]. »

L'artiste, dont la femme se nommait Thérèse, avait un fils qui lui aussi exécutait « des travaux », sans d'ailleurs être plus régulièrement payé, ainsi qu'il nous l'apprend. Quoi qu'il en soit, nous possédons dans la statuaire du monument de Gaston un point de comparaison qui peut servir à retrouver d'autres œuvres de notre sculpteur, soit dans le Blésois, soit dans les provinces voisines, où il paraît avoir succédé à Antoine Charpentier, le maître tourangeau.

De fait, il semble bien que son atelier n'ait pas été complètement étranger à l'achèvement de l'église Notre-Dame des Ardilliers à Saumur; car, à cette époque, ainsi que nous le voyons, son beau-frère « maître fondeur » habitait, auprès de la célèbre église, « le faubourg Fenet ».

Le sculpteur Gaspard Imbert avait un collaborateur précieux en son fils, pour « faire leur ouvrage » d'une façon satisfaisante. Il se nommait également Gaspard, et était entrepreneur des bâtiments royaux. La mort mit fin à cette collaboration par le décès du chef de famille. L'acte officiel nous apprend que « le dixneufviesme jour (de septembre 1694) mourut et le lendemain fut enterré en l'église (de Saint-Honoré) Gaspard Imber m^e^ sculteur âgé de soixante et six ans; *signé* : Davondeau » [2].

[1] Archives de Maine-et-Loire, G. 2530.

[2] Le 26 juin 1694, Jean Imbert, fils de Claude Imbert, marchand, de la paroisse de Saint-Martin, et de Marguerite Chéron, épousa Marie Désert, en présence des père et mère de l'époux, et de Marguerite Imbert, tante de l'époux, de la paroisse Saint-Solenne, de Marguerite et Elisabeth Imbert, sœurs de l'époux, de la paroisse de Saint-Martin. (Registres de Saint-Honoré.)

L'année suivante, le 3 septembre, fut célébré, en la même église, le mariage de « Gaspard Imbert, fils de deffunct Gaspard Imbert et de Marie Puthome ses père et mère, et de Marie-Marguerite Le Roux, fille de Jacques Le Roux et d'Élisabeth Boureau, de cette paroisse », en présence du père, de « Jean Prou, oncle de l'époux, de Gaspard Simon Imbert, frère de l'époux, toux deux de cette paroisse, de Léon de Mérilles, marchand de la paroisse de Vienne, et de plusieurs autres ». *Signé* « Marie-Marguerite, G. Imbert lesné, Leroux, J. Imbert, J. Prou, Marie Puthoume. »

Nous ignorons quelle était la profession du second fils du sculpteur Imbert. Peut-être exerçait-il, lui aussi, un métier se rapportant à l'art. Ce qu'il y a de certain, c'est que, en l'église de Saint-Honoré, « du trentiesme aoust 1696, a esté baptisé Ange-Gaspard, fils du légitime mariage de noble homme Gaspard Imbert, entrepreneur des bâtiments du roy, et de Marie-Marguerite Leroux ses père et mère, lequel enfant est né du lundi du présent mois, son parrain a esté Ange Guerry escuyer s^r de la Guillonnière, c^er du roy, m^e ordinaire en sa chambre des Comptes de Blois. »

IV

Afin de ne pas fragmenter ce qui se rapporte aux familles de peintres et de sculpteurs, nous avons groupé ces divers renseignements; mais nous devons aborder les autres arts à l'aide de documents épars, empruntés aux sources les plus autorisées

— En ce qui concerne la construction, dans la seconde moitié du seizième siècle, nous voyons à l'œuvre les maîtres-maçons : Pierre Jacob, « d^t en Vienne les Blois » (1562) ; Mathurin Cochereau et Thomas Arnault, paroisse Saint-Nicolas, qui travaillent pour le peintre Jehan Mosnier (1564) ; Jehan de Langres, Michel Terressin, Pierre Rouget et Jehan Guerin (1564) [1] ; Denis Bouschault, Charles Raffael (demeurant à Beaugency), et Antoine Lucques (1567) demeurant paroisse de Saint-Martin à Blois.

— A la même époque, les maîtres-charpentiers sont : Regnault Huault, dit décédé avant 1563, et Jean Langlois, qui avait cessé

[1] Par acte de janvier 1564, Jehan Guérin s'engageait à faire pour Pierre Vallet, marchand : un pinacle, une chambre, trois huisseryes, un four et une série de « corbelletz ».

de vivre en 1564; Pierre Debresme, qui paraît en 1562, et Benoît Chaulmeux en 1567, ainsi que Claude Lecomte en 1586.

— Pour la même période, on rencontre les maîtres-menuisiers : François Mauhier et Jacques Marchant (1563), date à laquelle le maître-menuisier Denys Labbé était dit défunt; puis, Jehan Lescu et Jehan Guetier (1564), et Pierre Sebileau (1565).

— De leur côté, les maîtres-serruriers sont : Pierre Menier, Jehan Briguiellier et Nicolas Charbonnier (1561), Jehan Virgniolles, et Jehan Mercier (1563), demeurant en Vienne lès Blois [1].

En ce qui regarde le travail, plus ou moins artistique, des métaux, il convient d'ajouter : Gilles Moreau « m^d armurier et fourbisseur » (1573), Laurent Regnault « m^d esguilletier » (1563); Jehan Meurs « m^d esperonnier » (1563) et Robert Bouqueton « esperonnier » (1564); ainsi que Claude du Puy « potier d'estaing, seigneur de la Foulquoudière » (1561), Guillaume Quartier, « m^d potier d'estaing » (1563), Michel Franchart, « potier d'estaing », qui vendit sa maison à Thomas Cougnet, « aussy potier d'estaing », en 1564; et Jehan Guérin, « m^d faiseur d'œuvre blanche, d^t à Vienne lès Blois » (1563), avec Jehan Sebilleau, « ferronnier » (1567).

— Au nombre des fondeurs de cloches, on remarque : Jacques Richard « saintier à Bloys » (1563), et Jehan Rivière, « saintier au Foix à Bloys » (1564).

Comme l'habillement revêtait un caractère particulièrement artistique, à cette époque, nous mentionnerons : « feu Antoine du Rors, tailleur d'habillement du cardinal de Ferrare (1564); les tailleurs d'habits : Charles Menard et Jacques Hodouin (1561), Jehan Dammartin et Guillaume Beret (1563), Jules Gourdin, Pierre Ragot et Martin de Saulce (1567). Mais il faut accorder une mention spéciale à « feu honorable homme Yvonnet de La Lande, tailleur de robbes et habillements de haute et puissante dame Madame Renée de France, duchesse de Ferrare », dont la veuve vendit une rente, en 1565, à « noble homme Guillaume Maan, sellier de Mgr le duc d'Orléans, frère du Roy ». On observe éga-

[1] Ces renseignements sont extraits des minutes de Me Riquois, notaire à Blois, ou des Répertoires qu'il a gracieusement mis à notre disposition.

lement Hercule Lenoir « tailleur de Mgr le Prince daulphin » (1567). Enfin, nous relevons « les marchands chaussetiers » : Michel Favereau, Pierre Boucher (1562), Charlet Plébault (1564), ainsi que Étienne Plebeau, « chaussetier suivant la court », dit défunt en 1563; et le marchand-pelletier Gentien Menier (1562), et Pierre Moreau pelletier « de la duchesse de Savoye et de Berry d[e] à Bloys », (1562), avec Jehan Areault, « poeslier d[e] en Vienne lès Bloys » (1562) et Jehan Baudouin « m[d] suivant la court » (1564) [1].

Peut-être faut-il voir également un marchand dans « honorable homme Jullien Caldé, natif du pays de Ferrare » qui fit un acte devant notaire, le 24 avril 1565 après Pâques, et signe : « Jules Caldo » [2], auquel nous ajouterons Pierre Glaligny « m[d] parcheminier », demeurant à Blois (1567).

En approchant de la fin du seizième siècle, nous voyons : honorable homme Michel de Bertrand, sieur de Villefort avec la qualité de « Visiteur général des marchandises de draperies, merceryes, grosseries, jouailleries, des poids, aulnes, balances, crochez, des mesures des généralités de Bordeaux, Poitou, Xaintonge et Angoulmois » (1599). Mais, ce qui nous touche de plus près, nous

[1] Minutes de l'étude de Me Riquier, notaire à Blois.

[2] On sait que l'on rencontre plus d'un artiste parmi ceux qui avaient reçu la charge de « valets de chambre » des princes : tels les Perréal, les Bourdichon et les Clouet. C'est pourquoi, à titre d'indications générales, nous donnons ici quelques-uns des dignitaires de ces fonctions d'après les minutes :

1563. H.-H. Nicolas de la Halle, apothicaire et valet de chambre du roi. — H.-H. Pierre Poitiers, valet de chambre de la duchesse de Savoie et Berry. — Feu Louis de Brébant, valet de chambre du roi.

Thomas Raymon, valet de chambre de Mgr le prince de Piémont (1563-1573).

1564. Pierre Rocher, valet de chambre du roi.

1567. Antoine Pantras, valet de chambre de la duchesse de Berry.

André Desert, valet de chambre de la reine de Navarre, demeurant au Foix-les-Blois, qui a pour femme Françoise Bouillier.

1571. Claude de Beaulieu, valet de chambre de Mgr de Nemours. — N.-H. Joseph de Basmaisons, maître d'hôtel de la reine et contrôleur général du roi.

1572. Pierre Prou, valet de la garde-robe du roi.

Pierre Deigné, apoticaire et valet du roi et maître de ses comptes (1567).

1589. Jacques Droulin, valet de chambre du roi; et Guillaume Lopin, valet de chambre de feu Monsieur, frère du roi.

1610. Feu Jean Gobillard, valet de chambre ordinaire du roi.

relevons, à cette époque, une série de Blésois adonnés aux arts les plus variés.

Au nombre des maîtres maçons, nous remarquons Mathurin Barilleau, qui contracte divers marchés en 1589, 1590 et 1593; en 1595, il fait deux marchés, dont un avec Étienne Dufour; et on le retrouve encore dans la suite. On observe également : Denis Aubri, Aman Sellier, Léonard Gazot, Jean Breson, Jean Draillon et Bernard Bruzon (1595).

En janvier 1596, un marché est passé par les maîtres maçons Jehan Marchant, Bernard Dupré et Pierre Durant; en juillet, Pierre Guillebert fait un marché avec les religieux de Bourg-Moyen; et, en avril et mai 1598, Léonard Dupré, passe un contrat avec frère Jean Baillou et avec les religieux du même couvent en vue des travaux. L'année suivante, Nicolas Maingant est employé au moulin de Vineuil, appartenant au même couvent.

D'autre part, nous devons mentionner le maître maçon François Hanicquet, qui travaille « à la maison du Puy Chastel » ; le 29 mai 1599, il faisait un contrat avec le marchand Jacques Charles, pour divers ouvrages « à la vis, à la boutique, aux cheminées, etc., rue de la Serrurerye ». Entre temps, les religieux de Bourg-Moyen avaient confié à Marc Secretin, demeurant à Selletes, des « besongnes à la chapelle et la maison de Harmandière, p^se^ de Chistenay » ; et, à l'occasion d'un partage dans la famille Chicoisneau, en particulier à propos d'un « grand corps de logis, rue de la Vieille-Poissonnerie », on fait connaissance avec les experts Toussaint Courtoys et Denis Aubin, maîtres-maçons, et Jacques Bourg et Étienne Julien, maîtres charpentiers, et l'on trouve un marché, en juin 1593, entre Martin Coqueau et Denis Viart.

Après avoir relevé, en outre, les maîtres-maçons : Pierre (?) Bona, Antoine Galloteau et Jacques Deschamps (1593-1599), nous ajouterons les noms de quelques maîtres charpentiers. En 1589, Mathurin Marquenet, demeurant paroisse Saint-Étienne des Guerets, répare la métairie de l'Aumône, « gastée par l'armée de Mgr du Maine ». Divers marchés sont contractés par : Jean Champagné, Étienne Chouyn, Valentin Clergeau et Pierre Carré (1590). En 1599, Pierre Letard, « m^e^ charpentier, d^t^ au Foix les Blois », travaille à « Villerougneulx », et aussi pour les religieux de Saint-Lomer, « voulant faire faire en la basse aile de l'église de l'abbaye

vers le vent de gollerne, depuis la grande croisée de l'église jusqu'à la tour d'icelle[1] ».

A cette liste nous devons joindre : Nicolas Leroy (1596), Guillaume Chereau (1597), Michel Bellier, qui reçoit une procuration de l'écuyer Denis Viart (1599), et Isaac Demette, qui passe un marché avec Jehan Papin (novembre 1599).

Quant aux maîtres menuisiers, on trouve : François Papin (1598) et Pierre Bellanger (1598).

A leur tour, se présentent à nous les artisans adonnés au travail des métaux. En 1599, on cite « feu Jean Herpin m° armurier et fourbisseur des métaux ». L'arquebusier Melchisedech Angebau fait un bail en février 1598, et des maîtres-orfèvres passent plusieurs contrats que nous avons indiqués au chapitre de ces ouvriers. Les fondeurs de cloches continuent à placer dans les beffrois la voix aérienne, écho des joies et des douleurs du peuple, selon la pensée du poète. A Blois, « le saintier » le plus réputé était alors Poirier, qui s'employa notamment pour le couvent bénédictin de Villeloin que le nom de l'abbé de Marolles a rendu célèbre. A cet égard, nous lisons dans la chronique inédite de l'abbaye une note que nous devons transcrire :

« Le VI jour de septembre 1601, fut marchandé par le v. Mercier (prieur) la refection des deux grosses cloches au fondeur de Bloys, nommé Poyrier; il fut commis très grand larcin en cette fonte de cloches à cause de la grande quantité de mestail qui demeura de reste en leschenail, dont il fit quantité de mortiers, au préjudice de l'espaisseur des cloches, la plus grosse desquelles fut tost cassée. Le (blanc) jour de mars 1602 furent fondues les deux grosses cloches au cours de Monsieur, sous le grand balet près la petite porte qui va à la Boyrie[2]. »

Au milieu du dix-septième siècle, la corporation des maîtres menuisiers comprenait un certain nombre de membres, dont les noms nous sont donnés par un acte notarié qui, d'ailleurs, a souffert des injures du temps. Ce sont : Louis Sonnet, Claude Racouet, Bernard (?) Picard, Vincent Leroy, Jean Roguet, Louis Leroux, Claude Corranson, Charles Viel, Guillaume Este, Guillaume

[1] Tous ces actes sont conservés en l'étude de Me Riquois, notaire à Blois.
[2] Bibliothèque de Tours, ms. 1615, par D. Pierre Brunet.

Dubois, Jean Lemarchand, M. Leclerc, Adrien Lecoq, Jacques Maviau, Cyprien Lestumier, Jean Hamiard, Jean Benois, Martin Bouillier, François Floquet, C. Baffou, Gui Clermape (?) et F. Logerque[1].

A Blois, l'intéressant édifice Renaissance dit le Petit-Louvre, ou Hôtel-Cheverny, ayant été l'objet de travaux en 1676, le chantier nous offre alors : « Me Mangot, masson; Bruneau, menuisier; RaymondMoreau, serrurier; M. Rabié, charpentier; M. Couturier, M. Lhomme et M. Pichon, couvreurs, et ve Marchand, vitrier[2] ».

De leur côté, avant que la révocation de l'édit de Nantes n'ait bouleversé leurs foyers, les Réformés nous fournissent un certain nombre d'artistes et artisans, outre ceux que nous avons indiqués. Ce sont les maîtres-macons : Hardouin Rivière (1642), Daniel Hardran et Massé. Hardran, qualifié « Me masson » et « entrepreneur », avait pour femme Jeanne Maubon, fille d'un maître menuisier; le 18 novembre 1671, ils faisaient baptiser trois enfants : Catherine, Anne et Françoise, qui moururent après quelques jours. Sa femme étant morte au commencement de septembre 1674, Hardran, dit La Rivière, décéda six jours plus tard, le 12, à l'âge de quarante-cinq ans. Quant à Daniel Massé « architecte », tout en demeurant à Tours, où il fut enterré le

[1] L'acte porte pour toute date « mil six ... six »; mais comme il est signé du notaire Malescot, que l'on trouve en 1662, nous pensons qu'on peut le dater de 1666. En voici la teneur avec les mutilations :

« Ont comparu honorables personnes Louis Sonnet, Claude Racouet, Bernard Picard, Vincent Leroy, Christophe (Baffou), Jean Roguet, Louis Leroux, Claude Corranson, Charles Viel, Guillaume Este, Guillaume Dubois, Jean Le Marchand, (N.) Leclerc, Adrien Lecocq, Jacques Naviau (?), Cyprien Lestumier « tous « mes menuisiers d'en ceste ville, fauxbourgs de Bloys, lesquels, sur ce qu'il « leur a este remontré par Jean... Etienne... Jean Hamiard, Jean Benois, aussi « mes menuisiers jurez d'icelluy qu'ayant fait saisir les outils du nommé « Quantin... menuisier qui travaillait chez... Leconte, md d'au faubourg de « Foix-lès-Blois, y ceux faict porter au greffe du bailliage par Jacques.... aurait « été ordonné que soient les dits menuisiers debouttez de leur action contre « le dit Leconte pour la rebellion par luy faicte lors de la saisie des d. outils.

« A ces causes les d. mes menuisiers comparans, ayant meurement déliberé « entre eux, ont este d'advis, consenty et consentent par ces présentes que les « d. jurez apellent du d. jugement pour les tors et griefs moyens de nullité « qu'ils déduiront en temps et lieu.

« Fait et passé à Blois en présence de .. (suivent les noms). »

Minute de l'étude de Me Riquois, notaire à Blois.

[2] Minutes de l'étude de Me Fandoux, notaire à Blois.

27 août 1675, il venait parfois à Blois où il avait des parents et amis, et sa fille Marie y fut marraine au mois d'août 1650. Au surplus, le 17 novembre 1672, Daniel Massé « architecte et voyer pour le roi en Touraine (soixante-dix ans), épousait à Blois Marie Gribelin, veuve de Abraham de Clèves » (cinquante ans) [1].

Parmi les ouvriers du bois, on doit signaler les maîtres menuisiers : Claude Maubon, beau-père de Hardran, qui paraît en 1643 et qui décéda le 22 mai 1684, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans; il était assisté d'un autre maître menuisier, Jean Hannard, son gendre, que l'on rencontre de 1659 à 1678; Quérard Hammerbec (1643), et Abraham Bernard, « m menuisier de Vendôme » (1649). — A ces noms, il faut ajouter les tourneurs : Jacques Noury (1676), Jacob Simon (1676), et Jean Simon, auquel sa femme, Rachel La Herle, donna un fils, Jean (1678).

S'agit-il des tissus et ouvrages pour meubles et habillements?

On rencontre : Isaac de la Cour, marchand, maître ouvrier en soie (1672); Charles Payras, maître teinturier (1642); Jean Jardin, boutonnier (1651); les marchands pelletiers : Jean Testard (1661); Joachim Duclos (1663), et surtout Jaochim van Mas, « flamand de nation », qui a pour femme Esther Bruant (1657-58). N'oublions pas les maîtres tapissiers : Paul Soret (1642), et Barthélemy Soret (1652-59), aussi bien que N. Bertrand, « marchand tapissier, d^t à Aubusson », décédé à Blois, le 2 décembre 1673, assisté de Isaac Prunier, maître serger à Blois.

Si nous passons aux artisans des métaux, nous voyons plusieurs ouvriers. Ce sont les maîtres armuriers, Jacques Fontaine, demeurant à Bracieux (1641), et l'arquebusier du même nom, dit décédé à Marchenoir dès 1676, peut-être le même; Martin Miel (1641-46), qui était mort dès 1678 et avait épousé, comme seconde femme, Suzanne Rosemont, laquelle décéda le 30 janvier 1678, à l'âge de soixante-dix ans, en présence de Paul Miet, « aussi m^e arquebusier, son beau-fils »; Pierre-Paul Miet paraît de 1671 à 1678. Puis, viennent les maîtres serruriers, comme Jean Villier (1683), et Jacques Mauduit; mais celui-ci était d'Orléans et se maria à Blois en 1677. Quant aux « m^es ferrandiers », on remarque Daniel

[1] Registres d'état civil des protestants de Blois, au greffe du tribunal civil, et de Tours, à l'hôtel de ville de cette ville.

Drouet (1652-64) et Daniel Roy, dont un fils, en 1668, eut pour parrain le maître horloger Nicolas Massy. Enfin le « m^e saintier » Claude Tacheron a son domicile à la Chaussée-Saint-Victor, et pour femme, Catherine Gorron (1655)[1].

La petite cour de Gaston d'Orléans au château de Blois fut, pour la ville d'abord et pour la région ensuite, comme un foyer qui fit rayonner les arts à l'égard des lettres et des sciences.

Au siècle qui suivit, cette activité provinciale s'efface au profit de la capitale, de plus en plus centralisatrice. Aussi les documents se font plus rares.

Une expertise du 27 août 1714 nous montre le sieur Paul Aurioust, « controleur des batimens du roy au comté de Blois », et Pierre Crignon dit Bonvalet, « entrepreneur des ouvrages du roy, d^t à Blois ». Dans un acte du 7 septembre suivant, on voit ces deux personnages faire une expertise pour Marie-Anne de Flandres, veuve de Pierre Druillon, lieutenant-général au bailliage de Blois, ainsi d'ailleurs que Léonard Griffier, entrepreneur demeurant à Tours, paroisse Saint-Hilaire[2].

Nous devons aborder maintenant les artistes et les artisans qui ont occupé les situations d'orfèvres et d'horlogers, et que nous avons résolu de grouper en un chapitre spécial, par suite de leur grand nombre aussi bien que de la réputation de leurs ouvrages, qui les rendirent célèbres jusqu'au delà des frontières.

V

A partir du seizième siècle, le travail de l'orfèvrerie et de l'horlogerie prit, à Blois, une importance toute particulière, dont l'intérêt s'accroît par le lien qui rattache cet art à celui de la gravure. Ces professions comptaient un grand nombre d'artisans appartenant à la Réforme, et, comme ces documents sont ici plus abondants que pour les autres professions, nous exposerons d'abord ce qui a rapport à ce sujet. Sans rappeler les noms d'orfèvres et

[1] Registres d'état civil des protestants aux archives du greffe du tribunal civil de Blois.

[2] Minutes de l'étude de Me Riquois, notaire à Blois.

d'horlogers cités précédemment, nous abordons les pièces relatives à la seconde moitié du seizième siècle.

Au premier rang des orfèvres, sur les rives de la Loire, paraissent *Louis Denzen* et les deux *Pierre Mangot*, qui recurent des commandes des rois et princes. « Honorable homme Loys Denzen, orfebvre du roy, » épousa « honneste femme Jehanne Boulyer ». Après le décès de son mari, celle-ci s'unit, « en secondes et dernières nopces » à Pierre Mangot, « aussi orfebvre du roy ». Pierre Mangot, dont les paiements indiquent maintes pièces artistiques, vivait encore en 1556, mais avait cessé de vivre en 1563.

Cette année vit le décès de Jehanne Boulyer. Aussi, par-devant le notaire Jamel, le 3 mars 1563, eut lieu le partage de la succession entre « François et Henry Denzen marchants à Bloys, Françoise Denzen, femme de honorable homme Berthrand Droullin, marchant aud. Bloys, et Magdelene Mangot, femme de noble homme Gilles de Suramond, orfebvre du roy, et Jehan Mangot, tous enffans desd. deffuncts Denzen et Mangot et de la deffuncte Jehanne Boulyer » [1].

Il était réservé à *Abraham Gribelin* — car nous ferons marcher de front les travaux d'orfèvrerie et d'horlogerie — de recueillir les traditions du seizième siècle, et de les transmettre à ses enfants et petits-enfants. Abraham vit le jour vers la fin du règne de Henri III; en 1648, on lui voit la qualité « d'horloger du roy »; et, en 1655, celle de « valet de chambre du roy ». De sa femme, Judith Fasteau, il eut : Marguerite qui épousa, en 1654, l'orfèvre Daniel Vautier; Isaac et Jacob.

Abraham vécut jusqu'à un âge avancé. Suivant les registres des Réformés, conservés au greffe du tribunal de Blois, où nous les avons consultés avec soin, « le 12 avril 1671 est décédé honorable homme Abraham Gribelin marchand orlogeur à Bloys, aagé de quatre-vingt deux ans ou environ, en présence de honorable homme Isaac Gribelin, marchant orfebvre à Blois, et de Jacob Gribelin, marchant graveur aud. Bloys, les fils ».

Isaac Gribelin, « m^t orfebvre », le 13 mai 1659, unit son existence à celle de Suzanne Bellanger, dont il eut : Suzanne (1663),

[1] Minute de Me Riquois, notaire à Blois. Nous transcrivons ce document important aux *Pièces justificatives*.

Charles (1668), Nicolas (1670), Henriette (1671) et Jacques (11 mars 1677).

De son côté, *Jacob Gribelin,* dont la pointe acquit quelque célébrité, se maria le 18 janvier 1660, à Marie Norieux, également d'une famille d'orfèvres. Leurs enfants sont : Simon (4 mai 1661)[1]; Jacob (dernier avril 1662); Marie (29 septembre 1663); Charles (7 janvier 1669), qui fut enterré le 18 août suivant, et Paul qui naquit en mars 1670 et fut inhumé en juin, et Anne (1671). Son absence des registres fait supposer que le maître graveur quitta Blois vers cette époque.

Une autre tige parallèle d'orfèvres, du même nom de Gribelin, semble avoir pour souche Jacob Gribelin, dont on place la naissance le 15 avril 1597[2]. De Jacob paraît descendre *Isaac Gribelin,* « m^d orfebvre », que l'on trouve en 1641, c'est-à-dire avec les plus anciens registres protestants conservés au greffe.

Isaac Gribelin s'unit à une famille d'orfèvres, celle des Cuper, avant le 15 août 1541; car, à cette époque, nous voyons marraine; au temple, « Anne Cuper, femme de Isaac Gribelin, m^d orfebvre à Blois ». A cette date, ils devaient avoir une fille Suzanne qui fut marraine en 1656 et qui épousa, en 1661, l'orfèvre Nicolas Massy. Quoi qu'il en soit, Anne Cuper donna le jour à : Isaac (1642), Marguerite (1643), Isaac (1644), Marie (1646) et Abraham (1647).

Isaac Gribelin avait cessé de vivre en 1656. Son fils « *Isaac le Jeune*, m^d orfebvre », se maria à Marguerite Bellanger dont il eut : Marguerite (1672), Jacques (1675), Suzanne (1677), Anne (1678), Marie (1680). De son côté, *Abraham,* « m^d orfebvre », épousa Esther Mallot, qui lui donna : Abraham (1674), Nicolas (1676), qui mourut à l'âge de deux ans. Nous signalerons le rôle des orfèvres au fur et à mesure qu'ils se présenteront à nous.

Quant au maître-graveur Jacob il alla demeurer dans la capitale, où mourut son fils Jacob, suivant cet acte : « Du 10 oct. 1680.

[1] Nous avons transcrit ces divers actes de baptême, mais nous citerons seulement celui-ci : « Du 5 may 1661. Simon Gribelin, fils d'honorable homme Jacob Gribelin, m^e graveur, demeurant à Bloys, et de Marie Norieux sa femme, né le 4 du présent mois a été présenté au baptesme par honorable homme Luc Coyrin, bourgeois de Bloys, et dame Judith, femme de honorable homme Abraham Gribelin, marchant orlogeur audit Bloys. »

[2] René Filleau, *Notes blésoises*. Blois, 1892, in-12, 142 pages, p. 101.

A esté enterré le corps de deffunct Jacob Gribelin, fils de deffunct Jacob Gribelin, vivant graveur, demeurant à Paris, et de Marie Norieux, aagé de 18 ans et demy décédé le 9 du d. moys et ont assisté à son enterrement les s^r Daniel Vautier m^d orfèvre et Jean Chesnon, d^t au d. Blois ».

Les Gribelin ont laissé un nom dans les arts de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et de la gravure, et leur souche, soit en province, soit dans la capitale, a poussé des rejetons marquants. Au surplus, la famille Gribelin était alliée à d'autres maisons d'orfèvres, telles que les *Bellanger,* les *Dufour,* les *Scandre,* et les *Massy*. C'est ainsi que nous voyons Anne Gribelin, mariée à Charles Dufour, marchand orfèvre, auquel elle donna une fille, Anne (1641) ; et Anne donna sa main à Charles Maupas, « orlogeur » ; Renée Gribelin, mariée à Pierre Bellanger, d'où une fille Marguerite (1641), et lequel avait cessé de vivre en 1668. Marie Gribelin s'unit à Pierre Scandre, ou Scander, « marchand orlogeur », dont elle eut Rébecca (28 avril 1650). On remarque, en outre, Marie Gribelin, unie à Abraham de Clèves, dit Lalande; une autre Marie Gribelin, mariée à Dubois le jeune, horloger; et Esther Gribelin, unie à l'horloger Nicolas Massy; peut-être est-ce le même « orlogeur » qui épousa, le 29 mai 1661, Suzanne Gribelin, « fille de feu sieur Gribelin orfevre », laquelle mit au monde Nicolas (20 janvier 1668).

Dès la première moitié du dix-septième siècle, on remarque plusieurs orfèvres du nom de Bellanger. Outre Pierre dont il a été question, c'est Moyse, Jean et Théophile. Les deux premiers « m^ds orfèvres » assistent le 18 février 1668, à la sépulture de Jacob Bellanger « m^d orfeuvre à Bloys ». Théophile avait une fille, Marguerite, qui fut marraine en 1668. D'autre part, le 18 mai 1659, Suzanne Bellanger donna sa main à l'orfèvre Charles Dufour.

Dans la famille Dufour, on relève Henri Dufour, « m^d orlogeur », qui s'unit à Catherine Béchade, dont il eut : Anne (21 octobre 1668) et Marie (17 décembre 1669). Faisons observer du même coup, que M. Henri Dufour le jeune, « docteur en médecine », épousa Suzanne Testard, qui mit au monde : Henry (1661) et Pierre (1663).

Les *Dutens,* dont l'un des membres devait acquérir, plus tard,

une réputation de savant dans l'Europe entière, comptaient, à Blois, un des leurs, du nom de Jean dans le métier d'orfèvre. Jean Dutens épousa, en 1661, Catherine Lespagnol, et on leur voit comme enfants : Marie (19 juillet 1668) et Jean (30 mars 1670).

Nous avons encore à signaler une légion d'orfèvres et d'horlogers, presque tous de la Réforme. Robert Chevalier, marchand orfèvre, eut un fils Nicolas, qui fut « orlogeur », et décéda, le 15 février 1670, à l'âge de quarante-six ans. La joaillerie, non moins que l'orfèvrerie, contribuait à la parure des habits et des ornements. L'artiste qui, à cet égard, paraît le plus souvent, est Pierre Marsais, dont l'épouse se nommait Anne Mondy. Leur foyer domestique se composait de Marie (1653), Pierre (1654), Paul, qui mourut en 1668, et Pierre Nathanael, baptisé le 24 février 1669 [1]. Il est vrai qu'il avait eu pour confrère Jean Perret, « marchant lapidaire », qui avait cessé de vivre dès 1653 ; quant à Pierre Marset, « m^t lapidaire », sans doute le même qne Pierre Marsais, il paraît dès 1650.

Les professions d'orfèvre et d'horloger nous révèlent un grand nombre d'autres artisans à partir de 1641, époque à laquelle remontent les registres des Réformés. En particulier on remarque : Paul Viet marchand orloger, ainsi que Jehan Grégoire, Salomon Chesnon, Jean Leblanc et Salomon Patyras ou Payras (1641); les marchands orfèvres : Jean Fauré, Claude Lubin, Abraham Freard et Denis Norieux (1642); Samuel Ganot « d^t à Chasteaudun », Isaac Foubert (1643) ; les marchands horlogeurs Paul Guaynon (à Ménars) et Théodore Girard (1644-45) : enfin les orfèvres : Henri Yver (1646), Pierre Dubois (1648), Dubois le Jeune et Nicolas Tessier (1649), avec les horlogers : Pierre Charrier (1648), Daniel et Charles Maupas (1649), et Pierre Landré (1649). Dans la suite, nous rencontrons : Abel Bérault, « m^e graveur à Bloys » (24 mars 1652) ; Michel Jacob marchand horloger (1652); Marc Girard, marchand horloger (1653); et il est fait mention des défunts orfèvres : Antoine Chartier (1653), Foubier

[1] Nous nous bornerons à citer ici l'acte du premier enfant : « 1653. Marie Marset, fille d'honneste homme Pierre Marset, marchand lapidaire à Bloys, et d'Anne Mondy, parain honorable François Freard, m^e orlogeur à Bloys et maraine Marie Enguerrand, veufve de deffunt Jean Perret, vivant m^d lapidaire à Bloys. » Le père signe « Marsais ».

ou Fouber (1654), ainsi que des vivants : Pierre Brisson et Jacques Bizot (1654). Sans parler de Jacob de Burge, « m^d orlogeur à Paris », on trouve, les horlogers Adrien Henry, Simon Cuper et Barthélemy Macé (1656). En passant, nous relevons comme marraine, le 1er novembre 1656 : « dame Suzanne de Burges, veuve de Charles Dury, vivant architecte du roy, d^t à Paris » ; et, comme parrain, Ferry Rouget, « architecte d^t à Paris » (1657). Parmi les orfèvres paraissent Abraham Trevet (1658) et Daniel Vautier (1658).

La poursuite de notre glanée artistique nous fait recueillir, en outre : Henry Maréchal, « m^d orlogeur » (1663), ainsi que Pierre Tremblay (1668), Jean Grégoire (1668) et Jean Rivière (1671) ; avec les orfèvres : Henri Lubin (1668). La femme de Barthélemy Macé horloger se nommait Catherine Lubin. — Le 6 septembre 1668, Salomon Payras le Jeune, marchand horloger, et sa femme Suzanne Fotras faisaient baptiser un fils Salomon ; et, le 15 novembre, décédait l'horloger Jean Grégoire, à quarante ans. Citons encore les orfèvres : Charles Dufour (1668), Henry Yver marchand (1669), et Luc Anicet, décédé cette même année. L'année 1670 vit le décès des orlogers Nicolas Chevalier à quarante-six ans, et Sulpice Cuper, à quatre-vingt-un ans ; et le mariage de Jacques Lorion, marchand horloger, auquel nous ajouterons son confrère Antoine Grégoire. Quant à Henry Yver, « m^d orfèvre, fils de Henry Yver, aussi m^d orfèvre », il se maria en 1671, année où décéda, à quatre-vingt-neuf ans, Jeanne Bontemps, veuve de l'orfèvre Salomon Chesnon.

Mais avant de poursuivre, nous devons nous arrêter à un acte baptismal qui a l'avantage de nous présenter le célèbre inventeur Papin, encore jeune. « Du 25 septembre 1670. Judith Girard, fille d'honorable homme Marc Girard, orlogeur à Bloys, et de Magdeleine de Coudre, née le vingt-deux septembre, a été présentée au baptesme par m^r Denis Papin, docteur en médecine, fille de noble homme Denis Papin, receveur général du domaine de Bloys, et de dame Magdeleine Pineau, et dame Anne Girard, fille d'honorable homme Théodore Girard, marchand orlogeur. Ce St Sacrement a esté administré par mons. Janicon l'un des pasteurs de cette église. (Signé). Janiçon, D. Papin, Marc Girard, femme Girard. »

Outre les maistres, dont il a été question précédemment, le second tiers du dix-septième siècle nous offre toute une série d'orfèvres et d'horlogers. Nous relevons, notamment, parmi les horlogers : Salomon Landré, fils de l'horloger Pierre, qui, en 1672, épousa Elizabeth, fille de feu Pierre Bellanger, orfèvre, en présence de son beau-frère, Charles Dufour, et de son oncle, Jean Bellanger, tous deux orfèvres; ainsi que Jean Grégoire, décédé avant 1674, Henri Maréchal, mort en 1674 à trente-huit ans, Théodore et Marc Girard, avec Pierre Landier; et, de plus, les orfèvres : Henri Lubin, marié à Marguerite Festeau, Jacques Texier et Jacques Lorion (1674-76).

Mais surtout nous devons signaler deux graveurs. C'est d'abord *Abel Bérault*, qui vécut jusqu'à un âge très avancé, et dont voici l'acte de sépulture : « Le 7 octobre 1677 a esté enterré le corps de deffunct le s^r Abel Bérault, vivant graveur, aagé de quatre-vingt-dix ans ou environ, décédé le 6 du dit mois et an, auquel enterrement ont assisté Louis Dodelin, dit la Rivière, son gendre, et Abel Maupas de Monts ».

L'art de la gravure ne s'éteignit pas avec Bérault dans sa famille. Sa fille Marie qui donna sa main à Louis Dodelin, sieur de la Rivière, eut un fils, Jacques, qui continua la profession du grand-père. Jacques Dodelin, « graveur d^t à Blois », épousa Nohémie Baillet, qui mit au monde : Charlotte, née le 2 mai 1675 et tenue sur les fonts, le 19, par Charlotte de Guischard, « v^ne de Louis de Villereau, chevalier, s^gr du dit lieu Marie, d^te à Renay » ; Marie (1676), présentée par le maître horloger Marc Girard, et Jacques (9 février 1678), qui mourut en bas âge.

Nous reprenons la chaîne artististique. Le 30 mai 1677, le maître orfèvre Pierre Tremblai épousa Françoise, fille du défunt orfèvre Pierre Bellanger, et de Renée Grebelin, en présence des horlogers Pierre et Salomon Landré. Le 14 avril 1678, David Babault, « m^d orfevre », fils de Jean, sieur de Bordelai, demeurant à Gien, épousa Esther Papin, « fille du noble homme Denis Papin, receveur du domaine de Blois et de dame Marie Pineau » ; il s'agit ici d'une sœur du célèbre inventeur Denis Papin. Quant à Jean Bellanger, le marchand orfèvre dont il a été question plus haut, il fut enterré, le 29 septembre 1678, à soixante et un ans environ, assisté des orfèvres Isaac Gribelin l'aîné et Henri Lubin.

On inhuma successivement l'orfèvre Henry Yver, âgé de soixante-douze ans (9 octobre 1698) ; l'horloger Pierre Landré, à cinquante cinq ans (9 mars 1679) ; l'horloger Théodon Girard, à quatre-vingt-quatre ans (23 mars 1680) en présence des horlogers Marc Girard, son fils, et Salomon Chesnon ; l'orfèvre Henri Lubin, à quarante ans (3 juin 1680) ; les orfèvres Théophile Bellanger, à quarante et un ans (8 mars 1681), Moyse Bellanger, à soixante-quinze ans (30 juin) et Pierre Brisson, à cinquante-cinq ans (3 septembre 1681) ; les horlogers Salomon Chesnon à soixante-huit ans (5 avril 1683), et Salomon Peyras, à quatre-vingts ans (3 août 1684).

Les ouvrages des horlogers Blésois étaient renommés dans les provinces voisines et la Touraine fit plus d'une fois appel à leur habileté. La cathédrale, notamment, possédait une horloge astronomique fort remarquable, installée dans le bras septentrional du transept et dont les débris se voyaient dans les combles durant le premier tiers du dix-neuvième siècle.

Cette horloge, que l'on attribuait au seizième siècle, sans présenter la complication de celle de Strasbourg, était d'un travail très soigné, au rapport des historiens. « Un moteur central d'une grande précision servait à indiquer, sur un cadran placé à l'extérieur de l'église, les heures et leurs subdivisions, les jours de la semaine, les phases de la lune, les mouvements des planètes. Ces indications étaient répétées à l'intérieur sur un double cadran, dont l'un, immense calendrier, faisait connaître le mois, le quantième, le saint, la fête dominicale, l'année, etc. Avant d'annoncer l'heure, des génies ailés frappaient sur plusieurs timbres, et le chant d'un hymne avertissait les fidèles. Pendant la sonnerie des heures, on voyait défiler en ordre, autour de la merveilleuse machine, une procession suivie d'un nombreux concours de peuple qui sortait par une porte s'ouvrant à ressort, et rentrait par une autre qui se fermait lorsque la foule s'était écoulée [1]. » La tradition tourangelle, exempte de tout esprit de clocher, plaçait cette œuvre de premier ordre à l'actif de l'horlogerie du Blésois et nous n'avons aucune raison d'y contredire. On a attribué sa destruction au vandalisme, mais nous inclinons plutôt à y voir

[1] *Tours, ses monuments, son industrie*, 1845, p. 111.

l'effet du temps dont le poète disait : *Tempus edax rerum.*

Ces artistes quittaient la vie assez à temps pour ne pas voir leur religion menacée par la Révocation de l'édit de Nantes et pour ne pas être contraint de choisir entre leur conscience et l'exil. Avec le célèbre édit de Louis XIV, en 1685, s'arrête la série des registres réformés, et nous cessons, par là même, de posséder des renseignements précis sur les artisans dont nous avons suivi la trace jusqu'ici.

Aussi bien, l'historien du Blésois au dix-septième siècle ne faisait que résumer, en quelques lignes, les documents que nous avons exposés, quand il écrivait : « Les ouvriers de Blois ont porté l'art de l'horlogerie à un degré éminent et très apprécié en Europe : il suffit de mentionner Nicolas le Meindre, M. Cuper, Salomon Chaisnon, Pierre Scandre, N. Massi et d'autres, dont la perfection a donné grande réputation aux montres et aux pendules exécutées en cette ville [1]. »

VI

Nous compléterons ces notes par la mention de quelques œuvres d'art, conservées dans le Blésois et se rapportant au dix-huitième siècle.

Il s'agit d'abord d'un tombeau. Anna Iablonowska, mère de Stanislas Ier, roi de Pologne, et grand'mère de Marie Leczinska (future épouse de Louis XV), décéda au château de Blois, sa résidence, en 1716. Elle reçut la sépulture dans l'église des Jésuites, actuellement Saint-Vincent. Au dire de l'historien du Blésois, « son tombeau a été détruit en 1793 [2] ». Cette indication demande à être complétée par le fait que la cathédrale de Blois a donné l'hospitalité à deux remarquables bas-reliefs en marbre blanc, qui ont survécu à la destruction du tombeau.

Les bas-reliefs figurent *la Méditation* et *la Mémoire*, représentées par deux femmes assises, dont la première s'absorbe dans sa pensée et la seconde écrit sur une tablette. Les deux panneaux séparés mesurent chacun un mètre de largeur. Ils sont l'œuvre du sculpteur Louis Lerambert et l'on relève sur le bas-relief de *la Mémoire* la signature de l'artiste [3].

[1] Bernier, *Histoire de Blois*, in-4°, 1682, p. 74.
[2] L. de La Saussaye, *Histoire de la ville de Blois*. Blois, 1846, p. 276.
[3] Voir ci-contre, planche XI.

Planche XI. Page 74

DÉTAILS DU TOMBEAU D'ANNA JABLONOWSKA, AUTREFOIS DANS L'ÉGLISE SAINT-VINCENT

(Cathédrale de Plock.)

Planche XII. Page 74.

STATUE EN TERRE CUITE A HERBAUX (LOIR-ET-CHER)

CONSIDÉRÉE COMME PORTRAIT DE BARTHÉLEMY ET ATTRIBUÉE A NINI

PONTLEVOY — POÊLE EN FAIENCE DE SAXE

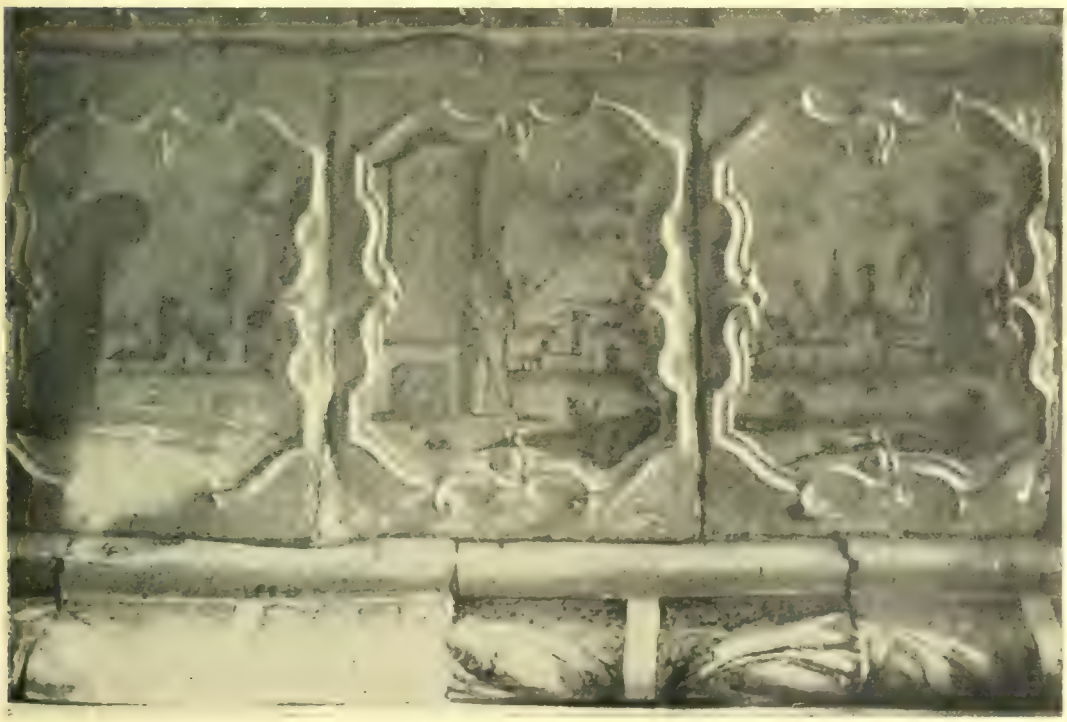

Planche XIII. Page 74.

POÊLE EN FAIENCE DE SAXE

SIGNATURE DE L'ARTISTE

Pour ce qui est de la seconde moitié du dix-huitième siècle, on se souvient que les bords de la Loire conservèrent, de 1772 à 1786, le célèbre J.-B. Nini. L'artiste, installé à Chaumont, s'appliqua surtout à modeler la terre cuite pour en tirer des portraits et l'on connaît la délicieuse série de ses médaillons [1]. Le duc de Choiseul, retiré à Chanteloup, en faisait grand cas, et une tradition autorisée veut que Nini ait fait le portrait du savant abbé Barthelemy, commensal du ministre en disgrâce dans son palais de Chanteloup.

Or, au château de la Cossonnière, on conserve une statue d'abbé assis et lisant, d'une admirable vérité et que l'on donne comme sortie des mains de Nini et provenant de Chanteloup. Ce serait le portrait de l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, et nous en donnons ici la reproduction [2].

On nous a signalé également sur les bords du Cher un vase en terre cuite, d'une belle venue, qui aurait la même provenance.

Cette même époque vit se répandre en France les remarquables poêles de Saxe, dont le caractère monumental s'harmonisait bien avec les salles spacieuses d'autrefois. Le Blésois en conserve notamment à Blois et à Pont-Levoy. Le réfectoire de l'ancien couvent de bénédictins montre un poêle qui mesure 2m,50 de hauteur sur 1m,30 de largeur.

Les carreaux de faïence sont décorés de sujets d'une variété et d'une délicatesse charmante. L'un d'eux mérite de fixer l'attention, car il représente l'artiste auprès de son four et garde sa signature. On lit en cursive :

Johan Michael Schmidt.

ainsi qu'on peut s'en convaincre par la reproduction photographique que nous avons prise [3].

A ces renseignements, qui constituent une modeste contribution à l'histoire artistique du Blésois, si intimement liée à celle de la France, nous espérons pouvoir ajouter, dans la suite, le complément qu'ils appellent, à l'aide de nouvelles recherches.

L. Bosseboeuf,

Membre non résidant du Comité

[1] Cf. Storelli, *J.-B. Nini, sa vie et son œuvre.* — L. Bosseboeuf, *le Château de Chaumont*, in-8°, 1906, p. 467-484.

[2] Voir ci-dessus, planche XII.

[3] Voir ci-dessus, planche XIII

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Partage de biens des familles Denzen et Mangot.

Comme en voulant procéder au faict des partaiges des heritaiges delaissez par le deceds et trespas de deffuncte honneste femme Jehanne Boulyer en son vivant vefve en premières nopces de feu honorable homme Louis Denzen, en son vivant orfebvre du roy, et en secondes et dernières nopces, de deffunct Pierre Mangot aussy en son vivant orfebvre du d. s^r^, Mr Françoys Denzen, Henri Denzen marchant d^t^ à Bloys, Françoise Denzen, femme de honorable homme Berthrand Droullin marchant d^t^ aud. Bloys, dud. Droullin son mary pour ce présent deuement et suffisamment autorisée, et Magdalene Mangot, femme de noble homme Gilles de Suramond orfebvre du Roy nostre syre aussy de luy pour ce présent autorisée, et Jehan Mangot, tous enffans desd. deffuncts Denzen et Mangot, et de lad. deffuncte Jehanne Boulyer. Les ..... auroient faict estimer et aprecier les heritaiges demeurez communs à partir entre eulx à cause de la succession de la d. deffuncte Jehanne Boullier leur mère, et pour iceux héritaiges estimer auroient esluz et nommez les personnes de honorable homme et saige Me Loys Phéaux conseiller du roy nostre syre au siège présidial dud. Bloys et esleu pour le d. s^r^ en lelection du d. Bloys et aultres personnes avec congnoissance qui les auroient estimez et apréciez, — en la forme et manière qui s'ensuit.

Savoir est une maison avec ses apartenances et deppendances en laquelle est déceddée la d. deffuncte, assise au d. Bloys rue de Lherberye appellée la maison de coing de St Christofle, chargée de cens seullement sans aultres charges debtes ne hypothecques quelsconques on censif des religieux abbé et couvent de Bourg moyen du d. Bloys, estimée la somme de quatre mil livres t.

Item la moictié d'une clouserye assise en la paroisse de Cheverny ainsy qu'elle se poursuyt et comporte de toutes et chascunes ses apparttenances et deppendances, estimée à la somme de quinze cens livres t. Item deux arpens de vigne ou environ, ung arpent et ung quart de pré ou environ, le tout assis a Molineuf, avec la moictié d'un jardin assis au Bas bourg Sainct Jehan les Bloys et la quantité de ..... bled de vente par chascun an deue par les Cochereaux (?) le tout estimé à la somme de six cens livres t.

Item la somme de dix livres de rente foncière par chascun an assignée sur la maison des Mailletz estimée à la somme de deux cens livres t. Toute laquelle estimation se monte ensemble à la somme de six mil troys cens livres t. qui est pour la part d'un chascun pour sa cinquième partie la somme de douze cens soixante livres t., en ce non compris le droict dainesse du d. Me Françoys Denzen.

Item la moictié des terres d'une mestairie appelée la mestairie de Talcy assise en la paroisse de Talcy, tenue a foy et hommage des sgrs du d. Talcy, avec un quartier et deux ondins (?) ou environ de pré, assis en la prairie de Rincieulx paroisse St Secondin des Vignes, et quelques ousches à faire chenevières (?) assises au Pautonnier en lad. paroisse, le tout estimé à seize cens livres t., en laquelle moictié des d. terres de la d. mestairie le d. Mr François Denzen ne prend aucune chose parce quil prend le manoir et l'aultre moictié des d. terres de la d. mestairie pour son droict de primogéniture et aynesse tellement que la d. moictié des d. terres dicelle mestairie et le d. pré et ousches estimez le tout en la d. somme de seize cens livres t., demeureroient seullement à partaiger en commun aus d. Henry et Françoys Denzen, Magdelaine et Jehan Mangot a chascun pour une quarte partie et portion, qui sort à chascun deulx quatre cens livres t. pour leur partie diceulx héritaiges suivant la d. estimation les d. parties auroient accordé et faict quatre lotz le plus également justement que possible leur a esté gettez au sort en la maniere accoustumée semblablement se seroient egallez aux dons et advantaiges, etc.

Et pour ce savoir faisons que pardevant Pierre Jamet, notaire, furent présents personnellement les d. Me Françoys Denzen, Henry Denzen et Françoyse Denzen, femme du d. Droullin pour ce présent deuement et suffisamment autorisée, et Jehan Mangot et Magdaleine Mangot femme du d. de Suramont aussy de luy pour ce présent autorisée congnurent et confessèrent les choses susd. estre vrayes et sur icelles avoir faict et font entre eux les accords, transaction, délais, cession, transport, partaige, division, quictances et choses qui ensuyvent.

C'est assavoir que les d. Henry Denzen, Jehan Mangot, Françoyse Denzen et Magdalene Mangot, autorisée comme dessus, ont cedde quicté transporté et délaissé dès maintenant au d. Mr Françoys Denzen tant pour son droict d'aynesse que pour la cinquiesme partie et portion qui luy pouvoit eschoir es d. héritaiges, ce qui a esté par luy accepté, tout le lieu, fief, manoir et mestairie de Talcy ainsy qu'il se poursuyt et comporte de maison grange toictz à bestes, bergeryes, courts, courtilz, vignes, terres labourables et non labourables, le tout contenant unze mines et demye de terre ou environ en plusieurs pièces assises en la paroisse de Talcy tenues à foy et hommaige de noble homme Jehan Salviaty, escuyer, sieur de Talcy à cause de la d.

seigneurye de Talcy. Item deux arpens de terre labourable en la d. paroisse de Talcy joignant d'un long au s^gr de Beauvilliers devers le vent damont, d'aultre long devers le vent daval à Pellisson et aultres, aboutant d'un bout sur le dit s^gr de Beauvillier, devers le vent de gallerne d'aultre bout devers le vent de soulerre sur les terres de la Poncellerye. Item ung quartier deux ondins de pré ou environ assis en la prairie de Rincieulx paroisse St Secondin des Vignes tenu à foy et hommage du s^gr de Bury. Item tous et chascuns les marais et ousches à faire chenevières assis au Pontonnier près le molin de Molineuf, le tout ainsy que la d. deffuncte en jouissait lors de son deceds, et parce que la moictié des terres de la d. mestairie présentement délaissez à Me Françoys Denzen ont esté estimés à la somme de seize cens livres et que par suite des partaiges la part et portion du d. Françoys Denzen est une cinquiesme partie, n'a esté estimé qu'à la somme de douze cents livres...

Item cinq arpents de vigne joignant d'un long au chemin par lequel on va de Bellevue aux Perrauldières... Item trois arpents de vigne ou environ assis au grand clos des Vieilles Vignes joignant d'un long au chemin par lequel on va au petit Chambort, et d'aultre bout sur les vignes de l'Aumosne... Item la moictié de deux arpens de vigne au Clos les Bourreillières... Item la moictié d'une pièce de pré contenant deux arpens et demy quartier proche le lieu de Champmartin...

Item la moictié de deux septrées de terres labourable, mesure de Fontainnes, au lieu de la Pinardière p^se de Cheverny, joignant d'un long au s^gr de la Beschardrie... Item huict boissellées assise au lieu de Quinchey, en la d. paroisse... Item la moictié de sept boissellées de terre labourable mesure de Fontainnes, p^se de Cheverny... Item la moictié d'une pièce de terre labourable contenant troys boissellées demy, dite paroisse... Item un arpent de vigne assis au Grand-Clos joignant au chemin par lequel on va de la Chambardière à la Guessardières... Item la moictié de quatre perches de vigne aux Cousteaulx joignant au chemin par lequel on va de Requame (?) au quay Thoreau devers le vent d'amont et d'autre bout sur la Sisse. Item la moictié d'un jardin assis au bourg St Jehan les Bloys joignant d'un bout sur le chemin St Victor... Item la quantité de (vide) bled de vente annuelle, estimé à la somme de six cent livres. Item la somme de dix livres de rente foncière annuelle sur une maison appelée le Coing des Maillets joignant à la maison ou pend pour enseigne l'Hermyne, estimée à deux cents livres, à la charge que les d. parties seront tenues chacune pour son lot aux charges anciennes de fondation qui se peuvent debvoir — (deffunct Jehanne Boullier a fait don à frère Anthoine Denzen religieux de l'abbaye de Bardelles au Berry, frère des d. partageants, de la somme de 12 l. t par chascun an.

Et sur ce M. Françoys Denzen, Magdalène Mangot et Drançoyse Denzen pour esgaller les d. Henry Denzen et Jehan Mangot cèdent aux d. la somme de treize cent soixante-dix livres quatorze sols dix deniers à eulx deue à cause de la succession, scavoir par deffuncte Marie de La Primaudaye, en son vivant veufve de feu m^r Jehan de la Barre, en son vivant prévost de Paris, la somme de cinq cens cinquante neuf livres quinze sols six deniers, faisant moictié de la somme de onze cent dix neuf livres vingt sols t. à eulx deue par le d. deffunct de la Barre d'une part, et la somme de deux cent seize livres dix neuf sols parisis d'autre part, comme paraît par certain arrest donné par Messieurs de la court de Parlement à Paris le XXIIIe jour d'apvril mil V^c quarante sept après pasques et par certaine sentence desd. donnée le douziesme jour de juillet au d. an mil V^c XLVII; et pareil somme de cinq cent cinquante neuf livres quinze sols six deniers par messire Françoys de Courtenay chevallier s^gr de Bleneau, Jehan de Fontenelle (?) aussi chevallier, seigneur de Villebon et Charles Varye, s^gr de l'Isle-Savary, héritiers, à cause de leurs femmes, dud. deffunct messire Jehan de La Barre. Avec ce ont lesd. Françoys Denzen, Magdelène Mangot et Françoys Denzen cedé aux d. Henry Denzen et Jehan Mangot tous les droictz, noms, raisons et actions quils avoient sur le d. somme de treize cens soixante-dix livres quatorze sols dix deniers — (une sentence des requestes du palais pour la veuve de la Barre du 16 mai 1544, et quatre pièces signées du s^gr de la Barre).

L'acte releve en outre une obligation faite « le XXI juillet 1561 par Jehanne Boullier avec le s^r Droulin et sa femme F^ne Denzen à noble homme Jehan Raymon controlleur des offices de la maison du roy de la somme de deux cens vingt escus or soleil » ; une autre obligation des mêmes le XXIII octobre 1549, « de onze cens livres t. envers le trésorier bourbonnoys » ; une autre obligation des mêmes le XII août 1560, de cinq cens livres à Anthoine Blanchet avec ce qu'il peut y avoir à « garantir et indempniser » de ce chef.

L'acte passé à Blois « le IIIe jour de mars mil V^c LXIII, est signé : F Denzen, H. Denzen, H. Mangot, Suramond, Droulin, Jamet » et est suivi des trois procurations afférentes.

II

Lettre de Gaspard Imbert à N. Jamin.

Mon frère,

J'ay resu la votre, vous avez raison de vous plaindre de vous estre redevable si long tems, mais je vous assure que le tems mest si contraire que

je ney peu y remédier. Et tous les jours les chauses vont en empirant, le pain est enchéri de huict solz tout d'un coup. Je vous asure que la plupart du monde n'en mange pas chacque jour, l'argent est aussy rare que le bled, et parconséquent l'on ne fait rien icy. Jay écrist a frere Pierre, mais je croy quil ne vaut pas la paine que lon luy face de complimans, toutte chause me manque. Jey mesmes écrist a Paris au trésorier du feu Mademoiselle son Altesse que je me contenterois de centz pistolle de quinze centz livre qui me sont dus. Jemploye toutte sorte de personne considérable pour cela, mais je nen ay guere d'esperance. Me voyant doncq dans l'estat ou je suis, je vous supplie de vouloir presser les marguilliers de St Pierre pour le payement de se qui mest du. Si vous juges à propos, je vous envoyerey une procuration et vous naurai qua dire a vostre procureur quil aye soing de cet afaire, cela ne vous donera pas de paine, les frais qui se pourront faire sera sur ce qui m'est du. Je ne me sousie pas se que le reste deviene, pourveu que vous soyes payé de se que je vous doibs, et mon fils ausy, mais il y a longtems quil est ausy empesché que moy, car ilz ne sont poins payés de leurs travaux. Il ne peut vous satisfaire non plus que moy a présent. Cest pourquoy je vous suplie de tacher de tirer cet argent la de ses gens la. Sest le plus malhoneste homme que Dahuillé que jaye conu après les promesses quil ma faicte en présence donestes gens quil ne manqueroit à vous payer. Je ne puis comprendre coment un homme qui se picque dhonneur, manque de parolles si librement quil fait. Grolleau ma dit plusieurs fois quil ne tenait qua luy que je ne fuse payé particulierement de largent que je vous doibs. Jay fait dire de fois a Dahuillé que largent que je vous doibs, vous me laves preste pour faire leur ouvrage. Il n'est que trop vray, je crains de vous enuier a force de dire, mais je vous prie de metre lafaire entre les mains de vostre procureur si vous le juges a propos, il vous dira son sentiment. Si j'avais eu ases dargent pour me conduire jaurois optenu une sentance contre Mons. Treton, mais je vous asure que je netois pas en cet état. A legard du juste au corps de ma sœur, il est tout pacqueté, Theresse manqua une occasion, il y a desja quelque tems, mais voici la saison ou lon ne manquera pas docasion, et l'on ne manquera pas ausi de lenvoyer. Je suis, mon frère, vostre humble serviteur.

IMBERT.

A Blois, le 22 oust 1694.

La suscription de la lettre sur le seeond feuillet, qui garde une partie de la cire, porte :

A Monsieur Monsieur Jamin march^d^ fondeur dem^t^ au faubour de fenèt a Somur.

III

LES PEINTURES DU PLAFOND DE LA SALLE DES GARDES

AU CHATEAU DU PLESSIS-BOURRÉ

Le château du Plessis-Bourré, le plus élégant, le plus exquis, le plus parfait des châteaux de l'Anjou, est en vente depuis bientôt un an. Déjà les belles tapisseries et les meubles anciens, qu'un propriétaire de goût y avait réunis, dans la seconde moitié du siècle dernier, ont été cédés à des amateurs ou à des marchands d'antiquités. Demain, le plafond de la salle des gardes, avec les jolies peintures qui le décorent, pourra devenir la propriété d'un de ces riches Américains, qui viennent chez nous s'approvisionner d'art et d'histoire. L'acquéreur sera libre de démolir, planche par planche, cette œuvre harmonieuse et fragile, qu'il transportera, si bon lui semble, dans la banlieue de New-York ou de Chicago, sous un ciel nouveau, sous une lumière hostile, où elle perdra le lustre et la vie.

Puisqu'il n'est pas en mon pouvoir de conserver à l'Anjou et d'arracher peut-être à la ruine un travail qui fait le plus grand honneur aux artistes français de la fin du quinzième siècle, j'essaierai du moins d'en donner une description aussi exacte que possible. Ainsi, le souvenir ne s'en perdra pas complètement et l'on comprendra que le chroniqueur angevin Jehan de Bourdigné n'exagérait rien, quand il appelait le Plessis-Bourré « ung des chasteaulx de France pour ce qu'il contient le plus aysé et le mieulx bâti [1] ».

Le château du Plessis-Bourré a été construit, dans le dernier tiers du quinzième siècle, par Jean Bourré, secrétaire et trésorier du roi Louis XI [2]. Bâti à trois lieues et demie au nord de la ville

[1] Jehan de Bourdigné, *l'Istoire agrégative des Annales et Chronicques d'Anjou*, f° 167 v°.

[2] Il est situé sur la commune d'Ecuillé, canton de Tiercé, arrondissement

d'Angers, sur la terre du Plessis-de-Vent, que Charles de Sainte-Maure avait vendue à Bourré en 1462, le splendide édifice fut commencé en 1468 et terminé en 1472. Il s'élève sur un îlot artificiel, au milieu d'un étang, que l'argentier de Louis XI fit creuser à grands frais, pour protéger sa famille et ses richesses. Le plan général, comme dans tous les châteaux de la Renaissance française, est celui d'une forteresse du moyen âge : un quadrilatère flanqué de quatre grosses tours; mais ici les tours, les mâchicoulis, les chemins de ronde servent non moins à embellir les constructions qu'à les mettre à l'abri de toute surprise.

L'aspect extérieur du château du Plessis-Bourré n'a pas changé, depuis plus de quatre siècles, et la pierre grise, très claire, employée pour le revêtement des murs, a conservé à l'édifice un air de jeunesse, qui étonne les visiteurs. L'intérieur n'a pas été trop endommagé par les modifications, d'ailleurs peu nombreuses, que les propriétaires successifs ont fait subir au vieux manoir, afin de l'adapter à leurs besoins personnels.

Pénétrons dans cette princière demeure, que le temps et les hommes ont respectée jusqu'ici.

Après avoir traversé de vastes servitudes, reconstruites au dix-septième siècle et protégées par un large fossé, franchissons le pont, long de plus de quarante mètres, qui conduit à l'entrée du château. Si le portail, qui a remplacé le pont-levis, n'est pas ouvert, le couloir de la poterne nous donnera accès dans la cour d'honneur, vaste rectangle de 1 300 mètres de superficie, dont l'habitation principale occupe un des côtés.

Le logis du seigneur et les dépendances qui l'encadrent présentent un aspect imposant et gracieux, à la fois. Après avoir admiré sans réserve la beauté sévère de la façade et l'élégante délicatesse des lucarnes, qui dressent au-dessus des toits leurs pignons fleuronnés, nous dirigerons nos pas sur la droite, vers une tour polygonale, dont le haut clocher domine les combles du château. Cette tour renferme l'escalier. Il nous suffira de monter quelques

d'Angers. L'histoire du château du Plessis-Bourré a été racontée par Marchegay (*le Château du Plessis-Bourré*, dans *le Maine et l'Anjou*, du baron DE WISMES; *l'Anjou*, n° 18) et M. Georges Bricard (*Un serviteur et un compère de Louis XI, Jean Bourré*). Marchegay a fait du plafond une description sommaire, qui a été reproduite, à quelques détails près, par M. G. Bricard.

[1] Voir ci-contre, planche XIV.

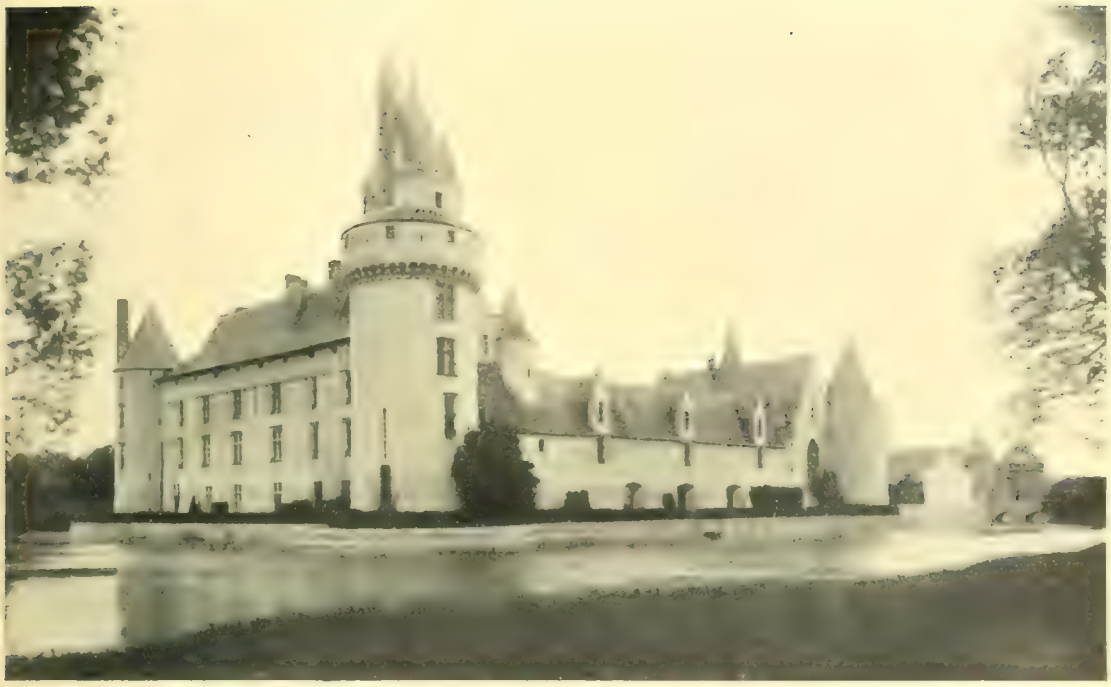

CHATEAU DU PLESSIS-BOURRÉ

(Une prise du Sud-Est)

Clichés E. Gouville, Angers

Planche XIV. Page 82.

CHATEAU DU PLESSIS-BOURRÉ

(Une prise du Nord-Est)

marches, pour arriver à la salle des gardes, où nous nous arrêterons.

La salle des gardes occupe, au premier étage du château du Plessis-Bourré, une pièce qui mesure 11 mètres de long, sur 7m. 55 de large et 4 m. 25 de haut. Quatre fenêtres, placées, deux du côté de la cour d'honneur, deux du côté des fossés extérieurs, l'inondent, à toutes les heures du jour, d'une lumière abondante et gaie. Une cheminée à large manteau permet, en hiver, de réchauffer tant bien que mal ce vaste appartement.

Un plafond, composé de six panneaux, divisés chacun en quatre compartiments, recouvre la pièce tout entière. Cet élégant travail de menuiserie se rapproche beaucoup plus des planchers du moyen âge que des plafonds à caissons de la Renaissance. En effet, les poutres, dont on s'est contenté de moulurer les arêtes, restent apparentes, et, sous les solives, on a cloué des planches juxtaposées, qui supportent de fortes nervures, dont le vigoureux relief dessine et encadre les divers compartiments du plafond.

Les poutres et les nervures sont décorées de rinceaux, d'enroulements et de dessins géométriques peints à la colle. Dans les compartiments du plancher figurent de véritables tableaux, « dont les sujets, les contours et les détails dénotent autant d'habileté de main que de hardiesse d'esprit[1] ». Ces peintures, où la couleur grise domine, commencent à s'effacer en plusieurs endroits ; il est facile néanmoins, avec un peu d'attention, d'en retrouver partout la silhouette et d'en fournir une description précise.

Commençons par étudier les trois panneaux qu'on trouve à gauche en entrant, du côté de la cour d'honneur. Tournant ensuite le dos à la cheminée, nous examinerons successivement les trois autres.

Dans chacun de ces panneaux, nous décrirons d'abord les deux compartiments qui sont le plus près du mur, puis ceux dont l'encadrement s'appuie sur la poutre du milieu de la salle.

Premier panneau. — 1. Un âne accroupi pose une de ses

[1] Marchegay, *le Château du Plessis-Bourré*, dans *le Maine et l'Anjou*, du baron de Wismes.

pattes de devant sur un livre ouvert, où l'on aperçoit, au-dessus d'un texte, des notes de musique qu'il essaie de chanter [1].

II. Deux béliers, redressés sur leurs pattes de derrière, luttent, tête contre tête, et s'entre-choquent.

III. Un cerf, étendu à terre, allonge sur ses pattes de devant sa tête, ornée d'une vigoureuse ramure.

IV. Un animal, que l'on prendrait pour un bœuf, s'il avait des cornes et si ses grosses pattes n'étaient pas terminées par des griffes, porte sur son dos deux singes, enchaînés l'un par le cou, l'autre par le ventre. Celui des deux singes qui est installé sur la croupe de la bête tient à la main une longue baguette et souffle dans une énorme trompette. L'animal sur lequel ils sont grimpés a le mufle serré par une corde, que tient à la main le singe assis à califourchon sur ses épaules.

Dans chacun de ces tableaux, de même que dans ceux qu'il reste à décrire, le sujet principal se détache d'un fond orné de feuilles et de fleurs enroulées, d'un joli dessin et d'un grand effet décoratif.

Deuxième panneau. — I. Une fontaine, d'un réalisme beaucoup plus hardi que celui qui a fait la célébrité de la fontaine *Maneken-Piss* à Bruxelles. L'eau, contenue dans un bassin à six pans, au centre duquel s'élève une sorte de pédicule en forme de balustre, s'écoule par une figurine représentant une femme, qui retrousse ses jupes. A gauche, un personnage nu, homme ou femme, vu de profil, reçoit l'eau dans un vase. A droite, un autre personnage nu s'appuie sur la vasque du bassin.

II. Une jeune fille, nue jusqu'à la ceinture, et portant à la main un chapel de fleurs, est assise sur la carapace énorme d'une bête, pourvue d'une longue queue, de quatre pattes palmées, d'un cou et d'une tête d'oiseau. La chevelure de la jeune fille flotte au vent, ce qui fait supposer que le monstre file à toute vitesse.

III. Un dragon ailé frappe de son bec un lion, qui se retourne en rugissant.

IV. Une laie assise, avec un chapeau sur la tête et une pélerine sur les épaules, fait danser ses trois marcassins au son de la cornemuse [2].

[1] Voir ci-contre, planche XV.
[2] Voir ci-contre, planche XVI.

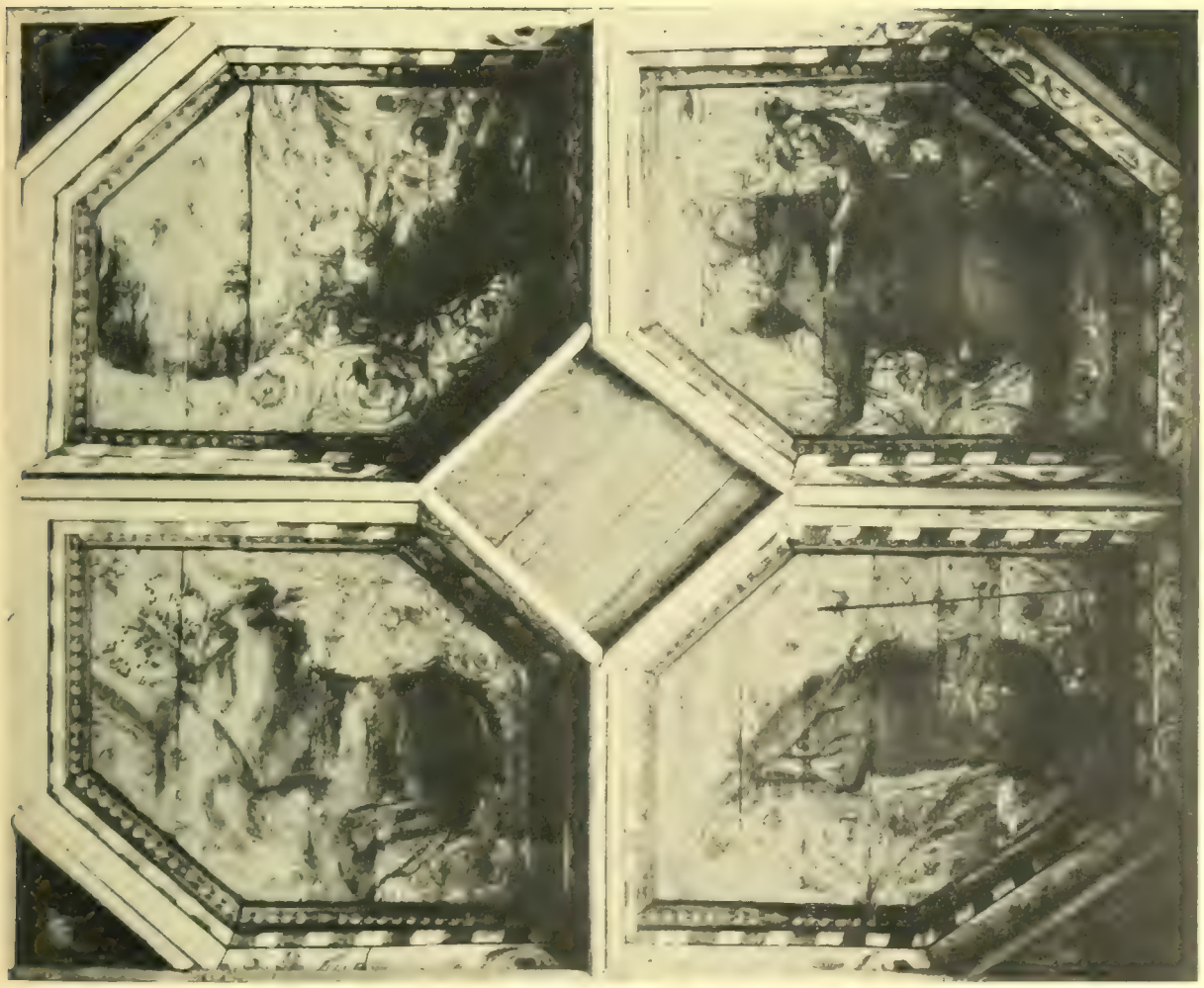

Planche XV. Page 84

PLAFOND DE LA SALLE DES GARDES AU CHATEAU DU PLESSIS-BOURRÉ

PREMIER PANNEAU

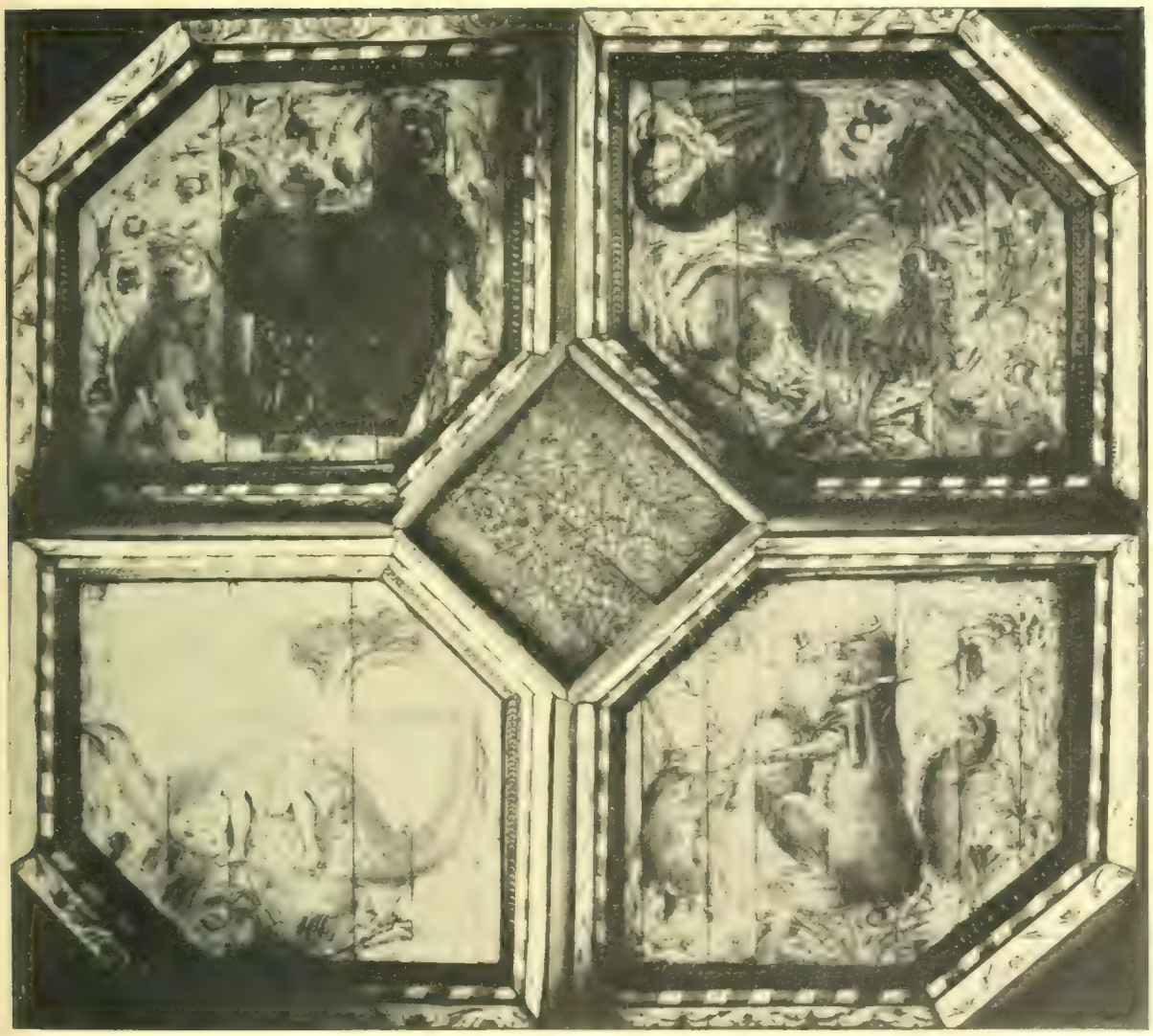

Planche XVI. Page 84.

PLAFOND DE LA SALLE LES GARDES AU CHATEAU DU PLESSIS-BOURRE

DEUXIÈME PANNEAU

Troisième panneau. — I. Un monstre étique, la gueule ouverte, saisit et retient avec les dents une femme, qui cherche vainement à s'enfuir. Une double légende[1] explique la scène.

On lit, en effet, au-dessus du monstre :

MOY L'ON APPELLE ACHARIACE ;
MEIGRE DE CORPS ET DE FACE
JE SUYS, ET BIEN Y A RAISON.
JE NE MENGUS PAS A FOISON
QUE FAMES QUI FONT LE COMMANT
DE LEURS MARIS ENTIEREMENT.
DES ANS Y A PRES DE DEUX CENZ
QUE CESTE CY JE TIENS AUX DENS.

Au-dessus de la femme :

PAR AVOIR FAIT ET ACOMPLI
TOUS LES COMMANS DE MON MARI,
SOUFFRIR ME CONVIENT GRAND TOURMENT.
VOUS QUI VOYEZ LE DEMOURANT,
NE VEUILLEZ COMME MOI FAIRE ;
ENFANCE LI . . FEIRE[2].

II. Un barbier maladroit essaie son rasoir sur la joue d'un paysan assis devant lui et auquel il tient ce langage :

SEUFFRE, FRÈRE, FRÈRE,
LE . . .[3] DUR ET LE MOUL.
SUR BARBE DE FOUL
L'ON APREND A RERE.

Le patient s'écrie, levant les bras au ciel

BARBIER, BEAU COMPÈRE,
BON GRÉ AYT, SAINCT PAUL.
TU ME TORS LE COUL
ET NE ME SCAIZ RAIRE.

III. Une femme assise tient, renversée sous son bras, une oie, qu'un homme, un tablier à la ceinture, s'apprête à saisir pour lui

[1] Toutes les légendes sont tracées en caractères gothiques.
[2] Plusieurs mots sont illisibles.
[3] Le mot a été effacé.

ferrer les pattes. La légende qui accompagne cette scène est presque illisible.

PLUSIEURS COMME NOUS. . . AINSI
SANS A LEUR CAS CONSIDÉRER,
QUI ENTREPRENENT LE . . .
QUI NOUS METTONS DES EOYS FERRER.

IV. Une autre femme, une aiguille à la main, est occupée à coudre l'extrémité du corps de sa poule ou de son oie. Elle explique ainsi l'opération à laquelle elle se livre :

JE COUS LE CUL SI A MAHAULT,
POUR CE QU'ELLE A PARLÉ TROP HAULT.
VOUS AULTRES, QUI CY REGARDEZ,
GARDEZ VOUS BIEN DE TROP PARLER;
CAR L'ON DIT QUE TROP PARLER NUYST
ET A LA FOIS TROP GRATTER CUYST [1].

Quatrième panneau [2]. — I. Un homme et une femme sont occupés à rompre des anguilles. Ne pouvant venir « à chef de l'affaire », ils donnent aux autres le conseil de se montrer moins présomptueux.

ROMPRE ANGUILLES PRETANDONS NOUS
. . . COMME VOYEZ . . . GENOUZ
DE CE FAIRE SOUVANT NOUS VANTONS,
MAIS SI PLEANTES SONT SUS ET SOUBZ,
QU'A CHEF NE POUVONS VENIR A LA FAIRE.
PRENEZ Y DONC EXEMPLE TOUS
ET VANTEZ VOUS RIEN QUE NE POUVEZ FAIRE.

II. Un paysan, chaussé de guêtres maintenues par des fortes agrafes, tient de la main droite un « vouge » à long manche et, de la main gauche, une fourche, dont les branches sont chargées d'outils. Un olifant est suspendu à sa ceinture. A son bras gauche, il porte un bidon et un panier rempli jusqu'au bord. La légende nous dira son nom.

JE M'EMPESCHE DE FAIRE TOUT,
TANT QUE N'EN PUYS VENIR A BOUT;
ET POUR CELA M'APELLE T'ON,
QUI ME VOIT, MAISTRE ALIBORUN.

[1] Voir ci-contre, planche XVII.
[2] Voir ci-contre, planche XVIII.

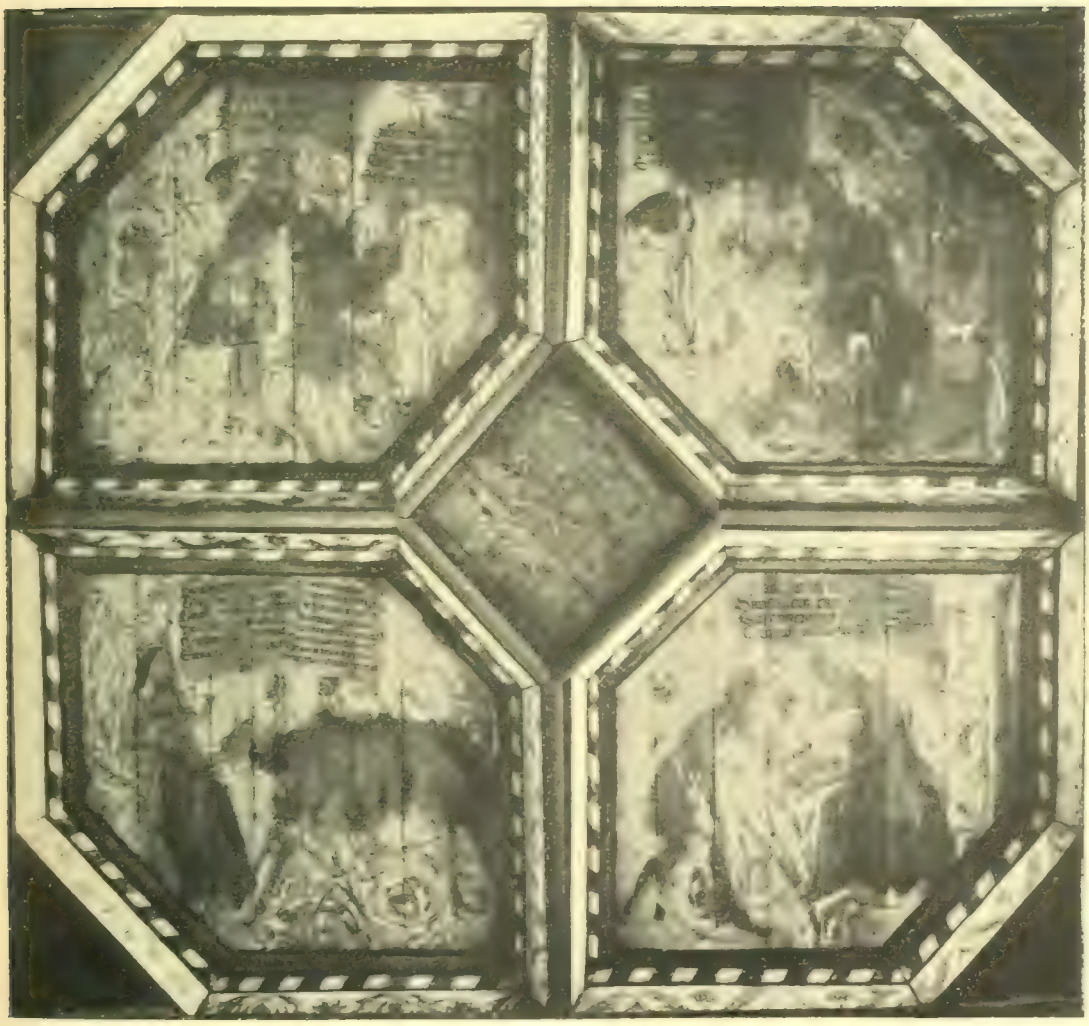

Planche XVII Page 86.

PLAFOND DE LA SALLE DES GARDES AU CHATEAU DU PLESSIS-BOURRÉ

TROISIÈME PANNEAU

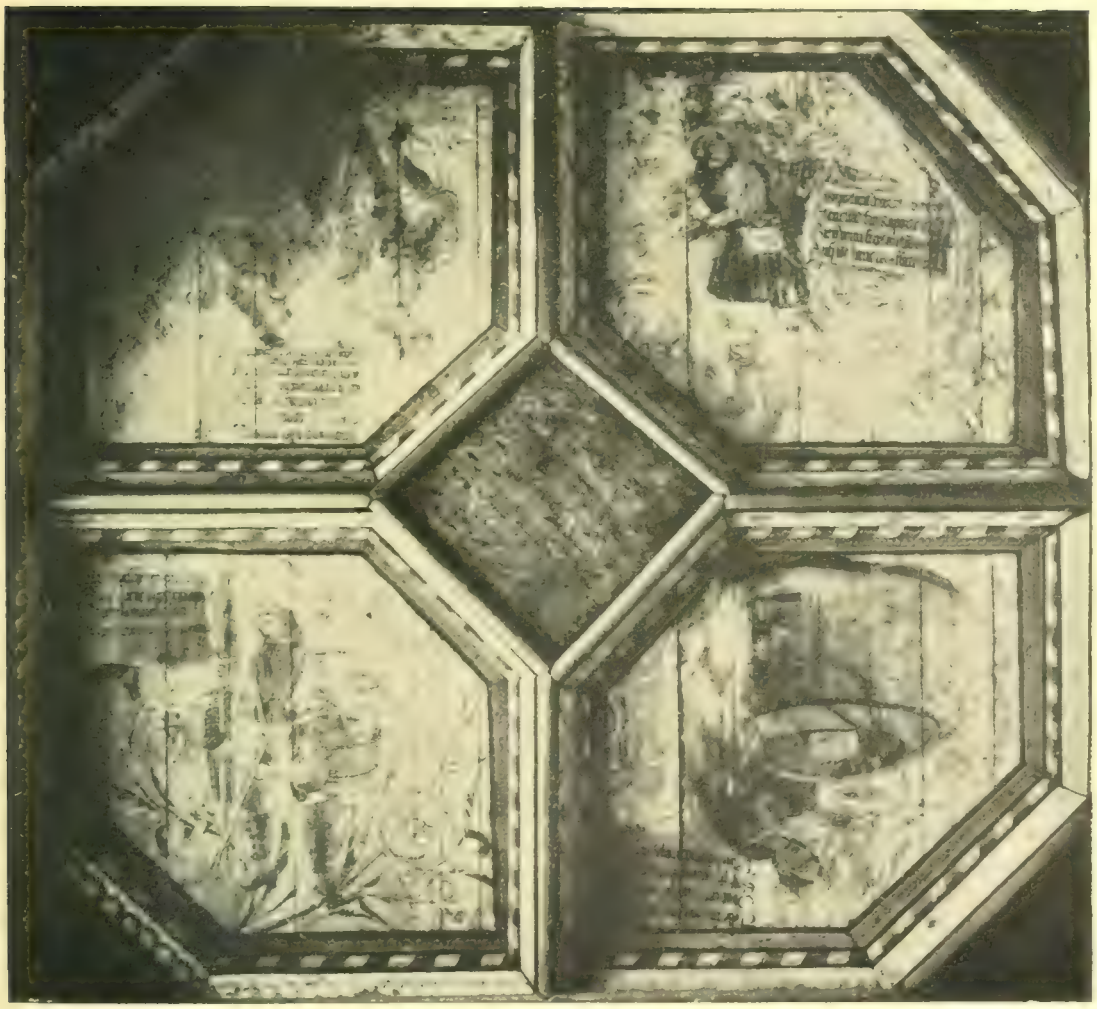

Planche XVIII. Page 86

PLAFOND DE LA SALLE DES GARDES AU CHATEAU DU PLESSIS-BOURRÉ

QUATRIÈME PANNEAU

III. Un homme, la tête recouverte d'un chaperon, lève les bras et se lamente, en regardant au fond d'un puits.

Voici l'explication du tableau :

TELLE FOYS JETE FOUL EN PUY,
DONT CENT SAIGES, POUR VREOY, DEPUIS
SONT, POUR LA FAIRE AU FONS PESCHER,
PAR BIEN LONGTEMPS FORT EMPESCHEZ.

IV. Un vilain « rapporte » sur son dos une hotte pleine de rats. Il se présente lui-même en ces termes :

EN RAPORTANT DE COURT EN COURT,
ET EN ESTANT FIN RAPORTEUR,
BIEN VENU SUYS AU TEMPS QUI COURT.
AUSI SONT BAVEUR ET FLATEUR.

Cinquième panneau[1]. — I. Une sirène voluptueuse, nue jusqu'à la ceinture, étale sa longue queue de poisson. Elle tient un peigne de la main gauche, et, de la main droite, un miroir.

II. Un aigle aux ailes éployées étreint dans ses serres un petit oiseau qui se débat.

III. Une femme, vêtue seulement d'un jupon court, est assise dans une sorte de chariot rudimentaire, ou plutôt de traîneau à roulettes. Un mât, fixé à l'avant de l'étrange véhicule, soutient une voile gonflée par le vent. Aux quatre coins de cette voile sont attachées des cordes, au moyen desquelles la femme dirige la marche du traîneau.

IV. Une levrette à collier, nonchalamment étendue, dresse la tête, pendant qu'un petit chien, debout sur les pattes de derrière, lui lèche le museau.

Sixième panneau[2]. — I. Un centaure, les cheveux au vent, brandit une massue de la main droite.

II. Un éléphant, d'un dessin assez fantaisiste, porte, assis sur son dos entre deux coffres de voyage, un singe, qui tient en main une corde passée autour du naseau du pachyderme.

III. Un monstre, moitié homme, moitié serpent, les yeux pleins de convoitises mauvaises, serre à bras-le-corps une femme nue, qui file à l'aide d'une quenouille.

IV. Une licorne.

[1] Voir ci-dessous, planche XIX.
[2] Voir ci-dessous, planche XX.

Tels sont les tableaux dans lesquels un correspondant du *Journal de Maine-et-Loire* avait cru voir, en 1834, des « fresques consacrées à des sujets bibliques[1] ». D'autres ont voulu y reconnaître des allusions à certains faits et à certains personnages du règne de Louis XI. Ainsi, par exemple, le barbier maladroit serait Olivier le Dain et la femme, dévorée par un monstre étique pour avoir « fait et accompli tous les commans de son mari », ne serait autre que la châtelaine du Plessis, Marguerite de Feschal, femme de Jean Bourré. C'est chercher bien loin l'explication de scènes satiriques, plaisantes et même grivoises, qui sont trop conformes à l'esprit du quinzième siècle, pour être autre chose que le produit de la fantaisie d'un artiste. Les peintures du Plessis-Bourré et celles de l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges, sont, ainsi que l'a fait remarquer avec raison M. Georges Bricard, « la manifestation d'une même tendance et d'un même esprit; les idées mystiques ou chevaleresques du moyen âge ont perdu leur influence; la nouvelle société est lasse d'avoir tant poursuivi l'idéal; elle veut maintenant regarder la réalité et en rire; aux rêveries abstraites des moines et des chevaliers succèdent les saillies piquantes et moqueuses du bon sens bourgeois[2] ».

Il est bien difficile de dater exactement ce joli travail. Certains détails, ceux de la fontaine, en particulier, qui trahissent évidemment l'influence italienne, permettent de croire que le château était terminé depuis plusieurs années, quand le seigneur du Plessis eut l'idée de faire peindre la salle des gardes; mais seuls les comptes de la construction, s'ils sont jamais retrouvés, permettront d'apporter sur ce point les précisions nécessaires.

L'œuvre peut-elle être attribuée à un artiste angevin? Il serait téméraire de l'affirmer, quand on voit Jean Bourré passer, en 1471, avec « Jehan Belotin, vitrier, demeurant à Tours », un marché pour « toute la voirrerie du grant corps de sa maison du Plessys[3] » et engager en dehors de l'Anjou les ouvriers qui travaillèrent, en 1481, à la construction de la chapelle seigneuriale de Jarzé[4].

[1] *Journal de Maine-et-Loire*, numéro du 11 décembre 1834.

[2] G. Bricard, *op. cit.*, p. 344.

[3] Bibl. nat., ms. fr. 20600, f° 40.

[4] *Ibid.*, f° 33 v°. — Jarzé, canton de Seiches, arrondissement de Baugé, Maine-et-Loire.

Planche XIX. Page 88

PLAFOND DE LA SALLE DES GARDES AU CHATEAU DU PLESSIS-BOURRÉ

CINQUIÈME PANNEAU

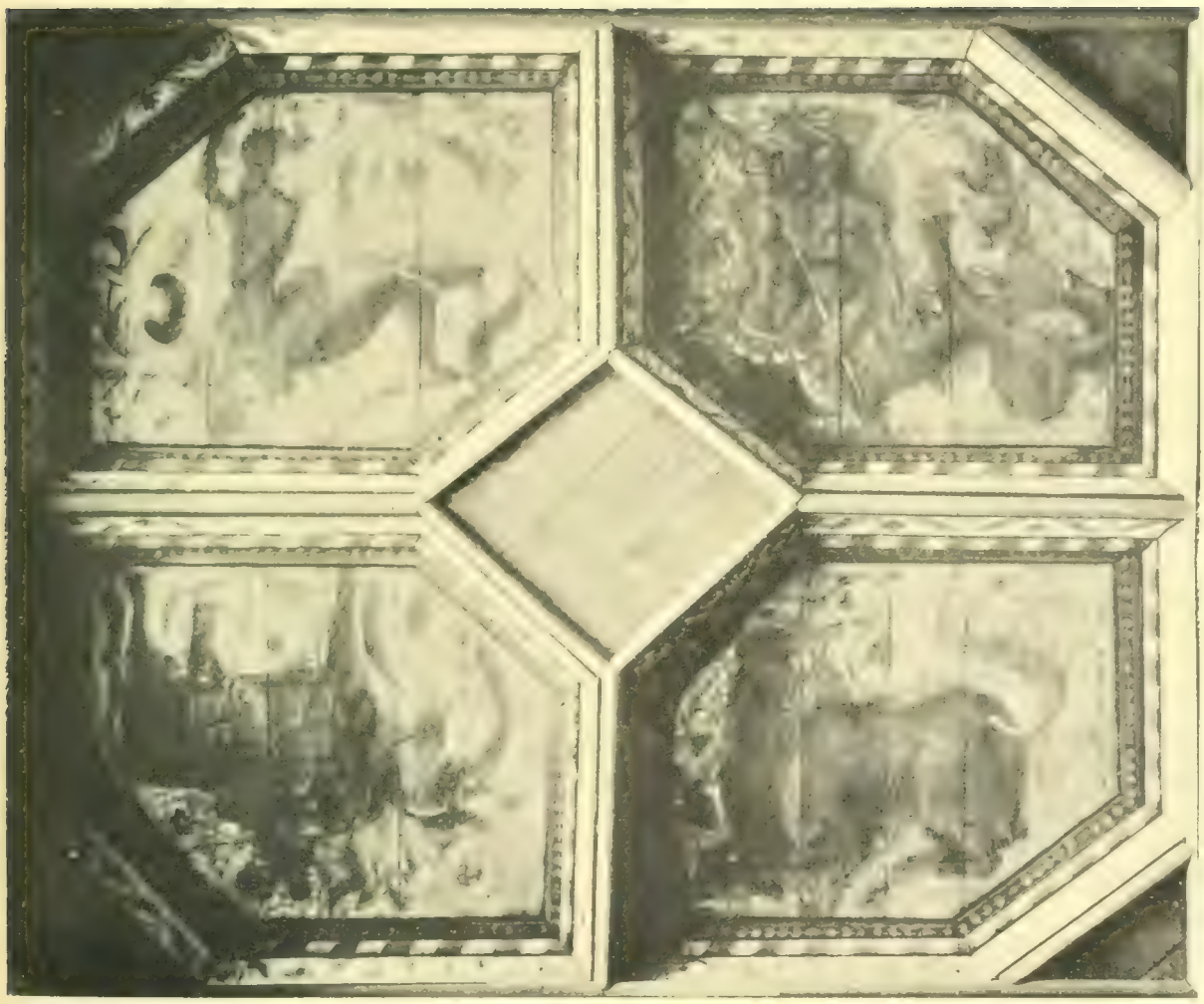

Planche XX. Page 88.

PLAFOND DE LA SALLE DES GARDES AU CHATEAU DU PLESSIS-BOURRÉ

SIXIÈME PANNEAU

Quoi qu'il en soit, le curieux plafond de la salle des gardes, au château du Plessis-Bourré, a contribué pour une bonne part à maintenir la réputation artistique de notre province. Je veux espérer encore, pour l'honneur du goût français, qu'on ne consentira pas, en le vendant, même au prix d'une forte somme, à mutiler l'œuvre harmonieuse de l'argentier de Louis XI.

Chanoine Ch. URSEAU,

Membre non résidant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Angers.

IV

LES MIGNON

PEINTRES

La famille Mignon, qui ne semble point originaire de Valenciennes, est peu connue : l'état civil est muet à l'égard de ses différents membres antérieurement à 1670 : de même les historiens locaux des seizième et dix-septième siècles. Rien en effet n'autorise à croire que François Mignon, natif d'Amiens, reçu bourgeois au seizième siècle [1] et Jean Mignon qui était Carme [2], furent des parents à un degré quelconque des artistes dont nous allons nous occuper.

Si l'on en croit M. Paul Foucart [3], les Mignon seraient originaires de Mons, où se rencontrent surtout au dix-huitième siècle de nombreux représentants de cette famille.

MIGNON (GASPARD-FRANÇOIS)

Gaspard-François Mignon que je veux vous présenter tout d'abord, commença ses études à Mons où vraisemblablement il

[1] Registre des Bourgeois et choses communes. Année 1574. Bibliothèque de Valenciennes, Ms. 541-736, f° 14.

[2] Éphémérides des Carmes de Valenciennes, Ms. 583-702, f° 220 v.

[3] P. FOUCART, Julien Watteau. *Congrès des Sociétés des Beaux-Arts*, 1888, XIIe session.

naquit : il vint pour des raisons de famille encore inconnues, se fixer à Valenciennes avant leur complet achèvement. Aussi dut-il recommencer un second apprentissage chez un sieur Antoine Mereda ou Moceda [1] qu'il abandonna bientôt après avoir été exempté de longues et ennuyeuses formalités « ... par accords des maîtres compagnons du métier... » des peintres [2].

Considéré cependant, à titre provisoire, comme ouvrier étranger, il exécute différents travaux dans l'atelier de la veuve Mathieu de Marcq et paie de ce fait la somme de X l. s. fixée par les règlements [3].

Son entrée en apprentissage à Valenciennes avait donné lieu à un incident relaté tout au long dans le registre des chartes et règlements de la corporation des peintres. Un arrêté avait été pris par les maîtres alors en exercice, où l'on voyait entre autres choses, que les apprentis venus du dehors ne pouvaient jouir du titre de maître à Valenciennes et dans sa banlieue, avant d'avoir prouvé qu'ils avaient fait leur apprentissage dans une ville franche. Comme la ville de Mons où Mignon avait acquis les premiers éléments de son métier « ... n'est tenue pour franche... il doit être écarté... » L'auteur de cet arrêté ajoutait ce considérant peu flatteur pour notre artiste « ... du reste on s'offre de prouver son impériti [4]... »

Enfin à la suite de divers ennuis, après bien des démarches et des retards, Mignon fut admis à passer l'examen du chef-d'œuvre. L'épreuve ayant enfin été jugée convenable, on le reçut maître. Voulant manifester sa reconnaissance, il ajoute à la taxe légale un don gratuit de six livres destiné à l'embellissement et à l'entretien de la chapelle de saint Luc [5].

[1] « De Gaspart Mignion, aprenti en dessoubz de maître Antoine Mereda, pintre, non fils de maître, reçu vj. l. » — Comptes des peintres et sculpteurs. Année 1670-1671, H. 2-322, f° 197 v.

[2] « De Gaspart Mignon estant aprentis en dessou de maître Antoine Moceda et ayant quité son maître devant son terme et pour estre affranchy daprentisaige at esté par accordt des maîtres compagnons receu icy XL l. t. » — Comptes des peintres et sculpteurs. Année 1671-1672, H. 2-322, f° 222.

[3] « ... Droix de XL s. que sont tenus payer les compagnons et ouvriers de dehors en ceste ville... Dudit Gaspart Mignion, ouvrier en dessoulz de la vefue Mathieu de Marcq receu icy, XL s. » — Comptes des peintres et sculpteurs. H. 2-322, f° 200.

[4] Règlement de la corporation des peintres et sculpteurs. H. 2-321, f°s 46 et 47. — Voir aussi P. Foucart, *Julien Watteau*.

[5] « Dudit Jaspart Mignon pour les droix de maistrise receu icy XXX l. t. » —

Dès qu'il se vit reçu maître, Gaspard Mignon ouvrit dans une maison de la place du Marché-au-Filet, qu'il ne quitta plus guère [1], un atelier qui eut, si nous en croyons les comptes de la corporation des peintres, une certaine vogue entre les années 1693 et 1710, car, pendant ces dix-sept ans, il ne forma pas moins d'un apprenti chaque année [2].

Si la plupart ne furent que d'excellents ouvriers d'art il en est un parmi eux qui acquit par la suite une renommée peu ordinaire : c'est Julien Watteau. M. Paul Foucart vous a entretenu longuement naguère de cet artiste et incidemment aussi il vous a parlé de celui qui fut son maître [3].

Gaspard Mignon avait épousé une jeune fille des environs de Valenciennes, nommée Jacqueline Marion, qui lui donna quatre enfants, deux garçons et deux filles [4].

Mignon, ainsi que presque tous les ouvriers à cette époque essentiellement processive, comparut plusieurs fois en justice, tantôt lorsqu'il soutenait les droits et privilèges de sa corporation, tantôt aussi lorsqu'il se trouva en désaccord avec divers particuliers. Le magistrat, disons-le, avait fort à faire pour apaiser ces conflits sans grande importance, soulevés entre ces corporations jalouses outre-mesure de leurs prérogatives et des particuliers parfois bien susceptibles.

Comptes des peintres. H. 2-322, f° 223 v. Année 1671-1672.— « Dudevant dit Gespart Mignon faisant son chef d'œuvre, at esté receu pour don gratuit faict à la chapelle dudit mestier, icy vj l. t. » — Comptes..., H. 2-322, f° 226.

[1] « Gaspard Mignon, peintre, artiste moindre, 3 l. » — Marché au Filet.— Capitation. Année 1697. C. 2-1187, f° 5 v. — *Id.* Année 1705. C. 2-1190, f° 92 v.

[2] Apprentis payant un droit de 6 l. ts : 1693, Bondu (J.-B.) ; 1694, Clause (Dominique), Bone (Didimus), Fromont (Bernard-François) ; 1695, Benicor (Raphaël) ; 1696, Doffignie (Jean) ; 1698, Nicomme (Remy) ; 1701, Gra (Joseph), Lestoille (J.-B.) ; Sondracq (Jean) ; 1704, Pistolle (Jacques). — Apprenti payant demi-droit comme fils de maître : 1695, Mignon (Remy-François). — Apprentis par plaisir payant un droit de 60 sous : 1693, Laplace ; 1694, Fontaine (Louis) ; 1695, Pèpre (Jacques) ; 1701, Doffignies (Jacques) ; 1702, Le Clercq (Michel). — Comptes des peintres et sculpteurs, H. 2-321, *passim*.

[3] Voir P. Foucart, Julien Watteau.

[4] Les enfants de Gaspard Mignon s'appelaient : 1° Marie-Françoise, baptisée le 8 septembre 1673. Paroisse de Saint-Vaast-en-ville ; 2° Remy-François, baptisé le 5 septembre 1678. Paroisse Notre-Dame-la-Grande ; 3° Catherine-Joseph, baptisée le 30 décembre 1682. Paroisse Saint-Géry ; 4° Gaspard-François, baptisé le 21 septembre 1685. Paroisse Saint-Vaast-en-Ville, mort célibataire le 27 février 1714. Paroisse Saint-Jacques.

C'est ainsi qu'en 1696, la branche de Saint-Georges qui, entre autres métiers, comprenait les brodeurs, fit saisir au domicile de notre peintre un gonfanon qu'il peignait pour la communauté de Bruai, village voisin de Valenciennes. Le Magistrat devant lequel fut portée l'affaire, déclara l'accusation mal fondée, la saisie illégale, et ordonna que l'objet du litige fût rendu à Mignon pour l'achever ou en faire tel usage qu'il lui plairait [1].

Déjà il avait, en octobre 1679, signé avec ses pairs et compagnons une requête adressée au Magistrat contre un appelé Cornil Gomart, qui, sans avoir reçu la maîtrise, fut trouvé travaillant à la décoration d'un « garde-vent [2] ».

Cependant Mignon, tant par les services rendus que par ses travaux, jouissait auprès de ses confrères d'une certaine considération, car à plusieurs reprises ils le nommèrent maître-juré chargé des comptes annuels, puis connétable, fonction qu'il occupait encore dans les dernières années de sa vie [3].

Gaspard-François Mignon fut enterré avec le cérémonial accoutumé, le 23 mai 1705, dans l'église Saint-Jacques sa paroisse [4].

Le peu de travaux dont le souvenir nous est demeuré grâce à différents comptes et qu'il exécuta au cours de sa laborieuse carrière, lui furent principalement commandés par la ville.

Lorsque pour la première fois, à notre connaissance, il eut l'occasion d'exercer sa maîtrise, ce fut lors de l'entrée de Louis XIV à Valenciennes. Possesseur de cette ville depuis trois ans déjà, le grand roi n'y avait point encore fait d'entrée officielle. Les réjouissances furent splendides et chaque corps de métier, notamment les peintres et sculpteurs, bénéficièrent largement des dépenses qui furent faites.

Mignon, pour sa part, avec Antoine du Quesne son valet, travailla, par ordre du greffier civil, à la peinture des armoiries de

[1] Voir pièces justificatives, n° 1.

[2] Registre aux chartes des peintres et sculpteurs, 1679, 19 octobre, H. 2-321, f° 67.

[3] Préposé aux comptes comme maître-juré, années 1695-1696, 1696-1697, 1699-1700. — En qualité de connétable pendant les années 1701-1702, 1702-1703, 1703-1704. — Comptes des peintres et sculpteurs, H. 2-325, f°s 45, 160, 198.

[4] Voir pièces justificatives, n° 2.

Sa Majesté — trois énormes fleurs de lys — qui furent posées sur la grande tour du beffroi [1].

Lors des mêmes réjouissances, c'est également à lui qu'on s'adressa pour peindre en ton de chair la grande figure d'Hercule, le globe, les signes du Zodiaque, le piédestal et les baiustres qui l'entouraient, décorations qui figurèrent dans un splendide feu d'artifice [2].

Gaspard Mignon exécuta encore de nombreux travaux de moindre importance. C'est ainsi qu'en 1682 il dorait les lettres et moulures du cadre renfermant les indulgences octroyées par l'archevêque de Cambrai aux fidèles récitant certaines oraisons devant l'image de saint François et le crucifix du Pont-Néron [3]. On lui doit également la dorure et la peinture à l'huile de la partie supérieure du portail de l'église Saint-Pierre, annexe de l'Hôtel-de-Ville et chapelle du Magistrat [4] : comme aussi les blasons qui figurèrent au service funèbre célébré à la mémoire de Le Tellier [5]. C'est encore lui qui brossa quatre blasons représentant saint Charles Borromée, accompagnés de chronogrammes en lettres d'or, dont on ne nous a point fait connaître l'emploi [6].

[1] « A Gasper Mignion et Anthoine Duquesne son valet, pour avoir avoir travaillié par ordre du s^r greffier civil à faire les trois grandes fleurs de lis quy représentoyent les armoiries de Sa Majesté et quy ont esté posées sur la grande thour du befroyt... xiiij l. » — Comptes de la ville. Année 1680. D. 1-591, f° 226 v.

[2] « Au devant nommé Jaspar Mignon, pour avoir coloré de couleur de chair la grande figure de Hercule, le globe auecq les signes du zodiacq et enrichy d'un relief de couleur de Pierreries le piet destal et les balustrades quy environoyent laditte grande figure .. ij^c xxx l. viij s. » — Comptes de la ville, année 1680, D. 1-591, f° 227

[3] « A maistre Gaspard Mignion, peintre, pour avoir dépeint et enrichy en or les lettres et molures des escripteaux des indulgences octroyez par Monseigneur de Cambray, pour ceux quy diront cinq fois passant devant l'image de Sainct François et le grand crucifix du Pont Néron, les prières couchées ausdits tableaux... XIX l. IV s. » — Comptes des travaux. 1682 (mars). D. 1-594. f° 40.

[4] « A Jespar Franchois Mignon pour auoir doré et pinct à l'huille le dessus du portal de St Pierre... 96 l. t. » — Comptes des travaux. Année 1665, décembre, D. 1-599, f° 39.

[5] « A Jaspart Mignon, peintre, pour avoir accomodé les blazons convenables aux dittes funérailles (de Le Tellier)... ij^c l. xxxijl x s. » — Comptes de la ville. Année 1685-1686, C. 1-65, f° 70.

« A Gaspar françois Mignon, pour ouvrages par luy faites au funérailles de feu Monsieur le grand chancelier... » C. 1-770, f° 98 v.

[6] « A Gaspar Mignion, pour avoir peint quatre blasons représentans St Charles

Parmi les enfants de notre artiste, celui qui portait ses prénoms lui survécut à peine quelques années. Il semble avoir mené une existence malheureuse, toujours en lutte avec la maladie [1].

Mignon (Remy-François)

L'aîné des enfants de Gaspard Mignon s'appelait Remy-François. Il devait avoir une vie bien employée qu'il consacra ainsi que son père à la peinture, non sans quelque distinction.

Il naquit le 5 décembre 1678 à Valenciennes, sur la paroisse de Notre-Dame la Grande [2]. Son père lui apprit les premiers éléments de son art : aussi figure-t-il comme apprenti sur le registre des comptes pour l'année 1695-1696 [3]. L'année suivante, il était reçu maître après avoir rempli toutes les formalités alors en usage [4].

C'est peu de temps après qu'il fit la connaissance d'une jeune fille, nommée Marie Deloon, originaire de Villers-au-Tertre, près de Douai. Elle était, à cette époque, femme de chambre de la comtesse de Sainte-Aldegonde Noircarme : il l'épousa le 26 juillet 1703 [5].

Les débuts du jeune ménage furent assez difficiles. Remy Mignon s'établit modestement dans une des petites rues de Valenciennes, appelée la rue des Seyneurs [6]. Sa renommée de bon praticien lui attira plusieurs apprentis [7]. Il demeura à Valenciennes

Boromé .. IX l. » — Comptes des amidonniers, année 1688-1689. H. 2-110, f° 4.

« A Jaspar françois Mignon, maître peintre, pour auoir fait trois chronographes en lettre d'or et les auoir peint... xxxcj l. t. » — Comptes de la massarderie. C. 1-770, f° 137.

[1] État-civil, 1685, 21 septembre, Registre n° 183. Paroisse de St-Vaast-en-Ville, 1714 (27 février). — Registre n° 139. Paroisse St Jacques.

[2] Voir pièces justificatives, n° 3.

[3] « De Remy François Mignon apprentif en dessoub de son pére comme fils de maître, lx s. — Comptes des peintres. Année 1695-1696. H. 2-325, f° 46.

[4] « De Remy François Mignon, fils de maître ayant représenté une p^ce^ par luy faite comme ordinaire, XI l. Et pour don gratuitte à la chappelle, XV l. » — Comptes des peintres. Année 1696-1697. H. 2-325, f° 68.

[5] Voir pièces justificatives, n° 4.

[6] Remy Mignon, petit peintre, 3 l. — Rue des Seyneurs. Capitations, année 1705. — C. 2-1190, f° 12.

[7] Citons au nombre des apprentis de Remy Mignon : 1700-1701, Boca (Jacques); 1702-1703, Leblon (Jacques-Joseph); 1703-1704, Lebrun (Joseph et Dominique); 1704-1705, Dursens (Charles-Joseph); 1706-1707, Fouquier (Claude), Briffau (Antoine-Joseph); 1707-1708, Risna (J.-B.). — Comptes des peintres. H. 2-325, f°s 144, 180, 199, 219, 255, 273.

Planche XXI. Page 94.

CONSÉCRATION D'UN ÉVÊQUE (1705)

PAR RÉMY MIGNON

(Église de Sailly-en-Ostrevant, Pas-de Calais.)

pendant peu de temps à partir de son mariage — trois ans à peine, — puis, en 1707, nous le voyons subitement disparaître.

Dès lors, il ne figure plus dans les comptes de sa corporation et son acte de décès n'est point inscrit sur les registres de l'état-civil. Nous devons donc en conclure que c'est pour aller chercher fortune par le monde qu'il quitta sa ville natale sans laisser aucune trace.

Remy-François Mignon était resté trop peu de temps à Valenciennes après sa réception à la maîtrise, pour obtenir de la ville d'importantes commandes; les églises et les couvents n'utilisèrent point non plus ses talents.

Le hasard nous a cependant mis sur la trace d'une œuvre intéressante, qui selon nous peut lui être attribuée.

Il existe dans l'église de Sailly en Ostrevant, petit village du Pas-de-Calais, un tableau de dimensions respectables représentant la consécration d'un évêque. Au bas de ce tableau à droite on lit : « Remi J^h Mignon — Pinxit — Valenciennes. 1705. »

Devant l'autel, sur lequel figure un retable sculpté représentant le Christ en croix et les saintes Femmes, retable soutenu par deux anges, est agenouillé sur un coussin un prêtre revêtu d'une lourde chape. Deux évêques tiennent au-dessus de sa tête la mitre qui va lui être imposée, un troisième évêque sert d'assistant. Auprès d'eux figurent cinq clercs dont le plus jeune remplit les fonctions d'enfant de chœur [1].

Cette peinture est intéressante, le coloris en est chaud, et les figures, qui semblent être des portraits, sont intelligemment et largement traitées.

Nos recherches ne nous ont point permis de savoir quelle scène le peintre avait voulu représenter, aussi en sommes-nous réduits à de simples conjonctures [2].

L'abbaye de Marchiennes, près de Douai, possédait à Sailly de grandes propriétés et pourvoyait à la cure.

Or, de 1703 à 1705, l'abbé commendataire fut François-Marie, cardinal de Médicis. De 1705 à 1707, l'abbaye demeura vacante et c'est alors que fut nommé abbé Mgr Toussain de Janson-Forbin.

[1] Voir ci-dessus, planche XXI.

[2] Nous remercions M. Laigle, curé de Sailly-en-Ostrevant, des renseignements qu'il a bien voulu nous donner pour cette étude.

Peut-on croire qu'il s'agisse ici d'un souvenir laissé par l'un de ces deux abbés, cela nous semble peu probable.

En tout cas, nous sommes heureux d'avoir fait connaître une œuvre valenciennoise et d'avoir tiré quelque peu de l'oubli le nom d'un artiste qui ne fut point sans talent.

M. Hénault.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

Sur ce que Gaspard Mignon maistre peintre de cette ville avoit fait convenir pardevant messieurs les Prévost Jurés et eschevins de la ville de Vallentiennes, les Connestable et maistres de la branche de Sainct Georges ainsy qu'il est apparu par exploit de l'huissier Bourdon controllé ce jourd'huy pour se veoir condamner à déclarer les causes pour lesquelles ils ont fait lever un confanon qu'il avoit chez luy appartenant à la communauté de Bruay, à quoy il at concludt et aux dépens, comparans lesdits connestables et maistres de la branche de Sainct George ont dit qu'ils avoient fait lever le confanon en question, d'autant que c'estoit un ouvrage dépendant de leur stil et quoy qu'il ne soit fait de broderie, cependant qu'il apparoissoit pour le dispositif de leurs chartes, que semblables ouvrages en dépendoient, à quel effect ils ont exhibez leurs dittes Chartes et comme il n'estoit possible de lire l'articles qu'ils employoient pour la tuition de leur droit, ils en ont exhibé vne copie contenante ce que s'enssuit : Dictum d'ordonnance rendue par Messieurs les Prévost jurés et eschevins de la Ville de Vallentiennes au procès et différent meu entre ceux du stil des Brodeurs acteurs d'une parte contre Gobert Gosselin adjoincts des Connestables et maistres du stil des cousturiers opposants d'autre parte Mesdis seigneurs le tout veu et considérer ce que faisoit à veoir et considérer que pouroit ou debvoit mouvoir en mettans les parties hors de cause ont dit et déclarent, disent et déclarent par forme de Règlement à la demande d'honnorable homme François Le moisne lieutenant le Comte estably par loy que lesdits Brodeurs pourront seuls faire et travailler des Chappes Chasures et autres ornements servants aux autels saulf et excepté les Draps d'autels et confanons à paine que ceux quy seront trouvés contravenir à ce que dessus escheoir en l'amende de six livres pour vn tierche appartenir à la Chappelle, le second au Roy et l'autre au dénonciateur, ou autrement... à

l'arbitrage de Justice, etc... Prononcé le dixiesme de febvrier l'an de grâce mil six cens vingt sept, par laquelle ordonnance il constoit que c'estoit à eux seuls qu'il ppartenoit de faire semblables ouvrages. Pourquoy ils concluoient que ledit acteur fut condamné en laditte amende de six livres et aux despens. A quoy fut replicqué par ledit Mignon que bien loing qu'il apparu par laditte ordonnance qu'ils ayent droit de faire lesdits confanons au contraire il appartenoit aux cousturiers. Pourquoy il concluoit qu'ils fussent déclarés mal fondés en leur arrest et de luy remettre ledit confanon ensamble aux despens.

Messieurs les parties en tout ce qu'elles ont voulu dire et alléguer veues les Chartes exhibées par lesdits de la branche de Sainct George et la copie d'icelles le tout considéré ont déclaré et déclarent lesdits Connestables et maistres de la branche de Sainct George mal fondés en leurs causes de leuée dudit confanon leurs ordonnent de remettre ledit confanon es mains dudit Mignon les condamnants aux despens.

Ainsy fait et prononcé aux parties en jugement à Vallentiennes ce quinze de juin 1696, de laquelle ordonnance lesdits Connestable et maistres de la branche de Sainct George ont appetlé illico.

TORDREAU DE BELLEVERGE.

Registre des contestations sommaires. F. 108, f° 241 V.

N° 2.

« Le vingt-troisiesme iour du mois de may mil sept cent cincq est mort sur les minuit Gaspar Mignon inhumé le vingt-cincq dans l'église de St Jacques avec les cérémonies accoustumées avec sonage. »

Etat-civil. — Paroisse de St Vaast-en-Ville. Année 1705. Reg. 186.

N° 3.

« Remy François Mignon at esté baptisé le 5e de décembre 1678, fils de Gaspar François et de Jacqueline Marion. Parin Gille Aubœuf. Marinne Marie-Anne Marion. »

Etat-civil. Paroisse N.-Dame-la-Grande. Année 1678. Reg. 202.

N° 4.

« L'an mil sept cens trois le vingt-sixiesme iour du mois de iullet après la publication des trois bans par deux dimances consécutives et une feste solennelle et fiançailles fait entre Remy François Mignon maistre peintre,

fils de Gaspar aussi maistre de la paroisse de St Vaast-de-laville de Vallenciennes et Marie Deloon femme de chambre à madame la comtesse de Ste Aldegonde, de la paroisse du village de Villers au Tertre je pasteur de St Vaast de laditte ville de Vallenciennes avec la permission de monsieur Thomas curé dudit Villers au Tertre ay receu d'eux la promesse et consentement de mariage et fait les cérémonies accoustumées et célébré le mariage dans l'église de St Jacques en présence de Gaspar Mignon son père et de Michel de la Rue qui ont signé avec moy et

Marque	Marguerite Marion.
Marie † Deloon.	Remy François Mignon.
F. Franc — le page prebtre pasteur.	Gaspar F. Mignon, 1703.
	Marguerite Marion.

Etat-civil. Paroisse de St Vaast en Ville. Année 1703. Reg. 185.

V

PORTRAITS DE PEIRESC ET DU VAIR
PAR FINSONIUS

Bien qu'originaire de la Flandre occidentale, Louis Finsonius (ou Finson), né à Bruges vers 1580 et qui, après avoir visité l'Italie et travaillé à Naples sous la direction de Caravage, vécut en Provence, principalement à Aix, jusqu'à la fin de son existence en 1632, appartient à l'école des peintres provençaux dont le renom, depuis le roi René, a jeté un si lumineux éclat dans l'histoire de notre art national.

Les chefs-d'œuvre qu'on admire de lui forment deux séries distinctes, tableaux d'église et portraits; les premiers sont ordinairement signés *Ludovicus Finsonius Belga Brugensis*, la plupart des autres n'ont aucune signature. Ce fut Peiresc qui l'appela et le retint à Aix pour orner sa galerie des portraits de ses illustres savants amis. Mais plus de deux cents ans se sont écoulés avant que le nom et le talent hors pair de Finsonius, connus seulement dans la région provençale, soient mis en l'honneur qu'ils méritent dans le monde entier des amateurs et des arts. Ils lui furent révélés, au milieu du siècle dernier, par l'éminent promoteur de nos réunions annuelles, M. Ph. de Chennevières, qui a placé

Finsonius en tête de son ouvrage sur les *Peintres provinciaux de l'ancienne France*[1]. Et, comme l'a très justement dit, trente ans plus tard, un historien de la peinture flamande, il s'est occupé de lui « avec amour » et l'a « tiré d'une nuit complète où nul ne jetait les yeux[2] ».

A notre tour nous venons rendre hommage à l'artiste flamand qui voulut être provençal, en faisant connaître par la photogravure deux de ses plus remarquables toiles, les portraits de Peiresc et Du Vair. L'un et l'autre figurent sur plusieurs estampes anciennes et modernes; mais leur haute valeur artistique sera mieux appréciée dans l'exacte reproduction que nous en donnons. Nous joignons à celle-ci divers documents inédits relatifs à ces deux célébrités dont Finsonius nous a conservé la vivante physionomie.

I

Gassendi, entre les bras de qui s'éteignit Peiresc, nous dit au livre VI de la vie de son ami, publiée en latin à Paris, dès 1641, que la physionomie du grand savant avait une grâce et une affabilité incomparables, qu'aucun peintre n'avait eu le bonheur de reproduire telle qu'elle était[3]. Il aurait dû ajouter que pour être tout à fait ressemblant le visage de Peiresc devait aussi rappeler l'austérité, l'une de ses autres caractéristiques.

On jugera combien Finsonius a su rendre parfaitement ces qualités. Il peignit le portrait vers 1630. La figure est frappante; le teint un peu jaune indique le tempérament maladif de son protecteur; la barbe, blonde, n'est pas fournie et commence à grisonner. De la calotte foncée s'échappe sur le front une petite mèche de cheveux; les yeux reflètent la bonté, le nez long et fin est de race; l'on aperçoit, même à travers la barbe, la chair des joues creuses. La tête, a écrit de Chennevières-Pointel, est « d'un coloris merveilleusement vrai ».

[1] *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, par Ph. de Poixtel. Paris, Dumoulin, 1847, p. 3 et suiv.

[2] *L'Art flamand dans l'Est et le Midi de la France*, rapport au gouvernement français par Alfred Michiels. Paris, Renouard, 1877, p. 453 et suiv.

[3] *Peiresc*, Biographie sommaire. Aix, Nicot, 1895, édit. populaire de 38 pages, par le chanoine Guillibert

Disons un mot du cadre en bois entièrement de l'époque et curieux à examiner. Il est presque plat, formé de deux gorges peintes en noir, séparées par trois bandes sculptées à petit relief. La bande du milieu porte des ornements au grainetis qui forment rinceaux et arabesques coupés au milieu par une fleur de lys un peu écrasée. Sur la nervure de la partie extrême du cadre existent une torsade enroulée autour d'un bâton, et des feuilles d'acanthe, le tout doré au bruni.

Le portrait encadré mesure 1m. 10 de hauteur sur 90 centimètres de largeur. Il fut gravé par Claude Mellan à la mort de Peiresc, son bienfaiteur. Il faisait partie, comme celui de Rubens par Van Dyck désigné au testament de Peiresc[1], du célèbre cabinet de Borrilli, notaire à Aix que visita et admira Louis XIII. La suite de ses divers possesseurs se trouve fixée jusqu'à nos jours. Il appartient actuellement à M. L. de Bresc, savant émérite — artiste à ses heures — le collectionneur aixois le mieux éclairé sur les choses de l'art en Provence[2].

II

On sait que la ville d'Aix a érigé un monument à Peiresc en l'année 1896. Ce fut l'occasion, avant comme après cette manifestation du monde savant, de réunions solennelles, de publications nombreuses où ont été exaltés et mis en lumière les hautes qualités et les actes de notre compatriote, vraie « gloire européenne ».

Son portrait par Finsonius a été signalé comme une œuvre d'art dans l'*Essai iconographique* de Peiresc que nous avons publié en 1894[3]. Notre communication actuelle complétera cette étude et ajoutera une pièce historique aux pages posthumes de M. Tamizey de Larroque, parues en 1898[4]. Cet éminent et infatigable chercheur a indiqué que sur « la recommandation du sieur garde des sceaux (Du Vair) le roi avait honoré M. de Peiresc

[1] Revue *l'Artiste*, numéro d'octobre 1887.

[2] Voir ci-contre, planche XXII.

[3] *Peiresc, son iconographie, séance publique, etc.* Aix, Remondet-Aubin, 1894, p. 25 et suiv.

[4] *Autour de Peiresc*, avec deux illustrations. Aix-en-Provence, J. Barthélemy, 1898.

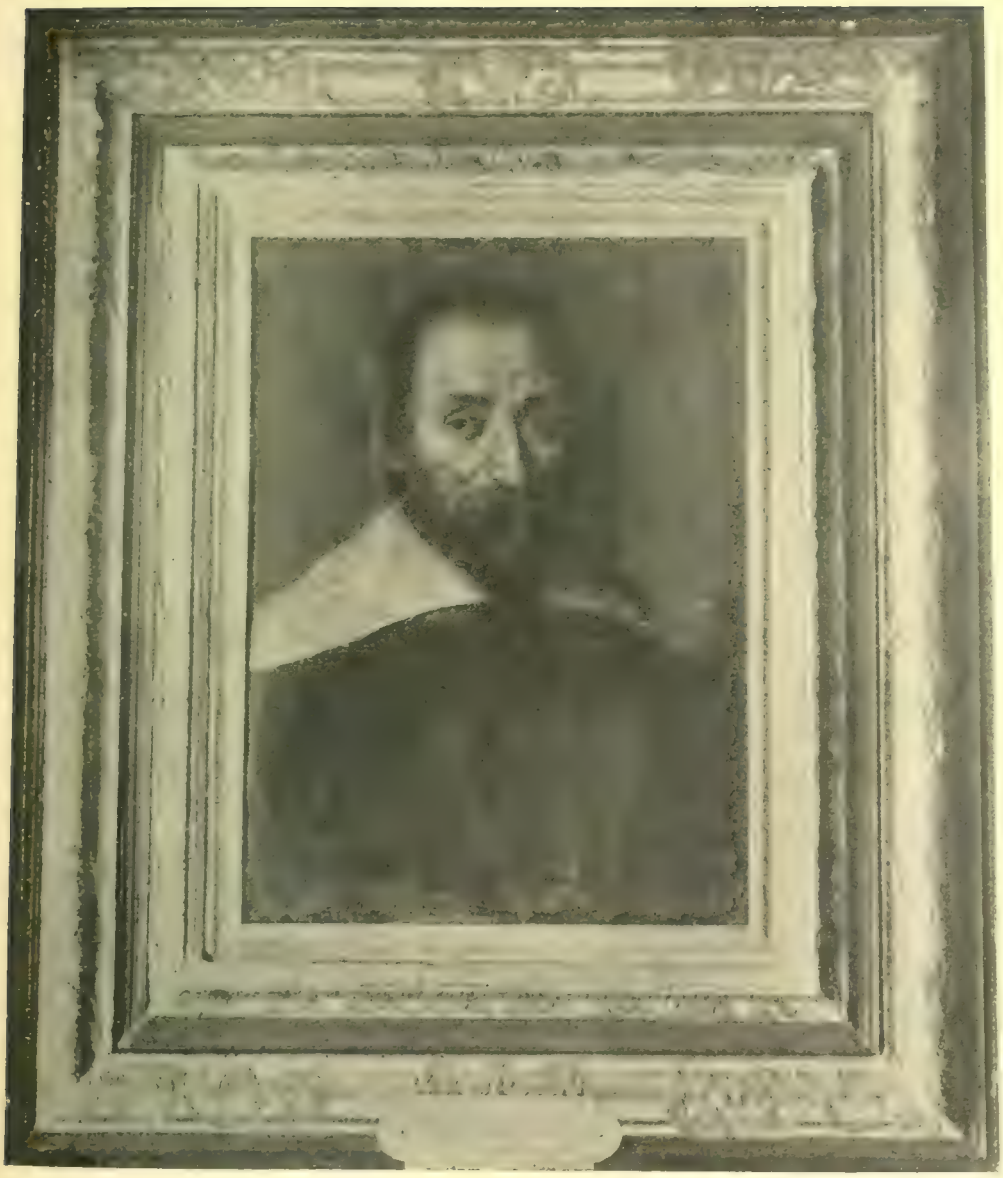

Planche XXII. Page 100

PEIRESC

PAR LINSONIUS

Cabinet de M. L. de Bresc, à Aix-en-Provence.

de l'abbaye de Guîtres », mais il n'a pas publié les lettres royales permettant à Peiresc de conserver son office de conseiller laïc avec sa qualité d'ecclésiastique. Elles étaient nécessaires, car la promotion d'abbé commendataire à la riche abbaye de Notre-Dame de Guistres en Guyenne, introduisait Peiresc dans la hiérarchie de l'Église. Elle n'exigeait toutefois de lui que le simple grade de clerc et il reçut la tonsure des mains de son ordinaire, l'évêque de Toulon, à Belgentier, sa paroisse de naissance.

Ces lettres patentes font partie des manuscrits de la Méjanes [1].

En voici la teneur :

Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes à nos amez et féaulx les gents et tenants nostre Cour de Parlement au païs, Sallut.

Désirant gratifier et favorablement traiter notre aimé et féal cons^er en notre dite Cour, Mre Nicolas Fabrys Seig^r de Peiresc abbé de Guistres, et recognaistre les bons et fidèles services qu'il nous a rendus et au Roy dernier décédé notre très honoré seigneur et père que Dieu absolve, tant en l'exercice de sa dite charge durant près de quatorze ans qu'en avait comissions esquelles il a été employé pour nostre service. Et néanmoins par mesme moyen montrer combien nous sont agréables toutes sortes d'occasions de pourvoir à ce qui regarde non seulement l'entretien en général des anciens privilèges et des prérogatives de l'ordre ecclésiastique de cetuy nostre royaume mais aussi l'augmentation d'iceulx et ensemble le bien et avancement particuliers des personnes d'Église, — Sur ce qui nous a été démontré que touts les Offices de conseillers clercs établis en notre dite Cour lors de la 1re institution d'icelle se trouvent avoir été supprimés par succession de temps, que de fait il n'y a pour le présent aucun ecclésiastique pourvu d'office de conseiller clerc et qu'il ne serait raisonnable que ceux de cet ordre demeurassent entièrement exclus de la fonction qu'ils peuvent avoir dans iceluy parlement, — Scavoir faisons que nous avons de nostre grâce spéciale pleine puissance et autorité royale permis et permettons au dit Fabry par ces présentes signées de notre main sur la supplication qu'il nous en a faite, que nonobstant qu'il se soit rangé depuis quelque temps à la profession ecclésiastique et que l'office qu'il a exercé jusques

[1] Bibliothèque Méjanes d'Aix (943-R. 782). Recueil de pièces relatives au Parlement de Provence de 1137 pages. f° 967. Voir *Catalogue général des Manuscrits des Bibl. publiques de France et des départements*, t. XVI. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1894, n° 953, p. 459.

à présent en la dite Cour soit du nombre des conseillers laics des plus anciennes créations qui en ont été faites par nos prédécesseurs roys, Il puisse et lui soit loisible retenir son dit office de conseiller Laic en icelle Cour et en continuer l'exercice tout ainsi qu'il a fait par ci-devant aux mesmes honneurs gaiges droits privilèges et immunités qui y appartiennent sans que sa dite profession écclésiastique y puisse nuire ni préjudicier en aucune chose. — Si vous mandons que ces présentes vous ayez à faire enregistrer et du contenu en icelles jouir et user le dit Fabry plainement et paisiblement nonobstant tous édits ordonnances réglement défenses et autres choses à ce contraire auxquelles pour ce regard tout seulement et sans pouvoir être tiré à conséquence, ensemble à la desrogation de la desrogatoire d'icelles nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes car tel est notre plaisir.

Donné à Paris le (lacune) l'an de grâce mille six cent vingt et de nostre règne le onzième.

Par le Roy comte de Provence, Phelipeaux. Ainsi signé et scellé en simple queue du grand sceau de cire jaune.

(Au bas, en travers, de la main de Peiresc). Dispense à moy pour tenir mon office Conseiller lay.

(En tête). Lettres patentes portant permission à M. de Peiresc de posséder son office de conseiller laïc, nonobstant sa qualité d'écclésiastique, 6 juin 1620.

Pour marquer leur déférence envers leur illustre et vénéré collègue et lui éviter étant Abbé de siéger au Criminel, messieurs du Parlement résolurent, suivant délibération du 2 janvier 1624, que « Mr Fabri Sr de Peiresc, abbé de Guistres, continuera le service dans la grand chambre à lui cy devant acquis par l'ordre de sa réception, sans être tenu comme les autres anciens conseillers de la Cour d'aller servir à son tour en la dite chambre Tournelle, et sans préjudice des autres droits d'ancienneté à ceux qui se trouveront reçus auparavant luy [1] ».

III

Non alia melius pingetur imagine virtus

Peiresc ne pouvait mieux exprimer le profond et reconnaissant respect de la Provence entière pour le premier président de sa

[1] Recuil manuscrit in-f° des délibérations du Parlement de Provence, t. Ier, p. 322. Rubrique : conseiller clerc fixé à la grande chambre.

cour souveraine que dans cet élégant et très correct vers latin inscrit par lui sur le cadre du portrait de son illustre ami. L'affection et l'estime réciproque de ces deux magistrats, devenus l'un et l'autre d'Église (Du Vair mourut évêque de Lisieux) étaient nées de la similitude complète de leurs sentiments de foi chrétienne, d'esprit de justice et de devoir, d'amour intense de la science, jointe à une pratique incessante de la première des vertus, la charité. Tout ce qui a été écrit et le sera dans la postérité, à l'éloge de Peiresc et Du Vair, se résumera toujours en ces mots : ils consacrèrent leur existence au culte du Vrai, du Beau, du Bien. L'art, si heureusement défini « la splendeur du vrai », avait pour eux un réel attrait.

Le peintre brugeois, protégé de Peiresc, reçut également de Du Vair des encouragements précieux. Il en peignit plusieurs fois l'image. « Son principal portrait, dit de Haitze, se voit de la main du fameux Finsonius dans une salle du palais, avec la représentation de sa personne en entier siégeant à la tête de tous ceux qui composaient le parlement qu'il avait formé pour être l'ornement du royaume[1]. Ce tableau, avec hélas! une série d'autres, a été détruit à la Révolution. Le portrait que nous reproduisons fut offert à Peiresc par Du Vair[2] pour sa Galerie. Il est entré à la Méjanes lors de l'acquisition par la ville d'Aix, le 24 septembre 1821, des antiquités provenant de l'hoirie bénéficiaire du dernier représentant de la famille Fabri de Peiresc[3].

Il est fort beau, d'une facture soignée dans les détails; il devait être très ressemblant; à remarquer deux petites verrues sur la joue gauche et près du nez. Du Vair paraît avoir de cinquante-cinq à soixante ans; il est représenté presque de face. Le teint est légèrement coloré, la tête est couverte du bonnet carré noir. Les yeux, fixés à gauche, disent une bienveillance innée; le nez, un peu long, est légèrement aquilin : la grande barbe noire a quelques poils

[1] De Chennevières, *les Peintres provinciaux*, déjà cité, p. 19. — *L'Art flamand dans le Midi de la France*, déjà cité, p. 472.

[2] Bibl. Méjanes d'Aix (m^s 1013). Saint Vincens dit : « Mon père a un fort bon portrait de ce savant magistrat » M. Du Vair l'avait donné à M. de Peiresc d'où il avait passé dans le cabinet de M. de Thomassin Mazaugnes. M. de Trimond, héritier de ceux-ci, nous l'a donné ; au bas du cadre qui entoure ce portrait sont écrit ces mots : *non alia melius pingetur imagine virtus.*

[3] *Autour de Peiresc*, déjà cité, p. 40.

blancs. D'une pélerine, dessinée sous le col blanc à pointe, se détache à gauche le grand manteau d'hermine ondulée retenu par une agrafe noir et or en forme d'épaulette. A droite paraît la robe rouge artistement drapée, avec échancrures à boutons dorés pour laisser passer le bras.

La toile mesure 0m,66 en hauteur sur 0m,50 de large; le cadre, de 20 centimètres, est entièrement doré; il porte une torsade à feuilles d'acanthe aux quatre coins, d'un relief peu prononcé, qui marque bien l'époque. Le vers latin rappelé plus haut se détache nettement dans la plate-bande en petites majuscules noires. Au recueil de portraits des premiers présidents du Parlement gravés par Cundier en 1724, figurent ceux de Du Vair et d'Escalis de Bras son successeur d'après Finsonius. Ils montrent une fois de plus à quel degré de perfection le peintre flamand provençal excellait dans son art[1].

Comme celle de Peiresc, la vie de Du Vair appartient à l'histoire générale. Rien ne serait à ajouter aux écrits multiples qui en ont relaté les diverses phases[2], si les richesses en manuscrits de la « Nationale de Provence » n'avaient présenté à nos recherches deux lettres intéressantes à lire. Elles confirment l'attachement et la confiance du Parlement envers son ancien chef, et l'intérêt que celui-ci, devenu garde des sceaux, ne cessa de lui porter.

La première se trouve ainsi transcrite au recueil mentionné ci-dessus de la Bibliothèque Méjanes d'Aix[3].

Lettre du Parlement de Provence à Mgr Du Vair, garde des Sceaux de France, sur sa promotion en la d. charge, du stile de M. le conseiller d'Espagnet.

(Ce titre est de la main de Peiresc).

Monseigneur les acclamations du peuple et la voix qu'il donne pour vostre prospérité rand plus sensible nostre perte et nous exitte d'ailleurs à nous conjouir avec le Reste de la France de nostre commune félicité. Mais

[1] Voir ci-contre, planche XXIII.

[2] Cour d'appel d'Aix, discours de rentrée par M. Reynaud, docteur en droit, avocat général, Guillaume du Vair. Aix, Remondet-Aubin, 1873, *passim*, et les notes. — Guillaume du Vair en Provence. *Revue de Marseille*, 6e année, Marseille, Veuve Olive, 1860, p. 301, 353 et suiv.

[3] *Recueil*, déjà cité, des pièces relatives au Parlement de Provence, p. 543 et suiv.

Planche XXIII. Page 104

DU VAIR

PAR CINSONIUS

A la Bibliothèque Méjanes, à Aix-en-Provence

nous avons cest advantage sur les aultres qu'ayant vous esté l'honneur et le lustre de ceste compagnie, vous en serez s'il vous plaist le protecteur et comme vos actions admirables nous ont laissé l'exemple de bien vivre; aussy croyons nous que la continuation de vostre bienveillance en favorisera les progrès et nous conduira jusques à la fin et, à la vérité, Mgr, si nous estions autant esloignés de ce bien comme de vostre personne, nous serions un corps sans âme ou, s'il nous restait quelque intention de bien faire elle n'aurait pour objet que le dœuil et le mespris de nostre condition. Votre despart nous a faict apréhender ce danger pour en redoubler le malheur et faict ressentir les effects de ce commung dire qu'on ne cognoist le bien qu'en le perdant, que si nous pouvions exagérer ce regret comme nous l'avons en la pense *(sic)*, vous auriez plus d'assurance de nos fidelles services et nous plus de gloire de faire voir au jour un debooir sans pareil. Mais puisque de nostre particulier interest procède le bonheur et le repos de la France et que le soubvenir dont vous obligez nos fortunes nous promect les fruicts de vostre bonté on pourra nommer ceste compagnie heureuse en son malheur tant il y a qu'elle ne respire pour vous Monseigneur, que toute sorte d'obéissance et d'une volonté passionnée elle vous félicite mille fois et ne pouvant mieux pour le présent pour vous tesmoigner l'ardeur de son affection elle donne ses vœux et ses très humbles supplications à Dieu pour la longueur et la prospérité de vos années desquelles dépend le repos et la conservation du publicq et le bonheur particulier Monseigneur

de vos très humbles et très obéissants serviteurs les gens tenans la Cour et parlement de Provence, etc.

Aix ce 2 juin 1616.

Signé : Estienne.

(Et au dessous).

à Mgr, Mgr Duvair
garde des sceaux de France

L'autre lettre postérieure de trois mois est adressée par Du Vair aux membres du Parlement; elle est relative au choix du Président appelé à le remplacer et conçue en ces termes [1] :

Messieurs,

L'honneur que j'ai reçeu en votre compagnie durant que j'ay servi le roy m'oblige à en avoir soing particulier en toutes occasions principalle-

[1] Fonds Roux-Alpheran à la Bibliothèque d'Aix. *Catalogue* déjà cité, n° 776, p. 337. Conf. *Notice sur R.-A.*, par Mouan. Aix, Illy, 1859, p. 130, n° 61.

ment en celle cy où le roy vous donne un nouveau chef et où il survint des affaires qui tiendront les esprits de tout le monde suspendus en l'attente des évènements qui suivront ce qui déjà sa arrivé.

Oultre la fidélité et intégrité bien recognue qui sont en Monsr le président de Bras les mouvements que chacun prévoit devoir arriver pendant la jeunesse du Roy ont fait croire à leurs ma^tés qu'elles ne devaient point prendre hors de votre compagnie le chef qu'elle y devait donner de peur qu'avant qu'avoir acquis créance en la province et recognu l'estat d'icelle il ne survint des affaires semblables à celles qui se présentent auxquelles il n'eust pas le moyen de pourvoir. Monsieur de Pontchartrain m'a asseuré vous avoir donné advis comme avant hier Monsieur le Prince fust arresté en ceste cour et a mesme temps la plupart des princes qui y étaient se retirèrent. Vous entendrez (lacune) particularités de cest affaire qui est à la vérité déplorable qu'il faille que les feux de nos dissentions civiles se rallument si souvent. Il est de votre vertu et de votre prudence de garder en ce mouvement la même fidélité et constance que vous avez faict cy devant et qui vous ont rendu glorieux et si se peult dire heureux parmi les misères publiques qui ont dernièrement affligé cest état, je vous y excite et convie autant que je puis vous asseurant que vous serez toujours assistés de l'autorité du Roy et ayméz et chéris de lui et servis de moi qui suis

Messieurs

Votre très affectionné serviteur

Du Vair.

A Paris ce 3 septembre 1616.

Les lettres patentes nommant le successeur de Du Vair sont à la date du 15 juin 1616. Le président Marc Antoine d'Escalis, seigneur de Bras, Saint-Julien, Estoblon et Bellegarde fut reçu et installé le 14 octobre suivant[1].

IV

Le premier président Du Vair passait la belle saison dans sa propriété « La Floride », superbe habitation de campagne, entre Aix et Marseille, renommée alors comme aujourd'hui par ses ombrages et ses abondantes eaux[2]. Il se plaisait à y recevoir ses

[1] *État de la Provence dans sa noblesse*, par l'abbé R. D. B. Paris, Pierre Auboin, quai des Augustins, MDCXCIII, t. II, p. 11.

[2] Le château de la Floride, aux allées séculaires de marronniers et tilleuls, quartier du Canet, appartient depuis de longues années à l'honorable famille L. Aubin, de Marseille.

amis. Les habitués de ces réunions des savants et beaux esprits du pays étaient, à ne citer que les plus renommés, Peiresc, intime de la maison, Fabrot, Duperrier, Malherbe, Galaup de Chasteuil, Jean de Lacépède. Les personnages importants de passage dans le midi s'empressaient de s'y rendre. Aussi a-t-on dit que « La Floride était comme une académie dont l'influence ne se faisait pas moins sentir pour n'être pas imposée » ; et l'on ne s'étonne point que Du Vair ait été surnommé « le père des Bonnes lettres », de même que Peiresc a été appelé à son tour « le procureur général des Belles-lettres ».

Finsonius ne fut pas sans être invité à ces réceptions champêtres, où il voyait plus librement messieurs du Parlement qui avaient à poser devant lui.

Un curieux pentamètre est gravé au-dessus de la porte de la Floride :

Florentem, Florem, Florida, Flora, Fleat,

que nous traduisons « Que La Floride, déesse des fleurs, pleure sa plus brillante fleur ».

Il aurait été composé lorsque Du Vair quitta la Provence, appelé qu'il était par le roi, à remplir les fonctions de Grand Chancelier. Mais on n'en connaît pas l'auteur.

Étant donnée la rare facilité de Peiresc à écrire en latin et l'hexamètre dont il s'est plu à orner le portrait de Du Vair, ne doit-on pas supposer que ce vers de la Floride est son œuvre ? Nous le pensons sans trop craindre de nous tromper.

Baron Guillibert,

Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, Correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

VI

PROSPER GRESY

PEINTRE PROVENÇAL

J'ai entendu dire qu'il n'y avait pas d'École provençale. C'est possible! Cependant j'ai connu des artistes qui se disaient peintres provençaux; j'espère cependant, dois-je ajouter, que l'académicien marseillais, qui a prétendu que l'École provençale n'existe pas, se trompe; ce qui, du reste, peut arriver à tout le monde et même à un académicien marseillais.

Je trouve le nom de ce peintre dans la plupart des catalogues ou nomenclatures des expositions de nos provinces provençales, j'ai sous la main mon dernier catalogue (édition 1877), Musée de Marseille et j'y trouve ceci :

Gresy (Prosper), né à Boulogne (Pas-de-Calais), en 1804, mort à Nice le 24 mai 1874, jour de la Pentecôte (Ec. Provençale).

Cet artiste est placé dans l'École Provençale par droit de cité ayant toujours produit ses ouvrages en Provence.

Catalogue de l'Exposition de l'Art Provençal à Marseille (1906 Prado).

Voilà ce que dit ce catalogue :

Gresy (Prosper-Gabriel), né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 15 juin 1807, mort à Nice, le 27 mai 1874.

554. — *Paysage* (à M. H. Jourdan).

Exposition Montpellier 1860.

1860

Prosper Gresy. Élève de Molinier, peintre de Montpellier.

130. — *Gué,* paysage pris dans le département (Vaucluse).

131. — *Abreuvoir,* paysage pris dans le Gard.

132. — Vue : *Établissement des bains à Montini-Vaquières* (Vaucluse).

133. — *Jeu de boules*, dans l'île de la Barthelasse, à Avignon, appartient au docteur Barbousson.

134. — *Corye*, près des bains de Montmiral (Vaucluse) (paysage).

GRESY, 1891. CONCOURS RÉGIONAL.

432. — *Paysage.*

433. — *Paysage. Cabinet de M. Sans* (Marseille).

434. — *Étude de pins* (Musée d'Aix).

435. — *Ombrages de la Barthelasse, Cabinet de M. Gendarme de Bevotte* (Avignon).

GRESY (Prosper), 1862 (Catalogue d'Aix).

44. — *Pins maritimes* (Don de l'auteur), site pris aux environs d'Aix.

45. — *Abords d'une fontaine*, vue prise à Apt (Vaucluse), don de l'auteur.

GRÉSY 1869 (Cercle Artistique Marseille).

96. — *Souvenir de l'Aveyron.*

Je n'irai pas plus loin dans les citations qui précèdent, je crois avoir démontré suffisamment que notre peintre a exécuté principalement ces travaux en Provence, je n'ai du reste pas trouvé son nom dans les catalogues des expositions parisiennes.

Le faire martelé et quelque peu heurté de Grésy pourrait faire penser à Monticelli, mais non pour le coloris qui n'est pas brillant; c'est peut-être un précurseur?

BOUILLON-LANDAIS,

Correspondant des sociétés des Beaux-Arts des départements, ancien conservateur du Musée de Marseille.

VII

MAXIMILIEN DE VAUDREY

SON EFFIGIE FUNÉRAIRE — SON INVENTAIRE MOBILIER

Parmi les documents qui contribuent à soulever les voiles intimes du passé et à faire pénétrer les secrets de la vie privée de nos ancêtres, les testaments et les inventaires mobiliers tiennent la première place. La Franche-Comté possède, dans la collection des Testaments de l'Officialité de Besançon [1], malgré d'énormes pertes, une source incomparable, que les autres provinces lui envient. Les inventaires mobiliers sont au contraire assez rares dans nos collections publiques et peu d'entre eux ont été publiés. Les quelques pages que je vais consacrer à un personnage assez représentatif de la noblesse comtoise du seizième siècle et à son inventaire après décès présenteront, je l'espère, un certain intérêt [2].

Maximilien de Vaudrey appartenait à une maison très ancienne. Les membres de ses nombreuses branches occupèrent constamment, depuis le quinzième siècle, des emplois distingués à la Cour des ducs de Bourgogne et de la maison d'Autriche, qui leur succéda. Pas une armée bourguignonne qui n'en comptât plusieurs parmi ses chefs. C'est par l'un des plus connus, Guillaume de Vaudrey, que Bayard avait voulu être fait chevalier. Leur devise : *Jai valu, vaulx et Vauldrey,* ne fut point mensongère, car leurs hauts faits avaient acquis au nom de Vaudrey une illustration européenne.

Le père de Maximilien, Louis, que l'on appelait « le beaul Vauldrey », mort en 1512, avait été conseiller et chambellan de l'empereur Maximilien, capitaine des archers de la garde de Philippe le Beau, bailli d'Aval, capitaine et seigneur de la forteresse de Joux, qu'il avait enlevée aux Suisses.

Maximilien — ce nom était sans doute un souvenir de l'empe-

[1] Publiés par U. Robert et Max Prinet, dans la *Collection des Documents inédits,* 2 vol., 1902 et 1907. Il existe aussi des tables manuscrites détaillées de près de 8 000 testaments.

[2] J'ai tiré ce document des anciennes archives de la maison de Vaudrey, mises aimablement à ma disposition.

reur — était déjà qualifié d'écuyer à la mort de son père, bien qu'il fût encore mineur en 1516[1]. La capitainerie de Joux lui fut conservée. Il devint à son tour chambellan de Charles Quint. La vie errante de la Cour et des camps le ballotta de l'Allemagne et de la Hongrie aux Pays-Bas et en Espagne[2]. Le château de Vaudrey, « son principal domicile et demeurance », ne le dut posséder qu'à des intervalles courts et espacés; il ne reçut même pas son dernier soupir. Nous le trouvons, en effet, le 25 octobre 1545, dictant son testament « en sa maison fort de Domblans[3], ou présentement il est malade dans la chambre haulte[4] sur la salle ».

Dans cet acte, après avoir recommandé pieusement son âme à Dieu, à la benoite Vierge Marie, sa digne et pieuse mère, à monseigneur saint Michel l'Ange, monseigneur saint Georges[5] et monseigneur saint Germain[6], son vray patron et protecteur, il pourvoit à ses obsèques, ordonne des aumônes aux pauvres, aux quatre châsses des principaux hôpitaux[7] et aux frères et sœurs mineurs de la région, lègue ses chevaux avec une somme d'argent à son page, à ses écuyers, à son procureur et à son valet. Il donne à Guillemette de Chaussin, dame de Domblans, « sa chière et bien aimée femme », l'usufruit de tous ses biens, et n'ayant pas eu d'enfants de son mariage, il institue son héritier universel Pierre de Vaudrey, son neveu. Les soins empressés de son médecin, maître Pierre de Pise, ne réussirent pas à le sauver : soit suite de blessures, soit

[1] « Cession faicte pour messire Maximilien de Vauldrey, par son tucteur, de la seigneurie de Villecte.., du 29 mars 1516. » (*Inventaire*, f° 196.)

[2] *L'Inventaire* cite son voyage de Hongrie, probablement lors de la campagne de Charles-Quint pour faire lever le siège de Vienne, en 1532. Il signale aussi une dette contractée à Barcelone, en 1535. La même année, par acte passé à Tolède, le 25 février, il vend son château de Montigny-les-Arbois à Jean Lallemand, secrétaire de l'Empereur. (Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. IV, p. 301.)

[3] Canton de Voiteur (Jura). Ce château lui venait de sa femme Guillemette de Chaussin. La copie du testament est comprise, selon la coutume, dans l'inventaire.

[4] Claude de Vautravers avait obtenu, en 1447, de Philippe le Bon, la permission de rebâtir le château de Domblans. La chambre citée ici date de ce temps et a conservé une très intéressante décoration peinte.

[5] La Franche-Comté possédait une confrérie de Saint-Georges, à laquelle toute la noblesse se faisait affilier.

[6] Patron de l'église paroissiale de Vaudrey.

[7] Les quêteurs des ordres hospitaliers exposaient, dans leurs tournées, les châsses contenant les reliques de leurs maisons, afin d'attirer les aumônes. (V. mon *Histoire de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit*, 1892.)

maladie accidentelle, il mourut au bout de quelques jours. Son corps fut déposé en grande pompe à l'église paroissiale de Domblans, où furent célébrées, selon ses dernières volontés, les vigiles solennelles à neuf leçons, puis le lendemain, trois grandes messes à diacre et sous-diacre et autant de messes basses que l'on put réunir de prêtres. Mêmes cérémonies à Vaudrey, où il avait choisi sa sépulture dans la chapelle fondée par ses ancêtres et rebâtie par ses soins. Le service de quarantaine et l'Annuel suivirent à leur tour, avec le même apparat, en présence de ses parents et amis. Il avait laissé sans doute à sa veuve le soin de son tombeau; celle-ci s'empressa de commander à maître Lulier, imagier Dolois de grand renom, une belle dalle funéraire, qui se dresse encore contre le mur de la chapelle, en face de son caveau [1].

L'artiste a su imprimer sur ce visage de gisant, à la barbe puissante et aux traits énergiques, mais tempérés de bonhomie, une personnalité si intense, qu'on est amené à penser qu'il en avait pris un moulage sur sa couche funèbre. Debout dans une niche cintrée, les mains jointes, le noble défunt porte encore l'*armure de plates* qu'il n'a guère quittée durant sa vie. Sa grande épée d'armes repose à son côté; à ses pieds son armet et ses gantelets. Deux colonnes corinthiennes, surmontées d'un entablement orné de feuillages, forment un élégant portique autour de la niche; aux quatre angles, des écussons portent ses armoiries paternelles et maternelles, et à la base un cartouche contient la légende suivante :

CY GICT MESSIRE MAXIMILIAIN DE VAVLDREV A SON VIVANT
CHLR · SEIGNEVR DVD · LIEV LA CHASSAIGNE Z CHABERLĀ
ORDINAIRE DE LEMPEREVR · CHARLES · V^e DE CE NOM ·
C..... LEQVELX · TRESPASSA LE · XXVe DOCTOBRE XV^c XLV

[1] Je n'ai découvert aucune mention du sculpteur Lulier dans les archives des Vaudrey. Néanmoins, je n'hésite pas à attribuer à l'artiste alors si prisé dans toute la Franche-Comté, la dalle funéraire de Maximilien, ainsi que le saint Antoine cité plus loin. Ceux qui ont étudié ses œuvres les plus connues, à Rahon, à Pesmes, à Marnay, etc., jugeront comme moi, j'en suis certain, que le doute n'est pas possible. Sur Lulier, voir en particulier les monographies suivantes de J. GAUTHIER : *Claude Lulier (Bulletin de l'Académie de Besançon)*, 1890. — *L'Eglise paroissiale de Pesmes (Congrès archéologique de France)*, 1891. — *Les Gorrevod et leur sépulture dans l'église de Marnay (Mém. de la Soc. d'Emulation du Doubs)*, 1869. — *La Chapelle de Guillaume de Visemal (Réunion des Sociétés des Beaux-Arts)*, 1896. — *Les Initiateurs de l'art en Franche-Comté (ibid.)*, 1893.

Planche XXIV. Page 112

DALLE FUNÉRAIRE DE MAXIMILIEN DE VAUDREY

Église de Vaudrey, Jura.

Planche XXV. Page 112.

STATUE DE SAINT ANTOINE

(Eglise de Vaudrey, Jura.)

La dalle funéraire de Maximilien conserve le thème des tombes gothiques, dans un cadre rajeuni et renouvelé. C'est une œuvre encore un peu gauche par certains détails, mais néanmoins l'une des plus intéressantes de cet atelier dolois, qui devait implanter en Franche-Comté les procédés de la renaissance [1].

La chapelle seigneuriale est à peu près intacte, au côté droit de l'église de Vaudrey. Elle est bâtie en briques, comme la tour qui subsiste seule dans l'ancien château. Sur des culs-de-lampe et sur les deux clefs de la voûte à nervures multiples, se voient les armes accolées de Maximilien et de Guillemette de Chaussin. La niche qui surmonte l'autel est veuve de sa statue de Notre-Dame, titulaire de la chapelle, mais le regret de sa perte est tempéré par la présence d'une jolie statue de saint Antoine, en albâtre, sortie du même ciseau que la tombe de Maximilien [2].

Les derniers devoirs dignement rendus au noble seigneur, restait l'exécution de son testament. Pierre de Vaudrey [3] n'avait accepté l'héritage de son oncle que sous bénéfice d'inventaire, « doubtant icelle hoyerie estre chargée de plusieurs grandz debtes ». A l'ouverture de l'inventaire, la veuve protesta, au nom du respect dû à la mémoire de son époux : « Le secret du patrimoine dud. seigneur deffunct seroit manifesté, disait-elle, dont pourroit résulter diminution de l'estime dud. seigneur, en cas que par ladite confection les facultez d'icelluy seroient treuvées moindres qu'elles n'estoient réputées, ou envye au contraire au cas qu'elles apparoistroient grandes oultre ce que l'on pensoit communément. » Elle offrait en même temps de prendre à sa charge toutes les dettes et legs, et en outre de verser à son neveu, pour reconnaître sa qualité de légataire, une somme de 1 000 écus d'or. Mais Pierre de Vaudrey persista dans son attitude et les gens de justice procédèrent à l'opération coûteuse de l'inventaire.

Cette pièce, dont nous avons tiré les détails précédents, forme un gros volume de 260 folios, qui comprend, à la suite du testa-

[1] Voir ci-dessus, planche XXIV.

[2] Voir ci-dessus, planche XXV.

[3] Fils d'Adrien de Vaudrey et de Marguerite de Veré, baron et seigneur de Courlaoux, Le Pin, Saint-Julien, etc., gentilhomme ordinaire de l'hôtel de l'Empereur, bailli d'Aval; il joua un rôle actif dans les guerres du temps et mourut vers 1560. Il était neveu de Maximilien par Guillemette de Chaussin, veuve en 1535 de son oncle Jean de Vaudrey, seigneur du Pin.

ment de Maximilien, l'inventaire des meubles du château de Domblans, appartenant pour la plupart à Guillemette de Chaussin, puis celui du château de Vaudrey, avec le récolement des titres et la description des droits et revenus des seigneuries de Vaudrey et La Chassagne [1]. Il en ressort que les craintes du légataire étaient fortement exagérées. Le total des dettes atteignait, il est vrai, 3000 livres, somme rondelette pour l'époque. Mais, en retour, l'actif était considérable. C'était d'abord le mobilier, estimé 2 700 livres, l'argenterie, 372 livres, les récoltes non consommées, le bétail des écuries et des commandes, les reliquats de comptes des receveurs, en tout quelques centaines de livres. Ajoutons les tailles et autres droits seigneuriaux, un vaste château, de belles forêts, 100 hectares de terres et prés exploités par corvées et douze étangs soigneusement entretenus et peuplés de 20 000 carpeaux, d'un bon revenu. En vérité, un tel héritage n'était point à dédaigner. Seulement, il fallait de l'argent comptant, pour satisfaire les créanciers, et l'argent était rare. Déjà le défunt avait été contraint d'engager à son apothicaire, pour 1 500 francs, deux chaînes d'or de chevalier; sa veuve avoue qu'elle n'a pu subvenir aux premiers frais des funérailles qu'en mettant en gage deux jaserans d'or, pour 120 écus.

La disette de numéraire était la grande plaie dont souffrait alors la noblesse. Les droits seigneuriaux rentraient avec peine, en un pays ruiné de guerres; les gages des officiers étaient réglés très irrégulièrement, car le prince était à court plus encore que ses sujets; notre inventaire en cite un exemple typique [2]. En 1495, l'empereur Maximilien avait signé un mandement relatif à une somme de 4 500 francs qu'il devait à Louis de Vaudrey. Cette dette n'était pas encore liquidée en 1534, puisque à cette date les instances de Maximilien de Vaudrey obtenaient de Charles-Quint une ordonnance adressée aux exécuteurs testamentaires de Philippe le Beau, mort en 1506! Fut-il payé à cette fois, ce n'est pas bien sûr. Ne nous étonnons pas de voir Maximilien suivre d'aussi augustes exemples et laisser impayées des dettes contractées par des parents dont il avait recueilli l'héritage depuis quarante ans passés [3].

[1] Canton de Chaumergy (Jura).

[2] *Inventaire*, f° 240.

[3] Gabriel Ramel, marchand, rapporte un billet de feu messire Guy d'Usier,

Il nous reste à donner une courte analyse de l'inventaire. Le château de Vaudrey se composait de deux étages. Au rez-de-chaussée se trouvaient les pièces d'un usage journalier : cuisine, salle à manger ou grande salle et chambre du seigneur avec ses annexes. La cuisine était abondamment pourvue d'ustensiles ménagers : 468 livres d'étain en pots, assiettes, plats, écuelles, saucières, aiguières, moutardiers ; près de 500 livres de cuivre ou d'airain : bassins, chaudières, pelles, chandeliers, etc. Dans la grande salle, trois tables sur pieds tournés ou sur tréteaux, couvertes de tapis turquois, des bancs à dossiers, la grande chaire du maître, des escabelles, un haut buffet à deux corps, des coffres de cuir et de chêne pour le linge. L'argenterie est serrée dans le garde-manger; elle consiste en gobelets, coupes, aiguière et cuillers, du poids de 13 livres ou 26 marcs. Vient ensuite la chambre du défunt, qui doit rester entièrement tendue pendant toute l'année de six pièces de drap noir, de même que le grand lit sculpté, pour le deuil du seigneur. Elle est meublée de tables de noyer, de buffets à corps, bancs de chêne, chaises tapissées hautes et basses. Dans les garde-robes, sept coffres renferment les vêtements du feu seigneur : bonnets et chapeaux de velours ou de soie noire, garnis de crancelins et de passements d'or; grands manteaux de drap ou de feutre écarlate, casaques, pourpoints et chausses de toutes couleurs, à bandes découpées, souliers et escarpins de velours, collets de toile ou de feutre, même un manchon. Cette garde-robe abondante et recherchée décèle plus l'homme de cour que le gentilhomme campagnard. Même luxe dans les lits de camp de Maximilien et de son père.

Les bijoux étaient soigneusement enfermés dans un petit coffre; les plus précieux étaient une M de diamants, des doublets et des balais enchâssés d'or, un gros saphir dans un soleil d'or, une paire de *patenostres* à huit *ranches* et huit signets d'or émaillé, un carcan d'or à 14 rubis et 14 perles; des bagues ornées de diamants et de saphirs. Au nombre des objets de prix était rangée « une paire de grandes heures en parchemin, escrites à la main, ystoriées illumynées et dourées en plusieurs lieux ».

du 14e jour de febvrier 1498... de feu Jehan d'Usier, du 27e jour d'aost l'an 1501,... desquelx led. feu Maximiliain de Vauldrey a esté heritier, etc. (*Inventaire*, f° 30 v°.)

La distribution du rez-de-chaussée se retrouvait à l'étage; la grande salle et les chambres, y compris celles des tourelles, étaient garnies de tables, buffets, bancs et chaises, lits à pans de tapisserie armoriée, tapis de laine faits à l'aiguille « par les damoiselles de lad. maison ».

Le cabinet était un petit arsenal : quatre armures complètes, dont une finement ciselée, des armets, morions, brigandines, corselets, haches d'armes, épées, cimeterres, arquebuses; des épieux de chasse, des hallebardes; le guidon de Louis de Vaudrey, en damas blanc, jaune et rouge, sur lequel est l'image de saint Christophe, avec la devise : QUI VOULDRA. Pour la défense du château, d'autres armes étaient disséminées dans les tours, notamment deux canons et un fauconneau; en outre, quatre pièces d'artillerie étaient encore au château de Joux.

Au milieu de cette accumulation d'objets de toutes sortes, on est frappé de l'absence d'œuvres d'art. A part les bijoux et une modeste argenterie, seuls quelques buffets sculptés et les tapisseries représentent le luxe artistique; pas un tableau [1], pas un portrait dans cette demeure qui vit passer des générations de hauts personnages.

La Franche-Comté, il est vrai, eut à subir tant d'assauts après la mort de Charles le Téméraire, que notre château fut sûrement pris et pillé à plusieurs reprises par les soldats de Louis XI, dont les Vaudrey furent des adversaires indomptables.

Quel que soit le motif de cette lacune, l'inventaire de Maximilien de Vaudrey n'en donne pas moins une idée assez juste de la situation matérielle de la noblesse franc-comtoise dans la première moitié du seizième siècle.

L'abbé P. BRUNE,

Membre non résidant du Comité.

Inventaire.

C'est l'inventaire solempnel que noble et puissant seigneur messire Pierre de Vauldrey, baron et seigneur de Courlaou, le Pin, etc., héritier par beneffice d'inventaire.... de feu messire Maximiliain de Vauldrey fait faire des biens demeurez en l'hoyerie et succession d'icelluy feu seigneur

[1] On trouve bien à la cuisine « une ymaige enchasser en bois ou est le signe d'une boulangerie » ; ce serait une place singulière pour le seul tableau mentionné ; j'y vois une simple gravure encadrée.

deffunct.... le dix-huitieme jour du mois de decembre l'an mil cinq cens quarante cinq.

Au lieu de Vauldrey :

En la cuysine se sont treuvez les meubles suigans, assavoir : 2 quevacles penduz a une berre de fert, tauxé 20 s.[1] — Deux gros andiers de fert servant a lad. cuysine, 6 fr. — Une vielle platine de fert, 6 g. — Une grosse table de bois ; 2 petitz bancs aussi de bois, 4 g. — Une autre petite table de bois attachée contre la muraille, 1 g. — 2 mortiers de pierre et 2 petoz de bois, 4 g. — Ung aultre petit banc, 20 s. — 3 grilles de fert, l'une grande, les autres petites, 4 g. — 5 athes (astes) de fert, 18 g. — 2 grandes chièvres de fert a mectre athes au feug, 27 g. — 4 aultres chievres de fert chascune d'icelles a trois piedz bien petites, 16 g. — 4 laichefroye de fert, l'une grande et les aultres petites, 18 g. — 4 pelles fritures, 15 g. — Ung trepied de fert, 6 g. — 2 grapins de fert, 2 g. — 3 vieux meschans pouchons de louthon et une vielle esquemure, 3 g. — Une grande paule de fert emmanchée en bois servant au feuz de lad. cuysine, 6 bl. — Un mortier matiere de louthon garnir de son petot, 1 fr. — 8 quevaicles de fert, 2 g. — Ung vieux chaulderon a tenir sandres, 1 g. — 3 aiches a copper bois l'une bonne, les autres deux rompues, 4 g. — Un bassin a greaul, 2 s. t. — 2 greaulx de bois a tenir eaue et 3 saillotz, 2 s. t. — Un buffet bois chesne, 20 g. — Un grant ratelier de bois a tenir les utensif de lad. cuysine, 8 g. — Un vieux coffre de cuy bouly ferrer, 6 g. — Une ymaige enchasser en bois ou est le signe d'une boulangerie, 1 g. — 2 tornieres de bois, 1 bl.

Ou pretiseur joignant a lad. cuysine :

Une grande vielle mas a prety pain et pate, 2 g. — Une autre fort et bien petite mas a prety pain et pate, 2 bl. — 2 tables de bois de sapin a pourter pate, 4 bl. — 2 tornures rondes a faire tartres, 2 bl.

En une tornelle pres le pretiseux :

Un champlit de couchette de bois de chasne, 9 g. — Une petite couchette de vielle plume et 2 petitz coussins aussi de plume, 15 g. — Une vielle tandue de couchette de serge jaulne, 3 g.

En une aultre tornelle pres lad. cuysine :

Un champlit de bois de chasne, 4 g. — 1 petit lict et 1 petit coussin de

[1] On se servait en Franche-Comté de la monnaie estevenante (de l'archevêque de Besançon) et de la monnaie comtoise. La première était une livre de 20 sols ; le sol valait 12 deniers, le denier 2 oboles, l'obole 2 pites, la pite 4 niquets. La monnaie comtoise était le franc ou florin, qui valait 12 gros ou 20 sols ; le gros 4 blancs ou 1 sol 6 deniers ; le blanc 3 engrognes ou 12 deniers ; le denier 2 oboles ou 2 mailles ou 4 pites ; la pite 4 niquets ; 1 franc comtois valait 18 sols estevenants et 13 sols 4 deniers de France. L'écu d'or au soleil valait 2 francs 3 gros.

plume, 1 lodier, 1 guedon et 1 meschante couverte, 3 fr. — 1 petit coffre de cuy bouly, bien ferré et fermant a clef, 20 s. — Une petite arche de bois de chasne, ferrée et fermant a clef, 6 g. — Une autre archette de bois sappin ferrée et fermant a clef 2 g. — 2 flasques d'estain a channettes tenant chascun environ une pinte, mesure dud. Vauldrey, 2 fr. — *Item* en potz, platz, escuelles, saussures, assiettes, trancheurs, aiguieres, moutardiers, le tout d'estain, 468 l.... tauxés chascune livre 2 g., le tout 78 fr. — 3 potz d'estain de morte matiere pesans 30 l., la livre 5 bl., 3 fr. 1 g. 1/2. — 7 grans chandeliers et 1 petit, 2 chaufferettes, 2 potz a pisser, 4 garde nappes et 2 bassins, le tout de louthon et pesant 30 l., 2 g. la livre, 5 fr. — 2 chandeliers, 2 potz a pisser, une chaulferette, 1 bassin et 1 pot a faire barbe, le tout de louthon, pesant 16 l., 2 fr. 8 g. — 1 grande pelle tenant environ 4 greaulx, 2 aultres maindres et 2 meschans coulelerettes a faire fromaiges, le tout de mat. d'arain pesant 52 l., à 5 bl., 5 fr. 5 g. — 1 aultre grande pelle tenant environ 2 greaulx et 6 aultres maindres aussi d'arain, pesant 52 l., 5 fr. 5 g. — 1 lampe a 6 goulettes pour y mectre mouches a halumer icelle lampe, de louthon, 1 fr. — 1 chandelier aussi de louthon servant a halumer en sale estant a 6 branches, 18 g. — 53 l. d'arain en une grande chauldiere et 3 maindres, 3 fr. 3 g. — 1 grande chauldiere tenant un greaul et demy, 2 chaulderons a cuyre poisson, 3 aultres petitz d'arain, pesant le tout 51 l., 3 fr. 3 g. 1 bl. — 1 vieux bassin a barbier, 4 s. t. — 4 petites cassettes matiere blanche, 3 g. — 3 grans potz de cuyvre et 2 petitz, pesant le tout 46 l., 3 fr. 10 g. — 5 potz de cuyvre, pesant 45 l., à 4 bl., 3 fr. 5 g. — 1 grand pot de cuyvre, 2 moyens, 1 chauldiere tenant environ 2 greaulx, 1 pelleron matiere blanche, 1 chaudiere, 1 cassotz a cuyre poisson de matiere rouge, 52 l. à 4 bl., 4 fr. 4 g. — 1 vielle chauldiere, matiere blanche, 5 g. — 1 grand pot, 2 ou 3 moyens et 2 petitz, le tout de cuyvre a ances de fert, 25 l. à 4 bl., 2 fr. 1 g.

En la pourterie et entrée de lad. maison ont esté treuvez les bastons suygans :

8 hallebardes, a 4 g. piece, 2 fr. 8 g. — 10 espieux de chasse, a 3 g., 2 fr. 8 g. — 2 petitz bancs de bois, 1 s.

En la sale estant ou bas de lad. maison forte et chastel :

16 picques-ferrées, à 6 g., 8 fr. — 4 javelines a pourter a cheval, 9 g. — 1 baston d'anseigne ferrer d'un fert en maniere de picque, 2 s. — 1 grande table de bois de chasne sans traiteaulx, 3 g. — 1 aultre table de bois de nouhier estans sur quatre piedz de chasne, 9 g. — 1 grand banc torné sans perche, de bois de chasne, 4 g. — 1 autre table quarrée estant sur quatre piedz tornez, de noyer, 9 g. — 1 banc torner de b. de noyer, 9 g. — Des pinsettes de fert servans aù feug, 1 g. — 10 esquabelles quar-

rées de bois de chasne, 10 g. — 1 petite escabelle appellée ung flasset, 4 bl. — 1 chayere a dolcier de b. de noyer, 5 g. — 1 buffet de b. de chasne ouvrer a ouvraige de menuserie, garnir de son dolcier et ouvraigé a deux armaires ferrez et fermant a clef, 4 fr. 1 2. — Un grand coffre de bois de chasne ferrer et fermant a clef, 3 fr. — 1 coffre de cuyr boully ferrer et fermant a clef 15 g. — Un escrain de bois de sappin, 4 bl. — 1 tappis de lainne fait a l'esguille apte a mectre sur table, 3 fr.— 1 aultre tappis torquois servant aussi à table, ouvrer de divers ouvraiges et entre aultres de 3 chappeaulx de triumphe faiz de lainne varde, 3 escuz au soleil, 6 fr. 9 g. — 1 courte robe de damas de celles dud. feu seigneur de Vauldrey, forrée d'une bordure de martres, 30 fr.

Ou garde manger joignant a lad. sale :

1 grosse table de bois de folz, ensemble de 2 petitz bancs, 2 g. — 2 flasques de bois, 3 g.

Vasselle d'argent :

1 bassin, 1 aiguiere, 6 goubeletz gauderonnez, 1 goubelet au pied duquel sont trois boutons, 1 coupe garnie de couvaicle au-dessus duquel est le signe d'ung enffant, lesd coupe et couvaicle dorez, 1 goubelet garny de son couvaicle dorez. *Item* une grande coupe double armoyer aux deux bouts des armes dud feu seigneur de Vauldrey dourée, 14 cuylliers le tout d'argent pesant 13 livres qui reviengnent a 26 mars, chacun desquelx mars d'argent a esté tauxé a l'advis d'aucuns gentilshommes illec estans... 14 fr. et demy, pour consideration de ce que aulcunes pieces sont dourées, le tout 377 francs.

En la chambre près lad. salle :

2 andiers de fert à boucles, 3 fr. — 1 table de bois de noyer garnie de son pied, 8 g. — 1 banc tournus de noyer, garni de sa perche, 9 g. — 1 buffet de b. de chasne à deux armaires et deux lyettes, lesd. deux armaires ferrez en l'un desquels est une serrure, 18 g. — 1 chayere de bois couverte de cuyr, icelle à dolcier, 4 g. — 4 autres chayeres basses de b. de chasne, 9 g. — 6 coffres de cuyr boully tous ferrez et fermant à clef, 10 fr. — 1 petit coffre de b. de chasne ferré, 9 g. — 1 champlit de b. de chasne a ouvraige de drapperie, 27 g. — 1 autre champlit de couchette de mesme bois et ouvraigé, 18 g. — 1 vieux champlit de camp sur sangles, 1 fr. — 1 garde robe de b. de chasne à ouvraige de drapperie ferré et garnir de serrure, 2 fr. 3 g. — 1 lit de plume garnir de coussin aussi de plume, 8 fr. — 1 lit de plume garnir de coussin, 2 fr. 3 g. — 1 autre lict de couchette garnir de son coussin de plume, 3 fr. — 2 lodiers l'un de lict et l'autre de couchette, 21 g. — 1 myrouer ardant enchassé en bois, 1 fr. — 1 bien petit coffre de b. de chasne ferré et fermant à clef, 4 g. — 2 petites chayeres appelées passer, 4 g. — 1 chappeaul de velour noir

garnir d'un crancelin et d'un bort de passement de soye noyre, 9 g. — 1 aultre chappeaul couvert de caffas, 9 g. — 1 robe de camelot incarnal sans ondes ferré de pannelières, 10 fr. — 1 vieux manteaul de drap rouge sans manches, 4 fr. 1/2. — 1 casacque trippe de velours rouge royée, 27 g. — 1 autre casacque de frize noyre doublée de toille noyre, dud. feu seigneur, 2 fr. 1/2. — 1 robe courte de damas gris bandé de velours gris descoppé, 10 fr. — 1 cappe de frize noyre en my use bandée en dedans d'une bande de sattin, 5 fr. — 1 bonnet de velour noir en my usé, 9 g. — 1 paire de souliers de velour noir my usé à l'usaige dud. feu sgr., 6 g. — 1 poignard la gainne d'icelluy de velour noir fort usée, 6 g. — 1 vielle sainture de velour forrée, 4 s. — 4 petites pieces de sattin jaulne ayant esté employer en manches de prepoint, 3 g. — 3 toillettes deux noyres et l'aultre rouge, 3 g. — 5 couletz de maroquins noir, blanc et orangier, 5 fr. — 1 pourpoint de sattin jaulne la chaulce de drapt jaulne, 5 fr. — 1 aultre paire de chaulces de drapt jaulne, 15 g. — 2 aultres paires de chaulces de drapt jaulne, 3 fr. — 1 autre paire, *id.*, 15 g. — 1 aultre paire de drapt gris bandé de veloux gris en my us, 18 g. — 1 aultre paire de drapt blanc, 15 g. — 1 aultre paire de drapt bleu descoppées, 18 g. — 1 pourpoint de sattin gris couthonné, 2 fr. 3 g. — 1 aultre de satin bleuf en my us, 2 fr. 3 g. — 1 paire de chaulces de drap blanc descoppées, 18 g. — 1 paire de drapt rouge descoppées, 18 g. — 1 pourpoint de canevard de soye vieux et fort use, 1 fr. — 1 pourpoint de sattin cramoisy en my us, 4 fr. 1/2 — 1 courte robe de damas noir a coulet renverser a bande de velours descoppé, 8 fr. — 1 casacque de velour noir passementer de passemens d'or et de soye, garnir de boutons de mesmes passemens, 8 fr. — 1 casacque de velour vyolet a pourte sur arnatz, passementer de filz d'argent et soye, 5 fr. — 1 caparason de mesme velour et passement, 4 fr. — 1 paire de chaulces de drapt jaune, 18 g. — 1 paire de drapt rouge descoppées, 2 fr. — 1 paire de drapt gris soris bandées de velour gris, 2 fr. — 1 paire de drapt bleu aussi descoppées, 2 fr. — 1 aultre paire de drapt gris brung aussi descoppées, 12 g. — 1 pourpoint de sattin gris, 3 fr. — 1 paire de chaulces de drap noir descoppées, 18 g. — 1 pourpoint de sattin noir à my us, 2 f. 3 g. — 1 paire de chaulces de drapt rouge, 2 fr. — 1 paire de drapt rouge bandées de sattin rouge, 2 fr. 1/2. — 1 pourpoint de sattin cramoisy desia pourté, 6 fr. 9 g. — 1 chappeaul de soye noire ayant ung crancelin fait de soye et fiz d'or, 18 g. — 1 orillon de caffas noir doublé de drapt rouge, 3 g. — 2 bonnetz de velours noir en my us, 2 fr. — 1 paire de boutinnes de chamoy noir, 9 g. — 1 autre de maroquin vielles, 4 g. — 1 aultre de cuyr noir, 6 g. — 1 pourpoint de sattin blanc en my us, 4 fr. — 1 pourpoint de bonbasinne en my us, 1 fr. — 1 hault de chaulce de drap gris

descoppé et marner de sattin gris, 1 fr. — 1 saye de soie noire fourrée de regnardz, 5 fr. — 2 paires de souliers de velours blanc, 2 g. — 2 paires de velour noir, 3 g. — 1 paire d'escarpins blanc descoppez, 4 bl. — 6 pieces de drapt noir tandues en deul en lad. chambre que lad. dame dit avoir louhée depuis le trespas dud. seigneur de Vauldrey pour accoustrer lad. chambre en deul. — 5 couvrechiers et 3 toilles d'orillier le tout ouvrer en soye rouge et noire, 18 fr. — 2 chapperons de velour noir garniz de tornettes et orillettes, 3 couletz aussi de velour et une paire de manchons aussi de velour doublé de toille blanche, 5 fr. — Plusieurs gorgieres, manchons et aultres menues bagues de femme, 3 fr. — 5 chemises de toille de lin de celles dud. feu seigneur, 2 fr. — 5 autres chemises que lad. dame dit avoir donné par ordonnance dud. feu sgr. — 1 ciel de lict de serge noyre garniz de franges aussi noyres avec 3 custodes et ung dolcier de semblable serge, 5 fr.

En la garde robe estant en lad. chambre :

1 cotte de velour cramoisir en my us, les plis d'icelle estant de sattin de bouges, 5 fr. — 1 autre de velour noir, 9 fr. — 1 autre de velour cramoisy en my us, 11 fr. 3 g.

En la chambre basse regardant au soleil couchant :

2 andiers de fert, 15 g. — 1 table de b. de noyer sur 4 piedz tornez, 18 g. — 1 banc tornez à perche de b. de noyer, 9 g. — 2 chayeres basses a dolcier de b. de chasne, 4 g. — 1 vieux buffet de chasne a 2 liettes et 2 armaires ferrées et garniz de serrures, 15 g. — 1 chayre couverte de cuyr ou est pourtraict ung serf et ung chien, 18 g. — 1 champlit de b. de chasne à ouvraige de drapperie, 2 fr. 9 g. — 1 champlit de couchette de mesme bois et ouvraige, 18 g. — 1 lict de plume garnir de son coussin, 10 fr. — 1 lodier estant sur led. lict, 6 g. — 1 couverte de vieille tapisserie a fleurettes estant sur led lict, 1 fr. — 3 custodes de toille de lin, 2 fr. — 1 ciel dolcier goustrotz a lampes garniz de franges, 6 fr. 9 g. — 1 couchette de plume garnie de coussin, 5 fr. — 1 lodier estant sur lad. couchette, 4 g. — 1 vieille couverte de tapisserie estant sur lad. couchette, 6 g. — 1 petit tappis servant au flanc de lad. couchette, 6 g. — 2 custodes de toille de lin servans a lad. couchette, 3 fr. — 1 dolcier et 3 goutherotz a lassis, ensemble ung ciel de toille les franges servans à lad. couchette, 3 fr. — 1 tappis tourquois servant a une table quarrée, rompu et gasté, 18 g. — 2 orilliers de plume, les toyes d'iceux ouvrées de soye noire, 2 fr. — 2 quarreaulx couvers de tappisserie le dedans de plume, 8 g. — 1 pièce de tappisserie estant sur la cheminée de lad. chambre armoyée aux armes de lad. maison De Vauldrey, 3 fr. — 1 autre pisserie a ouvraige de fleurettes, 3 fr. — 3 autres petits pans de tappisserie de mesme ouvraige, 5 fr. — 1 grande pièce de tappisserie de mesme ouvraige, 7 fr.

En la garde robe cy devant mencionnée :

1 petit coffre couvert de cuyr rouge argenter et le dedans doubler de taffetaf cramoisir fermant à clef, 18 g. — 1 petite bougette de cuyr dorée dedans, en laquelle ont esté treuvées les bagues qui s'ensuyvent, assavoir une M de diamant enchassée et mise en euvre en or garnie de 3 parles, laquelle n'est pour le present tauxée pour ce que lesd. tauxeurs n'ont bonnement congnoissance de telle matière. — 1 petite potance d'or. — Une croix d'or au mylieu de laquelle est ung rubis et quatre perles alentour (à ladite dame, ainsi que les suivants). — Une aultre croix d'or enveloupée dedans une petite boyte de sattin cramoisy en laquelle sont les reliques. — Un groz doublet enchasser en or aiant des petites parles alentour — Ung balet enchasser en or avec 4 grosses parles rondes. — Ung gros saffiz enchasser en ung soleil d'or. — Une dourure a bougettes emmaillée. — Une paire de patenostres à 8 ranches d'or emmaillé garniz doublé de fiz d'or de Chippre garniz de 8 seignes aussi d'or et chascune ranche de 10 boutons. — 2 chainnettes d'argent dourées en aulcuns lieux, une paix aussi d'argent et dourée sur les bort et ung eaul benoistier d'argent aussi dourer sur les bors armoyer des armes de lad. dame. — *Item* nous a dit et declairer lad. dame que es mains de Jehan Sauget de Ponterlier appothicaire est en gaige une chainne d'or a grosses boucles pesant 400 ducatz et ce pour 735 fr. receuz par led. feu sgr de Vauldrey qui l'a mis en gaige es main dud. Saulget (elle avait été donnée à Guillemette de Chaussin par Jean de Vaudrey, son premier mari). — *Item* nous a dit et déclairer que a elle appartenoit une chainne d'or faicte à boucles rondes de la valeur de 300 escuz que led. feu seigneur eu delle et l'empourta en la guerre ou voyaige d'Ongrie (elle venait de son père Claude de Chaussin). — *Item* a déclairer que depuis le trespas dud. feu seigneur pour fournir aux fraictz de ses opceques et funerailles elle a esté contraincte mectre en gaige au lieu de Poligny es mains de mons. le tresorier Mouchet deux jaserans d'or pour le pris et somme de 120 escus d'or, lesquelx jaserans elle dit à elle appartenir. — *Item* a esté trouvez aud. garde robe ung quarquant d'or emmaillé ouquel a 14 rubis et 14 parles. — 1 calisse d'argent dourer en aulcuns lieux où sont les armes dud. feu sgr d'une coustel et d'aultre celles de Thoulongeon et la platine d'argent; — 2 chainnettes (burettes) d'argent dourées sur les bords, lesquelx calisse, platine et chanettes dediez au service divin pour la chappelle fondée par les seigneurs de Vauldrey en l'église d'illec en l'honneur de Nostre Dame. — 5 verges d'or, assavoir 1 dyamant, 2 saffiz et une pierre en manière d'ung doublet avec un fillet double. — 1 reliquiaire en manière d'une croix enchasser en argent; le bois d'icelle dourer, où sont les armes de lad. dame. Item une grosse paires d'heure de parchemin escriptes à la main ystoriées illumyuées et dourées en plusieurs lieux, 1 fr. 3 gr.

En une petite chambre en manière de garde robe :

1 champlit de bois de chasne fait a ouvraige de drapperie, 15 g. — 1 lict de plume garny de coussin, 30 g. — 1 meschant couverte de lainne, 3 g. — 1 materat, 18 g. — une garde robe de bois sappin et chasne sans fermeture, 7 g. 4 d. — 1 coffre de b. de chasne ferré et fermant à clef, 1 fr. — 1 tappis de lainne servant à ung buffet fait à l'esguille par les demoiselles de lad. maison, 1 fr. — 1 viez coffre de cuyr boully sans ferrure, 6 g. — 4 carreaulx, 2 de tappisserie et 2 de lainne faiz à l'esguille remplis de plume, 16 g. — 1 manteaul feutre tainct en escarlatte, de ceulx dud. feu sgr, 18 g. — 1 chappeaul de velour noir desia fort use de ceulx de lad. dame, 6 g. — 2 grandes masles de cuyr. 2 fr.

En la sale dessus :

2 andiers de fert, 2 fr. — 1 table de b. de noyer estant sur 4 piedz tournez et 1 banc à parche aussi tourné, 20 g. — 1 champlit de b. de chasne a ouvraige d'emboiture, 3 fr. — 1 autre champlit de b. de chasne ouvré à ouvraige de fuillaige et autres, 2 fr. — 1 lict de camp a sangles et ferré, 18 g. — 1 chayère de b. de chasne couverte de tapisserie, 18 g. — 1 autre chayere (*id.*), 18 gr. — 2 chayeres basses à dolcier, 8 gr. — 8 carreaulx de tappisserie que lad. dame dit estre des siens. — 1 tappis turquois servant à la table quarrée de lad. chambre, 5 fr. — 1 buffet de b. de chasne a 2 lyettes et 2 armaires ferrez et a 4 serrures, 18 g. — 1 vieux tappis servant aud. buffet, 4 g. — 1 fusif a croix sainct Andrey fait en abbastre, 4 g. — 1 tappis de serge rouge servant sur led. buffet, auquel sont plusieurs ouvraiges et feullaires, 6 g. — 1 aultre piece de tappisserie sur la chemynée de lad. sale, 9 g. — 7 pieces de tappisserie de serge rouge ouvrées et armoyées comme les precedentes que l'on dit estre les armes du cappitainne Carquelebant, 9 fr. — 1 couverte de lict de mesme serge rouge et ouvraiges, 2 fr. 3 g. — 1 lict de plume garni de son coussin de mesme, 9 fr. — 1 lodier sur led. lict, 1 fr. — 3 custodes de toille de lin, 2 fr. — 1 ciel dolcier et 3 goutherotz de sattin blanc de Bruges ouvrer en broderie a roses en velour noir et garniz de franges, 13 fr. 1/2. — 1 lict de couchette de plume garnir de son coussin, 3 fr. — 1 lodier, 9 g. — 1 vielle couverte de Drapt rouge de la façon de mante, 1 fr. — 1 ciel dolcier et 2 coutherotz de couchette de serge rouge armoyez aux armes dud. Coaquelevaul, 18 g. — 1 petit lict et coussin de plume estant sur le champlit de camp, 2 fr. — 1 lodier, 18 g. — 3 custodes de toille de chenefve, 18 g. — 1 ciel dolcier et 3 goutherotz alapis garniz de franges, 4 fr. — 2 carreaulx l'un de lainne et l'aultre de serge rouge. 8 g. — 2 orilliers de plume entayez en toyes de toille ouvrées de soye jaulne et noyre, 3 fr. — 1 coffre de cuyr boulir ferrer et fermant a clef, 3 fr. — Oudit coffre un guydon de damas blanc, jaulne et rouge, au com-

mancement duquel est l'efigie de sainct Xristophle, et apres est escript ces motz *qui vouldra*, 2 fr. 3 g. — 1 grant saye de drapt d'or frizer cramoisir doublé de taffetas noir que souloit appartenir a feu mess. Loys de Vauldrey...., 90 fr. — 3 pantz pour servir à ung lict de camp ouvrez de broderie pour fillez de courdons d'argent sur velour noir et la broderie de sattin broucher, 27 fr. — 3 panctz pour servir a lict de camp sur velour noir ouvrer en broderie de toille d'or et d'argent brochez de fy d'or et d'argent et le dolcier de mesme ou sont les armoiries dud. sgr deffunct et de lad. dame sa veuve....

En la chambre auprès de lad. sale regardant sur la court :

1 champlit de bois de chasne ouvré de plusieurs ouvraiges de menuserie, 2 escuz. — 1 aultre champlit de b. de chasne servant a couchette ouvrer de mesme, 2 fr. 1/2. — 1 aultre petit de b. de fuyat, 1 fr. — 1 table de b. de noyer garnie de 4 piedz tournez, 20 g. — 1 banc torné a perche de b. de chasne, 6 g. — 1 buffet de b. de chasne à 2 lyettes et armaires, 18 g. — 1 chayere de cuyr rouge ou est l'efigie d'une cerainne, 15 g. — 1 autre chayere en b. de noyer sans parche, 3 g. — 1 lict de plume garny de coussin, 6 fr. — 1 lodier, 9 g. — 1 couverte de tappisserie faicte à fleurettes, 15 g. — 3 goutherotz de diverses lainnes faiz a l'esguille garniz de franges et 1 ciel de serge jaulne et noire tout rompu et gasté, 6 fr 9 g. — 1 petit lict de plume garny de son coussin, 2 escuz. — 1 lodier, 9 g. — 1 couverte de tappisserie faicte à fleurettes, 1 fr. — 3 goutherotz sur led. petit lict, faiz de lainne a l'esguille, ensemble le dolcier de mesme et le ciel de sarge, 4 fr. 1/2. — 1 couchette de plume garnie d'un coussin, 2 fr. — 1 lodier, 9 g. — 1 vielle couverte de tappisserie, 9 g. — 3 goutherotz de lainne à l'esguille et le ciel de vielle sarge, 2 fr. — 1 coffre couvert de peaul de veaul a poy ferré et fermant a clef, 18 g. — 1 vieux tappis turquois pertuser, 6 g. — 1 coffre de cuyr boulir ferrer et fermant a clef, 2 fr. — 1 petit tappis de vert viez servant au buffet, 4 g. — 2 andiers de fert, 2 fr.

En une petite chambre haulte dite de Brenans :

1 petit lict de plume garny de coussin, 3 fr. — 1 lodier, 9 g. — 1 couverte blanche de Catelongue, 2 fr. 3 g. — 1 ciel dolcier et 3 goutherotz faiz a la pis garniz de franges, 4 fr. 1/2. — 3 custodes de toilles, 2 fr. — 1 petite couchette de plume garnie d'un petit carreaul, 1 fr. — 1 petit tappis tourquois fort user et une petite couverte de lainne, 10 g. — 1 petite vielle table, 2 g. — 2 chayres de bois de chasne a dolcier couvertes de tappisserie de lainne, 3 fr. — 2 vieux andiers de fert, 10 g. — 1 ymaige de crucifix, 1 g. 3 eng.

En une petite chambre dessus la porterie :

[1 champlit et 2 couchettes, avec leurs accessoires, banc, chayère, table de chêne « à 6 quarrés », andier de fonte .

En la chambre appellée la chambre de la tour de la ville :

2 andiers de fert, 4 fr. 1/2. — [Petit buffet à deux armoires, 1 fr. — 1 petite chayère garnie de cuir rouge, 5 g. — 2 champlits garnis de lits de plume, coussins, lodiers, couvertes, goutherotz et custodes].

En la grant chambre dessus la chambre basse de la court :

[4 champlits, dont 1 de sapin à ouvrage de draperie, garnis de leurs accessoires : table sur tréteaux, 2 chaires, 1 vieux buffet], 1 vielle chayre couverte de cuyr rouge ou est l'efigie de ung pot et des florettes sortant de dedans, 4 g.

Ou cabinet dud. feu seigneur de Vauldrey :

1 arnal a cheval a la ligierre complet, graver en plusieurs lieux de foillaiges garny d'ung groz plumal des plusmes noyres et grises, 30 escuz d'or sol. — 1 aultre arnal complet d'homme d'arme garny d'une masse, 15 escuz sol. — 1 autre arnal complet saulf de ses ganteletz sur le eaulme duquel est ung plumal, 12 esc. sol. — 1 aultre arnal d'homme d'armes complet garny d'ung petit plumal noyr et d'une masse, 12 esc. sol. — 1 armet de teste, 18 g. — 3 aultres armetz de teste, 3 fr. — 1 corps de curasse garny d'un aultre col, 4 fr. 1/2. — 1 morrion, 1 fr. — 1 aultre morrion couvert de velour noir, 2 fr. 1/2. — 2 brigandinnes l'une couverte et cloées comme en tel cas requis, 6 fr. 9 g. l'une. — 3 chanfrains, 6 fr. 9 g. — 2 aches d'armes dorées, 2 esc. — 2 achons de campt, 6 s. — 6 rodelles de diverses paintures, et effigies, 9 fr. — 15 paires d'esperons tant d'armes que aultrement, 27 g. — 6 trompes de chasse, 6 fr. — 8 cornetz de chasse, 4 fr. — 26 mors de brides de cheval, 10 fr. 8 s. t. — 1 trompe de louton, 15 g. — 10 acquebutes a main a mouche tant grandes que petites, 10 esc. — 5 paires d'estriers d'armes garniz d'estrivières, l'une desd. dourées, 2 fr. 1/2. — 5 paires sans estrivières, 2 fr. 1/2. — 2 autres paires, 12 g. — 1 marteaul d'armes, 6 g. — 4 espieux de chasse, 3 fr. — 1 petit javelot, 3 s. — 1 espée à deux mains, 18 g. — 10 espées tant larges que estretz à 30 s., 15 fr. — 1 summetaire ayant le pommeaul et la garde argentée, le fourreaul d'iceluy noir ferré en 3 lieux de ferrures aussi argentées, 2 fr. 3 g. — 1 espieux d'armes à cheval, 18 g. — 1 aultre symetaire la lumelle d'iceluy dourée, 2 tr. 3 g. — 1 pertisanne a langue de beuf, 18 g. — 2 javelotz a 3 quarrés, 1 petite pertisanne, 21 g. — 1 javelot, 6 g. — 10 javelines, 9 g. pièce. — 13 arbalestes d'acier garnies de vindres (?), guindaulx et traictz de guerre, 2 esc. piece. — 6 aultres a croichetz de cuyvre montées en bois, 21 fr. — 12 aultres a croichetz de fondue matière de fert, 30 fr. — Une masle de bois de vergettes couverte de cuyr et ferrée, 18 g. — 1 petit sac de cuyr dedans lequel sont plusieurs boucles de fert dourées, 18 g. — 1 aultre sac de toille auquel sont plusieurs ferrementes de arnatz de cheval,

6 g. — 14 coulatz de chien faiz de cuyr et ferrez, 14 s. t. — 1 lanterne a baton de fert blanc et corne, 6 s. — 1 rappe de fert, 2 s. — 8 couples de chien à chainnes de fert, 16 s. — 1 arnachement de selle de cheval couvert. 2 saloirs de chêne, un banc à dépecer, un buffet].

En une petite chambre sur la court appellée la fromaigerie :

[Un vieux buretaleur : plusieurs pieces de terre comme tep, trappes et formes à faire fromaiges.]

En une petite chambre au bas de la tour de ville :

[1 champlit garni, un grand coffre de cuir, 4 fr.] 1 petit coffre de bois sappin auquel ont esté trouvez les aornemens d'eglise que s'ensuyvent, assavoir 2 chasibles, l'une de velour cramoisir la croix d'icelle de drapt d'or cramoisir frizer, garnie de manipule et estole aussi de velour cramoisir, et l'autre chasible de damas bleuf, la croisée de velour violet a broderie garnie aussi d'estole et manipule. Une chappe de sattin bleu, les offrectz de velour bleu faiz a broderie. — 1 petit drapt servant au parement du devant d'ung chastel fait de velour cramoisir et d'ouvraige fait sur le mestier d'or de bassin ou sont trois souleilz et 3 Jhūs et 3 Mā. — 1 missel a l'usaige de Strabourg. — 1 tappis ou est en figure la passion servant a parement d'aulthel. — Une aube de toille et ung amy aussi de toille avec le sanctuaire, le tout servant à la chappelle fondée en l'eglise dud. Vauldrey en l'honneur et reverance de Nostre Dame.

VIII

LES ŒUVRES D'ART DE L'ÉGLISE DE CUCURON

(VAUCLUSE)

Déjà belle par ses dimensions, par sa grande voûte de 13 mètres de hauteur, par sa porte gothique ornée de colonnettes gracieuses avec des quatre-feuilles sur le linteau et des moulures trilobées, surmontées encore d'un quatre-feuilles, sur le tympan; belle enfin par son ensemble, l'église de Cucuron est décorée d'excellentes œuvres d'art.

Nous ferons du reste observer que la plupart de celles que nous allons passer en revue sont aujourd'hui classées parmi les monuments historiques, suivant arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 5 décembre 1908.

Ecce homo

Dans la chapelle des fonts baptismaux, à gauche en entrant, est un autel encadré de colonnes torses avec rinceaux de vigne et raisins, en pierre et plâtre; entre ces colonnes, une niche est aménagée où est logée une statue en bois peint, mesurant 1m,82 de hauteur; le corps est un peu replié, elle est donc un peu plus grande que nature.

Cette statue, classée comme monument historique, représente un Christ à la colonne, un *Ecce homo*, couronné d'épines, avec le sceptre de roseau dans la main droite. La tête en est expressive et accuse la résignation dans la douleur et la souffrance. Le Christ a les poignets attachés par une corde nouée; les pieds le sont aussi avec une autre corde retenue au bas du bloc sur lequel il est assis ou appuyé; le corps lui-même est maintenu par une grosse corde qui lui enlace les bras et les épaules.

L'artiste qui a fait cette statue n'est pas connu, mais c'est un travail de facture provençale qui date du début du dix-huitième siècle.

Rétable et peintures de l'autel de sainte Tulle

A droite, en entrant dans l'église, se trouve la chapelle de sainte Tulle, patronne de la paroisse, qui mérite l'attention par son rétable en bois sculpté de style Louis XIV.

Ce rétable se compose d'un entablement supporté par deux pilastres décorés de guirlandes en chute et de têtes d'anges.

Sous l'entablement, dans un cadre décoré de moulures et d'ornements en relief, est une draperie qui, soutenue par des anges voltigeant et retenue par des nœuds, se rattache à un dais arrondi en forme de dôme. La statue qui, anciennement, était placée sous le dais, a disparu et a été remplacée, de nos jours, par une autre en carton-pâte.

Au-dessus de l'entablement est une Gloire dont les rayons entourent une couronne de nues, avec, au centre, la colombe de l'Esprit-Saint. Au sommet du rétable est un trépied fumant.

Les deux piédouches placés en avant des pilastres sont ornés de deux panneaux finement ajourés, au centre desquels figure le monogramme de la Vierge.

Ce monument, classé comme l'*Ecce homo*, proviendrait, dit-on, d'une église d'Aix-en-Provence; il aurait été acquis avec le rétable du maître-autel dont il sera question plus loin.

Dans la même chapelle, on peut encore remarquer une toile de chaque côté du rétable. L'une à droite représente saint Cyr, autre patron de la paroisse, sous la forme d'un enfant en marche et souriant, au-dessus duquel vole un ange tenant une palme et montrant le ciel. L'autre représente sainte Julite en extase; la mère de saint Cyr est debout, les deux mains sur la poitrine, le corps portant sur le pied droit, l'autre pied placé en contre-haut sur une petite élévation. Dans le haut de la toile, au-dessus de la sainte, un ange arrive en volant, tenant de la main droite une palme et de l'autre une couronne de roses.

Ces deux peintures sont attribuées à Nicolas Mignard; malheureusement, elles ont été, anciennement, fixées sur les panneaux de deux portes de placards et percées chacune d'un trou de serrure.

Autel et tableau de la chapelle de saint Pierre.

Dans la chapelle de saint Pierre, la première à droite, avant le chœur, on remarque d'abord un rétable en bois sculpté de style Louis XIV; l'entablement est soutenu par deux colonnes torses, ornées de rinceaux de vignes et de raisins dorés que becquètent des oiseaux perchés sur des rameaux également dorés; les pilastres, en arrière des colonnes, portent aussi des rinceaux de vignes et des raisins dorés.

Dans l'encadrement, est une bonne peinture sur toile un peu poussée au noir, qui représente saint Pierre pleurant sa faute.

Ce tableau ne porte pas de signature, mais dans l'angle inférieur gauche est un écusson portant des armoiries dont nous n'avons pu découvrir le titulaire; les couleurs ayant bruni, il n'est d'ailleurs pas facile de les blasonner sûrement; les voici, pourtant, telles que nous avons cru pouvoir les lire :

« De sable, à la barre d'or et la fasce de sable chargée d'un chien passant d'argent; au chef d'or chargé d'un rameau de gueules portant cinq baies d'argent. »

L'écu est entouré d'un collier composé de vingt-cinq perles, orné en plus de deux autres perles et d'une croix de Malte pendantes au collier. Il est lui-même placé au centre d'une grande

croix blanche du même ordre, dont les pointes seules se voient; le tout est surmonté d'une mitre et d'une crosse dorées. Ce sont là les attributs d'un évêque, chevalier de Malte, qui a commandé sans doute ce tableau.

Le rétable de la chapelle de saint Pierre a été compris encore sur la liste des monuments historiques.

La Chaire

La chaire adossée au pilier qui sépare la chapelle du Sacré-Cœur d'avec celle de Saint-Jean-Baptiste, est en marbre de couleurs variées. Les panneaux de trois des côtés présentent des incrustations qui représentent les instruments de la passion du Christ; sur le quatrième, faisant face à la nef, a été sculpté un bas-relief représentant saint François de Sales. La présence de ce saint, fondateur de la Visitation et l'évocation qu'il rappelle, le caractère italien de ce monument, indiquent clairement que cette chaire avait été assortie au rétable du maître-autel dont nous nous occupons ci-après, et qu'elle allait avec lui. Son origine est donc la même et elle est venue à Cucuron dans les mêmes conditions.

L'abat-voix de la chaire est en bois peint. Au centre du plafond, est sculptée une colombe autour de laquelle se trouvent six divisions correspondant au pourtour hexagonal de l'abat-voix et de la chaire, avec trois chérubins et trois motifs à feuille d'acanthe. Le dessus est orné de moulures et d'un cartouche avec fleurs de lys au centre.

Rétable du Maître-Autel

L'œuvre la plus importante de l'église de Cucuron, classée encore comme monument historique, est l'immense rétable du maître-autel, avec ses colonnes et ses statues, et surtout avec le chef-d'œuvre qui le couronne, ce bas-relief représentant l'Assomption de la Vierge, souvent attribué à Pierre Puget et avec de justes raisons, ainsi que nous le démontrerons tout à l'heure.

Placé au fond de l'abside, il a une hauteur de $10^{m},85$, sans la croix qui le surmonte; sa largeur totale est de près de 11 mètres.

Il comprend trois parties encadrées chacune par deux colonnes corinthiennes soutenant l'entablement. Le fût seul de ces colonnes mesure $3^{m},60$ de hauteur; celles du milieu sont en portor, veiné

or et blanc sur fond noir; les quatre autres sont en marbre noir veiné de blanc.

Les six colonnes reposent sur des piédestaux ornés de panneaux en marbre rouge antique; ces supports, dont la base est à la hauteur de l'autel, sont élevés eux-mêmes sur des socles et plinthes de marbre vert antique.

Entre ces socles et piédestaux, sont intercalés, à droite et à gauche, des panneaux en onyx et dans lesquels ont été malheureusement aménagés, plus tard, des placards pour les Saintes-Huiles.

Entre les colonnes du milieu, en portor, est un cadre cintré dans le haut, destiné à recevoir une grande toile de 3m,55 de hauteur, sur une largeur de 2m,38.

Dans chaque panneau latéral, se trouve encore un encadrement de tableau de 2m,80 de hauteur, sur 1m,50 de largeur, avec au sommet un petit cartouche portant, sur deux lignes, l'inscription suivante, savoir : du côté gauche : PVER NATVS EST NOBIS; et du côté droit : VENI ELECTA MEA.

Au-dessus de l'entablement, à l'aplomb des colonnes, sont de nouveaux socles soutenant des vases de flammes encadrant des aigles aux ailes à demi déployées, avec des écussons aux armoiries de familles italiennes dont nous parlerons plus bas. Le tout est en marbre de Carrare.

Les rampants d'un premier fronton en arc de cercle, au-dessus de la partie centrale, sont surmontés par deux statues assises, en marbre blanc, et de grandeur naturelle, représentant la Foi et l'Espérance.

Ce fronton est coupé par le cadre d'un bas-relief, dont voici les dimensions intérieures : hauteur 1m,60; largeur 1m,65.

De forme rectangulaire, avec ressauts dans le haut, ce bas-relief, en marbre de Carrare, représente l'*Assomption de la Vierge*, au milieu d'anges et de chérubins [1].

Il est surmonté lui-même d'un fronton en quart de cercle sur lequel est dressée une croix entre deux anges, en marbre de Carrare.

Le tabernacle, surmonté d'un dôme portant des incrustations de marbres rares, est également remarquable avec ses colonnettes

[1] Voir ci-contre, planche XXVI.

Planche XXVI. Phot. Deydier

Page 130.

LES OEUVRES D'ART DE L'ÉGLISE DE CUCURON (VAUCLUSE)

PARTIE SUPÉRIEURE DU RETABLE. — AU CENTRE : BAS-RELIEF REPRÉSENTANT L'« ASSOMPTION », ATTRIBUÉE A P. PUGET

en marbre rose, ses panneaux latéraux en marbre rouge antique.

Le grand panneau rectangulaire de la face de l'autel porte au centre un écusson circulaire et doré où se trouve sculpté l'agneau pascal, couché sur une croix reposant sur le livre des Évangiles ; il est en marbre jaune.

Au-dessus des panneaux latéraux, les grands aigles en marbre de Carrare que nous avons déjà signalés soutiennent des blasons de donateurs.

Ces blasons ont été martelés et abîmés pendant la Révolution, et c'est à grand'peine que nous sommes parvenu à les reconstituer en entier. Nous avons reconnu cependant que c'étaient ceux de la maison d'Este, accolés à ceux des Martinozzi di Fano et du cardinal Mazarin.

On sait que les ducs de Modène et de Ferrare, de la maison d'Este, portaient :

Écartelé : aux 1 et 4, de l'Empire, d'or à l'aigle couronnée à deux têtes ; aux 2 et 3, de France, d'azur à trois fleurs de lys d'or avec la bordure endentée d'or et de gueules qui est de Ferrare. L'écartelé divisé par un pal de gueules chargé de deux clés pontificales une d'or, l'autre d'argent, liées d'azur et placées en croix de saint André, surmontées par une tiare d'argent et d'or (pal de gonfalonier de l'Église). *Sur le tout, d'azur à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée de gueules, couronnée d'or, qui est d'Este.*

« Les fleurs de lys de la maison d'Este et de la maison de Médicis sont des concessions de nos rois de France. »

Les armoiries du cardinal Mazarin, étaient :

D'azur à une hache consulaire d'argent, futée d'or, environnée d'un faisceau de même, lié d'argent, posé en pal ; à la fasce de gueules chargée de trois étoiles d'or brochant sur le tout.

Voici maintenant quelles étaient les armoiries de la famille Martinozzi di Fano :

D'argent à six losanges de sinople, adossés et disposés en deux fasces.

Ce sont bien là les diverses armoiries représentées sur les aigles du rétable de Cucuron, sauf les émaux qui ne sont pas indiqués et sauf quelques légères modifications que nous croyons devoir faire remarquer, bien qu'elles soient de peu d'importance :

1° Les quartiers 2 et 3 des armoiries de la maison d'Este n'ont pas, ici, la bordure endentée d'or et de gueules, comme le portent les armoriaux; mais ils sont simplement cernés d'une bordure plate;

2° La hache consulaire des armoiries de Mazarin est nue sur le rétable et n'a pas le faisceau de verges ni les liens que l'on voit sur les armoiries authentiques;

3° La fasce brochant sur la hache consulaire des mêmes armoiries, porte, sur le rétable, trois roses à six pétales, tandis que sur les armoriaux, elle porte trois étoiles à six pointes;

4° Enfin, les losanges sans bande des armoiries de la famille Martinozzi, sont transformés, au rétable, en des fusées sur une bande.

Les trois belles toiles qui ornaient primitivement ce rétable étaient de Raynaud Levieux et présentaient des sujets bien assortis à la circonstance : *la Visitation* faisait le sujet du grand tableau du milieu. Les tableaux des côtés représentaient : à gauche : *la Nativité de Notre-Seigneur;* à droite : *la Présentation de la Vierge.*

Ces peintures furent enlevées lors de la Révolution. Nous les avons cherchées et trouvées, il y a quelques années déjà, à Aix-en-Provence; celle qui représente la Visitation se trouvait à ce moment-là et se trouve probablement encore dans l'église de la Madeleine, où elle avait été placée avec les autres; mais celles-ci ont été transportées dans l'église de Saint-Jean de Malte où nous les avons vues.

Elles ont été remplacées par d'autres d'une valeur inférieure; il y a lieu cependant de remarquer celle du milieu représentant la *Circoncision* et celle de droite montrant la personnification de la Foi (ou sainte Marthe?) prêchant devant un public attentif; mais la toile de gauche à grands personnages, *l'Immaculée Conception,* ne correspond pas aux deux autres et n'a pas été faite pour la place qu'elle occupe. Ces trois dernières toiles ont été placées en 1808-1809, par les soins de l'abbé Charles Cousin, curé de Cucuron.

Historique du monument.

Le rétable du maître-autel de l'église de Cucuron, ainsi que la chaire dont nous avons parlé, décoraient jadis la chapelle des

Visitandines, rue Bellegarde, aujourd'hui rue Mignet, à Aix-en-Provence, pour laquelle ils avaient été spécialement construits.

Roux-Alphéran, dans son savant ouvrage *Les Rues d'Aix*, en avait signalé la beauté et en avait fait connaître très succinctement l'histoire avant la Révolution. « Ce fut, dit-il (tome Ier, page 511), à la considération de Mme de Venel, l'une des bienfaitrices de ce couvent, que Laure Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin et duchesse de Modène, qui avait été l'élève de cette dame, envoya, en 1661, à l'église dont nous parlons, un autel en marbre, tiré des plus belles carrières d'Italie... »

D'autres savants ou historiens de la ville d'Aix, notamment Fauris de Saint-Vincens, que nous citerons encore, avaient parlé dans le même sens.

Mais Roux-Alphéran a été dans l'erreur, lorsqu'il a dit (*loc. cit.*) que cet autel avait été vendu dans la suite à des Gênois, erreur qu'il a du reste reconnue plus tard, notamment dans le *Mémorial d'Aix* du 30 septembre 1855.

Jules Courtet, dans son *Dictionnaire des communes du département de Vaucluse*, au mot *Cucuron*, a mentionné aussi la beauté du rétable en question.

Enfin, à une époque plus récente, en 1876, Mme la baronne de Pages, petite-nièce de Philippe de Girard, de Lourmarin, signala notre monument, ainsi que l'antique et belle cuve qui sert de fonts baptismaux à l'église de Cadenet (Vaucluse), au Comité des sociétés savantes [1]; mais les renseignements plus amples qui lui furent demandés ne parvinrent pas au Comité.

Nous savons encore que les sommes considérables qu'on avait offertes, de ce monument, à l'ancienne fabrique de l'église de Cucuron, n'ayant pas été acceptées par les administrateurs, il en fut fait une copie aussi exacte que possible, mais un peu réduite et sans atteindre la perfection ni la richesse des marbres du modèle. Cette copie existe dans le chapelle du couvent des *Ursulines* d'Aix-en-Provence, où nous l'avons vue, et c'est dans cette même chapelle que se trouvait l'original avant 1790. Il m'a été raconté, à ce sujet, par les religieuses de ce couvent, que vers l'année 1857, leur chapelle se trouvant dépourvue d'un autel con-

[1] *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1876, t. IV, p. 341.

venable, une généreuse bienfaitrice, Mlle Mélanie d'Isnard qui, ayant échappé au choléra, prit l'habit religieux sous le nom de sœur Marie de la Conception, voulut la doter d'un monument de ce genre; n'ayant pu reconquérir celui de Cucuron, elle voulut, du moins, en avoir un *fac-simile* pour perpétuer dans le couvent le précieux souvenir qui s'attachait à l'original et aux grands personnages qui en avaient fait présent ou qui s'y étaient intéressés.

Le couvent dont nous venons de parler, occupé récemment par les religieuses Ursulines, portait autrefois le nom de Premier monastère de la Visitation, et avait été, jusqu'à la Révolution, en la possession des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, établies à Aix en 1624; c'est en 1647 que celles-ci firent bâtir l'Église susmentionnée, attenante à leur couvent.

Madeleine de Gaillard[1], sous-gouvernante des Enfants de France, mariée en 1633 à Gaspard de Venel, conseiller au Parlement d'Aix, était l'une de leurs bienfaitrices; elle était, d'ailleurs, la sœur d'une religieuse de ce couvent, ainsi que de Jean de Gaillard, élevé, par son crédit, sur le siège épiscopal d'Apt, en 1671.

Elle avait été gouvernante des diverses nièces du cardinal Mazarin, et c'est en cette qualité qu'elle avait fait l'éducation, à Paris, de Laure Martinozzi, l'une d'elles, née et morte à Rome (1640-1687).

Mariée à l'âge de seize ans, en 1656, au duc Alphonse IV d'Este, héritier du duc de Modène[2], elle partit de Paris pour aller rejoindre son mari en Italie; elle s'arrêta à Aix, pour remettre une lettre de sa gouvernante, Mme de Venel, à l'adresse de la sœur de celle-ci, la religieuse visitandine. Beaucoup d'honneurs furent rendus à la princesse et sur les vœux et les souhaits qui lui furent faits, de mettre au monde un enfant avant la fin de l'année de son mariage, la princesse promit, si le fait venait à se réaliser, un bel autel qui compléterait l'église à peine édifiée du couvent de la Visitation.

Les vœux et les prières furent exaucés : un enfant naquit dans le délai prévu, au grand bonheur de tous, et la princesse, devenue

[1] Roux-Alphéran, *les Rues d'Aix*, t. I, p. 196 note, et p. 412 et suiv.

[2] Amédée Renée, *les Nièces de Mazarin*, 3e éd. Paris, 1857, p. 135-136 et 486.

duchesse de Modène, se mit en mesure d'exécuter sa promesse d'une manière digne de son rang; elle fit choix des plus beaux marbres d'Italie et elle en fit composer le monument qui nous occupe et qui lui coûta 80,000 livres.

C'est en 1661 [1], que la duchesse de Modène l'envoya à l'église de la Visitation, rue Bellegarde, où il fut ensuite admiré pendant plus d'un siècle.

Cette assertion se trouve écrite tout au long dans une notice inédite sur l'autel, émanant de l'abbé Cousin, ancien curé de Cucuron, déjà nommé qui, à son retour d'émigration à Rome, reprit en 1801 la direction de son ancienne paroisse et fit placer le rétable acheté pendant son absence. Cette notice est basée sur divers documents et notamment sur une note écrite de la main du président de Saint-Vincens [2] qui avait été parfaitement au courant de tout ce qui avait un intérêt archéologique dans la ville d'Aix [3].

Enfin, cette assertion se trouve parfaitement corroborée par le sujet de la toile qui occupait primitivement un côté de l'autel : *la Nativité,* et par l'inscription qui la surmonte : PVER NATVS EST NOBIS; c'est une allusion bien cherchée, de même que le sujet du tableau cintré du milieu de l'autel et qui représentait *la Visitation,* dont le nom rappelait si bien le titre de l'ordre des Religieuses de ce couvent.

Il nous reste à rechercher l'auteur du monument et surtout celui de l'Assomption.

Le rétable ne porte pas de signature, le bas-relief non plus, et nulle part nous n'avons trouvé d'indications précises sur leurs auteurs; mais nous avons une suite de présomptions donnant à peu près la certitude que le bas-relief est l'œuvre de Pierre Puget.

L'on sait que Puget séjourna à Gênes depuis 1660 jusqu'en 1668 ou 1669, et qu'il y exécuta des œuvres nombreuses : la *Vierge Mère,* le *Saint Ambroise,* la *Conception de l'Albergo,* le *Saint Sébastien,* etc., etc.

[1] ROUX-ALPHÉRAN, *les Rues d'Aix*, t. I, p. 511.

[2] Voir pièces justificatives, n° 1.

[3] Le président de Saint-Vincens fut chargé de dresser, en 1790, le mémoire des monuments, tableaux, statues, etc., les plus remarquables de la ville d'Aix, mémoire resté manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque Méjanes à Aix, sous le n° 862, et dans lequel il est fait l'historique que nous reproduisons du rétable de Cucuron, avant la Révolution.

Le Père Bougerel[1] rapporte que Puget entreprit encore un bas-relief de l'*Assomption* pour le duc de Mantoue. « Quand il fut fini, dit-il, p. 23-24, il l'envoya au duc de Mantoue. Cette pièce fit un si grand bruit que le cavalier Bernin qui venoit en France, fut exprès à Mantoüe pour le voir; et ce grand homme, après l'avoir attentivement considéré, convint que c'étoit un ouvrage d'une très grande beauté. Le duc de Mantoüe, qui avoit depuis longtemps envie d'attirer Puget dans ses États, envoya à Gênes deux de ses gentilshommes pour l'emmener. Ces gentilshommes l'assurèrent, de la part du prince, qu'il vouloit le récompenser d'une manière digne de lui. Comme les conditions qu'ils lui offrirent étoient très honorables, il se rendit facilement et se prépara à partir avec eux. Mais Dieu en avoit disposé autrement, car le jour d'avant leur départ, ils apprirent la mort de ce prince. Il sembloit que la fortune envioit à ce grand homme la récompense qu'il méritoit. Cette perte lui fut très sensible; mais elle n'abattit pas son courage et ne refroidit nullement l'envie qu'il avoit de s'immortaliser dans son art. Les Gênois le consolèrent par leurs caresses et par leurs bienfaits. »

« A Gênes, Puget avoit fait une autre *Assomption* placée dans l'église de l'Hopital Général de cette ville, bâtiment aussi somptueux que magnifique..., dont Puget avoit eu la conduite », dit encore Bougerel, p. 21.

D'un autre côté, l'*Assomption* faite pour le duc de Mantoue, et qui doit être celle que possède l'église de Cucuron, n'est pas la même et n'a pas la même composition que l'*Assomption* appartenant à M. le marquis de Boisgelin, d'Aix, attribuée également à P. Puget, dont parle Lagrange[2], le plus grand biographe de Puget, et dont l'origine est traitée longuement par le regretté Octave Teissier, dans son ouvrage : *Album des œuvres de Pierre Puget*, Marseille, 1895, in-4°.

De même que l'*Assomption* du Marquis de Boisgelin avait été ignorée par les biographes modernes de Puget, de même l'*Assomp-*

[1] *Mémoire pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence* (sans nom d'auteur). Paris, M. DCC.LII, in-12. — Le Père Bougerel, de l'Oratoire, auteur de cet ouvrage, avait puisé dans les papiers domestiques de Puget.

[2] Léon Lagrange, *Pierre Puget, peintre, sculpteur, architecte, décorateur de vaisseaux*, 2e éd., Paris, 1868, 1 vol. in-12.

tion de Cucuron n'a pas été connue d'eux, jusqu'ici. Personne ne s'est plus occupé du bas-relief dont parle le P. Bougerel, fait pour le duc de Mantoue, et l'idée n'est venue à personne que ce pouvait être celui que possède l'église de Cucuron. Les biographes de Puget : Henri, Zénon Pons, Octave Teissier, Auquier, etc., pas même Lagrange, ne s'en sont préoccupés.

Il est cependant tout naturel de penser que des mains du duc de Mantoue, cette pièce ait passé dans les mains de la duchesse de Modène, sa parente, sur les instances de celle-ci qui en avait besoin pour couronner l'édifice qu'elle avait entrepris, si même cette pièce n'avait pas été commandée pour son propre compte, et cela est d'autant plus vraisemblable que, d'après nos recherches à Mantoue, Rome et autres villes d'Italie, on y a perdu les traces de l'*Assomption* faite par Puget pour le duc de Mantoue.

Dire cependant que Puget a sculpté entièrement le rétable et l'*Assomption*, nous n'en croyons rien, absorbé qu'il était par une quantité d'œuvres qu'il avait toujours sur le chantier. Leur exécution peut donc ne pas appartenir tout entière au grand Maître, pas plus, croyons-nous, avec Lagrange, que celle de la plupart de ses œuvres, pour lesquelles il employait beaucoup d'artistes qui s'offraient à lui.

Nous croyons donc, jusqu'à preuve du contraire, que l'*Assomption* et peut-être même le rétable de l'église de Cucuron sont l'œuvre de Pierre Puget, aidé par ses élèves.

— Voici, maintenant, comment du couvent de la Visitation d'Aix, à présent des Ursulines, le rétable est arrivé à Cucuron, ainsi que la chaire qui, à ce que nous croyons, l'a toujours accompagné.

A l'époque de la Révolution, il fut démoli, abattu, comme tant d'autres; on avait même commencé à le mettre en pièces, ainsi qu'il en porte encore des traces nombreuses; on eut tout juste le temps de cacher soigneusement les belles toiles dont il était orné.

A ce moment, un enfant de Cucuron, l'abbé Guichard, prêtre à Aix, eut l'heureuse pensée de le sauver du vandalisme et d'en doter son pays, en pensant qu'il courrait moins de risque que dans une grande ville. Il se mit de suite à l'œuvre et il fit si bien que les paroissiens de Cucuron, par le zèle et le soin des administrateurs de la fabrique, ou plutôt de la confrérie du Saint-Sacrement

— car les fabriques des églises, supprimées par la révolution, n'ont été instituées réglementairement que plus tard, — se cotisèrent et firent l'acquisition du monument pour en décorer leur église. Les démarches des uns et des autres furent heureuses; la modique somme de 3 000 francs (trois mille francs) fut le prix convenu de cette belle œuvre qui fut apportée à Cucuron vers 1795. Au dire de personnes âgées, son transport d'Aix en cette commune, alors qu'il n'y avait pas de pont sur la Durance, coûta à lui seul 3 000 francs, c'est-à-dire autant que le prix d'achat. Ce n'est que quelques années plus tard, qu'il fut réédifié et placé dans l'église où nous le voyons aujourd'hui.

Comment et de quelle manière l'achat en a été fait et constaté? Par qui ou par quelles autorités la vente en a-t-elle été consentie? Est-ce de gré à gré ou aux enchères comme bien national? Telles sont les questions que nous nous posons depuis longtemps, sans pouvoir les résoudre, malgré nos longues et nombreuses recherches à Cucuron, Aix, Marseille, etc. Les minutes de notaires, les archives de la mairie et de la fabrique de l'église de Cucuron, les archives des Bouches-du-Rhône, le fond du couvent de la Visitation, les manuscrits de la bibliothèque Méjanes, etc., ont été dépouillés presque sans résultat, soit par nous, soit par les archivistes et conservateurs qui en ont la garde.

Tout ce que nous savons, c'est que beaucoup de personnes de Cucuron ont contribué de leurs deniers à faire cette acquisition; si les noms de tous les souscripteurs ne se sont pas conservés jusqu'à nous, nous pouvons du moins en citer quelques-uns, d'après les documents que nous avons pu recueillir, entre autres : MM. l'abbé Lapeyre et l'abbé Charles Gal, alors prêtres à Cucuron. (V. Pièces justificatives, n° 2.)

Il résulte encore de nos pièces ou documents qu'une délégation de Cucuron avait été chargée des négociations et que M. Clémentis, un des plus notables du pays, était chargé de recueillir les souscriptions.

DEYDIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

Voici le texte d'une note autographe qui a ici une grande importance à cause de la compétence et du savoir incontestable de son auteur. Cette note n'est pas signée, mais elle est sûrement écrite de la main de Saint-Vincens, d'après M. Aude, conservateur de la Bibliothèque Méjanes à Aix, qui a bien voulu en vérifier l'écriture. L'origine du Rétable, consignée dans cette note, avait déjà été consignée par le même auteur dans le mémoire dressé par lui sur les principaux monuments et œuvres d'art de la ville d'Aix, déposé à la Bibliothèque Méjanes, manuscrit n° 862. Voici cette note :

« St Vincens a été bien faché d'être obligé de partir sans pouvoir donner à Monsieur l'abbé Lapeyre une Notice qui lui avoit été demandée depuis si longtemps. — Il veut bien aujourd'hui réparer sa faute et M. Lapeyre voudra bien transmettre la note ci-après à Monsieur le curé de Cucuron.

« L'autel que l'on voyoit dans l'église du premier couvent de la Visitation d'Aix est composé de très beaux marbres que Laure de Martinossi envoyat en l'année 1661 d'après un vœu qu'elle avait fait en passant à Aix.

« Laure était nièce du Cardinal Mazarin ; elle avait été élevée à Paris par Mad^me de Venel, femme d'un conseiller au Parlement d'Aix. Mad. de Venel lui donna lors de son départ pour l'Italie, où elle allait épouser le duc de Modène, une lettre pour Mad^e de Gaillard, religieuse de Ste Marie à Aix, sœur de Mad^e de Venel.

« La Princesse, arrivée à Aix, fit vœu que si elle avait un fils au bout de l'an, elle ferait elle-même un choix des plus beaux marbres d'Italie, les ferait travailler pour faire un autel à l'Église de la Visitation.

« La prière de la duchesse de Modène ayant eu son effet, elle accomplit son vœu d'une manière très magnifique, elle envoyat à Mad^e de Gaillard sœur de son ancienne gouvernante le marbre tout taillé qui servit à remplir tout le fond du sanctuaire de l'Eglise dont elle avait fait prendre la mesure. Il y avoit 4 colonnes et de la matière pour un autel à 3 faces. Deux des colonnes sont en Portor, deux en marbre noir qu'on appelle *sépulchral*. Au haut de l'autel étoit un aigle en marbre blanc portant sur son poitrail les armes de Modène (de la Maison d'Este), accolées à celles de Martinozzi de Martinossi et de Mazarin. Les tableaux qui... (passage illisible) dans le marbre furent faits par le Vieux ; ils ont été enlevés lors de la Révolution et portés ensuite à l'Eglise de la Madeleine où ils sont encore ; celui

du milieu représentoit la *Visitation*, les deux autres : *la Présentation de la Vierge*, et la *Nativité de N. S.*

« La duchesse de Modène envoyat à Aix en même temps que le marbre son portrait qui est resté à la Sacristie du couvent de la Visitation longtemps même après le commencement de la Révolution. »

N° 2.

Voici la transcription de deux pièces probantes sur l'acquisition du Rétable de Cucuron :

1°. — Je soussigné commissaire délégué, déclare avoir reçu du citoyen Charles Gal prêtre desservant l'église catholique de cette commune, la somme de quatre-vingt-seize livres destinées à l'achat, la reconstruction de l'autel en marbre que nous avons acheté pour cette même église et dont je lui fais ma déclaration et quittance. A Cucuron le vingt-cinq août mil sept [cent] quatre-vingt-dix-sept, visé. *Signé :* Clémentis comiss.

2°. — Je déclare devoir à la citoyenne Élisabeth Dauphine la somme de huit cent livre qui m'a amiablement prêté, dont je lui remet la convention qui m'a étoit passé par le citoyen Gaspard François Joannis propriétaire de la commune de Cucuron chargé des pouvoirs des habitans de la dite commune dont qui pourrons lui compter les huit cent livre. A Aix, le 21 Thermidor an cinq^e^, *signé :* Tardif.

IX

LA CHAPELLE DES GENDRETS

DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-VINCENT DE CHALON

1499-1778

Parmi les nombreuses chapelles qui, au moyen âge et dans les temps modernes, furent construites dans l'église Saint-Vincent de Chalon, et qui, d'ailleurs, ont presque toutes disparu à la fin du dix-huitième siècle par suite de la réfection du chœur de cet édifice, il en est une que les historiens de la vieille cathédrale[1] ont

[1] L. de Cissey, *Souvenirs historiques sur l'Église S. Vincent de Chalon* (*Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, 1846, in-8°, p. 115-138).

passée entièrement sous silence, bien que ses archives nous aient été conservées [1] : c'est celle des Gendrets ou de la Passion.

Elle fut fondée par un ecclésiastique originaire de Saint-Loup-de-Maizières [2], Jean Gendret, licencié ès lois, chanoine et archidiacre de Bresse en l'église cathédrale Saint-Vincent, qui, au mois d'octobre 1499, c'est-à-dire tout à fait à la fin du quinzième siècle, en confia l'exécution à un « masson et ymageur » de Tournus nommé Jean d'Aubonne.

Disons en passant que nous connaissons déjà cet artiste, dont nous savons qu'il a habité non seulement Tournus, mais encore Chalon, et qu'il est mort avant le 8 avril 1520 [3], car, à cette date-là, sa maison de Tournus, qui appartenait à ses enfants, et qui confinait « devers vent » à celle de Philibert Goyon, et « devers bize » à la place du Pont, était occupée par un certain Simon Dupré [4].

Il tenait vraisemblablement son nom du village d'Aubonne en Franche-Comté [5], d'où sa famille avait dû sortir.

Au mois d'octobre 1499, par-devant Jean Riboud, prêtre, chorial de l'église cathédrale Saint-Vincent et notaire royal à Chalon, à une tenue du chapitre où se trouvaient réunis le doyen et les chanoines, et en présence de deux témoins, Jean Gelyot [6] et Étienne Plantain [7], prêtres, Jean Gendret passa avec Jean d'Aubonne un marché pour la construction de sa chapelle.

Nous avons inutilement recherché dans le protocole de Jean

[1] Archives départementales de Saône-et-Loire, liasses G. 133 (1415-1514) et G. 134 (1515-1778).

[2] Aujourd'hui Saint-Loup-de-la-Salle, canton de Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire).

[3] Il est donc inexact de dire qu'il « existait en 1550 ». (E. Meulien, *Histoire de la ville et du canton de Tournus*, 1892, in-8°, p. 236.)

[4] L. Lex et S. Bougenot, *Journal de famille des Dupré, bourgeois de Mâcon et de Tournus*, 1407-1520, 1898, in-8°, p. 62.

[5] Canton de Montbenoît (Doubs).

[6] Il faut donc reporter après 1499 la date de la mort de cet ecclésiastique qu'on avait cru pouvoir fixer à 1484. (Cf. J. Martin, *l'Ancien Archiprêtré de Tournus, Inscriptions et documents archéologiques*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2e série, t. I, 1re partie, 1905, in-8°, p. 131.)

[7] Chorial et cochapelain de la chapelle Saint-Pierre le Martyr en l'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon. Voir dans le protocole de Jean Riboud l'échange du 11 août 1500.

Riboud, conserve aux archives départementales de Saône-et-Loire [1], « les articles » de ce prix-fait, mais en revanche, nous avons trouvé, dans le fonds de l'église cathédrale Saint-Vincent, le « pourtray » du « pent devant », c'est-à-dire de la clôture de la chapelle [2]. Cet intéressant croquis de l'*imageur* mesure 30 centimètres de haut sur 28 de large; c'en est donc une réduction qui accompagne le présent mémoire [3]. Il porte au dos la notule que nous avons reproduite plus loin [4], et qui est datée du mercredi après la Saint-Luc, évangéliste (23 octobre) 1499.

Ce travail de Jean d'Aubonne est évidemment un des derniers specimens de ce qu'a produit dans notre région l'art gothique à son déclin. Les quatrefeuilles, les mouchettes et les soufflets qui ajourent la clôture de la chapelle, l'établissent d'abondant, ainsi que la forme des arcs, le profil des moulures, et l'ornementation des culs-de-lampe, des dais et des gâbles.

Le « pent devant » esquissé par l'artiste se compose essentiellement de deux portes flanquées de niches destinées à abriter des statues. L'une de ces portes, celle de gauche, était dormante, en ce sens que son remplage de pierre sculpté était fixe. Celle de droite était divisée par un faisceau de colonnettes, d'où deux baies, lintelées en anse de panier, dont l'une, à gauche, était dormante aussi, et l'autre, à droite, était munie d'un vantail menuisé.

Derrière les dais des niches, les choux frisés des gâbles, et les fleurons des accolades, régnait une arcature flamboyante également ajourée.

Enfin une élégante corniche à redents couronnait l'ensemble du « pent », qui était d'un heureux effet décoratif, d'une conception très artistique et d'une harmonieuse homogénéité.

Cette petite chapelle, *parva capella,* bâtie en pierre, *lapidea,* contre le chœur de l'église cathédrale Saint-Vincent, *contra chorum ecclesie erecta,* du côté de l'évêché, *a parte domus episco-*

[1] E. 1419. Le premier acte de ce protocole est du mardi après la Saint-Luc évangéliste (19 octobre) 1456, et le dernier du mardi après la Pentecôte (26 mai) 1504.

[2] Archives départementales de Saône-et-Loire, G. 133, n° 10.

[3] Nous devons ce cliché à l'obligeance de notre collègue, confrère et ami, M. J. Martin, de Tournus. — Voir ci-contre, planche XXVII.

[4] Pièce justificative.

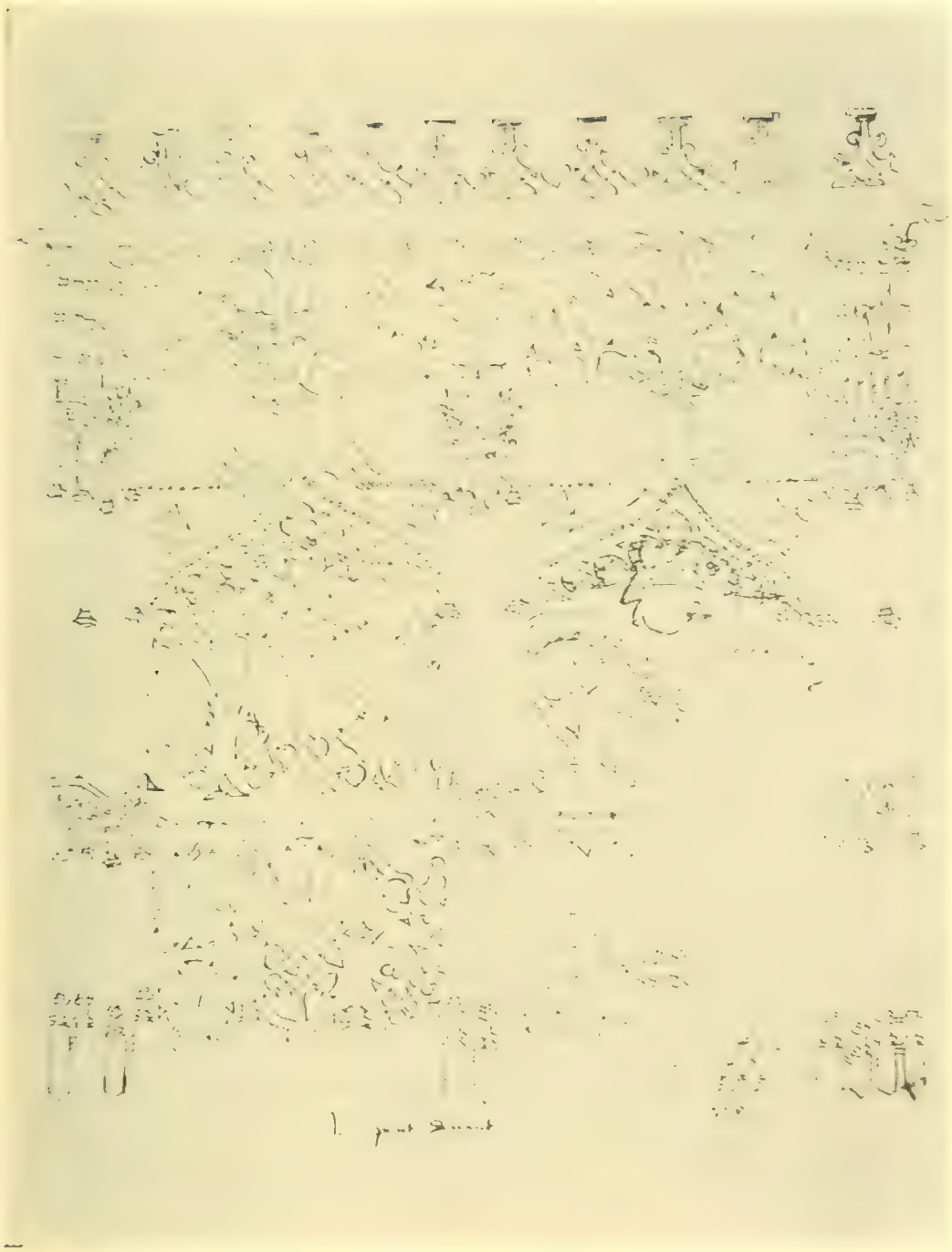

Planche XXVII — Page 142.

LE « PENT DEVANT » DE LA CHAPELLE DES GENDRETS (1499)

Église cathédrale de Saint-Vincent de Chalons

palis Cabilonensis, entre la chapelle de Vères[1] et la chapelle de Marrel[2], Jean Gendret, par acte du 11 juillet 1505[3], la dota, y fonda divers services religieux, et y institua deux chapelains pour en assurer la desserte. Son tombeau était « devant la chappelle[4] ». Il écrivit ses dernières volontés le 4 août 1514, et mourut peu après, car son testament fut ouvert et publié le 27 septembre suivant[5].

Cent vingt-cinq ans plus tard, un successeur de Jean Gendret, Guillaume Gon, licencié ès droits, chanoine et archidiacre de Bresse en l'église cathédrale Saint-Vincent et official de l'évêché de Chalon, procédant à la visite de la chapelle, le 29 mars 1638, constata qu'elle était « construite de pierre, bien fermée d'une porte fermant à clef, avec un balustre », que l'autel était « d'une pierre garnie d'un marbre », et « qu'audict autel est[oit] un antien tableau qui s'ouvre, auquel est dépeint le mistère de la Passion ». Il y avait, en outre, dans la chapelle, une armoire et un coffre, fermant tous deux à clef et où étaient serrés les ornements du culte, « un petit calice d'argent du poids d'un marc trois onces, deux petits chandeliers de cuivre à triangle, un missel à l'antien usage de Chalon, un autre missel à l'usage du concile de Trente », deux chasubles, dont l'une aux « armes du fondateur », etc[6].

A la fin du dix-huitième siècle, les stalles du chœur de l'église cathédrale se trouvaient « dans le plus mauvais état, par leur vétusté, par le mauvais goût de leur construction » (sus au *gothique!*) « et par les dégradations des protestans, qui en ont brisés et mutilés tous les ornements de sculpture ». Aussi le doyen et les chanoines du chapitre avaient-ils, en 1777, « formé le projet d'en faire faire de nouvelles », et, en même temps, pour que les fidèles ne fussent plus « privés du spectacle édiffiant de la célébration de nos saints mistères et de l'auguste majesté des cérémonies », de détruire le jubé et les chapelles qui enceignaient

[1] Fondée par Nicolas de Vères, évêque de Chalon de 1374 à 1386.

[2] Fondée par Jean Marrel, trésorier du chapitre de l'église cathédrale et official de l'évêché, vivant le 19 janvier 1498 vieux style (Achives départementales de Saône-et-Loire, G. 117, n° 12,) mort avant le 12 novembre 1512 (*Id.*, G. 117, n° 16.)

[3] Archives départementales de Saône-et-Loire, G. 133, n°s 22 et 23.

[4] *Id.*, G. 133, n° 40.

[5] *Id.*, G. 133, n° 41.

[6] *Id.*, G. 134, n° 28.

totalement le chœur. Ces chapelles étaient, d'ailleurs, pour la plupart, « indécentes, en très mauvais état, depuis longtems abandonnées ». Une ordonnance épiscopale du 5 mars 1778 approuva l'exécution de ce projet [1].

C'est ainsi que fut détruit, avant même la fin de l'ancien régime, un élégant petit monument que des générations de Chalonnais ont pu voir presque trois siècles durant, et dont l'aspect extérieur nous a été heureusement conservé par le croquis de Jean d'Aubonne, l'imagier qui tout à la fois en avait esquissé le projet et assuré l'exécution. Avec la chapelle [2] a dû disparaître aussi le tableau ouvrant, un triptyque sans doute, du mystère de la Passion, dont le procès-verbal de la visite de 1638 nous a fait connaître l'existence, mais qui depuis longtemps ne figure plus dans les inventaires du mobilier de la cathédrale de Chalon.

Léonce Lex,
Correspondant du Comité.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

L'an mil IIII^c IIII^xx dix-neuf, le mercredi après la Saint Luc euvangéliste, XXIIIe jour du moys d'octobre, ou chappitre de l'église de Chalon, en la présence de Messieurs les vénérables doyen et chappitre d'icelle, la marchandize de la chappelle que entend estre faicte et constru[i]cte en ladicte église Maistre Jehan Gendret, chanoine de ladicte église et archidiacre de Bresse en icelle, a fait marchiet avec Jehan d'Abonne, masson et ymageur demorant à Tornuys, de faire et parfaire icelle chappelle selon les articles et ce présent pourtray sur ce fait, présens Maistre Jehan Gelyot et Estienne Plantain, presbtres, tesmo[i]ngs, etc., et moy,

Riboud, n. r.

(Archives départementales de Saône-et-Loire, G. 133, n° 10.)

[1] Archives municipales de Chalon-sur-Saône, GG. 1, n° I.

[2] Outre celle des Gendrets, on démolit alors six autres chapelles, celles des Thiard, des Germigny, des Gaudets, des Riboudeaux, de l'Official, de Saint-Cosme, quatre autels, ceux de Saint-Sébastien, de Saint-Philibert, de Sainte-Anne, des Treize, le jubé, et le mausolée de l'évêque Jean Germain mort en 1461. De plus, on déplaça six épitaphes, notamment celles des évêques Pontus et Cyrus de Thiard, morts en 1605 et en 1624. Voir Archives municipales de Chalon-sur-Saône, GG. 1, n° I, et J. Martin, *l'Église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2e série, t. II, 2e partie, 1906, in-8°, p. 1 et suiv.

X

DU SORT DES MONUMENTS ET DES ŒUVRES D'ART A REIMS PENDANT ET DEPUIS LA RÉVOLUTION (1790-1909).

Ce mémoire est le vingtième que nous avons le plaisir de soumettre à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, et il concerne, comme celui de l'an dernier[1], le sort des monuments et des œuvres d'art à Reims, pendant la Révolution, mais il y ajoute un résumé de leur existence au dix-neuvième siècle et un tableau sommaire de leur état à l'heure actuelle.

Il s'agit, en effet à ce moment, d'inaugurer le rôle et l'essor d'une nouvelle Société fondée le 3 février 1909, qui, sous le nom de *Société des Amis du Vieux Reims*, assume la charge d'étudier et de veiller à la sauvegarde des monuments, des hôtels, des maisons et de toutes les reliques de l'art ancien dans nos murs. Un coup d'œil rétrospectif et un aperçu contemporain sont donc nécessaires à la mise en scène et à l'action efficace de la jeune Société[2].

§ 1er. — *Les monuments et les œuvres d'art pendant la Révolution* (1790-1800).

A la fin de l'ancien régime, tous les monuments religieux subsistaient à Reims dans leur intégrité, entretenus qu'ils étaient depuis des siècles par les revenus et les fondations des chapitres, des abbayes, couvents et paroisses de la ville. Les risques de dégradation et de destruction ne commencèrent pour eux qu'avec la suppression des établissements capitulaires et monastiques

[1] *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 32e session. Paris, Plon, 1908, p. 33 à 62.

[2] Établie sur l'initiative de M. Hugues Krafft, membre du Conseil d'administration de l'Union centrale des Arts décoratifs, son président. Cette société, dont les statuts viennent d'être publiés, a élu son bureau et son conseil d'administration le 3 février 1909. Elle compte déjà cent trente-huit membres fondateurs ou titulaires. Elle a pris pour devise : *Urbium sacra senectus*

décrétée en 1790, et avec la diminution notable du nombre des paroisses décidée en même temps [1].

Il était évident que ces changements dans l'état social et religieux allaient amener inévitablement des mises en vente et des démolitions d'édifices désormais voués à la ruine par le défaut d'entretien et d'habitation. L'esprit public, favorable aux réformes, n'était point d'ailleurs mis en éveil par le sentiment de conservation que nous éprouvons aujourd'hui pour l'architecture gothique; on la jugeait barbare, et la perte d'une quinzaine d'églises conventuelles et paroissiales n'éveilla point la sollicitude des Rémois. Il y eut cependant, de leur part, un véritable mouvement d'indignation et des tentatives réitérées de préservation en faveur de la magnifique église de Saint-Nicaise, rivale de la cathédrale en beauté et qui allait succomber totalement sous le marteau des démolisseurs pendant une longue période, tant elle était vaste et riche en matériaux de pierres, de plombs et de cuivres! Les épisodes de sa vente et de sa longue destruction ont fait l'objet d'études pleines d'intérêt à tous les points de vue [2].

Si le superbe édifice gothique succomba à la suite de sa vente et par la ténacité des acquéreurs, on sauva de la rage destructrice l'église Saint-Remi parce qu'elle fut transformée en paroisse, et que ses annexes de l'ancienne abbaye devinrent un hôpital militaire et un dépôt de livres et d'œuvres d'art. Il en fut de même de la portion de l'abbaye de Saint-Denis, construite au dix-huitième siècle dans le style le plus élégant de l'époque, et qui fut épargnée comme siège du district à la demande des administrateurs. L'antique palais archiépiscopal survécut aussi dans sa masse imposante et à raison de l'emploi qu'on en fit pour l'installation des tribunaux et de la bourse de commerce [3].

A part ces trois grands édifices, palais et abbayes, on ne con-

[1] Réduites de treize à quatre, ces églises furent démolies presque aussitôt leur suppression. Cf. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXII, 1re partie, *Répertoire archéologique des églises paroissiales de Reims*.

[2] *La démolition de l'église Saint-Nicaise*, série de documents inédits (1791 à 1805), par A. Lebourq, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXII, p. 37. — *L'Église et l'abbaye de Saint-Nicaise*, par Ch. Givelet, dans la même collection, t. XCVIII, le volume entier illustré.

[3] Sur ces deux derniers monuments conservés intacts jusqu'à nos jours, voir les études descriptives publiées dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXX, p. 237 et 321, avec plan et vue.

serva que les églises affectées définitivement au service paroissial : la cathédrale, l'église Saint-Remi, celle de Saint-Jacques, et aussi celles de Saint-Maurice et de Saint-André, ces dernières reconstruites en presque totalité au dix-neuvième siècle. Le bilan de la destruction fut donc énorme à Reims. Mais ce qui était sauvé était de la plus grande valeur et sauvé à jamais!

Que l'on juge maintenant, d'après le sort des édifices, de la difficulté qu'il y eut à préserver leur mobilier en tout genre. Aux risques d'incurie et de vols facilités par tant de ventes simultanées, s'ajoutaient les passions destructrices et aveugles du moment contre tous les symboles de la royauté, de la noblesse et d'une féodalité quelconque. Tandis qu'on livrait officiellement aux flammes les titres et les papiers des sacres, les parchemins couverts de blasons et de fleurs de lis [1], on était sans pitié pour les tableaux, les étoffes, les vases, les tombeaux couverts des mêmes emblèmes. On enleva d'abord avec soin et un certain respect ces signes de la féodalité, eu égard à l'œuvre d'art qu'ils décoraient [2], mais on en vint bientôt à arracher de partout les vains simulacres d'un ordre de choses détruit. C'est ainsi que l'on détruisit complètement la crête en plomb doré qui couronnait les toitures de Notre-Dame, parce qu'aux trèfles se mêlaient des fleurs de lis, et que l'on martela sans pitié ces mêmes fleurs si françaises sur les deux pignons du transept où elles étaient semées avec une grâce incomparable. Leur caractère suspect dura même plus longtemps que l'époque révolutionnaire, car il fallut, après 1830, enlever les fleurs de lis des grilles nouvelles du chœur de notre cathédrale. Heureusement, ces passions persécutrices d'œuvres d'art, innocentes en elles-mêmes, sont éteintes et nous ne comprenons même plus l'aberration iconoclaste qui entraîna trop de mutilations déplorables.

Un exemple mémorable entre tous de la sagesse acquise désormais dans l'opinion, c'est qu'à Reims la statue de Louis XV, refaite par Cartellier sous la Restauration, est restée debout sous les régimes postérieurs et a résisté à de récents projets de translation, que rien ne justifiait d'ailleurs.

[1] *Les Brûlements de papiers à Reims en* 1793, par le docteur Pol Gosset, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CVII, p. 195.

[2] Voir le mémoire de Drouart, l'artiste chargé en 1793 d'effacer les armoiries, couronnes et autres signes de noblesse dans l'église de Saint-Remi, publié au volume de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts en* 1908, p. 59.

Pour en revenir à ce moment critique de la Révolution, nous n'avons pas besoin de rappeler que l'ancienne statue royale, œuvre de Pigalle, succomba non seulement comme figure de monarque, mais aussi qu'elle fut dirigée sur Metz où elle fut employée à la fonte comme œuvre de bronze et à la confection de canons. Ce besoin de métaux, tous alors jugés précieux, le cuivre et le bronze comme l'or et l'argent, fut également une cause de réquisition et de destruction d'une grande quantité d'œuvres d'art. Il en fut ainsi à Reims du fameux candélabre ou arbre de lumière de l'église Saint-Remi, dont on ne sauvegarda qu'un fragment du pied actuellement au Musée, rival de celui de Milan [1] et dont il ne subsiste plus de similaire en France [2]. Beaucoup d'objets des trésors, de châsses, d'ornements divers, d'étoffes brodées ou tissées en or, furent ainsi fondus afin de tirer parti du métal pour le numéraire, sort fatal qui atteignit aussi les cloches d'une manière générale et dans des proportions énormes.

Sans rechercher sur place tous les faits de ce genre, nous devons signaler deux faits ayant causé la perte d'objets précieux en métal, très intéressants aussi comme souvenirs historiques et pour cela doublement poursuivis par une haine farouche.

On en jugera mieux sur les pièces elles-mêmes qui concernent ces deux destructions, la première est celle de la clef en argent présentée à Louis XVI lors de son entrée pour le sacre [3], et voici en quels termes, son envoi à la Convention, pour y être foulée aux pieds et brisée, se trouvait décidé et rédigé dans la délibération municipale du 10 novembre 1793 :

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil général et permanent de la Commune de Reims.

Du vingt Brumaire, l'an second de la République Françoise, une et indivisible (10 novembre 1793).

Au Conseil général et permanent de la Commune de Reims, tenu publiquement, présidé par le citoyen Galloteau-Chappron, Maire, etc. . . . . .

[1] *Milan,* par Pierre Gauthiez. Paris, Laurens, p. 39 et 40.

[2] Il y en avait un du même genre dans la cathédrale d'Autun, don du cardinal Rolin, signalé par M. de Charmasse, dans les *Mémoires de la Société Éduenne,* 1906, t. XXXIV, p. 181.

[3] Voir ci-contre, planche XXVIII.

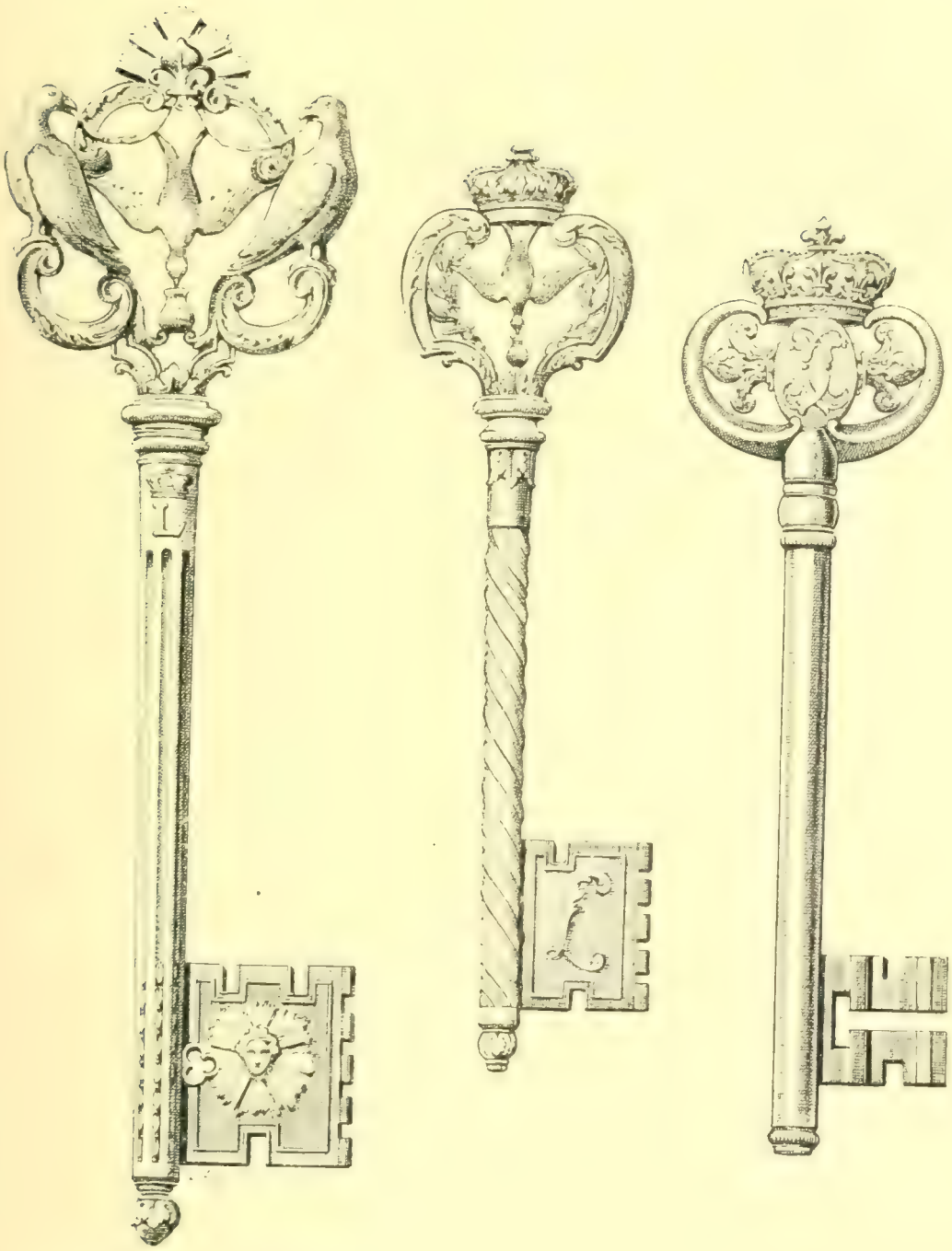

Planche XXVIII.

Page 148

CLEFS DU MUSÉE DE REIMS

Le citoyen Maire a remis sur le Bureau une clef d'argent armoriée, trouvée au Cartulaire, et qui a été présentée à Louis le raccourci lors de son arrivée à Reims en 1775, pour y être sacré.

La question de savoir si cette clef sera brisée ou non sur le champ, eu égard à ce qu'elle est chargée de couronne et de fleurs de lys, mise en délibération et le Substitut du Procureur de la Commune entendu, il a été arrêté qu'elle sera remise en l'état qu'elle est aux Commissaires qui vont être nommés et par eux portée à la Convention nationale, pour, ce monument du despotisme et du fanatisme, être foulée *(sic)* au pieds dans le sein même de la Convention [1].

Procédant à la nomination des Commissaires, les Républicains Scevola Tristan, Brutus Bertrand, Caius-Gracchus Liénard et Lepelletier Beugé, habitans de cette Ville, ont été unanimement choisis.

La seconde affaire est relative à la descente et à une égale destruction d'une vaste couronne de lumières qui éclairait le chœur de l'église Saint-Remi. C'était une œuvre antique et vénérable, rattachée par son usage au culte de saint Remi et qui symbolisait les quatre-vingt-seize années de sa vie par ses quatre-vingt-seize lumières; œuvre du douzième siècle d'après sa décoration et le texte du commencement de l'Evangile selon saint Jean qui en garnissait le pourtour [2]. Une pétition en demanda l'enlèvement au district et celui-ci en ordonna le bris par les soins d'un officier municipal. Voici cette décision jointe à cette pétition datée du 19 novembre 1793 :

[1] On conserve au Musée rétrospectif de Reims, deux fortes clefs en plomb de dimensions inégales : (H. 0m,27 et 0m,21), portant l'une et l'autre au sommet une colombe tenant la sainte Ampoule, des fleurs de lis, un soleil, le chiffre et une couronne, auxquelles est attachée une étiquette écrite par Ch. Loriquet, conservateur, et ainsi conçue : *clefs présentées au roi Louis XVI au sacre en* 1775. Malgré cette mention, nous pensons que ce ne sont là que des modèles et que la clef véritable a subi le sort indiqué ci-dessus. Nous produisons ici un dessin de ces deux belles clefs en plomb remontant sans doute au dix-septième siècle, ainsi que celui de la clef dorée présentée par le maire au sacre de Charles X.

[2] Dessin du candélabre et de la couronne de lumières, avec description des objets, dans *les Trésors des églises de Reims*, par Prosper Tarbé, p. 214 et 215.

Pétition datée du 19 *novembre* 1793 :

District de Reims.

Séance du 1er Frimaire.

Renvoyé à la Municipalité pour donner un officier municipal afin de remplir le but de la pétition.

Rheims, le 29 Brumaire de l'an 2e.

« Aux Membres composant le Directoire du district de Reims,

« Citoyens,

« L'assemblée sectionnaire de la Montagne, ditte la Sans Culotterie, après différentes pétitions a vous présenté pour que la couronne fut jetté en bas, il est étonnant que vous ne le fassiez, puisque les ouvriers nous disent qu'ils n'ont point d'ordre pour la descendre ; Nous sommes cependant persuadés de votre patriotisme pour accelérer ce qui tient du Royalisme, pour le faire disparoitre.

« En conséquence, vous êtes invités à le faire sans délai descendre, vû qu'elle porte ombrage à tous les véritables sans Culottes. Nous attendons avec fraternité votre visite cejourdhuy, pour qu'elle n'existe plus ou quel soit vendue sur le champ.

« A Reims, ce 29 Brumaire, l'an 2eme de la république, une et indivisible (19 novembre 1793).

« Salut et fraternité,

(*Signé*) Jérosme père, par l'absence du président.
Le Maitre.
Billier, secrétaire [1]. »

La couronne de saint Remi périt donc à cause de son nom, et elle fut sacrifiée comme le furent, au même moment, la grande mosaïque du chœur de la même église, la châsse [2] et le tombeau du saint, sauf les douze statues des pairs de France et le groupe de l'Apôtre des Francs, qui ont repris leur place au nouveau tombeau en 1847 [3]. Le chœur de Notre-Dame ne subit pas les mêmes

[1] *Archives de Reims*, papiers non classés de la Révolution. M. Ch. Loriquet a écrit au dos de l'original : « Destruction de la Couronne, Saint-Remy. »

[2] *L'ancienne châsse de Saint Remi, œuvre d'Antoine Lespicier, orfèvre rémois*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVII, p. 293.

[3] Sur les anciennes richesses d'art du chœur de Saint-Remi, voir l'*Histoire de Reims*, par D. Marlot, t. II, 1845 (p. 537 à 553).

détériorations ; on se contenta d'enlever les objets précieux du trésor, et beaucoup de tableaux et de tapisseries restèrent même sur place sous la garde de l'ancien vidame du chapitre, Nicolas Bergeat, qui devint le premier conservateur du Musée de Reims [1].

Nous ne poursuivrons pas plus avant les dilapidations et les pertes qui se produisirent en tant d'endroits dans le cours des années 1793 et 1794, car nous avons hâte d'arriver à la période de réaction contre le vandalisme qui commença avant la fin de cette dernière année et s'accentua de plus en plus par un concert durable du pouvoir central et des meilleurs citoyens de la ville. La motion fameuse de Grégoire à la tribune de la Convention le 8 brumaire an III (1er novembre 1794) en marquait le début et précisait deux faits d'une notoriété incontestée.

« A Reims, disait le courageux orateur, on a mutilé un tombeau d'un beau travail, et précipité d'une hauteur de vingt pieds un tableau de Thadée Zucchero ; le cadre a été brisé, la toile dégradée a été trouvée dernièrement sur les marches d'un escalier [2] ».

A la suite de cette objurgation véhémente, non seulement la création d'un dépôt d'œuvres d'art s'accéléra, mais, par un heureux concours de circonstances politiques, des mesures de répression et des revendications eurent lieu par ordre des autorités locales mises en mouvement par l'initiative du conventionnel Albert, représentant du peuple, en mission dans la Marne et dans l'Aube. C'est au mois d'avril de l'année 1795 que ces mesures s'affirmèrent par des ordres précis, et qu'elles amenèrent le Conseil général de la commune de Reims à préciser, le 27 avril de cette même année, l'état des monuments dans un rapport qui est à nos yeux une pièce de la plus haute importance pour l'histoire artistique de la ville.

Nous le reproduisons intégralement en appendice comme un tableau sincère et véritable de l'état de choses à cette date, pré-

[1] Notice biographique avec documents dans le volume de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, année 1889.

[2] *Réimpression de l'ancien Moniteur*, Plon, 1862, t. XXII, p. 379. — Cf. *les Toiles peintes et tapisseries de Reims*, par Louis Paris, 1843, t. I, XVIII, XIX et LXXIX, et l'*Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, par l'abbé Cerf, t. II, p. 443, où le *Christ aux Anges*, de Thadée Zuccharo, est décrit comme se trouvant réparé et conservé dans cette église.

cédé de deux autres pièces des 8 et 9 avril 1795, non moins probantes et pleines de sollicitude pour les édifices et les objets précieux de toute nature. La première en date est une lettre du représentant Albert lui-même, ordonnant aux administrateurs du département de la Marne, aux corps administratifs et municipaux, de rechercher tous les faits de ce genre en ce qui concerne « les bâtiments ou édifices nationaux, les ouvrages de sculpture et peinture, les ouvrages d'art quelconques, victimes de spoliations et dilapidations. » La seconde est une requête de l'accusateur public près le tribunal criminel de la Marne, adressée au juge de paix et officier de police du premier canton de Reims à l'effet de poursuivre les « auteurs, fauteurs, complices, instigateurs, adhérents et collaborateurs des destructions, dégradations et mutilations » opérées dans cette néfaste période du vandalisme [1].

Quant à la délibération municipale, elle était prise le 18 avril sur l'injonction de l'agent national du district, d'après une lettre écrite par la Commission des travaux publics. Le relevé de tous les monuments et de tous les bâtiments nationaux devait être effectué sans retard par les soins du Comité des établissements publics et ceux des « citoyens Engrand, Havé et Bergeat, tous trois à même par leurs connoissances de satisfaire à la demande... » Dix jours après, le 27 avril, l' « état des monumens et lieux publics de cette commune » était soumis au Conseil général qui le transcrivait sur ses registres avec tous ses détails et ses conclusions. On y trouvera l'énumération de tous les monuments encore existants, ainsi que « leur emploi et destination actuelle » en regard. La liste en est longue et paraît bien complète en une trentaine d'articles, et on peut la comparer avec celle des monuments alors détruits et « la plupart distribués en maison par les acquéreurs », au nombre de seize églises, couvents, commanderie et hospice. Les maisons hospitalières étaient restées debout avec leurs services ; l'ancien collège avait changé de destination, mais ses bâtiments allaient bientôt servir à l'établissement d'un lycée. Nous avons cherché à annoter exactement le sort de tous ces édifices à ce moment et depuis.

Plusieurs points sont également fixés dans cet état relativement

[1] Appendice, pièces I et II.

aux conditions actuelles des œuvres d'art, statues, fontaines publiques, théâtres et même des monuments antiques : l'Arc de Triomphe et le Mont d'Arène, ancien amphithéâtre de l'époque gallo-romaine.

Les six conclusions qui terminent l'état des monuments étaient relatives à l'installation de la bibliothèque et du musée à l'archevêché, à la reprise des œuvres d'art volées ou indûment aliénées, à la réparation intérieure et extérieure de la cathédrale et à la conservation de son bourdon « chef-d'œuvre dans son genre[1] ». Le Conseil général vota ces conclusions, que deux de ses membres, Desain et Jacob, durent rédiger et faire appuyer à Paris par le représentant du peuple en mission et par le citoyen Caqué, officier de santé, séjournant alors dans la capitale.

Il en fut de ces vœux comme de beaucoup d'autres émis en vain : les locaux de l'archevêché furent peu de temps après affectés aux tribunaux ; quelques rares objets d'art perdus furent recouvrés ; la cathédrale dut attendre dix ans pour obtenir des secours, mais son bourdon resta intact. Le Musée fut installé cependant avec soin à l'Hôtel de ville, ouvert en l'an VIII et fréquenté régulièrement par le public jusqu'à ce nouveau vol resté mystérieux et plus déplorable que les précédents, qui enleva la mitre précieuse du Cardinal de Lorraine et le ciboire du sacre de Louis XVI[2]. Deux ans plus tard, le Musée se vidait pour des restitutions diverses et perdait presque tous ses tableaux si laborieusement réunis. La Bibliothèque publique vint prendre sa place au premier étage de l'Hôtel de ville et s'y trouve encore près de cent ans après son installation.

Quant aux monuments, leur sort fut peu modifié à la suite de l'état dressé en l'an III. Les anciens établissements religieux, encore debout en 1795, furent vendus et démolis dans les années qui suivirent, sauf ceux qui restent entiers à notre admiration : la

[1] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII, p. 260.

[2] Œuvre de l'orfèvre Auguste, ce ciboire en or, pesant seize marcs, avait coûté 27 709 livres de matière et de façons ; il était accompagné d'une buire, de deux buirettes et des bassins, de deux paix et de deux pains, qui avaient coûté, avec les étuis, 8 962 livres, ce qui formait un total de 36 671 livres pour le cadeau royal qui fut totalement anéanti de 1793 à 1804. — Voir *l'Orfèvrerie française aux dix-huitième et dix-neuvième siècles*, par Henri Bouillet, t. I. Paris, Laurens, 1908, in-8° illustré.

cathédrale, l'église Saint-Remi, l'église Saint-Jacques et la chapelle de l'archevêché.

§ 2. — *Les monuments et les œuvres d'art depuis la Révolution.* (1801-1909.)

Si peu nombreux qu'ils fusssent désormais, ces monuments n'en coûtèrent pas moins à la ville et à l'État des sommes immenses pour leur entretien dans tout le cours du dix-neuvième siècle et jusqu'à l'aube du siècle actuel, où nous voyons continuer indéfiniment la réparation de Notre-Dame et de son incomparable portail [1].

L'église Saint-Remi a été l'objet de travaux non moins importants de consolidations de 1835 à 1847, et maintenant encore il s'y trouve un chantier pour d'urgentes réfections sur le côté nord. L'église Saint-Jacques a nécessité de son côté en 1854 des travaux également exécutés par M. Narcisse Brunette, architecte de la ville. C'est sur ses plans aussi que fut opérée, en 1865, la reconstruction totale de l'église Saint-André, et, en 1867, la reconstruction de la nef de l'église Saint-Maurice.

La chapelle de l'Archevêché faillit être démolie sous la Révolution pour le gain de ses matériaux [2]; échappée à ce péril, elle fut transformée en prison et ne retrouva son élégance première, en dépit d'embellissements factices, qu'après le sacre de Charles X, de 1825 à 1845.

L'antique Hôtel-Dieu, voisin de la cathédrale, émigra en 1827 dans l'ancienne abbaye de Saint-Remi, où il transporta ses richesses d'art et ses curiosités en tous genres : toiles peintes, toiles brodées [3], cuivres des épitaphes et des bénitiers, argenterie des vases sacrés, tapisseries, tableaux et meubles de tous les âges. Il s'en faut que ces trésors aient été tous maintenus et soignés sur place :

[1] En ce moment (mars 1809), la tour du sud est entièrement réparée, ainsi que le fronton et la galerie du milieu, mais la grande rose est en voie de reconstitution, et l'on y repose les vitraux du treizième siècle, soigneusement revus et remis en état par les soins de M. Paul Simon, artiste rémois. Il ne restera bientôt plus qu'à réparer la tour du nord.

[2] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXX, p. 265, au cours d'une notice sur le palais tout entier.

[3] *Ibidem*, t. LXXII, p. 163.

les toiles peintes sont au Musée, les tables du réfectoire[1] sont maintenant réparties en trois endroits, une toile brodée est perdue, une cloche gothique a été vendue en 1903, beaucoup d'autres objets ont été transportés à l'Hôpital général dans l'ancienne lingerie ou bibliothèque des Jésuites.

Le Palais de Justice, qui prit la place de l'Hôtel-Dieu et présente extérieurement un aspect neuf, recouvre de vastes caves ou celliers voûtés d'ogive avec colonnes à chapiteaux gothiques et une façade ancienne subsiste sur la rue du Trésor, portant encore le nom et l'emblème de l'Hôtel-Dieu. — Quant à l'ancien Présidial ou Bailliage royal, il n'offre plus qu'un pilastre avec chapiteau de son ancienne façade Renaissance au coin de la rue de Tambour : sa salle d'audience est devenue la chapelle de la Mission[2], et le bâtiment annexe la Chambre des Notaires.

L'Hôtel de ville, resté incomplet depuis 1630, dut le prolongement de sa façade au sacre de Charles X en 1825; la cour et le vaste développement des façades sur les rues voisines ne furent achevés qu'en 1880. La Bibliothèque y conserva la place d'honneur conquise pour elle en 1809, et le Musée, reconstitué en 1835, s'étendit dans les nouveaux bâtiments jusqu'à occuper la moindre place libre. Un prochain avenir doit pourvoir à un nouveau musée enrichi en 1907 d'une superbe collection de tableaux léguée par M. Henry Vasnier.

Les établissements hospitaliers anciens, sauf l'Hôtel-Dieu, occupent encore leur siège du dix-huitième siècle : l'Hôpital général dans l'ancien collège des Jésuites, si remarquable par la grande salle du rez-de-chaussée, le grand escalier et la Bibliothèque ornée de riches boiseries (1678); et l'hôpital Saint-Marcoul dans les modestes bâtiments contemporains de sa création (1630), avec ses conduites d'eau et ses bassins en plomb de l'époque. La chapelle seule a été reconstruite.

Deux grands monuments préoccupent à eux seuls en ce moment toute l'attention au point de vue de leur affectation nouvelle, con-

[1] *Bulletin monumental*, année 1894, p. 461.

[2] Description de cette chapelle et des tableaux qu'elle contenait (quatre tableaux et deux miniatures en ont disparu en avril 1908), dans le *Répertoire des églises de Reims*, au t. LXXXII des *Travaux de l'Académie de Reims*, 1889, p. 237.

séquence forcée et très grave de la loi de Séparation : le palais archiépiscopal, et l'ancienne abbaye de Saint-Denis, séminaire diocésain depuis 1822.

Par un juste sentiment des nécessités de sa conservation, le palais archiépiscopal de Reims a été classé comme monument historique, dans sa totalité, par un arrêté ministériel du 20 décembre 1907, et, par un vote du 23 octobre 1908, le conseil municipal de Reims en a acquis la location du département de la Marne par un bail emphytéotique de 99 ans. Son maintien dans sa disposition générale est donc assuré par les actes passés d'un commun accord entre l'État, le département et la ville. Sa chapelle du treizième siècle, sa grande salle du quinzième siècle, ses corps-de-logis du dix-septième siècle, méritent tous, à des titres divers, une durable sollicitude [1]. Il s'agit, en effet, de sauvegarder non seulement le palais en lui-même, mais de laisser entières à la cathédrale contiguë les magnifiques perspectives qu'elle présente en tous sens sur la nef, le transept et l'abside. On en jugera par la vue ci-contre prise du côté du jardin, sur la rue du Cloître, et qui embrasse l'angle du chevet de Notre-Dame, la chapelle de l'archevêché et la façade du palais reconstruit en 1690 sur les plans de Robert de Cotte. « Aux belles architectures, écrivait M. André Hallays, rien ne sied mieux qu'un cadre de verdure et une parure de jardins [2]. »

Une sollicitude non moindre et à beaucoup d'égards supérieure doit entourer la conservation de l'ancienne abbaye de Saint-Denis, parce que ces bâtiments du dix-huitième siècle n'ont pas encore été classés au rang des monuments historiques. Le seront-ils un jour, comme en exprimait le vœu le même écrivain d'art, dont le jugement fait autorité [3] ? Y sauvegardera-t-on suffisamment les lignes de la façade sur la rue et surtout de cette cour intérieure, dont l'aspect est reproduit ici avec sa galerie du fond et sa haute toiture qui en rehausse tout l'ensemble ? Nous l'ignorons à cette heure, mais nous pouvons en exprimer le désir concordant avec l'article de M. André Hallays, qui considère le fond de la cour

[1] Pour l'étude de ces différentes parties, recourir à la notice déjà indiquée dans le t. CXX des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 237 à 320.

[2] Voir ci-contre, planche XXIX.

[3] *En flânant*, par André Hallays, feuilleton du *Journal des Débats* du 22 janvier et du 30 avril 1909. — Pour l'étude de cet édifice, consulter le même volume des *Travaux de l'Académie de Reims*, cité plus haut, p. 321 à 358.

Planche XXIX.

Page 156.

PALAIS ARCHIÉPISCOPAL DE REIMS

Planche XXX. Page 156.

ABBAYE DE SAINT-DENIS DE REIMS

comme « la partie la plus précieuse de l'abbaye ». Si les nécessités d'une transformation de toute l'étendue de l'immeuble en Musée des Beaux-Arts imposent des modifications à cette perspective de la cour, très caractéristique telle qu'elle existe, nous le regretterons pour le monument en lui-même et pour sa valeur d'art et d'avenir. La propriété définitivement assurée à la ville sera, espérons-le, une garantie et une sécurité aux yeux de tous ceux qui s'intéressent à l'intégrité d'une œuvre d'architecture si remarquable [1]. Œuvre d'un Bonhomme, architecte rémois, souhaitons-lui d'autant plus une durée sans perte, ni sacrifice.

Après avoir ainsi passé en revue les principaux de nos grands édifices, surtout ceux que nous voudrions maintenir à l'abri des risques qu'ils courent à l'heure présente, il convient d'étendre le même souci et la même protection à des hôtels et à des maisons particulières dont on se préoccupait trop peu naguère. La création de la Société des Amis du Vieux Reims, dont nous parlions au début de cette notice, est une preuve de l'intérêt croissant que prennent ces richesses d'art et ces souvenirs historiques au sein de nos villes modernes [2]. On finit par craindre qu'elles ne deviennent trop exclusivement modernes et par la rapide disparition des vieilles façades et des pignons pittoresques rehaussant certaines rues, et par la suppression progressive des noms mêmes de ces rues, remplacés trop souvent par des vocables contemporains sans portée historique.

A Reims, il subsiste plus de cinquante habitations particulières à signaler pour leur réel intérêt par rapport à leur style ou à leur décoration, datant de la fin du treizième siècle jusqu'au dix-huitième siècle accompli. Il en est qui ont une célébrité et une histoire comme la Maison des Musiciens [3] et celle de place des Marchés, l'hôtel de la rue du Marc, celui de la rue de la Clef et celui de la rue Montlaurent [4]. Impossible de ne pas y joindre ce

[1] La ville de Reims a acquis tout l'immeuble en 1908, au prix de 300 000 francs, du département de la Marne qui l'avait acheté de M. l'abbé Legros, en 1816. — Voir ci-dessus, planche XXX.

[2] *Le Vieux Reims*, par l'abbé Cerf, vol. gr. in-8°, 1875. (Extrait du *Courrier de la Champagne*.) — Ouvrages sur Reims de Prosper Tarbé, H. Bazin et autres déjà cités.

[3] *Travaux de l'Académie de Reims*. t. LXXIX, p. 213.

[4] Sur plusieurs d'entre eux, voir *les Monuments historiques de la ville de Reims*, par Eugène Leblan, 1882-1886.

pavillon à tourelles, de la plus délicate et de la plus pure Renaissance, visible de la rue du Marc et de la rue Linguet, que recommandait si finement à notre zèle la plume de M. André Hallays dans le récit d'une récente visite en notre ville [1]. Les autres maisons avec façades complètes figureront dans une énumération qu'accompagnera un jour une bibliographie.

Quant aux façades partiellement conservées, aux frises restées par miracle dans une reconstruction, aux enseignes, portes, escaliers, statues, grilles, motifs divers d'ornements, ce serait au moins une cinquantaine d'articles que nous aurions à écrire à leur sujet. Il y a mieux à faire qu'à décrire ces vestiges exposés à tant de risques, périls des restaurations, périls du brocantage, c'est de les reproduire par le dessin, par le moulage, par la photographie. C'est là précisément une partie de la tâche essentielle de la Société des Amis du Vieux Reims que de composer un fonds de ces reproductions confiées à des artistes et amateurs rémois [2].

En dehors des monuments, des hôtels et des maisons, il est une autre catégorie de richesses décoratives de nos rues, ce sont les anciennes fontaines publiques. Elles avaient été établies à Reims au milieu du dix-huitième siècle avec un goût parfait, et nous devons veiller sur leurs débris survivants. C'est d'abord le Château d'eau, à l'Usine des Fontaines, dont un marbre fixe la construction en 1747, avec les noms de Lévesque de Pouilly et de Godinot comme bienfaiteurs. Ce sont ensuite les vestiges ou fontaines subsistantes sur la place Saint-Timothée, à l'angle de la rue des Carmes, dans la cour de l'École ménagère, rue des Boucheries, et au cloître de l'Hôtel-Dieu, cette dernière avec un vase en bronze, orné de serpents, du dessin de Guillaume Couston.

Enfin, en terminant, nous recommanderons le même soin de conservation pour les traces de l'ancienne enceinte fortifiée de la ville : toutes les portes et les murailles en ont été successivement anéanties depuis la fin du dix-huitième siècle, mais il en subsiste une dernière tour, dite tour *du Puits* au sommet d'un mamelon, et une poterne au sein d'un débris du rempart en terre de la

[1] Feuilleton déjà cité du *Journal des Débats* du 22 janvier 1909.

[2] Aquarelles de M. Auger, dessins de M. Kalas, moulages de M. Berton, émission de cartes postales sur les clichés de MM. Rothier, Belval et Bienaimé.

Butte Saint-Nicaise. Des jardins avaient été créés sur ces emplacements en 1875 par les soins de M. le docteur O. Doyen, ancien maire de Reims, et il serait digne d'une grande cité de continuer à tenir en bon état cette portion de son patrimoine historique. Il sera également digne de son passé artistique de réparer convenablement la grille monumentale de la Porte de Paris, œuvre de serruriers rémois, posée en 1776 à l'entrée de la ville, reculée plus loin sur l'Avenue de Paris en 1845 et toujours à même de témoigner des souvenirs de l'art local [1].

H. Jadart.

APPENDICE

Pièces justificatives et documents inédits.

I

Copie de la Lettre écritte par le Représentant du Peuple Albert, Envoyé par la Convention N^le dans les Départements de l'Aube et de la Marne.

Aux Administrateurs du Département de la Marne,

Châlons-sur-Marne, le 19 germinal, 3e année républicaine (8 avril 1795).

Je suis instruit que votre département n'a point été exempt des ravages de la Barbarie et de l'esprit de destruction qui animoient les agents du vandalisme et de la Terreur. Des hommes, soit nés dans l'ignorance, et alors séduits, soit méchants par carractère, et alors voulant le mal à plaisir, paroissent s'être livrés dans différents endroits de votre arrondissement à des dépradations et destructions affligeantes sur les différents monuments des arts et des sciences ; il est peu d'endroits remarquables où l'on n'ait à se plaindre de ces destructions faittes par la méchanceté et par l'envie de nuire ; il importe de les connoître par détail et d'en rechercher les auteurs pour que, d'une part en punissant les hommes méchants, la nation, si c'est possible, puisse être indemnisée des pertes qui se font remarquer dans différents endroits d'une manière vraiment affligeante.

Dans cette vue, j'ai pensé que c'était auprès des corps administratifs et municipaux, aujourd'hui véritablement épurés, qu'il seroit possible de recuillir les renseignements de détail pour toutes les destructions et déprédations qui, depuis le règne de la terreur et de la barbarie, se sont effec-

[1] Vue de cette grille dans *Une vieille Cité de France, Reims*, par H. Bazin, 1900, p. 433.

tués sur les monuments d'architecture, peinture, sculpture et tous objets d'arts et sciences.

Je demande, en conséquence, que par une circulaire que vous adresserez aux administrations de district et celle cy ensuitte aux différentes municipalités qu'il conviendra, vous vous procurerez les connaissances et les détails nécessaires sur les déprédations et destructions commises : 1° aux Bâtiments et Édifices nationaux, soit dans leur construction, soit dans leurs ornements intérieurs et extérieurs, les signes de royauté et de féodalité exceptés, ayant dû être effacés aux termes des Lois ; 2° aux ouvrages de sculpture et de peinture que renfermoient les ci devant Églises et maisons religieuses et autres Batiments, devenus Nationaux pour cause d'émigration ou de condamnation ; 3° à tous ouvrages d'arts, tels que serrurerie, orfevrerie, menuiserie, charpente, machines, instruments et inventions quelconques des arts et des sciences, etc... ; 4° des spoliations et dilapidations qui auroient pu être faittes dans lesdits Édifices.

A ces détails vous joindrez le nom des auteurs de ces destructions et de ceux qui les ont provoquées ou ordonnées et qui y ont été employés, et vous adresserez cette Instruction à l'accusateur publique de votre département, chargé par moi de faire touttes les poursuittes judiciaires à cet objet et de m'en rendre compte[1].

(Le représentant du Peuple)
(Signé) ALBERT.

II

ORDRE D'INFORMER CONTRE LES AUTEURS D'ACTES DE VANDALISME A REIMS.

Châlons, ce 20 germinal an 3 (9 avril 1795).

L'accusateur public du tribunal criminel du département de la Marne au citoyen Juge de paix et officier de police de sûreté du premier arrondissement du canton de Reims,

Citoyen,

Le vandalisme que l'infâme Robespierre avoit soufflé dans toutes les parties de la république a causé dans la ville de Reims ses ravages et ses fureurs.

Les monuments antiques qui embellissoient cette ville, qui frappoient d'étonnement et d'admiration tous les curieux et les étrangers, ont été

(*Bibliothèque de Reims*, copie du temps, collection d'autographes, don de M. Menu, 1890.)

dégradés au point qu'on ne les reconnoit plus, ce ne sont aujourd'hui que de vastes solitudes où on aperçoit que des décombres.

Là un autel précieux de marbre de la plus belle architecture venoit d'être élevé, il a été renversé et le marbre cassé à coups de marteau ; des baldaquins dorés ont été détruits à coup de hache ; des menuiserie du meilleur goût ont été arrachées sans précaution et les fragments ont servi à faire des portes et des bancs.

Ici un tombeau antique et superbe, flanqué de deux colonnes de granit, de 12 figures colossales, un stuc accompagné de riches ornements, chefs d'œuvre de l'art et du talent, a été réduit en poudre.

A la maison commune les peintures de prix, les portraits des bienfaiteurs de cette ville et autres ont été jetés au feu et convertis en cendres.

Des monuments publics, le vandalisme a passé dans les maisons des citoyens, leur azile a été violé ; on a enlevé et détruit tous les chefs-d'œuvre qui présentoient quelque rapport avec le culte qu'ils professoient ou qui portoient quelque marque de la féodalité.

Il est temps que tous ceux qui ont exercé ces ravages et ses fureurs, qui les ont commandés, dirigés ou qui y ont coopérés, soient connus, il est temps de les dénoncer à la justice, d'attirer sur leur tête la sévérité des lois et que la nation ne soit pas exposée à supporter sans nulle indemnité les pertes immenses que cet esprit de destruction, de gaspillage et de déprédation a occasionné.

En conséquence des ordres par écrit qui m'ont été adressés le 18 de ce mois par le citoyen Albert, représentant du peuple envoyé par la Convention nationale dans l'Aube et la Marne, je vous requiers d'informer sans discontinuation de tous les faits énoncés ci-dessus qui ont eu lieu depuis le mois d'août 1793.

De faire amener devant vous tous ceux qui seront indiqués par les dépositions des témoins comme étant les auteurs, fauteurs, complices, instigateurs, adhérens et collaborateurs de toutes ces destructions, dégradations et mutilation, de les interroger sur chaque fait qui leur sera imputé... de recevoir par écrit leur réponse.... de faire tout ce que la loi exige pour que la nation soit intégralement et légalement indemnisée des pertes que ce vandalisme leur a occasionné [1].

Salut et fraternité,

FAGIOT.

[1] (*Archives communales de Reims*, papiers de la Révolution non classés, 1793-94, copie de la pièce faite par M. A. Duchénoy, employé de la Bibliothèque de la ville.)

III

Délibération du Conseil général de la Commune de Reims, en date du 28 germinal, l'an 3e de la République une et indivisible (18 avril 1795).

Au Conseil général et permanent de la Commune de Reims, tenu publiquement, présidé par le citoyen Pinchart, maire, et où étaient les citoyens Benoist-Guelon, Légrand-David, Gerardin-Varré, Beauchard, Savoye-Beloy, Favereau, Melin, Assy-Villain et Perrier-Blondel, officiers municipaux les citoyens Jacob fils, Pinon, Randoulet, Galloteau-Chappron, Culoteau-Sirot, Saubinet-Tronsson, Alphonse Petit, Bourlois-Rousseau, Chardonnet, Herant, Devillé, Fourneaux, Dauphinot-Choisy, Coutier l'aîné, Mahut, Hurault-Deligny et Henriot-Tronsson, notables, les citoyens Dessain, agent national près la Commune, et Champenois-Clicquot, substitut.

. . . . . .

Les citoyens composant le comité des pétitions ont fait rapport de toutes celles qui leur avoient été présentées, savoir :

. . . . . .

Une Lettre de l'agent national du District et dans laquelle est insérée copie d'une Lettre à lui écrite par la Commission des travaux publics, portant la demande de fournir dans le plus bref délai les états nominatifs :

1° de tous les monuments et les endroits où ils sont situés;

2° de toutes les maisons occupées par les autorités constituées et le lieu de leur situation;

3° de toutes les batimens nationaux adjugés aux différentes communes;

A ces pièces se trouve joint un tableau dressé par un citoyen sur une partie des monumens établis en la commune de Reims.

Renvoyé au Comité des établissements publics pour fournir les renseignements demandés, en s'adjoignant pour dresser ce tableau les citoyens Engrand, Havé et Bergeat, tous trois à même par leurs connoissances de satisfaire à la demande de la Commission des travaux publics.

Registre du 10 germinal au 30 thermidor an III, f° 46.

IV

Délibération du sept floréal, l'an trois de la République une et indivisible (27 avril 1795).

Au Conseil général de la Commune de Reims, tenu publiquement, présidé par le citoyen Pinchart, maire, etc.....

Les citoyens qui composent le comité des Établissements publics, qui,

par délibération du vingt huit germinal dernier et pour satisfaire à la lettre de l'agent national du District du vingt quatre, avoient été chargés de dresser l'état de tous les monumens et lieux publics de cette commune, en ont remis l'état qu'ils ont rédigé et dont la teneur suit :

Bâtimens, place et monumens qui existent.	*Emploi et destination actuels.*
La cy devant cathédrale.....	*(en blanc.)*[1]
Le cy devant archevêché.....	Casernes et dépôts d'effets militaires.
La cy devant Eglise Saint Remy.	Casernes, Ecuries.
La maison du cy devant couvent de Saint Remi.....	Hôpital militaire, Bibliothèque.
La cy devant Eglise Saint Nicaise, architecture admirable qui mérite d'être réparée.....	
La maison du cy devant couvent Saint Nicaise.....	Magasins de fourrages.
La cy devant Eglise Saint Denis[2].	Écurie.
La maison du cy devant couvent Saint Denis[3].....	occupée par l'administration du District.
L'église et bâtiments du cy devant couvent Saint Etienne[4].....	Magasins de subsistances.
La cy devant Eglise paroissiale de Saint Pierre[5].....	Ecurie.
La cy devant Eglise paroissiale de Saint Jacques.....	Ecurie.
La cy devant église paroissiale de de Sainte Magdelaine[6].....	Ecurie
La cy devant église paroissiale de Saint Maurice.....	*(en blanc.)*
La cy devant église paroissiale de Saint André.....	*(en blanc.)*

[1] L'absence d'une indication sur l'emploi et la destination actuelle de certains édifices fait présumer qu'ils étaient alors inoccupés ou déjà rendus à leur ancienne destination.

[2] Démolie peu après.

[3] Monument conservé, grand séminaire, futur musée.

[4] Abbaye de Saint-Etienne-les-Dames, rue de l'Equerre, église démolie, couvent actuel de la Visitation.

[5] Démolie peu de temps après 1795.

[6] Également démolie.

L'église et bâtiments du cy devant couvent Sainte Claire[1]	Casernes.
La cy devant Église des Jacobins[2].....	Magasins de fourage et remise.
La cy devant Église des Augustins[3].....	Collèges, Ecole de mathématique et dessein.
La cy devant Église des Minimes[4].....	Ecurie.
La maison du cy devant couvent des Minimes	*(en blanc.)*
L'Église et bâtimens des Capucins[5].....	a servi d'hopital militaire qui est évacué.
La maison des frères des écoles chrétiennes[6]	Casernes.
L'église et bâtimens du cy devant couvent des Carmélites[7].....	Manufactures d'armes.
L'Église et bâtimens du cy devant couvent de la Congrégation[8].....	Casernes.
Hospice d'humanité cy devant dit hôtel Dieu, au centre de la Ville près de la cy devant cathédrale, composée de sept salles dans lesquelles il y a environ deux cent trente lits, on y reçoit tout malades sans distinction d'âge, pays, ni de Religion.	*(en blanc.)*
Une maison d'humanité cy devant dit hôpital général, où sont reçus et élevés des enfants de l'un et de	

[1] A l'angle des rues Chanzy et du Jard, totalement démoli.

[2] Eglise démolie. Dans la rue du Couchant, il en subsiste un bâtiment du dix-septième siècle.

[3] Petit séminaire, église démolie plus tard. Du couvent, il ne subsiste que quelques colonnes dans les vestibules.

[4] Rue Fery, totalement démolie, maison des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

[6] Rue des Capucins, filature Benoist, l'enclos planté d'arbres subsiste seul.

[6] Rue de Contray et rue Chanzy, École d'arts et métiers.

[7] Aujourd'hui rue Libergier, maison de retraite du clergé.

[8] Rue du Barbâtre, n° 22, maison particulière. Ce couvent rétabli en 1822, rue de l'Université, en face du Lycée, est actuellement le grand Séminaire.

l'autre sexe et des vieillards hors d'état de travailler [1]	*(en blanc.)*
Un hospice dit des Jeunes Citoyennes, cy devant hôpital de Ste Marthe, où sont élevés une trentaine de Jeunes filles que l'on occupe de différens ouvrages à l'Eguille [2]	
Un hospice pour les scrophuleux, cy devant dit hôpital Saint Marcoult [3]	*(en blanc.)*
Un hospice dit de l'espérance de la patrie, cy devant hôpital des horphelins [4]	
Un hôpital cy devant dit de Saint Louis, réuni à l'hôtel dieu quoique ses bâtiments soient hors des murs de la commune sur la rive gauche de la rivière de Vesle, il y a quatorze lits pour autant de personnes attaqués de cancers et une renfermerie pour douze personnes attaquées de démence, six d'un sexe et six de l'autre [5]	
Un collège, un séminaire et sous le nom de Salle de saint Patrice, un licée, où se rassembloient les corps de l'université [6]	*(en blanc.)*
	le lycée sert d'écurie, les bâtimens du collège, casernes et depôts d'effets de casernement.
La maison cy devant dite présidiale [7]	les tribunaux y donnent audience.

[1] Hôpital général, ancien collège des Jésuites.

[2] Les Magneuses. Actuellement Lycée de jeunes filles, avec grande porte Louis XVI sur la rue de l'Université.

[3] Subsiste intégralement, sauf la chapelle, rue Chanzy, n° 88.

[4] Maison des sœurs de l'Enfant-Jésus, rue du Barbâtre, n° 48, à l'angle de la rue des Orphelins.

[5] Hôpital Saint-Louis, le bâtiment subsiste au bord de la Vesle, transformé en établissement industriel, avec son ancien aspect.

[6] Emplacement du Lycée, rue de l'Université.

[7] Chambre des notaires et chapelle de la Mission.

Une prison ou maison d'arrest joignante[1].....	Petite, mal distribuée, peu sûre, extrêmement malsaisne et en fondoir, la municipalité a fait nombre de représentation à ce sujet.
La maison commune, décoré par la beauté de son architecture. On regrette que ce monument ne soit pas complet. Une belle statue équestre de Louis XIII en ornoit précédemment le fronton[2].....	*(en blanc.)*

Une salle de spectacle et d'une architecture agréable et d'une ordonnance bien entendue, a été bâtie sur des avances faittes par une société d'actionnaires qui ne sont pas tous remboursés; ils en ont transféré la propriété à un particulier à des conditions qui en font une propriété nationale, c'est la seule qui existe à Reims[3].

Une machine hidraulique à un quart de lieu sud de la ville, sur la rivière de Vesle, porte ses eaux dans un réservoir qui couronne le Bâtiment qui l'enferme[4], d'où elles se rendent par une conduite souterraine dans les différens quartiers de la ville à des fontaines, dont six qui sont celles de Saint Thimoté, Saint Maurice, Saint Pierre, Marché aux Draps, Couture et Boucherie, qui sont isolés et décorés, forment des monumens particuliers; les douze autres appuyés contre des Bâtiments, et qui sont celles des Carmes, des Augustins, des Orphelins, des Loges Cocaut, les ruelles, le Parvis, rue Prison-Bonne-Semaine, l'Hôtel-Dieu, rue de Vesle, rue des Marmouzets, du Temple et Place de la Commune, sont ornées à proportion de l'importance du local, plusieurs portoient des inscriptions qui devoient transmettre à la postérité les noms des citoyens qui les ont fait élever et surtout celui du généreux citoyen Godinot, à qui nous devons un si utile établissement, elles n'ont pas été épargnées, ceux-mêmes qui les ont détruites demandent qu'elles soient rétablies, mais en stile Républicain[5].

[1] Détruite, rue de la Prison.

[2] Hôtel de ville, achevé en 1880; la statue royale refaite en 1815.

[3] Ancien Théâtre, rue de Talleyrand, construit en 1778, démoli en 1888 pour bâtir l'Ecole régionale des Arts industriels.

[4] Tour des Fontaines ou Château-d'Eau construit en 1747, bâtiment subsistant près de la porte Dieu lumière.

[5] Sur les anciennes et les nouvelles fontaines, ainsi que sur les autres monuments décrits ici, voir la *Description de Reims*, publiée par Geruzez en 1817, p. 360, et celle de Gérard Jacob, K, 1825, p. 125.

Places publiques.

La place au devant de la maison commune cy devant dite place de ville.

La place cy devant dite Royale, où étoit la statue de Louis XV, à présent dite place nationale; il ne reste de son monument que son pied d'Estal en marbre blanc, les attributs qui l'accompagnent et la grille qui l'entoure [1].

Le marché dit le Marché aux Draps, une belle fontaine dont les eaux sont reçues dans un grand bassin de marbre, en occupe le milieu [2].

Le marché dit le Marché aux Bleds.

Le parvis de la cy devant Cathédrale pouroit mériter le nom de place publique, si les bâtimens qui l'entourent le resseroit moins et s'ils étoient mieux alignés [3].

Le Cours ou promenades publiques, le seul endroit où les citoyens puissent se réunir et prendre une sorte de récréation, est une propriété de la Commune; sa longueur, sa distribution, les soins que le corps municipal donnoit à son entretient, le faisoit admirer des Étrangers; il se sent de la rigueur des circonstances qui resserrent les moyens d'entretiens, il ne faudrait cependant pas négliger un Établissement assez utile à la foule des citoyens et si intéressant pour eux sous beaucoup de rapports [4].

Beaucoup de Jardins Nationaux font partie des maisons cy devant communautés religieuses, aucun n'a encore de destination publique.

Monuments.

Un arc de Triomphe élevée en l'honneur de Jules César à quelques toises de distance de la porte du nord de la ville, ditte porte mars; ses arcades ensevelies sous les remparts et en partie dégagées dans leurs intérieurs, présentent en sculpture usée des Tableaux ou partie de Tableaux assez intéressants et que les amateurs d'antiquité voyent avec plaisir ainsi que la mosaïque; elles sont décrites et représentées dans l'histoire des Grands Chemins de l'empire par Bergier [5].

Une butte de terre à un quart de lieu nord de la ville, jadis assez consi-

[1] Place encore incomplète sur la face vers l'est, la statue royale rétablie en 1819, œuvre de Cartellier.

[2] Fontaine reportée dans le cloître de l'Hôtel-Dieu.

[3] Le parvis agrandi en 1903, sans régularité.

[4] Promenades actuelles plantées par Le Roux, jardinier rémois, en 1731, embellies et modifiées bien des fois depuis *Catalogue du Musée*, 1881, p. 301.

[5] Erreur, c'est dans le *Dessein de l'Histoire de Reims*, par feu Nicolas Bergier, 1635, in-4°, que l'on trouve en tête les trois planches des voussures de l'Arc de triomphe, gravées par Edme Moreau.

dérable et maintenant réduite à peu de choses, porte le nom de mont d'arennes; on prétend qu'il a servi a donner des Jeux en l'honneur de Jules Cezar, c'est le seul monument de ce genre [1].

Bâtiments nationaux vendus, détruits, et la plupart distribués en maison par les acquéreurs [2].

L'Église et les bâtiments du cy devant couvent Saint Pierre.

La cy devant Église paroissiale et collégiale de Saint Simphorien.

La cy devant Église paroissiale et collégiale de Saint Thimothé [3].

La cy devant Église collégiale de Sainte Balzamie.

La cy devant Église, ensemble les bâtimens, cour et jardin [4] de la cy devant commanderie appellée le Temple.

La cy devant Église paroissiale de Saint Hilaire.

La cy devant Église paroissiale de Saint Étienne.

La cy devant Église paroissiale de Saint Martin.

La cy devant Église paroissiale de Saint Julien.

La cy devant Église paroissiale de Saint Jean [5]

La cy devant Église paroissiale de Saint Michel [6].

La cy devant Église, ensemble les bâtimens, cour et jardins du cy devant couvent des Cordeillers [7].

Les bâtiments du cy devant couvent des Jacobins [8].

La cy devant Église, ensemble les bâtiments du cy devant couvent des Longueaux [9].

Le cy devant hospice de Sainte Catherine, fondé pour héberger tous les

[1] Entièrement anéanti, situé derrière l'église Saint-Thomas, voir *Remensiana*, par Louis Paris, 1845, p. 1 à 8.

[2] Il en subsiste deux pavillons et des bâtiments du seizième siècle, dans les maisons de la rue Saint-Pierre-les-Dames.

[3] Ces trois collégiales ont été totalement démolies, sauf quelques colonnes de Saint-Symphorien dans la maison de la rue des Trois-Raisinets, n° 5,

[4] « Mise en vente de la maison appelée le ci-devant Temple, sise à Rheims, n° 17 », désignation dans les *Affiches de Reims*, de Havé, numéro du 27 brumaire an VI, p. 132. Emplacement occupé depuis longtemps par les caves de vin de Champagne de la maison Werlé.

[5] Ces cinq églises paroissiales n'ont laissé aucun vestige appréciable.

[6] L'ancien réfectoire du chapitre, qui le contenait, existe encore, transformé en cellier. Sa porte Renaissance se trouve à l'angle de la cour du Chapitre vers l'est.

[7] Il en subsiste le cloître et quelques bâtiments, rues des Cordeliers, de l'Isle et des Trois-Raisinets, n°s 11 et 13.

[8] Un bâtiment subsiste rue du Couchant, n° 4.

[9] Transformé en filature, entre les rues de Venise et du Jard, rue de l'Abbé-de-l'Épée.

jours dix-huit femmes ou filles arrivantes, à qui on donne le pain et le coucher seulement pour une nuit, le bâtiment est détruit, l'hôtel Dieu est chargé de remplir la fondation [1].

Le cy devant hôtel des Monnoies [2].

Sur quoi, ouï l'agent national, le Conseil a arrêté qu'une copie dudit état sera incessamment adressée au citoyen agent national du District.

Les citoyens composant le comité des Établissements publics ont fait rapport qu'après en avoir conféré avec les citoyens chargés de l'établissement de la Bibliothèque et du Musée du District de Reims, ils estiment qu'il seroit à propos de former une adresse au représentant du peuple Albert, en mission dans le département de la Marne, pour l'inviter : 1° à confirmer le choix fait par l'agent du comité d'instruction publique et le directoire du District du cy devant Évêché pour y placer la bibliothèque nationale et le Muséum

2° d'ordonner que le dépôt des effets militaires maintenant peu considérable, qui est établi audit ci devant évêché, sera transféré au Collège.

3° d'arrêter qu'aussitôt le transport des effets militaires, il sera procédé à la confection d'un devis estimatif, tant des réparations nécessaires que des appropriations, pour être envoyé à la Convention et solliciter son autorisation pour en faire la dépense.

4° de prononcer sur la recherche à faire des effets précieux qui appartiennent à la nation et qui ont été vendus à vil prix, attendu qu'il ne paroit pas qu'on puisse les retirer des mains des acquéreurs, même en les remboursant, sans y être authorisé par un décret ou par des ordres formels, et d'indiquer si les dépenses à faire seront prises sur les fonds du District, ou s'il en sera assigné de particuliers.

5° d'ordonner que la cy devant église cathédrale dégradée par des démolitions et des ouvertures et embarrassée dans sa partie la plus resserrée, sera réparée et déblayée.

6° Enfin de rendre définitif l'arrêté du Directoire, qui sur la demande de l'agent du comité d'instruction publique a ordonné que la grosse cloche de l'église Cathédrale, vrai chef d'œuvre dans son genre, sera provisoirement conservée [3].

Les citoyens composants ledit comité ont ajoutés qu'il vient à examiner si pour pouvoir faire la distribution et l'établissement du Musée à Reims il ne seroit pas à propos que l'un des commissaires prit connoissance des dis-

[1] *L'OEuvre de l'hospitalité de nuit à Reims et l'ancien hôpital de Sainte-Catherine*, par H. Jadart. Reims, 1908, br. in-8°.

[2] L'hôtel des Monnaies se trouvait au dix-septième siècle rue du Marc, à l'angle de la rue Linguet, transféré plus tard près de la porte de Mars.

[3] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII, p. 293.

positions du musée de Paris, pour pouvoir reporter au musée de Reims celles qui, proportions gardées, pourroient s'adapter au local ; que le voyage pourroit aussy avoir pour objet de solliciter les soins du Comité d'instruction publique pour obtenir le rapport du Décret qui donne à la commune de Chaalons l'établissement d'une École centrale au préjudice de la commune de Reims.

Que si le Représentant du peuple Albert vouloit appuyer ces sollicitations, tant auprès du Comité d'instruction publique qu'auprès de la Convention, il est vraisembable qu'elles ne resteroient pas sans effets.

Ce rapport entendu et les différens objets qu'il contient mis en délibération, ouï sur ce l'agent national, le Conseil a arrêté qu'il sera fait des adresses tant au représentant du peuple Albert qu'à la Convention pour obtenir ce qui vient d'être exposé, les citoyens Desain, agent national, et Jacob, notable, ont été invités de les rédiger, et sur ce qu'il a été observé que le citoyen Caqué, officier de santé à Reims, dont les lumières, le zèle et le patriotisme sont bien connus, est à présent à Paris et qu'il doit y rester encore quelques tems, il a été arrêté de lui écrire pour l'inviter de solliciter l'accueil des adresses qui seront présentés tant à la Convention qu'à ses différens comités.

Fait et arrêté au Conseil Général de la Commune de Reims, les jour, mois et ans que dessus. (*Signé*) : Bara. Gerardin-Varré. Hurault-Deliny. Corijeux l'aîné. Mahut. Savoy de Belloy. Maillefert. Ruinart. Assy-Villain. Champenois-Clicquot. Bourlois-Rousseau. P. Godinot. Favereau. Reimbeau. Melin. Dauphinot fils. Herent. Perrier-Blondel. Clicquot-Vuatelet. Dessain. Gallotteau-Chappron. Jacob fils. Le Grand-David Saubinet. Princhart. C. Mennesson. Coutier-Marion.

(*Archives de Reims*, Conseil général (*Registre du* 10 *germinal au* 30 *thermidor an III*, f° 67 recto à 69 verso.)

V

Liste des monuments et maisons particulières de Reims intéressant l'art ou l'archéologie en 1909.

MONUMENTS ANTIQUES.

Arc de Triomphe de la Porte de Mars (Monument historique).

Anciens Thermes gallo-romains servant de caves sous les maisons de la place des Marchés, à l'angle des rues de Tambour et Pluche.

MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS, FONTAINES ET PLACES PUBLIQUES.

Église métropolitaine de Notre-Dame, treizième siècle. (Monument historique).

Église paroissiale de Saint-Remi, onzième-seizième siècle. (Id.).

Église paroissiale de Saint-Jacques, douzième-seizième siècles.

Église paroissiale de Saint-Maurice, dix-septième-dix-neuvième siècles.

Église paroissiale de Saint-André, dix-neuvième siècle, vitraux Renaissance.

Chapelle de la Mission (ancienne salle du Présidial), seizième siècle.

Chapelle du cimetière du Nord (1789).

Ancien Palais archiépiscopal, treizième au dix-septième siècle. (Monument historique).

Anciennes dépendances du Chapitre (cercle militaire), rue du Préau, n° 4.

Hôtel de Ville (1627-1880).

Palais de Justice (anciennes caves gothiques et façade de l'Hôtel-Dieu).

Hôpital civil (ancienne abbaye de Saint-Remi). (Monument historique en partie).

Hospice général (ancien collège de Jésuites supprimé en 1762).

Hospice Noël-Caqué (ancien Hôpital Saint-Marcoul).

Lycée de garçons (ancienne Université, porte du seizième siècle).

Lycée de Jeunes Filles (ancien Hospice des Magneuses, porte Louis XVI).

Ancien Grand Séminaire (ancienne Abbaye de Saint-Denis, dix-huitième siècle.

Grand Séminaire (ancien Hôpital des Antonins, dix-huitième siècle.

Chambre de Commerce (ancien hôtel de Chevigné, dix-huitième siècle.

Tour des Remparts et poterne de la Butte Saint-Nicaise, quatorzième siècle.

Grille de la Porte de Paris (1776).

Anciennes Fontaines des Boucheries et du Marché, dix-huitième siècle.

Place Royale, pavillon de Le Gendre et Monument de Louis XV, par Pigalle.

HOTELS ET MAISONS PARTICULIÈRES [1].

Maison des Musiciens, rue de Tambour, n° 20 (treizième siècle) (Monument historique en partie).

Maison gothique en bois de la place des Marchés (quinzième siècle) (Monument historique).

Maison voisine, n° 7.

[1] Liste forcément incomplète, où nous avons voulu spécialement faire figurer les façades décorées sur la rue et les logis historiques.

Hôtel gothique de Bezannes, rue de la Clef, n° 4.
Hôtel gothique, rue de Pouilly (*Galeries Rémoises*), n° 5.
Hôtel Blanchon, puis Sutaine, même rue, n° 8.
Hôtel Renaissance, entre les rues du Marc, n° 18, et la rue Linguet.
Hôtel gothique et Renaissance, rue du Marc, n° 1.
Hôtel Feret de Montlaurent, rue du Barbâtre, n°s 137 à 141.
Maison gothique, rue de Tambour, n° 22.
Maison gothique, rue de Sedan, n° 6.
Maison avec cloître gothique des Cordeliers, rue des Trois-Raisinets.
Maison gothique, rue de Vesle, n° 57.
Maison gothique en bois, rue de Nanteuil, n° 3.
Maison Renaissance de la famille La Salle, rue de l'Arbalète, n° 4.
Maison avec tourelle (reconstruite), rue des Tournelles, n° 3.
Maison des Quatre chats grignants, rue des Cloîtres, n° 20.
Maison Renaissance, place du Palais-de-Justice, n° 16.
Façade Renaissance, rue du Barbâtre, n° 142.
Portique Renaissance, impasse Saint-Pierre-le-Vieil.
Maison à pignon gothique, rue du Carrouge, n° 7.
Porte à tourelles de la cour du Chapitre, rue Carnot, n°s 13 et 15.
Maison comprenant les pavillons du seizième siècle, rue Saint-Pierre-les-Dames, n°s 7 et 8.
Maison de Colbert, façade latérale gothique, rue Cérès, n° 13.
Maison Renaissance, rue de Talleyrand, n°s 11 et 16.
Maison de Lévesque de Pouilly, rue de Vesle, n° 27.
Maison de l'époque de Henri IV, rue Eugène Desteuque, n° 19.
Hôtel de l'époque de Louis XIII, rue de la Prison, n° 16.
Hôtel de la même époque, rue du Marc, n° 3.
Hôtel de Jean Maillefer, rue de l'Université, n° 40.
Hôtel de Moreau de Sery, rue de la Grue, n° 12.
Maison en encorbellement, rue des Elus, n° 19.
Maison de l'Écu de Reims, rue de l'Université, n° 46.
Maison de la Grue, rue de la Grue, n° 5.
Porte de la maison où logea Mabillon, rue d'Anjou, n° 3.
Porte de la Visitation, rue du Cardinal de Lorraine, n° 3.
Hôtel Rogier, dix-huitième siècle, rue Courmeaux, n° 18.
Hôtel Lagoille de Courtagnon, rue Chanzy, n° 71.
Maison à la grappe de raisin, rue du Marc, n° 5.
Maison de l'architecte Lefebvre, rue des Murs, n° 14.
Maison Léon Morel, de l'époque Louis XVI, rue de Sedan, n° 3.
Maison Ponsardin, où logea Napoléon Ier, même époque, rue de Talleyrand, n° 18.

XI

LES PIERRES TOMBALES FIGURÉES

DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Beaucoup d'auteurs, et nous sommes du nombre, ont relevé les inscriptions funéraires d'une région, mais peu ont essayé d'isoler les pierres tombales figurées, pour en tirer une synthèse. C'est ce que nous allons essayer de faire pour le département de Saône-et-Loire, qui comprend la plus grande partie des anciens diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon.

Il est malheureux que la plupart des monuments de ce genre aient disparu ; on cherche en vain sur l'emplacement de la célèbre abbaye de Cluny, sur celui du monastère de la Ferté-sur-Grosne, sur les ruines de Molaise, de Maizières, du Chapitre noble de Saint-Pierre-de-Mâcon, des pierres tombales figurées ; elles ont toutes disparues, lors des modifications du pavage ou se sont effacées sous les pas des fidèles.

Cependant, il en reste encore quelques-unes, soit dans les anciennes églises des monastères, soit dans quelques chapelles de campagne ; elles n'y sont peut-être pas pour longtemps, c'est pourquoi, nous avons recueilli leur figuration, pour en conserver au moins le souvenir ; nous jetons en effet un véritable cri d'alarme : presque toutes les pierres à personnages que nous allons faire passer sous les yeux du lecteur, sauf quelques-unes, qui ont été relevées contre les murs des édifices où elles étaient placées, sont vouées à une disparition prochaine.

Toutes s'effacent peu à peu, sous les pieds des passants, alors qu'il eût été facile, et à peu de frais, de les relever contre les murs.

Seules parmi les productions de l'art au moyen âge, les dalles tumulaires ont été abandonnées à leur malheureux sort, sans que personne ait pensé à conserver des spécimens, aujourd'hui très rares et très intéressants ; c'est pourquoi nous serions heureux que cette communication permette de sauver, sinon toutes les dalles

figurées que nous produisons, au moins les plus belles et les plus curieuses.

Nous avons fait un inventaire général des pierres tumulaires anciennes existant en Saône-et-Loire, la plupart des paroisses ont été visitées par nous personnellement ; pour les autres trop éloignées ou trop inaccessibles, nous avons eu le soin de prier MM. les archiprêtres de tous les cantons du département de bien vouloir nous signaler celles que nous ignorions.

Les pierres tombales à personnages que nous allons reproduire proviennent donc de tout le département, c'est-à-dire de la presque totalité des évêchés d'Autun, Mâcon et Chalon et d'une partie des diocèses de Lyon et Besançon.

La plupart de ces dalles sont isolées, cependant on en trouve plusieurs dans les églises de Lancharre, de Tournus, du Miroir, de Saint-Vincent de Chalon et de Laives. Nous n'avons pas la prétention de n'en avoir pas laissé échapper quelques-unes, et nous prions les personnes, qui pourraient nous fournir des renseignements, de bien vouloir compléter notre nomenclature.

Jusqu'au onzième siècle, abstraction faite de quelques sarcophages monolithes, dont la cuve ou le couvercle sont ornés de croix pattées ou d'ornements bizantins, tels que ceux de Saint-Philibert de Tournus et du musée de Chalon, on ne trouve pas à proprement parler de monuments funéraires gravés.

On voit pourtant, aux dixième et onzième siècles, de petites dalles carrées décorées d'une croix grecque, en haut-relief, comme celles existant dans les pavages des églises de Tournus et de Lancharre; ces dalles possédaient certainement des inscriptions gravées entre les bras de la croix ; elles sont aujourd'hui effacées par l'usure, sauf dans un beau spécimen existant à Tournus et qui doit son état de conservation au fait d'avoir été au douzième siècle inséré comme moellon, dans un mur de l'abside de Saint-Philibert.

C'est à partir du onzième siècle que l'on tailla de véritables pierres tombales, répondant au type de celles qui ont persisté jusqu'à nous, c'est-à-dire des pierres plates, gravées en creux et placées sur le sol des églises ou des cimetières [1].

Du onzième siècle à la fin du treizième, on trouve un cer-

[1] Généralement rectangulaires, quelquefois rondes (type de celle de Bernard de Traves) ou ovales.

tain nombre de longues dalles rectangulaires ou trapézoïdes, généralement étroites, sur la surface desquelles sont gravées au trait des croix dont les extrémités sont pattées, fleuronnées ou tréflées et le pied aminci et très allongé ; elles sont toutes sans inscription ; on en voit notamment dans les églises de Brancion, Chapaize, Lancharre, Lessard le National, Saint-Julien-lès-Sennecey, Uchizy, Saint-Philibert de Tournus, Vers, etc.

De la même époque, on rencontre un autre type de dalles tumulaires où sont gravées des épées, accompagnées souvent d'un écu, généralement sans inscription ; il est à supposer que le premier type est celui de la sépulture des prêtres ou religieux et le second celui des chevaliers [1].

Ce n'est que dans la seconde moitié du treizième siècle, que l'on trouve véritablement la pierre tombale figurée, c'est-à-dire celle représentant au trait un personnage, chevalier, prêtre, dame, etc.

Palliot en a signalé une de 1266 [2], que renfermait de son temps l'ancienne abbaye de la Ferté-sur-Grosne, et qui a disparu depuis. Les plus anciennes que nous ayons retrouvées sont celles : de Jean de Couches (1288), au Val Saint-Benoît, d'Isabeau de Vauvry (1295), de Geoffroy de Germoles (1297), de Parelle de Saint-Clément (1298), toutes trois sont conservées dans l'église de Lancharre où malheureusement elles sont exposées à une détérioration prochaine, n'ayant pas été relevées contre les murs. Elles sont cependant encore dans un excellent état de conservation.

La figuration au trait de ces pierres tombales est déjà d'un art savant ; elle est due à des artistes aussi habiles dans leur genre, que ceux qui sculptaient à la même époque les statues de nos églises et de nos cathédrales.

A partir du quatorzième siècle, ce mode de sépulture est extrêmement fréquent et l'on peut dire que tous les personnages de

[1] Postérieurement au treizième siècle, nous retrouvons encore quelques pierres tombales décorées d'une grande croix ; celles des quatorzième et quinzième siècles sont de forme grecque, les quatre branches égales décorées de fleurons, de trèfles ou de fleurs de lis. Plus tard, ces croix sont latines, plantées ou élevées sur des marches d'escalier, d'autres accostées d'instruments rappelant la profession du défunt : hache, socle de charrue, etc.

[2] Palliot, *Manuscrits de la Bibl. nationale*, fonds français, vol. 8226, f° 346, n° 315.

quelque importance, qui n'étaient pas assez riches pour se faire élever des mausolées, eurent leurs pierres tombales figurées.

Nous possédons du quatorzième siècle beaucoup de dalles funéraires de ce genre ; ce sont celles : de Marguerite de Busseul (1302), à Lancharre, d'Alard de Montbelet (1305), à Tournus, de Ponce de Tenarre (1311), à la Frette, de Pierre de Montcaulier (1313), anciennement à la Ferté, de Fauquette de Nanton (1323), à Lancharre, de Simonne de Berzé (1327), à Tournus, d'Hugues de Saint-Amour (1330), au Miroir, d'Hugues de Gissey (1340), à Autun, d'Hugues Brun (1347) et de Guillaume de Laubepin (1348), toutes deux au Miroir, de Pierre de Thézat (1348), à Tournus, d'Étienne de Sainte-Croix (1350), à Sainte-Croix, de Guillaume de la Baume (1360), au Miroir, et de Guy de Corlaou (s. d.), à Frangy.

Jusqu'à cette date nous n'avons trouvé sur les dalles funéraires que des seigneurs ou des clercs ; à partir du quinzième siècle, nous allons voir des bourgeois ; les pierres figurées seront du reste, au quinzième siècle, aussi nombreuses sinon plus qu'au quatorzième.

Il nous reste celles : de Jean Cadot et sa femme (1408), à Chalon, de Pierre et Jean Clément (1410), à Mervans, d'Étienne Thiellay et sa femme (1412), à Chalon, de l'abbé Jean de Gormon (1420), à Autun, de Jean de Bourbon (1424), à Grury, de la famille Bayet dit Rousselet (1434), à Chalon, de Jean de Beaune (1439), provenant de la Ferté, au musée de Chalon, de la famille Lebeault de Gergy (1439-1490), à Gergy, d'Amblard de Neuville et d'Isabelle sa femme (vers 1476), à Savigny-sur-Grosne, de Jean Geliot (1477), à Saint-Martin-de-Laives et de Jean Toulonjon (1497), à Tournus.

Pendant le premier quart du seizième siècle, la mode des pierres tumulaires à personnage continue d'être en faveur; de cette époque nous avons celles : de Jean et de Guillemette Broart (1500), à Saint-Julien, près Sennecey, de Jacques Borrelier (s. d.) et de Gilbert de Salins (1512), à Tournus, de Jacques Mareschal et de Claude de Busseul (1512), à Sancé, de Guichard Languyer (1513), à Tournus, de Jean Delagrange (1516), à Saint-Martin-de-Laives, de Denis Quenot et de Claude de Blaise, sa femme (1522), à Fretterans, de Guillaume de Chauvirey (1523), à Tournus, et de Beuverand (s. d.), au Musée de Chalon.

Mais, passé 1525, c'est-à dire au moment où le style gothique est tout à fait supplanté par celui de la Renaissance, les pierres tumulaires à personnages disparaissent presque complètement[1].

Ce n'est pas que la pierre tombale gravée soit moins employée, mais on perd l'habitude d'y figurer la représentation du défunt, on préfère la remplacer généralement par des phylactères sur lesquels sont libellés des passages de l'écriture sainte, ou de pompeuses épitaphes énumérant les titres et les qualités du trépassé.

On peut donc dire que les pierres tombales figurées, qui débutent à la fin du treizième siècle, disparaissent avec l'époque gothique, c'est-à-dire en même temps que la croisée d'ogive, l'arc brisé et l'accolade.

Nous avons pourtant deux spécimens de tombes figurées bien postérieures, anomalie à une époque où les sépultures ne revêtaient plus le même caractère, bizarrerie qui sans doute étonna les contemporains, mais qui est due cependant à l'influence exercée par les pierres tombales à personnages de l'époque gothique, sur des esprits originaux et attachés aux modes du passé; ce sont : les dalles de François Parié (1596), dans l'église Saint-Martin-de-Laives, et surtout celle de Jeanne Bièvre, femme de Nicolas Lesueur (1616), conservée dans l'église de la Genète; ces deux dernières pierres tombales représentent les défunts dans le costume du temps et sont entourées d'une légende en lettres majuscules romaines.

Nous ne signalerons que pour mémoire la dalle funéraire non point gravée, mais sculptée en bas-relief, de la famille Beuverand, dans l'église de Saint-Vincent de Chalon. Ce monument du dix-septième siècle, du reste rare, comporte bien des personnages, mais ne correspond pas du tout aux types de figuration que nous avons étudiés.

Nous serons très bref sur le mode de décoration des pierres tombales figurées, renvoyant le lecteur aux photographies des originaux.

Presque tous les personnages, aussi bien au treizième qu'au seizième siècle, sont représentés debout ou couchés (à une exception près, Étienne de Sainte-Croix (1350), représenté assis), sous une arcature qui varie selon le style de l'époque du monu-

[1] Citons pourtant celle de Catherine et de Gabrielle de Saulx, abbesse de Molaise (1569-1582), actuellement dans l'église d'Écuelles.

ment, trilobée aux treizième et quatorzième siècles, avec ou sans gable, avec ou sans accolade aux quinzième et seizième siècles. Lorsque l'artiste a représenté plusieurs personnages, ils sont placés sous des arcatures géminées. Jean de Bourbon (1424) est représenté sous une croisée d'ogive ; c'est là une disposition unique. Sur la colonnette de l'arcature géminée de la dalle tumulaire de Pierre et de Jean Clément (1410), conservée à Mervans, est placée la statue de saint Clément, pape, dont cette famille portait le nom.

Quelquefois la tête du personnage repose sur un coussin ; cette disposition, encore rare au quatorzième siècle, devient plus fréquente au quinzième ; les pieds sont supportés très fréquemment, et cela depuis le treizième siècle, par des chiens ; cet animal n'est pas généralement représenté d'une façon hiératique et l'on peut dire que les races les plus diverses y sont gravées ; sur la pierre de Jean Delagrange (1516), l'artiste a placé un lion ; de même sur celle de Jean Mareschal et de Claude de Busseul, le mari a les pieds appuyés sur un lion et la femme sur un chien ; signalons enfin la tombe de Ponce de Tenarre (1311), où le graveur semble avoir voulu représenter une fouine.

L'âme du défunt est quelquefois aussi figurée ; sur ces dalles tumulaires, citons celle de Simonne de Berzé (1327), où l'on voit deux angelets enlevant sur une draperie un petit corps nu, sans sexe, et dont les extrémités des pieds et des mains manquent ; celle de Jean de Bourbon (1424), où l'âme est représentée de la même façon ; mais au lieu d'être portée sur une draperie, elle est placée dans la main même des anges. Dans la collection de Palliot, conservée à la bibliothèque nationale, on peut se rendre compte que l'abbaye de la Ferté et d'autres églises bourguignonnes possédaient autrefois des pierres tombales, où l'âme du défunt était figurée, notamment la belle dalle de Jean et de Durand de Marcilly (1342), que l'on voyait dans la chapelle de Tous-les-Saints, de la Ferté-sur-Grosne[1].

A la place de l'âme, l'artiste a également représenté d'autres sujets symboliques ; ainsi on trouve au-dessus de la tête d'Hugues de Gissey (1340), une main bénissante et sur celle d'Étienne de Sainte-Croix, deux mains portant un livre enflammé.

[1] Bibliothèque nationale, ouvr. cité.

Signalons encore un sujet que les artistes ont aussi figuré sur les tombes à personnages, surtout aux treizième et quatorzième siècles ; ce sont deux anges agenouillés sur les rampants de l'arcature qui encadre le personnage ; ces anges balancent des encensoirs au-dessus de la tête du défunt. Ce mode de décoration disparaît au quatorzième siècle.

Nous n'énumérerons pas d'autres particularités, que le lecteur pourra dégager lui-même, en parcourant la collection des pierres tombales figurées du département de Saône-et-Loire ; nous lui recommandons particulièrement celle d'Étienne de Sainte-Croix, où le graveur a donné libre cours à son imagination. Cette superbe dalle tumulaire, conservée dans l'église de Sainte-Croix (Saône-et-Loire), a été relevée contre la muraille et classée comme monument historique[1] ; elle représente Étienne de Sainte-Croix en chaire, interrogeant un de ses élèves qui étudie les livres saints ; l'appariteur, la verge à la main, se trouve sous la chaire et surveille avec attention la salle.

DESCRIPTION PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

DES PIERRES TOMBALES A PERSONNAGES DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

ISABEAU DE VAUVRY

(1296)

Église de Lancharre.

CI ⁝ GIST ⁝ DAME ⁝ YSABEAUZ ⁝ DE ⁝ VAUVRI ⁝ FAME
MON ⁝ SEIGNOUR ⁝ IOFROY ⁝ DE ⁝ GERMOLE ⁝ CHEVALIER ⁝
Q' ⁝ TRESPASSA ⁝ LA ⁝ VOILLE ⁝ DE ⁝ SAIT ⁝ LUC ⁝ LA ⁝ DE ⁝
GCE ⁝ M ⁝ CC ⁝ IIII ⁝ ·2 ⁝ XV ⁝ LI ⁝ ARME ⁝ DE ⁝ LY ⁝ REPOSOIT ⁝
AN ⁝ PAIS ⁝ AMEN ⁝

Ci gist dame Ysabeauz de Vauvri, fame mon seignour Jofroy de Germole, chevalier, que trespassa la voille de Saint-Luc l'an de grâce MCCCIIII vingt XV, li arme [ame] de luy resposoit an pais : amen.

[1] Précédemment estampée par M. Bougenot, cette pierre tombale a paru dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1892, numéro 3, et reproduite dans la *Bresse Louhannaise*, de M. L. Guillemant. — Dans notre estampage nous constatons une légère modification concernant la date qui est de 1350 et non de 1300 ; la correction avait été faite du reste par M. Bougenot dans le cours de son article.

Pierre rectangulaire de 1m,80 *de longueur sur* 0m,80 *de largeur.*

Isabeau de Vauvry, debout les mains jointes, est vêtue d'une longue cotte-hardie, recouverte d'un surcot doublé de fourrure; elle est coiffée d'un chaperon pendant, retenu par une mentonnière qui encadre le visage; un voile posé dessus retombe par derrière les épaules.

Geoffroy de Germoles
(1297)

Église de Lancharre.

MILES ⁝ GAEFRIDUS ⁝ DE · GERMOLA : FIDE · F . . . . . .
QUASI SIDUS ⁝ HIC JACET · O · XPE · NE · SIT · S · PENA · RE
SISTE ⁝ A · CRUCIATE · NECE · SB' · TRAHE · VIRGO · PRECE ⁝
OCTOBS · PRIMA ⁝ LUX · TXIT · CORP' · AD · IMA ⁝ HO · DE' · EXATA ⁝
PONES · AIAM · SUP · ATA ⁝ AMEN ⁝ ANO · GRE · M · CC · NONAG ·
VII ⁝ ORATE · P · EO ⁝

Miles Gaefridus de Germola fide ferus ⁝
. . . . . quasi sidus ⁝
Hic jacet, o Christe, ne sit sine pena, resiste ⁝
A cruciate ? nece subtrahe virgo prece ⁝
Octobris prima lux traxit corpus ad imas, ⁝
Hoc die exata, pones animam super altas.
Amen
Anno gratiæ M. CC. nonagesimo septimo ⁝
Orate pro eo ⁝

Pierre calcaire de 2m,20 *de longueur sur* 0m,90 *de largeur, inscription en lettres majuscules gothiques, mises en bordure.*

Sous une arcature trilobée Geoffroy de Germoles est vêtu d'un haubert de mailles à camail et à manches collantes, avec haut et bas de chausses et solerets de même; par-dessus un sarrau d'armes sans manches, serré à la taille par un ceinturon, auquel pend une épée; la tête est coiffée d'un casque à timbre plat, dit petit bassinet; les pieds reposent sur un chien. De chaque côté de la tête est gravé un écu chargé des armes de ce seigneur *(de gueules à trois besans d'argent)*; au-dessus de l'arcature, deux anges agenouillés balancent des encensoirs.

Parelle de Saint-Clément
(1298)

Église de Lancharre.

† AN : NO : DO : MI : NI : M̊ : C̊C̊ : NO : NA : G̊ : VĪII : DI : F : [illegible] : N :
: TOCĀ : PLO : R : PHI : LIP : PI : ET : JA : CO : BI : O : BI : [illegible] :
PA : REL : L⁹ : DE SC̄O : CLE : M̄ : TE : DO : MI : CEL : L⁹ : Q :
JA : CET : H̄ : AĪA : EJ⁹ : RE : Q¹ : ES : CAT : IN : PA : CE : A : MEN

Anno domini millesimo ducentisimo nonagesimo octavo, die veneris, octavæ apostolorum Philippi et Jacobi, obiit Parellus de Sancto Clemente domicellus, qui jacet hic, anima ejus requiescat in pace. Amen

Pierre rectangulaire de 2m,20 de longueur sur 0m,90 de largeur.

Ce chevalier est représenté et vêtu comme le précédent.

Inconnu
(Fin du treizième siècle.)

Église Saint-Nazaire à Bourbon-Lancy.

Inscription illisible.

Un diacre debout tenant le livre des évangiles. Cette figure est placée sous une arcature trilobée accostée de colonnettes supportant deux rangées d'anges thuriféraires et surmontées de clochetons[1].

Marguerite de Germoles
(1302)

Église du prieuré de Lancharre.

AN : NO : DO : MI : NI : M̊ : C : C̊ : C : SE : C̄D : O : ME : SE : [illegible] : GES :
TUS : HIC : JA : CET : MAR : GARETA : PORIS : SA : DE : GER
MOLES : AIA : EJ⁹ : RE : Q : ES : CAT : IN : PA : CE : A : MEN .

Anno domini millesimo trecentesimo secundo, mense augustus (*sic*), hic jacet Margareta priorissa de Germoles ; anima ejus requiescat in pace.

[1] Perrault-Dabot, *Ancienne église Saint-Nazaire à Bourbon-Lancy.*

Pierre rectangulaire de 2m,40 *de longueur sur* 1m,16 *de largeur, caractères en majuscules gothiques.*

Marguerite de Germoles, dite la *Grande abbesse,* est debout, revêtue de ses habits monastiques, les mains jointes, la tête couverte d'un voile ou guimpe, retourné autour du cou; un long manteau recouvre ses épaules[1].

Alard de Montbelet

(1305)

Église Saint-Philibert à Tournus.

. . . . .OMINUS ⁝ MONTISBE . . . . . .
V° ⁝ DIE ⁝ MERCURII ⁝ ATE ⁝ FESTU ⁝ BI ⁝ MATHYE ⁝ APLI ⁝
ANIMA : EI9 : REQ . . . . .

[In nomine domini, hic jacet Alardus d ominus Montisbe [leti, miles, qui obiit anno domini. M.CCC[V, die mercurii, ante festum beati Mathye, apostoli anima ejus req[uiescat in pace][2].

Dalle calcaire brisée. Largeur 1m,15.

Il ne reste plus que les fragments de la partie inférieure de cette pierre tumulaire. Alard est vêtu d'un haubert de mailles à manches collantes, gantelets, bas de chausses et solerets de même, le haubert est recouvert d'un long sarrau d'armes, sans manches, sur lequel sont brodés trois écus chargés de ses armes, qui sont : *de gueules à trois tours crénelées d'or;* les pieds reposent sur un levrier; à sa droite l'épée dans le fourreau est entourée du ceinturon; à gauche est figuré un chêne déraciné et écoté, dont il ne reste que le dernier rameau supérieur[3].

[1] Voir ci-contre, planche XXXI.

[2] Inscription complétée par Palliot et par Juénin.

[3] Ce dessin diffère sensiblement de celui que nous a laissé Palliot, manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale, fonds français 8226, p. 227. Cet arbre écoté que l'on ne trouve nulle part, ne rappelait-il pas que ce seigneur ayant, au mépris des ordres du roi, fait bâtir sur le sommet boisé du Mont Belet une maison forte, se vit obligé par arrêt du Parlement de Paris du 1er novembre 1266 d'en opérer la démolition. (Boutaric, *Arrêts du Parlement de Paris*, t. I, n° 1070).

Planche XXXI. Page 182.

MARGUERITE DE GERMOLES (1392)

(Église du prieuré de Lancharre.)

Gui de Collau ou de Courlaou

(S. d., quatorzième siècle.)

Église de Frangy.

. . . . . GIT ⁝ MESSI ⁝ GUI ⁝ DE ⁝ COLLAU ⁝ QUI . . CUREZ ⁝ DE ⁝ FRANC ⁝ DE ⁝ CUX . . . . .

Ci git messire Gui de Collau lisez Courlaou qui fut curez de Frangy, de Cux... Cuisiat ?

Pierre, 1m,80 *de longueur sur* 0m,90 *de largeur, caractères majuscules gothiques.*

Cette dalle tumulaire incomplète sert encore actuellement de table d'autel dans l'église de Frangy. Le personnage est représenté debout, vêtu de ses habits sacerdotaux, la tête couverte d'un voile qui retombe sur les épaules ; il est placé sous un galbe d'architecture au-dessus duquel se trouvent des anges encenseurs.

De chaque côté de la tête du gisant sont gravés, à sa droite un calice, à sa gauche deux burettes.

Ponce de Tenarre

(1311)

Église de la Frette.

✝ HIC ⁝ JACET ⁝ DNS ⁝ PONCIU . . . . . .
S ⁝ QUI ⁝ OBIIT ⁝ ANNO ⁝ DOM ⁝ M ⁝ CCC ⁝ XI ⁝ DIE ⁝ CRASTINA ⁝
CIRCONCISIONIS ⁝ . . . . . CIUS ⁝ ANIMA ⁝ REQUIES ⁝ CAT ⁝ I ⁝ PACE ⁝
AM̄ ⁝ DICATIS : P ⁝ AIA ⁝ CPRRNS.

Hic jacet, dominus Poncius (de Tenarre, mile)s, qui obiit anno domin M.CCC.XI, die crastina circoncisionis (domini), cujus anima requiescat in pace. Amen. Dicatis pro anima c. prr. ns.

Pierre de 2 mètres de longueur sur 0m,90 *de largeur.*

Pierre de Tenarre est représenté debout, les mains jointes, vêtu d'un haubert à mailles avec camail recouvrant la tête ; son armure est recouverte d'un long sarrau d'armes. A droite, son épée dans le fourreau est entourée du ceinturon ; à gauche son écu timbré de ses armes, qui sont : d'*azur à trois chevrons d'or*[1]. Ses

[1] Guichenon ajoute à ses armes une bordure d'or.

pieds recouverts de solerets pointus, de mailles reposent sur un animal paraissant être une fouine ou un chat. Sur les rampants du galbe dont il est encadré, deux anges agenouillés balancent des encensoirs.

Pierre de Montcaulier
(1317)

Sennecy-le-Grand [provenant de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne].

A . . . . . DNI ⁝ M̄ ⁝ CCC ⁝ X ⁝ VII . . . . . ⁝ MEMORĪ . . . . .
ETR . . . . . CALERIO ⁝ Q̄NDAM ⁝ ABBAS ⁝ FIRMITATIS ⁝ CUI' ⁝ AĪA ⁝
REQUIESCAT ⁝ IN ⁝ P . E ⁝ AMEN ⁝

Anno domini M.CCC.XVII [1]..... [bonæ memori[æ] dominus P]etre [us] de Monte] calerio quondam abbas Firmitatis cujus anima requiescat in pace. Amen.

Pierre de 2^{m},15 *de hauteur sur* 0^{m},95 *de largeur.*

Pierre de Montcaulier, abbé de la Ferté-sur-Grosne, de l'ordre de Citeaux, représenté tête nue, revêtu de son costume monacal, tient de la main gauche une crosse et de la droite un missel à fermoir, richement relié ; il est placé sous un gable trilobé sur les rampants duquel sont agenouillés deux anges thuriféraires [2].

Fauquette de Nanton et N. de Germoles
(1328)

Église du prieuré de Lancharre.

✝ HIC : JACET : DNA : FALQUETA : DE : NANTO : DNA : DE : GMOLES :
Q' : OBIIT : ANO : DNI : M : CCC : XX : VIII : DIE : LUNE : IN : FESTO :
NAT : BE : MARIE ✝

✝ Hic jacet domina Falqueta de Nanto, domina de Germoles, qui obiit anno domini millesimo trecentesimo vicesimo octavo, die lune, in festo Nativitatis Beate Marie.

[1] L'inscription de cette pierre tombale paraît rectifier un point d'histoire, en établissant que cet abbé ne fut pas assassiné avec ses religieux le 9 juillet 1300, comme l'ont prétendu : Angèle Mausique, Barnabé de Montalbe, le martyrologue gallican, le nécrologe de Citeaux et celui des Bénédictins, puisqu'il ne décéda qu'en 1317.

[2] Voir ci-contre, planche XXXII.

Planche XXXII

Page 184

PIERRE DE MONTCALLIER

ABBÉ DE LA FERTÉ-SUR-GROSNE (1317)

Sennecy-le-Grand)

Planche XXXIII

Page 184

FAUQUETTE DE NANTON ET N. DE GERMOLES (1323)

(Église du prieuré de Lanchâtre.)

Dalle de 2m,25 *de longueur sur* 1m,23 *de largeur.*

L'inscription, de même que les précédentes, est en majuscules gothiques mises en bordure ; la moitié de cette inscription, celle qui devait concerner le chevalier, n'a jamais été gravée.

Sous une arcature géminée, Fauquette de Xanton est représentée les mains jointes ; la tête appuyée sur un coussin est recouverte d'un voile ; une guimpe entoure le cou, le surcot serré à la taille n'a les manches échancrées que jusqu'à moitié de l'avant-bras ; ses pieds reposent sur un chien.

A côté de ce personnage est représenté un robuste chevalier, dont l'inscription n'a pas été gravée, un Germoles probablement[1] ; il est revêtu d'un haubert à camail de mailles à larges manches, recouvert d'un sarrau d'armes ; à la ceinture pend une épée ; ce chevalier est coiffé d'un bassinet ; aux solerets, aussi de mailles, sont attachés des éperons. De chaque côté et au-dessus de l'arcature géminée se voit un écu ; celui de gauche est de Xanton : *de sinople à la croix d'or,* et l'autre ne paraît pas avoir été gravé[2].

Inconnue

(1331)

Église du prieuré de Lancharre.

Fragment de pierre tumulaire de 0m,70 *sur* 0m,60.

Sur cette dalle on distingue encore l'effigie d'une dame dont le costume rappelle celui d'Isabelle de Vauxry, précédemment décrit; à côté il paraît y avoir eu un second personnage.

De l'inscription il ne reste que la date M.CCC.XXX : .... —

Simonne de Berzé

(1327)

Église de l'abbaye Saint-Philibert à Tournus.

† CI ⁝ GIET ⁝ SIMONE ⁝ DE ⁝ BARZE ⁝ QUI ⁝ FUT ⁝ FANME ⁝ MON ⁝
SEIGNOUR ⁝ MILE ⁝ DE ⁝ FROLOIS ⁝ CHEVALIER ⁝ QUI ⁝ TRESPASSA ⁝
LA ⁝ VANVOILLE ⁝ DE ⁝ LA ⁝ SEINT ⁝ ANDRIE ⁝ LAN ⁝ MIL ⁝ CCC ⁝ XXVII ⁝

[1] Ce personnage, inconnu serait, selon M. Henri Batault, Guillaume de Germoles, qui mourut en 1341 (H. Batault, *Notes historiques sur l'abbaye des bénédictines de Lancharre.*

[2] Voir ci-dessus, planche XXXIII.

Ci giet Simone de Barzé (Berzé) qui fut fanme mon seigneur Mile de Frolois, chevalier, qui trespassa l'anvan[t] voille de la Saint Andrié l'an mil CCCXXVII.

Dalle de 2m,60 *de longueur sur* 1m,20 *de largeur, inscription en majuscules gothiques, mise en bordure.*

Debout sous un galbe d'architecture, Simonne de Berzé a la tête couverte d'une crespine, ornée d'un cercle de perles, et retenue par une mentonnière qui encadre le visage ; le surcot, à grandes manches ouvertes retombant jusqu'en bas, laisse voir les manches étroites et garnies de boutons, de sa cotte hardie ; les epaules sont recouvertes du chaperon. De chaque côté de la tête est gravé un écu ; à dextre celui de Berzé : *de.... à trois étoiles ou molettes* et à senestre celui de Frolois, de *Bourgogne ancien à la bordure engreslée*[1].

Sous l'arcature, au-dessus de la tête de la défunte, deux anges emportent l'âme de la gisante représentée par une petite figure nue dont les extrémités des pieds et des mains ne sont pas terminées, elle est placée sur une draperie. Sur les rampants du galbe, on voit deux autres anges agenouillés qui balancent des encensoirs.

Hugues de Saixt-Amour

(1330)

Église de l'abbaye du Miroir.

HUGUES · DE · S · AMOUR · IS. . . . . .
DE GRACE M · CCC & XXX · . . . . . .

Pierre de 1m,90 *de hauteur sur* 1m,05 *de largeur, caractères gothiques.*

Hugues de Saint Amour, en costume religieux et dans l'attitude de la prière, est placé sous un galbe d'architecture, supporté par deux pilastres.

[1] Les armes de Berzé étaient : *de gueules à trois étoiles d'or,* et celle de Frolois : Bandé *d'or et de gueules de six pièces à la bordure engrelée de gueules.* (Palliot-Geliot.)

Hugues de Gissey

(1340)

Musée lapidaire d'Autun, provenant du prieuré Saint-Symphorien.

✝ HIC · IACET · BONE · MÉMORIE · DNS · HUGO · DE · GISSEYO · QDA
P'OR · HI⁹ · MONASTERII · QUI · REXIT . . . . . .
XL · AĪA · EI' · P · M̄IAM · DEI · REQ¹ESCAT · IN · PACE · AMEN ·

Hic jacet, bone memorie, dominus Hugo de Gisseyo, quondam prior hujus monasterii, qui rexit[1]. . . . . XL; anima ejus, per misericordiam dei, requiescat in pace. Amen.

Pierre.... largeur 1m,22, *caractères gothiques arrondis.*

Une des plus belles pierres tombales gravées de l'Autunois est bien celle d'Hugues de Gissey, prieur de Saint-Symphorien d'Autun, dont les débris sont actuellement conservés au Musée lapidaire de cette ville ; voici la description qu'en donne M. Harold de Fontenay[2].

Sous un galbe surmonté d'une galerie fouillée avec soin, et flanqué de deux contreforts ornés de petites niches dans lesquelles sont placés des anges, Hugues de Gissey est représenté debout, vêtu de la chasuble et tenant de ses deux mains un livre à fermoir; sur le collet de son amict sont brodés deux lions; au-dessus de sa tête est une dextre bénissante, de chaque côté un peu plus haut que les épaules sont deux écussons.

Hugues Brun

(1347)

Église de l'abbaye du Miroir.

CI GIT : DAN HUGUE BRUN CURE DE CUYSIA ET MOYNE DE CEANS
QUI TRAPASAT LAN DE GRACE : M : CCC : XLVII ·

Ci git, dan (dom) Hugue Brun, curé de Cuysia et moyne de ceans qui trapasat l'an de grâce M CCC XLVII.

[1] M. Harold de Fontenay complète ainsi : *hujus modi.... monasterium per I et II annos, obiit die dominica post nativitatem Beati Johannis Baptista, anno domini M. CCC. LX...* (Harold de Fontenay, *Epigraphie autunoise. Mémoire de la Société Eduenne,* t. XI, p. 400, 1882.)

[2] Harold de Fontenay, ouvr. cité.

Pierre de 1m,80 *de longueur sur* 1 *mètre de largeur.*

Revêtu du costume monacal, le personnage est tête nue, les mains jointes ; Hugues Brun est debout sous un riche galbe d'architecture supporté par deux contreforts terminés chacun par des pinacles à crochets [1].

Guillaume de Laubepin
(1348)

Église de l'abbaye du Miroir.

. . . . . E ⁝ DE LAUBESPIN ⁝ MOINE ET ⁝ PORTIER ⁝ DE ⁝ CIANS ⁝ QI
TRESPASSA · LAN ⁝ DE GR̄SE ⁝ M ⁝ CCC ⁝ XLVIII ⁝ PRIES POUR ⁝
LAUME DE LI ⁝ DIEX · BONNE MERCI · LI FASE ⁝ AME ·

(Guillaume) de Laubespin moine et portier de cians qui trespassa l'an de grâce M.CCC.XLVIII priés pour laume (l'âme) de li. Diex, bonne merci, li fase Amen.

Pierre de 1m,90 *de hauteur sur* 0m,95 *de largeur. Majuscules gothiques.*

Vêtu comme le précédent, Guillaume de Laubespin, dans l'attitude de la prière, est aussi placé sous un galbe d'architecture.

Pierre Thezat
(1348)

Église de l'abbaye Saint-Philibert de Tournus.

✝ HIC · IACET · PETRUS · THESAT · DOMIC . . . . . .
M · CCC · XLVIII · XXII · DIE · MESIS · IUNII · AIA · EIUS · REQESCAT · IN ·
PACE · AMEN ⁝

Hic jacet, Petrus Thezat, domic[ellus de Normania, qui obiit anno domini [2] M.CCC.XLVIII. XXVIII die mensis junii ; anima ejus requiescat in pace. Amen.

Pierre de 2m,20 *sur* 1m,05. *Majuscules gothiques.*

Pierre Thesat est représenté sous un galbe d'architecture, surmonté d'une galerie ou dais ajouré. Il est debout, vêtu d'un hau-

[1] Voir ci-contre, planche XXXIV.
[2] Inscription complétée par Juénin, *Nouvelle Histoire de Tournus*, 1730, 1 vol.

Planche XXXII

Page 188.

HUGUES BRUN (1347)

(Église de l'abbaye du Mirour.)

Planche XXXI

Page 188

ÉTIENNE DE SAINTE-CROIX (1350)

(Église de Sainte-Croix.)

bert à camail de mailles ; ce personnage est armé de brassards, de cuissards et de grèves à plaques, avec solerets à la poulaine ; la tête est coiffée d'un bassinet, les mains sont jointes ; il porte au bras gauche un court écu timbré de ses armes recouvrant son épée dont le ceinturon est passé en bandoulière sur son épaule droite ; les pieds reposent sur un chien.

ÉTIENNE DE SAINTE-CROIX

(1350-1362)

Église de Sainte-Croix.

✝ HIC : JACET : DNS : STEPHANUS : DE : SANCTA : CRUCE : LICENCIAT :
UTROQUE : IURE : CANONIC : ECLESIARUM : CABILLONENSIS : ET : BE :
MARIE : BELNENSIS : QUI : FUNDAVIT : IN : ISSTA : CAPELLA :
QUATUOR ANNIVERSARIA : CELEBRANDA : PERPETUO : SINGULIS :
DIEBUS : MERCURII : QUATUOR : TEMPORUM : OBIIT : ANNO :
D · XI : M: CCC : L :

✝ Hic jacet dominus Stephanus de Sancta Cruce, licentiatus [in] utroque jure, canonicus ecclesiarum Cabillonensis et beate marie Belnensis, qui fundavit in ista capella quatuor anniversaria celebranda perpetuo, singulis diebus mercurii quatuor temporum ; obiit anno domini MCCCL.

Pierre de 2m,40 de longueur sur 1m,40 de largeur, majuscules gothiques.

C'est le plus beau spécimen de l'art du tombier en Bourgogne ; Étienne de Sainte-Croix est placé sous un galbe richement décoré accosté de deux contreforts ornés chacun de quatre niches superposées, dans lesquelles se voient de pieux personnages, le tout surmonté d'un riche dais ajouré.

L'écolâtre Étienne de Sainte-Croix est assis sur un siège décoré de ses armes, tenant de la main gauche un livre ouvert ; le bras droit étendu en avant, l'index de la main levé il semble interroger l'un des élèves placés à ses pieds ; au-dessous de son siège l'appariteur, la verge à la main, exerce sa surveillance sur les écoliers. Au-dessus de la tête du personnage, un livre enflammé est tenu par deux dextrochères et tout au-dessus du dais sont deux écussons aux armes de Sainte-Croix, *d'argent à la croix de gueules* [1].

[1] Voir ci-dessus, planche XXXV.

Guillaume de la Baume
(1360)

Église de l'abbaye du Miroir.

. . . . . QUI TRESPASSA : EN : LAN : M : CCC : LX . . . . .

(Le reste de l'inscription est totalement effacé).

Dalle calcaire de 1m,61 *de longueur et de* 0m,90 *de largeur.*

Dans l'église du Miroir, sur une grande pierre tombale noirâtre (lias inférieur), on voit un chevalier revêtu d'une cotte d'armes à camail de mailles, avec brassières et épaulières rondes, jambières à plaques et solerets à la poulaine ; la tête est couverte d'un grand bassinet ; un grand écu chargé de ses armes (*une bande vivrée*) est suspendue à son ceinturon par-dessus son épée ; à droite pend une dague ; les mains sont dans l'attitude de la prière ; ce personnage est placé sous un gable d'architecture, dont les rampants sont ornés de crochets.

D'après la date et l'armoirie de l'écu, nous avons cru pouvoir l'identifier avec Guillaume de la Baume, chevalier, bienfaiteur de l'abbaye [1] du Miroir.

Pierre et Jean Clément
(1400-1410)

Église de Mervans aujourd'hui démolie.

CY GISENT DISCRETE PSONNE MESSIRE PIERE CLEMET P̄BRE
CURÉ DE SAINT-MORIS [2] . . . . EN · LEQUEL TRESPASSA LE IOUR DE
L̄A MIL CCCC . . . . . ET HONNORABLE HŌME JEHAN CLEM̄ET IAIDIS
BOURGEOIS DE MERVAS QUIL TRASPASSA LE IOUR DE
L̄A MIL CCCC DIEU AIT LEUR AMES

Cy gisent discréte personne messire Pierre Clement, prebtre, curé de Saint-Moris-[Rymen?] lequel trespassa le jour de l'an mil CCCC. Et honnorable homme Jehan Clément jaidis bourgeois de Mervans qui traspassa le jour de l'an M.CCCC.... Dieu ait leurs ames [3].

[1] Les armes de la Baume-Montrevel sont : *d'azur à la bande vivrée d'or.* (Guichenon, *Armorial de Bresse.*)

[2] Peut-être faut-il lire Saint-Moris-Ryman — Saint-Maurice de Rymant (Ain). M. Lex croit qu'il s'agit au contraire de Saint-Maurice-en-Rivière, près Chalon.

[3] Les dates ne sont pas entièrement gravées sur cette dalle funéraire, faite du vivant des personnages, dont nous avons retrouvé l'existence en 1410.

Planche XXXVI. Page 190.

PIERRE ET JEAN CLÉMENT (1409-1410)

(Église de Mercœurs.)

Pierre de 2m,05 de longueur sur 1m,05 de largeur, minuscules gothiques.

Sous une double arcature géminée sont placés : 1° à droite, Pierre Clément revêtu de ses habits sacerdotaux, avec chasuble, manipule et chape ; à hauteur de la tête est grave un calice à côté duquel sort un phylactère sur lequel on lit : *Miserere dei qui in te confidit anima mea ;* 2° à gauche, Jean Clément est debout tourné à droite, vêtu d'un grand surcot, serré à la taille par une ceinture, à laquelle pend une aumônière ; il a les mains jointes et la tête couverte d'un bonnet entouré d'une sorte de turban, un voile y est attaché et retombe derrière le cou.

Sur le chapiteau du pilastre [1], qui soutient l'arcature géminée, est placée une statue de saint Clément, pape, patron de cette famille [2].

FAMILLE CADOT

(1408.

Église Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône.

CYGISET JEHĀ CADOZ BOURGEOIS ET MARCHANT DE CHALO
MARION SA FEME ET LEURS ENFANS LE · DICT JEHĀ CADOT ·
TRESPASSA · LE · VI' · JOUR DAOUST LAN MIL CCCC & VIII ET LADITE
MARION . . . . .

Cy gisent Jehan Cadot bourgeois et marchant de Chalon, Marion sa femme et leurs enfans ; ledict Jehan Cadot trespassa le VIème jour d'aoust l'an mil CCC et VIII et ladite Marion.....

Pierre de 1m,76 de hauteur sur 1 mètre de largeur ; minuscules gothiques.

Sous un riche dais d'architecture soutenu par deux pilastres, sont couchés Jean Cadot et sa femme ; leurs têtes reposent sur des coussins ; le surcot du mari est à longues manches fourrées et ne dépasse pas les genoux. Ayant servi de table d'autel, la pierre sacrée, qui y fut incrustée, a fait disparaître presque entièrement la partie supérieure du vêtement de la femme.

Entre ces deux personnages et au-dessus de leurs têtes, on voit un écusson chargé de leur chiffre [3].

[1] LEX, in *Bresse louhannaise*, 1908, t. I.

[2] Voir ci-dessus, planche XXXVI.

[3] Le chiffre était une marque distinctive, espèce de monogramme, que possédaient seuls les marchands, ou bourgeois de certaines de nos villes de

Famille Thiellay
(1412-1418)

Église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône.

. . . . .

. . . . . ME · LEQUEL ESTIĒNE TRESPASSA LAN MIL · CCCC · & · XII · LE · XVIIIe JOUR DAVRIL ET LA DITE PIERRETE TRESPASSA LAN · MIL · CCCC · & XVIII : LE · VIII JOUR DAOUST · PRIEZ DIEU POUR ELX · ET POUR TOUS AULTRES TRESP. . . . .

1^m,20 *de largeur.*

La partie supérieure de cette dalle tumulaire a disparu, le reste est bien mieux conservé que la précédente ; les deux personnages y sont représentés l'un à côté de l'autre, dans l'attitude de la prière. Étienne Thiellay est vêtu d'un long surcot serré à la taille par une ceinture, les manches sont larges ; les épaules sont recouvertes d'un chaperon. La femme porte un long surcot fermé à larges manches. Aux quatre coins, sur des écussons est gravé le *chiffre* de cette famille de marchands de Chalon.

Jean de Gomen
(1420)

Musée de la Société Eduenne [provenant de l'abbaye Saint-Martin d'Autun .

. . . SIE QUI OBIIT ANNO DOMINI MILLESIMO QUATERCENTE. . . . .
COVERTE TRIBULACIONEM I GAUD. . . . .

Hic jacet frater Joannes de Gomen quondam abbas hujus eccle sie qui obiit anno domini millesimo quatercente simo XIX octobris.... ; converte tribulacionem in gaudium... [1].

Largeur 1^m,40, *caractères gothiques.*

Cette tombe est une des plus belles de l'abbaye de Saint-Martin Autun, dont le Musée de la Société Eduenne possède une notable partie.

Bourgogne; ils en étaient fiers et le transmettait à leur postérité, de même que les familles nobles, leurs blasons.

[1] Complétée d'après Harold de Fontenay, *Épigraphie autunoise*, *Mémoires de la Société Eduenne,* t. XI, p. 368, nouvelle série.

L'abbé Jean de Gomen y était représenté vêtu de riches ornements, tenant une crosse de la main gauche et bénissant de la droite. A côté de lui se voyaient deux écussons, l'un portant *une bande chargée de trois quartefeuilles et accostée de deux cotices*, qui est de Charmes, l'autre les armes de l'abbaye, c'est-à-dire, *de gueules à une épée et une crosse en pal.*

La décoration d'architecture, qui encadre le personnage, offre des détails intéressants ; ainsi au milieu des bordures latérales qui se composent de niches étagées avec leurs gables ajourés, à peu près à la hauteur de la poitrine du gisant, sont représentés, à sa droite, saint Martin debout en costume épiscopal [au-dessous on lit : S. MARTINUS], à gauche, sainte Catherine tenant de la main droite un glaive et de la gauche une roue dentelée foulant aux pieds un personnage couronné dans lequel il convient de reconnaître l'empereur Maxence ; au-dessus de la tête de la sainte on lit : S. KATERINA.

M. Harold de Fontenay, à qui nous empruntons cette description, explique la présence du grand évêque de Tours et de la vierge d'Alexandrie, par un acte qui mentionne la fondation de messes par cet abbé, en l'honneur de ces deux saints personnages.

JEAN DE BOURBON
1424)

Église de Grury.

GI GIST MESSIRE JEAN DE BOURBON, SEIGNEUR DE MONTPERROUX QUI TRESPASSA LE JOUR DE SAINT-GEORGES L'AN MIL CCCC ET IV [1]

Pierre de 2 mètres de longueur sur 1m,08 de largeur.

Jean de Bourbon est représenté debout, tête nue, dans l'attitude de la prière ; il est revêtu de ses armes, un court haubert avec brassards, d'énormes épaulières, coudières, cuissards et jambières à plaques avec solerets ; une courte épée pend à sa ceinture. A côté de lui à sa droite, un fanion sur lequel sont brodées ses armes qui sont : *d'or au lion de gueules accompagné de douze coquilles du même misent en orle*, à sa gauche son heaume ; au-dessus de l'ar-

[1] N'ayant pu nous rendre à Grury, cette inscription nous a été communiquée par M. le curé de cette paroisse.

cature sous laquelle il est placé, deux anges agenouillés paraissent tenir, chacun à bout de bras, l'âme du personnage, représentée par un petit corps nu.

Famille Bayet dit Rousselet
(1439)

Église cathédrale Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône.

CY · GISENT · HONORABLES · PARSŌNES JEHĀVNT · BAYET · DIT · ROUSSELET · MARCHANT · LE · QL̄ · TRESPASSA · LE · IOUR IIIe · DE · MAY · ET · MARGUERITE · SA · FĒME · LA · QLLE · TRESPASSA · LE · XXVII · JOr-DE-JUNG-ET · MAISTRE-VINCENT · LEURS · FILS · LICEN̄-EN-LOYS-LE · QL̄ · TRESPASSA · LE · XXVe JOr · DE JĀVIER · ET · TOUS-TRESPASSERĒT · LĀ · MIL · CCCC · XXXIX · DIEU · AIT · LEURS · AMES · AMEN.

Cy gisent honorables parsonnes Jehan Vincent Bayet dit Rousselet, marchant, lequel trespassa le jour troisième de may et Marguerite sa femme, laquelle trespassa le XXVIIeme jour de jung et maistre Vincent leurs filz licencié en loys, lequel trespassa le XXVeme jour de Janvier ; et tous trespassèrent lan mil CCCC XXXIX. Dieu ait leurs ames. Amen.

Pierre de 1m,90 *de longueur,* 1m,08 *de largeur dans le haut et* 0m,90 *dans le bas, caractères gothiques.*

Cette dalle, sur laquelle sous un riche dais d'architecture sont placés trois personnages couchés les uns à côté des autres, la tête appuyée sur des coussins, est actuellement relevée contre le mur du collatéral méridional de l'église Saint-Vincent.

Jean-Vincent Baillet, tête nue, est vêtu d'un surcot à longues manches, garni de fourrures, qui ne descend que jusqu'aux genoux ; à sa ceinture pend une aumônière ; à côté de lui, sa femme est coiffée d'une espèce de toque avec bourrelet en forme de turban et voile retombant par derrière ; entre ses mains jointes pend un lourd chapelet ; enfin à gauche se trouve le fils vêtu aussi d'un surcot qui descend jusqu'aux chevilles, sa tête est coiffée d'une toque [1].

[1] Voir ci-contre, planche XXXVII.

Planche XXXVII

Page 194

FAMILLE BAYET (1436)

(Eglise Saint Vincent de Chalon-sur-Saône)

Planche XXXVIII

Page 194

JEAN DE BEAUNE (1439)

ABBÉ DE LA FERTÉ-SUR-CROSNE

(Musée de Chalon-sur-Saône)

JEAN DE BEAUNE

(1439)

Musée lapidaire de Chalon [provenant de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne].

.....JOANNES · DE · BELNA · ABBAS · FIRMITATIS QUI OBIIT
ANNO DOMINI M · CCCC TRICESIMO IX · VII IDUS SEPTEMBRIS ✝ ET

[Hic jacet] Joannes de Belna, abbas Firmtatis, qui obiit, anno domini MCCCC tricesimo IX, VII idus septembris ✝ et....

Pierre de 2 mètres de longueur sur 0m,60 de largeur, caractères gothiques.

C'est une partie seulement de cette remarquable pierre tombale qui, à l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne, recouvrait la sépulture des abbés Jean de Beaune et Jean de Saint-Pierre, son successeur.

On y voit l'abbé Jean de Beaune revêtu de ses vêtements sacerdotaux et mitré; il tient de la main gauche un phylactère, la droite devait tenir une crosse ; un très riche dais ajouré recouvrait ces personnages.

JEAN GELIOT

(1477)

Église du Mont-Saint-Martin de Laives.

CY GIST MAISTRE JEHAN GELIOT CORIAL · P̄ BĒ DIER • Z · JAD' ·
CELERIER · DE SAĪT VĪCET · DE · CHALŌ · CURÉ · DE · TOCHES · FŌDATEUR ·
DE GESTE CHAPPELLE · LAQUELLE · IL · FEIST · FAIRE · LAN · CORANT
M · CCCC · LXX VII ·

Cy gist maistre Jehan Geliot, corial prebendier et jadis célérier de Saint-Vincent de Chalon, curé de Touches, fondateur de ceste chappelle laquelle il feist faire lan corant M.CCC. LXX.VII.

Pierre de 1m,92 de longueur sur 0m,90 de largeur, caractères gothiques.

Placé sous un riche dais ajouré, Jean Geliot, vêtu d'habits sacerdotaux luxueusement brodés, est couché sur un carrelage ; les mains sont jointes et la tête appuyée sur un coussin.

Aux quatre coins de la dalle est figuré un écusson, sur lequel on voit un calice accompagné des initiales du défunt : J. G.

[1] Voir ci-dessus, planche XXXVIII.

Amblard de Neuville et sa femme

(Vers 1477)

Église de Savigny-sur-Grosne

. . . . . MESSE ABLART DE NEVILE · S · DE · SAVIGNY · COSILLIER ·
ET ISABELLA DE MOE . . . . . DITE DE . . . . . Q · TRESPASSA ·
LAN · M · CCCC ✝ . . . . . DES . . . . . SA F . . . . . Q · TRESPASSA LE XIIIe
JO DE ·

[Ci gist] messire Amblart de Neuville, seigneur de Savigny, consillier (conseiller) et Isabella de Mons.... dite de..... qui trespassa l'an M.CCCC.... des... sa f.... qui trespassa le XIIIe jour de.

Pierre, longueur 1m,30, *largeur* 1m,10, *caractères gothiques.*

Ces deux personnages sont vus debout, les mains jointes, sous une arcature géminée supportée par deux pilastres et surmontée d'un double galbe terminé par deux pinacles. Amblard de Neuville est revêtu de ses armes, la tête coiffée d'un armet; il porte de grandes épaulières avec cuirasse et braconnière à laquelle sont suspendues des tassettes ; à son ceinturon pend une grande épée. A côté de lui, Isabelle a la tête couverte d'un voile qui retombe derrière les épaules ; sa robe est à manches étroites, le corsage ouvert par devant est garni de velours et serré à la taille ; à son cou est suspendu un médaillon.

Au-dessus du dais, entre les deux pinacles, un ange debout tient des deux mains un écusson ; sur le même rang à droite et à gauche, sont deux autres écussons, trop frustes malheureusement [ainsi du reste que celui de l'ange] pour être décrits. Les armes des Neuville ou Neufville sont : *de gueules à trois faucons d'argent, becqués et membris d'or.*

Famille Lebault de Gergy

(1439-1490)

Église de Gergy.

CY GISÉT NOBLES HOMES JEHĀ LE BAULT DIT DE GGY Sr
DE LESART JEHĀ ET CLAUDE LEBAUT ESCUIERS SES ENFES
AGATHE RABUTIN ET MATHELIE CHADOT FEMES DUD' LZ
LAQLLE AGATHE TSPASSA LE XIIII . . . . . LAD' MATHELIE
. . . . . AOUST LĀ M · CCCC LXX · LE . . . . . .
JO DE NOVEBRE LĀ M · CCCC XC ·

Cy gisent nobles hommes Jehan Lebault dit de Gergy, seigneur de Lessard. Jean et Claude Lebault, écuier, ses enfants Agathe Rabutin et Mathelie Chadot femmes dudit Lebault, laquelle Agathe trespassa le XIIIe jour d'octobre de l'an M.CCCC.XXX IX. ladite Mathelie le XIXe jour d'aoust de l'an M.CCCC.LXX et le[dit Lebault le XIe] jour de l'an M.CCCC.XC [1].

Pierre de 2^m,40 *de longueur sur* 1^m,10 *de largeur, inscription en caractères gothiques mise en bordure.*

Sur cette dalle tumulaire on voit un personnage debout, sans doute Pierre Lebault, dont la gravure est malheureusement trop usée pour que l'on puisse décrire exactement le costume.

Aux angles de la pierre sont gravées ses armes *de... à trois écus de....*

Claude de Toulonjon

(1495)

Église de l'abbaye de Saint-Philibert à Tournus.

Cy gist noble et puissant seigneur messire Claude de Tholonjon chevalier, seigneur de Traves et de Saint-Cheron qui trespassa le XVIe jour de may de l'an M.IIII.C. nonante V pries Dieu pour lui [2].

Pierre de 2^m,30 *de longueur sur* 0^m,85 *de largeur.*

Ce chevalier est représenté debout couvert de son armure, la dalle est si usée qu'il est impossible de la décrire; nous n'avons pu en lire l'épitaphe, qui heureusement nous a été conservée par l'historien Juénin au dix-huitième siècle.

Jean de Toulonjon

(1497)

Église de l'abbaye Saint-Philibert à Tournus.

SUB HOC JŌNES DE THOLONJON · JACET CLAUSUS ERGASTULO ·
QUI · MORTIS SOLVIT DEBITAM · APRILIS QUARTO DECIMO
MILLENO QUATERCĒTENO · UT NECIS NOTESCAT DIES NONAGE
SĪO SEPTIMO- SIT · ILLI · PAX · ET REQUIES · AMEN · REXIT ANIS
XXVII ·

[1] Nous avons retrouvé cette épitaphe complétée sur un papier du commencement du dix-huitième siècle conservé à la cure de Gergy.

[2] L'inscription en minuscules gothiques est illisible. Nous la reproduisons d'après Juénin qui l'a lue en 1730. (*Nouvelle Histoire de Tournus*, par Juénin.)

Sub hoc, Joannes de Tholonjon jacet, clausus ergastulo qui mortis solvit debitam, aprilis quarto decimo millesimo quatercente si mo ut necis notescat dies nonagesimo septimo ; sit illi pax et requies. Amen.

Rexit annis XXVII.

Pierre de 2^{m},57 *de longueur sur* 1^{m},13 *de largeur, caractères gothiques.*

Jean de Toulonjon, abbé de Tournus, est représenté debout sous une accolade surmontée d'un dais ; il est mitré et revêtu de ses habits sacerdotaux ; tenant entre ses deux mains jointes et gantées une crosse ; ses pieds reposent sur un coussin. A sa droite à hauteur de la tête est gravé un écusson chargé de ses armes qui sont : Écartelé 1 *et* 4 *de gueules à trois jumelles d'argent ;* 2 *et* 3 *de gueules à trois fusées ondées d'or.*

Jean Broart et sa femme

(1500)

Église Saint-Julien-lès-Senecey.

CY GISĒT HONORABLE HŌME IEHĀ BROART DE SENECEY ET
GUILLĒTE SA FEME LESQUELZ ONT FA..... CETTE CHAPELLE EN
LAN · M · V^{c}.....NT FŌDE III MES..... AME PERPETUELMĒT
QUI SE DIROT Ē LE CHAPELAĪ DICE LE LŪDI MĒCREDI & SAMEDI ·

Cy gisent honorable homme Jehan Broart de Senecey et Guillemette sa femme lesquelz ont fa(it faire) cette chapelle en l'an M.V^{c}... ont fondé 3 messes (pour le repos de leur) âme perpétuellement qui se diront par le chapelain d'ice le lundi, mercredi et samedi.

Pierre de 1^{m},95 *de longueur sur* 1^{m},07 *de largeur, caractères gothiques.*

Sous une double arcature soutenue par deux pilastres et surmontée d'un dais ajouré, sont représentés deux personnages dans l'attitude de la prière. Jean Broart est tête nue, vêtu d'un long surcot serré à la taille par une ceinture ; à côté de lui sa femme Guillemette, la tête couverte d'un voile, sa robe est aussi serrée à la taille, avec une garniture au col et aux manches ; elle tient sous son bras droit un missel et entre ses mains un chapelet. Sur un phylactère tenu par les deux époux on lit : *Jesus filii David, miserere nobis.* Au-dessous de chacun de ces personnages est placé un écusson, dont un est chargé *d'une fasce ondée accom-*

GILBERT DE SALIXS (1512)

(Église de l'Abbaye de Tournus.)

Planche XXXIX.

Page 198

BERNARD DE TRAVES (1528)

Église de l'Abbaye de Tournus.

pagné de trois fermaux, et l'autre *de trois écus surchargés d'un chiffre, et une molette périe en cœur.*

JACQUES BORRELIER

Sans date, fin du quinzième siècle.)

Eglise de l'abbaye Saint-Philibert à Tournus

..... MESSZ · JACQS · BORRELIER QUI CEANS · Y · A · FONDE ·

..... ANTHOYNE · UNE · ME.....

.... messire Jacques Borrelier qui ceans y a fondé [en la chapelle de saint Anthoyne, une messe.

Pierre de 1m,90 *de hauteur sur* 0m,95 *de largeur, caractères gothiques.*

Sur ce fragment de pierre tombale est figuré un moine, les mains jointes. Le dessin et la taille en sont assez rudimentaires pour cette époque.

GILBERT DE SALINS

(1512)

Cloître de l'abbaye Saint-Philibert à Tournus.

.....ATER IACET GILBERT DE SALIS HUI9.....

Hic f]rater jacet Gilbert de Salins hujus [conventus professus quandiu vixit, qui ab humanis discessit, hoc anno M.V°XI. IIII Decembris, requiescat in pace][1].

Pierre, longueur 2 *mètres, largeur* 0m,98, *caractères gothiques.*

Ce fragment de tombe sur lequel, comme le précédent, est gravée l'effigie d'un moine ; le dessin est un peu meilleur.

Aux angles étaient placés des écussons, dont un *à trois chevrons* [2].

JACQUES MARESCHAL ET CLAUDE DE BUSSEUL

(1512)

Eglise de Sancé près Mâcon.

CY GIST NOBLE ET PUISSAT SEIGNEUR MESSIRE JACQUES

MARESCHAL CHLS SEIGr DE SENOSAM FODATEUR DE CESTE

[1] Inscription complétée par Juénin, ouvr. cité.

[2] Voir ci-dessus, planche XXXIX.

PNTE CHAPELLE ET · N · CLAUDE DE BUSSEUL SA FĒME DAME
DU PART, SCAINT-MARTIN ET DE PRISY ET CLAUDE MARES
CHAL LEUR FILS LAQ̄LLE DAME TRESPASSA ET SON DICT
FILS APRES ELLE LE Xe DAVRIL LAM MIL V^c ET XII.
DIEU VUILLE AVOIR LEURS AMES AMEN ·

Cy gist noble et puissant seigneur messire Jacques Mareschal, chevalier, seigneur de Senosan fondateur de ceste présente chapelle et noble Claude de Busseul sa femme dame du Part (*Parc*) Scaint-Martin et de Prisy et Claude Mareschal leur fils, laquelle dame trespassa et son dict fils après elle le Xe d'avril, lam mil V^c et XII. Dieu vuille avoir leurs âmes. Amen.

Pierre de 2^m,40 *de longueur sur* 1^m,55 *de largeur, caractères gothiques.*

Ces personnages sont représentés debout sous une double accolade surmontée d'un riche dais ajouré ; entre eux se trouve leur enfant emmailloté. Jacques Mareschal est tête nue, les mains jointes, vêtu du hauberjon à mailles, recouvert d'un tabard sur lequel ses armes sont brodées en bande, sur la poitrine et sur les manches [1] ; ses bras sont couverts de brassards et de coudières, les jambes de cuisseaux, genouillières et grèves ; ses pieds chaussés de solerets reposent sur un lion. Claude de Busseul porte un manteau ou surcot à larges manches, retenue à la taille par une cordelière ; la tête est couverte d'un bonnet garni de broderies, qui cache les oreilles, et sur lequel est posé un voile plié en carré et retombant par derrière sur les épaules ; son cou est entouré d'un riche collier dont le médaillon retombe sur une guimpe de dentelle ; ses pieds reposent sur un chien. L'inscription est mise en double bordure ; aux quatre coins de la dalle sont gravés des écussons aux armes de la famille Maréchal.

Cette pierre tumulaire est certainement la plus belle et la plus artistiquement travaillée de toutes celles du Mâconnais [2].

Guichard Languyer
(1513)

Église de l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus

JACET INHUMATUS M · GUICHARDUS LANGUYER AN̄O G̅R̅E M̅O̅
QU̅I̅GĒTESIŌ XIIIe XIIII NO^bris UTRUSQ̅ JURIS LICEN JURA HUIUS

[1] Cette famille Mareschal avait pour armoiries : *une bande chargée de trois coquilles* écartelé de Busseul *(fascé d'or et de sable de six pièces).*

[2] Voir ci-contre, planche XL.

Planche XL. Page 200

JACQUES MARESCHAL ET CLAUDE DE BUSSEUL (1512)

(Église de Sucé.)

SACRAEDIS RITE SERVANS PRURATOR CALLIDUS AC VIVIS PRIACI
Z HUCHISIASI · CURATUS · VIVAT · SALUTE ÆTERNA ·

Jacet inhumatus, M. Guichardus Languyer, anno graciæ millesimo quingentesimo XIII. XIII novembris, utrusque juris licentiatus, jura hujus sacraedis rite servans, procurator callidus ac vivus Pristiaci et Huchisiasi curatus ; vivat salute eterna.

Pierre de 1m,84 *de longueur sur* 0m,97 *de largeur, caractères gothiques.*

Ce religieux, procureur de l'abbaye de Tournus, curé de Préty et d'Uchizy, est figuré sous une accolade très simple, en costume de religieux, les mains jointes ; il porte au bras gauche le sac contenant les papiers rappelant sa fonction.

Jean Delagrange et sa femme
(1516)

Église du Mont-Saint-Martin de Laives.

.....HOC LAPIDIS SCULPST TUMULO SUI ĪDE SEPULTI DICAT
QUISQUIS AIA..... LIBERIS GENUERE CAPELLAM.....

Inscription incompréhensible.

Pierre de 1m,95 *de longueur sur* 1m,12 *de largeur, caractères gothiques.*

Quoique très fruste, la dalle tumulaire de Jean Delagrange, notaire à Laives et fondateur de la chapelle de la Sainte-Vierge, où nous retrouvons sa tombe, rappelle celle de Jean Broart, précédemment décrite.

Denis Quenot et Claude de Braine
(1522)

Église de Fretterans.

(Sur la photographie de cette pierre tombale, relevée par M. Perraut-Dabot il n'y a pas trace d'inscription.) [1].

Le notaire de Fretterans et sa femme sont représentés debout les mains jointes, Denis Quenot est vêtu d'une cotte ne dépassant pas les genoux et recouvert d'un manteau court ayant des man-

ches à larges ouvertures ; son épouse a sur la tête un chaperon, qui lui retombe sur les épaules.

N. Beuverand
(Seizième siècle)

Musée de Chalon (provenant de l'abbaye de Saint-Pierre).

.....N. VIVAT ESCUIER G^n DE CHALON & M..... OSTEL DE MOSGR LE DUC DE NEMORS LEQUEL TRESPASSA · EN · CESTE ABBAYE · LE · IIIIe · JO^r · .....

..... son vivant escuier. (Gouverneur) de Chalon et [maistre d']ostel Monseigneur le Duc de Nemours, lequel trespassa en ceste abbaye le IIIIe jour.....

Largeur 0^m,90, *caractères gothiques.*

Ce fragment de dalle tumulaire représente un chevalier ; à ses pieds se voit son heaume et à côté de lui, à droite, ses gantelets. A chaque coin de cette pierre étaient gravés des écussons avec les armes des Beuverand, *d'azur au bœuf effrayé d'or.*

Catherine et Gabrielle de Saule
(1569-1582)

Église d'Écuelles [provenant de l'abbaye de Molaise].

CY GIST MADAME KATHERINE DE SAULE, ABAISSE DE MOLAISE, LA QUELLE TRESPASSA LE XI AVRIL 1562 · CI GIST MADAME GABRIELLE DE SAULE, SA NIESSE ABBAISSE DE MOLAISE LAQUELLE TRESPASSA LE.....

Cy gist Madame Katherine de Saule, abbaisse (*sic*) de Molaise, laquelle trespassa le XI davril 1562. Ci gist Madame Gabrielle de Saule sa niesse (*sic*) abbaisse de Molaise qui trespassa le XIII des calendes de novembre 1552] [1].

Pierre de 1^m,90 *de hauteur sur* 0^m,87 *de largeur, caractères gothiques*

Sous deux accolades géminées, ces deux abbesses sont représentées debout, vêtues du costume monacal, les mains jointes tenant chacune une crosse [2].

[1] Perraut-Dabot, manuscrit.
[2] Voir ci-contre, planche XLI.

Planche XLI

Page 202

GABRIELLE ET CATHERINE DE SAULX 1569

Église d'Feuilles

Planche XLII

Page 202

FRANÇOIS PARIÉ (1596)

Église de Mont-Saint-Martin-de-Larres

Au-dessus et au-dessous des personnages, se voient des écussons, quatre en haut et quatre en bas.

François Parié
(1596)

Église du Mont-Saint-Martin de Laives.

MESSIRE FRANÇOIS PARIE PREBTRE LUNG DES ORATEUR DE MONSEIGNEUR DE SENNECEY ET CHAPELAIN DE CEANS M'A FAIT FAIRE L'AN 1596 REQUIESCAT IN PACE · AMEN ·

Pierre de 1^{m},80 *de longueur sur* 0^{m},82 *de largeur, caractères romains.*

François Parié est représenté vêtu d'une soutane recouverte d'un surplis à larges manches ; sa tête est coiffée d'une barette [1].

Jeanne Byevre
(1616)

Église de la Genète.

CY GIT ET REPOSE LE CORPS DE DEMOISELLE JEANNE BYÈVRE FEMME DE NICOLAS LESUEUR ESCUYER [Laquelle trépassa le quinzième jour d'août 1. 6. 1. 9] [2].

Pierre de 2^{m},05 *de longueur sur* 1^{m},05 *de largeur, caractères romains.*

Jeanne Byevre est vêtue d'une robe à très larges manches, bouffantes jusqu'à l'avant-bras ; une large collerette entoure son cou ; la tête est couverte d'une sorte de coiffe dont une corne venait au milieu du front et retombait des deux côtés de la tête en forme de chaperon ; les mains sont croisées sur la poitrine.

C'est à notre connaissance la dernière et par conséquent la plus moderne des pierres tumulaires à personnages du département de Saône-et-Loire.

[1] Voir ci-dessus, planche XLII.

[2] Complétée par M. Lucien Guillemaut. *Armoiries et familles nobles du Louhannais,* au mot « Byevre ».

XII

ÉTUDE SUR LES EFFIGIES DES PIERRES TOMBALES

Dans son recueil d'actes notariés M. Ernest Coyecque donne l'analyse de nombreux marchés passés entre les « tumbiers » de Paris et leurs clients. Ces documents nous fournissent des détails très précis sur les dimensions des dalles, sur les motifs de décoration, la date de la livraison et le prix convenu; mais, par contre, ils ne contiennent que des indications vagues en ce qui concerne les effigies. Généralement, les parties se bornent à stipuler la représentation des personnages par des formules analogues à celles-ci « un homme habillé en praticien et une femme en façon de bourgeoise » ou « un homme d'église portant une aumusse », ou enfin les « portraictures » d'un « homme d'armes et d'une damoiselle ». Mais dans ces actes on ne trouve rien qui indique que les familles tiennent à l'exécution d'effigies rappelant les traits des défunts. Or, il est bien certain que la ressemblance eût été stipulée expressément par une clause spéciale si elle avait été désirée par les intéressés. On aurait indiqué par exemple les tableaux, les dessins, les sculptures devant servir de modèles; ou même on aurait donné à l'artiste un simple signalement avec des indications permettant d'arriver à une approximation sinon à la ressemblance complète. Or, il n'en est rien. Ce silence des textes est par lui-même suffisamment significatif. Il paraît donc certain que les tombiers se bornaient à graver des effigies qui portaient simplement les signes extérieurs correspondant au rang social des défunts, mais n'ayant aucun caractère d'individualité personnelle. Telle est du moins la conclusion qui résulte de l'examen de ces documents. Or, si l'on consulte les monuments eux-mêmes, on arrive à une conclusion identique; nous allons essayer d'en faire la démonstration.

Il y a quelques années, en visitant les églises de Barbey, de Voinsles et de Grez (département de Seine-et-Marne), nous y avons relevé les estampages de pierres tombales gravées qui présentent entre elles des caractères d'analogie tellement frappants qu'il n'est pas possible de douter de leur communauté d'origine. Incontestablement elles sortent du même atelier. Or, bien qu'elles con-

cernent des personnages de positions et de familles différentes, les effigies sont cependant identiques; mêmes physionomies, mêmes costumes, mêmes attitudes. On pourra en juger du reste par les dessins que nous publions à l'appui de cette notice [1].

Nous allons en donner la description et les comparer entre elles en commençant par la pierre tombale de Barbey à laquelle nous donnons priorité comme étant la plus importante, la plus riche, la mieux exécutée et aussi la mieux conservée des trois.

1° Dalle gravée de Barbey. Dimensions en bordure : hauteur : 2m,34; largeur : 1m,29.

Personnages : à gauche un homme « en façon de bourgeois et marchand », à droite une femme, tournés l'un vers l'autre les mains jointes.

Le premier porte un long manteau à collet droit, les manches froncées sur les épaules sont fendues à la hauteur des coudes pour laisser passer les avant-bras; les pieds sont chaussés de souliers camards. La chevelure ondulée, longue sur les côtés, est courte et taillée en carré sur le front; la physionomie est douce, avec un air de naïve bonté. La femme est vêtue d'une longue robe; son corsage à collet droit est légèrement entr'ouvert sur le cou et laisse apparaître un col de lingerie. La taille est ceinte d'un ruban noué négligeamment et d'un patenôtre. Quant à la coiffure, elle est assez semblable à celles que portent encore les femmes dans la campagne romaine. Elle se compose du béguin qui enserre la tête et du chaperon composé d'une pièce d'étoffe repliée sur le front dont les extrémités retombent en arrière sur la nuque [2]. La physionomie, à l'opposé de celle du mari, est empreinte d'un air de sévérité et d'austère gravité. Aux pieds des défunts, suivant un usage généra-

[1] Ces dessins ont été relevés au carré avec une exactitude rigoureuse, d'après les estampages, à l'échelle de 1/10.

[2] Nous engageons ceux de nos lecteurs que l'histoire du costume intéresse à examiner les sculptures du coffre provenant du château d'Azay-le-Rideau qui est exposé au Louvre dans la salle des objets d'art du moyen âge et de la Renaissance. Sur l'un des côtés se voit une tête de femme qui porte précisément ce genre de coiffure, comme cette tête est de profil les dispositions d'ensemble du chaperon sont très visiblement et très complètement indiquées. Le chaperon, qui n'est en somme que la continuation du béguin, part de l'occiput, descend jusqu'à la hauteur des épaules, puis se replie sur lui-même, remonte ensuite sur le sommet de la tête jusqu'à la hauteur du front, puis repart en arrière pour s'arrêter enfin vers la naissance de la nuque.

lement adopté par les tombiers au seizième siècle, sont représentés les enfants, debout, les mains jointes, revêtus de costumes semblables à ceux de leurs parents. Du côté du mari, deux fils; du côté de la femme, sept filles.

Décoration. — Tous ces personnages sont placés sous un édicule de la renaissance. C'est une sorte de portique ouvert de deux archivoltes plein cintre dont les sommiers s'appuient à droite et à gauche sur des pieds droits et au centre sur une console portant la date de 1551. Deux colonnes d'ordre corinthien soutiennent l'entablement qui couronne les arcatures. Cet entablement se compose d'une architrave et d'une corniche moulurées, avec une frise intermédiaire sur laquelle courent des arabesques dont les enroulements sont du plus gracieux effet. Dans la zone supérieure, au dessus de la corniche, l'imagination de l'artiste s'est donnée libre cours dans une composition décorative excessivement riche. Au centre est placé un cartouche ovale encadrant la Vierge et l'enfant divin; à droite, saint Jean l'évangéliste tenant un calice d'où sort un petit dragon; à gauche saint Hubert, en costume de chasse, à côté de son cheval, est à genoux devant l'apparition du cerf miraculeux. Il est surmonté d'un ange sortant d'une nuée, qui lui apporte l'étole. Ces sujets délicatement traités se détachent sur un fond rehaussé d'arabesques et de fruits conventionnels entre lesquels se déroulent les volutes d'un ornement de cuir découpé qui prend naissance au sommet du cartouche.

La bordure dont les angles sont cantonnés d'écussons chargés d'un fer de moulin présente en caractères gothiques l'inscription ci après :

CY GIST HŌNORABLE HŌME RICHARD FLECHER Ē SŌ VIVĀT MĒCHĀT LABOUREUR DĒM A BARBE SUR YONNE LEQL TSPASSA LE... ET HŌNE FĒME JEHANE LE ROY Ē SŌ VIVĀT FĒME DUD RICHARD FLECHER... DE SEPTĒBRE MIL V^c LI. PRIEZ DIEU PO^r EULX.

Cette pierre tombale est d'une exécution très soignée, d'un excellent dessin; elle a longtemps servi de table d'autel, elle est par ce fait même très bien conservée et intacte sauf l'emplacement de la pierre sacrée qui a fait disparaître quelques mots de l'inscription; la date de la mort du mari n'a jamais été gravée [1].

[1] Voir ci-contre, planche XLIII,

P. Beaufils del.

Planche XLIII. Page 206.

RICHARD FLECHER ET JEHANNE LE ROY

Eglise de Parbey, S.-et-M.

2° *Pierre tombale de Grez.* — Dimensions en bordure : hauteur, 1m,87, largeur, 0m,92

Personnages. — Les deux personnages principaux gravés sur cette pierre tombale sont exactement semblables aux précédents. Ils ont la même taille à deux centimètres près. L'artiste a certainement tracé son dessin à l'aide du patron qui lui a servi pour la dalle de Barbey. Le groupe des enfants placés au pied des effigies en fournit d'ailleurs la preuve évidente; comme le nombre des filles se trouvait ici réduit à cinq au lieu de sept, on s'est borné à supprimer les deux unités qui occupent la droite sur la dalle de Barbey et les autres ont été reproduites sans que leur agencement ait été modifié.

Décoration. — Par contre, la partie ornementale a été réduite à sa plus simple expression; évidemment pour une raison d'économie. Les personnages sont placés comme à Barbey sous deux arcatures plein cintre reposant sur des chapiteaux d'ordre ionique d'un modèle assez pauvre et sur un cul-de-lampe central dont on ne distingue plus actuellement que l'amorce. Mais l'entablement et l'ornementation si riche qu'on admire à Barbey sont supprimés à Grez. Aux quatre angles, dans des médaillons, sont gravés les symboles des évangélistes. Et c'est tout; il faut reconnaître qu'il n'était guère possible de faire moins. On lit dans la bordure l'inscription suivante tracée en caractères gothiques :

CY GIST HONORABLE HŌME JEHAN HOUEL EN SON VIVĀT SUBSTITUD DU PROCUREUR DU ROY DĒM E LA VILLE DE GRES QUI TRESPASSA LE XXII° JO DAOUST MIL VL I. AMEN. ET DENISE SA VEUFVE QUI TRESPASSA LE... PRIEZ DIEU PO' EULX.

Cette dalle est en assez mauvais état, mais avec un peu d'attention on retrouve le trait de la gravure dans toutes ses parties essentielles[1].

3° *Dalle de Voinsles.* — Dimensions en bordure : hauteur, 2 m. 14, largeur, 1 m. 03.

Personnages. — Les effigies des deux époux sont en tous points pareilles à celles des dalles décrites ci-dessus. Toutefois le groupe des enfants présente avec les précédents quelques différences. La disposition de l'ensemble est bien la même, mais comme le nombre des fils est ici de trois au lieu de deux, on a ajouté sur la

[1] Voir ci-dessous, planche XLIV.

gauche une nouvelle figure qui n'existe pas dans les autres dalles.

Toute cette partie de la composition a été dessinée à Voinsles sur une plus grande échelle qu'à Barbey et à Grez, et comme le graveur n'avait plus la place nécessaire pour représenter debout ses petits personnages, il a tourné la difficulté en les agenouillant. La dalle de Voinsles est très fatiguée, nous ne pouvons certifier que notre planche donne exactement le nombre de filles qui existait à l'origine. Nous croyons même qu'il devait y avoir une ou deux têtes en plus. Nous n'avons pas cru devoir les indiquer ne voulant reproduire dans nos dessins que ce dont nous étions absolument certain.

Décoration. — La partie ornementale, bien que simplifiée, se rapproche néanmoins très sensiblement de celle que nous admirons à Barbey. Même arcature plein cintre avec cul-de-lampe central [1], mêmes colonnes d'ordre corinthien décorées sur leurs fûts des mêmes têtes de génies, même architrave et même corniche. La frise, à peu de chose près, présente des arabesques identiques dans les deux dalles. Quant à la décoration qui surmonte la corniche, elle offre dans sa disposition d'ensemble des caractères d'analogie frappante avec la composition ornementale correspondante de Barbey.

L'ordonnance générale est la même avec une interprétation différente pour les détails. Ainsi à Voinsle le cartouche central est circulaire au lieu d'être ovale comme à Barbey, et il encadre une tête de génie au lieu d'une Vierge. Mais il sert de point de départ comme à Barbey à un ornement de cuir découpé qui se déroule en gracieux enroulements et le tout est rehaussé de fleurs et de fruits composés dans le même style. Aux angles, dans des médaillons, sont figurés les symboles des Évangélistes comme à Grez.

Dans la bordure on lit l'inscription suivante :

CY GIST HONORABLE HŌME JEHAN BARUYER [2] EN SON VIVĀT MARCHANT LABOUREUR DĒM A GRISIEN PAROISE DE VOIELLE QUI TSPASSA LE SIXIÈME JO^r DE JUIN MIL V^c LII... AUSSY GIST HONESTE FĒME SIMONNE COQUILLART FĒME DUD BARUYER LAQLLE... LE... OCTOBRE MIL V^c L... PRIEZ DIEU POUR EULX [3].

En signalant ces trois dalles, nous avons voulu démontrer que

[1] Ce cul-de-lampe est effacé.

[2] Le nom patronymique est assez fruste; nous faisons toutes réserves pour cette lecture.

[3] Voir ci-contre, planche XLIV.

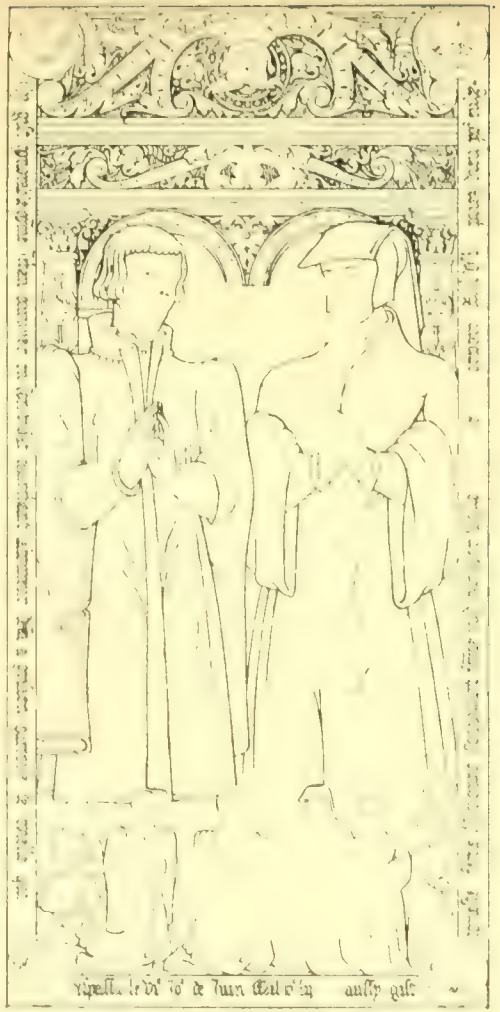

Planche XLIV. Page 208.

JEHAN ET DEVISE ROUEL

Église de Vomsles

Planche XLIV. Page 208

JEHAN BARUYER (?) ET SIMONNE COQUILLART

Église de Grez)

les tombiers n'avaient pas la prétention de faire des portraits. Même en l'absence des textes que nous avons rappelés au commencement de ce travail, ces exemples le démontreraient à notre avis suffisamment par eux-mêmes. Nous avons voulu également mettre en évidence les procédés en usage dans les ateliers à l'époque de la Renaissance. D'après ce que nous venons d'exposer, il paraît hors de doute que les tombiers possédaient des patrons et des modèles en « passe-partout ». Ils les utilisaient soit en les recopiant purement et simplement, soit en les modifiant suivant les exigences du travail à effectuer, la place dont ils disposaient et le prix convenu. Ils traitaient la partie ornementale à la façon des relieurs qui, avec un nombre limité de poincons, arrivent par des agencements variés à un nombre illimité de compositions décoratives.

Il serait intéressant de savoir si, en dehors de ces trois pierres tombales, il n'en existerait pas d'autres présentant entre elles des caractères de ressemblance qui permissent de leur attribuer la même origine que celles que nous venons de décrire. Nous prenons la liberté d'appeler sur cette question l'attention des archéologues. En ce qui nous concerne, nous pouvons encore signaler deux autres dalles ayant une certaine analogie avec celles qui font l'objet de cette étude. L'une se trouve dans l'église d'Epône [1], l'autre dans celle de Sainte-Mesme [2]. La première est à trois personnages, une femme de face entre deux effigies de bourgeois dont l'un a une ressemblance complète avec ceux décrits plus haut. Mais l'ornementation est toute différente et très fruste. Elle a d'ailleurs été dénaturée par une restauration maladroite et inintelligente. L'autre est tellement effacée qu'il ne reste à peu près rien des personnages. Quant à la partie ornementale également très fatiguée, ce qui en subsiste permet de distinguer des arcatures plein cintre surmontées d'une architrave, d'une frise datée de 1558 et d'une corniche au-dessus de laquelle on remarque, comme à Barbey, un cartouche ovale encadrant une Vierge qui porte dans ses bras l'enfant divin.

Il est vraisemblable que les procédés d'atelier pratiqués par les tombiers de la Renaissance leur avaient été transmis par leurs devanciers du moyen âge, nous croyons en avoir trouvé la preuve dans deux dalles gravées qui sont comprises dans le dallage de la

[1] Seine-et-Oise.
[2] Seine-et-Oise.

petite église de Crisenoy, près de Melun. (Ce sont celles de « Simons de Genoulli » († au mois de mai 1290) [1] et de « Simon de Genoulli le jeune » († au mois de juin 1311) [2].

A première vue elles paraissent complètement identiques; mais un examen attentif révèle entre elles quelques différences de détail qui s'affirment dans les hauteurs des gâbles, la composition des crochets, des roses, des écoinçons et dans la décoration des chapiteaux. Enfin, les levriers couchés aux pieds des effigies présentent des variantes dans la position des têtes. Mais ces réserves faites on ne peut que constater la similitude presque absolue de ces deux dalles, notamment en ce qui concerne les personnages qui sont habillés et armés d'une façon identique. La manière dont la gravure est traitée présente dans l'exécution une telle analogie qu'il est permis de supposer que ces dalles sortent non seulement du même atelier, mais qu'elles ont été gravées par la même main. Nous nous trouvons en tout cas ici en présence d'une même maquette à laquelle le tombier a fait subir quelques modifications de détail nécessitées d'ailleurs par les différences de style qui caractérisent l'époque à laquelle chacune d'elles a été exécutée [3].

Nous n'avons pas rencontré d'autres dalles du moyen âge ayant des caractères généraux de similitude nettement définis. Néanmoins, nous signalerons ici pour mémoire la dalle de Jehan de Chaumes (1335), à Saint-Loup-du-Naud [4], et celles de Robert Rose et Colette de Vouton (133), à Frétoy [5], qui pourraient avoir été gravées par la même main. Les personnages, certains détails de la partie architecturale ont entre eux beaucoup d'analogie. Les chiens placés aux pieds des effigies sont notamment identiques. Peut-être s'agit-il d'une simple coïncidence? Nous ne pouvons nous prononcer à cet égard. Il était en tout cas intéressant de la signaler, quelle qu'en soit la cause.

P. Beaufils.

[1] Voir ci-contre, planche XLV.

[2] Voir ci-contre, planche XLVI.

[3] Ces dalles n'ont certainement pas été gravées à la même date, celle de Simon est la plus ancienne. La comparaison du style des crochets et des chapiteaux ne laisse aucun doute à cet égard. On remarque notamment que dans la dalle de Simon le jeune les feuillages qui décorent les chapiteaux sont *posés* sur la corbeille, tandis qu'ils font partie *intégrante* de ce membre d'architecture dans l'autre dalle C'est là évidemment un indice de l'antériorité de date de cette dernière.

[4]-[5] Seine-et-Marne.

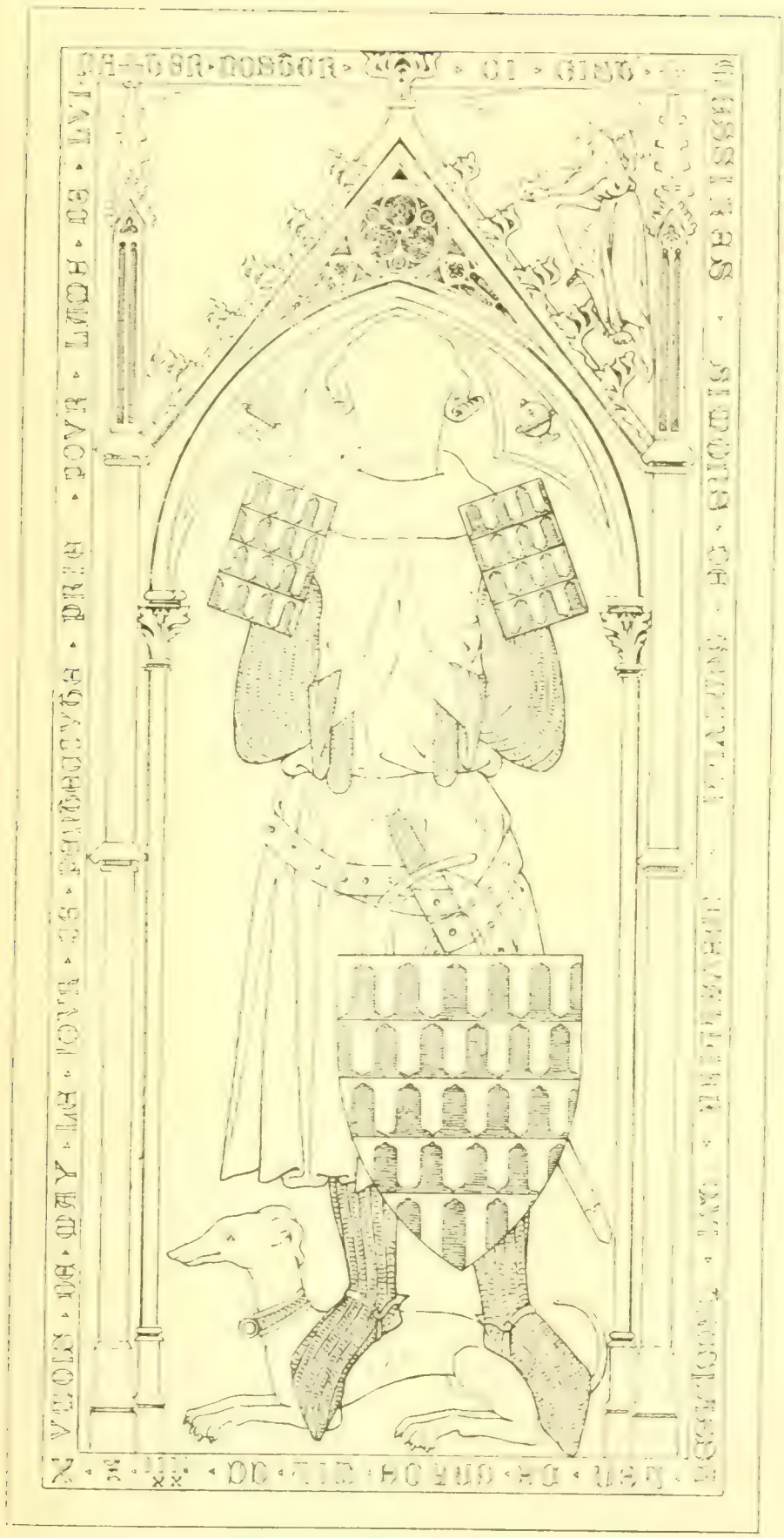

Planche XLV

Page 210

SIMONS DE GENOULLI

(Église de Crisenoy, Seine-et-Marne.)

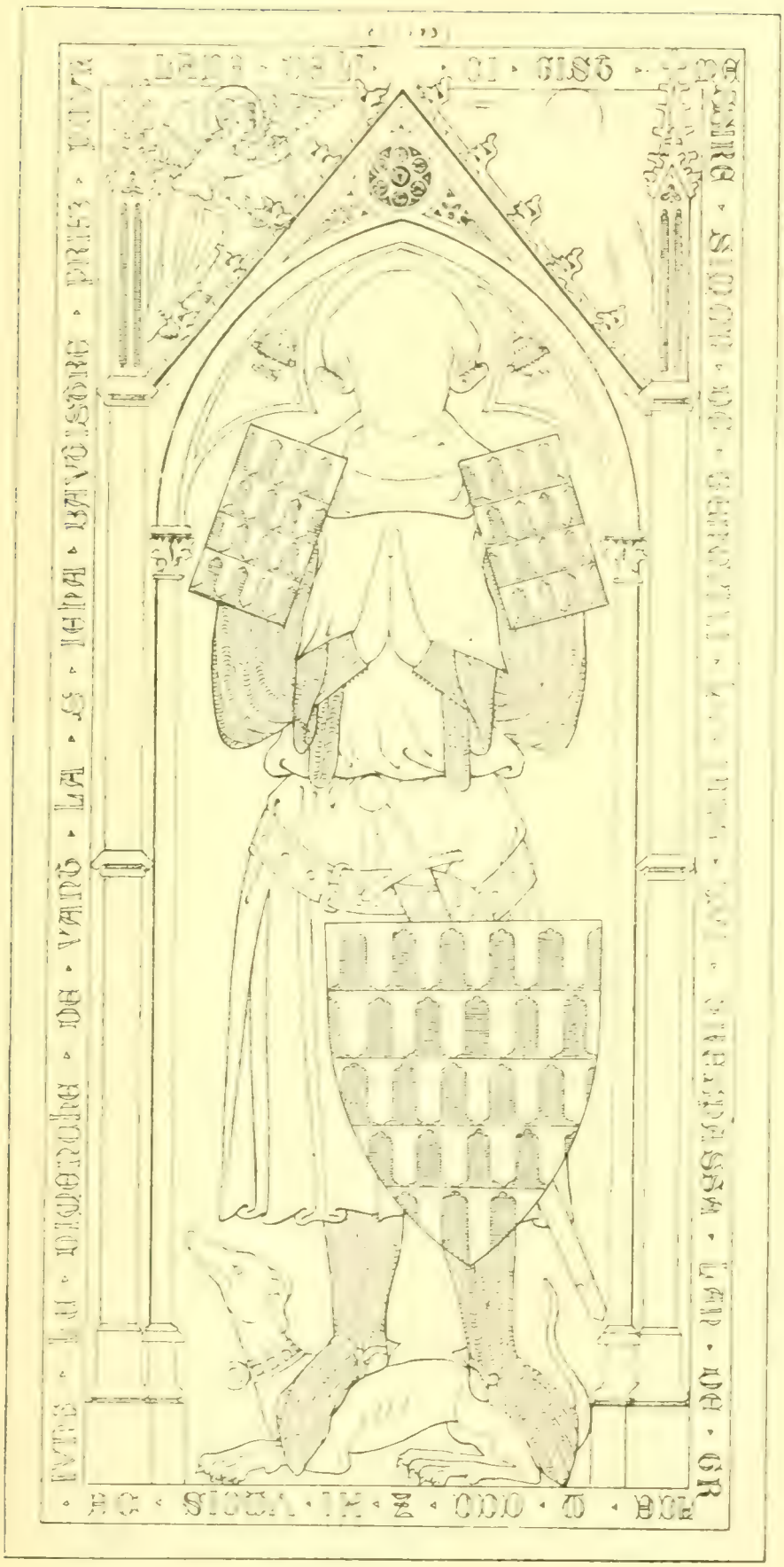

Planche XLVI. Page 210.

SIMON DE GENOULLI LE JEUNE

Église de Cosne.

XIII

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ARTS A BOURGES

DU QUATORZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE

III. — Fonds de la fabrique de Saint-Bonnet.

Les documents que nous donnons plus loin et qui sont analogues à ceux que nous avons publiés les années précédentes sont tirés des comptes de la fabrique de Saint-Bonnet de Bourges.

Ces comptes, dans leur état actuel, commencent à 1506 (n. st.) pour se terminer à 1787, mais tant s'en faut qu'ils soient au complet. Voici pour la période qui nous intéresse, c'est-à-dire antérieure à 1550, ceux qui nous restent, avec l'indication pour chacun d'eux des dates extrêmes ramenées au nouveau style :

Premier volume : 15 janvier 1506-15 janvier 1508;
Deuxième volume : 15 janvier 1508-15 janvier 1510;
Troisième volume : 15 janvier 1518-15 janvier 1520;
Quatrième volume : 15 janvier 1520-15 janvier 1522;
Cinquième volume : 15 janvier 1524-15 janvier 1826;
Sixième volume : 15 janvier 1526-15 janvier 1528[1];
Septième volume : 15 janvier 1530-15 janvier 1532;
Huitième volume : 15 janvier 1532-15 janvier 1534;
Neuvième volume : 15 janvier 1534-15 janvier 1536;
Dixième volume : 15 janvier 1538-15 janvier 1540.

Nos documents se composent d'extraits et d'analyses. Les premiers, reproduits avec fidélité, c'est-à-dire sans que le texte ait été modifié ou écourté[2], ont été imprimés en caractères romains, les seconds en italiques.

Dans les comptes originaux l'année commence à Pâques, mais

[1] Il existe un double du registre des années 1526-1528.

[2] Sauf dans certains cas où des passages étrangers à notre sujet ont été remplacés par des points.

dans notre publication toutes les dates ont été ramenées au style actuel.

De même que l'année dernière, nous n'avons pas cru devoir relever les passages concernant les artistes insérés au chapitre des locations d'immeubles.

La plupart des mentions que nous rapportons sont relatives à la reconstruction de l'église Saint-Bonnet. Cet édifice, qui existe encore aujourd'hui en grande partie, avait été fortement endommagé par le terrible incendie qui, le 22 janvier 1487, avait ravagé la ville de Bourges [1].

Alfred GANDILHON,
Archiviste du Cher.

Extraits et analyses.

1. — 1506, 15 mars (n. st.) (I, f° 50). Receu du masson de monsieur le receveur général de Normandie [2] deux solz tournois, pour ung petit quartier de pierre de Saint-Crapaix [3] qui fut prins par ledit masson. II s. t.

. . . . . .

Des massons qui ont fait en l'église dudit Saint-Bonnet la chappelle des Trespassez, par les mains de maistre Pierre Garnier, soixante dix solz tournois, pour huit quartiers de pierre de Charly [4] et pour cinq chevrons et trois barreaulx que lesdits massons ont prins en la loge où estoient lesdites pierres. . . . . LXX s. t.

. . . . . .

Item, pour ce que on ambloye tout le boys de ladite loge des massons, a esté vendu la reste dudit boys de ladite loge aux charpentiers qui ont fait le clochier. . . . . XL s. t.

De monsieur le recepveur général de Normandie,... pour quarante trois quartiers de pierre de Charly, qui est au furt de trois solz neuf deniers le quartier. . . . . VIII l. I s. III d.

[1] Nous donnerons probablement un jour une histoire de l'église de Saint-Bonnet; voy. en attendant, BUHOT DE KERSERS, *Histoire et statistique monument. du Cher,* t. II, p. 187.

[2] Deux personnages du nom de Lalemant ont été receveurs de Normandie : Jean II Lalemant, mort en 1494, et Jean III Lalemant, sieur du Préau, mort en 1533. C'est évidemment de ce dernier dont il est question ici.

[3] Saint-Crapaix = Saint-Caprais (Cher), canton de Levet.

[4] Charly, commune du canton de Nérondes (Cher).

Des charpantiers qui ont fait le clochier, pour le vieil boys du thaudys qui estoit sur la tour, trente cinq solz tournois, et par le marché lesdits charpantiers ont abattu ledit thaudys..... XXXV s. t.

Des massons des Augustins[1], pour deux quartiers de pierre de Charly des moyennes pierres qui estoient en ladite loge..... XXXII s. VI d. t.

. . . . . .

Du masson de monsieur l'esleu..., pour la vente de deux grandes pierres larges et d'un petit quartier de Charly..... IIII l. X s. t.

. . . . . .

De monsieur le recepveur général de Normandie, pour la vente de trois grans pierres larges..... VI l. t.

2. — 1506 (n. st.) (I, f° 53). A Jehan Blondeau, sarrurier, pour avoir levé la sarrure du tronc et icelle remise oudit tronc et faict deux clefz neufves oudit tronc..... XX d. t.

3. — 1506 (n. st.) (I, f° 53 v°). A Pierre Gibereau et Colas Guerin, pour leurs sallaires de avoir dévallé le cyel et courtines du crucefilz, estandu la courtine qui se tend en la karesme devant ledit crucefilz, II s. VI d. t.

4. — 1506, 8 avril (n. st.) (I, f° 54 v°). A Jehan de Brécy, pour avoir tendu la chappelle où se mect le corps de Dieu en repoux et avoir bouché les ymaiges le dimanche des Brandons précédent..... III s. t.

5. — 1506, 10 avril (n. st.) (I, f° 54 v°). A Pierre Gibereau et Colas Guerin, pour avoir tendu le ciel du crucefilz et radoubbé le tabernacle dudit ciel et pour trois deniers de cloux pour tendre et radouber ledit cyel et tabernacle..... II s. IX d. t,

6. — 1506 (I, f° 56 v°). A Jehan Dujat et Jehan Ragueau, notaires royaulx, pour leurs sallaires et vaccacions d'avoir receu le marché qui a esté fait et passé entre les(dits) procureurs et les charpantiers qui ont fait le clochier de ladite église..... II s. t.

Pour le vin des compaignons charpantiers qui ont fait le dyvis dudit clochier que pour le vin desdits compaignons et autres qui estoient présens et assistans à fere le marché dudit clochier..... XV s. t.

A Perrinet Chabourreau, Loys Barrillet et Anthoine Merlin et Pierron Chabourreau, charpentiers, la somme de cent livres tournois, en deduction et diminucion de la somme de sept vingt dix livres tournois qui leur avoit esté promis payer par lesdits procureurs pour la charpenterie et façon dudit clochier..... C l. t.[2]

[1] Les Augustins, couvent de Bourges, dont il subsiste encore des restes dans la rue de la Frange.

[2] Suivant des payements successifs aux mêmes personnes jusqu'à l'acquittement de la somme de 150 livres qui leur était due.

7. — 1506 (I, f° 59). A Jehan Ledoulx, sarrurier, pour avoir levé la sarrure de l'uys du cueur de l'église et fait une clef neufve à la sarrure dudit huys et rabillé l'uys de la porte de davant..... XV d. t.

8. — 1507 (n. st.) (I, f° 62). A Jehan Lesveillé, couvreur d'ardoise, pour le vin du marché de la couverture et plombeure du clocher... V s. t.

A Jehan Dujat, notaire royal, pour son sallaire d'avoir receu et enregistré ledit marché de la couverture et plombeure dudit clochier... II s. VI d. t.

9. — 1507 (I, f° 62 v°). A Michau le poislier, pour la fourbisseure des lampes et chandelliers de ladite eglise qui furent fourbies et nestoyées par ledit Michau la feste de Pasques mil cinq cens et sept..... VI s. III d. t.

10. — 1507 (n. st.) (I, f° 63). A Jehan de Brécy, pour son sallaire d'avoir tendu et paré la chappelle, où se mect le corps de Dieu en repoux et bouché les ymaiges, le dimanche des Brandons..... II s. VI d. t.

11. — 1507 (I, f° 63 v°). A Pierron Chabourreau et Pierre Gibereau, charpantiers,... pour le boys qu'ilz ont baillé et fourny pour faire le baffre qui a esté fait dedans la lanterne du clochier et pour leurs journées et vaccacions d'avoir fait ledit baffre et monté et assiz la petite cloche dedans ledit baffre et lanterne..... XXXV s. IIII d. t.

12. — 1507 (I, f° 65). A Pierre Machetortre, charpentier, et à ses compaignons pour leurs peines et sallaires d'avoir dévallé la grosse cloche et icelle deffaire du jou pour ressoulder les bandes qui estoient rompues et remonter ladite cloche en son lieu..... X s. t.

A François de Nevers, mareschal, pour avoir resouldé lesdites bandes de ladite cloche et fait vingt gros clos neufz pour couldre lesdites bandes. II s. t.

13. — 1507 (I, f° 66). A Jehan Ledoulx, sarrurier, pour trois clefz neufves que ledict a faictes pour l'eglise, l'une pour l'uys devers la Poissonnerie [1], l'autre de la custode et l'autre de l'uys de la vifz du clochier.. II s. t.

14. — 1507 (I, f° 66). A Jehanne Barrelle, pour avoir rabillé les chappes de l'église..... XII d. t.

15. — 1507 (I, f° 67). Pour les journées de deux compaignons qui, la vueilhe de Toussains l'an mil cinq cens et sept, piechèrent et descrotèrent l'eglise et nestoyèrent le cymitière. Pour ce..... (2)

16. — 1507 (I, f° 69). A Jehan Blondeau, sarrurier, pour avoir levé la sarrure du coffre des relicques et fait une clef neufve au dit coffre..... II s. t.

[1] La Poissonnerie, bâtiment où l'on vendait le poisson, était située dans la rue de ce nom sur une partie de l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hôtel de la Boule-d'Or.

[2] Le chiffre n'est pas donné.

17. — 1507 (I, f° 69). A Jehan Leveilhé, couvreur d'ardoise, la somme de unze vings dix livres tournois qui lui estoient deubz pour la couverture et plombeure du clochier du dit Saint-Bonnet... XI^xx X l. t.

18. — 1508 (n. st.) (f° 71 v°). A Jehan Ridard, couvreur d'ardoise..., pour certaine quantité de plomb que ledit Ridard a mys et employé sur les yeulx de beuf qui sont au pavillon du clochier oultre ce que ledit Ricard (*sic*) et son compaignon Leveilhé estoient tenuz fournir par le marché dudit clochier..... XXXVI s. III d. t.

A Jehan Rougeault, verrinier et painctre demourant à Bourges,..... pour avoir painct et doré ung espy auquel y a les armes du Roy, lequel espy a esté mys sur la petite lucarne du clochier..... XXX s. t.

19. — 1508 (n. st.) (I, f. 73). A Jehan Leveilhé, couvreur d'ardoise, douze livres tournois, pour le recompanser des pertes et dommaiges que il disoit avoir eues à bien faire et parfaire la plombeure et couverture du clochier du dit Saint-Bonnet et aussi pour le récompanser de ce que ledit Leveilhé a fait et fourny davantaige oultre ce qu'il devoit faire et fournir par le marché passé entre les(dits), procureurs de la(d) fabrice et ledit Lesveilhé, tant en plomb, espy qui est sur la lanterne et certaines painctures que autres choses et (de) laquelle somme a esté ordonnée estre baillée audit Leveilhé par prudens hommes sire Pierre Filz-de-Fame, Estienne Houet, Pierre Ribault et Pierre Chambre, esleuz et depputez par les fabriciens de la dite fabrice en assemblée commune faicte en la dicte église pour ordonner et tauxer audit Lesveilhé telle récompanse que les dessusdits verroyent estre affaire..... XII l. t.

20. — 1508 (n. st.) (I, f° 73). A Jehan Join, verrinier pour son saillaire d'avoir devallé la victre avec la ferronerie qui tenoit ladicte victre qui estoit en ladite église Sainct-Bonnet ou lieu où a esté faicte nouvellement la chappelle des Trespassez..... V s. t.

21. — 1508 (n. st.) (II, f° 54). A Jehan Viau, parroissien de Saint-Bonnet, pour la fasson de la treigle[1] du semetyère dudit Saint-Bonnet et pour le plon..... III s. V d. t.

22. — 1508 (n. st.) (II, f° 54). A Jehan Chenu, paintier, pour une grant vynagère[2] d'estain pour le service de ladite esglise... IX s. II d. t.

23. — 1508 (n. st.) (II, f° 54). A Jehan Aubrum, le jeune, couvreul, la somme de quatorze solz quatre deniers tournois, pour avoir couvert la chappelle voultée de derrière Sainct-Bonnet, tant pour sa journée que d'ung autre homme avecques luy, d'une chartée de sable et forny de chau. XIIII s. IIII d.

24. — 1508 (n. st.) (II, f° 54 v°). Le XIIe jour de mars l'an mil cinq

[1] Plus souvent *treille*, c'est-à-dire grille.
[2] Les « vinagères » désignent les burettes.

cens et sept[1] fut beniste l'esglise et haustelz de Sainct-Bonnet par monsieur l'evesque d'Arquadie[2], faisant l'office sobz tres révérant père en Dieu monsieur de Bourges, et ledit jour luy fut fait ung dynés, acompaigné de certains officiers luy aident à faire l'office, ensemble les deux recteurs de l'esglise et plusieu autres chappellins de ladite parroisse et là fut mis en menuz despence la somme de LXVI s. VIII d.

. . . . . .

. . . . . .

Ledit jour, pour les massons qui ont fait cinq croys sur les haustelz et à chacun haustel ung pertuys par davant pour mectre les relicaires. . . . . XVIII s. t.

Ledit jour pour deux hommes avecques Colas Guérin qui hostarent les puys et cloysons de ladite esglise et les remyrent en leur place et puyrare l'eau pour faire eau béniste. Pour ce . . . . . VII s. VI d.

Ledit jour en scel et ung grant pain fetiz[3] à faire salyères, estoppes et pour sable roge à bouchez les haustelz par devant où estoient mys lesdits relicaires et pour certaines croix de boys mises à certains lyeulx parmy ladite esglise. Pour ce VI s. IX d.

25. — 1508 (n. st.) (II, f° 55). A Anthoine Girardet, menuzier, la somme de quinze solz tournoys pour avoir fait une lyette au contoez où on garde les relicques et pour avoir fait le petit tronc du perdon qui est dessus ledit contoez[4] et pour avoir vacqués luy et son serviteur à hostelz (*sic*) et remectre la cloyzon de la chappelle de messieurs les Alemans, pour faire le préparatif à ladite chappelle à mectre le corps de Dieu en repoux. Pour ce, XV s. t.

A Jehan Blondeau, sarrurier, pour deux clefz et une sarure pour la lyette du contoez où on met les relicques et pour autres besongnes qu'il a faictes en ladite esglise. . . . . VI s. t.

26. — 1508 (n. st.) (II, f° 56 v°). Pour une quantité de grosse corde qui furent mys à alongés les cordes du clochez et pour une menue corde mise à la custode. . . . . II s. t.

27. — 1508 (n. st.) (II, f° 57). A Pierre Chabourreau, charpentier,.... pour la grande croix de boys qu'il a faicte qui est mise au semetyère de Saint-Bonnet. . . . . XVII s. VI d. t.

28. — 1508 (n. st.) (II, f°s 57 v° et 58). *Payements divers à Pierre Gibereau, Colas Guérin et Jehan de Bersy, pour nettoyer le dessus des*

[1] 1508, nouveau style.

[2] Évêché suffragant de la province de Crète, laquelle relevait du patriarcat de Constantinople, rit latin.

[3] *Pain fetiz*, pain de qualité inférieure suivant Godefroy.

[4] C'est-à-dire comptoir. A remarquer la tendance du scribe à remplacer les *r* finaux par un *z*. Ainsi plus loin, il écrit *hostelz* au lieu de *oster*.

voûtes, descendre le ciel du crucifix pour la fête de Pâques, tendre la chapelle du corps de Dieu.

29. — 1508 (n. st.) (II, f° 57 v°). A Jacques d'Auvergne, paintre, pour avoir repaint la croys de boys qui ce meet aux relicques. IIII s. t.

30. — 1508 (II, f° 61). A Ostrille Cachouet, carrier, la somme de quinze livres huit solz dix deniers tournoys, pour cent trente cinq cartiers de pierres des Lavardynes[1] à VI l. le cent, LXI perpin à XVIII d. la pièce, XII renpens et VIII grans pierres à II s. VI d. la pyèce et pour une grant pierre à faire taix[2], le tout faisant lad. somme dessusdite, comme appert par quictence signée J. de la Couste pour ce, et c'est pour la chappelle Saint-Vincent dudit Saint-Bonnet.

31. — 1508 (II, f°s 61 et 62). *Achats de matériaux pour la chapelle Saint-Vincent. On paye, a cet égard, 9 l. t. a Étienne Pailhet, carrier d'Ourouer*[3], *pour 9 charrois de blocs de Charly, 53 s. 4 d. à Laurent Grellet, de Charly, pour « troys basses, ung cartier de Charly et deux pierres de Charly en pecyne*[4] *», 53 s. t. a Guillaume Aubier, de Dun-le-Roi*[1], *pour 4 charrois de pierre dure contenant 20 quartiers, 69 s. t. à Jean Ferjat, carrier de Dun-le-Roi, pour 23 quartiers de pierre du dit lieu, 7 l. 15 s. t. à Guillaume Moton, carrier de Dun-le-Roi*[5], *pour « certaine quantité » de blocs de pierre dure.*

A Pierre Brunet, boulengier,... pour l'achapt d'une grand pierre de Charly pour faire une bassée[6] pour ladite chappelle..... XXVI s. t.

32. — 1508 (II, f° 62 v°). A Françoys Laboureau, maçon et tailleus demourant en la paroisse Sainct Bonnet..... pour cinquante huit journées d'avoir taillé des pierres pour ladite chappelle Saint Vincent de lad. esglise Sainct Bonnet et gaignoit ledit Françoys par chacun jour cinq solz tournoys..... Pour ce ..... XIIII l. X s. t.

Les autres tailleurs de pierre employés pour la chapelle Saint-Vincent sont Lyenard Dru, Pierre Galloys et François Merynon, payés chacun 3 s. 9 d. t. par jour et qui travaillent, le premier 56 jours, le second 53 et le troisième 21.

[1] Laverdines ou plutôt les Averdines, lieu dit de la paroisse du Château, à Bourges.

[2] Voy. Godefroy au mot *tache*. C'est une plaque de cheminée et, d'une façon plus générale, une plaque de pierre.

[3] Aurouer, aujourd'hui Ourouer-les-Bourdelins (Cher), canton de Nérondes.

[4] Par cette désignation de « pierres... en pecine », peut-être faut-il entendre des pierres qui avaient été taillées en forme de piscine, c'est-à-dire de bassin destiné a recevoir l'eau ayant servi à nettoyer les linges et vases sacrés.

[5] Dun-le-Roi ou Dun-sur-Auron (Cher), chef-lieu de canton.

[6] Pierre d'évier ; ici doit désigner la pierre ou niche creusée dans le mur sur laquelle on dépose les burettes.

33. — 1508 (II, f° 63 v°). A Pierre Tillay, d'Yvoy[1], la somme de trente troys solz quatre deniers tournoys, pour XVII toises de boys de lyason pour lad. chappelle sainct Vincent . . . . . .

A Pierre Boerault, dit Machetorte, et Pierre Gibereau, charpentiers demourans à Bourges, la somme de sept livres six solz huit deniers tournois, à cause de six journées de charpentier que de boys carré qui a esté baillé pour les sainctres de lad. chappelle sainct Vincent et aussi pour les estays qui ont esté faiz en lad. esglise . . . . . .

. . . . . .

Pour deux sieux de long qui ont cyé les corbez[2]. . . . . II s. VI d. t.

Au Rousseau et ung nommé Pierre, son compaignon, pour le faiz pour avoir vacquez chascun deux journéez qui sont quatre journées à remuez et hostelz les pierres taillez de lad. chappelle Sainct Vincent qui estoient de dans le cemetyère dudit sainct Bonnet, à les mectre hors dud. cemetyère pour les mectre à sainct Laurent et dedans l'esglise dud. sainct Bonnet, pour peur que lesd. pierres ne ce gâtissent . . . . . X s. t.

34. — 1508 (II, f° 64). A maistre Paul, pour un patron de croys lequel a fait pour lad. esglisse, qui est en parchemain portret,..... la somme de X s. t.

35. — 1509 (n. st.) (II, f° 67). A Anthoine Marion, orfayvre, pour avoir habillés les relicques de lad. esglise par plusieurs foys et fait des charnyères à la mytre monsieur saint Bonnet et pour avoir habillé la grant croix d'argent qui avoit esté rompue par ung foul. . VII s. VI d. t.

36. — 1509 (II, f° 69). A Jehan Joing, voirynier,..... pour avoir descendu, remonté et habillés certaines voyrines en lad. esglise sainct Bonnet. . . . . VII s. VI d. t.

37. — 1509 (II, f° 69 v°). *Payement de V l. II s. VI d. « à Jehan Poyrier, braudeur », pour des réparations de « cortibaulx*[3] ».

38. — Fin de 1509 ou janvier 1510 (II, f° 76). Pour deux peaulx de parchemain pour faire le pourtret de lad. esglise de saint Bonnet fait par maistre Françoys Laboureau, tailleux . . . . . IIII s.

39. — 1518, 18 mars (n. st.) (III, f° 57). A Nicollas ds Montchesne, orfèvre, demourant à Sainct Pierre-le-Pullier,... pour avoir nestoyé une ange de cuyvre et en iceluy faict des alles et deux bras pour tenir ung reliquaire et pour avoir nestoié ung aultre relicquaire faict en fasson de châsse et mis du verre sur ledit reliquaire et aussi pour avoir mis ung pommeau d'arain à une croix d'arain et icelle nestoiée et aclerrie et reclouée en plusieurs lieux et aussi pour avoir mis ung aultre pommeau

[1] Yvoy = Ivoy-le-Pré (Cher).
[2] *Corbes*, pièces de bois recourbées (Godefroy).
[3] C'est-à-dire de dalmatiques.

d'arain ou cuyvre à une croix de bois et nestoié lad. croix de bois et repincte et aussi pour avoir nestoié et accoustré une aultre croix qui est de cuyvre et mis des pièces en plusieurs lieux et reclouée, de laquelle croix on s'en sert ordinairement aux anniversaires et Liberatz et aultres choses nécessaires à lad. église..... XLV s. t.

39 *bis*. — 1518, 29 mars (n. st.) (III, f° 58). A Lambert Fresseneau, coustellier,... pour avoir faict des estuitz de cuyr pour lesd. deux reliquaires dessus nommez..... XVII s. VI d. t.

40. — 1518, 15 avril (III, f° 58 v°). A Jaques d'Auvergne, painctre,... pour avoir painct de doré deux petiz ymaiges qui sont sur ung pié de bois à mectre la croix d'argent sur le grand aultel et painct et doré led. pié... XXXV s. t.

41. — 1518, 8 août (III, f° 59). A Gabriel Fauvre, masson,..... pour avoir faict et receppé[1] le pillier du clochier dud. sainct Bonnet, du costé de sainct Laurent qui est le long du portal dud. sainct Laurent. XXXV s. t.

42. — 1518, 13 août (III, f° 60). A Gabriel Fauvre, masson, pour avoir mis une grant pierre sur la voulte de la chappelle de saincte Geneviefve et en icelle une boucle de fer, baillé..... XV s. VI d. t.

43. — 1518, 5 juin (III, f° 60). A Nicollas Ragueau, orfèvre,... pour avoir abillé ung grant galice tout doré auquel a reffaict ung tuyau tout neuf et mis de son argent et nestoyé led. galice et avoir mis ung escusson à la charnière et une cheville en la custode, le tout de son argent, et aussi pour avoir mis une verrine et rabillé le petit reliquaire doré auquel on mect le corps de Dieu, le jour du vendredi sainct..... XXV s. t

44. — 1518, 14 août. Plus, baillé aud. Nicollas Ragueau, orfèvre dessusdit,... pour avoir abillé le pommeau de la croix d'argent qui estoit rompu et cassé et tout redoré led. pommeau..... LX s. t.

45. — 1520, 17 juillet (III. f° 61). A Guyot Félix, charpentier, la somme de quatre livres cinq solz tournois pour avoir faict ung grand portal de boys carré, la porte et le guichet et le tout fourny de bois, lequel portal et porte ont esté mis derrière la croppe de l'église dudict sainct Bonnet pour faire passsage à madame l'abesse de sainct Laurent pour aller en sa grange[2]..... IIII l. V. s. t.

46. — 1518, 28 novembre (III, f° 61 v°). A Anthoine Matheron, masson, la somme de quatre livres quinze solz tournois, pour sa peine et vaccacion d'avoir fait une muraille de pierre neufve estant derrière la croppe dud. sainct Bonnet, du costé de la rue neufve[3], joignant led. portal de bois.

[1] Receppér : tailler, couper.

[2] L'abbaye de Saint-Laurent était comprise dans l'espace délimité par les rues Mère-de-Dieu (aujourd'hui Galilée) et des Bouchers, le boulevard et la place Saint-Bonnet.

[3] La rue Neuve était la rue appelée aujourd'hui la rue des Bouchers.

Suivent les achats de 74 charretées de pierres des Averdines et de 31 tombereaux de sable pour la construction dudit mur.

47. — 1519, 19 avril (n. st.) (III, f° 65). A Jehanne, femme de Jehan Chenu, pinctier,... pour la vente de six vinaigières et deux cresmiers, le tout d'estaing, pour servir à lad. église pour ce que les aultres avoient esté desrobbées..... XLVII s. VI d. t.

48. — 1519, 20 avril (n. st.) (III, f° 65). A Jehan Hochepié, poislier,.... pour avoir froby et nestoyé les deux lampes, quatre chandelliers, l'anscensier, deux petiz benoistiers et la custode, le tout de cuyvre et avoir mis deux boucles et deux crochetz ausd. lampes et ce pour deux années... XVI s. t.

49. — 1520, 15 janvier (n. st.) (III, f° 66 v°). *Achat à Jehan Leclerc de 14 aunes de « hostade », pour fabriquer trois chappes, une chasuble et « deux courtibaulx avec les estolles » et « manipullons ».*

50. — 1519, 31 octobre (III, f° 67). A Lambert Pasquet, brodeur,.... pour avoir faict tous les orfraiz et brodures et faict tailler et couldre et mectre en poinct lesd. chappes, courtibaux et chezuble..... X l. X s. t.

51. — 1519, 20 novembre (III, f° 68). A Nicollas de Montchesne, orfèvre,..... pour avoir rabillé la croix de leton et reblanchie et rebruny le crucifix de lad. croix..... VI s. t.

52. — 1519, 31 décembre (III, f° 68 v°). A Françoys Laboureau, maistre masson demeurant à Bourges, la somme de quatre vingts livres tournois pour avoir faict une grant croix de pierre au cimitière de lad. église et fourny de pierre et de tout aultre chose.....

53. — 1518-1519 (n. st.) (III, f° 74). A Jullian le menusier [1], pour avoir tendu et destendu la chappelle de messieurs les Allemens la sepmaine saincte l'an mil cinq cens dix-huit (1519 n. st.), pour mectre le corps de Dieu en repouz et aussi pour avoir hosté et remis l'entremoyen [2] de boys de lad. chappelle et aussi pour avoir achepté du clou à crochet et des grosses espingles pour ataché la tappisserie et aussi pour avoir faict nestoier et oster les yrantelles [3] des vistres et voultes de lad. église... VII s. VI d. t.

54. — 1518-1519 (n. st.) (III, f° 76 v°). Baillé à Collas [pour Nicolas] Ragueau, orfèvre, pour avoir relevé ung crucifix à la croix de leton qui est blanche et avoir mis trois cloutz..... XII d. t.

55. — 1518-1519 (n. st.) (III, f° 77).... A Jehan Leclerc..... pour deux aulnes de petite chaîne de fer pour atacher deux apparsoys de fer au grant benoistier de lad. eglise..... IIII s. t.

... A Jaques Souppizet, sarrurier,..... pour avoir faict lesditz deux

[1] Au folio 80, ce Jullian le menuisier est dénommé Jullian Chantre.

[2] *Entremoyen* = cloison.

[3] *Yrantelle* et plus souvent *arantelle*, toile d'araignée.

apparsoys de fer et attaché en la muraillhe avecques lesd. chaisnes et aussi pour avoir acoustrée à une sarrure à l'une des petites voultes... IIII s. t.

56. — 1518-1519 (n. st.) (III, f° 81 et ss.). Autre mise faicte par lesd. procureurs pour lad. fabrice, tant à la couverture de lad. église, ès chappelles, à la maison et estables du presbitaire que aussi pour avoir faict ung pont de bois derrière ladite église pour faire passage à madame l'abbesse de sainct Laurent.

Le total de ce chapitre s'élève à 45 l. 16 s. 8 d. t. A signaler, parmi les dépenses, des achats de tuiles chez « Bondonay d'Ourouer, tuillier », des achats de sable, un achat de 28 toises de chevrons « pour faire des chevrons sur les chappelles » et un achat de 19 toises de « liason » pour construire le pont de Saint-Laurent, et à remarquer les deux mentions suivantes :

... Pour neuf toises d'escheneau, à quatre solz la toise, mise et employée à la croppe de ladicte église, auprès du clocher, devers sainct Laurent que en ladicte maison du presbitaire..... XXXVI s. t.

A Claude Jorlin, sarrurier,..... pour vingt crochetz de fer poisant soixante quatre livres..... pour atacher les balletz[1] et chevrons qui ont esté faictz sur les voultes des chappelles du cousté de la rue Neufve que pour ung grant crochet d'escheneau mis en la maison du presbitaire que pour trante deux livres plastre pour atacher lesd. crochetz à la muraille..... LVII s. V d. t.

Guyot Félix, charpentier, reçoit 4 l. 1 s. t. pour faire les « chevrons » et « ballets » des chapelles.

Les couvreurs sont Pierre et Arnoul le Loup.

57. — 1520, 19 mars (n. st.) (IV, f° 52)... A Lambert Pasquet, brodeur de la paroisse de sainct Médard..... accause d'une aulne et demye de ostade[2] blanche et pour la fasson et forniture de franges de la chappe de la custoude pour servir à couvrir la custode de drapt d'or que feu madame la Sauraye avoyt donnée à lad. fabrice..... XXX s

58. — 1520, 14 avril (IV, f° 53 v°)... A Jasques Soupiret, sarurier de sainct Bonnet,..... pour avoir fayt troys chevilles de fer et avoir ataché la cloche de la chappelle Lalement..... IIII s. II d. t.

59. — 1520, 20 juillet (IV, f° 55). A Jaques Soppiret, sarurier,... pour LXXII livres de fers à dix deniers la livre pour avoir ferré la pourte de l'esdiffice de l'esglise neufve..... LXIII s.

60. — 1520, 22 juillet (IV, f° 55 v°). A maistre Fransoez Laboureau, maistre de l'euvre sainct Bonnet, la somme de soixante solz tournois pour

[1] *Ballet*, synonyme d'auvent.
[2] *Ostade*, sorte de serge ou d'étame.

deux semainez entièrez que led. Laboureau a besongné par sy davant, à V sous tournois par jour.

61. — 1520, 23 juillet (IV, f° 56).... A Brisson Fleury, menusier,..... pour une pourte qu'il a faicte et forny de planchez, pour icelle mectre en l'esglise neufve..... XXXII s. VI d. t.

62. — 1522 (n. st.) (IV, f° 62 *bis*).... A Anthoine Marion, orfèvre,... pour avoir rabilhé la croix d'argent qui estoyt rompeue et pour y avoir mis de l'argent pour renforcer le ponmeau..... LXXV s. t.

63. — 1520 (IV, f°s 54 et ss.). *On achète, au cours de l'année* 1520, *pour la construction de l'église,* 45 *tombereaux de sable rouge ou blanc à Quantin Bujat, plusieurs charretées de chaux, savoir : une à Mathelin Servant, de Quantilly,* 2 *à Jean Villepelée, de Saint-Palais, une à Robin Motiret, de Menetou*[1], *une à un homme de Saint-Palais,* 194 *toises de pierre des Averdines à Claude Taignat et* 14 *toises de la même pierre aux frères Pierre et Robert Brecheteau. — L'on fait, en même temps, acquisition, le* 8 *novembre, de Jean Ducreulx, charpentier, pour la somme de* 4 *l.* 10 *s., d'* « *ung angin de boys à monter des pierres.* »

Pendant ce temps, François Laboureau, appointé 5 *s. t. par jour, et Jean Forest, Jean Bleuet et Guillaume Guelain, appointés chacun* 4 *s. t. par jour, travaillent à l'église depuis le* 8 *juillet jusqu'à la fin de novembre. Les trois derniers avaient été en outre payés, le* 15 *juillet, pour* 18 *journées de travail, dont l'époque n'est pas donnée mais qui devait être sans doute la fin de juin et le début de juillet.*

64. — *Au cours des années* 1524 *et* 1525 (V), *on achète les matériaux suivants :*

Sable : 251 *tombereaux à Guillaume Fransquillon, demeurant à Bourges au pont d'Auron*[2].

Chaux : 8 *charretées à Louis Perreux, de Quantilly,* 1 *à Macé Marchant,* 1 *à Denis Toutain, ces deux vendeurs étant également de Quantilly,* 4 *à Louis Villepelée,* 3 *à Macé Guyard,* 1 *à Monteret et* 1 *à Jean Doulcet, ces quatre vendeurs originaires de Menetou-Salon,* 1 *à Saugeron et* 1 *à Pierre Massicault, vendeurs originaires de Saint-Palais,* 1 *à Gilbert Passault, de Saint-Martin-d'Auxigny, et une quantité indéterminée à François Villepelée et à Jean Bruère.*

Pierres (quartiers de pierre ou menues pierres) : il en est acheté pour 114 *l.* 1 *s.* 4 *d. à Pierre et Robert Bercheteau ou Brecheteau, carriers*

[1] Quantilly (Cher), canton de Saint-Martin-d'Auxigny; Saint-Palais et Menetou, communes du même canton.

[2] Pour cette mention comme pour celles qui suivent nous avons totalisé les divers achats opérés au cours des années 1524 et 1525.

des Averdines et de Lazenay[1], *pour* 109 *l.* 9 *s.* 2 *d. à François Furet et Didier Souchet, carriers demeurant a Bourges dans le quartier du Château, pour* 6 *l.* 17 *s.* 6 *d. a Macé Pinon et pour* 3 *l.* 17 *s.* 3 *d. a Mathieu Picard, carrier de la paroisse du Château.*

Les ouvriers employés pendant cette période sont :

a) François Laboureau, « maitre maçon et condueteur de l'euvre », appointé 5 *sous tournois par jour et qui est payé savoir :*

Le 31 *janvier* 1524, *pour* 18 *journées,*
Le 5 *mars* 1524, *pour* 42 *journées,*
Le 7 *avril* 1524, *pour* 23 *journées,*
Le 4 *juin* 1524, *pour* 37 *journées,*
Le 1er *juillet* 1524, *pour* 22 *journées,*
Le 3 *septembre* 1524, *pour* 44 *journées,*
Le 2 *octobre* 1524, *pour tout le mois de septembre*
Le 4 *décembre* 1524, *pour* 46 *journées,*
Le 5 *février* 1525, *pour* 33 *journées,*
Le 1er *avril* 1525, *pour* 60 *journées,*
Le 13 *juin* 1525, *pour* 44 *journées,*
Le 6 *août* 1525, *pour* 46 *journées,*
Le 30 *septembre* 1525, *pour* 44 *journées,*
Le 12 *janvier* 1526, *pour* 63 *journées.*

b) Léonard Mazurier, maitre maçon, appointé d'abord 4 *s. t. par jour et payé le* 30 *avril* 1524, *pour* 23 *journées, le* 4 *juin* 1524, *pour* 18 *journées et le* 1er *septembre de la même année, pour* 44 *journées, puis appointé* 5 *s. t. par jour et payé le* 1er *août* 1525 *pour huit journées.*

c) Pierre Dalys ou Dalix, maitre maçon, appointé 4 *s. t. par jour et payé savoir :*

Le 30 *novembre* 1524, *pour* 100 *journées,*
Le 5 *février* 1525, *pour* 33 *journées,*
Le 1er *avril* 1525, *pour* 60 *journées,*
Le 13 *juin* 1525, *pour* 37 *journées,*
Le 6 *août* 1525, *pour* 46 *journées,*
Le 30 *septembre* 1525, *pour* 44 *journées,*
Le 12 *janvier* 1526, *pour* 63 *journées.*

d) Jean Gluau, maitre maçon, appointé 4 *s.* 2 *d. par jour et qui est payé le* 30 *avril* 1524 *pour* 14 *journées et le* 4 *juin de la même année pour* 18 *journées.*

e) Le même et son fils Pierre Gluau dont le salaire quotidien n'est pas donné d'une façon précise et qui sont payés savoir :

[1] Lazenay, village de la commune de Bourges.

Le 1er juillet 1524, pour 35 journées,
Le 31 juillet 1524, pour 23 journées,
Le 3 septembre 1524, pour un temps non fixé,
Le 2 octobre 1524, pour tout le mois de septembre,
Le 30 novembre 1524, pour 82 journées.
A cette date du 30 novembre, on indique que Jean Gluau est mort.
f) Antoine Bureau, maçon, appointé 3 s. par jour et payé savoir :
Le 30 avril 1524, pour 21 journées,
Le 4 juin 1524, pour 20 journées,
Le 17 juin 1524, pour 18 journées,
Le 2 octobre 1524, pour tout le mois de septembre,
Le 9 octobre 1524, pour 7 journées,
Le 31 octobre 1524, pour 2 journées,
Le 3 juin 1525, pour 20 journées,
Le 6 août 1525 pour 46 journées,
Le 30 septembre 1525, pour 44 journées,
Le 24 novembre 1525, pour 80 journées.
g) Jean Maillart, maçon, originaire de Chezal-Benoit[1]*, qui reçoit, le 30 avril 1524, 62 s. 6 d., t., pour 24 journées de travail.*
h) Guillaume Gourdon et Jean Grassien, maçons, appointés chacun 4 s. par jour et qui sont payés, le 6 août 1525, pour 5 journées, le 30 septembre pour 44 journées et le 12 janvier 1526 pour 63 journées.
Signalons également les maneuvres Marsault Dandys et Mathurin de Chezal-Benoit.

65. — 1535, 23 mai (v, f° 67). Jehan des Eluz de Cantilhy a confessé avoir receu de Jehan Perrussat, procureur de la fabrice.... vingt cinq sols tournois pour la vente de sept toyses et demye de boys carré pour servir à lad. église en manière d'une goberde atachée à l'engin avec le faulconneau tout neuf....

66. — 1525, 15 novembre (v, f° 71 v°). *Jean Chantereau, de Saint-Palais, fournit un millier de lattes pour « couvrir deux chappelles de l'edifice de l'église ».*

67. — 1525, 12 décembre (v, f° 72 v°)..... Perrinet Chabourreau, maitre charpentier demorant à Bourges,... a confessé avoir eu et receu huict livres deux solz tournois pour vingt troys journées de charpentier à IIII solz tournois par jour, de (et) l'achapt d'un sintre, de deux estayz, de deux soliveaux de quatre toyses, le tout employé au bastiment des chappelles neufves de l'église...

68. — 1525, 22 décembre (v, f° 73)..... Claude Hemelot, couvreur,

[1] Chezal-Benoît (Cher), canton de Lignières.

demorant en la paroisse saint Bonnet,.. a confessé avoir eu et receu.... soixante quinze solz tournois, tant à cause de six cens troys carterons et demy de lactes ad joinct[1], deux cens ung quarteron de lactes rondes que pour XIIII douzaines de cloux, pour avoir couvert les deux chappelles neufves et bouché la verryne, pour une journée avoir besongné à couvrir la maison du curé dud. Saint Bonnet....

69. — 1524, 24 février (n. st.) (v, f° 80).... A Pierre Leblant, orfesvre,... pour avoir soudé le reliquere de saint Sabastien, ensemble ung des pilliers de l'asensoer d'argent et pour l'avoir blanchy ..... V s.

70. — 1524, 6 mars (n. st.) (v, f° 80).... A Nycollas né Marchandes[2], orfesvre en cuyvre et laton, pour avoir rabillé une croys de cuyvre laquelle estoit ronpuee ..... VII s. VI d.

Item, plus payé au dessusd..., pour avoir abillé et souldé l'asensouer de cuyvre ..... V. s. VI d.

71. — 1524, 24 mars (n. st.) (v, f° 80).... A Massé Coueffon, poillier,.... pour avoir netoyé les deux lenpes et quatre chandeliers et ung benastier et le couvaicle des fons ..... V s. VI d.

72. — 1524, 31 mars (v, f° 80).... A Jehan Sercles, brodeux,.... pour avoir deschandy la custode de velloux que madame la Sauzayes a donné et pour y avoir mys une toillete neufve et l'avoir rabillée.. VII s. VI d. t,

73. — 1525, 8 juin (v, f° 84). .. Payé Anthoine Girardet, pour avoir dressé et collé sis paneaux de boys pour le maître masson pour trassés ses pierres ..... V s.

74. — 1526, 21 juin (vi, f° 61 v°).... Christophe Groulet (*alias* Groslier), lanternier, confesse avoir eu et receu.... la somme de quinze solz tournois pour avoir faict une croix neufve de lecton et avoir rabilhé une aultre croix pour l'église dud. saint Bonnet.

75. — 1528, 22 janvier (n. st.) (vi, f° 77 v°).... Payé à Massé Couefon, poillier, pour avoir netoyé les lenpes, chandeliers et bassin et les benatiers et pour avoir abillé et soudé une croys de cuyvre que Barault Arenger a baillé à ladite esglisse, ... X s. t.

Item, plus, payé à Perrynet Chaboureau, charpentier, pour avoir fait ung sintre au vytres du refertoues et pour avoir fait ung chaufault et dersay son engayn sur led. chaufault aud. refertoes, XVII s. VI d.

. . . . . .

(F° 79 v°). *Item,* plus payé à Bernard Chapuret[3], lequel a presté son

[1] *Lattes à joint,* synonyme de chanlatte.

[2] Voyez la note (1) de la p. 34.

[3] Ce Bernard Chapuret est vraisemblablement le même que le Bernard Chapuzet signalé par le baron DE GIRARDOT dans *les Artistes de Bourges depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution,* p. 21, 41 et 42 (extrait des *Archives de*

petit angain pour montes sur le chaufault du refertouer pour l'esdiffice de lad. esglisse, V s. t.

76. — 1528, 10 juin (VI, f° 80).... Payé Anthoine Girardet, menusiez, pour avoir fait deux tableaux pour mectre deux espitaffre lesquelles on chante à la grant messe les dimanches à l'elevacion de Notre Seigneur entre l'enneux dey (?) et le san tens[1], II s. VI d.

77. — *Au cours des années* 1526 *et* 1527, *on achète les matériaux suivants pour l'église Saint-Bonnet : du sable à Jacques Bonivin, charretier de Saint-Fulgent; de la chaux à Louis Villepelée, Jean Labbe, Noël et Pierre Gallendre, Pierre Massicault et Macé Villepelée, tous de Saint-Palais, à Macé Perreulx et à Colas Prévost, de Menetou-Salon, à Étienne Guyard, Georges Perreulx et Philippon Lauverjat, de Quantilly; de la pierre, à Robert Bercheteau, Michau Daubé, Étienne Bellaint et Pierre Berthereau, carriers de la paroisse du Château.*

Pendant la même période les ouvriers suivants travaillent à l'église :

a) *François Chaboureau qui travaille en l'année* 1526 *savoir :* 34 *jours, du* 15 *janvier au dernier février,* 45 *jours en mars et avril* (5 *mai* 1526)[2], 46 *jours en mai et juin* (30 *juin*), 218 *jours, d'août à novembre* (2 *décembre*) *et* 30 *jours en décembre* 1526 *et janvier* 1527 (15 *janvier* 1527); *en l'année* 1527 *savoir : du* 19 *janvier au* 31 *mars, du* 6 *avril au* 29 *juin, du* 1er *juillet au* 1er *septembre*[3].

b) *Pierre Dalys, maçon, qui travaille, à quelques jours près*[4], *le même temps que François Laboureau.*

c) *Antoine Bureau, maçon, et Marsault Dandys, manœuvre, qui travaillent savoir : en* 1526, 34 *journées pendant avril* (5 *mai*), 46 *journées pendant mai et juin* (30 *juin*), *puis du* 1er *août au* 10 *novembre;*

l'Art français (2e série), 1861). On trouve, en effet, assez souvent dans des documents du Berry du seizième siècle, la lettre *r* remplacée par un *z* et *vice versa*. Ainsi dans les comptes du chapitre Saint-Étienne de Bourges, j'ai trouvé « un tabernacle d'azeste » pour un tabernacle d'areste » et « la rue des Azènes » pour « la rue des Arènes ».

[1] Le registre en double porte « entre l'an neuf et le sainct Temps », c'est-à-dire entre le 1er janvier et le Carême.

[2] Les dates entre parenthèses indiquent l'époque à laquelle les ouvriers ont été payés; elles permettent de préciser dans une certaine mesure l'époque pendant laquelle les ouvriers cités ont travaillé. Ainsi, la date du 5 mai 1526 permet de supposer que Chaboureau a travaillé quarante-cinq jours entre le 15 mars et le dernier avril environ.

[3] Il faut sans doute admettre que ces mois de l'année 1527 doivent compter dans le total des 218 jours donné deux lignes plus haut.

[4] La différence consiste en ce que Dalys travaille seulement quarante et un jours en mars et avril 1526 et cinquante-neuf jours du 19 janvier au 31 mars 1527.

en 1527, 32 *journées à partir du* 24 *mars, puis du* 11 *mai au* 29 *juin et da* 1er *juillet au* 26 *octobre.*

d) *Mathelin de Chezal-Benoît, manœuvre, qui travaille du* 1er *août au* 10 *novembre* 1526 *et* 24 *journées en octobre* 1527.

e) *Bardet, manœuvre, qui travaille* 33 *jours à partir du* 16 *mars* 1527, *puis du* 11 *mai au* 29 *juin et du* 1er *juillet au* 26 *août.*

f) *Léonard Pasquier, manœuvre, qui travaille* 37 *jours en juin et juillet* 1526 (4 *août*).

78. — 1526, 7 avril (VI, f° 58 v°). *Macé Davau, serrurier, reçoit* 29 *s. t. pour divers travaux et, en particulier, « pour avoir rabilhé l'huys de l'entrée du clochet, et pour avoir ferré l'huys de la chappelle de sainct Sabastian en l'église dud. sainct Bonnet et pour avoir faict une clef à la porte de dessoubz le crucifix. »*

79. — 1530, 2 avril (VII, f° 61). Receu de madame Jehanne de Perelle, la somme de dix solz tournois qu'elle a donnez à ladite fabrice pour ayder à habiller la verrine de la chappelle des Beuilles.

80. — 1530, 25 février (n. st.) (VII, f° 96). A Macé Davau, sarruzier, demeurant à Bourges,... pour avoir faict troys roullet de fer pour soutenir ung bailhe[1] qui est dessus la bière encontre le clochier sainct Laurent et pour avoir abilhé les barres des verrines des chappelles saint Aulbin et saint Sébastien et pour avoir remué la bière du lieu où elle estoit.. XX s. t.

81. — 1530, 16 avril (n. st.) (VII, f° 96 v°). A Pierre Arnault, verinier, demeurant à Bourges, la somme de cent solz tournois, pour avoir rabillé troys vitres, l'une en la chappelle sainct Aulbin, l'autre en la chappelle des Beulhes et l'autre en la chappelle sainct Sebastien.....

82. — 1530, 8 juin (VII, f° 96 *bis* v°). A Hervé Roussault, joueur de fleutes et (de) de taborin,.... pour avoir pour luy et André Granlt joué et acompaigné le baston de monsieur saint Bonnet le jour de mardi, jour des feriee de Pantecoste..... XI s. t.

83. — 1530, 15 juin (VII, f° 96 *bis* v°). A Nicollas de Marceigne[2], orfèvre,..... pour avoir rabilhé une croyx de lecton argenté, tant pour la façon que pour avoir forny ce qui estoit neccesaire à lad. croix. XXII s. t.

84. — 1530, 3 juillet (VII, f° 97). A Pierre Clerjault, couvreur....., pour avoir forny de deux escheneaulx (a) pour asoir à deulx pilliers de lad. esglise et aussi pour avoir forny de tuille que aussi pour troys jernées que led. Clerjault a employées à mectre lesd. chouses. XXXVIII s. III d. t.

85. — 1530, 21 août (VII, f° 99). A Pierre Clerjault, masson, la

[1] Il semble, à en juger par les exemples fournis par Godefroy, que le mot *bailhe* désigne une pièce de bois horizontale.

[2] Cf. la note (1) de la p. 34.

somme de cinquante six solz huict deniers tournois pour avoir pavé de pavé neuf davant le benastier de ladicte esglise.....

86. — 1530, 14 novembre (VII, f° 102)..... A Pierre Dalys, masson,..... quatorze solz tournois, pour avoir levé les clervoires [1] sur le grant pourtail de lad. esglise et icellescy montées et cranponnées de fert....

87. — 1530, 11 décembre (VII, f° 102 v°). *Pierre Clerjault couvre la cure et en carrelle les chambres.*

88. — 1531, 27 avril (VII, f° 103)..... A Pierre Arnault, pintier,... pour avoir refaict par deux foys les bennectez des Trépassés et saint Sébastien et pour avoir rabillé une grant vinaigières et une petite, comprins l'estain qu'il y a mis davantaige, le tout pour lad. fabrice..... X s. t.

89. — 1531, 23 février (n. st.) (VII, f° 103)..... A Mthieu (*sic*) Bertrand, couvreur d'ardoyre, la somme de vingt livres ung solz sept deniers tournois, pour avoir recouvert le clochier dudit sainct Bonnet, savoir est, dix livres tournois pour ses journées et facon de marché faict avec luy, six livres dix solz tournois pour ung milier d'ardoire, an et ce comprins la voicture, et le reste faisant le parfaict de ladite somme a esté employé en clou d'ardoise de lacte de quatre doys, estant pour souder ledict clocher et plomb en table.

90. — 1531, 24 juillet (VII, f° 108 v°). Paié et bailhé à maistre Didier Errisault et Jehan Michel, fondeurs, la somme de quarente livres tournois qui promise leurs avoit esté pour fere la(d.) cloche et, outre, ont confessé avoir receu la somme de cent solz tournois de récompence des interestz et pertes qu'ilz disoient avoir euz et souffers au moyen de ce que la première fonte de lad. cloche n'avoit rien vallu et ne s'estoit bien portée et qui leur avoir convenu faire leurs molles et aultres choses ad ce neccessaires....

91. — 1531, 23 octobre (VII, f° 109)..... A Perrinet Chabourreau, charpentier..... pour avoir par luy arresté, redressé et contreventé le bafroy de lad. esglise..... LXX s. t.

92. — 1531, 9 novembre (VII, f° 110)..... A Jaques Chenu, marchant pintier,..... à cause de la vente de vingt une livre d'estaing de saulmon [2] pour mestre en leurs cloche..... IIII l. IIII s. t.

93. — 1531, 25 février (n. st.) (VII, f° 115).... Bailhé à ung homme qui a faict passaige à l'eaue au bastiment parce qu'elle eitoit dedans l'esglise et pour deux journées, V s. t.

Les mercredi, jeudi et vendredi saints, Jean Arnault tend la tapisserie « pour mectre Notre Seigneur en repoux. »

[1] *Clervoires,* claire-voies ou grilles.

[2] *Saulmon :* masse d'étain de 50 à 75 kilogrammes. L'étain de *glasce* (ci-dessous n° 94) est le nom ancien du bismuth.

94. — 1531, 18 juin (VII, f° 120)..... Pour une livre de cire neufve pour faire les lettres à la cloche par deux foys, VI s. t.

Item, plus payé pour une livre demie d'estaing de glasce à metre dedens la fonte..... VII s. VI d. t.

95. — 1522, 31 janvier (n. st.) (VII, f° 122)..... A Ragueau l'orfeuvre, pour la fasson qu'il a habillé la petite croix de gez..... VI s. t.

96. — 1532 (VII, f° 123 v°)..... A maistre Nicollas du Marceignes[1], pour avoir habillé et bruny l'assansoir de cuyvre par deux foys, VII s. VI d. t.

97. — 1532 (VII, f° 23 v°). A m° Françoys Laboureau, pour avoir faict ung pertuys à la voste du clochet et avoir mys une pierre neufve pour passer la corde de la grosse cleuche, X s. t.

A noter encore que, pendant la durée de ce compte, Pierre Dalis, maçon, appointé 5 s. t. par jour, travaille en 1530, 10 *journées* (12 *février* 1530, *n. st.*) *et, en* 1531, 33 *journées* (1er *et* 15 *avril* 1531, *n. st.*) *et que Pierre Charmeton et Jean Boitière, également maçons, appointés chacun 4 s. t. par jour, travaillent* 71 *journées en* 1531 (1er *et* 9 *avril* 1531 *n. st.*).

98. — 1532-1533 (n. st.) (VIII, f° 43). *Recettes provenant des confréries de la Conception de Notre Dame et de Saint Bonnet et des sommes payées pour la sépulture des personnes enterrées dans l'église :*

. . . . . .

Receu de messire Anthoine Amathieu qu'il avoit receu de plusieurs quant les vostes furent abatues..... LXIX s. VII d.

99. 1532-1533 (n. st.) (VIII, f° 47). Receu de prudent homme messire Guillaume Chaumeau, seigneur de Lassay, la somme de neuf vingts livres quatre solz deux deniers tournois, de laquelle somme en fault déduire ung escu soleil qui a esté payé par (led.) Poyan et quatre livres cinq solz tournois par (led.) Dedril, laquelle somme de XX l. contenues en ses présentes quictances et tout le reste qui monte huit vingtz treze livres est en deducion de deux cens livres tournois par led. Chaumeau promises à lad. fabrice pour sa chappelle qui a esté faicte en la nouvelle esglise dud. sainct Bonet et laquelle somme de huit vingtz treze livres dix sept solz huit deniers tournois a esté emploié en ladite chappelle et autres frais faictz pour le bastiment de lad. nouvelle esglise dudit S. Bonet tant aux pilliers que une aultre chappelle commancé auprès la chappelle dudit Chaumeau.....

Et tochant prudent homme Jehan Perrussat, qui a esté procureur de lad. fabrice, auquel estoit dheu par ses comptes par luy rendus, pour avoir plus mis que receu, la somme de.... *(blanc)* laquelle somme ledit Perrussat a remys et donné à ladite fabrice en luy laissant faculté de pouvoir

[1] Cf. la note (1) de la p. 34.

metre autel et ymage contre l'ung des pilliers de ladite nouvelle esglise, ce que luy a esté acordé, et par ce en recepte et mise de ce present article, *nichil.*

100. — 1532, 26 mars (n. st.) (VIII, f° 65) *François Laboureau et Pierre Dalis, maçon, ainsi qu'Antoine Girardet, menuisier, reçoivent* 10 *l.* « *en deduction du portal ensamble de la porte de l'esglise* ». *Pour le même motif, les deux premiers reçoivent encore* 5 *l., les* 8 *et* 18 *avril et Girardet* 2 *l., le* 23 *avril.*

101. — 1532, 24 avril (VIII, f° 66).... A Jacques d'Auvergne, dit Meignan, pour avoir descendu la voirrine dudit portal, lavé et habillé..... I l. X s. t.

102. — 1532, 23 avril (VIII, f° 66).... A Estienne Gilibert et Philippon Radureau en deducion du cortaige (pour crotaige) de deux pilliers par eulx faict en l'esglise neufve..... II l.

Les mêmes reçoivent encore, à cet effet, 11 *l.* 10 *s.* (*quittances des* 27 *avril,* 4, 11 *et* 23 *mai* 1532).

103. — 1532, 25 mai (VIII, f° 67 v°). *Liénard Chabrison, carrier, fournit* 93 « *chartées de pierre d'Aumoy*[1] *pour les fondemens desd. deux pilliers* » *et* 4 *charretées de la même pierre, le* 8 *juin.*

104. — 1532, 7 juin (VIII, f° 68 v°).... A Hervé Rouchault, taborineur, tant pour luy que pour André Girault[2], joeur d'orgues, pour avoir joué à la confrarie de saint Bonet aud. an..... XII s.

105. — 1532, 23 novembre (VIII, f° 70).... A Pierre Bricheteau et Estienne Belamy, carriers, pour LXXVI piedz de pierre des Avardines et six piesses propres à faire pilliers..... VI l. V s. t.

Beaucoup de fournitures de pierres des Averdines sont faites en 1532 *et en* 1533 *pour l'église Saint-Bonnet.*

106. — 1533, 5 mars (n. st.) (VIII, f° 71 v°).... A Jacques Meignan dit d'Auvergne, pour avoir levées et ostées les voirrines d'auprès le grant autel quant les vostes furent abatues et les avoir remises..... I l. V s.

107. — 1533, 26 mars (n. st.) (VIII, 72 v°).... A Jacques Meignan, dit d'Auvergne, pour avoir peyn le tableau où est l'image Notre Dame que la vesve feu Jean Leclerct a donné..... II l. X s. t.

108. — 1533, 29 mars (n. st.) (VIII, f° 72 v°).... A Philippon Radureau, Estienne Gilbert et François Carré, pour avoir croté et massoné le fondement d'ung pillier auprès la croppe de la vieille esglize..... XXX l.

109. — 1533, 10 avril (VIII, f° 73).... A Jacques d'Auvergne, pour avoir mis ung paneau de verre en la voste du clochier et rabillé les pertuys. I l.

110. — 1533, 1er juin (VIII, f° 73 v°).... A Pierre Leblanc, orfèvre, pour

[1] *Aumoy,* c'est-à-dire Osmoy, commune du canton de Levet (Cher).

[2] Malgré la différence des graphies, ces deux personnages sont les mêmes que ceux cités plus haut.

avoir souldé les tasses d'argent..... X s.

111. — 1533, 12 juin (VIII, f° 74).... A Philippon Radureau, Estienne Gilbert et François Carré, pour avoir croté et massoné le fondement de la chappelle auprès cestella de Chaumeau ..... XXV l,

112. — 1533, 9 septembre (VIII, f° 75 v°),... A Mathieu Cotenoire, pour le louaige d'un cheval..... et pour certaine viande prise dudit Mathieu pour donner à monsieur l'Official quand les vostes furent abatues.... VI l.

113. — 1532, 25 février (n. st.) (VIII, f° 79).... A Denys, gendre de Jacques d'Auvergne, menusier, pour avoir faict le petit tromp du Pardon, XV s.

114. — 1532, 7 avril (VIII, f° 79 v°)..... A messire Barbat, pour doner aux maitres massons qui furent visiter les vostes de l'esglise..... XIII s. IIII d.

115. — 1532-1533 (VIII, f° 85).... A M° François Laboreau, pour avoir vaqué plusieurs et diverses journées, luy estant en aultre besoigne aillieurs, pour venir veoir aux fondementz de deux pilliers faictz en lad. nouvelle esglise, XLV s.

. . . . . .

. . . . . .

A Pierre Bourgeoys, sergent royal, pour avoir asisté avec Gaudon et Babou, pour faire la sommacion à madame de Saint-Laurens, la somme de II s. VI d.

Plus, payé ausd. Gaudon et Babou, notaires royaulx, qui ont asisté à faire la lecture des raportz de la visitacion faicte par les maitres massons et faire la sommacion à madame de Saint-Laurens..... X s.

Plus payé à douze prêtres de Saint Bonet qui ont certiffié que l'esglise et voltez estoient en dangier de tomber..... V s.

. . . . . .

... A Babou et des Bordiers, notaires royaulx, pour avoir faict deux procuracions que pour asister à faire la visitacion des vostes de l'esglise faictes par les maitres massons jurez ..... XL s.

116. — *Pendant cette période de* 1532-1533, *les principaux ouvriers employés et à peu près les seuls sont Pierre Dalix et François Laboureau. Le premier reçoit* 30 *l., le* 27 *mai* 1533, *pour* 144 *journées de travail, le second* 44 *l.* 5 *s. pour* 193 *journées de travail, le* 28 *septembre de la même année.*

117. — 1534 (n. st.), vers mars (IX, f° 64).... A Jaques Vise, tapissier,..... pour avoir réparé et habillé le tapis de l'autel monsieur sainct Bonnet, de marché faict par monsieur l'eschevin Masquereau ..... XXII s. VI d.

118. — 1534, 11 avril (IX, f° 65)..... A Jehan Racoet, poeslier, demou-

rant à Tours, pour avoir netoyé et forbi la lampe, le bassin et le covescle des fonds pour la feste de Pasques..... V s.

119. — 1534, 12 août (IX, f° 67).... Paié, le mercredy XIIe d'aoust, à m^e Guillaume Pellevoysin, m^e maçon de sainct Estienne, la somme de cinq solz tournois que messieurs les procureurs luy ont ordonnez estre paiez pour avoir son opinion quant l'on habatit la crope de l'église, cy, V s.

Item, ledit jour, paié à Guillaume Gurin, de St-Esloy-de-Gii, la somme de vingt solz deux deniers tournois pour unze cloées qu'il a fornies pour faire les fondemens du nouvel édiffice.

120. — 1534, 19 et 20 août (IX, f° 67).... A ceulx qui ont rabillé les bans, sieges et puis des femmes, coffres de bouchetures des chappelles quant l'on habatit l'église et pour la chappelle de monsieur de Marmaignes qui fut portée en sa maison.

121. — 1534, 25 août (IX, f° 67 v°).... A Marquet Clert, serruerier, pour avoir mis des crampons à la chappelle sainct Denis par ce que les ymaiges estoient enfermez dedans et pour avoir faict une clef ..... IIII s. II d.

122. — 1534, août (IX, f° 68).... Pour du vin pour les massons parce qu'ilz montèrent la table du grant autel....

123. — 1534, 1er octobre (IX, f° 69).... A esté paié à Pierre Vergnat et Loys Morin, maistres charpentiers, la somme de huict solz tournois pour ung raport qu'ilz ont faict touchant la charpenterie du revestoer.

124. — 1534, 23 novembre (IX, f° 70 v°).... A m^e Guillaume Pellevoysin, m^e masson de St-Estienne, pour avoir son advis des fondemens d'un pillier et pour le vin de ceulx qui crotoient..... VII s.

125. — 1535, février (n. st.) (IX, f° 71). *Divers achats de « palles de bois pour faire les fondemens ».*

126. — 1534 ou 1535 (IX, f° 74).... A Françoys de Nevers..... pour ung marteau qu'il a forgé pour baptre le grè des massons..... IIII s.

127. — 1534 ou 1535 (IX, f° 74 v°)..... A Guillaume Taborineau, cordier,... pour six toises et demye de grosse corde pour tirer les terres et eaues des fondemens..... XII s.

128. — 1534 ou 1535 (IX, f° 75).... A Pierre Arnault, verrinier, la somme de vingt deux solz six deniers pour avoir rabillé les vistres de l'eglise de la chappelle de monsieur Houet et icelles mises em plon..... XXII s. VI d.

129. — 1534 ou 1535 (IX, f° 75 v°)..., A Pierre Girardet, menuzier.... pour la façon de la chaise de boys qu'il a faicte pour prescher en lad. église..... XXV s.

130. — 1534 ou 1535 (IX, f° 76 v°). A Jehan Roulx, sellier,... pour huict toises de lieson qu'il a fornies pour faire les lices du nouvel ediffice. XIIII s. X d.

131. — 1534 ou 1535 (IX, f° 76 v°)... A Pierre Girardet, menuzier,.... pour des chendelliers de boys qu'il a faictz pour mectre les scierges le long du cruxifis..... X s.

132. — 1534 ou 1535 (IX, f° 77 v°).... A Jehan Prévost, maitre charpentier,..... pour avoir descendu l'ymaige de monsieur sainct Roc qui estoit en la chappelle de la vesve Denis Yon..... X s.

133. — 1534 ou 1535 (IX, f° 77 v°)..... A Nicollas Ragueau, orfèvre,... pour avoir souldé et habillé la croix d'argent de lad. parroisse... XV s.

Item, paié à Pierre Chasgnon, brodeur,... pour avoir habillé une chappe de lad. église..... V s.

134. — 1534 ou 1535 (IX, f° 78 v°).... A Pierre Girauldet, menuzier,... pour ung huis de boys qu'il a faict neuf à l'église neufve, estant sur la rue Neufve..... XVII s. VI d.

135. — 1534 (IX, f° 94).... A Pierre Vyart et Bernardin Bonnet, menestriers,..... pour avoir joé de leurs instrumens le jour et feste de la Conception Notre Dame à la Confrairie[1]..... XVII s. VI d.

136. — 1535 (IX, f° 94 v°).... Ausd. Grillet[2] et Bonnet, menestriers susdits, pour avoir joé à lad. confrairie Notre Dame..... XVII s, VI d

137. — 1534 et 1535 (IX, f° 96). *Dépenses pour la confrérie de Saint-Bonnet*..... A Pierre Vyart, tabourineur, et Bernardin Bonnet, dict Poupellon, la somme de dix-sept solz six deniers tournois, pour avoir joé à lad. confrairie l'année mil V^c^XXXIIII et pour l'année mil X^c^XXXV paié à Loys Pelault et Guillaume Menu, cornemureulx et haultboys, pour avoir joyé à lad. confrairie en l'année mil V^c^XXXV par quictance de feullet LIIII, cy, XXXII s. VI d.[3].

138. — *A partir du folio 99, suivent des payements pour des ouvriers qui ont travaillé à l'église Saint-Bonnet pendant les années* 1534 *et* 1535. *Malheureusement ces payements n'indiquent ni le nombre de jours ni l'époque pendant laquelle ceux-ci ont travaillé. Voici, dans tous les cas, leurs noms : François Laboureau, Pierre Dallis, Jean Ragot, Jean Carré, Simon Quinault, Valentin Yvernault ou Divernault, Clément Chappus, Jean Martin, Regnaut Tissart, Antoine Bureau et Bernard Marcellon. Tous étaient maçons.*

A signaler également que, pendant ces deux années, on achète souvent des pierres des Averdines à Pierre Cachoet.

[1] Il s'agit de la « confrairie de Notre-Dame ».

[2] Comme entre cette mention et la précédente on ne trouve pas d'autres musiciens cités, il s'ensuit qu'on doit admettre que le nommé Viart s'appelait également Grillet.

[3] Cette somme de 32 s. 6 d. doit représenter le payement des quatre ménétriers et non des deux derniers qui ont dû recevoir, comme les autres, seulement 17 s. 6 d.

139. — 1539 et 1540 (x, f° 52). *Jacques Meignan reçoit XX s. « pour avoir dressé et accostré les victres » du presbytère.*

140. — 1539-1540 (x, f° 52 v°).... A Nicollas de Marchenes [1], pour avoir habillé et réparé les deux vieilhes croix de lad. fabrice..... XX s.

141. — 1539-1540 (x, f° 53).... A Estienne Boisot et ses consors, maîtres fondeurs, pour avoir refaict et fondu deulx des cloches de lad. fabrice, sçavoir est la grosse et l'une des petites ..... L l. X s

142. — 1539-1540 (x, f° 54 v°). Aud. Baujard (notaire de Bourges), pour la grosse de l'acte contenant le consentement faict par les fabriciens en assemblée généralle pour la rediffication de l'esglise neufve... X s. t.

143. — 1539-1540 (x, f° 55). *Payement de* 31 *s.* 6 *d. à Pierre Desfousses, notaire de Bourges, pour la grosse de deux enquêtes faites à la requêtes des fabriciens « pour obtenir decret de monsieur l'Official de Bourges de vendre des biens de lad. fabrice.... pour l'ediffication de lad. esglise »* ..... XXXI s. VI d.

144. — 1539-1540 (x, f° 56 v°).... Aux charpentiers et massons, pour avoir descendu de la vieilhe esglise les ymaiges sainct Bonet, sainct George, saincte Anne et sainct Roc et iceulx remontez au grand autel de l'eglise neufve, XV s.

145. — 1539-1540 (x, f° 56 v°). *Achat de huit sacs de charbon « pour estammer le plon qui a esté mys sur l'esglise neufve ».*

146. — 1539-1540 (x, f° 57)... Payé au nepveu de monsieur l'evesque d'Ebron [2] pour sa peine d'avoir appareilhé les choses neccessaires pour bénistre la dicte esglise neufve dud. sainct Bonet et aussi à Anthoine Girardet pour les croix par luy faictes le jour que lad. esglise fut béniste.. XX s. t.

147. — 1539-1540 (x, f° 57 v°).... A messire Guillaume Dumazoyer, prêtre, pour sa peine du jour qu'il baptiza lesd. deulx cloches, V s. t.

148. — 1539-1540 (x, f° 58). S'ensuyt la mise faicte.... pour la charpenterye, ardoise, massonnerye, clou, latte, doyn, ayssil, plon, pierres, chau, sable et aultres réparations et mises faictes pour l'esglise neufve.

Le total de ce chapitre s'élève à 1570 *l.* 14 *s.* 6 *d. Voici les principaux articles :*

[1] Ce Nicolas de Marchenes est vraisemblablement le même que le Nicolas de Marceigne mentionné sous les n°s 83 et 96 et que Nicolas, né Marchandes, cité sous le n° 70.

[2] Cet évêque d'Hébron devait être ou Pierre Ravelly, vicaire général du cardinal de Tournon, qui avait consacré le 18 juillet 1532 la nouvelle église de l'abbaye de Saint-Laurent, à Bourges, ou Hilaire Chenu qui consacra le 13 mars 1559 la chapelle d'Anjou en l'église de Mézières-en-Brenne. (*Hist. d'un monastère. Les Bénédictines de Saint-Laurent de Bourges;* Bourges, 1891, in-8°, p. 136-137.)

a). A Claude Amellot et Anthoine Girardet, pour la charpenterye de la nef d'icelle esglise neufve, comme appert par le marché et quietance sur ce faictz, signetz Berault, cottée par A, 340 l.

b). *Achat de 50 milliers d'ardoises, pour la somme de 162 l. 10 s. t., à Guillaume Guynebault, marchand d'Orléans.*

c) (F° 61).... A Macé Davau, sarrurier, pour la façon de la croix qui a esté mise sur la croppe de ladicte esglise, ferrure de la porte neufve de lad. esglise et aultres parties par luy faictes..... IIII l. XVIII s.

d).... A Jehan Racouet, poislier, pour cinq pomes d'azin fournyes par luy et mises sur lad. croix..... LX s. t.

e) A Jacques Meignan dict Dauvergne, pour avoir pinct le plon mys sur ladicte esglise et pour la doureure de lad. croix..... XIIII l. t.

f) (F° 62). *Achat de 9 toises de bois « en facon d'escheneaulx pour mectre sur les festz de lad. esglise pour tenir le plon ».*

g). A Anthoine Girardet, menuzier, tant pour le boys de la porte neufve faicte en lad. esglise que pour la façon d'icelle, C s. t.

h) (F° 63 v°).... Audit Davau, pour les croches par luy faictz pour soustenir la plomberye de lad. esglise..... LV s. t.

j) (F° 64).... A(udit) Emellot, pour unze cens de latte à joinct et unze cens et demy latte ronde(e) et cinq toises de escheneau pour mectre entre l'esglise neufve et la vielhe..... VIII l. XV s.

k) (F° 64 v°)..... A Jehan Prevost, pour la charpenterye du pignon de lad. esglise neufve..... XXIII l. XV s.

l). [A] Mathieu Berterand et Pierre Dupain, couvreurs, pour avoir couvert d'ardoyse la nef de lad. esglise..... L l. t.

m) (F° 65).,,.. A Claude Emellot et Anthoine Girardet, pour la charpenterye des allées de lad. esglise neufve..... IIcL (250) l. t,

n) (F° 65 v°). *Pierre Brisset, charpentier, est cité comme ayant fait le devis de la charpenterie.*

o) (F° 67)..... A Pierre Delavau, charpentier, pour avoir mys des mambruses pour boucher de lacte la chappelle estant près celle de la vefve feu Denys Yon..... XII s. VI d.

p) (F° 67 v°..... A Jacques Meignan, pour avoir descendu des vieilhes victres de l'esglise encienne, icelles rabilhées, fourny de verre, icelles montées en la nef de ladicte esglise neufve et pour avoir doré la crosse du grand autel, X l. X s.

q) (F° 68), *Payement de 9 l. 12 s. t. à Thienete Lussault pour 16 « verges de toille » qui ont été employées à boucher les vitres basses de l'église neuve.*

r) (F° 68 v°). *Anthoine Girardet fabrique les châssis « des six grandes victres de la nef de lad. esglise ».*

s). Sur ce compte sont également payés les couvreurs Mathieu Bertherand, Laurent Bérault, Clément Lemaire, Michel Seret et Jean Gentil, employés à couvrir les « allées » de l'église.

A signaler, enfin, que le prix de différentes journées est payé à Pierre Dalys (222 journées), Jean Ragot, Jean Faulconyer, Regnaud Boutet, Jacques Petit, maçons.

Index des artistes cités[1]

Amellot (Claude), charpentier, **148** a, j, m.
Arnault (Jean), tapissier, 93.
Arnault (Pierre), peintre et verrinier, **81**, 88, 128.
Aubrum (Jean), couvreur, 23.
Auvergne (Jacques d') ; voy. Meignan.

Bardet, manœuvre, 77 e.
Barrelle (Jeanne), [tapissière], **14**.
Barrillet (Louis), charpentier, 6.
Berault (Laurent), couvreur, **148** s.
Bertrand (Mathieu), couvreur, 89, **148** l, s.
Bleuet (Jean), maçon, 63.
Blondeau (Jean), serrurier, 2, 16, 25.
Boerault (Pierre), dit Machetorte, charpentier, **12**, 33.
Bonnet (Bernardin), dit Poupellon, ménétrier, 135, 136, 137.
Boisot (Étienne), fondeur, **141**.
Boitière (Jean), maçon, 97.
Boutet (Regnaud), maçon, **148** s.
Brécy (Jean de), [charpentier], **4**, 10, 28.
Brisset (Jean), charpentier, **148** n.
Bureau (Antoine), maçon, 64 f, 77 c, 138.

Carré (François), [terrassier], 108, **111**.
Carré (Jean), maçon, 138.
Chaboureau (François), maçon, 77 a.
Chaboureau (Perrinet), chapentier, 6, 67, 75, 91.
Chaboureau (Pierre), charpentier, 27.
Chaboureau (Pierron), charpentier, 6, 11.
Chantereau (Jean), 66.
Chantre (Jullien), menuisier, 53.
Chappus (Clément), maçon, 138.
Crapurkt (Bernard), menuisier, **75**.
Charmeton (Pierre), maçon, 97.
Chasgnon (Pierre), brodeur, 133.
Chenu (Jean), pintier, 22, **47**.
Chenu (Jacques), pintier, 92.
Chezal-Benoit (Mathurin de), maçon, 64 h.
Chezal-Benoit (Mattelin de), maneuvre, 77 d.
Clerjault (Pierre), couvreur, **84**, **85**, 87.
Clert (Marquet), serrurier, **121**.
Coueffon (Macé), poîlier, **71**, **75**.

Dalys ou Dalix (Pierre), maçon, 64 c, 77 b, 86, 97, 100, 116, 138, **148** s.
Dandys (Marsault), maneuvre, 64 h, 77 c.
Davau (Macé), serrurier, 78, 80, **148** c, h, o.
Denys, menuisier, **113**,
Divernault ; voy. Yvernault.
Dru (Lyenard), tailleur de pierre, 32.
Dupain (Pierre), couvreur, **148** l.

Eluz (Jean des), 65.
Emellot (Claude), charpentier ; voy. Amellot.
Errisault (Didier), fondeur, 90.

[1] Quand un nom possède plusieurs formes, c'est généralement la forme la plus connue que nous avons reproduite. Dans cet index ne sont relevés ni les carriers ni les marchands de chaux ou de tuiles.

FAULCONVER (Jean), maçon, 148 s.
FAUVRE (Gabriel), maçon, 41, 42.
FELIX (Guyot), charpentier, 45, 56.
FLEURY (Brisson), menuisier, 61.
FOREST (Jean), maçon, 63.
FRESSENEAU (Lambert), coutellier, 39 *bis*.

GALLOIS (Pierre), tailleur de pierre, 32.
GIBEREAU (Pierre), charpentier, 3, 5, 11, 28, 33.
GILIBERT (Étienne), [terrassier], 102, 108, 111.
GIRARDET (Antoine), menuisier, 25, 73, 76, 100, 146, 148 a, g, m, r.
GIRARDET (Pierre), menuisier, 129, 131.
GIRAULDET (Pierre), menuisier, 134.
GIRAULT (André), joueur d'orgues, 104.
GENTIL (Jean), couvreur 148 s.
GLUAU (Jean), maçon, 64 d.
GLUAU (Pierre), 64 e.
GOURDON (Guillaume), maçon, 64 h.
GRANLT (André), ménétrier, 82.
GRASSIEN (Jean), maçon, 64 h.
GRILLET, menétrier, 136.
GROULET (Christophe), lanternier, 74.
GUELAIN (Guillaume), maçon, 63.
GUÉRIN (Colas), [tapissier], 3, 5, 24, 28.

HEMELOT (Claude), couvreur, 68.
HOCHEPIÉ (Jean), pintier, 48.

JOING (Jean), verrinier, 20, 36.
JORLIN (Claude), serrurrier, 56.
JULLIAN le menuisier. Voy. CHANTRE.

LABOUREAU (François), maçon et tailleur de pierre, 32, 38, 52, 60, 63, 64 a, 97, 100, 115, 116, 138.
LEBLANC (Pierre), orfèvre, 69, 110.
LEDOULX (Jean), serrurier, 7, 13.
LEMAIRE (Clément), couvreur, 148 s.
LEVEILLÉ (Jean), couvreur, 8, 17, 18, 19.

MACHETORTE. Voy. BOERAULT.
MAILLART (Jean), maçon, 64 g.
MARCHENES (Nicolas), [orfèvre], *alias* de Marceigne et Marchandes, 70, 83, 96, 140.
MARCELLON (Bernard), maçon, 138.
MARION (Antoine), orfèvre, 35, 62
MARTIN (Jean), maçon, 138.
MATHERON (Antoine), maçon, 46.
MAZURIER (Léonard), maçon, 64 b.
MEIGNAN (Jacques), dit D'AUVERGNE, peintre-verrinier, 29, 40, 101, 106, 107, 109, 139, 148 e, p.
MENU (Guillaume), menétrier, 137.
MERLIN (Antoine), charpentier, 6.
MERYNON (François), tailleur de pierre, 32
MICHAU le poîlier, 9.
MICHEL (Jean), fondeur, 90.
MONTCHESNE (Nicolas de), orfèvre, 39, 51.
MORIN (Louis), charpentier, 124.

NEVERS (François de), maréchal, 12, 126.

PASQUET (Lambert), brodeur, 50, 57.
PASQUIER (Léonard), maneuvre, 77 f.
PAUL, [sculpteur], 34.
PELAULT (Louis), cornemuseur, 137.
PELLEVOISIN (Guillaume), maçon, 119.
PETIT (Jacques), maçon, 148 s.
POYRIER (Jean), brodeur, 37.
PRÉVOST (Jean), charpentier, 132, 148 k.

QUINAULT (Simon), maçon, 138

RACOET (Jean), poîlier, 118, 148 d.
RADUREAU (Philippon), [terrassier], 102, 108, 111
RAGOT (Jean), maçon, 138, 148 s.
RAGUEAU (Nicolas), orfèvre, 43, 44, 54, 95, 133.
RIDARD (Jean), couvreur, 18.
ROUSSAULT ou ROUCHAULT (Hervé), menétrier, 82, 104.
ROUGEAULT (Jean), peintre-verrinier, 18.

SERCLES (Jean), brodeur, 72.
SERET (Michel), couvreur, 148 s.
SOUPPIZET (Jacques), serrurier, 55, 58, 59.

Tissart (Regnaut), maçon, 138.

Vergnat (Pierre), charpentier, 123.
Viau (Jean), [serrurier], 21.

Vise (Jacques), tapissier, 117.
Vyart (Pierre), menétrier, 135, 137.

Yvernault (Valentin), maçon, 138.

XIV

ESSAI DE RÉPERTOIRE DES ARTISTES LORRAINS

LES GRAVEURS

M. Bonnardot a dit, dans son *Histoire de la Gravure,* que « la Lorraine fut le véritable berceau de cet art pour la France » [1].

Sous le bénéfice de cette déclaration, il nous a paru désirable d'ajouter un chapitre à notre Essai de Répertoire des Artistes lorrains, celui des Graveurs.

Les Archives notariales, celles de la Ville de Nancy et celles de la Lorraine sont d'une richesse extraordinaire, aussi n'avons-nous pas craint d'y puiser tous les documents permettant aujourd'hui d'établir une sorte de livre d'or de la calcographie lorraine.

La moisson est abondante et sous la plume viennent en foule les noms de Pierre Wœiriot, d'Alexandre Vallée, de Beatrice-Beatrizet, de Maire, d'Appiet-Hanzelet et par-dessus tout, brillants d'un incomparable éclat, ceux des illustres graveurs, Briot, Jacques Callot, Sébastien Le Clerc, Claude Gelée, Collin, les Crocx, les François, Saint-Urbain, les Spierre, les Sylvestre.

La pratique de la gravure sur métal se produisit simultanément en Lorraine avec Wœiriot, Beautrizet et dans les Pays-Bas avec Lucas de Leyde, au seizième siècle. Les orfèvres lorrains, du reste, au quinzième siècle, en avaient été les précurseurs.

Certain détail, notamment pour Pierre II Wœiriot, semble obscur encore, c'est la date exacte et le lieu de sa mort. A-t-il, comme

[1] *Histoire de la gravure.* Bonnardot.

Ligier Richier le célèbre sculpteur, embrassé la religion réformée, et de ce fait, s'est-il vu obligé de quitter le pays natal?

Le seizième siècle nous révèle les œuvres de ces artistes dont les noms viennent d'être prononcés. Pierre Wœiriot le Vieux, dit de Bouzey, le graveur préféré du duc de Lorraine René II, fut la souche de cette illustre dynastie et sa pierre tombale, celle de sa femme, relevées avec soin par nous à Neufchâteau, nous donnèrent la date de leur mort et le « portraict » avec les costumes qui leur étaient familiers.

Oudet, le célèbre auteur des planches du « Chevalier aux Dames », l'a gravé en 1516; ensuite les œuvres de Jemery, de Florentin et d'Obriet s'espacent pendant les années de 1521 à 1536.

C'est ensuite Nicolas Beatrice, connu en Italie sous le nom de Beatricetti et communément sous celui de Beatrizet et Beautrizet. Les gravures de ce maître témoignent de son talent primesautier qui le caractérisait. Deux des membres de la même famille demeurèrent en Lorraine et furent contrôleurs des Monnaies des Souverains.

Nous avons retrouvé des ancêtres des graveurs La Belle à Nancy et la femme d'Alexis Simon fut la fille de Henri Chéron, de la famille du fameux graveur lorrain.

Comment oublier le nom de Belprey en admirant les plans si remarquablement gravés de la capitale de la Lorraine.

Jean Bérain, de Saint-Mihiel, dont le nom d'origine était Le Clerc, dit Bérain ou Belrain, parvint aux succès mérités par son talent. En plus de l'art de la gravure pratiqué par lui avec tant de science, il devint le dessinateur ordinaire de la Chambre et du Cabinet du Roi. Son fils, Jean II, parent également des Chéron par sa femme Madeleine Hérault, s'illustra dans la gravure; on lui doit les compositions des ornements de la galerie d'Apollon au Louvre.

La famille des Briot, depuis Didier jusqu'à Nicolas II, étendit dans toute l'Europe la réputation de l'Ecole sortie du modeste village de Damblain. François fut le plus célèbre de la dynastie; n'est-il pas l'auteur de la superbe aiguière la *Tempérance et la Charité* aujourd'hui au Louvre. Cette généalogie est désormais établie.

Celle des Racle ne l'est pas moins et nous avons pu découvrir la

date et le lieu de la mort d'Etienne qui fut graveur des monnaies à Metz.

Les Deruet, et notamment le fameux Claude, favori du roi Louis XIII, l'ami de Callot, sont désormais mieux connus grâce à l'inventaire mortuaire que nous avons eu la bonne fortune de relever chez un des membres de la famille.

Une figure passionnante est certes celle du grand Callot.

Né vraisemblablement en 1592, à Nancy, il y meurt à la fleur de l'âge, en 1635.

Les éloges historiques, depuis ceux du P. Husson, de Desmaretz jusqu'à ceux qui ne lui manquent pas de nos jours, célèbrent le génie qui le caractérisait.

Après l'examen des œuvres du grand artiste, cataloguées et décrites dans de nombreux ouvrages, nous avons voulu rechercher le berceau, les logis, les souvenirs passés, et parmi ceux qui subsistent, c'est la maison de campagne à Villers-les-Nancy, peu distante de la sévère demeure de la ville, repos du Maître et où ses dernières heures l'ont vu souffrir. La maison familiale de Bainville est tout près de la vieille église où dorment les jeunes frère et sœur de Jacques, Catherine et Nicolas, dont les pierres tombales rappellent le deuil qui, en un même jour, vint étendre son voile funèbre dans la demeure. C'est dans ce logis, édifié par le père de Jacques Callot sur les restes de l'antique habitation seigneuriale des Collinet, qu'il nous a semblé retrouver le vague sentiment de calme qui berça, non loin des rives de la Moselle et du Madon, dans cette riante vallée, les premières années de notre grand artiste.

C'est là surtout que les rêves d'art l'assaillirent, c'est là qu'il entrevit, dans un charme indéfinissable, les joies que son art lui réservait. C'est de là aussi qu'il se décida à ses équipées vers le pays du soleil, vers cette Italie désirée.

Nous indiquons dans ce mémoire les principales étapes de cette vie de travail opiniâtre mû par son esprit capricieux et vagabond.

Il trouva dans cette Italie, après deux retours forcés au bercail de Lorraine, toute la fantaisie dorée qu'il voulait; il y trouva les généreux appuis des grands, attirés par son génie, par sa façon de reproduire à perte de vue et à l'infini les scènes passant sous ses

yeux, avec une vérité, avec une minutie exempte de miévrerie atteignant une perfection qui, de nos jours même, étonne et ravit.

Joignant à cela le charme de sa personne, la franchise et la gaîté aidant, il conquit facilement les esprits et les cœurs.

Au bout de dix années cependant, honoré partout, il entendit l'appel de la Patrie, des siens, et retourna dans cette Lorraine qu'il aimait passionnément; ses idées vagabondes, se transformant, lui donnèrent une vie réglée et, décuplant ses forces au travail, les chefs-d'œuvre sortaient en foule de son burin.

Hélas, les misères de la guerre accablèrent son pays; il les raconta à sa façon et les planches les plus sublimes, peut-être parce qu'elles semblaient reproduire ses douleurs, se pressaient sous la pointe et l'eau-forte de ses cuivres. Déposant sa gloire, il demeura l'artiste modeste de caractère qui se recueille toujours pour chercher encore une tâche nouvelle qui ne fait que grandir sa renommée.

En pleine vie, à quarante-deux ans, il s'éteignait et Nancy lui fit des funérailles royales; sa dépouille reposa dans le Saint-Denis de la Lorraine, tout près de celles de ses Ducs.

Le dix-septième siècle ne s'éteint pas sur ce nom, il veut aussi comprendre toute une dynastie de graveurs, satellites autour de l'astre rayonnant et ce sont les artistes tels que Racle, Sébastien Le Clerc, les Crocx, Collignon, les Sylvestre, Chéron, Saint-Urbain qui gravitent dans cet orbite.

Le dix-huitième siècle ne le cède en rien au prestige du premier, puisque ce furent les Collin qui, dans des recueils précieux, gravèrent surtout les chefs-d'œuvre créés par le goût et la munificence du roi Stanislas.

C'est aussi, lors du passage des petites-filles du monarque vénéré, Mesdames de France, que Deslange le jeune perpétua le souvenir de cette visite à Nancy par une médaille commémorative.

Puis c'est un religieux, le Père Engramelle, Fontaine, François, l'inventeur de la gravure à la manière des crayons, Fratel, les Giard, Haerpin, Houat, les Lapaix, le médailliste Mansuy, jusqu'à la fille du célèbre Saint-Urbain qui font un élégant cortège où chacun dans un genre personnel représente dignement les artistes lorrains du siècle de l'élégance.

Nous avons espéré qu'en écrivant cet essai de répertoire de nos graveurs, on pourra mieux les connaître, en appréciant leurs qualités et nous constatons, après l'étude que nous avons faite pour chacun, que la généralité s'est inspirée de l'esprit de sincérité et de vérité dans leurs œuvres.

Un hommage leur était dû et nous nous estimerons heureux si nous avons pu le leur rendre en écrivant leur souvenir qui contribue à la grandeur artistique de notre chère Province.

Albert Jacquot,

Membre non résident du Comité
à Nancy.

Graveurs.

Antoine (Jean), dix-septième siècle, graveur, né à Nancy en 1669, orfèvre et directeur de la Monnaie de S. A. R., fut en cette ville choisi comme parrain, en 1698, de celui qui devint le fameux serrurier de Stanislas, Jean Lamour. Antoine mourut à Nancy, le 2 mars 1711.

Antoine (Sébastien), dix-huitième siècle, graveur de talent. C'est à lui que l'on doit la belle gravure de dom Calmet, placé en frontispice de l'*Histoire de Lorraine*, ainsi que de très belles planches parmi lesquelles on remarque une des célèbres médailles de saint Urbain [1].

Appier-Hanzelet (dit Hanzelet) (Jean), dix-septième siècle, graveur, ingénieur, écrivain technique de la science de l'artillerie et maître de l'artillerie de S. A. le duc de Lorraine. Son père était déjà ingénieur de Charles IV. Il habitait Pont-à-Mousson. On connaît de lui un portrait d'Élisée d'Haraucourt, de nombreuses planches ornant ses livres, notamment le *Recueil de machines militaires et feux artificiels pour la guerre*, imprimé en 1620. En 1626, le duc le fit appeler à Nancy pour faire quelques « sortes d'artifices servant à l'entrée de S. A. à Nancy ». Il grava plusieurs plans de la ville de Nancy [1]. Il se vit privé de la charge d'imprimeur de l'Université de Pont-à-Mousson, où il résidait, pour avoir imprimé sans la permission du Recteur un ouvrage de Jean Hordal, professeur de droit en cette Université.

Archives de Nancy, t. I, 139, 147; II, 219.

[1] Soliman Lieutaud.

Nous possédons, dans notre collection, la signature gravée par lui, sur bois, qui servit à l'impression de ses principaux ouvrages, ainsi qu'un acte, daté du 20 avril 1630, rédigé à Pont-à-Mousson et signé de sa main.

Aubert (Jean-François), dix-huitième siècle, graveur et armurier, habitant de Lunéville, mentionné à ces titres, comme armurier et graveur du roi de Pologne, dans un titre daté du 10 octobre 1759.

Archives de Lunéville, Denis

Bailly (Beaudoin), quatorzième siècle, monnayeur à Épinal. En 1331, provision de l'office de monnayeur à Épinal.

Archives de Meurthe-et-Moselle. B. 671.

Baricourt (Jean), dix-septième siècle, graveur de coins de monnaie, était à Rome en 1640, 1652, 1661, 1665 et 1671. On remarque la similitude de ce nom avec celui du peintre lorrain Jean Bariscord.

Journal de la Société d'archéologie lorraine 1887, p. 122 et Bertolotti. Artisti belgi et olandesi à Rome, Florence, 1880.

Beatrix ou Beatrice (Nicolas), seizième siècle, graveur lorrain de grand talent, né à Lunéville, selon les uns vers 1515, les autres vers 1550, et enfin vers 1570 ; il passa la plus grande partie de sa vie en Italie, c'est pourquoi son nom fut italianisé ; on l'appelait *Beatricetti*, d'où cette appellation l'a fait placer souvent au rang des maîtres italiens. Il n'en est rien cependant, et loin d'oublier son origine il eut soin, dans un grand nombre de pièces sorties de son burin et signées de lui, de joindre à son nom l'épithète de *Lotharingus*. Beatrix est mort à Rome en 1561.

De Saint-Mauris, Études sur la Lorraine.

On a pensé assez judicieusement qu'il y eut trois personnages, graveurs lorrains portant des noms de Beatrix, Beatriset et Beautriset. Ce qui expliquerait la confusion produite, c'est que Nicolas Beatrix ou Beatriset est mort à Rome en 1561 et que c'est lui qui serait né à Lunéville vers 1515. Viendraient ensuite René Beautriset qui étudia à Rome où l'envoya le régent Nicolas de Lorraine, vers 1551, et enfin Étienne Beautisset, celui que l'on voit en 1594, sous Charles III, contrôleur de Son Altesse, à Nancy.

Manuscrit Gérard, Bibliothèque de Nancy.
Archives de Nancy, t. II, p. 139.

On sait que Nicolas fit au moins deux voyages en Lorraine, notamment lorsqu'il vint recueillir la succession paternelle et régler quelques affaires d'intérêt. Il séjourna à Lunéville et à Nancy.

Il exécuta, à Rome, environ cinquante pièces d'après Raphaël, Michel-Ange, Giotto, etc. Son œuvre est importante et parmi ses productions on

peut surtout signaler les suivantes, parmi celles qui faisaient partie de la collection de Noël de Nancy :

N° 4786. — *Templum divi Pauli.* En bas à gauche : 3; à droite le monogramme N. B. (Hauteur, 0m,183, largeur, 0m,126.)

N° 4787. — Nous ne savons (dit M. Noël), quel nom donner à cette gravure pour en expliquer le sujet. En bas : Michel-Ange. *Pinx. in Vaticano ;* à gauche : *Ex typis Ant. Salamancæ ;* à droite le monogramme N. B. (Hauteur, 0m,427, largeur, 0m,53.)

N° 4788. — Sujet indiqué au bas : *Archi surnagogi filiam, jam mortuam, Jesus Christus a mortuis suscitas Marcus. Cap. V.;* à droite : *Hieronimo Musciano Crixano invenit ;* à gauche : *Nicolaus Beatricius Lotharingus incidit et formis ex suis.* (Hauteur, 0m,52, largeur, 0m,38.)

N° 4789. — Au bas : *N. L. aur. imp. triumphi imago et aut Laf. sequam typis à PLX. express.* (Hauteur, 0m,43, largeur, 0m,281.) Pièce bien connue pour être de Beatrix.

N° 4790. — *Iphigenia,* écrit sur l'autel. En bas : *Romæ Michœli tramozini formis, cum privilegio Summi pont.* MDLIII; à gauche : *Beatriz et Lotharingus s. f.* (Hauteur, 0m,32, largeur, 0m,437). Cette pièce est réparée à la plume.

N° 4791. — Une scène de combat. Au bas : le monogramme N. B. (Hauteur, 0m,274, largeur, 0m,472). Les marges sont coupées.

N° 4792. — *Hieronimias. N. B. Lotharingus f. in-fol. malheur.* Les marges sont rognées, ce qui rend inutile les dimensions de cette pièce qui paraît originale et n'avoir point été retouchée.

N° 4793. — *Jupiter foudroyant Phaeton.* Au bas : *Mich. Ang. inv. N. B. Lothar restitud apud Carolum Losi. Anno* 1773. (Hauteur, 0m,419, largeur, 0m,287). C'est une planche retouchée et tirée à nouveau par Losi en 1733.

N° 4794. — *Le Sacrifice d'un cheval par des enfants.* A gauche, au bas : *In Roma presso, Carolo Losi, anno* 1733. *Invencit Michel Ang Bonaroti ;* à droite : *N. B. Lotharingus f.* (Même observation qu'à l'article précédent.)

N° 4795. — *Enée sortant de Troie portant son père et ses dieux pénates.* Au bas : *Raphael Urbinus inventor* (*ihil thom. ex. Vous*) ; à droite : un D, avec le monogramme B, mais on conteste cette marque à Beatrix. (Hauteur, 0m,295, largeur, 0m,185.)

Le Golgotha (collection Jacquot).

Beautriset (René), seizième siècle, graveur lorrain que le duc Nicolas, régent de Lorraine, envoya à Paris, vers 1551, « et en aultres lieux, afin

d'entendre le fait de la monnoie » et s'exercer dans l'art de la gravure en médailles.

Archives de Meurthe-et-Moselle. B. 671
Archives de Nancy. Lepage, I, 189.

Beautriset (Étienne), seizième siècle, graveur, orfèvre et contrôleur des monnaies de Charles III, à Nancy en 1594.

Begache (Jacques), dix-huitième siècle, graveur sur bois, né en 1691 et non en 1611, comme le dit Gérard, et en 1651, ainsi que nous le pensions primitivement, fut désigné comme graveur du roi de Pologne et gravait, en 1747, les armes pleines de ce prince, de la Reine et celles de la ville de Nancy pour servir à l'ornement de l'oraison funèbre de la reine de Pologne, Catherine Opalinska, femme de Stanislas; cette oraison fut imprimée à Nancy, chez Pierre Antoine. Jacques Begache mourut à Nancy le 3 décembre 1762, âgé de soixante et onze ans.

Manuscrit Gérard. Bibliothèque de Nancy.
Archives de Nancy, II, 373, IV, 53.

Belle (Nicolas la).

Sans oser préciser qu'il s'agisse ici d'un parent du fameux artiste, nous devons mentionner un document inédit que nous avons trouvé dans les archives municipales de Nancy, c'est le « décès de *Nicolas La Belle*, vieillard de Nancy », le 10 janvier 1638, à Nancy. Paroisse Saint-Sébastien. Par analogie, nous référant à une note de Jal, nous constatons que plus tard Alexis-Simon Belle, avait épousé en premières noces à Saint-Sulpice, le 12 novembre 1701, Anne Chéron, âgée de trente-sept ans, lui n'en avait que vingt-sept; Anne Chéron était fille de défunt Henri Chéron, peintre, et de Maria Lefèvre. Ce Chéron appartenait à la famille de Ch.-François Chéron, le fameux graveur des monnaies du roi dont nous avons parlé.

Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire, Jall, p. 188.

Bellevoye (N.), graveur de Nancy.

Les Artistes de Nancy; la Nancéide, 1885.

Belpreys (Thomas), dix-huitième siècle, graveur lorrain.

C'est à lui qu'on doit le plan général « des deux villes de Nancy et des nouveaux édifices que S. M. le roi de Pologne y a fait construire, levé et gravé en 1754 et dont des épreuves furent tirées sur satin. Belprey était brigadier des gardes du corps de Stanislas. En 1754, les archives mentionnent divers payements pour l'exécution du plan de Nancy. En 1759, il fut chargé de la décoration de la place Royale de Nancy, ayant au milieu la statue de Louis XV pour la salle du théâtre de cette ville. Le

14 juillet 1701 il eut un fils baptisé à la paroisse Saint-Sébastien de Nancy qui fut nommé Louis. Thomas avait épousé Catherine Lafrené. Cette famille était fort ancienne en Lorraine; nous relevons dans les actes de mariage de La Neuveville, près Nancy, celui d'un Bastien Belprey avec Barbeline Chardon en 1601. Nous pouvons supposer que c'était un de ses ancêtres.

Les Artistes de Nancy, t. II p. 380.
Les Artistes de Nancy, t. III, p. 348.
Les Artistes de Nancy. Document inédit.

Bérain (Jean Ier) (ou de Belrain), dix-septième siècle, graveur lorrain, né à Saint-Mihiel, le 26 octobre 1637. Didot le fait naître en 1630 et mourir en 1697, d'autres attribuent la date de sa naissance vers 1636 et celle de sa mort en 1711. Cette dernière est exacte, c'est bien le 25 janvier 1711 et le 27 du même mois qu'il fut enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris. Il est issu d'une famille nombreuse, tirant sans doute son origine et son nom du village de ce nom puisqu'ils furent souvent désignés sous l'appellation de Jehan de Belrain et quelquefois de Jehan Le Clerc, dit Belrain. Il eut un frère, Claude, graveur comme lui. Jean Ier fut dessinateur ordinaire de la Chambre et du cabinet du Roi et de ses menus plaisirs, décorateur de ses théâtres, fêtes galantes, etc. Son existence fut très laborieuse et des plus honorables. Le 18 décembre 1674 il obtenait le brevet de dessinateur de la Chambre et du Cabinet du Roi « en considération de l'expérience qu'il s'est acquise dans la perspective et des autres parties de la peinture ». C'est par suite de la mort du titulaire de cette charge, Henri Gissey, dont on le croit élève, qu'il en fut pourvu. Toutefois, on pense que Le Brun ne fut pas étranger non plus au développement du talent de Bérain. Il eut une sœur, Nicole, qui resta fille. Jean avait épousé Louise-Marie Drouault ou de Rouault, qui lui donna six enfants, trois fils et trois filles, qui eurent pour parrains et marraines, les uns Charles Le Brun, la femme du sculpteur François Girardon, Pierre Beauchamp, un des violons du Roi et compositeur de Sa Majesté, la fille du sculpteur Le Hongre. Jean Bérain fut logé au Louvre, sur l'avis de Colbert, en 1677 et prit en 1691 l'appartement vacant au même palais par suite de la mort d'Israël Silvestre. Parmi ses nombreuses œuvres, on remarque un volume in-folio au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, renfermant ses principaux dessins, ce qui permet d'apprécier son talent, mais aucune date ne permet vraiment de distinguer si c'est l'œuvre du père ou du fils Jean II, dont le talent se ressemble d'une façon extraordinaire. Jean Ier fut aussi chargé de dessiner les modèles des ornements pour les vaisseaux de l'État et ceux des costumes des Carrousels de la Cour. En 1689, il dessinait particulièrement les profils de la poupe et de la proue des bâtiments de l'*Alcion* et du *Capricieux* sur les chantiers de Dunkerque, ainsi que ceux du vaisseau *le*

Brillant au Havre, puis vinrent ceux du *Gaillard*, de l'*Adroit*, du *Tonnant*, du *Saint-Philippe*, du *Content*, du *Trident* et du *Volontaire*. C'est Jean II Berain qui fut, le 19 janvier 1712, témoin au mariage de Pierre d'Ulin, en compagnie de son oncle Claude, qui, lui aussi, avait signé « graveur du Roi » le 18 décembre 1704 à l'enterrement de leur sœur Nicole, âgée de cinquante-neuf ans, née vers 1645, à Saint-Mihiel[1]. Un beau portrait de Jean Ier Berain a été gravé par Claude Duflos en 1709, d'après le portrait de Vivient. Il avait eu aussi un fils, Pierre-Martin, né le 11 novembre 1677 qui devint prévôt du chapitre de Hazelach, en Alsace, qui est l'auteur de recherches historiques locales et qui, en 1717, publia un mémoire sur le règne des trois Dagobert.

Berain (Claude), dix-septième siècle et dix-huitième siècle, graveur lorrain, né à Saint-Mihiel. On ne connaît pas exactement la date de sa naissance ni celle de sa mort, mais celle de sa naissance doit être très proche de 1635 ou de 1639. On a la preuve qu'il vivait encore en 1715, d'après la signature du registre des obsèques de Louise Bérain, sa nièce, le 20 mars de cette année, à Paris, et en 1726 pour le décès de son neveu Jean II. Claude ne fut pas un graveur sans mérite et obtint aussi le titre de graveur du Roi, et demeurait en 1707 au quai des Orfèvres[2].

Bérain (Jean II), dix-septième et dix-huitième siècles, graveur lorrain, fils de Jean Ier et de Marie-Louise Rouault, naquit en 1674, d'après la déclaration faite par Jean Ier et par lui le jour qu'il épousa Madeleine Hérault, fille du peintre de ce nom. Il fut élève de son père et son talent lui fut si semblable qu'on confond très souvent les œuvres du fils avec celles du père.

On doit lui attribuer cependant les ornements de la galerie d'Apollon et du château du Louvre, ainsi que les « pièces utiles aux armuriers ». Les Berain étaient alliés par les familles d'artistes tels que Hérault, Roettiers, d'Ulin, de Hutin, à celle des peintres et graveurs lorrains, les Chéron. Jean II Berain mourut le 3 juillet 1726 au Louvre, à l'âge de quarante-deux ans. Il avait eu plusieurs enfants, Marie-Madeleine, baptisée le 26 juin 1709, Jean-Charles, le 9 août 1710, Ambroise, le 4 mars 1713 et Jean-Louis, le 18 juin 1717.

Bertrand (Nicolas), dix-huitième siècle, graveur lorrain, dont nous trouvons une mention le concernant datée du 10 juillet 1787, à Lunéville.

[1] Jal a certainement confondu Jean Ier avec son fils Jean II, en signalant la date de ce mariage, le 19 janvier 1712, puisqu'il déclare exactement que Jean Ier était mort le 27 janvier 1711.

[2] Acte de mariage de Jean II Bérain et de Madeleine Hérault.

Billier (Claude), dix-septième siècle, graveur lorrain, établi à Nancy avant 1689; il eut un fils, Jean-Hyacinthe, né le 12 septembre et baptisé le 14 de l'année 1690, à la paroisse Saint-Sébastien de Nancy. Son fils fut son élève et exerça aussi l'art de la gravure en cette ville.

Tome III, p. 263, Archives de Nancy et Notes sur les graveurs lorrains, A. Jacquot, 1889.

Blanc (Chrisophe), seizième et dix-septième siècles, graveur lorrain, établi à Rome de 1592 à 1612. On n'a pas de détail sur ses travaux.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1887, p. 121.

Bouzey. (Voir Voëniot, dit de Bouzey.)

Bouchel de la Barre (André), dix-septième siècle, graveur, né à Nancy, dit dom Calmet (o), élève de Jacques Callot, se rendit en Italie pour y travailler sous la recommandation du duc Charles IV, auprès de sa tante, la grande-duchesse de Toscane (5 avril 1633).

Bibliothèque lorraine, p. 206.

Brentel (Frédéric), dix-septième siècle, graveur cité par dom Calmet dans sa Bibliothèque lorraine, à cause des estampes qu'il fit pour l'ornementation du recueil des cérémonies de la pompe funèbre du duc Charles III. Ce graveur, dont le nom semble désigner une origine alsacienne ou allemande, fut associé à Hermann de Loy. Nous le mentionnons ici en raison des travaux qu'il exécuta à la cour de Lorraine ce qui permet tout au moins d'attribuer une résidence assez longue dans le pays lorrain.

Briard (Étienne), seizième siècle, graveur lorrain et fondeur en caractères de musique. Il naquit à Bar-le-Duc, vers la fin du quinzième siècle, mais s'établit à Avignon. Antoine Houdremare, de Péronne, fit l'éloge de ses travaux.

Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 1897. Maxe-Werly.

Briseur (Georges), seizième siècle, graveur et maître des monnaies de Lorraine, dont nous trouvons les mentions dans les rôles des habitants de Nancy en 1551 et 1552. Il était allié à Cuny Briseur, prévôt de Nancy, en 1565.

Archives de Nancy. H. Lepage.

Briot (les). Famille très célèbre, fondateurs de l'Ecole lorraine des graveurs, orfèvres, joailliers, monnayeurs, originaire du Damblain. Ils procédèrent certainement, ainsi que nous le faisons remarquer dans notre Essai de répertoire des artistes lorrains consacré aux orfèvres, potiers d'étain, etc. de l'art dans lequel le fameux Voëniot s'illustra. La profession de « potier d'étain » se transforma plus tard et devint celle de « graveur ».

Briot (Didier Ier), seizième siècle, graveur lorrain; qui paraît être le

fondateur de la dynastie des artistes de ce nom. Il était natif de Damblain et avait épousé Nicole Diey. Selon les archives de cette commune, Didier serait mort avant 1543. Ils eurent deux fils, Urbain et Étienne, et sans doute plusieurs autres enfants. Urbain et Étienne continuèrent l'art de la gravure et de l'orfèvrerie.

Briot (Étienne), seizième siècle, orfèvre, potier d'étain et graveur, fils de Didier Ier et de Nicole Diey. Né à Damblain, où on le voit mentionné comme tel dans un acte daté de 1543. Il fut élève de son père, ainsi que son frère Urbain.

Briot (Urbain), seizième siècle, orfèvre, potier d'étain et graveur, second fils de Didier Ier et de Nicole Diey, naquit à Damblain. Il avait épousé Jeannette N.... Ils eurent plusieurs enfants, parmi lesquels Didier II qui devint le maître de la Monnaie de Sedan, et Catherine, plus tard, femme de François Racle de la famille des graveurs de ce nom. Urbain mourut avant 1562. On croit aussi que le fameux graveur et médailliste François Briot fut un des fils de Didier Ier et par conséquent frère d'Étienne Urbain et de Catherine Briot.

Briot (Didier II), seizième et dix-septième siècles, fils d'Urbain et de Jeannette N..., graveur, né à Damblain vers 1552, et qualifié ainsi marchand en cette ville (année 1582), prêta des sommes d'argent au duc de Lorraine vers 1586 et devint maître de la Monnaie de Sedan. C'est lui qui, en 1613, exécuta six mille jetons d'argent aux armes de Henri II de Lorraine et mourut à Paris, âgé de quatre-vingt-trois ans, en 1635. C'est un graveur distingué et un médailliste de mérite.

Briot (François), seizième et dix-septième siècles, graveur en médaille, célèbre orfèvre et potier d'étain, fils d'Urbain, frère de Didier II et de Catherine Briot. C'est le plus célèbre des artistes de cette famille. Il était, croyons-nous, un des oncles de Nicolas Ier et d'Isaac. François Briot naquit aussi à Damblain vers 1550 et sortit du célèbre atelier de cette petite ville de Lorraine, qu'il dut quitter ensuite vers 1579, à cause de la religion protestante qu'il avait embrassée; c'est en cette année que la Corporation des Maréchaux de Saint-Éloi, dite de la Chouffe, de Montbéliard, le reçut. Vers 1585, le comte Frédéric de Wurtemberg le nomma son graveur particulier. On le croit mort vers 1616. C'est lui qui s'illustra en faisant les chefs-d'œuvre que l'on connaît de nos jours sous le nom du bassin de la Tempérance et la Charité et l'aiguière qui la surmonte. Les ouvrages de MM. Destrée, Tuetey et Castan donnent des détails fort intéressants à consulter sur François Briot.

François Briot, Caspard Enderlein, J. Destrée, Bruxelles. — Le graveur lorrain François Briot, A. Tuetey. — Le graveur lorrain François Briot, Castan. — Demiani, Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles.

Briot (Nicolas), seizième et dix-septième siècles, orfèvre, graveur, né à Damblain en 1580. Il avait épousé une protestante, comme lui, dont le prénom était Esther. Nicolas était fils de Didier II et frère d'Isaac, neveu de François Briot. C'est un des graveurs lorrains les plus remarquables et il fut nommé le 31 mai 1605, tailleur général des Monnaies de France, titre qui lui fut conféré ensuite vers 1612, par le duc Heuri II de Lorraine. En 1624, il obtint la ferme de la Monnaie de Paris. Il passa l'année suivante en Angleterre où il resta jusqu'en 1646, époque de sa mort survenue à Londres, faisant d'assez fréquents voyages en Lorraine et en France. Il fit adopter, en Angleterre, un système de procédé mécanique pour la fabrication des monnaies et de son invention. Son élève fut Thomas Simon. Parmi les œuvres connues de Nicolas Briot, on doit signaler la belle médaille à l'effigie de Henri II de Lorraine qu'il exécuta en 1612.

Briot (Isaac), seizième et dix-septième siècles, célèbre graveur lorrain, né à Damblain, fils de Didier II et frère de Nicolas Ier Briot. Parmi ses œuvres les plus remarquables se place son beau portrait du cardinal de Richelieu gravé en 1633. Il eut une fille, Marie Briot, qui a laissé des estampes signées de son nom. On ne connaît ni le lieu ni la date du décès d'Isaac Briot qui serait peut-être mort à l'étranger.

Briot (Marie), dix-septième siècle, graveur de talent, fille et élève d'Isaac Briot, dont on connaît des estampes remarquables signées de son nom. Nous avons relevé une mention datée du 23 avril 1683, de Nancy, qui paraîtrait se rapporter à Marie Briot. Nous la donnons sous réserves cependant. C'est l'acte de baptême, paroisse Saint-Sébastien, de Nicolas III, fils du sieur Nicolas (II) Briot, maître orfèvre et de Marguerite Mauduit, dans lequel Marie Briot signe en qualité de marraine de l'enfant. Ce document est inédit.

Briot (Nicolas II), dix-septième siècle, graveur et orfèvre à Nancy, dont nous avons découvert la mention du baptême de son fils Nicolas III, en date du 23 avril 1683. Nicolas II avait épousé Marguerite Mauduit, et la marraine de l'enfant fut Marie Briot, que tout porte à croire être la fille d'Isaac, belle-sœur de Nicolas II. Nicolas II était fils de Nicolas Ier et neveu d'Isaac Briot.

Callot (Jacques), dix-septième siècle, le plus célèbre graveur dont les œuvres resteront immortelles, naquit à Nancy, selon les uns en 1592, selon les autres en 1593 ou même en 1594. M. Meaume, un de ses plus récents biographes [1], déclare qu'à l'appui de son affirmation qu'il soit né en 1592, il s'en rapporte surtout à l'inscription placée sur le monument funé-

[1] Jacques Callot. M. P. du Mast est aussi pour la date de 1592.

raire élevé par son frère et sa veuve qui spécifie qu'à sa mort survenue le 24 mars 1635, il était âgé de quarante-trois ans, ce qui peut lui donner comme année de sa naissance réelle celle de 1592[1]. Le père Husson, M. Des Maretz, dans leurs éloges historiques, et de nos jours M. Henri-Bouchot, admettent la date de 1593, placée sur le monument qui lui fut élevé à Nancy en 1877. Il était fils de Jean Callot (dit Clermont), hérault de S. A. le duc de Lorraine. Jean eut huit enfants, six fils et deux filles, de sa femme Renée Brunehault. Leur mariage fut célébré en 1587. La famille des Callot fait remonter sa souche à des ancêtres attachés au service du duc Jean de Bourgogne, d'une part, et à celle d'une petite nièce de Jeanne d'Arc, Claude de Fricourt qui épousa Claude Callot, archer du duc, aïeul de notre célèbre Jacques Callot. Ce Claude Callot fut anobli, quoique d'abord simple aubergiste des « Trois-Rois », par lettres patentes du 30 juillet 1584.

Parmi les fils du hérault d'armes Jean Ier Callot, père de notre graveur, il faut citer Jean II qui devint aussi hérault d'armes comme son père et concierge du palais ducal de Nancy, de 1631 à 1638, Claude II Callot qui entra dans les ordres sous le nom de Père Félix et mourut le 5 mai 1650, Jean III, qualifié peintre, qui épousa Charlotte de Flandres, fut également héraut d'armes de Son Altesse (8 janvier 1616)[2]. Nous avons relevé, en 1884, dans l'église de Bainville-sur-Madon (Meurthe-et-Moselle), deux inscriptions gravées sur les pierres tombales qui nous apprennent les noms et date de décès d'un frère et d'une sœur de Jacques Callot, le fameux calcographe. En voici la mention : « Cy gisent Nicolas et Catherine les « Callot, fils et filles de nobles conjoinct Jean Callot, hérault d'armes « A. S. A. et de Renée Brunehault sa feme, lesquel mourêt lun aage de « 7 mois et l'autre de 6 ans : 1611. Dieu leurs face mercy.

La maison des Callot existe encore, elle est située tout près de l'église et appartient à la famille de feu le général de Bouligny, descendant par son arrière-grand-père, de souche noble de Lorraine, capitaine au service de France qui avait épousé une demoiselle Callot[3-4].

[1] M. Marius Vachon dans ses *Artistes célèbres* mentionne cet avis.

[2] Ce Jean III eut deux fils : 1° Nicolas, né le 3 janvier 1617 à Nancy qui, plus tard, fut reçu dans l'ordre des Tiercelins, sous le nom de Père Dorothée (*Archives de Nancy*, t. III, p. 376); 2° Jean IV, dont le parrain fut son grand-père, Jean Callot, l'époux de Renée Brunehault.

[3] Documents communiqués par feu le général de Bouligny : « A Callot, avocat au Parlement de Nancy, anobli en 1663 par Charles IV. »

[4] Le général de Bouligny descendait des Callot par son arrière-grand-père, capitaine au service de France, qui avait épousé Thérèse de Saulnier, petite-fille de Jean Callot qui, en 1667, étant avocat au Parlement, acheta la propriété familiale des Callot, de Bainville-sur-Madon.

C'est Jean Callot, époux de Renée Brunehault, qui bâtit en 1611 le pavillon, existant encore aujourd'hui, sur l'emplacement de l'habitation seigneuriale des Collinet, à Bainville-sur-Madon [1]. Les armes accolées des Callot et des Brunehault sont sculptées au-dessus de la grande porte de cette habitation.

Notre graveur Jacques Callot, malgré le désir que son père Jean, le héraut d'armes, formait de le voir se destiner soit à l'église ou à une charge de l'État, montrait, dès sa dixième année environ, une prédilection passionnée pour les arts, et les occasions lui étaient faciles; il avait sous les yeux les travaux de Claude Henriet lié d'amitié avec son père, et l'atelier de Demange Crock, le célèbre graveur de la Monnaie de Lorraine, l'attirait d'une façon irrésistible. Cette vocation ne fit que grandir et nous ne répéterons pas ce que tous les historiens, les biographes de Jacques Callot ont écrit sur son enfance, sur ses voyages en Italie; ces détails sont trop connus pour y revenir.

En 1612, déjà il part vers Florence, il fréquente l'atelier de Canta Gallina, des marchands le ramènent en Lorraine. En 1606, nouvelle fuite où à Turin son frère Jean le découvre et lui fait réintégrer Nancy. Après la mort du duc Charles III, enfin sa famille comprend l'opiniâtreté de la vocation de Jacques Callot qui retrouve, avec l'essor de sa volonté, des amis, des Lorrains tels Israël Henriet et le peintre Claude Deruet. Ceux-ci le présentèrent à Tempesta où il s'initia vite à l'œuvre de l'eau-forte. Puis ce fut chez Thomassin, l'artiste originaire de la Champagne, installé à Rome, qu'il quittait bientôt pour se fixer à Florence en 1612. L'atelier de Julio Parigi le reçoit après plusieurs séjours dans certains

[1] Claude Callot, archer du duc, père de Jean, avait acquis d'abord le domaine des Collinet, seigneurs de Maizières-Bainville et Xeuilley; Jean ne fit édifier la maison existante de nos jours, qu'en 1611. (Papiers communiqués par feu le général de Bouligny en 1890.)

Nous mentionnons ici, à titre de curiosité qui, plus tard, pourrait produire quelques éclaircissements sur la question, un document inédit que nous avons relevé dans les Archives municipales de Nancy, c'est le mariage (15 janvier 1612, paroisse de Saint-Sébastien de Nancy) de Claude, fils du sieur *Jean Callot, « d'Omiroire »* (Bainville-aux-Miroirs, désigné ainsi à l'époque, est précisément la localité où se trouve la maison des Callot acquise d'abord par Claude Callot, que Jean ne fit reconstruire à *nouveau* qu'en 1611). Ce Claude Callot épouse, en 1612, Magdeleine, fille de Hubert de Foug. Ce Claude paraît être un parent de la famille des Callot, habitant Bainville. Ils eurent un fils nommé Philippe, baptisé à Saint-Sébastien de Nancy, le 29 septembre 1617.

Mentionnons aussi le document inédit suivant : 28 décembre 1628, Saint-Sébastien de Nancy, baptême de Jacques, fils du sieur Jacques Callot, advocat et damoiselle Claude, sa femme, parrain noble Claude Nicolas Dubois, conseiller et auditeur des comptes de Lorraine, et marraine Damoiselle Elisabeth de la Vallée.

autres. C'est là que commence à se révéler sa personnalité, son génie. Cosme II, fils de Christine de Lorraine, lui prodigua sa bienveillance. Callot composa son premier chef-d'œuvre qu'on appelle *la Guerre d'amour;* puis ce fut *la Tentation de saint Antoine,* et pour affirmer sa reconnaissance à l'évêque de Toul, Jean des Porcellets, pensée adressée au souvenir de la patrie absente, il crée un véritable miracle en gravant la planche de saint Mansuy ressuscitant le fils du roi.

L'évêque de Toul, Jean des Porcellets, venait d'affranchir la propriété de Bainville, résidence d'été de la famille des Callot.

Et que dire de son *Massacre des Innocents,* de si petites dimensions et pourtant fourmillant de détails admirables. Puis ce sont les séries charmantes des *Éventails,* et ses comiques scènes des *Pantalons* exécutées alors qu'il était dans sa vingt-septième année, moment où il grava la *Foire de l'Impruneta à Florence,* où il se retrouve presque par la pensée à retracer celles de sa chère Lorraine fréquentées dans son enfance. *Les Caprices,* ses deux *Tentations* et les portraits, *les Péchés capitaux*, le *Catafalque de l'empereur Mathias*.

Enfin l'année 1622 le ramène à Nancy. Sa ville natale applaudit à son succès. C'est là qu'il compose sa suite des *Bohémiens*, *les Gueux*, *les Grotesques*, *les Supplices*, *la Foire de Gondreville*, *la Petite Passion*, *le Grand Rocher,* la suite des *Quatre Banquets* et *les Martyrs du Japon*.

C'est en 1623 qu'eut lieu le mariage de Jacques Callot avec Catherine Kuttinger, fille noble, originaire de Marsal, en Lorraine.

11 *novembre*. — « Die Sancti-Martini. Noble Jacques Callot, fils de « noble Jean Callot, héraut d'armes de Son Altesse, de la paroisse de Saint- « Evre, d'une part, et damoiselle Catherine Kuttinger, fille de noble Nicolas « Kuttinger, eschevin en la justice de Marsal, paroissienne du même lieu, « d'autre part. »

Archives de Nancy, t. III, p. 400.

Ce mariage ne lui amena pas de postérité; il partagea son temps entre son labeur et les commandes qui ne lui manquèrent pas. Il se reposait des travaux de son art en passant certains moments dans la maison paternelle de Bainville et sa résidence d'été à Villers, près Nancy. Les belles planches du *Siège de Bréda,* commandées par l'Infante, gouvernante des Pays-Bas, furent composées et occasionnèrent le voyage de Callot à Bruxelles.

De retour à Nancy, c'est lui qui grava sur le cercueil du duc Henri son épitaphe funèbre [1]. Puis ce furent *la Grande Passion, la Généalogie des*

[1] 1624. — En 1623, « somme payée à Jacques Callot, graveur, pour trois planches de cuivre où il aurait gravé certains reissdallers et autres espèces forgées pour gros. » Un autographe de Callot existe en bas de cet acte. (Archives de la Lorraine, B. 1431 et B. 1441. Différentes mentions pour travaux faits par lui portent les dates de 1624, 1625, 1626, 1627, 1629.

ducs de Lorraine, la Pandore, le Parterre de Nancy, le Combat à la Barrière, la Sainte Famille à table, le Brelan, la Chasse.

Il reçoit du duc de Lorraine des libéralités qui montrent le désir de conserver à notre province un tel artiste de génie : « Au sieur Jacques « Callot, sculpteur en taille douce, demeurant en ce lieu, la somme de « deux milfrancs que S. A., par effectz de sa libéralité luy a octroyé en « don pour lui donner moyen de continuer sa demeure en ses païs, où il « auroit esté arresté par feue S. A. que Dieu absolve. »

Au début de l'année 1629 Callot est appelé à Paris où il retrouve son ami Henriet et se lie avec les grands artistes de la capitale et où Michel Lasne grave son portrait qui nous done son âge exact, trente-six ans à l'époque, ce qui peut fixer la date de sa naissance à 1593.

Il grave alors, par commande royale, le *Siège de la Rochelle,* il prépare son *Combat de Veillane,* il grave le *Portrait de Charles Delorme, le Passage de la mer Rouge* et *le Marché d'esclaves.* Nous pensons qu'il ne resta pas pendant toute cette année 1629 à Paris, puisque nous trouvons qu'à cette époque, il fut désigné à Nancy, et payé pour « visiter (exper- « tiser) le cheval de bronze fait par les fameux fondeurs Chaligny. Il lui « fut adjoint Jean Leclerc, Claude Deruet, peintres, et le sculpteur Siméon « Drouin [1] ».

Rentré à Nancy, il perdit son père, Jean Callot, qui mourait le 12 août 1630, ainsi qu'en témoignait l'épitaphe que son second fils, Jean, frère de Jacques, lui avait fait placer dans le cloître des Cordeliers de Nancy. Callot continue la suite de ses chefs-d'œuvre et grave les *Deux vues de Paris,* la suite des *Grands Apôtres, les Mystères de la Passion, la Vie de la Vierge.*

Puis, afin de perpétuer la mémoire de celui qu'en dépit de fausse allégations certains auteurs voulaient prétendre un jaloux, il grave les traits de son ami Claude Deruet et de son fils, celui-ci en petit mousquetaire dont il nous a été donné de retrouver le portrait dans la même allure et sous le même costume peint par son père Claude Deruet. Nous avons mentionné tous les détails de cette planche et de la vie du peintre et graveur lorrain dans notre étude, dont M. le vicomte Delaborde daigna agréer l'hommage [2]

Hélas, la guerre et ses horreurs allaient fondre sur la malheureuse Lor-

[1] *Archives de Nancy*, t. II, p. 221. Notons aussi que le 10 octobre 1628, il fut parrain du fils de Gilles Silvestre, avec la qualité mentionnée de graveur en taille-douce de Son Altesse.

[2] Claude Deruet, peintre et graveur lorrain. Albert Jacquot, 1894, Paris, Plon-Nourrit et Cie.

En 1630, le 10 décembre, Jacques Callot fut le parrain, à Nancy, d'Élisabeth, fille de noble Claude Deruet, chevalier de l'ordre du Portugal. On lit sur l'acte

raine. Le cœur de Callot ne devait pas tarder à en être ulcéré. Lui qui gravait quelques années auparavant la gloire de Louis XIII au siège de la Rochelle, ressentit bientôt les douleurs de sa patrie. Il la traduisit d'une façon simple mais sublime, il composa et grava *les Misères de la Guerre* qui font revivre à nos yeux cette terrible odyssée.

On sait combien l'amour de la patrie était le propre du maître et le refus qu'il fit à Louis XIII vainqueur, de retracer par son burin la chute de la Lorraine, en est une preuve.

Le roi eut le bon esprit de ne pas insister et de louer au contraire le duc de Lorraine d'avoir « des sujets si fidèles et si affectionnés ».

Son génie est inépuisable, il reproduit des combats, il dédie à Charles de Bauffremont, marquis de Sennecey, la belle scène d'exercices militaires; on eût cru qu'il se hâtait avant la venue du mal qui, hélas, devait faucher de façon inexorable un tel génie. Sa suite des nouvelles fantaisies, dédiées à Jean-Louis de Bauffremont, comte de Randan, date de 1634, *l'Enfant prodigue*, *les Fantaisies*, sa nouvelle *Tentation de saint Antoine* furent ses derniers chefs-d'œuvre; le 24 mars 1635, Jacques Callot mourait à Nancy et son corps prit place auprès de ceux de son grand-père et de son père, sous un caveau dans la même église des Cordeliers, attenante à la chapelle ronde où reposent les cendres des ducs de sa chère Lorraine [1].

Carmouche ou Carmoche (Jean), dix-septième siècle, graveur de Nancy, nous est connu, avec cette qualification, par la mention du baptême de son fils Charles, le 31 mars 1635. La femme de Jean Carmouche se nommait Anne Paris.

Archives de Nancy, t. III, p. 380.

Casa (Nicolo della) *Lotharingus*, seizième siècle, médailleur qui signait ainsi ses belles médailles au seizième siècle et qui fit le portrait de Cosme II de Médicis. On a pensé que ce nom italianisé serait celui de Nicolas des Maisons ou de la Maison.

Cauxois (Augustin), dix-huitième et dix-neuvième siècles, graveur en médailles, né à Bar-sur-Ornain en 1783, le 13 juin. Élève de Dejoux, il obtint, en 1813, le second prix de gravure en médailles. Il mourut à Paris, en 1859.

de ce baptême la mention de « noble Jacques Callot, calcographe de Son Altesse, parrain ».

[1] Le tombeau a été détruit par un éboulement en 1751, mais les cendres, respectées en 1794, furent transportées en 1825 sous un petit cénotaphe, dans un recul de la paroi gauche de l'église des Cordeliers de Nancy. Un dessin, fait par les ordres de Mariette, en 1738, et qui se trouve au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, montre l'importance du monument primitif.

Charles (Claude), dix-septième siècle, peintre lorrain très remarquable, fit aussi quelques gravures qui ont un certain mérite : c'est l'aspect d'un temple qui fut élevé et du feu d'artifice tiré pour la célébration du baptême du Prince Royal de Lorraine, gravé par Charles (petit in-fol.). M. Noël possédait une de ces gravures et l'a décrite dans son catalogue raisonné, p. 692. Claude Charles naquit et fut baptisé à Nancy le 9 janvier 1661. Il épousa le 10 septembre 1690 Anne Racle, fille de l'orfèvre et graveur de ce nom. Il mourut à Nancy le 4 juin 1747 et reçut la charge de Héraut d'armes de Lorraine, celles de directeur et professeur de l'Académie de Nancy. Voir sa biographie et la liste de ses principales œuvres : ***Essai de répertoire des Peintres***, p. 24. Albert Jacquot, 1900. — Plon, Paris.

Chéron (Jean-Charles), dix-septième siècle, graveur et joaillier du duc Charles IV, habitait Nancy et y épousa, le 23 janvier 1631, Anne Pilon. Il eut l'honneur d'être le maître de son fils, Charles-François, le fameux graveur et médailliste du pape et pensionnaire du roi Louis XIV.

Chéron (Charles-François), dix-septième siècle, fameux graveur en taille-douce, en creux et en bas-reliefs, fils de Jean-Charles et de Anne Pilon, naquit à Lunéville le 29 mai 1635. Élève de son père, il se rendit en Italie et devint graveur du pape qui l'estimait beaucoup. Il était l'oncle du peintre Charles-Louis Chéron [1]. Il résida longtemps à Rome et revint à Paris où le roi Louis XIV le nomma son premier graveur et lui donna un logement au Louvre où il mourut célibataire, âgé de soixante-quatre ans, en 1698. Sa belle médaille du duc Charles V et ses modèles en cire sont très estimés. Il excellait dans la gravure en coins. Il était membre de l'Académie, en date du 3 août 1676.

Claude (Gelée), dit le Lorrain, dix-septième siècle, graveur et peintre illustre, né à Chamagne. Voir Gelée.

Clément (Nicolas), dix-septième siècle, graveur et directeur des estampes du Roi, commis à la garde des planches royales, depuis 1670, dont il devint ensuite bibliothécaire attitré. Il collectionna toutes les estampes gravées sur la personne du roi Louis XIV, recueil qui fit partie de la Bibliothèque royale. Né à Toul, il mourut le 16 juin 1716.

Clerc (Jean le) ou Leclerc, seizième et dix-septième siècles, peintre et graveur lorrain, né à Nancy en 1585, mort à Nancy en 1633, âgé de quarante-cinq à quarante-six ans. Il vécut longtemps en Italie, y reçut le titre de chevalier de Saint-Marc, et fut anobli en 1623 par le duc Henri II. Il se maria à Nancy le 14 janvier 1629. Il excelle surtout dans la peinture, mais on connaît de lui aussi de très belles gravures. La collection Noël en

[1] *Charles-Louis Chéron, peintre lorrain*, A. Jacquot. Paris, Rouam, 1887.

possédait 29 décrites dans le catalogue de cette collection. Douze d'entre elles sont datées de 1628 [1].

Clerc (Sébastien Ier) ou Leclerc, dix-septième siècle, célèbre graveur, né à Metz le 26 septembre 1637, selon Mariette, mais deux documents sembleraient porter sa naissance à l'année 1639 ou à 1640; ce sont, l'un son acte de mariage, avec la fille d'un des fameux teinturiers des Gobelins, Charlotte van Kerkowe, daté du 21 novembre 1673, dans lequel on le dit âgé de trente-deux ans, et l'autre, son acte de décès du 25 octobre 1714 où il est porté comme ayant soixante-quinze ans. (Paroisse Saint-Hippolyte de Paris.) Le père de Sébastien Ier était horloger à Metz [2], il enseigna le dessin à son fils. La liste des académiciens indique Sébastien Ier Le Clerc, mort en 1714, âgé de soixante-dix-sept ans, ce qui le ferait naître alors vers 1637, se rapprochant ainsi absolument de l'affirmation de Mariette. Dom Calmet croit que le père de Sébastien Ier, Laurent Le Clerc, serait mort en 1695, âgé de cent sept ans, et le dit petit-fils d'un noble lorrain, Nicolas Le Clerc, secrétaire de la princesse de Tarente en 1580, lequel se serait fait protestant, ce qui l'avait forcé de se retirer à Metz, mais que Laurent, son fils, serait resté fidèle à la religion catholique. Nous avons trouvé aux archives de Nancy un document inédit, qui semble trouver sa place ici, c'est le baptême à l'église Saint-Epvre de Nancy, le 3 novembre 1620, de Jean-Claude, fils de Claude Le Clerc, graveur-*orphèvre* à Nancy. Il y a tout lieu de croire qu'ils sont de la même famille, ayant ainsi le même état. Du mariage de Sébastien Ier Le Clerc avec Charlotte van Kerkowe, naquirent treize enfants, dont il faut retenir surtout le nom de Sébastien II, l'aîné, qui naquit à Paris et fut baptisé le 1er octobre 1676, puis Louis-Augustin, sculpteur. Sébastien Ier est qualifié graveur du roi dès 1660, puis en 1693 ingénieur géographe du maréchal de la Ferté. Il succéda à Claude Mellan, le graveur du roi, et fut anobli par le pape Clément XI [3]. Ses œuvres principales sont une sorte de réminiscence qui voudrait se rapprocher de celles de Callot pour le caprice de la composi-

[1] *Miracles de Jésus-Christ*, douze pièces oblongues, signées G. Leclerc, ex., n° 5076.

N° 5078. *Saint Étienne*. Signée.

N° 5079. Douze pièces ayant pour titre Joannes Leclerc, excudit 1628, représentant des consoles avec rinceaux à personnages et animaux fantastiques, fleurs et fruits. L'exécution en est admirable.

[2] La mère de Sébastien, femme de Laurent Le Clerc, était Catherine de Rouue.

[3] Voir *Dictionnaire* de Jal; *Éloge de M. Le Clerc*, par l'abbé de Vallemont, 1715; Dom Calmet, Bibliothèque lorraine, et Huber, 1787. (*Les Graveurs lorrains*, 1889, A. Jacquot.) *Eloge de Sébastien Leclerc*, par l'abbé de Vallemont, 1715, Paris, chez Callion.

tion tout au moins. Il refit la « noblesse qu'il intitula *Estats et conditions de la vie humaine* ». Il excelle surtout dans ce qu'on appelle « la vignette ». Ses principales œuvres sont nombreuses [1]; parmi celles-ci on peut citer : dès 1653, la pièce de *la Canonisation des saints Ignace et Xavier à l'Université de Pont-à-Mousson;* en 1657, *le Frontispisce du Commentaire des coutumes de la Lorraine* et *le portrait de Fabert.* En 1660, la *Vie de saint Benoît*, le *portrait de dom Philippe François*, du *maréchal de la Ferté*, les *Arches et le Pont de Joüy* et *Village près de Metz.* En 1664, le *Triomphe de Charles IV,* avec la collaboration comme dessins de Claude Deruet. A Metz, il grava les *Mystères de la Passion*, l'*Office de la Vierge,* les *Actions du Prêtre à la messe,* les *Quatre parties du Monde*, une bataille dite *de Nordlingen* [2]. La géométrie pratique lui valut, par l'intermédiaire de Colbert, le logement aux Gobelins et une pension de 600 écus. Son *Discours sur le point de Vüe* date de 1697, ainsi que les *Douze paysages et faubourgs de Paris,* dédiées au duc de Bourgogne et les deux livres pour l'art du dessin, dédicace à Colbert et à M. de Boncourt. Les figures de l'*Histoire sacrée* dédiée au Dauphin sont de sa main (1693). Les seize pièces des batailles faites pour orner l'histoire de Charles V de Lorraine furent faites par lui, mais l'ouvrage ne parut pas. En 1688, il fit le frontispice des conversations morales de Scudéry, puis les huit pièces des conquêtes de Louis XIV. On connaît ses deux planches dites l'*Académie des Sciences* et l'*Entrée d'Alexandre dans Babylone,* puis les six pièces des *Conquêtes d'Alexandre,* la *Multiplicatiou des Pains.* Nous possédons la planche originale du *Départ des Israëlites en captivité,* signée de sa main.

Sébastien Ier reçut du roi l'ordre de Saint-Michel.

Sa planche, dite *du Catafalque* de M. le chancelier Seguier, lui valut sa réception à l'Académie.

Clerc (Sébastien II le), dix-septième et dix-huitième siècles, graveur, mais surtout peintre, fils de Sébastien Ier et de Charlotte Van Kerkowe, baptisé à l'église Saint-Hippolyte à Paris, le 1er octobre 1676. Il fut reçu à l'Académie comme peintre le 23 août 1704, quoique n'ayant pas encore atteint sa vingt-huitième année. Sa femme, Charlotte Gillot, fut, le 11 janvier 1748, marraine d'une des filles du sculpteur Boizot, à Paris. Le 8 août 1733, Sébastien II et Charlotte Gillot eurent un fils dont le parrain fut le

[1] Dans l'inventaire mortuaire de Claude Deruet, que nous avons retrouvé et publié, nous avons mentionné la planche originale de cette planche et de très nombreuses épreuves. La gravure initiale est-elle de Deruet et retouchée par Le Clerc, ou est-ce le contraire?

[2] On les estime à près de trois mille, et ses dessins sont nombreux de plus du double.

célèbre Caffieri. Sébastien II mourut aux Gobelins le 29 juin 1763, âgé d'environ quatre-vingt-sept ans.

Clerc (le) ou Leclerc, peintre lorrain qui, au dire de M. Meaume, fit quelques gravures. Voir l'*Essai du Répertoire des Peintres* pour les détails biographiques.

Notice sur Jean Le Clerc. Meaume. 1876.
Répertoire des Peintres. A. Jacquot. Plon et Rouam.

Cocq (Gilles le), dit des Jardins, dix-septième siècle, graveur de Nancy, reçu membre de la Confrérie de la Congrégetion de Nancy le 15 août 1689. Né à Nancy en 1649, il y mourut le 18 septembre 1705. C'était un médailliste distingué.

Colley (Jacques), seizième siècle, graveur et monnayeur, receveur des ouvrages de l'hôtel du duc de Lorraine, « monnayeur et frappeur en nostre monnoye de ce lieu » (Nancy), mort avant 1542.

Trésor des Chartes. B. 22, f. 60.

Colligxon (Jean-Baptiste (dit François), dix-septième siècle, graveur lorrain d'une certaine valeur, disciple de Jacques Callot, né à Nancy vers 1609 ou 1610, y mourut en 1657. Il fut surtout un excellent copiste, c'est-à-dire qu'il s'inspira un peu de la manière de son sublime maître, mais aussi de La Belle. Ses travaux furont les planches des campagnes de Louis XIV, *Anet, Villers-Cotteret, les Mascarades romaines* (1634), le *Siège de Perpignan,* d'après les dessins de La Belle, la *Bataille de Rocroy,* pour l'ingénieur Beaulieu. Il travailla longtemps pour Israël Sylvestre, et fit, au début, dix paysages à l'eau-forte sur les dessins de Callot. Collignon termina deux planches inachevées du maître, après sa mort. Il travailla aussi à Rome. Dans l'inventaire mortuaire de Claude Deruet, nous remarquons : douze estampes intitulées *Recueils de divers griffonnements et Portraits d'eau forte,* par Stef Della Bella Excudit Collignon. *Présage du règne de Louis XIV,* par François Collignon.

Collin (Dominique), dix-huitième siècle, graveur lorrain, né à Mirecourt le 30 mai 1725, ainsi que le constate son admission comme bourgeois de la ville de Nancy (1753-1756). Exécuta de nombreux et intéressants travaux, entre autres les gravures des grilles faites par Jean Lamour pour la place Royale de Nancy, formant le beau recueil, imprimé en 1759, des planches pour les fêtes de l'arrivée de Mesdames de France, Adélaïde et Victoire. Il obtint son brevet de graveur ordinaire de la ville de Nancy le 29 avril 1758. Son admission comme bourgeois de la ville mentionne sa qualité de maître graveur. En 1755, il grava deux moules de médailles aux armes de Nancy pour les sauveteurs de la ville, puis la musique et les estampes du prologue de la comédie représentée à Nancy lors de l'érection

de la statue de Louis XV, en 1755. En 1758, il fit les quatre estampes bien connues des vues de Nancy, l'année suivante un coin, des jetons aux armes de l'intendant de la Galaizière et la vue méridionale de la place Royale, plus des portraits du Roi « dans le goût des craïons ». En 1761, le même nombre d'estampes de la place d'Alliance, celles de la porte Saint-Nicolas; en 1765, la vue de la caserne Sainte-Catherine; en 1766, le mausolée du roi Stanislas; en 1774, celui du roi Louis XV pour le service solennel célébré à Nancy, enfin, en 1778, il fit un beau coin et les jetons aux armes de l'intendant de la Porte.

Il mourut le 20 décembre 1781, à Nancy, âgé de cinquante-six ans, veuf de Françoise-Marguerite Hutet [1].

On lui doit aussi un très beau portrait de François d'Aristay de Châteaufort. Il résida en 1777 à Lunéville, car une mention du 2 septembre de cette année l'indique exactement comme graveur du feu roi de Pologne et graveur de la ville de Nancy. Mory d'Elvanges a fait son éloge avec applaudissements dans la séance publique de l'Académie de Nancy, le 25 août 1782, à la suite de celui de Saint-Urbain et des autres célèbres Lorrains qui se sont distingués dans l'art de la gravure en creux.

Archives de Lunéville, Denis, GG. let. 3, n° 28.

Voir le *Catalogue raisonné de Noël*, p. 698 à 701, pour les œuvres de Dominique Collin.

Il eut un fils, Yves Dominique, né à Nancy le 8 février 1753 et qui fut son élève.

Collin (Yves-Dominique), dix-huitième et dix-neuvième siècles, graveur et miniaturiste, fils de Dominique Collin et son élève, né à Nancy le 8 février 1753 et y mourut en 1815. Parmi ses œuvres, il faut citer la *Foire de l'ancienne Commanderie de Saint-Jean-du-Viel-Aître,* près Nancy, qu'il grava joliment en 1781 et qu'il dédia au commandeur Jacques-Philippe-Gabriel des Barres. Cette pièce est aujourd'hui assez rare.

Corneille dit Metensis (de Metz), seizième siècle, graveur. Voir *Metensis*.

Crocq ou Crocx (Claude Ier), seizième siècle, graveur et peintre des ducs Antoine et François de Lorraine, avait épousé Mangeon Husson, veuve de noble Jean Bourseron, pourvoyeur en l'État de Lorraine. Claude Ier fut anobli par lettres patentes en date du 17 janvier 1556 à Nancy. Cette véritable

[1] Collin (Dominique), graveur, fils de feu le sieur Nicolas Collin, marchand à Mirecourt et de demoiselle Françoise Collin, épousa à Nancy (paroisse Saint-Roch), le 9 mai 1752, demoiselle Marguerite-Françoise Hutet, fille du sieur Yves Hutet, marchand et *maître des orfèvres,* en présence du sieur François Senémont, peintre.

dynastie d'artistes portant le nom de Crocx était loin d'être régulièrement établie, en raison de la similitude de certains prénoms et aussi des noms de certaines filles de la famille des graveurs les Hardy qui épousèrent plusieurs des Crocx. Nous avons essayé de mettre au point cette généalogie qui semble se rapprocher le plus de la vérité. Claude I eut un fils, Demenge-Dominique, qui fut un célèbre graveur. »

Anoblissement d'Artistes lorrains. A. Jacquot, 1885.

Crocx (Demenge-Dominique), seizième et dix-septième siècles, graveur et orfèvre, né à Nancy, fils de Claude Ier et de Mangeon Husson. Graveur en la Monnaie de Son Altesse, mort en 1637. Il eut plusieurs enfants dont trois fils qui apprirent et exercèrent l'art de la gravure et de l'orfèvrerie. Nicolas Ier, François Ier baptisé à la paroisse Notre-Dame de Nancy le 19 juillet 1610, Claude II, le 19 juin 1613. Parmi les travaux exécutés par Demenge-Dominique, on cite, en 1611, un coin avec un chardon pour la marque des pauvres de la ville de Nancy, afin de les distinguer des forains et étrangers. En 1620, 1621, 1622 il exécute d'autres coins pour les jetons de la ville, ainsi que pendant les années 1624, 1625, 1626 et 1635 pour les jetons en argent donnés aux conseillers. En cette même année, il grave douze assiettes d'argent que la ville de Nancy offrit à l'avènement de son bailly Ferry d'Haraucourt, ainsi qu'à M. de Chamblay.

Il fut, le 27 février 1605, le parrain du fils du fameux graveur Julien Maire. Demenge Crocx eut l'insigne honneur de donner à Callot les premières leçons de gravure. En 1615 et en 1617, on le vit graver avec Jean le Poivre des médailles à l'effigie de Henri II et des coins et poinçons pour des florins d'or à l'image de saint Nicolas.

Archives lorraines. B. 1309. 1367. 1395.

Crocx (Nicolas Ier), dix-septième siècle, graveur lorrain, fils de Demenge Dominique. Orfèvre, graveur et commis en la Monnaie de S. A. le duc de Lorraine, il avait épousé, le 20 août 1634, Françoise Hardy (fille des graveurs de ce nom), veuve de Dominique Baudinot, en présence du peintre Jean Leclerc, à la paroisse Notre-Dame de Nancy. Il eut deux fils qui furent aussi graveurs : Claude III, 22 avril 1635, et Nicolas-François, 24 septembre 1643.

Archives de Nancy, t. III, p. 353, t. IV, p. 7.

Crocx (Claude II), dix-septième siècle, graveur et orfèvre lorrain, fils de Demenge-Dominique, né et baptisé à Nancy, église Notre-Dame, le 19 juin 1613. Parmi les travaux connus de lui figure, en 1655, un grand cachet d'argent qu'il grava pour le conseil de la ville de Nancy, et en 1658 il y ajoute le millésime de 1594, date de la fondation de la chambre du

conseil. Il épousa, le 12 janvier 1642, la fille du fameux graveur et potier d'étain, Anne Hardy (paroisse Notre-Dame de Nancy). Il eut plusieurs enfants, dont Jean-Claude, baptisé le 24 octobre 1654, en présence du sculpteur Charles Chassel. Nous croyons aussi que celui qui fut graveur et connu sous les prénoms d'Ignace-Nicolas était un de ses fils. En 1642, Claude II est reçu membre de la Congrégation de Nancy, le 15 juin, et la mention de sa réception en qualité de bourgeois de la ville, datée de 1658, indique le décès déjà ancien de son père Demenge-Dominique.

Crocx (Nicoles II), dix-septième siècle, graveur et maître orfèvre, à Nancy, épousa, le 16 octobre 1644, Anne Royer en cette ville. On ne sait si c'est un autre personnage que Nicolas Ier. S'il en était ainsi, il aurait contracté un second mariage en 1644.

Crocx (Claude III), dix-septième siècle, graveur et orfèvre lorrain, fils de Nicolas Ier et de Françoise Hardy, naquit et fut baptisé à Nancy le 22 avril 1635 à la paroisse Saint-Epvre.

Crocx (Nicolas-François), dix-septième siècle, graveur lorrain, fils de Nicolas Ier et de Françoise Hardy, baptisé le 24 septembre 1643 (église Saint-Epvre de Nancy).

Crocx (Jean-Claude), dix-septième siècle; graveur lorrain, fils de Claude II et Anne Hardy, baptisé à l'église Saint-Epvre de Nancy, le 24 octobre 1654, en présence du sculpteur Charles Chassel.

Crocx (Ignace-Nicolas), dix-septième siècle, graveur, fils de Jean-Claude Crocx et de Anne Hardy. Maître orfèvre et graveur à Nancy ; il était le frère de Jean-Claude Crocx. Il épousa Catherine Mougenot et mourut le 26 mars 1695. Sa veuve est marraine, le 17 juin 1700, du fils de Jean Mougenot, orfèvre et essayeur de la Monnaie de Son Altesse.

Crocx (François II), dix-septième siècle, graveur, fils d'Ignace-Nicolas, naquit à Nancy en 1673, paroisse de Saint-Epvre, ainsi que l'indique la mention écrite dans l'acte de son second mariage où il est âgé de quarante-huit ans. Dans l'acte de son décès, cette mention est exacte pour la même date donnée à sa naissance, puisqu'à sa mort on le déclare âgé de cinquante-quatre ans, le 10 janvier 1727. (Église des Cordeliers de Nancy.)

Par son premier mariage avec Françoise Vuillemin il eut une fille, Anne, mariée le 12 janvier 1717 au graveur Louis Tarlant. Son second mariage est du 18 novembre 1721 avec Charlotte, fille du sieur George, orfèvre de Son Altesse Royale. Il grava, pour la ville de Nancy, en 1703, une canne avec pomme d'argent pour le sieur Yves des Ours, directeur des fontaines et jardins de Son Altesse Royale, ainsi qu'en 1704 pour le bailly de Nancy, le maréchal de Lambertye. On le voit contribuable de Nancy en 1724.

Crocx (Demenge II), dix-huitième siècle, graveur lorrain, un des derniers descendants de cette famille, mort à Nancy en 1737. Il a gravé, en 1703, quatre médailles fort belles qui furent placées aux quatre coins de la lame posée sur la première pierre de l'église primatiale de Nancy. Elles représentent le duc Léopold Ier, la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans, les princes Charles et François de Lorraine.

Archives de Nancy, t. II, p. 322-320.

Dambrix (Sébastien), dix-septième siècle, graveur, originaire de Nancy, était à Rome en 1681.

Journal de la Société d'archéologie lorraine.

Dauphix (Olivier), dix-septième siècle, graveur et peintre, né en Lorraine, mort à Sassuolo en 1693, neveu de Jean Boulanger de Troyes, travailla au palais du prince de Modène. Son fils, Charles-Claude, fut son élève. Olivier résida à Rome en 1693, l'année de sa mort.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1887, p. 221.

Dauphix (Charles-Claude), dix-septième siècle, graveur, fils d'Olivier et son élève, obtint le titre de chevalier. Il naquit aussi en Lorraine et mourut à Turin en 1677, au Palais Royal.

Le Peintre graveur, Bellier de la Chavignerie.

Derlange (Jean-Nicolas), le jeune, dix-huitième siècle, graveur, connu par la médaille très intéressante que la ville de Nancy lui commanda en 1761, pour célébrer le passage de Mesdames de France. Cette médaille était à l'effigie du Roi.

Archives de Nancy, t. II, p. 392.

Deruet (Claude), seizième et dix-septième siècles, peintre et graveur lorrain, né en 1580, à Nancy, selon toutes probabilités. Sa famille était originaire de Troyes, son père ayant été appelé à la cour de Lorraine par le duc Charles III, en qualité d'horloger où, les deux frères de Claude, Charles et Louis Deruet, exercèrent ensuite ses fonctions et celles d'orfèvres de la cour. Claude Deruet eut une réputation comme peintre, mais il doit être aussi considéré comme graveur, et c'est à ce titre que nous avons soin de le comprendre dans ce répertoire.

Il épousa, à Nancy, le 1er juillet 1623, Marie de Saulcourt dont la mère fut la nourrice de la duchesse Nicole de Lorraine.

La faveur dont jouissait Deruet auprès de la cour de France, notamment du roi Louis XIII, qui voulut de sa main dessiner son portrait [1], a pour cause sa parenté avec Madeleine Deruet ou des Ruetz qui eut de Claude de

[1] Voir *Notes sur Claude Deruet, peintre et graveur lorrain,* par Albert Jacquot. Paris, Rouam, 1894, Plon, rue Garancière.

Bauffremont, aumônier du roi de France, Charles IX, plusieurs enfants légitimés par édit royal, en décembre 1568 et 1571.

Claude Deruet eut treize enfants de son union avec Marie Saulcourt, dont cinq seulement survécurent à leurs parents. Claude Deruet, dont nous avons retracé l'existence et ses œuvres en nous aidant de la découverte de l'inventaire mortuaire retrouvé fort heureusement par nous [1], mourut et fut enterré dans la chapelle qu'il s'était fait édifier et qu'il avait décorée de sa main, aux Carmes de Nancy, le 22 octobre 1660.

Nous indiquerons ici les principales œuvres de gravure qu'il exécuta.

Charles IV, duc de Lorraine, Jeanne d'Arc accompagnée d'un cavalier, ou Roger et Bradamante, Plan d'une Bataille, la Carrière ou Rue neuve de Nancy, Amazone à cheval. La belle planche unique qui représente le *Christ couronné d'épines,* que nous avons retrouvée au Cabinet des estampes de Bruxelles, montre le talent de Deruet comme graveur; du reste, Renouvier parlait de cette œuvre avec éloges [2]. Dans son inventaire mortuaire, nous relevons parmi les planches de cuivre gravées de sa main les suivantes :

Le Chariot des Muses avec cavalerie, avec le dessin fait par Deruet.

Un portrait de Son Altesse à cheval, avec inscriptions. La planche représentant une marine avec plusieurs rochers et aiglons portant un écusson avec inscription et un rouleau volant. Les planches des gravures citées, Roger et Bradamante et Pallas ou amazone à cheval. Une Diane avec un cerf apprivoisé qu'elle flatte et touche de la main. Une tête de vieillard. Un cavalier, une tête ou buste de fantaisie. Un écu lozangé et couronné d'une couronne impériale soutenue par deux lions pour support. Un homme et une dame dans un petit paysage sur un petit oval, deux duellistes, un embrasement de Troye.

Dix planches des portiques et arcs de triomphe érigés à la gloire de Son Altesse. Le cartel et frontispice du livre, cinq arcs de triomphe, quatre fontaines [3]. Une grande planche représentant la *Cour ou Palais ducal,* la *Carrière ou rue Neuve,* une *Notre-Dame tenant le petit Jésus, sainte Élisabeth tenant saint Jean,* un *saint Joseph,* une *Notre-Dame de Bon*

[1] *Notes sur Claude Deruet,* cité plus haut.

[2] *Des Types et des manières des graveurs,* p. 80. École française du dix-septième siècle.

[3] Ce sont les planches du « Triomphe de Charles IV, texte du gendre de Claude Deruet; Philippe Bardin, gravures de Sébastien Leclerc, d'après les dessins de Claude Deruet, recueil reproduit au dix-neuvième siècle par Jean Cayon. La planche de la bataille de Nordlingen se trouve dans l'inventaire de Deruet, ainsi que de très nombreuses gravures de cette œuvre, que nous supposons, en raison de cette quantité, être sinon entièrement l'œuvre de Deruet, au moins retouchée par son ami Sébastien Leclerc.

Secours, un *Crucifix avec Notre-Dame, saint Jean et la Madeleine*, un *saint Paul* dans une niche avec quatre médailles représentant les quatre marques des Évangélistes tenant un livre ouvert avec inscriptions. Une planche représentant un *saint Martin, saint Epvre et saint Laurent*, une *Madeleine*, une *Notre-Dame à genoux tenant le petit Jésus en maillot*, un *Évêque*, un *Notre-Seigneur à table avec les pèlerins d'Emmaüs*, un *Christ près d'une grotte appuyé sur sa croix*. Un portrait de feu M. Deruet sur cuivre, deux planches de troupes d'Égyptiens, un *Jugement de Salomon*. Le fils de Claude Deruet, Charles, se rendit à Rome pour se parfaire dans l'art de la peinture; il mourut à Nancy et fut enterré dans l'église des Carmes, dans le caveau familial, le 12 décembre 1666.

En 1621, Henri II anoblit Claude Deruet, et le roi Louis XIII le fit chevalier de l'ordre de Saint-Michel, tandis que le pape lui donna la croix de l'ordre du Christ, enfin le 5 mars 1632, Charles IV le déclara gentilhomme.

Engramelle (le Père), dix-huitième siècle, religieux augustin, de Nancy, graveur d'un certain talent, habitait le couvent des Augustins de cette ville, situé alors rue des Ponts (au n° 4 actuel). Il grava plusieurs des vues de Nancy dont est orné le *Recueil des fondations de Stanislas*.

Fleur (Nicolas-Guillaume de la), dix-septième siècle, graveur lorrain qui habitait Rome où il exerça son art, de 1638 à 1678. Dans l'inventaire mortuaire de Claude Deruet, que nous avons retrouvé, on a mentionné treize estampes de fleurs de sieur de la Fleur.

Notes sur Claude Deruet, Albert Jacquot, p. 128.

Florentin (Mengin), seizième siècle, monnayeur et orfèvre. En 1596, une pension de blé lui est attribuée par le duc de Lorraine.

Archives de Meurthe-et-Moselle B 7677.

Fontaine (N.), dix-huitième siècle, graveur à Nancy; sa qualité est mentionnée dans l'acte ou procès-verbal de l'Assemblée des trois ordres à Nancy, en 1789.

Archives de Nancy, 1296.

François (Jean), dix-septième siècle, graveur de Nancy, mourut en cette ville et fut enterré dans l'église des Cordeliers le 20 avril 1690.

Archives de Nancy, t. III, p. 363.

François (Claude), dix-septième siècle, graveur, joaillier et potier d'étain, né à Nancy, y fit, en 1634, cinq cachets aux armes de la ville, pour marquer le billet des aides. Il eut un fils, Bastien, né le 30 septembre 1633, et le 29 mai 1640, il épousa en secondes noces Jacqueline, fille de Claude Claude, à Nancy.

Archives de Nancy, t. II, p. 226; t. III, p. 380; t. IV, p. 7.

François (Jean-Charles) et non Jacques-Charles, dix-huitième siècle, graveur très distingué, né à Nancy, le 4 mai 1717. Il apprit à dessiner, à l'insu de ses parents, notables commerçants, et devina l'art de la gravure, sans avoir reçu aucun conseil. Il quitta Nancy à l'âge de seize ans et demeura pendant sept ans à Dijon, où il composa surtout un livre à dessiner très remarquable, puis se rendit à Lyon. Il inventa la gravure à la manière des crayons, à l'aide du burin à plusieurs tailles. En 1742, il grava le recueil des châteaux du roi Stanislas, en Lorraine, puis le portrait de l'archiduc d'Autriche et de l'archevêque d'Auch. A Paris, il obtint tout le succès que ses talents lui méritaient. En 1758, il devint graveur du Cabinet des dessins du Roi. En 1751, il gravait les principales gravures des plans et élévations des bâtiments de la place Royale de Nancy. En 1757, il reproduisit admirablement, par son procédé de gravure, six croquis de crayon d'après Eisen. Il obtint du Roi une pension de 600 livres, et le marquis de Marigny voulut être son protecteur.

François imagina bientôt la gravure sur papiers gris, bleus, des dessins lavés et aux crayons noirs, blancs et rouges.

Ses succès lui suscitèrent des envieux qui attristèrent ses dernières années. Il mourut à Paris le 21 mars 1759[1].

On connaît encore, parmi ses belles gravures, *le Corps de garde,* d'après Vanloo, la *Vierge*, d'après Vien, un *Lavis*, d'après Boucher, une *Marche de Cavalerie,* d'après Parrocel, le *Spectacle des Vertus,* recueil illustré de belles planches et surtout le *Portrait de Quesnay, le Mausolée,* élevé par Stanislas à sa femme la reine Opalinska, que sculpta le célèbre Nicolas-Sébastien Adam. Enfin les belles gravures qu'il fit pour illustrer l'*Histoire des Philosophes modernes,* par Savérien, complètent ses œuvres remarquables[2].

Il eut deux enfants, et sa fille, morte à l'âge de dix-huit ans, a gravé quelques planches de botanique insérées dans le *Recueil des Plantes de Lorraine.*

Fratel (Joseph), dix-huitième siècle, graveur, né à Épinal en 1717, devint peintre et graveur de la cour d'Allemagne et mourut en 1783, à Mannheim, où il s'était retiré.

Fonbonne, dix-septième siècle, graveur lorrain assez médiocre, habitait Nancy.

[1] Éloge de Jean-Charles François, 1770.

[2] Ajoutons aussi le *Mausolée*, gravure faite en l'honneur d'Anne-Marie-Henriette de France, fille de Louis XV. — Joseph Ier, roi de Portugal, une allégorie, une académie, le portrait du célèbre violoniste Le Clair, de Lyon, l'architecture, etc.

Catalogue raisonné, Noel.

Gaucher (N.), seizième siècle, graveur et médailleur, né en Lorraine, exerça son art sous les ducs Charles III et Henri II. Son monogramme est la lettre G, initiale de son nom.

Bellier de la Chavignerie.

Gaudinière (Jean de la) (Maître), dix-septième siècle, graveur à Commercy. En 1604, somme lui fut payée pour la gravure de deux sceaux pour la juridiction de la gruerie et pour le tabellionnage d'Euville.

Archives de Meurthe-et-Moselle. B 4763.

Gellée (Claude), dit le Lorrain, dix-septième siècle, peintre illustre de paysages et graveur à l'eau-forte, né à Chamagne, près de Mirecourt, en 1600 où sa maison natale existe encore. Il fut le troisième de cinq enfants. Un de ses frères, Jean Gellée, fut graveur sur bois, établi à Fribourg; il eut son frère Claude pendant une année auprès de lui et l'initia à l'art de la gravure. Claude partit ensuite pour l'Italie et entra dans l'atelier de Geoffroy Walls et dans celui d'Augustin Tassi, élève de Paul Brils. De retour à Nancy il travailla, de concert avec Claude Deruet, à la décoration de l'église des Carmes, puis repartit de nouveau en Italie. Il fut le protégé des papes Urbain XIII et Clément IX et l'ami de Poussin. Il mourut à Rome, âgé de quatre-vingt-trois ans, le 21 novembre 1682 (1678 suivant de Siles) et fut inhumé dans l'église de la Trinité du Mont, puis en 1840, la France fit transférer son corps dans l'église Saint-Louis des Français où un monument lui fut élevé.

Nous ne donnerons ici que la nomenclature de ses eaux-fortes, la description de ses tableaux et dessins se trouvant dans notre *Essai de répertoire des Peintres*. Disons d'abord que quelques-unes de ses gravures sont entièrement à l'eau-forte, tandis que d'autres laissent voir les traces de la pointe sèche et du brunissoir. Les eaux-fortes du maître sont excessivement rares, mais M. Armand Durand en a fait faire des reproductions remarquables dans un recueil publié avec un texte de M. Georges Duplessis. On peut croire que ce fut l'exemple de son illustre compatriote Jacques Callot qui l'amena à manier la pointe.

Voici la liste des principales eaux-fortes de Claude le Lorrain : la *Tempête* (1630); le *Dessinateur;* le *Pont de Bois;* les *Chèvres;* le *Pâtre et la Bergère;* la *Fuite en Égypte;* l'*Apparition;* le *Passage du Gué* (1634); l'*Enlèvement d'Europe;* le *Troupeau à l'Abreuvoir* (1635); le *Départ pour les Champs;* le *Port de mer à la Grosse Tour;* le *Naufrage;* le *Bouvier* (1636); le *Soleil levant;* le *Port de mer au fanal;* la *Danse au bord de l'eau;* le *Campo Vaccino; Scène de brigands;* les *Feux d'artifice* (1637); la *Danse sous les arbres; Troupeaux en marche par les temps d'orage* (1651); *Danse villageoise; Mercure endormant Argus* (1662); *Apollon faisant danser les Saisons; Berger et Bergère conver-*

sant; le *Chevrier* (1663); *Paysage; Femme assise; Arabesque; Atlas qui supporte le Monde;* la *Fontaine de Neptune;* la *Tour carrée tombe et laisse voir la Tour ronde;* la *Tour ronde et la Statue du Roi;* la *Statue du Roi;* autre épreuve la *Statue du Roi.*

Paris, Rouam (Plon actuellement), 1900.

George (Nicolas), dix-huitième siècle, graveur et orfèvre, né et établi à Nancy où il marie sa fille avec le graveur François Crocx.

Gérard (Jean), dix-septième siècle, graveur, exécuta en 1627 les coins d'argent pour les nouveaux conseillers de la ville de Nancy.

Giard (Claude-Albert), dix-septième et dix-huitième siècles, graveur, né à Nancy. Il eut un fils, Marc dit Albert, de sa femme Anne Lecocq, baptisé à Nancy le 30 octobre 1706, dont le parrain fut le graveur Marc Pousset, et le 25 mai 1719, un autre fils, Jacques-Albert. Son fils aîné, Marc, épousa à Nancy, le 6 février 1731, Marguerite Nicolas. Claude-Albert grava, en 1706, des plaques de bronze pour la ville de Nancy, et en 1709 un coin aux armes de la ville.

Archives de Nancy, t. II, p. 324; t. III, p. 40, 207, 273, 309.

Giard (Marc, dit Albert), dix-huitième siècle, graveur, fils de Claude-Albert et son élève, né à Nancy le 30 octobre 1706, marié le 6 février 1731 à Marguerite-Nicolas, mourut dans sa ville natale le 3 avril 1755, âgé de quarante-neuf ans.

Archives de Nancy, t. III, p. 309, 334.

Girardet (Jean), dix-huitième siècle, peintre et graveur, né à Lunéville le 13 novembre 1709, mort à Nancy le 28 septembre 1778.

Il fit aussi quelques gravures qui ont un certain mérite, notamment le portrait de la veuve du duc Léopold, la princesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans, celui de Stanislas, la vue de la construction de l'hôtel de ville de Nancy, etc.

Voir notre Répertoire des Peintres, p. 59, 60, 61, 62.

Goujon (Urbain), dix-huitième siècle, graveur contribuable de la ville de Nancy, connu comme tel en 1740 et 1741.

Voir notre Répertoire des Peintres, t. II, p. 360.

Grison (Jean), dix-septième siècle, orfèvre et graveur à Commercy. En 1648, il fit un sceau aux armes des seigneurs des Armoises et de Raigecourt.

Archives de Meurthe-et-Moselle. B. 4798.

Hardy (Jean Ier), dix-septième siècle, graveur et orfèvre de talent, avait épousé Marguerite Genette, dont il eut, le 8 avril 1644, un fils, Jean II, que l'on pense être le fameux sculpteur Jean Hardy, qui fut reçu à l'Aca-

démie en 1688 et que l'on croit mort à Versailles. Nicolas Crocx, maître orfèvre de Nancy, fut le parrain de Jean II Hardy.

En 1647, Jean Ier grava un cachet aux armes de Nancy, pour la ville. Jean Hardy, graveur, orfèvre et médailliste de Charles IV, mourut à Nancy en 1669.

Hardy (Claude), dix-huitième siècle, graveur, né à Nancy en 1657, fils de Jean Ier, fut graveur et médailliste du duc Leopold, de 1698 à 1702. Il avait épousé Marguerite Gauchelet, et mourut âgé de cinquante-six ans, à Nancy, le 5 avril 1703. En 1699, il grava des coins à l'effigie du duc et de la ville de Nancy. En 1701, en qualité de graveur de la Monnaie de Son Altesse Royale, il signa l'acte de baptême du fils du sculpteur César Hennequin à Nancy. En 1700, il fut aussi parrain du fils de Jean Mougenot, orfèvre et essayeur de la Monnaie à Nancy. Il habitait au n° 3 de la rue des Dominicains.

Archives de Nancy (t. II, p. 310; t. III, p. 39, 265, 385; t. IV, p. 35).

Heller (Jean), dix-huitième siècle, graveur en verres, à Nancy, mort le Ier janvier 1757, âgé de quarante ans.

Archives de Nancy, t. IV, p. 52.

Henriet (Israël), dix-septième siècle, graveur, né à Nancy, soit en 1590, selon les uns, soit en 1608, selon les autres, dans une maison de la rue des Ponts (vers le n° 24 actuel). Son père, Claude Henriet, dit Châlons, parce qu'il était né en cette ville, avait peint les vitraux de la cathédrale et fut appelé, âgé alors de quarante-cinq ans, au service de Charles III à Nancy, où il s'établit et fut nommé peintre de Son Altesse[1]. Israel Henriet fut le maître de son neveu et filleul, le fameux Israël Sylvestre, graveur du Roi, qui naquit à Nancy en 1621. Dom Calmet confond le prénom de *Henriet,* qui est le nom propre du graveur, avec son prénom Israël.

Bibliothèque lorraine. Dom Calmet, p. 550, 551.

Israël Henriet mourut à Paris en 1661; voici l'acte de ses obsèques : « Le lundi 25 avril 1661, convoy général de feu M. Israël, peintre dessi- « nateur du Roi, pris rue de l'Arbre-Sec.

Jal, Dictionnaire critique, p. 1133.

Nous remarquons que dans cet acte on nomme le graveur Henriet par son nom de baptême ainsi qu'il le fit lui-même sur les recueils publiés par

[1] 1595. Somme payée à Me Claude Henriet, peintre à S. A., pour divers travaux.

En 1598, le 9 août. Baptême de Jacques, fils de Claude Henriet et de Adrienne, sa femme. (*Archives de Nancy*, t. III, p. 246.)

En 1601, somme payée à Claude Henriet, dit Châlon, peintre à S. A., pour avoir repeint le tableau donné de la part de la ville au procureur général Nicolas Remy. (*Id.*, t. II, p. 196.)

lui. Le père d'Israël Henriet, Claude, avait été enterré aux Cordeliers, à Nancy.

Hière ou la Hire (Jean de la), dix-septième siècle, graveur de Nancy et architecte, dont nous avons relevé les actes sur les registres des paroisses jusqu'ici inédits. C'est un artiste assez intéressant puisqu'il dessina et grava avec Claude la Ruelle les planches de la pompe funèbre de Charles III, à Nancy, en 1608. Voici ces actes :

« 1616, 22 mai : paroisse Saint-Sébastien de Nancy, baptême de Marie, fille de *Jean la Hyre* et de Catherine, sa femme. — 1617, 20 septembre : Saint-Sébastien de Nancy, baptême de Nicolas, fils de Jean (I) la Hyre, Nicolas de Pulnoy, parrain. — 1623, 9 juin : Saint-Sébastien de Nancy, baptême de Jean II, fils de *Claude* La Hière (frère sans doute de Jean Ier), Élisabeth, sa femme, parrain noble Jean de Mainbourg, seigneur de Malzeville en partie, marraine demoiselle Élisabeth Mainbourg, fille de Nicolas Mainbourg.

Hoerpin ou Harpin, dix-huitième siècle, graveur de Nancy qui fut oublié longtemps et dont les petites gravures représentant principalement les monuments de Nancy au dix-huitième siècle sont très intéressantes et rares. Le titre du recueil décrit par M. Beaupré est *Civitatis Nanceianes*. Dans une de ces gravures on remarque le portail de l'ancienne église Saint-Roch de Nancy. Les catalogues de l'ancienne collection Noël les indiquent. Le père de Hoerpin était marchand rue Ville-Vieille, à Nancy. Hoerpin fils disparut, jeune encore, pendant les troubles de la Révolution ; on n'a jamais su jusqu'ici ce qu'il est devenu[1].

Houat (Claude), dix-septième et dix-huitième siècles, graveur lorrain, dans le genre portrait, reçoit en 1708, à Nancy, une pension pour ses travaux

Archives de Meurthe-et-Moselle. B. 218.

[1] Principales œuvres de Hœrpin (Collection Noël).

Planches ; *Vues et perspectives des places de Nancy*. Au dos de cette planche est gravée celle du dévouement de Desilles à Nancy.

Carrière de Nancy au haut de la planche, au bas : *Vue générale de Nancy*.

Vive Mgr Mardi-gras, cortège carnavalesque défilant sur la place Carrière. Ces planches ont fait partie de la collection Noël.

Gravures : *Carrière de Nancy sur une banderole portée par deux chouettes.*

Nancy, sur une banderole portée par une chouette. Vue du bac de Tomblaine.

Monuments de Nancy, avec treize vues d'églises et de la cathédrale de cette ville.

Arcs de triomphe et portes de Nancy, treize sujets.

Logements militaires de Nancy, cinq sujets, 1790.

La grande scène carnavalesque.

Almanach de Nancy, 1792, avec les divers monuments de la ville.

Dévouement de Desilles. (Inférieure aux autres.)

Nous le croyons descendant de la famille des Houat, greffier des assises, héraut d'armes, parent des Callot par son second mariage avec Antoinette Callot, anobli le 4 avril 1611.

Nobiliaire de Dom Pelletier, p. 385. — Archives de Nancy, t. II, p. 142.

Houat (François), dix-septième et dix-huitième siècles (1684). « La Bibliothèque impériale a quelques pièces de ce graveur peu connu. Tout ce que je sais de particulier sur lui, c'est que, le 29 février 1684, il fit baptiser une fille nommée Marie-Madeleine. Il signait « François (*sic*) Hoüat » (Registre de Saint-Étienne du Mont). Il appartenait à une famille de graveurs marchands d'estampes ». On peut supposer que ce François Houat serait de la famille de notre graveur Claude Houat, de Nancy. François a aussi travaillé à Lyon. Il eut un fils, Jean-Charles Houat, qui suit.

Dictionnaire biographique de Jal, p. 687.

Houat (Jean-Charles), dix-huitième siècle, graveur en taille-douce, était noble, et vint de Paris se fixer à Nancy ; mais né à Paris, vers 1683, fils de François Houat et de Marie Allard, il revint dans le pays de ses ancêtres et épousa à Nancy (paroisse Saint-Epvre), le 15 juin 1717, Jeanne-Françoise, fille d'Antoine Cordier, ancien greffier à la Cour souveraine et tabellion général. Cette union rappelle les parentés des Houat, également greffiers des assises et hérauts d'armes de Lorraine.

Archives de Nancy, t. IV, p. 52.

En 1718, il eut un fils, Jean ou Jacques-Joseph, déclaré fils de *noble* Jean-Charles Houat, graveur en taille-douce. Il fit, en 1715, une médaille en l'honneur de S. A. R. Madame, à Nancy, qu'il représenta en Vénus Uranie, avec les trois princes et les deux princesses, ses enfants.

Archives de Nancy, t. II, p. 334 ; CC 317, 319. — Archives de Nancy, t. III, p. 389. — Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, t. V, H. 3169. En 1711, papier terrier de Meuche de Xugney, dépendant de la commanderie de Toul (ou Libdeau) fait à la requête de Louis Descrots-Duchou, commandeur de la dite commanderie, avec ses *armoiries* dessinées par *noble Houat* et une table alphabétique des lieux où la commanderie possédait des biens.

Jal, dans son dictionnaire biographique, dit que dans des papiers de la Bastille, on lit : « Le 15 novembre 1704, mis en liberté le 20 mars 1705 (Larmessin, accusé d'avoir gravé et distribué des estampes injurieuses au Roy et à la religion et d'en avoir vendu à un étranger. » On a saisi chez Larmessin une planche représentant deux figures, l'une d'un homme qui vomit, au-dessous de laquelle on lisait : « Le Roy » ; l'autre d'une femme qui lui soutient la tête indiquée « Madame de Maintenon », et dans le flux du vomissement, on lit : « Bataille perdue, Landau pris », et au bas de la planche, ces mots : « Décadence de la France.

Deux personnes furent impliquées dans cette méchante affaire qui retint cinq mois en prison Nicolas II de Larmessin, Jean-Charles Houat, *apprenti*

graveur, et Marie-Anne Marchand, femme d'*André Houat, graveur*. Ils restèrent à la Bastille quelques mois de moins que Larmessin. On conçoit qu'après cette équipée, Jean-Charles Houat soit revenu habiter la Lorraine, berceau de sa famille. Nous pensons en avoir trouvé ici la raison.

Huin (Gaspard), dix-huitième siècle, graveur de Nancy, s'y maria le 13 avril 1734, et eut le mois suivant un fils, Nicolas; l'autre, *Thomas, graveur* et peintre, élève du célèbre Claude Charles, mourut très jeune en Italie où il s'était rendu. Gaspard avait épousé Catherine Dalencourt, le 13 avril 1734.

Archives de Nancy, t. III, p. 281, 309.

Jacquard (Claude), dix-huitième siècle, peintre et graveur, héraut d'armes, peintre d'histoire, de portraits et graveur, fils d'Edmon Jacquard, charpentier, et de Jeanne Murgat, né et baptisé à Nancy le 7 avril 1685, épousa, le 2 octobre 1714, Marie-Antoinette, fille de Mathieu Gohier hôtelier. Il eut deux fils. Son maître, Claude Charles, le fameux peintre, lui laissa la survivance de la charge de héraut d'armes, mais qu'il ne remplit jamais, la mort le frappant à Nancy le 8 juillet 1736, à l'âge de cinquante-trois ans.

Voici la liste de ses principales gravures et dessins : *Vue du Temple de l'Hymen* (1736); un *Chevalier la main sur un heaume; l'Europe galante,* fleuron; une *Chasse,* dédiée au prince Charles (1734); deux dessins; *Portrait de François III; Trois combats de Turcs* (1715); *Charles Borromée adorant la Croix* (1723).

Voir notre Essai de répertoire des Artistes lorrains peintres, p. 68. Plon, 1900, (Rouam anciennement), et Étude sur Claude Jacquard, 1897. Rouam.

Jardins (Des). Voir *Lecoq*.

Jemery (N.), orfèvre et graveur, à Nancy en 1521, selon la mention des Archives de Nancy.

Les Graveurs lorrains. A. Jacquot, 1889.

Joly (André), dix-huitième siècle, peintre et graveur, né à Saint-Nicolas, le 21 janvier 1706, élève de Jacquard. On connaît une belle gravure de Saint-Hubert (en eau-forte), dont la planche appartenait à M. Noël.

Israel. Voir *Henriet* et *Silvestre*.

Lallemand (Jacques), dix-septième siècle, graveur, mais surtout orfèvre, né à Nancy, y demeurant, rue Saint-Georges (entre les nos 1 et 29). Voir notre répertoire des orfèvres.

Lamotte (Nicolas), dix-huitième siècle, graveur de Lunéville, qui demeurait en 1769, au no 6 de la rue de Viller.

Landy (N.), dix-septième siècle, orfèvre et graveur de Besançon qui

habitait Nancy et y grava, par ordre de la ville, un coin aux armes de Nancy.

Archives de Nancy, t. II, p. 208.

Langlois (Pierre), seizième siècle, graveur et ciseleur, graveur de la Monnaie de Nancy, toucha, en 1559, une somme d'argent pour un harnais argenté, qu'il fit pour le duc Charles III qui l'avait nommé, en 1533, son graveur. En 1563, il fit un autre harnais (pour le duc), sur lequel il représenta les portraits des Sept Vertus.

Archives de Meurthe-et-Moselle. B. 1121.

Lapaix (Louis), dit **Saint-Louis**, dix-septième et dix-huitième siècles, graveur, né à Nancy. Il eut un fils, Jean Ier, qui se maria en cette ville le 3 juin 1704, et deux petits-fils : 1° Thomas, né en 1705 à Nancy ; 2° Jean II, né en 1722 ; tous furent graveurs.

Lapaix (Jean Ier), dix-huitième siècle, graveur, né à Nancy, où il se maria le 3 juin 1704. Il était fils de Louis Lapaix et eut, en 1711, le droit de marque et ajustement des poids et balances. En 1719, il tenait boutique près l'église de Saint-Sébastien. En 1714, il fit des marques pour les pauvres de la ville. En 1720, il grava la plaque de la première pierre de l'église des Trois-Maisons de Nancy. Jean Ier eut deux fils : 1° Thomas, baptisé le 2 mai 1705 (Saint-Sébastien de Nancy), qui fut son élève ; 2° Jean II, né à Nancy vers 1722, mort le 21 septembre 1773.

Lapaix (Thomas), dix-huitième siècle, graveur, fils de Jean Ier, naquit à Nancy et fut baptisé le 2 mai 1705 ; il mourut dans cette ville, âgé de soixante-neuf ans, le 11 juillet 1773. Il eut un fils, Jean III, marié le 23 novembre 1773, qui fut aussi graveur et était né à Nancy.

Lapaix (Jean II), dix-huitième siècle, graveur, second fils de Jean Ier et son élève, né à Nancy vers 1722, mort âgé de cinquante et un ans, le 21 septembre 1773, inhumé en la présence de son neveu, Jean III, fils de son frère Thomas, mort le 11 juillet de la même année.

Lapaix (Jean III), dix-huitième siècle, graveur, né à Nancy, fils de Thomas et neveu de Jean II, épousa l'année de la mort de son père, le 23 novembre 1773, Anne-Marguerite Lenoir, de la famille des graveurs bien connus de Nancy.

Lapaix (Jacques), dix-huitième siècle, graveur, qui est parent à Jean II et à Thomas, mais nous ne savons à quel degré, eut un fils Jacques-Joseph baptisé à Nancy le 13 janvier 1777 (paroisse Saint-Nicolas). La famille des graveurs de ce nom s'est perpétuée jusqu'à nos jours et leur descendant, graveur héraldique réputé, Constant Lapaix est mort à Nancy le 9 février 1886, âgé de cinquante et un ans, laissant plusieurs enfants, dont un fils.

La Ruelle (Claude), dessina la pompe funèbre de Charles III que grava Jean La Hire. (Voir ce dernier nom.)

Lassus (Nicolas de), seizième siècle, graveur médailliste et de la Monnaie du duc Charles III, à Nancy, fit, en 1573, une superbe médaille à l'effigie du duc qui l'affectionnait beaucoup.

Archives de Nancy, t. I, p. 147.

Leclerc ou Le Clerc. Voir *Clerc* (le), graveurs célèbres.

Lecoq (Gilles), dit des Jardins, dix-septième et dix-huitième siècles, graveur, né à Nancy en 1649, mort en cette ville, âgé de cinquante-six ans, le 18 septembre 1705, médailliste distingué. Il fit, pour les pauvres, en 1700, un coin aux armes de la ville.

Archives de Nancy, t. II, p. 313; t. III, p. 326.

Lenoir (Jean II), dix-septième siècle, graveur, né à Nancy en 1635, y décéda le 3 août 1684, à l'âge de quarante-neuf ans. Il avait deux fils, Claude-François et Albert, ce dernier issu d'un deuxième mariage. Il épousa Marguerite Hamant. Un troisième fils, Jean III Christophe, naquit aussi de cette union. Il fit plusieurs médailles intéressantes aux armes de la ville de Nancy. Ses fils furent graveurs comme lui.

Enterré aux Sœurs Grises de Nancy.
Archives de Nancy, t. II, p. 282; t. III, p. 259, 261, 324.

Lenoir (Claude-François), dix-septième siècle, graveur, né à Nancy le 16 septembre 1662, fils de Jean II et de Marie Lallement. Élève de son père, il est peu connu.

Lenoir (Jean III Christophe), dix-septième siècle, deuxième fils de Jean II et de Marguerite Hamant, né à Nancy le 15 mai 1669. Nous n'avons pas d'autre indication le concernant, sauf que nous pensons que c'est lui qui sous le nom de Jean (III) grava, en 1702, des coins pour les jetons aux armes de la ville de Nancy.

Voir notre Essai de répertoire des orfèvres et joailliers (Rouam et Plon, 1906).

Lenoir (Albert), dix-septième siècle, orfèvre, graveur et prévôt de la Monnaie de Nancy, maître orfèvre de S. A. le duc de Lorraine, né à Nancy le 28 août 1616, fils de Jean II, qui épousa en deuxièmes noces Marie Lallement. Albert mourut et fut enterré à Nancy, à l'église des Sœurs-Grises, avant son père le 10 septembre 1681. Il laissa deux fils, qui furent surtout des orfèvres de talent, et était l'oncle du célèbre graveur Saint-Urbain. Les deux fils d'Albert se nommaient Charles-Ignace et Albert II.

Archives de Nancy, p. 318.
Archives de Nancy, t. II, p. 282; t. III, p. 248, 258, 323.

Lenoir (Claude), dix-septième et dix-huitième siècles, graveur et orfèvre, fils d'Albert, avait épousé Chrétienne-Thérèse Mathis et avait eu un fils,

Claude-Nicolas, le 23 août 1731. Il fit un saint Sébastien en argent ciselé et gravé pour le bâton de verger de la paroisse, en 1716.

Lépine, dix-huitième siècle, graveur, de Nancy, grava en 1789 le tableau de l'église Saint-Jean-de-Latran à Malte, peint par Favray, de l'Académie de Paris.

Archives de Meurthe-et-Moselle. H. 3337.

Lesoing (Charles-Joseph-Augustin), dix-septième siècle, graveur, né à Nancy en 1735, s'y maria, âgé de quarante-neuf ans, le 19 août 1783. En 1786, il était élu officier du corps des orfèvres de Nancy.

Archives de Nancy, t. IV, p. 20.

Maire (ou **le Maire** Julien), seizième et dix-septième siècles, graveur de Son Altesse et peintre, graveur de la Monnaie de Nancy (comptes du célérier en 1589). En 1539, il grava déjà un cachet aux armes du Conseil de ville. Il était conseiller de ville à Nancy en 1604 et habitait Grande-Rue, deuxième quartier. Marié à Jeanne , il eut plusieurs enfants : 1° Jean ; 2° Jacob ; 3° Philippe.

Document inédit. Archives de Nancy.

Maire (Jean Ier), dix-septième siècle, graveur et orfèvre, fils de Julien, né à Nancy, épousa Barbe Somme; ils eurent plusieurs enfants, dont Jean II, une fille, Philippe.

Maire (Nicolas), dix-septième siècle, graveur et orfèvre, épouse en deuxièmes noces Isabel, le 22 septembre 1619. Nous pensons qu'il était un des proches parents des précédents.

Mansuy (Charles), dix-septième siècle, graveur et médailliste de Nancy, fils de Jacques Mansuy, chirurgien dans les chevau-légers de Son Altesse. Se maria dans cette ville le 30 août 1688, à Henriette Pelandre; fut reçu l'année suivante membre de la Confrérie de la Congrégation de Nancy. Il eut un fils, Dominique-Léopold, qui fut aussi son élève. Charles exécuta, 1643, une lampe gravée en argent, ornée de chardons nancéiens, offerte par la ville à la Primatiale de Nancy.

Mansuy (Dominique-Léopold), graveur et médailliste, fils de Charles et son élève, se maria à Nancy le 24 novembre 1722, et y mourut le 10 novembre 1743, il était donc né vers 1703.

Mauger (N...), dix-huitième siècle, graveur, originaire de Paris, grava en 1704 cent médailles d'or que la ville offrit à Leurs Altesses Royales, au sujet de la naissance du prince Louis de Lorraine.

Archives de Nancy, t. II, p. 233.

Mellin (Charles), dix-septième siècle, graveur renommé, était originaire de Lorraine et exerçait son art à Rome en 1649. Nous trouvons un docu-

ment inédit dans les registres des paroisses de Nancy. (Saint-Sébastien) le 6 novembre 1646, mariage de Jean Melin, enleveur d'airain (graveur), fils de feu Jean Mélin aussy enleveur d'airain, et Claude fille de feu maître Nicolas Gerdolle. Il s'agit évidemment de l'un des membres de cette même famille alliée aussi aux Melin, potiers d'étain.

Journal de la Société d'archéologie lorraine.
Archives de Nancy, document inédit.

Metensis (Corneille) ou de Metz, seizième siècle, graveur.

Michel (les), dix-septième siècle. Les membres de cette famille appartenaient surtout à la branche des potiers d'étain ou des orfèvres. Voir notre répertoire des Artistes lorrains, orfèvres, potiers d'étain.

Michel (Charles), dix-huitième siècle, graveur distingué et orfèvre, né à Rambervillers en 1743. On a de lui plusieurs belles gravures sur acier, notamment un portrait de Louis XV.

Morel (N...), dix-huitième siècle, directeur des Monnaies du grand-duc de Toscane qu'il suivit après le départ de celui-ci de la Lorraine. Né à Épinal, il était fort habile pour tout ce qui concernait les expériences métalliques.

Nicole (Claude-François), dix-huitième siècle, graveur du Roi et de la Chambre des comptes de Lorraine, était originaire de Besançon. Il se fixa à Nancy et s'y maria le 16 juin 1728. Voici l'acte : Claude-François Nicole, graveur, originaire de la paroisse Saint-Pierre de Besançon, fils de feu Bon Anathoile Nicole, officier de la Monnaie de Besançon, et d'Élisabeth Vesy (se maria à) d^lle^ Anne Beaurain de Bologne (dite de Boulogne), commis de cabinet de Son Altesse Royale et huissier de la chambre de S. A. R. Madame. Il était né vers 1700 et travailla à la Monnaie de Nancy sous la direction du fameux graveur Saint-Urbain. En 1754 et en 1756, il grava les coins pour les deux cents jetons destinés au duc de Fleury, à Nancy. De son mariage, il eut plusieurs enfants dont deux fils, Claude-François, dont le parrain fut Claude Lasalle, orfèvre à Nancy, 29 mai 1729, et Nicolas, 1733. Un de ses fils, le plus jeune, qui donnait de grandes espérances comme graveur, fut tué par un de ses amis en faisant des armes le 9 novembre 1760 à Nancy. Un autre Nicole (Louis-Barthélemy), de la même famille, était sculpteur et fut parrain à Nancy le 20 août 1759 de la fille de Nicolas Manvuisse, sculpteur, et de Catherine Nicole, mariée le 1er juillet 1755 et qui mourut le 11 septembre 1764[1].

[1] *Le Catalogue raisonné* de Noel indique de Nicole les gravures suivantes : *Colonne Trajane*, *Portail de la cathédrale de Toul* 1750, *Vue méridionale de la place royale de Nancy*, *Vue septentrionale, id.*, *Prière au cœur de Jésus* 1768, *L'Ascension de la Vierge*, *Vignette aux armes de Lorraine et d'Orléans*, *L'Abbé Claude-Honoré Lucas de Mun*,

Claude-François fit, en 1760, un beau portrait de la bienheureuse Mère Alix Leclère, et en 1763, celui de François-Nicolas Marquet. Il mourut vers 1783.

Archives de Nancy, t. II, p. 389, t. III, p. 47, 278, 330 ; t. IV, p. 13, 18, 46, 47.

Olriet (Florentin), seizième siècle, graveur, orfèvre et médailliste, fut nommé en cette qualité, expert en 1536, à Nancy, où il habitait.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 8845.

Oudet (François), seizième siècle, grava, en 1516, les planches du *Chevalier aux Dames*.

Pacquel (Didier), seizième siècle, « monnoyer de Nancy », habitait la Ville-Vieille (1551-1552).

Parelle ou **Perelle** (N...), dix-huitième siècle, graveur de Nancy, cité par M. Noël, dans le catalogue raisonné de sa collection. Ces gravures représentent un homme assis, *signé à Nancy,* 1753, *idem,* 1754. Nous n'avons pas d'autres indications sur cet artiste, mais nous pensons, jusqu'à plus ample informé, qu'il s'agit des Perelle, graveurs, puisque ceux-ci n'étaient pas lorrains et existaient au dix-septième siècle et non au dix-huitième siècle.

5294 et 5294 *bis*.

Parise (Claude), seizième et dix-septième siècles, graveur sur pierre et sur cristal (graveur de Son Altesse), né à Bar-le-Duc, établi à Nancy dès 1616, sous Charles III et Henri II, habitait la Ville-Neuve en 1627. Son fils, Mathieu, naquit le 4 août 1619, mais il est intéressant de signaler le baptême de sa fille Marie qui eut pour parrain, le 30 octobre 1632, Jean Callot, héraut d'armes du duc de Lorraine et concierge en son hôtel, frère du grand graveur Jacques Callot. En 1624, le 5 septembre, il eut un autre fils, Éric.

Patena (François), dix-septième siècle, orfèvre, graveur et ciseleur de Neufchâteau, reçu bourgeois de Nancy en 1658. Avait fait, en 1631, un traité avec cette ville, de concert avec César Foulon, pour les reproductions en gravure des deux villes, sur un plateau d'argent comme vœu pour Notre-Dame-de-Lorette, à cause de la peste.

Archives de Nancy, t. II, p. 174.

Pernet (Claude), dix-septième siècle, graveur lorrain établi à Rome en 1617.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1888, p. 121, 1887.

Pillement (père), dix-huitième siècle, graveur lorrain, avait suivi à Vienne l'empereur François, duc de Lorraine. Son fils, Victor, naquit à Vienne, en Autriche, et mourut à Paris en 1814.

Poirot (Nicolas), dix-septième et dix-huitième siècles, graveur, né à Nancy vers 1662, maître orfèvre de Nancy et graveur en l'Hostel de Son Altesse Royale, en date du 8 juin 1703, graveur des Monnaies; il eut un fils d'un premier mariage avec Thérèse Mougeot, le 24 décembre 1717, et en 1724, il épousa Françoise Giboudet, veuve d'un sieur Jean Lamour qu'il ne faut pas confondre avec le fameux serrurier de Stanislas. Il mourut à Nancy le 24 mai 1728, âgé de soixante-six ans.

Poivre (Jean Ier Le), seizième siècle, graveur en la Monnaie de Nancy, sous le duc Charles III. Fit des gravures et des monnaies pour Son Altesse. Il eut un fils, Jean II-Nicolas, et mourut en 1568.

Poivre (Jean II-Nicolas Le), seizième siècle, graveur célèbre de Nancy, fils de Jean Ier, sous le duc Charles III. En 1587, il grava un cachet avec trois alérions, et en 1599 les armes de Nancy sur les deux haches servant à marquer les bois.

Rey (Jacques), dix-septième siècle, graveur de Nancy, marié à Marie Michel ; ils eurent un fils, Jean-Joseph, baptisé à l'église Saint-Sébastien de cette ville le 11 juillet 1690.

Prince (Le), dix-huitième siècle, graveur, né à Metz, inventeur de la gravure à la manière de l'encre de Chine ou sépia. On connaît de lui cent cinquante gravures dont la plupart furent composées en Russie où il demeura cinq ans. Son chef-d'œuvre représente *Sara conduisant Abraham au lit d'Agar*.

Racle (Jean Ier), seizième et dix-septième siècles, graveur lorrain, marié à Benigne le Brun; ils eurent quatre fils qui furent graveurs émérites : Jean II, Remy, Nicolas et Étienne, naissances non connues par les auteurs Jal et autres.

Racle (Jean II), dix-septième siècle, graveur célèbre en bas-relief et de la Monnaie de Nancy, fut anobli par lettres du duc Charles IV, le 3 mars 1653 et vérifiées le 28 décembre 1661. Il se démit de son emploi le 7 décembre 1660, en faveur de son frère, Étienne Racle, aussi graveur habile.

Il mourut en 1670. En 1634, il fit avec son frère Nicolas des jetons pour la ville de Nancy. Jean II épousa, le 29 avril 1640, à Nancy, Jeanne Cheminot, et devint valet de chambre du roi Louis XIV, eut la charge de maître en la Monnaie du Roi. Ils eurent une fille, Jeanne, qui vivait

encore en 1656 lorsque sa femme fut marraine d'un enfant du peintre Nocret. Il habitait, à Nancy, sa maison près de la rue Clodion actuelle.

Racle (Nicolas), dix-septième siècle, graveur lorrain, fils de Jean Ier, frère de Jean II, de Remy et d'Étienne. Marié à Anne , ils eurent, le 19 août 1637, un fils, Jean III qui devint un maître orfèvre distingué, et épousa Jeanne Trotin. Nicolas fit beaucoup de belles médailles avec son frère Jean II. En 1644, des jetons d'argent pour l'intendant, le bailly, les conseillers et les commis. En 1646, des jetons d'or pour le marquis de la Ferté-Senneterre, ainsi qu'en 1652. Il est encore contribuable de Nancy (Ville-Vieille) en 1673.

Racle (Remy), dix-septième siècle, graveur et orfèvre, fils de Jean Ier, frère de Jean II, de Nicolas et d'Étienne. Nous trouvons pour lui, en date de 1658, sa réception de bourgeois de Nancy, des jetons d'or qu'il fit, en 1656, pour le conseil, aux armes de M. le Jay, intendant de la province et à celles de la ville. Remy et son frère Nicolas assistèrent au mariage de leur frère Étienne Racle, graveur de Son Altesse, le 31 juillet 1661, à Nancy.

Archives de Nancy, t. I, p. 354, t. II, p. 179, 266, t. IV, p. 8.

Racle (Étienne), dix-septième siècle, célèbre graveur, maître graveur de la Monnaie de Lorraine et ensuite de Metz, fils de Jean Ier et de Benigne Le Brun, frère de Jean II, de Remy et de Nicolas, né à Nancy vers 1631, épousa dans sa ville natale Françoise Durand, le 31 juillet 1661, dont il eut deux fils jumeaux, Gabriel et Claude, puis un troisième, Claude-Antoine. Ses deux frères Nicolas et Remy assistèrent à son mariage. Nous avons découvert la date exacte de son décès, c'est à Metz où il se retira après la mort du duc Charles IV de Lorraine et où il fut nommé graveur de la Monnaie, qu'il décéda, âgé de soixante ans, le 22 août 1691. Il fut inhumé dans l'église Saint-Simplice de cette ville.

Racle (Jean III), dix-septième siècle, maître orfèvre et graveur de Nancy, né en 1637, fils de Nicolas et de Anne . Jean II, son oncle, fut son parrain. Il se maria à Nancy le 15 octobre 1669 à Jeanne Trotin et eurent une fille, Anne, qui épousa le 10 septembre 1690 le fameux peintre Claude Charles, héraut d'armes et peintre du duc de Lorraine.

Archives de Nancy, t. II, p. 226, 241, 243, 252, 282, t. III, p. 297, 380, t. IV, p. 8.

Racle (Léopold), dix-huitième siècle, fils de Claude-Antoine et de Françoise Durand, petit-fils d'Étienne Racle, fut peintre et graveur, élève de son parent par alliance le fameux Claude-Charles et fut reconnu noble. Il

imitait le goût de son maître dans ses peintures. Né à Nancy, il mourut vers 1791.

Renard (Jean-Martin), dix-huitième siècle, graveur et médailliste, né à Sarreguemines en 1746 et se fixa à Paris où il mourut en 1821.

Saint-Urbain[1] (Claude II), dix-septième siècle, graveur et médailliste, fils de Claude Ier, maître des coches à Nancy (mort avant 1657), était né en cette ville vers 1628 et y épousa, le 27 avril 1653, Anne Lenoir de la famille des graveurs bien connus. Ils eurent plusieurs enfants : Ferdinand, né le 30 juin 1658; Maximilien-Dominique, né le 6 février 1661 ; et deux fils jumeaux, Sigisbert et Pascal, 30 juin 1669. Claude II mourut à Nancy le 6 octobre 1698, âgé de soixante-dix ans[2]. Il était encore qualifié maître graveur en 1658.

Saint-Urbain (Ferdinand de), dix-septième et dix-huitième siècles, fils de Claude II et d'Anne Lenoir, né à Nancy le 30 juin 1658, graveur, médailliste de premier ordre et architecte du duc de Lorraine. Il apprit seul le dessin et la peinture, parcourant l'Allemagne et l'Italie pour se perfectionner. A Rome, le pape Innocent XI lui remit la direction de son cabinet de médailles; il devint ainsi le premier architecte du souverain pontife et resta près de vingt années dans cette cité, pendant lesquelles il fit l'admiration des amis des arts. Le duc Léopold obtint de Clément XI la faveur de l'attacher de nouveau à son pays natal, à la Lorraine, le logea à l'Hôtel des Monnaies et lui donna une double pension comme graveur et architecte.

C'est alors que Saint-Urbain fit une suite remarquable de médailles des ducs et duchesses de Lorraine et qu'il commença l'histoire métallique des papes, arrêtée à la dix-huitième médaille par sa mort. Il donna aussi les plans et dessins pour la construction de l'église primatiale de Nancy, en 1703.

En 1708, 1715, 1724, 1726 et après il fit de superbes médailles d'or, d'argent et de bronze, pour être présentées au duc, à la duchesse et aux princesses de Lorraine. Il avait épousé une dame romaine, Élisabeth Montenois ou Mantenois[3] De ce mariage naquirent deux filles, Marie-Anne (3 jan-

[1] Dont le nom familial est *Urbain*, mais que nous adoptons pour le classement de notre répertoire, en celui de Saint-Urbain sous lequel on les connaît mieux. Les états civils des membres de cette famille portent au début la mention Urbain, et ce n'est qu'au retour d'Italie de Ferdinand qu'ils portent en outre la particule *de*.

[2] Eglise de Saint-Sébastien de Nancy.

[3] Mlle de Mantenois s'est distinguée dans la peinture des fleurs et des fruits, ainsi que dans celle des paysages.

vier 1711) et Anne-Ursule (8 juin 1715). Il eut un fils, né sans doute en Italie ; il reçut les prénoms de Claude-Augustin ; élève de son père, il fut un graveur très distingué et suivit l'Empereur à Vienne. On compte quatre-vingt-huit médailles des portraits des ducs de Lorraine. En 1714, deux beaux médaillons pour la ville de Nancy, représentant l'un, le prince Clément et l'autre le prince François, devenu Empereur d'Allemagne. En 1715, une médaille à l'effigie de S. A. R. Madame.

Ferdinand de Saint-Urbain mourut à Nancy le 10 janvier 1738 et fut enterré dans l'église Saint-Epvre le 11 janvier. En 1720 il avait gravé la médaille pour la pose de la première pierre de l'église Saint-Sébastien de Nancy. En 1721, 1723, des jetons pour la Peyrouse, en 1726 pour les présidents de Gondrecourt et d'Hoffelize, en 1726 pour un coin aux armes du marquis de Gerbéviller.

Archives de Nancy, t. I, p. 147 ; t. II, p. 321, 326, 334, 341, 345, 346, 347 ; t. III, p. 42, 43, 247, 258, 267, 388 ; t. IV, p. 8, 14, 27.

Saint-Urbain (Claude-Augustin de), dix-huitième siècle, graveur, fils de Ferdinand Saint-Urbain et d'Élisabeth de Montenois, a dû naître en Italie. Il fut graveur de la Monnaie de Son Altesse à Nancy et suivit l'empereur François, duc de Lorraine, à Vienne. Dom Calmet dit qu'avant de partir de Nancy, il grava la grande médaille du frontispice de l'histoire métallique des ducs de Lorraine[1]. Il y a tout lieu de croire que Claude-Augustin est mort à Vienne vers 1761.

Bibliothèque Lorraine.

Saint-Urbain (Marie-Anne), devenue Mme Vaultrin, dix-huitième siècle, graveur, fille et élève de Ferdinand de Saint-Urbain, fit, en 1755, une médaille à l'occasion de l'inauguration de la statue de Louis XV à Nancy. En 1769, le 31 mars, elle touchait une pension que le duc de Lorraine lui avait accordée. On lui doit le portrait de M. de la Galaizière, surintendant de la Lorraine, et celui du célèbre Claude Charles, peintre de Nancy. Elle eut une fille, Marie-Élisabeth, le 23 décembre 1739, dont la grand'mère, la femme du fameux Ferdinand de Saint-Urbain, Élisabeth de Mantenois, fut la marraine. Ils eurent aussi un fils, François de Salles Vaultrin de Saint-Urbain, écuyer, âgé de vingt-cinq ans, qui se maria à Nancy le 28 octobre 1777 à Thérèse Montigny.

Archives de Nancy, t. III, p. 388, 391 ; t. IV, p. 19.

[1] En 1726, 1729, 1733, des mentions de travaux de gravure indiquent clairement sa filiation et ses qualités. « En 1733, à Saint-Urbain fils, graveur en la monnaie de Nancy, pour la gravure d'un nouveau coin pour les jetons d'argent et de cuivre que la ville a fait frapper. »

Spierre (François), dix-septième siècle, graveur lorrain, fils de Claude Ier *Pierre,* dit Fanoncourt, cordonnier à Nancy, dont le nom a été vraisemblablement changé par eux en celui de Spierre. François Ier, né à Nancy le 11 octobre 1635, entra plus tard chez les Prémontrés; son parrain fut Claude Mainbourg, auditeur des Comptes de Lorraine. Son frère Nicolas est né le 2 octobre 1637. Le 12 novembre 1639, naquit François II, celui qui devint le graveur le plus célèbre de la Lorraine après Callot; enfin le 15 novembre 1642, Claude Spierre fut baptisé à Nancy, à la paroisse Notre-Dame ; ce fut le fameux peintre bien connu.

François grava des pièces admirables, et Dom Calmet assure que l'on n'en a pas vu, à l'époque, de plus célèbres que lui à Rome [1]. Les principales œuvres de Pierre de Cortonne ont été magnifiquement reproduites par son burin. Il était attaché à la cour de Christine de Lorraine, grande-duchesse de Toscane à Florence.

Il grava plusieurs portraits de la maison de Médicis et ses œuvres, de toute rareté, se payaient, même à l'époque, à un prix très élevé. Il mourut, dit-on, à Marseille en 1681. On connaît de lui l'Allégorie sur la culture des orangers, faite sous le pontificat d'Alexandre VI, dont un génie porte le médaillon, d'après Ant. Gherardi, puis l'Allégorie sur les facultés de l'âme, pièce capitale.

Sylvestre (Israël), dix-septième siècle, célèbre graveur lorrain, né à Nancy (paroisse Saint-Epvre) et baptisé le 15 août 1621, fils de Gille Sylvestre, cordonnier, et de Élisabeth Henriet. Le parrain était Israël Henriet, *peintre,* et la marraine Perine Bouemon, femme de l'hoste du Grand Cerf.

Archives de Nancy, t. III, p. 377.

Beaucoup d'erreurs se sont produites au sujet de l'histoire de cette famille, elles sont dues à ce qu'on avait coutume de les appeler par leur nom de baptême et pas par leur nom de famille. Gille Sylvestre, le père de notre grand graveur Israël Sylvestre, était originaire d'Écosse, il avait épousé Élisabeth Henriet, fille du fameux Claude Henriet, peintre sur verres, de Châlons en Champagne où il était né en 1551 et qui eut l'honneur de produire des élèves tels que Callot, Deruet, Bellange, et son propre fils Israël Henriet, ainsi que son gendre Gille Sylvestre.

Israël Sylvestre travailla d'abord à Paris chez son oncle Israël Henriet et fit ensuite deux voyages à Rome, passa quelque temps à Lyon et obtint bientôt du Roi une pension, un logement au Louvre, la charge de maître

[1] La collection Noël, de Nancy, comprenait dix-sept gravures fort intéressantes décrites dans son *Catalogue raisonné*, p. 677 à 681.

à dessiner du Dauphin et mourut à Paris le 11 octobre 1691, dans le troisième logement aux galeries du Louvre. On l'inhuma dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Il fut anobli par Louis XIV, dessina toutes les maisons royales, les conquêtes du souverain et une infinité d'autres ouvrages qui ornent les plus beaux cabinets des collectionneurs de l'Europe. Israël Sylvestre avait épousé Henriette Selincart, qui mourut âgée de trente-six ans, le 1er septembre 1680. Un de ses enfants, François Sylvestre, se distingua aussi dans le dessin et fut le maître de cet art auprès des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. François eut un fils qui enseigna le dessin à Louis XV.

On compte à plus de mille les gravures d'Israël Sylvestre. C'est lui, comme le disait si bien M. le vicomte Delaborde, qui acheva avec Abraham Bosse de populariser l'usage de la gravure à l'eau-forte. Son portrait est gravé par Edelinck, peint par Le Brun.

Tarlant (Louis), dix-huitième siècle, graveur et orfèvre, né à Igny-le-Jard, près Soissons, s'établit et se maria à Nancy, âgé de vingt-six ans, à Marie-Anne Crocx, fille du maître orfèvre et graveur connu, François Crocx, le 12 janvier 1717. Il mourut à Nancy, âgé de trente-cinq ans six mois et demi, le 26 juillet 1726.

Archives de Nancy, t. IV, p. 26, 12.

Thomassin (Philippe), dix-septième siècle, graveur lorrain cité par M. Noël, dont une gravure appartenait à sa riche collection lorraine et représentant la description du feu d'artifice tiré pour l'entrée à Nancy de S. A. R. Madame Elisabeth d'Orléans, mariée au duc de Lorraine, Léopold : dessin de Claude Charles.

Thyvoyon (Léopold), dix-huitième siècle, maître graveur à Nancy, médailliste distingué. Il eut un fils, François, né et baptisé à Nancy le 13 novembre 1755.

Archives de Nancy, t. III, p. 284.

Vallée (Alexandre), seizième siècle, célèbre graveur lorrain que certains disent né à Nancy, et d'autres à Bar-le-Duc, en 1558. Maître graveur de S. A. le duc Charles III. Ce qui est certain, c'est qu'il y avait des membres de la même famille à Nancy au seizième siècle, notamment Gaspard Vallée, maître et faconneur de draps qui, le 29 mai 1595, adresse une requête au duc, au nom de la corporation. Nous savons aussi qu'Alexandre Vallé, selon Dom Calmet et selon Lionnois, né à Nancy, habitait la même maison que le graveur Jean Racle, maison située dans la rue qui porte actuellement le nom du sculpteur Clodion. Vallée grava beaucoup pour le duc Charles III; en 1596 il fit l'épitaphe de Pierre du Châtelet, évêque de

Toul et des prêtres Arnould Lyon et Claude Alberic, bienfaiteurs de l'hospice Saint-Julien à Nancy. En 1592, il exécutait aussi à Nancy d'autres gravures que signale Durival.

Sa femme se nommait Marie Huyn, qui serait, croit-on, de la même famille que Nicolas Huyn, conseiller et auditeur des Comptes de Lorraine en 1662. En 1593, il grava la table généalogique du duc Charles III « depuis Charlemagne jusqu'à l'époque présente, mise en lumière et peinte par Jean Contesse de Nancy ». Il fut anobli par le duc de Lorraine; une pièce que nous découvrîmes dans les archives notariales de Pont-à-Mousson l'indique. Il résidait à ce moment dans cette ville. Voici le début de cette pièce : « 29 avril 1608. Partage entre *noble* Alexandre Vallée, graveur « de Son Altesse, demeurant au Pont-à-Mousson et damoiselle Marie Huen « ou Huyn sa femme. » Une autre pièce est datée de 1618 et signée de sa main. Il n'est donc décédé qu'après cette époque.

On connaît aussi de lui la gravure de l'Enfant-Jésus, sa mère et saint Jean et autres personnages faite à Nancy par Alexandre Vallée en 1591. Le frontispice d'une planche des narrations de saint Paul fait par Alexandre Vallée et dont l'original sur cuivre était dans la collection Thiéry à Nancy, *Jésus portant sa Croix,* ovale, une superbe planche du portement de croix, très originale et mouvementé, signée de notre graveur (collection Albert Jacquot) ; les planches des *Icones diversorum hominum fama et rebus gestis illustrium, mediomatrie,* qui sont de sa main, en date de 1591 ; le texte est de Boissard.

Schuppen (Pierre Van), dix-septième et dix-huitième siècles, graveur que nous ne citons ici que parce qu'il fut le parent du sculpteur et du peintre qui, au dix-huitième siècle, travaillèrent de leur art à Lunéville et à Nancy.

On connaît de lui sa belle gravure du P. Thomassin de la Congrégation des Oratoriens, qu'il grava en 1694.

Valdor (Jean Ier), dix-septième siècle, sculpteur liégeois, né selon les uns, en 1580, 1590 ou 1602, passa toute sa vie à Nancy où il se maria et eut un fils, Roch, baptisé le 9 avril 1629, dont Jean-Baptiste André représenta Claude Deruet qui en était le parrain [1]. En 1629, le duc Charles IV lui octroie à titre d'encouragement des sommes d'argent. Son fils Jean II, né le 3 juin 1616, obtint, le 2 juillet 1654, un logement au Louvre et le titre de calcographe de Louis XIV. M. E. Mellier a signalé et rétabli ces faits dans sa brochure sur Jean Valdor (Nancy, 1884). M. Mellier pense, avec raison, que Jean Ier, qui copia certaines pièces de Callot, les fit à

[1] *Un graveur liégeois : Jean Valdor,* M. E. Mellier, Nancy, 1884, et *Biographie liégeoise.*

Nancy, vers 1628, l'année qui précéda la naissance de son fils Roch II, à Nancy; il dut arriver dans cette ville vers 1627 et habitait près la paroisse Saint-Sébastien. Dès son arrivée, le 27 octobre 1628, il perdit un fils de deux ans, Roch Ier. Valdor Ier fut le protégé de Claude Deruet. Jean Valdor fit de superbes armures gravées au burin et argentées d'argent fin en 1630. Il grava en 1630 un saint Remy baptisant Clovis et la mort de saint Benoît. Il est encore à Nancy en 1632, mais quitta la Lorraine peu après, sans doute lors de l'occupation de cette province par les Français. Il mourut en 1640, âgé de soixante ans. Il a gravé une centaine de planches.

Archives de Nancy, t. III, p. 252.

VARIN (N...), dix-septième siècle, médailliste et graveur lorrain.

VARINOT (N...), dix-septième siècle, graveur, médailliste lorrain.

VAULTRIN (Marie-Anne, née de Saint-Urbain), dix-huitième siècle, graveur, fille du fameux Saint-Urbain. Voir *Saint-Urbain*.

VAUTRIN (V...), dix-septième siècle, graveur médailliste lorrain.

VASSEUR (N...), dix-septième siècle, graveur lorrain, médailliste.

VILLIEZ (N...), dix-huitième siècle, graveur amateur, médailliste, né et mort à Nancy, fils d'un riche commerçant de cette ville; il n'avait de goût que pour le dessin et la musique. Son père s'opposait à son penchant pour ces arts et le fit enfermer. Il voulut s'échapper d'une des fenêtres de la tour Notre-Dame et se tua. On a de lui les gravures principales de : la *Généalogie de la Maison de Lorraine*; des *Animaux à l'Abreuvoir*; *Animaux conduits par deux femmes*; un *Port de mer*; un *Homme nu*, d'après Van Loo.

WIRIOT ou WOEIRIOT (Pierre Ier), quinzième siècle, né en 1460, argentier, graveur et orfèvre lorrain, aïeul du fameux graveur Pierre II, avait été anobli ainsi qu'en témoigne sa pierre tombale et celle de sa femme qui se voit dans l'église Saint-Christophe de Neufchâteau (Vosges). Voici le texte de l'épitaphe de cette pierre tombale, relevée par nous en 1885 :

« CY GIST NOBLE PERSONNE, PIERRE WIRIOT, EN SON VIVANT ORFÈVRE DE FEUE
« BONNE MÉMOIRE RENÉ, ROI DE CECILLE, ÉDIFICATEUR DE CESTE CHAPELLE
« ET BOURGEOIS DE CE LIEU QUI DÉCÉDA LE 11e DE MARS 1530 ET JACQUOTTE
« ADDA SA FEMME QUI TREPASSA LE 20 OCTOBRE 1550. »[1]

Son fils fut Jaquemin Wiriot, orfèvre, ayant boutique ouverte à Neufchâteau, le père du fameux graveur Pierre II, dit de Bouzey.

[1] *Pierre Wœiriot, les Wiriot-Wœiriot, orfèvres graveurs lorrains*, A. JACQUOT, 1892, Rouam, Plon, Paris.

Wiriot-Woeiriot (Jacquemin), seizième siècle, graveur-orfèvre, né à Neufchâteau, fils de Pierre Ier et de Jacquotte Adda, eut de sa femme Urbaine de Bouzey, trois enfants dont Claude Ier, orfèvre et graveur. Pierre II Woeiriot, (dit) de Bouzey, l'illustre graveur, et Jeanne Marie.

Wiriot-Woeiriot (Claude), seizième siècle, graveur et orfèvre, fils de Jacquemin Wiriot et d'Urbaine de Bouzey, paraît être né avant 1531. Il épousa Lucie Chaynault. En 1577, acquet par le duc Charles III sur Claude Wiriot (Woeiriot) de Bouzey, écuyer (et graveur) et Lucie Chaynault, sa femme, d'une portion du moulin d'Azerailles. On peut attribuer à Claude Wiriot le portrait gravé de Théodore de Bèze.

Archives de Meurthe-et-Moselle. H. 2075.

Wiriot Woeiriot (Pierre II), seizième siècle, illustre graveur lorrain, né à Neufchâteau ou à Damblain en 1532, fils de Jacquemin Wiriot et d'Urbaine de Bouzey. Orfèvre, graveur et ciseleur de premier ordre. Il épousa Giennette Sallet. L'acte de 1566 et celui de 1576 le désignent comme seigneur de Champjanon. On ignore jusqu'ici où et à quelle époque Pierre II mourut. Il eut, croit-on, un fils qui était Pompée de Bouzey qui devint peintre, graveur et orfèvre et épousa Françoise des Pilliers. Les principales œuvres qui peuvent lui être attribuées, certaines autres appartenant au burin de son fils, sont : le *Pinax Iconicus,* de 1556; le beau *Portrait du pape Pie IV,* de 1560 ; le *Livre des Anneaux*, à Lyon, en 1561, où il travailla jusqu'en 1573 avec alternatives de voyages en Lorraine où il grava, en 1562, le portrait de Thierry de la Mothe, en 1570 celui de Louis de La Mothe. A Lyon, il fit le beau portrait du luthier Gaspard Duiffoprucgar (ou Tieffenbrucker). Il forma à son école son fils Pompée. En 1574, il signait « Petrus Woeiriotus Bozeus » un admirable portrait du duc Charles III et bien avant, en 1556, son portrait personnel placé en tête du Pinax Iconicus. Il est certain que Pierre II fit de fréquents séjours en Italie, en Bavière, à Augsbourg. Citons encore les sujets de la Bible (1580), les emblèmes chrétiens de Georgette de Montenoy (1571 à 1619). Les antiquités, statuettes de Rome, les médailles et pierres gravées d'Antoine Le Pois (1579). Les sujets historiques : *Phalaris (le taureau de); la Femme d'Asdrubal et le rocher ; Phocus devant Héraclius ;* la *Bataille de Constantin contre Maxence,* portraits des rois et des ducs d'Australie. Les portraits de Barthélemy Aneau; Bocchi; Bournon; Jean Barnet; Bonifacius; Jean Calvin; François de Choiseul; Claude de Chaudière; Claude de France; duchesse de Lorraine; Léon Curion; Nicolas Clément (du Géant, poète) ; Diego de Cobos, 1559; le poète Louis des Mascures, 1560; François Duaren, 1556; Pierre du Chastelet, évêque de Toul, 1578; Duiffoprucgar; Luthier; Anus Foès; cardinal Frédéric de Gonzague ; Claude Jasu; Jean Casimir, électeur de Bavière; Louise Labé,

1555; Louis de la Mothe, 1570; Thierry de la Mothe, 1562; Antoine Le Pois, 1579; Nicolas Le Pois, 1579; Blaise Lécuyer; Charles III, duc de Lorraine, 1575; le même debout parmi les trophées d'armes; Charles au sommet de la montagne; Nicolas de Lorraine; Georgette de Montenay, 1567; Michel Nostradamus, 1562; Pie IV, pape, 1560; Jean Poignant, 1584; Raphaël d'Urbain, 1569; Bernardin Sabellus, 1559; Jean, comte de Salm, 1573; le même, portrait équestre; François, comte de Sault, 1564; Selim II, 1566; dom François de Seraucourt, abbé de Saint-Benoît, 1560; le sire de Vieilleville; François de Scepaulx, 1564; Recueil des planches : bagues ou anneaux propres aux metteurs en œuvre. Pendants d'oreilles; cartouche en forme de lyre; dix pendants d'oreilles; armoiries de la maison de Lorraine, 1577; garnitures d'épées et couteau de chasse; poignée d'épée avec satyre; dessein de ceinture, de couteau et de stylet; Joachim de Thitteville, 1588 et le duc de Mercœur, gravure en pied, ces deux inconnues jusqu'ici. Parmi les gravures sur bois, sont les sujets de la Bible; discours sur les médailles d'Ant. le Pois; titre du Cavallerizo; la *sainte Vierge*; le *jugement dernier*; *Viglius de Zuichem*, 1567 (attribué à Claude Wiriot?); Jean Melchior Wolmar; quatre sujets de la Bible; portrait de Jean Blanchevoye; huit pendeloques; l'***Exhortation du bon Père de famille à son enfant*** (Nous possédons cette planche[1]). Nous pensons qu'un jour on découvrira l'acte de décès de cet illustre graveur lorrain. Peut-être fut-il, comme plus tard Ligier Richter, obligé de quitter son pays, s'il fit comme beaucoup d'artistes de notre province qui embrassèrent la religion réformée?

Wortmann (Henri), dix-huitième siècle, graveur et garde de magasin des armes et artillerie de Son Altesse Royale, eut un fils le 18 août 1725, à Lunéville[2].

Archives de Lunéville. Denis, GC. 37.

[1] Nous avons donné la description détaillée de toutes ces planches dans notre ouvrage *Pierre Wœiriot, les Wiriot-Wœiriot*. Rouam et Cie, Paris, 1892.

[2] Voir *Robert Duménil, le peintre graveur français*, t. XI; Firmin-Didot, *Étude sur Jean Cousin et Pierre Wœiriot*, p. 205-206; *Comptes rendus des Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1885, 1889, 1891, et A. Jacquot, *les Wiriot-Wœiriot*, Plon, 1889.

XV

ENSEIGNEMENT PUBLIC DES ARTS DU DESSIN

A LYON

(Suite)

1803

Nous sommes restés à la fin de l'année précédente sur une note de caractère officieux qui tendait à marquer la sollicitude de l'administation supérieure pour les arts à Lyon ; toutefois ces questions, en réalité, n'avançaient guère. Nous avons déjà bien vu le préfet *Najac* (Pièce justificative n° LXXV), former, le 24 juillet 1802, une commission chargée de prendre les dispositions utiles pour organiser les établissements de commerce et d'industrie dans l'ancienne abbaye de Saint-Pierre et nommer le conservateur du musée *Moutonnat;* cela ne parut pas suffire pour faire prendre patience à l'opinion au successeur de Najac, *Bureau-de-Puzy* [1]; le 23 février 1803 (4 ventôse an XI), il convertit cette commission administrative en ce qui est devenu le Conservatoire des Arts; seulement, à *Régny,* à *Dechazelles* et à *de Boissieu,* plus *Moutonnat,* il adjoignit trois membres : *Mayeuvre-de-Champvieux*, *Camille Pernon,* membre du Tribunat [2] et *Finguerlin* ancien négociant [3]. Rien n'était changé en définitive à l'étendue

[1] *Jean-Xavier* Bureau de Puzy, né à Pont-sur-Saône en 1750, est mort à Gênes, le 2 février 1806 ; il a été préfet du Rhône, du 7 septembre 1802 au 30 juillet 1805.

[2] Il est mort à Sainte-Foy, près Lyon, le 14 décembre 1808; nous n'avons pas, pour le moment, la date de sa naissance. Voir son éloge par *Terret*. « Bulletin de Lyon, du 21 décembre 1808. »

[3] Voyez, volume XXIX, 577, des sessions des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, M. *Émile Baux,* notre très distingué et très érudit collègue de la Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon, lequel vient de publier une notice fort intéressante sur « Un vol sensasionnel à Lyon en 1785 », dans la banque et magasin de Finguerlin, et Scherer a l'obligeance de nous

et au fond des pouvoirs (Pièces justificatives LXXXI et LXXXII). *Finguerlin,* si c'est le même, avait été déjà associé amateur, administrateur de l'école de dessin de Lyon en 1785.

Il importe de noter ici une curieuse démarche de la part de l'un des nouveaux membres de la Commission, *Camille Pernon.* Il paraît que, pendant qu'il était à Paris, il alla voir le peintre *David* pour lui demander de lui désigner un professeur de peinture habile pour l'école de Lyon, ne le rencontra pas et lui écrivit l'objet de sa visite. Celui-ci, à son tour étant allé voir le tribun et ne l'ayant pas rencontré non plus, lui adressa, le 22 mai, la longue lettre qui a été conservée (Pièce justificative n° LXXXIII). Cette démarche avait-elle été concertée avec les autres membres du Conservatoire? Cela est possible; mais on ne peut s'empêcher de penser qu'on se pressait beaucoup à Lyon lorsqu'à Paris on avançait si lentement. *Revoil,* que *David* proposa, ne fut nommé qu'en 1807, après que *Cogell* eut demandé et obtenu sa retraite de professeur de dessin de l'école en 1806. Nous avons été le premier à signaler la lettre de *David* ici à la session de 1880[1], parce que nous la trouvions fort intéressante dans une phase du fonctionnement de l'école que nous n'avions jusqu'alors étudiée que d'une manière incomplète, ne l'ayant pas encore serrée de si près que depuis. Nous citions *Revoil* et la lettre de *David* comme un exemple de ce que le grand artiste touchait juste en jugeant que *Revoil* convenait à Lyon, précisément par cela qu'en outre de la peinture il connaissait le genre particulier qui convenait à cette ville pour ses manufactures et qu'il s'y entendait dans les ouvrages

fournir sur le *Finguerlin,* administrateur du Conservatoire des arts une note, où il explique qu'il n'est pas encore bien fixé à son sujet. L'Almanach de la ville de Lyon de 1803 ne contient pas la liste des banquiers, ce qui ne l'étonne qu'à moitié puisqu'elle ne figurait pas déjà dans les Almanachs antérieurs à la Révolution. La famille Finguerlin était genevoise. *Gaspard-Daniel,* celui qui fut volé, était, croit M. E. Baux, l'aîné; il n'a pu retrouver le prénom du second frère appelé communément Finguerlin cadet. M. E. Baux rappelle aussi le passage des *Mémoires* du général Marbot où il est expliqué qu'en 1805, M. *Scherer,* riche banquier suisse, était établi à Paris et son associé M. *Finguerlin,* alors fort opulent, menait grand train et avait une nombreuse écurie. Marbot acheta à ce dernier une jument appelée Lisette qui avait le défaut de mordre tous ceux qui l'approchaient; il parvint à apprivoiser cette bête qui lui sauva la vie à la bataille d'Eylau.

[1] Volume IV, page 50.

qui l'avaient rendue célèbre. Alors, nous n'avions pas été à même d'apprécier comme à présent les éminents services que le vieux *Cogell* avait rendus depuis son entrée à l'école en 1779, c'est-à-dire depuis vingt-quatre ans, lesquels nous avons pu depuis énumérer. Il ne pouvait et il ne devait pas être alors dans l'esprit des membres du Conservatoire, que par une pensée de derrière la tête, de lui faire l'injure de le récompenser ainsi à l'âge de soixante-neuf ans par un brusque renvoi. La démarche auprès de *David*, si *Cogell* l'apprit, ne put que lui être particulièrement désagréable.

Voici un autre service à mettre à l'actif de *Cogell;* lorsque le Lycée remplaça l'École Centrale en 1803, tout en conservant son enseignement à l'école de dessin, il consentit à devenir en même temps maître de dessin au Lycée dans le même local qu'il occupait. On a déjà expliqué que, l'année suivante, l'école de dessin laissa ce local pour être installée dans les bâtiments de Saint-Pierre où elle est encore. Il eût été pénible pour *Cogell* de partager si vite ses modèles et son enseignement avec un autre; aussi, comme un soldat sur le champ de bataille, il mourut maître de dessin du Lycée, dans l'appartement qu'il y occupait, rue Pas-Etroit, 13, le 22 janvier 1812 (Pièce justificative XXIII).

En 1811, on lui adjoignit *Claude Carra,* son élève distingué; en 1812, les deux maîtres étaient *Carra* et *Devouges*[1]. Grace à l'extrême obligeance de notre éminent collègue, l'Inspecteur d'Académie du Rhône, Mr *Bianconi*, nous pouvons compléter la suite des maîtres de dessin du Lycée jusqu'en 1879. En 1815, *Gillet;* en 1826, *Depierre;* en 1834, *Coummer;* en 1843, *Laurasse;* en 1864, *Tailleur* et, en 1871, *Fabisch* fils[2].

[1] *Louis-Benjamin-Marie* Devouges, élève de Regnault, David et de de Marne, né à Paris en 1770, y est mort le 19 juillet 1842; il a exposé à presque tous les Salons depuis 1793 jusqu'à 1839.

[2] *Auguste* Laurasse a exposé aux Salons de 1838, 1840 et 1842. Nous avons trouvé personnellement, le 1er mars 1879, *Tailleur* et *Fabisch* en fonctions lors de notre première inspection au Lycée de Lyon. *Claude-Baptiste* Tailleur, peintre, né à Besançon (Doubs), le 5 août 1823, élève de *Janmot* et de l'Ecole des Beaux-Arts, nommé d'abord au petit Lycée de Saint-Rambert, était de 1re classe depuis 1878; il dirigeait le 1er cours et le petit Lycée. *Philippe* Fabisch, sculpteur, né à Lyon le 12 août 1845, bachelier ès lettres, élève de son père et de *Auguste Dumont,* était de 3e classe depuis 1877 et faisait le 2e cours. Il avait exposé en 1868, 1870 et 1877.

Le dessin géométrique était confié à *Antoine-Hubert* Peillon, né à Lyon le

Nous supposons que le préfet du Rhône avait renforcé la Commission administrative des établissements placés à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre parce qu'il était informé de ce que le choix définitif des tableaux à envoyer à Lyon suivant l'arrêté des Consuls de septembre 1800, que nous avons donné à la pièce justificative n° LXVIII, était chose faite et que, dès que ces tableaux seraient parvenus à destination, il importait de prendre les mesures convenables pour les présenter au public; toutefois cela ne marcha que lentement. L'état du premier envoi de ces tableaux au nombre de trente et un, arrêté par le ministre de l'intérieur, est du 4 mars (13 ventôse an XI); nous le fournissons à la pièce justificative n° LXXXIV, avec les annotations indispensables pour son intelligence [1]. Leur départ ne put avoir lieu, paraît-il, que vers le commencement du mois d'août à cause du temps employé à des restaurations. On en avait, sans doute, perdu aussi beaucoup avant mars à cause des compétitions inévitables entre les divers conservateurs de musées qui se rendaient à Paris pour obtenir les meilleures toiles.

Le 2 août, le préfet écrit au maire de la division nord, lequel est le président de la commission administrative, qu'il vient d'être avisé de l'expédition par le directeur général du musée central; le premier envoi ne comportera que trente et un tableaux; il sera suivi, dit-on, d'un autre comprenant les grands. Aussitôt, la Commission s'assemble, d'abord le 4 août, pour recevoir cette bonne nouvelle, puis le 10, pour prendre connaissance de l'état de ces tableaux et d'une note future de 800 francs à faire compter.

Il faut dire ici, pour l'intelligence des frais de restauration, qu'il avait déjà été payé :

Le 9 avril, au citoyen Nadreau, menuisier. .	150 francs
Le 16 août, au citoyen Michon, restaurateur.	300 —
Le 2 juin, au citoyen Nadreau, menuisier. . . .	150 —
Et le 22 juin, au citoyen Hacquin, rentoileur . .	200 —
Ensemble.	800 francs

23 janvier 1839, nommé en 1868. On comptait 1343 élèves au grand Lycée et 250 au petit; un peu moins de la moitié étudiait le dessin et selon la méthode alors en usage.

[1] Nous avons reproduit à la pièce justificative n° LXXXIV l'état inséré par L. Clément de Ris dans son travail sur *les Musées de province*, de 1872, p. 477 et 478.

lesquels furent, paraît-il, avancés à Paris par Paul Cayre, notre ancienne connaissance, le 4 mars, le jour même où est daté l'état que nous avons fourni. Nous ne possédons pas, pour le moment, le chiffre de la dépense de transport; l'emballage était compris dans les 800 francs [1].

Enfin, le 20 août, on put ouvrir la ou les caisses constituant cet envoi dans la première salle à gauche au sommet du grand escalier, c'est-à-dire celle à l'extrémité sud de l'aile à l'ouest que nous avons marquée *F* dans le plan qui accompagne cette notice [2]. Aussi il importe, à présent que l'ancienne abbaye de Saint-Pierre est devenue pour nous le Palais des Arts de Lyon, de fournir quelques explications sur ce plan du premier étage qui indique les distributions telles qu'elles se trouvaient en 1803.

Elles étaient comprises avec une ampleur et une entente remarquables des besoins d'une communauté aussi riche et aussi considérable. Le corps de logis, diminué de la largeur du portique du cloître et ramené à 12 mètres d'épaisseur, devenait double par la construction d'un mur de refend, posé sur l'extrados des arcs doubleaux des voûtes des magasins du rez-de-chaussée [3], et présentait un couloir circulaire *D D C C H*, de 4^{m},65 de largeur, qui distribuait tout autour et le long des façades extérieures les diverses cellules *X X* et *U U* ou logement des religieuses, lesquels prennent leur jour par convenance, sur la cour intérieure. On trouvait, au centre, du côté de la place des Terreaux, l'appartement de l'abbesse *A* formant avant-corps sur la cour; cet appartement est desservi par un escalier *R S* d'une disposition curieuse et spéciale. Il présente, dans la même cage, deux rampes en sens contraires, dont l'une, au sud, prend son point de départ sur le cloître et l'autre vers une porte placée sur la façade au nord, de la place des Terreaux, à la troisième travée à droite en partant du centre de l'abbaye. La rampe partant du cloître conduit, en deux révolu-

[1] Comme on sait que quatorze autres tableaux furent encore envoyés en 1805, nous examinerons à cette date le détail des frais de restauration et d'emballage de 1803 et de 1805, lesquels, paraît-il, s'élevèrent à la somme de 3 727 fr. 75 et furent aussi payés par Paul Cayre.

[2] Voir ci-contre, planche XLVII.

[3] Voir notre travail de 1908, p. 252.

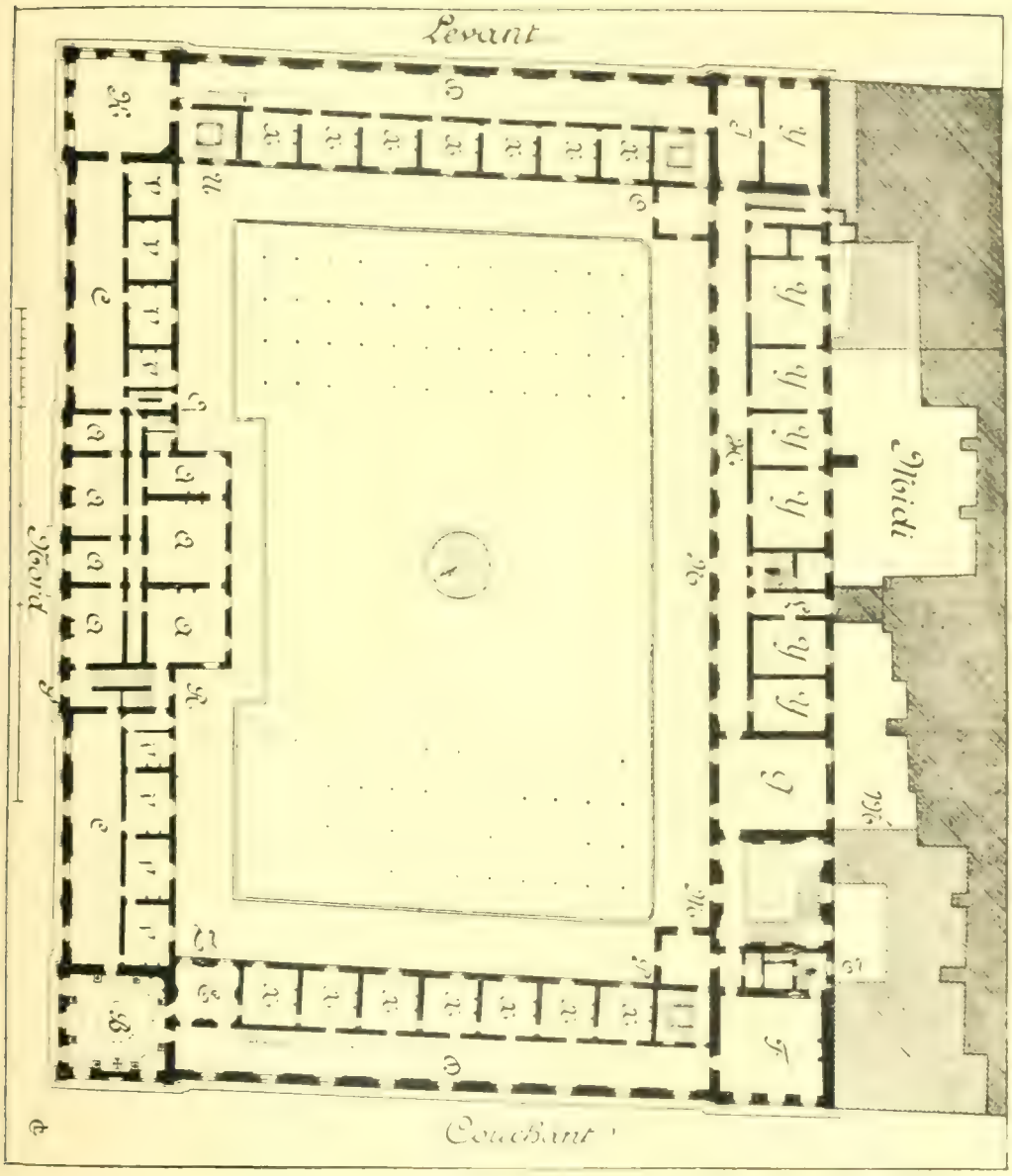

Planche XLVII. Page 292

ANCIENNE ABBAYE SAINT-PIERRE, A LYON

PLAN DU 1er ÉTAGE

tions, au palier situé au premier étage vers *R* et ensuite au couloir circulaire par un petit dégagement, puis au deuxième étage ; tandis que la rampe, partant en sens contraire, conduit en *S* au premier étage seulement. Cela permettait aux tourières de faire entrer, soit par la place des Terreaux, soit par les parloirs, les personnes et notamment les hommes, qu'on n'aurait pu, sans contrevenir trop ouvertement aux règles monastiques, faire passer par la clôture et par l'escalier intérieur, où l'on aurait pu rencontrer les religieuses. L'abbesse et certaines religieuses, très titrées, pouvaient ainsi recevoir facilement les visites qui ont donné à cette abbaye un certain renom mondain. Le couloir circulaire (de $4^m,65$ de largeur) embrasse, sur les trois façades, nord, levant et couchant, toute la hauteur (6 mètres), du premier étage et est éclairé par de hautes fenêtres, anciennement garnies de vitraux à petits compartiments enrichis des armoiries de l'abbaye, lesquels interceptaient les regards de l'extérieur dans les rues, au levant et au couchant, outre que leurs appuis, placés très haut (le sol de l'étage étant au niveau de l'architrave de l'ordre inférieur) contribuaient à cette sécurité. L'appartement de l'abbesse était, de plus, desservi, pour l'accès des domestiques, par un escalier vers *Q*, symétrique à celui *R S*, lequel, partant du cloître, vers la troisième travée à gauche en entrant, conduisait, avant qu'il ait été détruit, au deuxième étage et aux combles. Des lieux d'aisance lui sont juxtaposés. Les fenêtres sur la cour, éclairant les cellules des religieuses (de $4^m,22$ de largeur et de $3^m,70$ de hauteur) étaient surmontées de mezzanines (en partie reliées depuis avec la fenêtre au-dessous) pour éclairer des entresols (de $1^m,98$ de haut) au-dessus de chaque cellule pour les filles de service de chaque religieuse. Ces entresols étaient, de plus, desservis, en outre des escaliers principaux, par des balcons en encorbellement sur le grand couloir circulaire, qui ont été détruits ainsi que des rampes placées à chaque extrémité. L'appartement de l'abbesse, formé de salles plus grandes et nécessitant plus d'ampleur, s'écarte de cette disposition ; la hauteur du bâtiment est, dans cette partie, formant avant-corps sur la cour, partagée en trois divisions à peu près égales et des marches partant du couloir circulaire y donnent accès à droite et à gauche. La salle *B* est la chapelle dite du Sépulcre, parce que les religieuses défuntes y étaient exposées avant d'être portées à l'église

Saint-Pierre; elle servait aussi d'oratoire particulier à l'abbesse lorsqu'il ne lui plaisait pas de se rendre à l'église. Elle est décorée de colonnes supportant une voûte au centre de laquelle se trouvait une ouverture circulaire, actuellement bouchée, qui faisait communiquer cette salle avec celle située au-dessus et permettait aux religieuses du deuxième étage de s'en servir comme d'une tribune. Au milieu de la voûte de la salle du deuxième étage se voit encore un cartouche timbré des armoiries des d'*Albert d'Ailly,* avec la crosse abbatiale. Le vestibule *E* donne accès à la chapelle par le couloir *D* et par la terrasse qui règne tout autour de l'édifice à l'intérieur au niveau du premier étage *Z P M N O U Q,* dont nous parlerons plus loin. La salle F, celle où furent déballés les tableaux de l'envoi de 1803, était la salle de communauté; celles *J* et *K* n'étaient que des sortes de vestibules desservis chacun par des escaliers spéciaux donnant accès au couloir circulaire. Le grand escalier, vers *M,* aux larges rampes à balustres de marbre noir, qui conduisait autrefois au chœur des religieuses lorsqu'il était placé au-dessus de l'entrée de l'église de Saint-Pierre, ce qui justifiait sa position, ne conduit plus qu'au premier étage et, honorablement, à la salle *G* qui servit de musée provisoire en 1803, et qui était l'infirmerie. Cinq grandes fenêtres transformées en niches et disposées, savoir trois au midi et deux au nord, l'éclairaient ainsi qu'un ciel ouvert placé au-dessus de l'ouverture circulaire de la voûte; il a une grande et belle tournure avec les quelques sculptures, par *Nicolas Bidau* et *Simon Guillaume* qui ont survécu, et est dû aux dessins de *Thomas Blanchet* [1]. Nous avons déjà émis l'opinion que, d'après le plan primitif, le cloître, aux arcades trapues tel que nous le voyons [2], devait être couvert par une toiture et que ce fut, sous l'abbesse *Antoinette d'Albert de Chaulnes,* que l'on modifia ce système et qu'on lui superposa la terrasse dont nous venons de parler qui permit, à la fois, d'en faire un second moyen d'accès aux appartements du premier étage et un promenoir agréable; des avant-toits, faisant saillie de près de 2 mètres,

[1] Voyez notre notice sur cet artiste dans le volume XVII des sessions des Sociétés des Beaux-Arts, p. 103, 104, 161-165.

[2] Voir ci-contre, planche XLVIII. Elle représente une vue de la cour du palais dans son état actuel; soit avec les mezzanines, qui étaient au-dessus des fenêtres du premier étage sur la galerie, réunies avec elles.

Planche XLVIII

Photographie Sylvestre, à Lyon

Page 293

PALAIS DES ARTS, A LYON

VUE DE LA COUR ACTUELLE

lesquels ont été supprimés depuis, permettaient de parcourir cette terrasse à couvert le long des murs [1].

Les tableaux de l'envoi qui nous occupe, après avoir été catalogués, puisque, plus tard, *Artaud* ne manqua pas d'inscrire tous ceux détaillés dans notre liste en tête de son inventaire, furent ensuite suspendus provisoirement dans la salle que nous avons marquée de la lettre *G*. Elle fut ouverte au public depuis le 23 novembre 1803 jusqu'au 21 février 1804. Nous aurons à revenir sur les expositions subséquentes à dater de 1805; pour le moment, nous savons qu'en 1810 le plus grand nombre des tableaux était encore sans cadres [2] et que, néanmoins, à cause de la petitesse de la salle, il fallut en placer les uns au-dessus des autres [3].

Un examen détaillé de la liste officielle de l'envoi de 1803, en la comparant avec le catalogue de 1904, pourrait donner lieu à de curieuses observations; mais nous pensons qu'il est inutile de le pousser trop loin.

On a raconté que Napoléon, lors de son nouveau passage à Lyon le 12 avril 1805, fut conduit dans la salle qui nous occupe et que, d'après des observations respectueuses qui lui furent faites par l'un des membres de l'administration, il convint que l'industrie de la ville était digne d'un choix de modèles différents et dictés par ses besoins particuliers. Il y avait en effet vingt tableaux de sujets ascétiques, comme on disait alors, contre dix autres de genre, dont un seul de fleurs et fruits. On demandait des production des artistes flamands et hollandais et des sujets plus analogues aux travaux de goût. Napoléon promit un supplément plus intéressant et le ministre de l'Intérieur quelques tableaux utiles à l'industrie des dessinateurs.....

En ce qui concerne certains autres tableaux, de diverses provenances, déposés à l'abbaye Saint-Pierre, nous ne possédons aucune indication sur ce qu'on en présenta ou non au public en 1803, et

[1] Pour plus de détails, voyez notre notice sur les *de Royers de La Valfenière* de 1870 et celle, complétée et rectifiée, de 1895, dans les « Mémoires de l'Académie de Vaucluse », t. XIV, p. 210 à 237.

[2] Mazade d'Avèze. *Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon*. Lyon 1810, 4 vol.

[3] La salle donnait environ vingt mètres en ce que l'on nomme cymaise, tandis qu'en additionnant toutes les largeurs des tableaux, telles qu'elles sont fournies dans l'état, on arrive à 33 mètres.

il faut se reporter à ce que nous avons déjà expliqué à l'année 1797 sur leur détail [1].

Entre temps, le 24 juillet, on avait installé *Coster* [2] comme premier proviseur du Lycée; celui-ci, lorsqu'il fut mis à la retraite, fut remplacé, le 26 août 1805, par *Nompère de Champagny*, frère du *duc de Cadore*.

L'Ecole centrale de Lyon avait vécu..... Elle avait duré six ans.

Les jugements à l'égard de ces établissements sont variables selon les points de vue.

Les hommes de la Révolution, en les créant, avaient surtout envisagé l'enseignement national comme un devoir de l'État envers les citoyens. Ils avaient pensé à une nation où, dans la jeunesse, on travaille et l'on étudie pour apprendre et non pour que des candidats, trop nombreux pour des postes rares, soient obligés de forcer leur mémoire devant la hausse insensible de l'étiage des examens et des concours.

Voilà pourquoi il faut se placer non terre à terre, mais très haut pour constater le véritable rôle que l'on entendit faire jouer aux Écoles centrales dans l'organisation sociale de la France.

Dans leurs programmes figuraient : la grammaire, la littérature et la législation, l'histoire et les langues anciennes et vivantes, les sciences mathématiques, la physique, la chimie, et l'histoire naturelle; puis, en tête partout, — qui pourrait le croire, si ce n'était rigoureusement exact — le dessin!

En outre de cette primauté sur les autres ordres d'enseignement, par le mécanisme du règlement exigeant que les élèves suivent tous les cours indiqués pour la classe à laquelle ils appartiennent, (et il y en avait six, de 12 à 18 ans), il était obligatoire.

Les professeurs de toutes les classes, élus par un jury, jouissaient de toute latitude dans leur enseignement; et *Berthollet, Laplace, Lagrange, Monge* et autres grands savants s'empressèrent d'y enseigner, formant des élèves exercés qui, plus tard, propagèrent leurs méthodes dans les Lycées et autres établissements.

Biot a fait remarquer que ces écoles tant décriées n'avaient pas échoué partout; M. *Liard*, le distingué recteur de l'Académie de

[1] T. XXXI, p. 122, 123, 143 à 149.

[2] *Joseph-François* Coster, né à Nancy en 1729, y est mort en 1813.

Paris, a reproduit des témoignages favorables à ces écoles en aussi grand nombre que ceux contraires. Les professeurs s'administraient entre eux sans chef, ni directeur; ils étaient tour à tour présidents du bureau et souvent on y vit figurer les professeurs de dessin.

L'enseignement était gratuit à Lyon; il y avait classe chaque jour pendant deux heures le matin et deux heures le soir, avec repos le décadi. Un des professeurs était chargé de veiller à l'ouverture et à la sortie des classes pour maintenir l'ordre; toutefois les pères de famille étaient prévenus que, hors des heures indiquées, leurs enfants demeuraient sous leur surveillance. Les devoirs devaient être exécutés dans la famille ou dans des pensions; pas d'études ni de maîtres pour les surveiller par conséquent. Chaque nouvelle leçon ne devait commencer qu'après que chaque élève eut été interrogé sur la leçon précédente et fait vérifier ses extraits et compositions.

Généralement les cours de dessin furent ceux qui réussirent le mieux; nous fournissons (Pièce justificative n° LXXXV) la liste des cent écoles qui existaient [1] en 1803 dans toute la France avec les noms des professeurs de dessin, parmi lesquels on remarquera sans peine un grand nombre d'artistes distingués qui créèrent des écoles gratuites de dessin et des musées.

Utopie, utopie! Dira-t-on. Non, seulement trois défauts, et fort graves, ont été reprochés aux écoles centrales.

Le premier, signalé par le préfet du Rhône *Verninac* en 1801 [2], était qu'aucune autre école publique n'existant dans le département, les élèves, en petit nombre, qui les fréquentaient n'étaient pas assez forts pour recevoir les leçons trop substantielles qu'on y donnait, puisqu'ils n'y avaient pas été préparés antérieurement et qu'il arrivait que, les élèves ne pouvant monter jusqu'aux professeurs, ceux-ci étaient obligés de descendre jusqu'à eux, ce qui faisait sortir l'école des termes de sa création.

[1] Nous n'avons pas eu le temps, à cause des travaux considérables qui nous sont survenus cette année, de chercher à mieux identifier tous les noms des professeurs; nous laissons ce soin à d'autres qui voudront achever ce travail pour la simplification de la tâche du rédacteur du 3e volume de table de 1907 à 1916.

[2] *Description physique et politique du département du Rhône*, an X, p. 101, 102.

Le second défaut consistait en ce que l'école ne pouvait recevoir que des élèves de familles habitant la ville où elle était située ou ceux mis en pension chez des particuliers, ce qui empêchait d'y envoyer les élèves des familles moins fortunées habitant d'autres localités du département.

Le troisième défaut, on le comprend, résidait dans une certaine indiscipline et dans l'irrégularité des présences sans moyens sérieux de répression.

Certes, on eût pu porter remède au premier défaut en organisant les écoles primaires prévues par le plan général d'enseignement public; cela ne se fit pas plus qu'après l'organisation des lycées. Il a fallu des années et des années pour qu'on pût créer peu à peu cette branche de l'instruction publique, jugée comme trop démocratique. Au moins, on eût pu engager les municipalités à créer des bourses pour envoyer les enfants, qui semblaient bien doués, à l'Ecole centrale du département; cela était si indispensable, que la loi de 1802 pourvut à cette lacune par la création de 6 400 bourses dans les lycées et écoles spéciales. Quant à la discipline et à l'exactitude des présences, nous qui avons eu occasion, de par nos fonctions, de visiter plus de cent écoles de dessin et de beaux-arts, établissements dont le fonctionnement se rapproche de la fréquentation libre des anciennes Écoles Centrales, nous en avons rencontré où, certainement, les élèves se montraient turbulents, même en présence de l'Inspecteur, du Directeur, du professeur et du surveillant et dont l'assiduité laissait fort à désirer; mais aussi nous en avons constaté où l'on entendait voler une mouche et où tout était travail, propreté et régularité dans les présences. Si cela se peut ici, pourquoi cela n'existerait-il pas partout?

Bonaparte, dans la loi de 1802 créant les lycées, y vit avant tout l'intérêt de l'État et le sien. A ses yeux, l'enseignement public, abandonné à lui-même et libre en ses doctrines, pourrait vite devenir un danger pour son autorité; sa vraie fonction et sa vraie raison d'être était pour lui de servir de support moral à son pouvoir dans lequel il incorporait l'État. Aussi, dans les lycées, on se coucha, on se leva, on entra en classe, on quitta l'étude pour la recréation, militairement, au son du tambour. Dès qu'on y était entré, on y subissait la discipline de l'uniforme, la gêne de la

culotte courte et on y prit plutôt le goût des armes que celui de l'étude [1].

Un très grand nombre d'élèves alla dans les lycées où le dessin descendit à l'état d'annexe. Ce genre d'enseignement fut atteint par cette loi d'une manière si sérieuse que, plus de cent ans plus tard, de nos jours, les maîtres de dessin des lycées en sont encore à réclamer avec insistance une sanction par des examens; de plus ils font observer que, la durée des leçons étant insuffisante, on en diminue ainsi implicitement la valeur [2].

Mais ce qui domine tout pour nous dans cette crise, c'est la perte sans espoir de retour, dans les familles, de l'esprit de responsabilité qui s'y fût peut-être implanté, il y a un siècle, par la nécessité de la surveillance des enfants en dehors des heures de classes proprement dites, qui a pour réflexe chez ceux-ci beaucoup plus d'obéissance.

En voilà assez sur ces questions; nous ne nous occuperons plus que de ce qui intéresse le musée et l'école publique gratuite et spéciale de dessin.

Il ne semble pas qu'il y ait eu cette année distribution de prix spéciale à cette école, ainsi que cela eut lieu ensuite en 1804; toutefois *Devarenne*, le professeur de fleurs, en demanda pour son cours au conseil municipal, ce qui lui fut accordé avec l'approbation du préfet du 13 septembre (pièce justificative n° LXXXVI).

Quant à *Cogell*, il ne manqua pas, le premier octobre (8 vendémiaire an XII), de faire publier par le *Bulletin de Lyon* que son cours s'ouvrirait le 16, et que ceux qui désireraient le suivre pouvaient se faire inscrire chez lui dans les bâtiments du ci-devant collège; il nouait ainsi de nouveau une chaîne qu'il n'avait pas laissé rompre!

De son côté, *Lasselve*, le professeur du cours théorique et pratique pour la fabrication des étoffes, faisait prévenir par le maire de la division du Midi (pièce justificative n° LXXXVII), le 28, qu'il

[1] *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, par le docteur L. Véron. Paris, 1856, t. I, p. 136.

[2] Il est très important de faire remarquer ici, qu'en 1905, on allouait en France, pour 352 maîtres de dessin de Lycées de garçons et de jeunes filles d'une population totale de 72 124 élèves, la somme de 537 910 francs; la durée des leçons est généralement d'une heure et demie par semaine, y compris les mouvements.

recevrait provisoirement, rue des Bouchers, 60, dans son atelier privé, le 2 novembre, six élèves auxquels il donnerait gratuitement les instructions relatives à son art. Ces trois cours étaient administrés par le Conservatoire des Arts.

E.-L.-G. Charvet.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LXXXI

Arrêté du préfet du Rhône.

Le Préfet du Rhône :

Vu l'arrêté de la Préfecture, du 1er thermidor an 10, approuvé par le Ministre de l'intérieur le 28 du même mois, relatif à l'administration de la ci-devant abbaye de St Pierre, affectée, par arrêté des consuls du 23 germinal précédent, à des établissements d'instruction publique et de commerce ;

Vu la lettre écrite au Ministre de l'intérieur le 7 pluviôse dernier, et la réponse du Ministre, en date du 25 du même mois ;

Rapportant ou modifiant, en tant que de besoin, l'arrêté précité ;

Arrête :

Art. 1er. L'administration des divers établissements, placés ou à placer dans le bâtiment St Pierre, appartiendra au Maire de la division du Nord, sous la surveillance du Préfet, ainsi qu'il est dit dans l'arrêté du 1er thermidor an 10.

II. Il sera adjoint au Maire du Nord un Conseil composé de six membres qui seront nommés par le Préfet, sur la présentation du Conseil municipal.

III. Ce conseil ne pourra délibérer en moindre nombre que de quatre membres. Le Maire, président né, y aura voix prépondérante en cas de partage. Cet avantage n'est point accordé à celui des membres du Conseil qui présiderait en l'absence du Maire.

IV. Toutes les délibérations du Conseil sont soumises à l'approbation du Préfet.

V. Le Conservateur du Musée pourra assister au Conseil ; mais il n'y aura que voix consultative.

Fait à Lyon, à la Préfecture, le 4 ventôse an 11 (23 février 1803).

Signé : Bureaux-Pusy [1].

[1] Registres des arrêtés du préfet du Rhône.

LXXXII

Le Préfet du département du Rhône :

Vu l'arrêté des Consuls du 23 germinal an 10, et les arrêtés de la Préfecture du 1er thermidor suivant, et du 4 ventôse courant, relatifs à l'administration du bâtiment St-Pierre à Lyon, affecté à des établissements d'instruction publique et de commerce ;

Vu la lettre du Maire de la division du Nord, en date du 9 de ce mois, qui, d'après le vœu du Conseil municipal de cette ville, renferme la proposition des citoyens qui doivent composer la Commission chargée de concourir à l'administration dudit bâtiment ;

Vu aussi l'arrêté de la Préfecture du 5 thermidor an 10, portant nomition de quatre membres de la commission ;

Arrête :

Art. 1er. Les cit. Mayeuvre, ex-législateur ; Finguerlin, ancien négociant; Deboissieux, peintre amateur; Dechazelle, ancien dessinateur; Regny père, négociant, et Camille Pernon, tribun, sont nommés membres du Conseil chargé, sous la présidence du Maire du Nord, de l'administration immédiate du bâtiment St Pierre, de l'organisation du Musée, et de tous les établissements de commerce et d'instruction qui seront placés dans ce bâtiment.

II. Ils se conformeront, dans l'exercice de leurs fonctions, aux arrêtés du 1er thermidor an 10 et 4 ventôse courant.

III. Le Maire de la division du Nord est chargé de donner connaissance de leur nomination aux membres du Conseil, et de procéder à leur installation dont il rendra compte.

Fait à Lyon, à la Préfecture, le 13 ventôse an 11 (4 mars 1803).

Signé : Bureaux-Pusy [1].

LXXXIII

Lettre de David à Pernon.

Au citoyen Pernon, tribun, membre de la commission administrative du dépôt des modèles pour les arts à Lyon, le 2 Prairial an XI.

J'ai été bien fâché de ne vous avoir pas trouvé lorsque je me suis présenté chez vous pour répondre à la demande que vous m'aviez faite de vous donner un maître habile en peinture pour la ville de Lyon ; je l'ai été bien davantage de ne m'être pas trouvé à mon tour chez moi quand

[1] Registre des arrêtés du préfet du Rhône.

vous m'avez fait l'honneur d'y venir pour savoir le motif de ma démarche. Le voici, je voulais, par votre organe, déterminer la ville de Lyon à ne choisir d'autre maître que celui à qui elle a donné naissance, à Revoil mon élève. C'est le jeune homme le plus estimable que je connaisse, il possède toutes les qualités nécessaires pour bien remplir cette place, talents, mœurs, esprit, probité, tout se trouve réuni en lui ; il possède de plus l'intelligence absolue de connaître mieux qu'un autre le genre particulier qui convient à une ville comme Lyon ; il s'entend en ouvrages de manufactures qui ont rendu cette ville célèbre dans l'Europe. Nous avons conféré ensemble et je juge, par ce qu'il m'en a dit, le bien qu'il en ferait résulter. Il se trouverait dans ce choix un double avantage ; il est uni de l'amitié la plus étroite avec Richard Fleuri de la même ville, il n'y a que dans la lecture de nos anciens que nous trouvons des exemples de cette sainte amitié qu'ils exercent sous mes yeux à l'égard l'un de l'autre, en sorte que si l'un, ou pour maladie ou par voyage soit à Rome soit à Paris pour s'instruire, était obligé de suspendre ses fonctions, l'autre s'en chargeroit et l'éducation des jeunes gens confiés à leurs soins n'en souffriroit point. J'oubliais de vous dire qu'il y a un égal talent et que déjà dans l'exposition publique du Louvre il a été couronné des succès qui lui a valu le prix d'encouragement.

Vous voyez que, sous tous les rapports la ville de Lyon ne peut faire un meilleur choix et que si on hazarde toujours quelque chose à répondre des hommes je crois ne courir aucun risque en vous assurant de ceux-ci, au contraire j'espère que la ville de Lyon m'en saura gré.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée,

David, membre de l'Institut [1].

LXXXIV

État des tableaux envoyés par le Ministère de l'Intérieur au musée de Lyon, le 13 ventôse an XI conformément à l'arrêté des Consuls de la République du 14 fructidor an VIII.

Paul Véronèse. — Adoration des Rois. H. 4,2. L. 9,2. *Ancienne collection* [2].

Vouet. — Présentation d'une jeune sainte à la porte d'un temple. H. 7,6. L. 4,8. *Église de Paris* [3].

[1] Fonds Coste à la bibliothèque de la ville de Lyon, n° 12010, certifié conforme par Parent, maire de la division du Nord, président de la commission.

[2] C'est : d'après (*Paolo*) Caliari. — Adoration des Rois mages. H. 1m,28. — L. 2m,88. N° 12 du catalogue du musée de Lyon de 1904; n° 177 du catalogue Thierriat, porté dans celui-ci comme envoi de 1811.

[3] C'est : Vouet (*Aubin*). — Sainte Paule faisant l'aumône. H. 2m,36. —

LEBRUN. — Le Christ en croix. H. 7,10. L. 4,10. *Église de Paris* [1].

ALEXANDRE VÉRONESE. — David remerciant Dieu d'avoir vaincu Goliath. H. 4,2. L. 5,9. *Province de Châteauroux* [2].

L'ESPAGNOLET. — Saint-Jérôme. H. 3,10. L. 2,6 [3].

PAUL VÉRONÈSE. — Moïse sauvé des eaux. H. 4. L. 3,6. *Ancienne collection* [4].

ALBANE. — Saint Jean prêchant dans le désert. H. 2,4. L. 3. *Ancienne collection* [5].

ALBANE. — Le baptême de Jésus. H. 2,5. L. 3. *Ancienne collection* [6].

DOMINIQUIN. — Saint Jean composant. H. 7,6. L. 4,8. *Église des Quatre-Nations* [7].

MAITRE ALLEMAND (ancien). — Le Christ portant sa croix. H. 3,3 L. 2,11. *Église des Quatre-Nations* [8].

BYLERT. — La Diseuse de bonne aventure. H. 3,6. L. 4,10 [9].

MIGNARD. — Un artiste peignant une Annonciation. H. 4,10. L. 3,10. *Ancienne collection* [10].

L. 1m,48 ; n° 396 du catalogue de 1904, porté comme envoi de 1811 ; n° 3 du Catalogue Thierriat porté aussi comme envoi de 1811.

[1] Ce tableau ne figure pas aux Catalogues. C'est peut-être celui pour lequel on lit dans l'Inventaire du Musée de Lyon, par Artaud : « Le Christ en croix attribué à Verdier, donné au Palais de Justice. »

[2] C'est : PERRIER (*François*). — David rendant grâce à Dieu d'avoir tué Goliath. N° 354 du catalogue de 1904. H. 1m,28. — L. 1m,76. Porté comme envoi de 1811 ; même mention par le catalogue de Thierriat, n° 2.

[3] C'est : QUELLIN (*Erasme*). — Saint Jérôme dans le désert. N° 160 du catalogue de 1904. H. 1m,95. — L. 2m,27. Porté comme envoi de 1811 ; même mention par Thierriat, n° 112 de son catalogue. En remplacement du pseudo époux Plantin, c'est-à-dire Gouban, qu'on voulait expédier à Lyon et qui fut envoyé à Tours.

[4] C'est : CALIARI (*Paul*), dit Paul Veronèse. — Moïse sauvé des eaux. H. 1m,26. — L. 1m,12. N° 10 du catalogue de 1904, bien porté comme envoi de 1803.

Thierriat, sous le n° 167, le donne comme envoi de 1811.

[5] ALBANI (*Francesco*). — La prédication de saint Jean-Baptiste dans le désert. H. 0m,75. — L. 0,96. N° 1 du catalogue de 1904 et indiqué comme envoi de 1803. Thierriat, sous le n° 180, le donne comme envoi de 1811 dans son catalogue.

[6] Du même ; mêmes dimensions et indications d'envoi.

[7] Copie. H. 2m,45. — L. 1m,154. Indiqué comme envoi de 1811 dans le catalogue de 1904, n° 61. De même pour Thierriat, n° 183.

[8] Peut-être, le 206 du catalogue de 1904. H. 102. — L. 0m,94.

[9] C'est BYLERT (*Jean van*). — La Marchande d'esclaves. H. 1m05. — L. 1m52. N° 96 du catalogue de 1904 qui met l'envoi à 1805. Thierriat, n° 107, note l'envoi mais sans date.

[10] C'est probablement MIGNARD (*Nicolas*). Portrait de l'auteur. H. 1m,15. —

Stella. — Ex-voto à la Vierge. H. 4,5. L. 3. *Envoi d'Italie* [1].

Perugino. — Saint Jacques apôtre et un évêque. H. 5,4. L. 2,10. *Envoi d'Italie* [2].

Vernet (Style de). — Marine. Tempête au soleil couchant. H. 2,7. L. 3,5 [3].

Guernebrock. — Quatre vues de Paris prises de différents points. H. 3. L. 5. *Ancienne collection* [4].

Parmesan. — La Vierge, l'Enfant Jésus et saint Joseph. H. 1. L. 4 [5].

Collin de Vermont. — La Vierge, l'Enfant-Jésus, saint Joseph et sainte Catherine. H. 1,11. L. 1,7. *Ancienne collection* [6].

Carrache (D'après les). — Adoration des bergers. H. 3. L. 1,11 [7].

L. 1m,23. N° 339 du catalogue de 1904 qui, en effet, met l'envoi à 1803. Thierriat, expliquant au n° 6 que c'est l'auteur qui s'est représenté en se peignant lui-même, ne dit rien sur l'envoi.

[1] Difficile à identifier.

[2] C'est le Vanucci (*Pietro*), dit le Pérugin. Saint Herculan, évêque de Pérouse et saint Jacques le Majeur. N° 59 du catalogue de 1904. H. 1m,66. — L. 0m,92; envoi de 1803. Il faisait partie d'un rétable à compartiments placé dans l'église de Saint-Augustin de Pérouse et payé à Pérugin en 1502 sans avoir été terminé. Sur la face extérieure du côté de la nef était : « Le Baptême de Jésus-Christ » et sur la face postérieure, du côté du chœur : « La Nativité. » La prédelle représentait : « L'Adoration des Mages, la Circoncision, la Cène et la Nativité. » Les quatre coins étaient terminés par quatre tableaux, deux de chaque côté, avec des figures dans chacun; c'était : 1° « Saint Jérôme et sainte Madeleine » ; 2° « Saint Sébastien et sainte Apolline » ; 3° « Saint Jean l'évangéliste et saint Augustin », et 4° celui qui nous occupe. Le n° 1 est encore à Pérouse; le 2e est à Grenoble et le 3e à Toulouse. Il est expliqué dans les catalogues des musées de Grenoble et de Toulouse que les tableaux 2 et 3 par Pérugin étaient dans la sacristie de l'église de Saint-Augustin. Nous n'avons pas trouvé encore où sont les deux grands tableaux et les trois de la prédelle. Nous ne pouvons préciser non plus ce qui a pu être renvoyé de ce rétable en Italie en 1815 ou s'il en fut envoyé en France.

[3] Suivant l'inventaire du musée par Artaud et le catalogue Thierriat, n° 121; Peeters (*Bonaventure*). H. 0m,82. — L. 1m,08. Selon Martin-Daussigny, n° 193; Géel (*Joseph van*) ; même dimension. Attribution maintenue dans le catalogue de 1904, n° 114, et dit envoyé par le gouvernement, sans date.

[4] Artaud mentionne ces quatre vues de Paris dans son inventaire. Selon Martin-Daussigny, c'est Grevenbroeck (*Charles-Léopold* de). H. 0m,94. — L. 1m,60. Bien noté comme envoi de 1803. Maintenu tel au catalogue de 1904, nos 308, 309, 310, 311

[5] Artaud mentionne à ce rang de l'envoi une Sainte Famille par Meggianino. Difficile à identifier.

[6] Collin de Vermont (*Hyacinthe*). Le Mariage de sainte Catherine, selon le catalogue Thierriat, n° 36; H, 0m,60. — L, 0m,48. Ne figure plus au catalogue Martin-Daussigny (1877), ni au catalogue de 1904. Collin de Vermont, né le 19 janvier 1693, est mort académicien le 16 février 1761.

[7] Selon le catalogue Thierriat, n° 174; H. 0m,39. — L. 0m,61. D'après Car-

Jean Steen (Attribué à). — Incendie d'un village. H. 3,5. L. 4,8. *(Envoi de Munich)*[1].

Luigi Caracci. — Adoration des Rois. H. 3. L. 4,4. *Ancienne collection*[2].

École vénitienne. — Portrait d'homme. H. 4,2. L. 3,3. *Ancienne collection*[3].

Lesueur (Attribué à). — La Foi. H. 1,11. L. 1,4. *Ancienne collection*[4].

Lesueur (Attribué à). — La Religion. H. 1,11. L. 1,4. *Ancienne collection*[5].

École française. — Allégorie de la réunion de la Lorraine à la France. H. 4,6 L. 3,6. *Ancienne académie*[6].

Rembrandt. — Agar répudiée par Abraham. H. 1. L. 0,10. *Munich*[7].

Rembrandt. — Abraham et Isaac. H. 1. L. 1,10. *Munich*[8].

Boullogne. — La sortie de l'Arche. H. 4. L. 3. *Ancienne collection*[9].

F.-P. van Brustel. — Fleurs et fruits, H. 2,4. L. 1,11. *Stathouder*[10].

rache (*Annibal*). Comme le précédent ne figure plus aux catalogues de Martin-Daussigny et de 1904.

[1] L'Inventaire d'Artaud porte : « Incendie d'un village attribué à Jean Steen. » Martin-Daussigny, n° 268, pense que la signature est suspecte. H. 1m,08. — L. 1m,48.

[2] L'Inventaire d'Artaud porte : « Adoration des Rois », par Louis Carrache ; depuis, il n'en est plus question.

[3] Difficile à identifier.

[4] Lesueur (d'après *Eustache*). — La Foi. H. 0m,58. — L. 0m,42, du n° 382 du catalogue actuel. Toutefois ces dimensions à l'envoi de 1803, qui est bien mentionné, sont plus petites.

[5] Lesueur (d'après *Eustache*). — La Religion, même observation que ci-dessus.

[6] On lit dans l'Inventaire d'Artaud : « Allégorie de la réunion de la Lorraine à la France, avec portrait du cardinal de Fleury, par Galoche. » Il n'est plus question ensuite de ce tableau dans les catalogues.

[7] École de Rembrandt. — Agar congédiée par Abraham. H. 0m,33. — L. 0m,28, d'après le catalogue de 1904, n° 163. Bien porté comme envoi de 1803.

[8] École de Rembrandt, — Abraham et Isaac. H. 0m,33. — L. 0m,28, d'après le catalogue de 1904, n° 162. Bien porté comme envoi de 1803.

[9] On lit dans l'Inventaire du musée par Artaud : « La Sortie de l'arche, par Boulogne. » Il n'est plus question ensuite de ce tableau dans les catalogues.

[10] Brussel (*Paul-Théodore van*). — Vase de fleurs sur une table de marbre, n° 94 du catalogue de 1904. H. 0m,74. — L. 0m,50. Bien marqué envoi de 1803.

LXXXV

Professeurs de dessin des Écoles-Centrales en 1803.

Ain	Bourg	Lombard.
Aisne	Soissons	Hoyer (L.).
Allier	Moulins	Dufour.
Alpes (Basses-)	Digne	
Alpes (Hautes-)	Gap	Laffrey.
Alpes-Maritimes	Nice	Florence.
Ardèche	Tournon	Séruzier (prof^r à l'école d'artillerie de Valence).
Ardennes	Charleville	Gouvelet.
Ariège	Saint-Girons	Pointeau.
Aube	Troyes	Baudemont . .
Aude	Carcassonne	Gamelin (Jacques).
Aveyron	Rodez	Géraldy.
Bouches-du-Rhône	Aix	Blanchard (Laurent).
Calvados	Caen	Fleuriau (François-Pierre).
Cantal	Saint-Flour	Van-der-Burch (Jacques-André-Edouard).
Charente	Angoulême	Topin (Sylvestre).
Charente-Inférieure	Saintes	De Lusse.
Cher	Bourges	Moynet.
Corrèze	Tulle	Daligny.
Côte-d'Or	Dijon	Devosges (François).
Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc	Nether.
Creuse	Aubusson	Sarcirone.
Dordogne	Périgueux	Damomme.
Doubs	Besançon	Jourdain (Laurent-Bruno-François).
Drôme	Montélimar	Le Camus.
Dyle	Bruxelles	François (Pierre-Joseph Cél.).
Escaut	Gand	Van Poucke.
Eure	Evreux	Desoria (Jean-Baptiste-François).
Eure-et-Loir	Chartres	Dupuis (François-Nicolas).
Finistère	Quimper	Valentin (François).

Forest	Luxembourg	Pioche.
Gard	Nîmes	Bally.
Garonne (Haute-)	Toulouse	Suau (Jean).
Gers	Auch	Lartet.
Gironde	Bordeaux	Lacour ou Delacour (Pierre).
Golo (Corse)	Bastia	
Hérault	Montpellier	Bestieu.
Ille-et-Vilaine	Rennes	Causier.
Indre	Châteauroux	Lenoble.
Indre-et-Loire	Tours	Rougeot (Charles-Antoine).
Isère	Grenoble	Jay (Louis-Joseph).
Jemmapes	Mons	Haller.
Jura	Dôle	Rosset d'Elourville (A. F. C.).
Landes	Saint-Sever	Morlan.
Léman	Genève	
Liamone (Corse).	Ajaccio	Leclerc.
Loir-et-Cher	Vendôme	
Loire	Roanne	Brissac.
Loire (Haute-)	Le Puy	Giriat.
Loire-Inférieure	Nantes	Lamarie.
Loiret	Orléans	Bardin (Jean).
Lot	Cahors	Bonafos.
Lot-et-Garonne	Agen	Parfait-Lumière.
Lozère	Mende	Debard.
Lys	Bruges	Goddyn.
Maine-et-Loire	Angers	Marchant.
Manche	Avranches	Langevin.
Marne	Châlons-sur-Marne	Baillet.
Marne (Haute-)	Chaumont	Dalle.
Mayenne	Laval	Legros.
Meurthe	Nancy	Laurent (Jean-Antoine).
Meuse	Verdun	Saunois
Meuse-Inférieure	Maestricht	Hermans.
Mont-Blanc	Chambéry	Gringet.
Mont-Terrible	Porrentruy	Dupaty.
Mont-Tonnerre	Mayence	Kaeck.
Morbihan	Vannes	Jamet.
Moselle	Metz	Chevreux.

Deux-Néthes	Anvers	Herreyns.
Nièvre	Nevers	Milot (René).
Nord	Lille	Watteau (Louis-Joseph).
Oise	Beauvais	van der Berg.
Orne	Alençon	Frainais d'Albert.
Ourthe	Liège	Defrance.
Pas-de-Calais	Arras	Edrop-Guillot.
Puy-de-Dôme	Clermont	Laurent.
Pyrénées (Basses-)	Pau	Dumont.
Pyrénées (Hautes-)	Tarbes	Mouniot.
Pyrénées-Orientales	Perpignan	Boher (François).
Rhin (Bas-)	Strasbourg	Guérin (Christophe).
Rhin (Haut-)	Colmar	Karpff.
Rhin-et-Moselle	Coblentz	
Rhône	Lyon	Cogell (Pierre).
Roer	Cologne	
Sambre-et-Meuse	Namur	Pinet.
Saône (Haute-)	Vesoul	Cornu (Jean-Alexis).
Saône-et-Loire	Autun	Boichot (Guillaume).
Sarthe	Le Mans	Moulinneuf (Gabriel).
Seine	Paris. Panthéon	Bachelier (Jean-Jacques).
	» Quatre Nations	Moreau jeune (Jean-Michel).
Seine-et-Marne	Fontainebleau	Moitte (Alexandre).
Seine-et-Oise	Versailles	Pernot.
Seine-Inférieure	Rouen	Le Carpentier.
Deux-Sèvres	Niort	Bernard.
Somme	Amiens	Chantreaux.
Tarn	Alby	
Var	Toulon	Julien.
Vaucluse	Carpentras	Bernard.
Vendée	Luçon	Drouard.
Vienne	Poitiers	Hivonait.
Vienne (Haute-)	Limoges	Bauthier de L'Isle.
Vosges	Epinal	Durand.
Yonne	Auxerre	Beaumé [1].

[1] *Almanach national* de 1803.

Les prénoms ont été ajoutés par L. Charvet, autant qu'il a pu se les procurer, ne les trouvant pas dans l'almanach.

LXXXVI

Arrêté du préfet du Rhône.

Le Préfet du département du Rhône :

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Lyon en date du 16 Fructidor présent mois, conçue en ces termes :

Sur la demande du cit. Devarenne, professeur pour l'école de la fleur, tendante à ce que la distribution des prix d'émulation aux élèves ne soit point suspendue cette année, il est arrêté que la distribution aura lieu comme les années précédentes et qu'il sera, pour cet objet, ouvert un crédit de soixante et douze francs au Maire du Nord.

Arrête :

Art. 1er. Le vœu du Conseil municipal exprimé dans la délibération ci-dessus transcrite est admis.

Art. 2. Le cit. Devarenne, professeur spécial de dessin pour la fleur, se concertera de suite avec le maire de la division du Nord pour la fixation du jour et du lieu où sera faite la distribution des prix aux élèves de la dite école, et sur les moyens de lui donner de la solennité.

Fait à Lyon, à la préfecture, le 26 fructidor an 11 (13 septembre 1803).
Signé : Bureaux-Pusy.

LXXXVII

Arrêté du maire de Lyon de la section du Midi.

Le Maire de la division du Midi

En suite de l'invitation qui lui en a été faite par la Commission administrative du Conservatoire des arts,

Donne avis que le cit. Laselve, professeur de l'école théorique et pratique pour la fabrication des étoffes de soie, recevra provisoirement dans son atelier privé rue des Bouchers, n° 63, six élèves auxquels il donnera toutes les instructions relatives à son art.

Les parents qui désireront que leurs enfants soient admis dans cette école, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie pour y faire leur déclaration.

Ne seront admis que les jeunes gens qui, ayant 15 ans accomplis, sauraient lire et écrire et posséderaient en outre les premiers éléments de calcul.

Fait à la Mairie, Lyon le 5 brumaire an 12 (28 octobre 1803).

Signé : Rambaud, Brosse, adjoint.
Le secrétaire de la mairie, *signé :* Hodieu [1].

[1] *Bulletin de Lyon* du 10 brumaire an XII (2 novembre 1803).

I

COMITÉ DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

Président.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Vice-président.

LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS, 3, rue de Valois (Ier).

Secrétaire.

LE SOUS-CHEF DU BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT ET DES MANUFACTURES NATIONALES, 3, rue de Valois (Ier).

Secrétaire adjoint.

M. AUGUSTIN-THIERRY, attaché au cabinet du sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, 3, rue de Valois (Ier).

Membres.

MM. BAIGNIÈRES (Arthur), critique d'art, 32, boulevard de Courcelles (VIIIe).

BERGER (Georges), C✻, membre de l'Institut, député, 8, rue Legendre (XVIIe).

BOESWILWALD (Paul), O✻, inspecteur général des monuments historiques, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, 6, boulevard Saint-Michel (VIe).

BOURGAULT-DUCOUDRAY (L.-A.), ✵, professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation, 41, rue d'Auteuil (XVIe).

CALMETTES (Fernand), homme de lettres, 116, rue de Vaugirard (XVe).

CLARETIE (Jules), C✵, membre de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française, 6, rue de Richelieu (Ier).

COLIN (Paul), O✵, inspecteur général de l'Enseignement du dessin, 1, quai Malaquais (VIe).

COLLIGNON (L.-M.), ✵, membre de l'Institut, 88, boulevard Saint-Germain (V^e).

ENLART (Camille), directeur du Musée de sculpture comparée, au Trocadéro, 14, rue du Cherche-Midi (VIe).

FOURCAUD (Louis de), ✵, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, 14 *bis*, rue Marbeuf (VIIIe).

GONSE (Louis), ✵, critique d'art, 205, boulevard Saint-Germain (VIIe).

GRANDJEAN (Charles), ✵, inspecteur général des monuments historiques, 119, boulevard Saint-Germain (VIe).

GROSJEAN-MAUPIN (L.), professeur agrégé de l'Université, 14, rue du Val-d'Osne, à Saint-Maurice (Seine).

GRUYER (Anatole), O✵, membre de l'Institut, inspecteur général des Musées des départements, 18, rue Duphot (Ier).

GUIFFREY (Jules), O✵, membre de l'Institut, administrateur honoraire de la Manufacture nationale des Gobelins, 34, boulevard Bonne-Nouvelle (IIe).

HAVARD (Henry), O✵, inspecteur général des Beaux-Arts, 83, avenue de la Grande-Armée (XVIe).

HÉRON DE VILLEFOSSE (A.), O✵, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur au Musée du Louvre, 16, rue Washington (VIIIe).

HOUSSAYE (Henry), O✵, membre de l'Académie française, 39, avenue Friedland (VIIIe).

LAFENESTRE (Georges), O✵, membre de l'Institut, conservateur honoraire au Musée du Louvre, 5, avenue Lakanal, à Bourg-la-Reine (Seine).

MAGNE (Lucien), O✵, inspecteur général des Monuments historiques, 6, rue de l'Oratoire-du-Louvre (Ier).

MALHERBE (Charles), archiviste du théâtre national de l'Opéra, 34, rue Pigalle (IXe).

MARCHEIX, conservateur de la bibliothèque et des collections à l'École nationale des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard (VIe).

MARCOU (F.), ✵, inspecteur général des monuments historiques, 29, rue Bonaparte (VIe).

MARX (Roger), C✵, inspecteur général des musées des départements, 3, rue Béranger (IIIe).

MILLAUD (Édouard), sénateur, 78, avenue Kléber, Paris-Passy (XVIe).

MONVAL (Georges), archiviste de la Comédie-Française, 8, rue Crébillon (VIe).

NOLHAC (P. de), O✵, conservateur du Musée national de Versailles, au palais de Versailles.

PAMS (Jules), sénateur, 35, rue Decamps (XVIe).

PILLET (Jules), ✵, inspecteur honoraire de l'Enseignement du dessin et des Musées, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, 143, avenue d'Argenteuil, à Asnières.

POIRÉE (Élie), conservateur adjoint à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 6, place du Panthéon (Ve).

ROCHEBLAVE (Samuel), ✵, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, 284, boulevard Raspail (XIVe).

ROSEROT (Alphonse), ancien archiviste, 6, rue du Rendez-Vous (XIIe).

ROUJON (Henry), C✵, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, 25, quai Conti (VIe).

SERVOIS (Gustave), O✵, directeur honoraire des Archives nationales, 101, boulevard Malesherbes (VIIIe).

STEIN (Henri), sous-chef de section aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac (Ve).

TOURNEUX (Maurice), ✵, homme de lettres, 34, quai de Béthune (IVe).

VALENTINO (Henri), ✵, chef du bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales au sous-secrétariat des Beaux-Arts, 3, rue de Valois (Ier).

II

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ

AUBE

MM.

Babeau (Albert), membre de l'Institut, président de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes, et 133, boulevard Haussmann, à Paris (VIIIe).

BOUCHES-DU-RHONE

Roux (Jules Charles), président de la Société des Amis des Arts, membre de la Chambre de commerce, administrateur de la Banque de France, 79, rue Sainte, à Marseille.

CALVADOS

Bénet (Armand), archiviste du département, membre de la Société des Beaux-Arts, à Caen.

CHARENTE

Biais (Emile), membre de la Société archéologique et historique de la Charente, archiviste municipal, 34, rempart de l'Est, à Angoulême.

CREUSE

Gravier (Léopold), président de la Commission du musée d'Aubusson, 16, quai d'Orléans, à Paris (IVe).

EURE

Chassant, conservateur du Musée, à Évreux.
Porée (l'abbé), curé de Bournainville.

GARD

Lenthéric (Charles), inspecteur général, en retraite, des ponts et chaussées, 30, rue du Luxembourg, à Paris (VIe).

INDRE-ET-LOIRE

Bosseboeuf (l'abbé Louis), président honoraire de la Société archéologique de Touraine, 16 *bis*, rue du Belvédère, à Tours.

Mabilleau (Léopold), directeur du Musée social, 15, avenue de La Motte-Picquet, à Paris (VIIe).

JURA

Brune (l'abbé Paul), correspondant du ministère de l'Instruction publique à Mont-sous-Vaudrey.

LOIRE

Grivolat, conservateur général du musée et de la bibliothèque de Saint-Étienne, Palais des Arts.

LOIRE (HAUTE-)

Giron (Léon), conservateur des musées, au Puy.

LOT-ET-GARONNE

Momméja (Jules), conservateur du Musée, à Agen.

MAINE-ET-LOIRE

Dauban (Jules), correspondant de l'Institut, inspecteur de l'Enseignement du dessin et des Musées, conservateur honoraire du Musée de peinture, à Angers, place du Ralliement.

Urseau (le chanoine Charles), correspondant du ministère (travaux historiques) à Angers.

MARNE

Jadart (Henri), conservateur de la Bibliothèque et du Musée, secrétaire général de l'Académie, 15, rue du Couchant, à Reims.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Jacquot (Albert), membre de l'Académie de Stanislas et de la Société d'archéologie lorraine, 19, rue Gambetta, à Nancy.

NIÈVRE

Massillon-Rouvet, architecte, membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, 4, rue du Doyenné, à Nevers.

NORD

Hénault (Maurice), archiviste municipal à Valenciennes.

PAS-DE-CALAIS

Vaillant (V.-J.), archéologue, à Boulogne-sur-Mer.

RHONE

Aynard (Édouard), vice-président du Conseil d'administration de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, des Écoles municipales et du Musée, à Lyon.

Charvet (Léon), inspecteur de l'Enseignement du dessin et des Musées, 4, rue Bérite, à Paris (VIe).

Hirsch (Abraham), ancien architecte de la ville, à Lyon.

SEINE-ET-MARNE

Lhuillier (Th.), président de la Société d'archéologie, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Délerot, conservateur de la Bibliothèque, à Versailles.

Dutilleux (A.), secrétaire de la Commission des antiquités et des arts, à Versailles.

Grave (E.), publiciste, ancien archiviste municipal, à Mantes.

SEINE-INFÉRIEURE

Pelletier, président de la Société industrielle, à Elbeuf.

SOMME

Delignières (Émile), avocat, président de la Société d'émulation, à Abbeville.

VAUCLUSE

Requin (le chanoine Pierre-Honoré), membre de l'Académie de Vaucluse, archiviste diocésain, 14, rue Victor-Hugo, à Avignon.

III

CORRESPONDANTS DU COMITÉ

ALPES (HAUTES-)

MM.

GUILLAUME (l'abbé Paul), archiviste du département, membre du Comité départemental des richesses d'art, à Gap.

ROMAN (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun, et 75, rue Blanche, à Paris (IXe).

ALPES-MARITIMES

DOUBLET, professeur de première au lycée de Nice.

DUFOURMANTELLE (Charles), archiviste paléographe, 25, rue Assalit, à Nice.

MORIS (Henri), archiviste du département, à Nice.

ARDÈCHE

ANDRÉ (Édouard), archiviste du département, à Privas.

AUBE

LE CLERT, conservateur du Musée archéologique, à Troyes.

MORIN (Louis), 74, rive droite du canal, à Troyes.

BOUCHES-DU-RHONE

BOUILLON-LANDAIS (Paul-Louis), conservateur honoraire du Musée de peinture, à Marseille, à La Maussane-Saint-Menet, banlieue de Marseille.

GUILLIBERT (baron), secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, à Aix.

Parrocel (Pierre), juge d'instruction, 52, rue Saint-Ferréol, à Marseille.
Vidal (Léon), membre de l'Académie de Marseille, professeur à l'École nationale des Arts décoratifs, 7, rue Scheffer, à Paris (XIVe).

CALVADOS

Jacquier (Francis), architecte, rue Desmoueux, à Caen.
Longuemare (Paul de), membre de la Société des Antiquaires de Normandie, 19, place Saint-Sauveur, à Caen.
Mély (F. de), au château de Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados), et 10, rue Clément-Marot, à Paris (VIIIe).
Travers (Émile), archiviste paléographe, à Caen.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville, à la Rochelle.
Richemond (Meschinet de), ancien archiviste du département, 23, rue Verdière, à la Rochelle.

CHER

Gandilhon (Alfred), archiviste du département, à Bourges.
Goy (Pierre de), à Bourges.

CORRÈZE

Rupin (E.), vice-président de la Société historique et archéologique, à Brive.

CORSE

Péraldi (François), conservateur du Musée, à Ajaccio.

COTE-D'OR

Chabeuf (Joseph-Henri), secrétaire de l'Académie des sciences et arts, 55, rue Legouz-Gerland, à Dijon.
Mazerolle (Fernand), correspondant de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, archiviste à l'Hôtel des monnaies et médailles, 11, quai Conti, et 91, avenue Niel, à Paris (XVIIe).
Suisse (Charles), architecte, à Dijon.

CREUSE

Cessac (Jean de), à Guéret.
Perathon (Cyprien), à Aubusson.

EURE

Veuclin (V. E.), au Mesnil-sur-l'Estrée.

EURE-ET-LOIR

Merlet (René), ancien archiviste du département, à Chartres.
Roussel (Désiré), propriétaire, à Anet.

FINISTÈRE

Beau (Alfred), directeur du Musée, à Quimper.
Bourde de la Rogerie (Henri), archiviste départemental, correspondant du Ministère (Travaux historiques), 9, rue du Palais, à Quimper.

GARD

Clauzel (Paul), secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-)

Lahondès (de), écrivain d'art, à Toulouse.
Pasquier (Félix), archiviste du département, 6, rue Saint-Antoine, à Toulouse.
Roschach (Ernest), ancien archiviste municipal, correspondant de l'Institut, 103, rue des Récollets, à Toulouse.

GIRONDE

Brutails (Aug.), archiviste du département, correspondant de l'Institut à Bordeaux.

HÉRAULT

Berthelé (Joseph), archiviste du département, à Montpellier.
Ponsonailhe (Charles), membre de la Société archéologique et littéraire de Béziers, 46, avenue Bosquet, à Paris (VIIe).

ILLE-ET-VILAINE

Lenoir (Ch.), statuaire, directeur de l'École régionale des Beaux-Arts, à Rennes.
Lesort (André), archiviste du département, à Rennes.

INDRE-ET-LOIRE

Beaumont (Charles de), secrétaire de la Société archéologique de Touraine, à Chatigny, par Fondettes, et 12, boulevard des Invalides, à Paris.

Bossebœuf (l'abbé Louis-A.), président honoraire de la Société archéologique de Touraine, 16bis, rue du Belvédère, à Tours.
Coelier (Charles), conservateur adjoint de la Société archéologique de Touraine, 31, rue de Buffon, à Tours.
Grandmaison (Louis de), ancien archiviste, Président de la Société archéologique de Touraine, 13, rue Emile-Zola, à Tours.

ISÈRE

Bernard (Jules), conservateur du Musée, à Grenoble.
Colet, professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.
Prudhomme (Auguste), archiviste du département, 39, rue Lesdiguières, à Grenoble.
Reymond (Marcel), peintre et critique d'art, 4, place de la Constitution, à Grenoble.
Thibaut (Francisque), professeur de rhétorique au lycée, à Grenoble.

JURA

Libois (Hippolyte), archiviste du département, à Lons-le-Saunier.

LOIR-ET-CHER

Gervais (Eugène), conservateur du Musée, à Blois.
Scribe (L.), membre du Comité départemental de l'Inventaire des richesses d'art de la France, à Romorantin.
Storelli, ancien conservateur du Musée de peinture, à Blois, ou à la Gourre, par Blois.

LOIRE

Déchelette-Despierres (Joseph), conservateur du musée archéologique à Roanne.
Galley (J.-B.), ancien directeur de l'École des Arts industriels, 13, rue Paul-Bert, à Saint-Etienne.
Thiollier (Félix), 28, rue de la Bourse, à Saint-Étienne.

LOIRE-INFÉRIEURE

De l'Isle de Dréneuc, conservateur du Musée archéologique, à Nantes.
Maitre (Léon), archiviste du département, à Nantes.
Masseron (R.), vice-président de la Société des Amis des Arts, à Nantes.

LOIRET

Leroy (Paul), membre de la Société des Amis des Arts, rue des Limousins, à Jargeau.
Noel (A.), architecte, membre de la Société des Amis des Arts, 53, rue de Bourgogne, à Orléans.

MAINE-ET-LOIRE

Denais (Joseph), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 10, rue Fontaine-Saint-Georges, à Paris (IXe).
Michel (Auguste), conservateur du Musée d'antiquités, 68, rue Boisnet, à Angers.

MANCHE

Quesnel (L.), conservateur du Musée de peinture, à Coutances.

MAYENNE

Richard (Jules), ancien archiviste du Pas-de-Calais, à Laval.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Germain (Léon), 26, rue Héré, à Nancy.

MORBIHAN

Lion (Émile), à Pontivy.

NIEVRE

De Flamare (Henri-Adam), archiviste du département, à Nevers.

NORD

Brassart (Félix), archiviste de la ville, 63, rue du Cauteleux, à Douai.
Delecroix (Emile), avocat, à Lille.
Pluchart (Henri), conservateur du Musée Wicar, à Lille.
Rivière (Benjamin), bibliothécaire de la ville, 1, passage Leborgne, à Douai.
Swarte (Victor de).

OISE

Badin (J.), administrateur de la manufacture nationale, à Beauvais.
Roussel (Ernest), archiviste du département, à Beauvais.
Varenne (Gaston), rue du Jeu-de-Paume, à Beauvais.

ORNE

Brioux (Lionel), professeur aux Écoles de la ville, conservateur du Musée, 60, rue de Bretagne, à Alençon.
Duval (Louis), archiviste du département, à Alençon.

PAS-DE-CALAIS

Hugrel (Pierre-Honoré), ancien directeur de l'École d'art décoratif, 19, rue Nollet, à Paris (XVIIe).

PUY-DE-DOME

Rouchon (Gilbert), archiviste du département, 9, rue de l'Hôtel-de-Ville à Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES (BASSES-)

Lafond (Paul), conservateur du Musée municipal, membre de la Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Soulice, conservateur de la Bibliothèque, à Pau.

RHONE

Bégule (Lucien), artiste peintre, membre de la Société littéraire d'archéologie, 86, chemin de Choulans, à Lyon.
Galle (Léon), archiviste de la Société des Bibliophiles lyonnais, 1, quai de la Pêcherie, à Lyon.
Giraud (J.-B.), conservateur du Musée d'archéologie, à Lyon.
Guigue (Georges), archiviste du département, à Lyon.
Hédin (Amédée), ancien directeur de l'École des Beaux-Arts de Lyon, 16, boulevard des Filles-du-Calvaire, à Paris (XIe).

SAONE-ET-LOIRE

Lex (Léonce), bibliothécaire de la ville, archiviste du département, 38, rue de l'Éritan, à Mâcon.
Martin (J.), conservateur du musée de Tournus, à Tournus.

SARTHE

Dunoyer de Segonzac (Jacques), ancien archiviste du département, au Mans.

Triger (Robert), membre de la Commission des monuments historiques de la Sarthe, 5, rue de l'Ancien-Évêché, au Mans.

SEINE

Braun (Gaston), photographe des Musées nationaux, 18, rue Louis-le-Grand, à Paris (IIe).

Clément (Léon), photographe des Musées nationaux, 18, rue Louis-le-Grand, à Paris (IIe).

SEINE-ET-OISE

Couard (Émile), archiviste du département, 2 *ter*, rue Carnot, à Versailles.

Lorin (F.), secrétaire de la Société archéologique, 2, rue de Paris, à Rambouillet.

Maillard (Jules), membre de la Société archéologique de Rambouillet, 10, avenue de Sceaux, à Versailles.

Mangeant (Paul-Emile), membre de la Commission des antiquités et des arts, 104, avenue de Paris, à Versailles.

Pératé (André), attaché à la conservation du Musée national de Versailles.

Plancouard (Léon), archéologue, à Cléry-en-Vexin, par Magny.

SEINE-INFÉRIEURE

Lebel (Edmond), ancien directeur de l'École des Beaux-Arts et conservateur du Musée de peinture, à Amiens.

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur honoraire du Musée céramique, à Rouen.

Loriquet (Henri), ancien archiviste, directeur des bibliothèques de la ville, à Rouen.

Vesly (Léon de), architecte, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts, 21, rue des Faulx, à Rouen.

SEINE-ET-MARNE

Thoison (Eugène), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, à Larchant.

SÈVRES (DEUX-)

Arnauldet (Thomas), ancien bibliothécaire de la ville de Niort, au Fossé-Rouge, commune de Sainte-Florence (Vendée).
Dupont (Alfred), archiviste paléographe du département, à Niort.
Saint-Marc, juge de paix du premier canton de Niort.

SOMME

Durand (Georges), archiviste du département, à Amiens.
Florival (Adrien de), président du Tribunal, à Péronne.
Ledieu (Alcius), bibliothécaire de la ville, à Abbeville.

TARN

Mazas, à Lavaur.

TARN-ET-GARONNE

Forestié (Édouard), secrétaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, archiviste de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, 23, rue de la République, à Montauban.
Pottier (le chanoine Fernand), président de la Société archéologique, à Montauban.

VAR

Mireur (Frédéric), archiviste du département, à Draguignan.
Rossi (François), président du Cercle national artistique, 62, rue de la République, à Toulon.

VAUCLUSE

Bourges (Gabriel), professeur de dessin au lycée, à Avignon.
Duhamel (Léopold), archiviste du département, à Avignon.

VIENNE

Brouillet (Amédée), conservateur du Musée de peinture, directeur de l'École municipale régionale des Beaux-Arts, à Poitiers.
Fleury (Paul de), ancien archiviste du département de la Charente, à l'Isle-Sourdain.
Richard (Alfred), archiviste du département, 7, rue du Puycarreau, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

Ducourtieux, conservateur adjoint du Musée, à Limoges.
Guibert (Louis), membre de la Société archéologique et historique du Limousin, 8, rue Sainte-Catherine, à Limoges.

ALGER

WAILLE (Victor), professeur à l'École des lettres, à Alger.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

LABANDE (Léon-Honoré), conservateur des archives du Palais de Monaco, 10, rue du Tribunal.

IV

SOCIÉTÉS

Correspondant avec le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements et avec la Commission de l'Inventaire général des richesses d'art de la France 1877-1908.

AIN

Bourg.	Société d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts.
—	Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain.
—	Société des Amis des arts de l'Ain.

AISNE

Laon	Société académique.
Chateau-Thierry. .	Société historique et archéologique.
Chauny	Société académique.
Saint-Quentin . . .	Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
— . . .	Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie.
— . . .	Société des Amis des arts.
Soissons	Société archéologique.
Vervins	Société archéologique.

ALLIER

Moulins.	Société d'émulation de l'Allier.
—	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.

ALPES (BASSES-)

Digne.	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

ALPES (HAUTES-)

GAP	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Société d'études des Hautes-Alpes.

ALPES-MARITIMES

NICE	Société des lettres, sciences et arts.
—	Société des architectes du département.

AUBE

TROYES.	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des Amis des arts.
BAR-SUR-AUBE. . . .	Société des architectes du département de l'Aube.
NOGENT-SUR-SEINE. .	Société pour développer et encourager l'étude du dessin.

AUDE

CARCASSONNE	Société des arts et des sciences.
LIMOUX.	Société des Amis des arts.
NARBONNE.	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
—	Société des Beaux-Arts.

AVEYRON

RODEZ	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

BELFORT (TERRITOIRE DE)

BELFORT	Société belfortaine d'émulation.

BOUCHES-DU-RHONE

MARSEILLE	Académie des sciences, lettres et arts.
AIX	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société historique de Provence, rue Mazarine.
—	Cercle musical.
—	Société des Amis des arts, Durand-Mille, boulevard du Roi-René.
ARLES	Commission archéologique.

CALVADOS

CAEN.	Société française d'archéologie.
—	Société des Beaux-Arts.

Caen.	Académie nationale des sciences et arts.
—	Société des antiquaires de Normandie.
—	Association normande pour le progrès des arts.
—	Conservatoire de musique.
Bayeux	Société d'agriculture.
—	Société des sciences, arts et belles-lettres.
Falaise	Société d'agriculture, arts et belles-lettres.
—	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
Lisieux.	Société d'agriculture.
—	Société historique.
Pont-l'Évêque . . .	Société d'agriculture, arts et sciences, etc.

CANTAL

Aurillac.	Société d'horticulture, d'acclimatation, des sciences et des arts.

CHARENTE

Angoulême.	Société archéologique et historique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE

La Rochelle. . . .	Académie des belles-lettres, sciences et arts.
—	Société des Amis des arts.
—	Société philharmonique.
Rochefort	Société de géographie.
Saintes.	Commission des arts et monuments.
—	Société des archives historiques.
—	Société des Amis des arts.
Royan	Académie des Muses santones.

CHER

Bourges	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
—	Société des antiquaires du Centre.
—	Conservatoire du Musée.
—	Comité diocésain de l'Inventaire des richesses d'art.

CORRÈZE

Tulle	Société des lettres, sciences et arts.
—	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.
Brive	Société scientifique, historique et archéologique.

COTE-D'OR

Dijon	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des Amis des arts.
—	Commission des antiquités du département.
—	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Conservatoire de musique.
Beaune.	Société archéologique, d'histoire et de littérature.
Chatillon-sur-Seine.	Société archéologique.
Semur	Société des sciences historiques.

COTES-DU-NORD

Saint-Brieuc. . . .	Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
—	Société archéologique et historique.
—	Association bretonne.
—	Société musicale.
—	Société philharmonique.

CREUSE

Guéret.	Société des sciences naturelles et archéologiques.
Aubusson.	Société du Musée.

DORDOGNE

Périgueux	Société historique et archéologique du Périgord.
—	Société des Beaux-Arts de la Dordogne.

DOUBS

Besançon.	Société d'émulation.
—	Société des Amis des arts.
—	Académie des sciences, lettres et arts.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
—	École municipale de musique.
Montbéliard	Société des Beaux-Arts.
—	Société d'Émulation.

EURE

Évreux.	Société départementale des Amis des arts.

EURE-ET-LOIR

Chartres.	Société archéologique d'Eure-et-Loir.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
Chateaudun	Société dunoise.

FINISTERE

Quimper	Société archéologique.
Brest	Société d'émulation.
—	Société académique.
Morlaix	Société du Musée.

GARD

Nimes	Académie de Nîmes.
—	Société des Amis des arts.
—	Commission municipale des Beaux-Arts.
—	École de musique.
Alais	Société scientifique et littéraire.

GARONNE (HAUTE-)

Toulouse.	Société archéologique du Midi de la France.
—	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
—	Société artistique.
—	École de musique.

GERS

Auch	Société historique de Gascogne.
—	Société des archives historiques de la Gascogne.

GIRONDE

Bordeaux	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des Amis des arts.
—	Société archéologique.
—	Société philomathique.
—	Société des archives historiques.
—	Commission des monuments.
—	Société de Sainte-Cécile.
—	Société philharmonique.
—	Société des architectes.
—	Société des bibliophiles de Guyenne.

HÉRAULT

Montpellier. . . .	Académie des sciences et lettres.
—	Société artistique de l'Hérault.
—	Société archéologique.
—	Société des bibliophiles languedociens.
Béziers	Société archéologique et littéraire.
—	Société des Beaux-Arts.

ILLE-ET-VILAINE

RENNES.	Société archéologique.
—	Conservatoire de musique.
SAINT-MALO.	Société du Musée.

INDRE

CHATEAUROUX	Société du Musée.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

INDRE-ET-LOIRE

TOURS	Société des Amis des arts.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Société archéologique de Touraine.

ISÈRE

GRENOBLE	Académie delphinale.
—	Société de statistique et des arts industriels.
—	Société des Amis des arts.

JURA

LONS-LE-SAUNIER . .	Société d'émulation.
— . .	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
POLIGNY	Société d'agriculture, sciences et arts.

LANDES

DAX	Société de Borda.
—	Société d'agriculture, sciences, commerce et arts

LOIRE

SAINT-ÉTIENNE . . .	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
MONTBRISON.	La Diana.

LOIRE (HAUTE-)

LE PUY.	Société des Amis des sciences, de l'industrie et des arts.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.

LOIRE-INFÉRIEURE

NANTES.	Société académique.
—	Commission du Musée.
—	Société archéologique

LOIRET

Orléans	Société archéologique.
—	Société des Amis des arts.
—	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
—	Académie de Sainte-Croix.
—	Institut musical.

LOIR-ET-CHER

Blois	Société des sciences et lettres.
—	Société d'excursions artistiques.
—	Comité de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Société des Amis des arts, sciences et lettres.
Romorantin	Comité de l'Inventaire des richesses d'art.
Vendome	Société archéologique et littéraire.
—	Comité de l'Inventaire des richesses d'art.

LOT

Cahors	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

LOT-ET-GARONNE

Agen	Société d'agriculture, sciences et arts.

LOZÈRE

Mende.	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

MAINE-ET-LOIRE

Angers	Association artistique.
—	Société d'études scientifiques.
—	Comité historique et artistique de l'Ouest.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
Cholet	Société des sciences et des arts.

MANCHE

Saint-Lo.	Société d'agriculture et d'archéologie.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
Avranches	Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts.
Cherbourg	Société académique.
—	Société artistique et industrielle.
—	Société de l'*Union cherbourgeoise.*

COUTANCES	Société académique du Cotentin.
VALOGNES.	Société archéologique, artistique et littéraire.
CARENTAN.	Académie normande.

MARNE

CHALONS-SUR-MARNE.	Société d'agriculture, sciences et arts.
REIMS	Académie nationale
—	Société des Amis des arts, à l'école professionnelle, rue Libergier.
—	Société des Arts réunis.
—	Société des architectes de la Marne.
VITRY-LE-FRANÇOIS .	Société des sciences et arts.

MARNE (HAUTE-)

LANGRES	Société historique et archéologique.
SAINT-DIZIER	Société des sciences, lettres et arts.

MAYENNE

LAVAL	Commission historique et archéologique.
—	Société des Arts réunis.
—	Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres.

MEURTHE-ET-MOSELLE

NANCY	Société d'archéologie lorraine.
—	Académie de Stanislas.
—	Comité de l'Association des artistes musiciens.
—	Société chorale d'Alsace-Lorraine.

MEUSE

BAR-LE-DUC.	Société des lettres, sciences et arts.
—	Société du Musée.
VERDUN	Société philomathique.

MORBIHAN

VANNES.	Société polymathique.
LORIENT.	Société philotechnique.

NIÈVRE

NEVERS	Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Société académique du Nivernais.
CLAMECY	Société scientifique et artistique.
VARZY	Société du Musée.
—	Société historique, littéraire et agricole.

NORD

Lille	Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
—	Commission historique du Nord.
—	Comité flamand de France.
—	Conservatoire de musique.
—	Société des architectes.
Avesnes	Société archéologique.
Cambrai	Société d'émulation.
—	Académie de musique.
Douai	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	École de musique.
—	Société des Amis des arts.
Dunkerque	Société dunkerquoise pour l'encouragement des arts.
—	École de musique.
—	Commission de musique.
Roubaix	Société d'émulation.
—	Ecole de musique.
Tourcoing	Académie de musique.
Valenciennes. . . .	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Académie de musique.

OISE

Beauvais.	Société académique d'archéologie.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Comité correspondant de l'Association des artistes musiciens.
Compiègne	Société historique.
Noyon	Comité historique et archéologique.
Senlis	Comité archéologique.

ORNE

Alençon	Commission des archives.
—	Société historique et archéologique de l'Orne.
Flers	Société industrielle.

PAS-DE-CALAIS

Arras	Académie des sciences, lettres et arts.
—	Union artistique du Pas-de-Calais.
—	Société artésienne des Amis des arts.
—	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.
—	École de musique.
—	Commission des antiquités.

Boulogne-sur-Mer .	Société académique.
— .	Académie communale de musique.
— .	Société d'agriculture et des Beaux-Arts.
— .	Société des concerts populaires.
Calais.	Société des sciences industrielles.
Saint-Omer	Société des antiquaires de la Morinie.
St-Pierre-lez-Calais	Commission de surveillance et de patronage de l'École d'art décoratif.

PUY-DE-DOME

Clermont-Ferrand .	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— .	Société des architectes.
— .	Société régionale des architectes du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de l'Allier.
— .	Société d'émulation de l'Auvergne.
Riom.	Société du Musée.

PYRÉNÉES (BASSES-)

Pau	Société des sciences, lettres et arts.
—	Société des Amis des arts.
Bayonne	Société des sciences et arts.
—	Conservatoire de musique.
—	Société artistique.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

Bagnères-de-Bigorre	Société Ramond.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan	Société agricole, scientifique et littéraire.
—	Conservatoire de musique.

RHONE

Lyon.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société littéraire, historique et archéologique.
—	Société académique d'architecture.
—	Conservatoire de musique.
—	Société d'agriculture et arts utiles.
—	Société d'enseignement professionnel.
—	Société des sciences industrielles.
—	Société lyonnaise des Beaux-Arts.

SAONE-ET-LOIRE

Macon	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des concerts historiques.
—	Société philharmonique.
Autun	Société éduenne.
Chalon-sur-Saône .	Société d'histoire et d'archéologie.
Tournus	Société des Amis des arts.

SARTHE

Le Mans.	Commission pour la conservation des monuments.
—	Société historique et archéologique.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Société française d'archéologie.

SAVOIE

Chambéry	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
—	Conservatoire de musique.
Moutiers.	Académie de la Val d'Isère.
S.-Jean-de-Maurienne	Société d'histoire et d'archéologie.

SAVOIE (HAUTE-)

Annecy.	Société florimontane.

SEINE-ET-MARNE

Melun.	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.
—	Comité départemental de l'Inventaire des richesses d'art.
Fontainebleau . . .	Société historique et archéologique du Gâtinais.
Meaux.	Société d'agriculture, sciences et arts.
Rozoy	Société d'agriculture et d'économie domestique.

SEINE-ET-OISE

Versailles.	Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
—	Société des Amis des arts.
—	Société des sciences morales, des lettres et des arts.
—	Société d'agriculture et des arts.
Pontoise.	Société historique et archéologique.
Rambouillet. . . .	Société archéologique.

SEINE-INFÉRIEURE

ROUEN	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société des Amis des arts.
—	Commission des antiquités.
—	Société de l'histoire de Normandie.
—	Société libre d'émulation.
—	Société industrielle.
—	Société des architectes.
—	Société artistique de Normandie.
—	Société des bibliophiles.
—	Société rouennaise des bibliophiles.
—	Commission d'architecture de la Seine-Inférieure.
FÉCAMP.	Société du Musée.
HAVRE (LE).	Société havraise d'études diverses.
—	Société de Sainte-Cécile.
—	Société musicale *la Lyre havraise.*
—	Société des Amis des arts.
—	Société des Beaux-Arts.
—	Société géologique de Normandie.
ELBEUF.	Société industrielle.
—	Société des architectes du canton d'Elbeuf.

SÈVRES (DEUX-)

NIORT	Société de statistique, sciences, belles-lettres et arts.

SOMME

AMIENS.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société des antiquaires de Picardie.
—	Société industrielle.
—	Société des Amis des arts.
—	Société linnéenne du nord de la France.
—	Société de géographie.
ABBEVILLE	Société d'émulation.

TARN

ALBI.	Académie des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.

TARN-ET-GARONNE

MONTAUBAN.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Montauban. . . . . Société archéologique.
— . . . . . Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

VAR

Draguignan. . . . . Société d'études scientifiques et archéologiques.
Toulon. . . . . Société académique.

VAUCLUSE

Avignon . . . . . Société du musée Calvet.
— . . . . . Conservatoire communal de musique.
— . . . . . Académie de Vaucluse.
Apt . . . . . Société littéraire, scientifique et artistique.

VENDÉE

La Roche-sur-Yon. . Société d'émulation de la Vendée.

VIENNE

Poitiers . . . . . Société des Antiquaires de l'Ouest.
— . . . . . Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
— . . . . . Académie des Beaux-Arts.
— . . . . . Comité correspondant de l'Association des artistes musiciens.
— . . . . . Société des archives du Poitou.
— . . . . . Société poitevine d'encouragement à l'agriculture.

VIENNE (HAUTE-)

Limoges . . . . . Société archéologique et historique.
— . . . . . Société d'agriculture, sciences et arts.

VOSGES

Épinal. . . . . Société d'émulation.
— . . . . . Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

YONNE

Auxerre. . . . . Société des Amis des arts.
— . . . . . Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avallon . . . . . Société d'études.
Sens. . . . . Société archéologique.

ALGER

ALGER. . . . . Société des Beaux-Arts.
— . . . . . Société historique algérienne.

CONSTANTINE

CONSTANTINE. . . . Société archéologique du département de Constantine.
BONE. . . . . Académie d'Hippone.

ORAN

ORAN. . . . . Société de géographie et d'archéologie.

TABLE DES MATIÈRES

DISCOURS, PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS

Pages.

Ouverture de la session et composition du Bureau..... 3
Séance du mardi 1er juin (présidence de M. de Nolhac)..... 4
Séance du mercredi 2 juin (présidence de M. Louis Gonse)..... 10
Séance du jeudi 3 juin (présidence de M. Alphonse Roserot)..... 18
Séance de clôture du vendredi 4 juin (présidence de M. Henri Havard)..... 25

LECTURES ET COMMUNICATIONS

I. Les sculpteurs des clefs de voûte de la nef de l'église Saint-Vulfran, à Abbeville. — Em. Delignières..... 33
II. Documents sur les arts en Blésois. — L. Bosseboeuf..... 44
III. Les peintures du plafond de la salle des gardes au château du Plessis-Bourré. — Chanoine Ch. Urseau..... 81
IV. Les Mignon, peintres. — M. Hénault..... 89
V. Portraits de Peiresc et Du Vair, par Finsonius. — Baron Guillibert..... 98
VI. Prosper Gresy, peintre provençal. — Bouillon-Landais.... 108
VII. Maximilien de Vaudrey. Son effigie funéraire. Son inventaire mobilier. — L'abbé P. Brune..... 110
VIII. Les œuvres d'art de l'église de Cucuron (Vaucluse). — Deydier..... 126
IX. La chapelle des Gendrets dans l'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon. — Léonce Lex..... 140
X. Du sort des monuments et des œuvres d'art à Reims pendant et depuis la Révolution (1790-1909). — H. Jadart. 145
XI. Les pierres tombales figurées du département de Saône-et-Loire..... 173
XII. Étude sur les effigies des pierres tombales. — P. Beaufils.. 204

Pages.

XIII. Documents pour servir à l'histoire des arts de Bourges du quatorzième au seizième siècle. — Alfred Gandilhon.... 211

XIV. Essai de répertoire des artistes lorrains. Les gravures. — Albert Jacquot..... 238

XV. Enseignement public des arts du dessin à Lyon (suite). — E.-L.-G. Charvet..... 288

ANNEXES

I. Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements..... 311

II. Membres non résidants du Comité..... 314

III. Correspondants du Comité..... 317

IV. Sociétés correspondant avec le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements et avec la Commission de l'Inventaire général des richesses d'art de la France, 1877-1908. 326

TABLE DES PLANCHES

Pages.

I. Voûte de la nef de l'église de Saint-Vulfran. Vue d'ensemble prise du milieu du chœur 34
II. Vue d'ensemble de la première travée (église de Saint-Vulfran, à Abbeville) 34
III. Clefs de voûte de la nef de Saint-Vulfran (première travée) 36
IV. Clefs de voûte de la nef de Saint-Vulfran (deuxième travée) 38
V. Clefs de voûte de la nef de Saint-Vulfran (troisième travée) 40
VI. Clefs de voûte de la nef de Saint-Vulfran (quatrième travée) 40
VII. Clefs de voûte de la nef de Saint-Vulfran (cinquième travée) 42
VIII. Clefs de voûte de la nef de Saint-Vulfran (sixième travée) 42
IX. Détails du tombeau de Gaston d'Orléans (église de Saint-Vincent, à Blois) 56
X. Détails du tombeau de Gaston d'Orléans (église de Saint-Vincent, à Blois) 56
XI. Détails du tombeau d'Anna Iablonowska, autrefois dans l'église Saint-Vincent (cathédrale de Blois) 74
XII. Statue en terre cuite à Herbaux (Loir-et-Cher) considérée comme portrait de Barthélemy et attribuée à Nini 74
XIII. Poêles en faïence de Saxe. Signature de l'artiste 74
XIV. Château du Plessis-Bourrée. Vues prises du Sud-Est et du Nord-Est 82
XV. Plafond de la salle des Gardes au château du Plessis-Bourré. Premier panneau 84
XVI. Le même, deuxième panneau 84
XVII. Le même, troisième panneau 86
XVIII. Le même, quatrième panneau 86
XIX. Le même, cinquième panneau 88
XX. Le même, sixième panneau 88
XXI. Consécration d'un évêque (1705), par Remy Mignon (église de Sailly-en-Ostrevant, Pas-de-Calais) 94

Pages.

XXII. Peiresc, par Finsonius (cabinet de M. L. de Bresc, à Aix-en-Provence) 100
XXIII. Du Vair, par Finsonius (à la bibliothèque Méjanes, à Aix-en-Provence) 104
XXIV. Dalle funéraire de Maximilien de Vaudrey (église de Vaudrey, Jura) 112
XXV. Statue de saint Antoine (église de Vaudrey, Jura) 112
XXVI. Les œuvres d'art de l'église de Cucuron (Vaucluse). Partie supérieure du rétable. — Au centre : bas-relief représentant l' « Assomption », attribuée à P. Puget 130
XXVII. Le « pent devant » de la chapelle des Gendrets (1499) (église cathédrale Saint-Vincent de Chalon) 142
XXVIII. Clefs du musée de Reims 148
XXIX. Palais archiépiscopal de Reims 156
XXX. Abbaye de Saint-Denis de Reims 156
XXXI. Marguerite de Germoles (église du prieuré de Lancharre). 182
XXXII. Pierre de Montcaulier, abbé de La Ferté-sur-Grosne (1317) (Sennecy-le-Grand) 184
XXXIII. Fauquette de Xantou et N. de Germoles (1323) (église du prieuré de Lancharre) 184
XXXIV. Hugues Brun (1347) (église de l'abbaye du Miroir) 188
XXXV. Étienne de Sainte-Croix (1350) (église de Sainte-Croix). 188
XXXVI. Pierre et Jean Clément (1400-1410) (église de Mervans). 190
XXXVII. Famille Bayet (1434) (église Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône) 194
XXXVIII. Jean de Beaune (1439), abbé de La Ferté-sur-Grosne (musée de Chalon-sur-Saône) 194
XXXIX. Gilbert de Salins (1512) (église de l'abbaye de Tournus); Bernard de Traves (1520) 198
XL. Jacques Mareschal et Claude de Busseul (1512) (église de Sancé) 200
XLI. Gabrielle et Catherine de Saulx (1569) (église d'Écuelles). 302
XLII. François Parié (1596) (église de Mont-Saint-Martin de Laives) 202
XLIII. Richard Flecher et Jehanne Le Roy (église de Barbey, Seine-et-Marne) 206
XLIV. Jehan et Denise Rouel (église de Voinsles). Jehan Baruyer (?) et Simonne Coquillart (église de Crez) 208
XLV. Simons de Genoulli (église de Crisenoy, Seine-et-Marne). 210
XLVI. Simon de Genoulli le jeune (église de Crisenoy) 210
XLVII. Ancienne abbaye Saint-Pierre, à Lyon. Plan du premier étage 292
XLVIII. Palais des Arts à Lyon. Vue de la cour actuelle 294

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 12716.

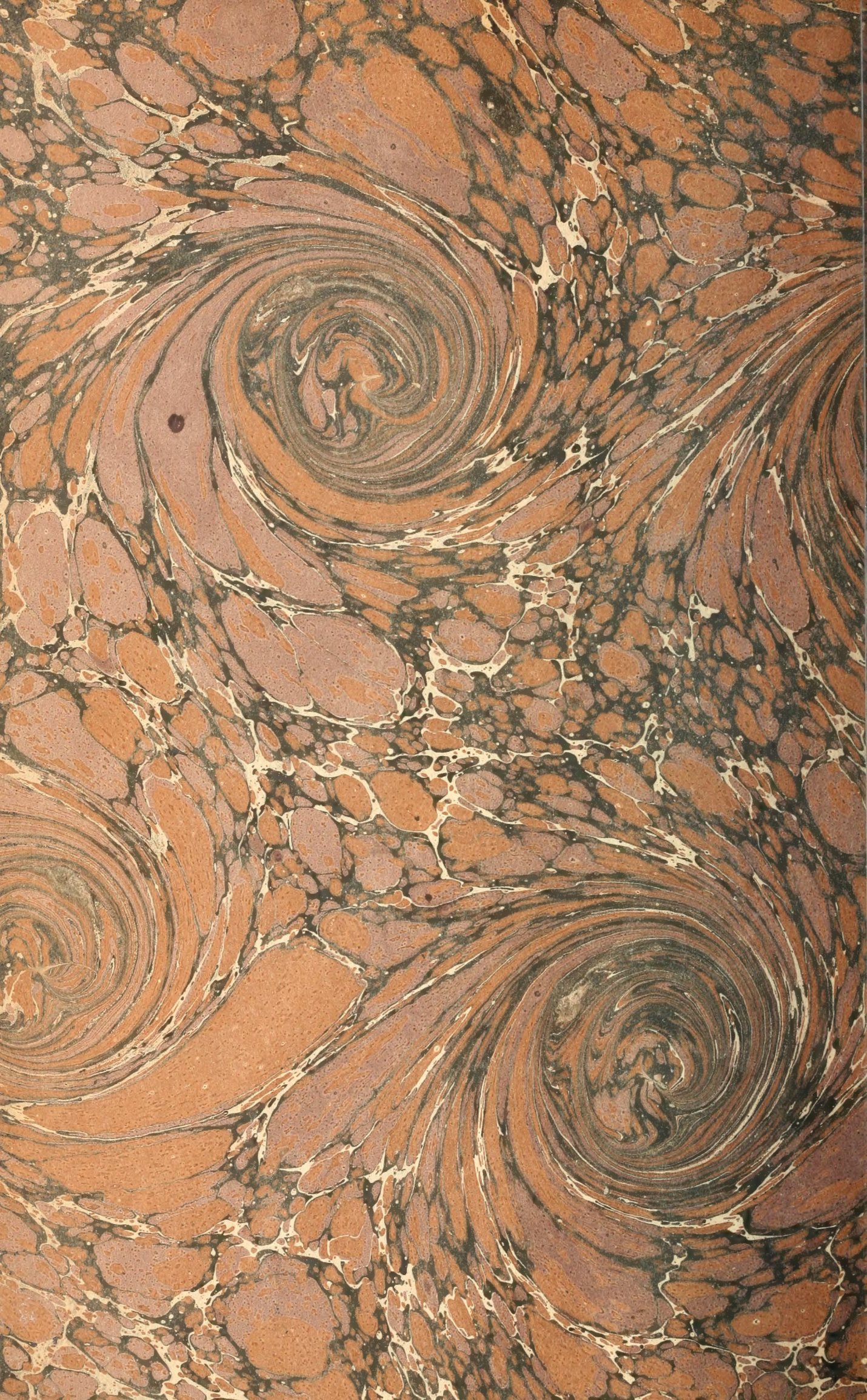

N
13
F7
sess.
32-33

France. Ministère de l'éducation nationale
Réunion des sociétés des beaux-arts des départements

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY